



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3228.1.2



Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received ... 1 April, 1892







REVUE
DE
BRETAGNE, DE VENDÉE & D'ANJOU

TOME V. — ³⁰JULIET 1831.

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction, à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 48, rue Pergolèse, à Paris, ou à M. DOMINIQUE GAILLÉ, 2, place Delorme, à Nantes, — et pour l'Administration, à M. ALBERT MACÉ, rue des Doutes-du-Port, à Vannes.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE



REVUE
DE BRETAGNE

Ms. B. 1. 2

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME V

1^{re} Livraison. — Janvier 1891



PARIS

Le Délégué des Bibliophiles Bretons,
OLIVIER DE GOURCUFF



NANTES

Le Secrétaire des Bibliophiles Bretons
DOMINIQUE CAILLÉ

1891

Nota. — S'adresser pour la Rédaction à M. Olivier de Gourcuff (Paris, 48, rue Pergolèse), à M. Dominique Caillé (2, placé Delorme, Nantes), et pour l'Administration, à M. Albert Macé (Vannes, rue des Douves-du-Port, 7).

XII 1512.5.12



100-1, - and,

L'ESPRIT DE LA COUTUME DE BRETAGNE

Les coutumes de nos voisins d'Anjou et de Normandie ont sur la nôtre un certain avantage : celui de l'ancienneté. Elles datent du XIII^e siècle ; le *grand Coutumier de Normandie* remonte même aux dernières années du XII^e. Elles sont donc de vieille noblesse par rapport à la nôtre, qui fut écrite sous le règne du duc Jean III (1312-1341)¹. Pour les historiens du droit elles ont, à cause de cela, une importance et un intérêt exceptionnels, car les textes didactiques qui nous renseignent sur les institutions du XIII^e siècle et surtout sur celles du XII^e, sont très rares. Au XIV^e siècle, au

¹ Il importe de détruire en passant une opinion très accréditée en Bretagne, d'après laquelle la rédaction de la coutume du pays serait une œuvre officielle inspirée par nos ducs, les uns disent par Jean II, les autres par Jean III. Cette opinion était devenue au XV^e siècle une croyance officielle, et l'on confondait à cette époque l'œuvre purement privée qui s'appelle la *coutume* avec les *établissements*, c'est-à-dire les institutions établies par les ducs dans leurs parlements généraux, sous forme d'assises de constitutions et d'ordonnances. De nos jours encore, on trouve fréquemment la même erreur, sous la plume d'hommes qui connaissent pourtant bien l'histoire de leur pays. La coutume est une rédaction privée, entreprise par des jurisconsultes, par des hommes vieillis dans la pratique judiciaire, comme se sont faites toutes les rédactions d'œuvres du même genre au XIII^e et au XIV^e siècles. Pour qui connaît un peu notre ancienne littérature juridique, cela ne peut être douteux. Du reste, le document lui-même en est la meilleure preuve. Il n'a nullement l'allure d'une œuvre officielle. On y sent à chaque page la pensée de quelqu'un qui écrit à sa guise ce qu'il sait, pour rendre service aux praticiens et leur éviter les incertitudes et les tâtonnements. Dans le prologue, qui est certainement contemporain de la rédaction primitive, les auteurs nous font connaître les raisons qui les ont déterminés à écrire, et ils ne font aucune allusion à une initiative autre que la leur. Nous représenter Jean II ou un autre duc méditant la rédaction de la coutume de Bretagne, c'est se tromper étrangement : notre coutume n'appartient pas plus à nos ducs que les prétendus *Etablissements de Saint-Louis* n'appartiennent à Louis IX. D'un côté comme de l'autre, il n'y eut pas autre chose que la rédaction des usages du temps faite par des praticiens bien avisés.

contraire, les *coutumiers* deviennent nombreux ; les praticiens se mettent à en écrire un peu partout. Aussi la coutume de Bretagne est-elle entourée d'un nombre respectable de contemporains, tandis que les coutumes angevines et normandes nous apparaissent beaucoup plus isolées.

Mais la coutume bretonne rachète largement par d'autres mérites son défaut, tout relatif d'ailleurs, d'antiquité. Ceux qui ne l'ont pas lue s'imaginent volontiers qu'elle est un aride assemblage de décisions juridiques, quelque chose comme nos codes modernes, qui se composent d'une série d'articles brefs et détachés. C'est sous cette forme en effet que se présentent nos anciennes coutumes françaises, non-seulement celles qui furent rédigées officiellement au XVI^e siècle, et qui étaient de véritables codes régionaux ayant tout à fait la nature et l'apparence de nos textes législatifs modernes, mais même la plupart des anciens « livres coutumiers » écrits, avant toute rédaction officielle, par des praticiens qui voulaient simplement constater les usages de leur province. C'est notamment sous cette forme aride et décousue que se présentent les coutumes d'Anjou et de Normandie. Au contraire la coutume de Bretagne est un *livre*, et même un livre dont le mérite littéraire n'a pas été assez remarqué jusqu'à présent. Il est vrai que le texte, tel qu'il a été imprimé, est dans un état déplorable. La première impression qui en a été faite est de 1480. La coutume avait déjà à ce moment cent cinquante ans environ d'existence, et Dieu sait ce que les copistes en avaient fait dans l'intervalle ! Sa vieille langue n'était plus comprise ; les institutions avaient changé ; les copistes étaient ignorants ; aussi les fautes, les surcharges, les lacunes, les rectifications arbitraires, allaient se multipliant tous les jours. Jamais on n'eut l'idée de rechercher dans les vieux manuscrits un texte plus pur ; il semble même qu'on prenait de préférence, pour les reproduire, les plus récents parmi ceux qui circulaient : c'étaient les plus mauvais.

L'imprimerie eut cela de bon qu'elle arrêta la décomposition croissante du texte. Tandis que le copiste se serait bien gardé de corriger une faute, de peur de déprécier son manuscrit par une rature ou un interligne, l'imprimeur corrigeait ses épreuves à loisir.

Si bien que, sauf un très petit nombre de coquilles, on peut dire qu'une fois imprimé le texte ne bougea plus, dans les quatorze ou quinze éditions qui parurent avant la réformation officielle de 1539. Malheureusement ce texte si bien fixé est le résultat d'un siècle et demi d'altération; il est criblé de fautes et très souvent inintelligible. J'espère donc qu'on rendra plus de justice aux auteurs de notre coutumier¹, quand on pourra lire leur œuvre rectifiée, rétablie dans son texte primitif, dans l'édition critique que je prépare après une revue générale de tous les manuscrits connus.

Le point sur lequel je veux insister ici, ce n'est pas le côté littéraire, quelque intéressant qu'il soit après la restauration du texte. Je veux envisager la coutume comme œuvre morale, et y rechercher les idées et les opinions du temps. En glanant sur ce terrain il est facile de réunir une assez belle gerbe. La coutume est en effet écrite sur un ton familial; ses auteurs parlent au lecteur; ils se font connaître, ils nous révèlent leurs sentiments, leurs croyances. Nous pourrions presque déterminer leur caractère d'après leur œuvre, et ce que nous en voyons ne peut que nous inspirer de l'estime et de la sympathie pour leurs personnes autant que pour leur talent. On sent qu'on a affaire à de braves gens, pleins de bons sentiments, et surtout animés d'une vive et constante commisération pour les faibles et les petits. C'est bien là le coutumier qui convenait à la Bretagne, à une province où des liens si étroits se nouèrent entre seigneurs et paysans, où le sentiment de la solidarité sociale fut si vivace. C'est par là surtout que la coutume de Bretagne, qui est presque un catéchisme et un livre de morale en même temps qu'une coutume, se distingue de toutes les autres coutumes françaises; et moi, qui ai depuis plusieurs années étudié ce livre ligne à ligne et mot à mot, je me plais à lui payer ce tardif hommage que personne encore ne lui a rendu.

Nous allons reproduire, en les accompagnant de quelques mots de commentaires, un certain nombre d'extraits qui permettront au lecteur de vérifier ce qui vient d'être avancé.

¹ Une ancienne tradition attribue la rédaction de la coutume à trois personnages, Copu le saige, Mahé le léal, et Tréal le fier. Le prologue et la façon dont les auteurs parlent d'eux-mêmes annoncent en effet une œuvre collective.

I

Voici d'abord pour les idées religieuses. La foi de nos auteurs est très vive, et ils ne manquent guère d'occasions de l'affirmer. « Nous devons touz et toutes croire en Dieu, et le servir, et le « craindre, et le amer, et obeir es commandemenz de sainte Yglise, « selon que Nostre Seigneur et sès apoustres le ont establi... » (Chap. 295). Ceci est une déclaration de principes écrite en tête d'un chapitre sur les devoirs des juges, mais la même affirmation du devoir de piété revient ailleurs incidemment. Ayant à nous parler des devoirs des tenanciers envers leurs seigneurs, voici comment ils s'expriment : « Hommes et femmes, tous et chescun, doivent « craindre et porter reverence et honneur garder à leurs seigneurs « et à leurs dammes, et plus à Dieu et à benoïsté Vierge Marie et es « sainz et es saintes. » (Chap. 223).

Ils ont, en bons chrétiens, de sages pensées sur la mort. Par exemple à propos des excommuniés qui demandent à être absous avant de mourir et à recevoir les derniers sacrements, ils font une réflexion attristée sur l'état de péché dans lequel vivent la plupart des hommes et sur leur imprévoyance à l'égard de la mort, et ils recommandent aux ecclésiastiques de ne pas refuser l'absolution qui leur est demandée, « mesmement pour ce que pluseurs ne « vivent pas en bon estat, car ils s'atendent à ceul pas¹, et la mort « est decevante, qui en prend moult qui ne peuvent venir à ceul « estat². » (Chap. 335).

Comme tous leurs contemporains, ils ont l'horreur du suicide et croient que ceux qui se tuent sont possédés du malin : « quand le « deable se mot en eux et se occient à leur escient... », disent-ils en parlant des suicidés. Ils les traitent comme s'il avaient donné la mort à autrui : « Et puis doivent-ilz estre panduz et trainez comme

¹ Car ils ajournent leur pénitence et la retardent jusqu'au moment de la mort.

² A l'état de grâce.

« mutriers et ont perduz leurs meubles et sont à la justice, « trouvant que ils se saient occis à leur escient, dont Justice doit « faire enqueste bien et diligeaument se ils se sont occis ou autres le « leur ont fait. » (Chap. 297).

Des hommes d'une si grande piété ne peuvent manquer de nous rappeler nos devoirs envers les membres de l'Église « Nous devons « honneur et reverence... es gienz de sainte Yglise, evesques, abbez, « arcediacres, deans¹, et autres qui sont constituez en autres digni- « tez..., es chappelains qui sacrent le saint corps Ihucrist en sainte « Yglise. » (Chap. 294). A'illeurs ils rappellent l'observation sévère due aux fêtes et aux lieux saints : « L'en ne pout delivrer² aux jourz « des festes qui sont de neufleçons celebrees du pople et des clerks « en sainte Yglise, quar ceulx procès³ que l'en y feroit pourroient « et devroient estre rappelez par les juges de sainte Yglise. » (Chap. 270).

Dans un autre chapitre ils nous en donnent le motif : « Quar « lieux deuz ne sont pas à faire delivrances seculieres en iglise « ne en terre benoiste, quar en tout plet a haine, et haine est « peché mortel, et en ceulx lieux ne doit l'en faire que les oraisons « et ouvres de misericorde » (Chap. 248).

II

Passons aux idées morales. Les devoirs de famille tiennent une grande place dans la coutume. « Hommes et fammes, tous et « chescun, doivent craindre et porter reverence et honneur garder « à ceulx qui s'ensuyvent par ordre, comme les enffanz au pere et « à la mere, la famme à son seigneur espoux.. » (Chap. 223).

L'adultère entraîne une incapacité spéciale : l'*avoestre* ne peut faire de donations qu'à la condition de se dépouiller lui-même de

¹ Doyens, *decani*.

² Faire des actes de procédure.

³ Il ne s'agit pas là du procès au sens moderne du mot, mais de l'ancien procès qui était une pièce écrite. Ce sens s'est conservé longtemps. Ainsi Noël du Fail parle des procès qui étaient renfermés dans des sacs et pendus au greffe.

son vivant et complètement. On lui interdit de tester ou de donner en se réservant l'usufruit : « Et non pout nul avoetre donner ne au-
 « mosner¹ ne meuble ne heritage, ne faire testament, se il ne le
 « donne et baille en sa saine vie, sans en avoir james saisine en
 « usant comme seigneur des chouses donnees ou aumonees. »
 (Chap. 271).

On nous rappelle en termes énergiques que la place d'une femme honnête est au foyer domestique, car souvent elle « est de legier
 « tournée et fortrete à faire folie, fornicacion, ou autre cas pe-
 « rilloux. Et famme si doit garder l'ostel et le fou (feu) et les enffanz,
 « dont pluseurs periliz povent estre et avenir, ou cas qu'elle seroit
 « absente de son ostel..., et tout aussi ne li doit l'en donner cons-
 « seil de aler en lieux qui ne seroient honestes, et li doit l'en deveur
 « baus et veilles² et toutes autres mauveses compaignies. » (Chap. 315).

Le lien du sang est à leurs yeux une cause de privileges. D'après le droit commun quiconque connait la retraite d'un criminel est tenu de le dénoncer à la justice, mais les proches parents sont dispensés de ce devoir. Voici ce qu'ils nous disent à propos du banni : « Bien se gart qui le soustiendra depuis le forban....
 « excepté cousins germains, cousines germaines et dedanz, qui ne
 « sont pas tenuz à eulx et leur sang honnir..., quar par nature ils
 « sont une meisme chair et sang par coustume quand ils sont si
 « pres de lignage. » (Chap. 111).

Les devoirs généraux de l'homme, et surtout ceux du chrétien, ne sont pas oubliés. On nous recommande l'esprit de charité, de justice, de modération : « Tous crestians doivent aider à tous autres
 « au perill..., et qui ne lour aideroit, ils en pourraient periller³, et
 « ce seroit pechié » (Chap. 269). « Ceul est proude homme, et doit
 « estre amé et honoré, qui fait et fait faire reson de soy mesme,
 « et ne devroit l'en doubter que il voulist faire à autre que il
 « voudroit faire à soy » (Chap. 336). « Ne doit nul estre convoitoux
 « et envioux de l'autruy, quar qui voulst mettre paine à gaingner

¹ Faire un legs ou une donation pieuse.

² Lui défendre d'aller au bal.

³ Périr.

« en bonnes ouvres, pout trouver à gaingnier, et li doit le suen¹ « suffire... » (Chap. 335).

Ce n'est pas qu'ils ignorent les faiblesses humaines, les vices et les passions de toute nature. Ils nous parlent de temps en temps des « mauveses gienz », que la justice « ne doit point espargnier, « mais les punir comme rigour de coustume ou de droit le « requiert ». Voici par exemple une curieuse énumération de ces « fous et mauves » qui apprennent « à mauves mestiers » :

« Ceulx qui apprennent à mentir et à celer verité ou cas que « besoign n'est, à renoier Dieu, la benoïste Vierge Marie, les sainz « et les saintes, et avoer le deable et à si donner, à moquer et à « degenner² autres, et à jouer au jeu des dix³ et de bouclier⁴, « à resnours⁵, batours, menaçours de genz, despiteux, orgueil- « loux, pareçoux, luxurioux, envieux, glotonneux, convoitoux « d'autruy bien sans bonne cause... » (Prologue). Un peu plus loin l'énumération varie : « ceulx et ceulles qui usent de hoque- « ler⁶ les bons et les leaulx gienz, comme les larrons, mutriers, « engignours de contempz, et comme garçaille, rubaudaille, « truandaille, mauves contratours, pareçoux et autres mauveses « gienz » (Chap. 294). De ceux-là « chescun s'en devoit gaber « et les devoit l'en fuster. » (Prologue).

Dans un autre passage ils condamnent sévèrement certaines manœuvres de débauchés : « Une nice qui soustendrait les foulz « et les jeunes genz... , comme aucunes qui leur font aguet et « font venir plusieurs personnes appensement pour les faire « prendre ô fammes et fiancier à force, ou les batent et les « mehaignent. » (Chap. 156).

A ceux qui seraient tentés de s'écarter ainsi de la ligne droite

¹ Son bien.

² Tromper. Voyez Du Cange. *Glossarium*, V^o *engannare* et *degannare*.

³ Jeu de dés, interdit au moyen âge.

⁴ Combat simulé avec des épées émoussées, très en vogue au XIV^e siècle.

⁵ Mot dont le sens m'échappe, mais dont la lecture dans les bons manuscrits est certaine. Les copistes du XV^e siècle ont corrigé en « renieurs », qui me paraît une faute.

⁶ Chicaner, quereller.

on donne en passant quelques bons conseils propres à leur ouvrir les yeux : « Ceulx qui ne entendent que à avarice et sont convoi-
« toux et envioux de l'autruy en sont volentiers les plus beson-
« gnoux et en viennent volentiers à mauvese fin. » (Chap. 334). —
« Car par les mauvès mestiers aprendre, la fin en est mauvese, et
« en est meschief et tribul en païs, et espécialment à iceulx et à
« leurs amis¹. Et pour ce doit chescun et chescune se payner de
« bienfaire, et non pas du contraire, et se y aviser au commence-
« ment, quar l'en dit en reprouver² : *Qui bien fait le retrouve*, et
« auxi : *De mauvès servige mauvès guerredon*³. » (Prologue.)

D'ailleurs qu'ils se tiennent bien pour avertis : le châtement ne se fait pas attendre, en ce monde même ils sont réprouvés : « Nul
« mauvès n'ouse estre en nule bonne compaignie, car chescun le
« refuse, et si fait Dex » (Chap. 2).

En revanche les « bons et leaux giens » sont traités avec tout le respect qu'ils méritent. Par exemple, si « aucunes bonnes per-
« sonnes, comme de ceulx que nous avons dit qui valent et povent
« valoir, feissent aucunes mesprinsons, ne lour devoit pas justice
« faire rigour, ainz y devoit mettre remede et lour monstrier cour-
« toisement leurs fautes, quar il n'est nul si digne, pour ce qu'il
« qu'il ait eu affaire, qui ne se soit aucuneffois mesprins. » (Chap.
294). Voilà une pensée, inspirée par l'indulgence chrétienne, dont nos criminalistes modernes pourraient faire leur profit, eux qui cherchent, pour d'autres raisons, à abaisser les peines infligées à la suite d'une première faute.

Les auteurs nous rappellent le respect qui est dû aux personnes charitables, « à ceulx qui tiennent les maisons où les povres et
« les riches sont herbregiez et soutenus, et es autres giens, de
« quelconques mestier que ils usegent pour le commun prouffit. »
(Chap. 204).

La charité envers les pauvres les préoccupe beaucoup : « Justice
« fut establie pour charité. » L'excédent des amendes qu'elle

¹ *Amis* signifiait autrefois les parents

² Proverbe.

³ *Wider donum*, ce qui est donné en retour, pense.

perçoit, une fois ses frais couverts, doit être employé « en sou-
« tenant les povres mesnagiers pour l'amour de Dieu. » (Chap. 335).

Mais comme ils sont eux-mêmes officiers de justice, ils n'ont garde d'oublier « les sages qui enseignent les bons enseignemenz
« par quoy la foy est gardée, et ceulx qui mettent la paiz entre
« gienz ou païs, et ostent les contempz' et les trebuz et les mes-
« chiefs qui pourroient avenir » (Chap. 294), « car tant comme
« l'en sceit plus de bien et l'en vault plus. » (Chap. 2). On va voir d'ailleurs qu'ils se font une très haute idée du rôle social de la justice et des devoirs des seigneurs justiciers et de leurs officiers.

Ils ont même, sur certains points, des idées quelque peu rigoristes. En voici une qui leur est inspirée par la préoccupation d'éviter des froissements et des querelles. Ceux qui « reprannent autres de
« lours nycetoz ou de lours pechiez ou les diffamment, et n'en
« appartient rien à ceulx ne à leurs amis, et en cuident avoir
« louenge, nul ne les en doit leer², ainz les blasmer, quar ils sont
« nates³ fous, quar en ce faisant ne povent ils rien gaingnier,
« fors que haine, et par haine povent leurs corps, leurs biens et
« leurs amis en perill estre » (Chap. 165). Evitons donc toute médisance ; c'est le moyen le meilleur de vivre en paix, « quar, de
« despit faire et dire parolles de moquerie ne de ledange⁴, ne pout
« nul bien venir » (*Ibid.*).

Voici une autre pensée, qui est un conseil de tempérance et de prudence : « Se aucun fait largece ou hardiece sanz aray⁵, et il n'en-
« tence avoir cause pour quoy il en puisse venir à bon chief, tout
« y vienge il, il ne li doit pas estre tenu en bien, comme ceux qui
« veulent passer la mer⁶, et n'ont pas attenance de attendre le gué,
« ou qui mettent leur corps ou le leur en autre perill, sans avoir
« entente de y avoir los ne prouffit : en cas semblable il semble
« que ils soient foulz et despourvez de san » (Chap. 4).

¹ *Contentiones*, procès.

² Louer.

³ Fou, méchant. Comparez l'allemand *narr*.

⁴ Outrage, mépris. Voyez Du Cange, *Glossarium*, v^o *Lada* 1.

⁵ Arrois, arrangement, dispositions prises à l'avance.

⁶ Il s'agit là de ces petits *flords* si nombreux sur les côtes de Bretagne, qu'on peut traverser à pied quand la mer est basse.

III

J'ai déjà dit que le caractère le plus remarquable peut-être de la coutume de Bretagne était l'esprit de solidarité qui l'anime. Quelquefois la décision qui s'inspire de cet esprit est dictée directement par l'idée religieuse, par l'amour du prochain tel que l'enseigne l'Eglise. Ainsi lorsqu'il s'agit de faire élever les enfants « qui n'ont « san' ne escient de se savoir pourvoir pour la nécessité de eulx », et qu'on ne connaît pas leur famille, « comme enffanz qui sont getez², les giens de la paroisse par les trésoriers doivent faire la « pourveance là où seroient ceulx enffanz trouvez, et est tenue « justice à les pourforcier à ce faire, si mestier est, quar touz « crestians doivent aider à touz autres au perill, comme dit est « aillours » (Chap. 269).

D'autres fois, ces décisions se rattachent pour eux au lien féodal qui unit les seigneurs à leurs vassaux, en imposant aux uns et aux autres des devoirs réciproques. Dans le curieux chapitre 223, après avoir énuméré nos devoirs envers Dieu et envers nos parents, ils ajoutent : « Et puyz après sont tenuz.... (à porter révérence) à « ceulx à qui ils sont tenuz par foy et par serment, et puis à ceulx « de qui ils ont les vestemenz et les vivres dont ils doivent vivre et « sont soutenuz ou siecle ; et puis es seigneurs et es dammes soubz « qui ils demourent et de qui ils tiennent leurs héritages et autres « biens, et puis es suzerains seignours de qui leurs seignours « tiennent. Et auxi doivent les seigneurs et les dammes amer leurs

¹ Sens, raison.

² Abandonnés. M. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, traduit à tort « geté » par « réprouvé ». Dans ces vers, qu'il cite lui-même :

Un fils à diable, un geté
Qui ne sauroit nommer son père,

il s'agit non d'un damné, mais d'un enfant trouvé.

« subgiz et lours hommes, et les doivent garder de torz et de
 « violences d'eulx et de touz autres, et les ensaigner à bien faire
 « et à bien dire. » Voilà un curieux devoir seigneurial, dont les
 feudistes des époques postérieures auraient été bien étonnés.

Mais souvent aussi on devine en eux une pensée plus large ou plus vague, le sentiment très profond de la communauté d'intérêts qui unit tous les hommes. C'est une conception purement utilitaire, mais qui n'en est pas moins frappante chez des hommes de ce temps. On retrouve ces préoccupations presque à chaque page. « Quant aucune personne fait ou fait faire une maison ou pluseurs, « et il la voulst lever, chescun des voisins li doit aider à la lever, « pour ce que ils en soient requis, quar elle ne pourroit estre leviee « sans force de gienz, pour ce que il y ait grouz bois, quar mai- « son fut faite pour le prouffit commun... et les uns doivent aider « es autres en ceul cas (Chap. 261). » Autre exemple : « Et si aucuns « avoient labouré le jour et ils lessassent aucunes de leurs chouses « ou chief du champ ou environ les lieux où la besoigne seroit « faicte, qui apparaisist, les uns y devoient garder les autres... » (Chap. 154). Plus loin, parlant des « bonnes personnes » qu'ils recommandent de protéger contre tout dommage, ils nous en donnent ce motif : « quar en telle heure pout l'en faire dopmage à aucune « personne que son estat en chiet à touz jours mès et que le pais « en est plus feible » (Chap. 294). En parlant de « ceulx qui laissent « aler leurs avairs¹ à jou² sans pastour », ils s'expriment ainsi : « Et « qui le feroit de nuyt, espicialement ou temps que les blez sont « poiez³ en grain,... devroit estre puni comme larron de sa seignou- « rie, quar il est pire que larron de destruire les biens sans prouff- « fit » (Chap. 279).

Ils ne peuvent guère parler des bestiaux sans dire : « les avairs « et nourretures⁴ que les bonnes gienz nourrissent pour le commun « prouffit. » Ils songent constamment aux récoltes : « Qui ne gain- « gneroit les terres, le monde ne auroit de quoy vivre » (Chap. 275

¹ *Averia*, bestiaux.

² En liberté.

³ Participe passé du verbe *poier* ou *puier*, monter.

⁴ Animaux qu'on élève pour la boucherie.

et 335). Ils prêchent la « reverence » due « à ceux qui ont chiens et « engins pour destruire la faramine et les mauveses bestes » (Chap. 294).

Signalons encore, le passage suivant que rien ne rappelle dans notre législation moderne, si ce n'est les vieilles règles maritimes sur le jet et la contribution : « Et quant un fou est esbrandi « en pluseurs mesons, l'en pout abatre les mesons prochaines pour « acaiser' le fou, et les autres sont sauvees, tous ceulx qui povent « estre sauvez ou pourroient l'apparoir sont tenus à desdopma- « gier ceulx à qui les mesons sont abatues, chescun à l'avenant que « il y pourroit avoir de prouffit, à l'esgart des poudes giens du « pays. » (Chap. 179).

IV.

Notre coutumier devient surtout intéressant quand il traite des des devoirs des seigneurs justiciers et de leurs juges.

Il nous signale d'abord les immenses services que rend la justice : « Si justice n'estoit, les menuz giens ne auraient de quoy « vivre, quar les granz giens et les puissanz lour ostassent le lour « et ce qu'ils eussent gaingnié, et n'en fust que guerres et contempz. « et pour ce demourassent les biens à estre faiz et gaigniez, et le « peuple ne eust de quoy vivre » (Chap. 335). « Qui ne punirait « les meffesans, il en seroit trop », disent-ils plus brièvement (Chap. 119).

Aussi, en gens de justice qui ont vu de près l'étendue du mal, ils se sont formé de leur mission sociale un idéal très élevé. La justice, disent-ils, ne doit avoir « point de soustenance ne de favour, « haine ne convoitise, ainczois doit estre leal et droite plus que le « cordel quand il est tendu, si plus droite pout estre, sans cliver « nulle part. » (Chap. 335).

Ils ont même, sur le droit pénal, sur le genre de peines à appliquer aux coupables, sur les caractères que la peine doit avoir pour

* Pour *acoiser de coi*, tranquille. Apaiser, éteindre.

ne pas être à elle seule un nouveau malajouté au premier, des idées que la science moderne s'imagine à tort avoir inventées.

Lisez par exemple ces trois passages :

« Toute justice doit estre plus esmeue d'absoudre que de con-
« dampner, quar homme et famme sont trop forz à nourrir, et
« ils sont tantost destruis, et homme vaut plus, pour tant que il
« soit bon, de cent et de mille livres..., et pour ce doit l'en savoir
« la cause clerement, quar elle doit estre plus clere que nulle
« autre et plus clere que estoile qui est au ciel. » (Chap. 100).

« Et si un homme qui a famme ou enffanz, ou l'un ou l'autre, à
« gouverner, fait aucune mesprinon, ou soit fol ou envioux, dont
« les chouses ne chieent en crime¹, justice ne les doit pas taxer
« selon le cas ; ainz li devroit l'en faire faire pénitence corporelle....
« quar qui lour toudroit² le lour lour donroit occasion d'estre
« larrons, à lui et à sa femme et ses enffanz... » (Chap. 335).

« Et quant extorcions sont faites, justice en doit faire adrece-
« ment au mains endommageux des parties, et ne pas faire
« comme l'en souloit³... ; quant une personne eust coupé le braz
« à un autre..., l'en li disoit que en prenist venjance en telle
« manière. Et ce n'estoit pas bien, quar ce estoit faire meschief sur
« meschief. sanz ce que il y eust prouffit à nul » (Chap. 3).

Malheureusement les seigneurs justiciers et leurs officiers sont loin de remplir leurs devoirs. Nos bons coutumiers le savent bien. Ils avouent ingénument que si les meubles des condamnés sont confisqués au profit de la justice, c'est « à la fin que justice soit plus esmeue de faire enquestes et de punir les meffesans, quar il est moult de justices qui heent⁴ à prendre travail se ils n'y prennent aucun prouffit » (Chap. 110). Ils nous donnent même à entendre que parfois les justices s'en prenaient à tort « à genz de bon rest pour avoir le lour » (*Ibid*).

Quand ils arrivent à la fin de leur long travail, toutes les tur-

¹ Ne soient pas assez graves pour donner lieu à une accusation criminelle.

² Enlèverait, conditionnel de *tollir*.

³ Comme l'on avait coutume de faire.

⁴ Haïssent.

pitudes, tous les actes de cupidité et de violence dont ils ont été témoins, leur reviennent à la mémoire, et alors ils écrivent un dernier chapitre, qui est un véritable réquisitoire contre les mauvais seigneurs et leurs exactions, et qui atteint presque à l'éloquence. Ne pouvant reproduire ici en entier ce chapitre qui est très long, j'en donne du moins le passage le plus saillant : « Mes quant
 « aucuns justiciers seculiers ne faisaient pas justice deuement, ainz
 « fesoient du contraire,... et aucuns officiers jugeaient amendes sur
 « leurs hommes, et les taxaient oultre droit et coustume, pour
 « eulx faire doubter et craindre, et mesmement par convoitise, et
 « pour ce que l'on ne ousot aleguer droit, reson, ne coustume
 « contr'eulx et contre leurs jugement, et les autres officiers, qui
 « paour^f y avoient et doubtaient que l'on leur ostast leurs offices.
 « Et plusieurs en y avoit, qui ce fesoient par graerie², à la fin que
 « ils disoient que ils fesoient mieulz valoir les offices¹ et les chouses
 « au seigneur que nul autre. Et autres seigneurs qui espioint leurs
 « subgez... et leur queraient abusions... pour leur oster le leur, et
 « mesmement soustenaient graiers et graieres qui portaient les mau-
 « veses goullees, pour oster à leurs subgez le leur et ce que bonnes
 « giens avoient gaingnié à granz suours et à grant paine de leurs
 « corps... Et tieulx justiciers sont pires que les larrons qui guetant
 « les chemins pour rober les genz et les marchanz, et ont mieulx
 « desservi à estre puniz que ceulx larrons, quar ils doivent garder
 « le pouple et tenir en paiz, et ce sont ceulx qui font les extorsions
 « et les meschieffs » (Chap. 335).

Contre de telles calamités il n'y a d'autre remède que de recourir
 « et querre secours à la justice de sainte Yglise », et aussi à celle
 du Duc, qui peut et doit « faire ordenances et establissementz
 « contre les usemenz et autres chouses qui sont faiz contre bonnes
 « mours et sans rezon et au prejudice du commun prouffit. »
 (Chap. 336). « Quar coustumes et usemenz qui sont contre bonnes
 « mours ne doivent pas estre eslargiz, ainczois les doit justice
 « destraindre à quanques elle pout o reson. » (*Ibid*).

¹ Peur.

² Par flatterie.

V

Si nous recherchons maintenant ce qu'ils pensent des privilèges des nobles, nous devons naturellement nous attendre à ce que la distinction des classes et la prééminence de la noblesse se trouve marquée en traits bien nets dans leur livre, qui est tout ensemble breton et féodal. Quelques-uns des passages que j'ai reproduits plus haut accusent déjà d'une façon énergique ce qu'un vassal doit « à ses seigneurs et dammes. » Mais bien d'autres petits traits marquent encore mieux leur tendance. Ainsi le « cheval à gentil-homme, qui est pour son propre corps à chevauchier », ne doit point estre saisi, « quar qui arresteroit son cheval, il ne auroit sur quoy s'en aler, et ainsi il seroit arresté ; et pour ce ne le doit l'en prendre... se il ne le baille et livre de sa bonne volonté. » (Chap. 297). Les terres nobles sont considérées comme étant « en deffens » même quand elles ne sont pas closes, si elles sont très vastes. (Chap. 274). Les gentilshommes seuls peuvent estre appelés à déposer sur les « explez de court », et non jamais « les gienz de basse condicion, qui ne se doivent entremetre des droiz... et si ne les entendent. Quar une conjuncion en pout porter une cause¹ de cent livres de rente comme de trois deniers, et aussi une disjoncion ; et ceulx recorderaient auxi tost le faulx comme le voir, tout cuidassent ils bien recorder » (Chap. 159). Cependant l'on peut appeler « bourgeois d'anceserie²... », pour la cause que les bourgeois demourent es villes où les délivrances soulent et doivent estre faites, et povent savoir des droiz et des coustumes. » (*Ibid*).

Deux passages méritent d'être mis à part, à cause de la naïveté avec laquelle s'y étale cette supériorité de la noblesse. Lorsqu'un vilain a injurié un noble, on doit l'enfermer « en orde et ville prinson, et le tenir tant longuement que ils soient bien reffrediz et tant que le cuour du noble daye estre apaié. Quar quant une ville personne

¹ Peut entrainer la décision d'une cause.

² Bourgeois de race. *Ancessoria*, lignée des ancêtres.

« fait ou dit villainie à une noble personne, le cuour au noble en est trop grous, à lui et à ses amis, et ne entendent pas en avoir amende par pecune, mès punissement de corps, dont il pourrait venir moult de perilz » (Chap. 166). Au cas contraire, la justice doit condamner le noble qui a injurié une vile personne à « faire amende par pecune, quar c'est ce que la vile personne demande que pecune » (Chap. 167).

L'autre passage porte avec lui son commentaire : « Et si aucun forceist femme... et il eust sa compagnie par force et contre sa sa volonté, s'en devoit justice esmouvoir, espicialment ou cas qu'elle seroit tenue pour pucelle par avant le forffait ». Ceci est d'une équité élémentaire, mais tout aussitôt arrive une réserve assez singulière, car le texte conseille à la justice de ne pas poursuivre au cas « où il' seroit si grant seigneur de biens et de amis que l'estat de celle en fust amendé et relevé, pour ce que il la endoayrast ou la prenist à femme espouse » (Chap. 156). On remarquera que le noble coupable se tire d'affaire quoiqu'il n'épouse pas sa victime, s'il peut la mettre en état d'allécher les épouseurs par sa dot.

Tel est l'esprit général de la coutume de Bretagne. Son originalité ne consiste pas dans l'étrangeté des décisions juridiques qu'elle contient. Le droit de la Bretagne à cette époque ressemble beaucoup à celui des provinces voisines. Il n'y a peut-être pas plus de différence entre la Bretagne et l'Anjou qu'il n'y en a entre l'Anjou et le Poitou. Mais on chercherait vainement ailleurs le même accent d'honnêteté, la même bonté, le même souci, non-seulement de la justice, mais de la charité. Cette tournure d'esprit ne se trouve que chez elle ; elle est propre à la Bretagne, comme la poésie un peu triste de ses paysages et le parfum de ses landes.

Les extraits que j'en ai donnés sont loin d'avoir épuisé la mine. Ce n'est qu'un choix. Mais ils suffisent pour montrer le charme particulier qui s'en dégage.

* L'auteur de l'attentat.

Si nous voulions envisager cette œuvre sous d'autres aspects, nous pourrions nous y arrêter longtemps encore. Ainsi on y trouve un véritable code rural du XIV^e siècle. De nombreux chapitres roulent sur le temps du *guerb*. sur les terres, sur les avairs, etc., et l'on y pourrait puiser une foule de renseignements intéressants sur l'état de l'agriculture à cette époque.

On y trouve également tout un traité sur le duel judiciaire. Il y a même sur ce sujet quelques chapitres qui ont l'allure d'un récit et qui forment tableau, entre autres celui où l'on nous décrit l'entrée des combattants dans les lices, leurs serments, les paroles qu'ils échangent, jusqu'aux cris du héraut invitant les spectateurs au silence « sur peine de la hart ». (Chap. 135). Mais en voilà assez, je pense, pour réhabiliter une œuvre jusqu'à présent trop dédaignée. Le droit rural et le combat judiciaire mériteraient chacun une étude séparée et détaillée ; je me propose d'y revenir plus tard.

MARCEL PLANIOL.



DE LA CÉSURE

(Suite.)

DEUXIÈMEMENT : DIFFÉRENTES PLACES ET DIVERS NOMBRES DES CÉSURES DANS LE VERS.

Ces césures, qu'elles soient réunies ou séparées, se localisent : 1° soit à *une place unique*, au *milieu* du vers ou près du milieu, 2° soit à *deux places*, des *deux côtés* du vers *symétriquement*, 3° soit à *une seule place*, dans la *première moitié*.

Ces diverses places peuvent être occupées soit par les *trois césures réunies*, soit par *deux* d'entre elles, soit par *l'une* d'elles.

A *l'origine la place est unique* et près du *milieu* du vers, c'est la *césure de l'hémistiche*. La raison de cette place est que la *suture* des deux vers réunis se trouve à cet endroit.

Nous allons examiner successivement chacune de ces césures que nous nommerons : 1° *césure dimétrique*, 2° *césure trimétrique*, 3° et *césure basique*.

A. — CÉSURE DIMÉTRIQUE AVEC SOUS-CÉSURES.

La *césure dimétrique* est celle qui divise le vers en deux parties seulement, parties *égales* ou *inégales*.

En latin, cette césure, dans l'hexamètre, est la césure unique *penthémimère*, c'est-à-dire venant après *deux pieds et demi*, autrement dit après *l'arsis* du *troisième pied*. Cette césure ne se tient pas

juste à la moitié du vers ; pour cela, il faudrait qu'elle fût située après la *thesis* du *troisième pied*, et non après son *arsis*. mais alors il n'y aurait plus ce *discord* entre le repos lexicologique et le repos phonique que précisément l'oreille des Romains et celle des Grecs exigeaient. En réalité, la césure de l'hexamètre latin partage le vers en parties *inégaies*, mais ces parties sont égales autant que le permet cet autre principe.

Il en est de même de la césure du vers *iambique* latin.

En français, la *césure dimétrique* est la *césure classique* ; elle est *triple* à l'hémistiche : à la fois *psychique*, *phonique* et *lexicologique*. Mais est-elle toujours exactement *au milieu du vers* ?

Il faut distinguer. Dans l'alexandrin, elle est exactement au milieu et le partage en deux parties égales. Dans le décasyllabe, au contraire, la césure médiane est toute moderne ; la *césure traditionnelle* partage en deux parties inégales, laissant *quatre* syllabes dans le premier hémistiche, *six* dans le second. Dans les vers de huit syllabes et inférieurs il n'y a pas de césure, et les vers supérieurs à douze syllabes ne sont pas usités.

Nous avons expliqué plus haut l'origine probable de cette césure à coupure inégale du décasyllabe. Néanmoins il résulte de ce fait cette vérité que la fonction d'équilibre que nous verrons ci-après être la principale de celles de la césure peut s'accomplir sans que la césure dimétrique soit absolument médiane.

Il est même impossible que cette césure soit absolument médiane dans certains cas, par exemple lorsque le nombre des syllabes du vers est *impair*. Ainsi le vers de neuf syllabes, s'il reste *dimètre*, ne peut se partager qu'ainsi : $4 + 5$ ou bien $5 + 4$, en approchant le plus possible de la césure de l'hémistiche, mais sans pouvoir l'atteindre. Il en est de même du vers de onze syllabes qui, s'il reste *dimètre*, prend seulement l'une des formules $5 + 6$ ou $6 + 5$. Une autre formule de cette césure est même possible : $4 + 7$ ou mieux $3 + 8$, mais nous verrons que cette césure rentre plutôt dans la catégorie des *césures basiques*. Le vers de treize syllabes, en outre de sa formule basique $3 + 8$, a les deux formules dimétriques $6 + 7$ ou $7 + 6$! Dans tous ces cas les hémistiches ne sont qu'approximatifs, et cependant l'équilibre est assuré.

Ceci nous conduit à une remarque importante. Si dans le décasyllabe la formule $4 + 6$ est admise à côté de $5 + 5$, si dans le même vers on admet aussi, quoique plus rarement, la formule $6 + 4$, c'est-à-dire un dimètre partagé par la césure en deux parties inégales, s'éloignant de l'égalité exacte de la distance d'une seule unité, pourquoi n'admettrait-on pas dans l'alexandrin à côté de l'égalité exacte $6 + 6$, les égalités s'en écartant d'une unité $5 + 7$ ou bien $7 + 5$? La question peut être considérée comme neuve; elle est bien résolue dans le sens de l'affirmative pour le vers romantique, mais en tant que trimètre. Que décider lorsqu'il s'agit des vers dimètre? Pour nous il n'y a aucun doute : ce qui a lieu dans le décasyllabe doit pouvoir se faire sans blesser l'harmonie dans le dodécasyllabe; la seule différence c'est qu'on a alors de chaque côté de la césure un nombre de syllabes non plus pair, mais impair; mais puisque les vers impairs sont harmonieux, les hémistiches impairs le sont aussi. Cependant nous reconnaissons que plus le nombre des syllabes d'un vers croît, plus l'inégalité d'une unité entre ses deux membres est faible, et qu'une inégalité trop faible est nuisible en un certain degré à l'harmonie, parce qu'alors les deux membres se cadencent moins. Il en est de même dans la musique où l'accord s'établit entre notes situées à une distance convenable sur la même gamme, et non entre celles trop rapprochées, et surtout celles se suivant immédiatement sur l'échelle musicale. Mais entre trouver ce vers en général moins harmonieux ou le proscrire, il y a toute la différence d'un fait à un principe. De plus ce vers, moins cadencé au point de vue phonique, peut le devenir sous l'influence psychique qui exerce une grande action sur le mouvement du vers, et dans les effets de mouvement crée des effets d'harmonie. En fait, d'ailleurs, le vers dimètre avec césure après la cinquième ou après la septième syllabe peut presque toujours, contenant une autre césure en même temps, se résoudre en vers trimètre, et alors la césure susdite n'ayant plus la prétention de partager le vers en deux parties seulement devient parfaitement régulière.

La césure dimétrique partage donc le vers en deux parties, tantôt rigoureusement égales, tantôt seulement approximativement égales;

cette approximation seule peut être atteinte quand il s'agit d'un vers à nombre impair de syllabes.

L'effet de la coupure exacte est différent de celui de la coupure seulement approximative. L'inégalité entre le nombre de syllabes de chaque hémistiche donne plus de vivacité à la phrase rythmique, car la césure partageant toujours le temps du vers, comme nous le verrons, en deux parties égales, il en résulte que si elle partage inégalement le nombre des syllabes, un des hémistiches *devra se lire plus promptement que l'autre*. Au contraire, dans l'hémistiche *exact*, le mouvement sera uniforme.

Cette différence se note très bien sur le *décasyllabe*, lequel suit, comme on le voit, l'une des formules $5 + 5$, $4 + 6$ ou $6 + 4$.

Nous ne parlons pas encore, en ce moment, des fonctions que remplit la césure dimétrique. Il est cependant utile d'en indiquer une dès à présent. C'est la *fonction d'équilibre*.

Nous avons dit que le point de départ de l'hémistiche est la *suture* de deux vers. Mais cette *fonction de suture* se transforme en *fonction d'équilibre* ; le vers devenu long ne pouvait se lire d'un trait sans repos. De plus, nous savons que ce repos ne consiste pas seulement ni même surtout dans un *silence*, mais aussi dans une *insistance* de la voix qui ne se repose pas moins en *prolongeant* un son qu'en *s'arrêtant*. En un mot *l'arrêt de la césure et l'insistance qui la précède*, insistance qu'on peut comparer au *point d'orgue* en musique, servant d'équilibre au vers, forment un *point d'appui*. On peut représenter *graphiquement* cet effet :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Ce vers est appuyé en son milieu, non surtout par le silence que suit le mot *pur*, mais plutôt par l'insistance qui porte sur ce mot. Nous représentons ici l'*insistance* par une *barre verticale* et le *silence* par une autre plus haut placée. On pourrait *supprimer* le silence et ne conserver que l'insistance, ce qui a lieu souvent, en réalité,

sans détruire le *repos*. Le mot sur lequel se fait l'*insistance* porte l'*accent rythmique*.

Mais la distance qui sépare le mot *jour* du mot *pur*, celle qui sépare le mot *que* du mot *cœur* sont encore bien grandes, les deux ponts qui joignent ces mots ont une trop grande étendue et peuvent fléchir, l'*équilibre* existe bien, mais pivotant sur un seul point il est *instable*.

Pour rendre cet *équilibre stable*, il faut créer *deux autres césures*, deux autres points d'appui, un dans chaque hémistiche.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

: : : :
: : : :
: : : :
: : : :

L'*équilibre* sera alors assuré par un nombre suffisant d'appuis; on a ajouté deux nouvelles insistances, l'une sur *jour*, l'autre sur *fond*.

Celle qui porte sur le mot *fond* partage bien le second hémistiche en deux parties égales, mais celle du mot *jour* partage le premier hémistiche en deux parties inégales 2 + 4. Pourquoi cette inégalité?

D'abord, l'*équilibre*, au moins instable, étant assuré par la césure de l'hémistiche, il ne s'agit plus que de le rendre *stable*, et pour cela les deux autres points d'appui n'ont pas besoin d'être *symétriques* entre eux.

Puis la division en *quatre parties égales* donnerait un *mouvement toujours uniforme*, ce qui rendrait le vers incapable de beaucoup d'effets qui tiennent aux *différences de mouvements*. En rendant ces *subdivisions inégales* dans une *division égale*, on obtient la *variété* dans l'*unité*.

En réalité l'*alexandrin français* classique n'est donc pas un *dimètre*, mais bien un *tétramètre*; les deux premiers mètres réunis contiennent le même nombre de syllabes que les deux derniers réunis, mais le premier et le second mètres contiennent un nombre différent de syllabes; il en est de même du troisième et du quatrième mètre entre eux.

B. — CÉSURE TRIMÉTRIQUE

A la césure tétramétrique précédente de l'école classique, l'école romantique française a substitué la césure trimétrique. Au lieu d'une seule césure accompagnée de deux sous-césures, on n'a plus de sous-césures, mais bien deux césures principales qui divisent le vers en trois mètres. De plus chaque mètre est souvent *inégal*.

C'est cette double qualité de trimétrique et d'inégale que nous devons examiner dans cette césure.

Il faut tout d'abord remarquer que, de même que la versification française possède, à côté du vers à une seule césure principale dite classique, le vers à deux césures dit romantique, de même la latine et la grecque possèdent, à côté du vers à une seule césure penthémimère qui se tient le plus près possible de l'hémistiche exact, un autre vers à deux césures situées chacune d'un côté différent du vers, les césures trihémimère et hephthémimère qui présentent tout à fait, sauf que leur place est fixe, la coupe du vers romantique français.

Quel est d'abord le principe mécanique de cette double césure ?

Au lieu d'appuyer un vers par le milieu pour lui donner son équilibre, il revient au même de l'appuyer aux milieux de ses deux parties ; dans ce cas on obtient même, au lieu de l'équilibre instable du vers dimètre non encore pourvu de ces sous-césures, immédiatement un équilibre stable et complet.

Vivre casqué, suer l'été, geler l'hiver.

.....

Formosam resonare doces Amaryllida sylvas.

.....

Telle est la formule graphique du vers trimètre régulier, c'est-à-dire ayant les trois parties égales.

Dans le premier vers, à côté des deux césures indiquées par les barres verticales plus longues où se fait à la fois la triple césure lexicologique, psychique et phonique, reste un autre point d'appui hérité du système précédent purement phonique et lexicologique, mais plus du tout psychique, indiqué par une barre plus courte. Il résulte de cela une *harmonie discordante* entre la *pensée* et le *rythme*, qui n'est résolue qu'à la fin du vers, ce qui fait l'*essentiel* de la poésie dite *romantique*.

Cette césure *extrapsychique* de l'*hémistiche*, mais encore lexicologique et phonique, peut se remplacer par une autre qui ne serait plus que phonique.

Vivre casqué, farouche, dur, inexorable.

Elle peut se supprimer entièrement, alors il n'y a plus de discordance entre l'élément psychique et l'élément phonique, la dernière résistance de celui-ci est vaincue.

Vivre casqué, dur, farouche, ah! inexorable.

On obtient alors le *vers trimétrique*, pur de toute trace de vers dimètre, mais on a dépassé de beaucoup le point d'arrivée de l'évolution romantique. Ce vers trimètre régulier peut certainement, en logique et en harmonie, supprimer tout repos après le sixième pied. Il serait aussi absurde de l'y exiger que d'y exiger un repos régulier supplémentaire après le troisième pied dans le vers trimètre. Nous verrons s'il peut entrer ainsi dans le trimètre irrégulier.

Mais à un autre point de vue, l'école romantique ne s'est pas contentée du trimètre régulier, c'est-à-dire dans lequel les trois parties ont le même nombre de syllabes et dont la formule est $4 + 4 + 4$. Elle se sert surtout du *trimètre irrégulier*, c'est-à-dire,

par exemple de celui dont la formule est $3 + 6 + 3$ ou $4 + 6 + 2$ ou $2 + 6 + 4$.

Dans tous ces cas l'équilibre est assuré. En effet, voici le schème de la formule $3 + 5 + 4$.

Le cheval galopait toujours à perdre haleine.

Voici celui de la formule $5 + 4 + 3$.

Il est grand et blond, l'autre est petit, pâle et brun.

Le dernier exemple est remarquable en ce qu'ici une *des césures romantiques* touche à une unité près le vestige de césure classique de l'hémistiche. L'équilibre n'en est pas diminué. C'est ce que nous avons déjà remarqué dans le vers classique, ou plutôt dimètre lui-même, où la césure peut s'éloigner d'une unité de l'hémistiche.

S'il nous est permis de parler ici de nous-même, nous dirons qu'on a critiqué certain de nos vers dont la coupe dimétrique ou trimétrique présentait cette situation que la théorie justifie.

Quel est l'avantage du trimètre irrégulier sur le trimètre régulier?

Si le trimètre était toujours régulier, il présenterait les mêmes inconvénients que le dimètre, car il diviserait toujours les syllabes en groupes égaux, ce qui rend le *mouvement toujours uniforme* et jamais *varié*, ainsi que nous le verrons. Il conserve cependant un avantage sur le vers classique par cela même qu'il substitue le *trimètre* au *tétramètre*, qu'il divise le même espace de temps en *trois seulement* au lieu de le partager en *quatre*. Chaque division du temps, prise séparément, comprend ainsi un plus grand nombre de syllabes, par conséquent chaque syllabe se prononce plus rapidement. Il en résulte que le *mouvement du vers romantique est plus rapide que celui du vers classique*.

Il est vrai que la durée totale du vers est la même, et nous ne

saurions admettre sur ce point la théorie de M. Becq de Fouquières d'après laquelle le temps du vers romantique serait d'un *quart* plus court que celui du vers classique. Nous pensons que l'espace total de temps est le même, mais que la marche de chaque syllabe dans chaque division de ce temps est plus rapide, parce que le nombre de ces syllabes étant variable dans chacune, un très grand nombre peut se trouver accumulé dans la même, par exemple dans la formule $5 + 1 + 4 + 2$, ce qui imprime à l'ensemble *non proprement plus de rapidité*, mais *plus de vivacité*. On peut cependant adopter jusqu'à un certain point son système, en supposant que l'oreille s'est habituée à faire de l'alexandrin *tétramètre* classique le type de la longueur et des divisions du vers, l'unité temporelle.

Nous avons examiné les *deux césures trimétriques* soit à places faibles, soit à places variables, de l'alexandrin, en supposant toujours que ces deux césures ont le *triple caractère* de psychiques, de lexicologiques et de phoniques. Il n'en est pas toujours ainsi. Les points d'appui du vers peuvent être moins fermes, surtout le second. En voici un exemple : dans la formule $3 + 4 + 5$.

La tempête est la sœur fauve de la bataille.

La première césure, sur *ête*, est *triple* ; il n'en est pas de même de la seconde sur *fau* ; celle-ci est *psychique* et *phonique*, mais *non lexicologique*, puisqu'elle ne frappe pas la fin d'un mot. Au contraire, le *vestige* de césure de l'hémistiche est *lexicologique* et *phonique*, mais *non psychique*. Le vers n'a donc de soutien complet que d'un seul côté. Ce cas est curieux ; c'est une étape de l'évolution qui conduit peu à peu à la conservation des *seules césures phoniques* dans le vers.

A côté de cet exemple de la diminution d'une des césures, d'un *des piliers du vers romantique*, s'en trouvent d'autres où les deux césures sont à la fois diminuées.

Près des meules qu'on eût prises pour des décombres.

Les syllabes *meu* et *pri* ne portent plus que la *césure phonique*, et indirectement la *psychique*; nous disons indirectement, car celle-ci en réalité porte plutôt sur les syllabes muettes *les* et *ses*.

L'école romantique n'a pas fait d'innovation dans les autres vers. Le décasyllabe possédait déjà les trois formules 5+5, 4+6 et 6+4 qui lui suffisaient pour la variété, et la division en nombres égaux impairs n'y était pas possible.

Restait le vers de neuf syllabes, celui de onze, et ceux supérieurs à douze.

Nous avons vu plus haut leur division *dimétrique*; ils sont susceptibles aussi d'une division *trimétrique régulière* ou *irrégulière*. Cette division a pour résultat, comme dans l'hexamètre, d'*accrottre la vivacité*.

Le vers de 9 pieds forme tout naturellement un trimètre régulier 3+3+3.

Le vers de 11 pieds forme un trimètre irrégulier qui peut suivre plusieurs formules: 3+4+4, laquelle s'approche de la coupe régulière, 4+3+4 ou 4+4+3.

Le vers de 13 syllabes suit les formules 3+5+5, ou 5+3+5, ou 5+5+3, ou 4+5+4, ou 4+4+5.

Ce vers de 14 pieds suit les formules 4+5+5, ou 5+4+5, ou 5+5+4.

Celui de 15 pieds suit naturellement celle du trimètre égal 5+5+5, mais il peut se constituer aussi inégalement 3+6+6.

Il en est de même des vers supérieurs. A partir même du vers de 14 ou de 15 pieds la césure dimétrique n'est plus guère harmonieuse. Un seul point d'appui ne peut porter un si long vers que la césure trimétrique supporte très bien.

Voici un exemple pour le vers de 15 pieds.

C'est le carillon, ce sera demain le grand jour de fête.

Nous figurons en barre plus courte l'endroit où aboutirait la césure dimétrique, on voit que l'équilibre du vers serait difficile ou insuffisant.

Le vers de 16 pieds et ceux au-dessus peuvent se constituer avec trois ou quatre césures, soit régulières, soit irrégulières. Alors les vers redeviennent *tétramètres*. Ils peuvent se contenter de deux césures et rester trimètres.

Même lorsqu'ils deviennent tétramètres, il ne le sont pas dans le même sens que le vers classique ; celui-ci possède une césure et deux sous-césures ; les vers dont il s'agit possèdent trois césures toutes principales.

Voici un exemple de vers de 16 pieds, l'un *dimètre* et l'autre *tétramètre*.

Au commencement le chaos était parmi l'immense abîme...

C'est le matin, le frais matin, quand la lumière encore sommeille...

On voit que l'appui tétramétrique donne un équilibre plus stable que le trimétrique.

C. — CÉSURE BASIQUE.

Nous avons vu que l'une des deux césures romantiques, surtout la seconde, au lieu d'être à la fois psychique, lexicologique et phonique, peut s'atténuer et n'être plus que phonique. On peut aller plus loin encore : la seconde césure d'un vers romantique peut entièrement disparaître, et la première césure, pourvu qu'elle ne soit pas loin du centre, porter tout le vers qui conserve son équilibre, surtout lorsqu'il est mêlé à d'autres vers dont l'équilibre est plus parfait. En voici un exemple :

Je suis malheureux incommensurablement.

Cette situation est rare et plutôt théorique.

Mais il arrive fréquemment, comme nous l'avons établi, que la première césure est complète et que la seconde est atténuée et n'est plus que phonique, comme dans ce vers :

Car les vertus sont nuisibles comme des vices.

La seconde césure, qui porte sur l'accent du mot *nuisible*, n'est que *phonique* ; il n'y a en réalité qu'une césure pleine, celle qui porte sur la dernière syllabe de *vertus*, de sorte que cette césure sert de *base* à tout le vers ; elle est solide et tout le reste du vers peut se construire avec un simple repos phonique supplémentaire, au moyen de son appui.

On pourrait construire de très longs vers de treize, quatorze et surtout de neuf syllabes avec une *seule césure*, non *médiane*, mais située dans les premiers mots du vers pour seul appui. C'est ici que la *césure basique* devient véritablement pratique. Un vers de neuf syllabes se soutient parfaitement avec une seule césure située après le troisième pied, une simple césure basique.

S'étalant alors épanouie.

De même, le vers de onze pieds peut avoir une césure basique après la troisième syllabe, et composer sa seconde partie avec huit syllabes sans repos nouveau.

Comme on le voit, le nombre et la place des césures dans le vers sont variables et dépendant l'un de l'autre.

Nous avons, dans l'examen actuel, fait jusqu'ici abstraction de la question de savoir si le même système de césure est ou non suivi dans toute la poésie. Nous y arrivons.

TROISIÈMEMENT : CORRESPONDANCE DES CÉSURES DE
VERS A VERS, OU DE LA CÉSURE SYMÉTRIQUE ET DE LA
CÉSURE ASYMÉTRIQUE.

Jusqu'à présent nous n'avons examiné la césure, ou les césures, que dans le vers isolé; nous avons vu qu'elle est *unique* ou *multiple*, et qu'elle y occupe différentes places suivant les systèmes.

Mais le vers dimètre exige-t-il que les vers suivants soient dimètres aussi dans le système classique ?

Le vers trimètre exige-t-il dans le système romantique que les vers qui suivent soient aussi trimètres, et dans ce cas la place des césures doit-elle être la même dans tous les vers ?

Quand il y a concordance parfaite entre la place de la césure, ou des césures, dans tous les vers, la césure est *symétrique*; elle est *asymétrique* dans le cas contraire.

Le vers classique possède la césure *symétrique* avec les *sous-césures asymétriques*.

La symétrie de la césure principale est évidente, puisque partout la césure est juste à l'hémistiche. Cette symétrie a le grand avantage de reproduire le *dessin rythmique* dans tout l'ensemble de la pièce, mais il renferme le *vice de la monotonie*. De plus, coupant le vers toujours au même endroit, elle fait de chacun une réunion de deux vers dont l'un, non rimé, empêche le vers total de prendre son intégration complète. A ce vice théorique se joignent des vices pratiques. La moindre assonance entre l'hémistiche et la fin du vers vient rompre complètement l'unité de ce vers et reconstitue deux petits vers indépendants; il en est de même quand un hémistiche rime avec l'hémistiche du vers suivant. Dans un autre ordre d'idées, l'*arrêt du vers, fréquent et régulier*, introduit l'usage de beaucoup d'*épithètes oiseuses*. Enfin le *mouvement uniforme* qui en résulte équivaut à l'*absence de mouvement*.

Aussi le système classique *remédie-t-il* à la symétrie de la césure

principale par la place asymétrique des sous-césures ; celles-ci varient de position dans chaque vers.

Le vers latin [varie la césure unique et approximativement fixée à l'hémistiche avec la double césure à places fixes, situées, il est vrai, dans chaque partie différente du vers. Tandis qu'un vers se règle par la césure unique penthémimère, le vers suivant peut se régler par deux césures, l'une trihémimère, l'autre hephthémimère.

Le vers *romantique français* va plus loin, il établit une *asymétrie complète*. D'abord, il fait se succéder le vers trimètre qu'il a innové et le vers ancien dimètre qu'il n'a pas exclu. Puis il fait alterner le vers trimètre à mètres égaux et le vers trimètre à mètres inégaux, et enfin les divers trimètres à différents mètres inégaux. Il en résulte une diversité très grande, une discordance entre vers qui se résout toujours en une concordance au moins au point de vue phonique à la fin, à la rime du second vers du couple.

L'avantage de ces vers à césure asymétrique entre eux est de pouvoir varier à l'infini les mouvements du rythme et de leur faire suivre exactement ceux de la pensée.

On peut cependant employer le vers trimètre régulier d'une manière symétrique en composant tous les vers d'une pièce suivant la formule $4 + 4 + 4$ de l'alexandrin ; mais c'est une exception, de même que la formule $3 + 3 + 3 + 3$ serait une exception dans le système classique :

Dans le décasyllabe, le système romantique fait alterner aussi irrégulièrement la forme $5 + 5$, celle $6 + 4$ et celle $4 + 6$.

A côté de la symétrie perpétuelle de la césure et de son asymétrie systématique, on pourrait aussi concevoir comme capable de produire de beaux effets sa *symétrie alternante*. Par exemple, le premiers vers serait construit suivant la formule $6 + 6$, le second suivant celle $4 + 4 + 4$, le troisième aurait $6 + 6$, le quatrième $4 + 4 + 4$. Ou bien le premier aurait $2 + 5 + 3 + 2$, le second $4 + 4 + 4$, le troisième $2 + 5 + 3 + 2$, le quatrième reproduirait $4 + 4 + 4$. On *croiserait les césures* comme on *croise les rimes*, comme on *croise les vers de différentes longueurs*.

§ 3. — FONCTIONS DE LA CÉSURE.

Jusqu'ici nous avons examiné la césure en *elle-même*, en dehors de ses *fonctions* et de l'*effet* qui en résulte. Il nous faut maintenant l'examiner dans son fonctionnement.

La fonction de la césure est *triple*, en faisant abstraction de celle primitive de *suture* qui disparaît dans le cours de l'évolution. La césure 1° *divise le temps* du vers en sous-temps égaux, 2° donne au vers un *centre de gravité*, 3° lui imprime le *mouvement intérieur* ; sa triple fonction est donc : 1° *temporale*, 2° *pondérante*, 3° *dynamique*. Chacune est de la plus haute importance.

A. — FONCTION TEMPORALE DE LA CÉSURE.

Quelle que soit la place de la césure, elle divise toujours le vers en temps égaux, en deux si elle est dimétrique, en trois si elle est trimétrique. Jamais les temps situés en deçà ou au-delà de la césure ne sont inégaux, quand bien même chacun possède un nombre différent de syllabes.

La césure et la sous-césure jouent donc en français un rôle bien plus étendu qu'en latin et qu'en grec. Dans ces dernières langues, la césure ne *mesure pas le temps* ; ce qui le prouve, c'est qu'elle est presque toujours située au milieu d'un pied. Ce qui mesure le temps en latin, c'est chaque *arsis*, par conséquent chaque *pied* lui-même. Le français, au contraire, ne possède pas de pieds, ne formant son vers que du nombre des syllabes, sauf à l'endroit des césures. La césure y remplit donc la fonction que l'*arsis* du pied remplissait en latin, celle de diviser le temps en parties égales.

Il semble que dans le décasyllabe les deux parties du vers de la formule 4 + 6 ne sont pas égales entre elles. C'est une erreur : la césure de la 4^e syllabe partage bien le temps du vers en deux sous-temps égaux ; seulement les syllabes étant plus nombreuses dans le second sous-temps se prononceront plus vite.

Il en résulte, ainsi du reste que l'a très bien démontré Becq de Fouquières, qu'un des trois temps du vers dimètre peut être tenu par une syllabe, le second par six, le troisième par quatre.

Alors, | dans le silence horrible, | un rayon blanc.

On ne doit pas mettre plus de temps à prononcer : *dans le silence horrible*, qu'à prononcer *alors*.

Cette *fonction temporelle* de la césure est *essentielle* en français. Il en résulte que tout mot situé à la césure forme une *arsis* et que tout mot en dehors de la césure est à la *thesis*.

B — FONCTION PONDÉRANTE DE LA CÉSURE.

Nous avons déjà observé dans le cours de notre étude ce fonctionnement. La césure par son *repos* et surtout par l'*insistance* qui précède celui-ci donne son équilibre au vers.

C'est précisément pour cela que les petits vers n'ont pas besoin de césure, c'est pour cela aussi que les très grands vers ont besoin de deux et même de trois césures.

La fonction d'équilibre peut être remplie par la *césure purement phonique* ; elle l'est mieux sans doute par celle en même temps lexicologique ; celle psychique n'est pas nécessaire pour ce résultat.

La pondération se fait plus complète lorsque le vers est divisé en parties égales, elle est plus difficile lorsque les deux parties ne diffèrent que très peu en étendue ; elle est difficile aussi lorsque les deux parties sont d'une longueur trop différente.

Toute césure qui fournit l'équilibre est suffisante. Il y a là des questions de degré, l'équilibre peut être plus ou moins stable.

C. — FONCTION DYNAMIQUE DE LA CÉSURE, OU FONCTION DE DÉTERMINATION DU MOUVEMENT.

Qu'est-ce que le mouvement dans la poésie ?

Le mouvement est le produit de la division du temps par le nombre de syllabes.

Ainsi lorsqu'un mètre d'un vers (le mètre est la division interne du temps du vers) contient une syllabe, tandis qu'un autre mètre en contient cinq, le mouvement est retardé dans le premier, accéléré dans le second ; on peut donc calculer mathématiquement au moyen d'une division le mouvement *phonique* ou *rhythmique intérieur* d'un vers.

Le mouvement *extérieur* du vers, ou mouvement du *vers dans la strophe*, se calcule différemment ; nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Mais le *mouvement* n'est pas seulement *phonique*, il est aussi *psychique*. Il résulte de la coupure de la phrase ; plus elle est coupée, plus le mouvement est vif ; plus elle est étendue, plus le mouvement est lent.

Enfin il existe un *troisième mouvement* : le *mouvement lexicologique* ; il consiste, s'il est rapide, à abrégier l'expression de la pensée en supprimant non-seulement tous mots inutiles, ce qui est la condition de tout style, mais en sous-entendant tout ce qu'on peut sous-entendre, en faisant ellipse et contraction fréquentes des mots.

Ces *trois mouvements* peuvent *coïncider*, ils peuvent aussi être en *discord* : cette *harmonie discordante*, ce discord, doit avoir de temps en temps sa *résolution*.

Le mouvement soit psychique, soit lexicologique, soit phonique, est donc *retardé*, *accéléré* ou *normal*.

Ce qui donne au mouvement une impulsion pour l'accélérer, le retarder ou lui laisser son cours naturel, c'est la *césure*.

La *césure phonique* donne le *mouvement phonique* ou *rhythmique*. Celle classique n'opère pour accélérer ou retarder que dans l'intérieur des hémistiches, puisque l'hémistiche est invariablement fixe dans son étendue ; c'est-à-dire que ce n'est pas ici la césure principale qui opère, mais bien les sous-césures. Dans chaque hémistiche la formule peut-être $1 + 5$ ou $2 + 4$, ou $3 + 3$ ou $4 + 2$ ou $5 + 1$. C'est le demi-hémistiche qui contient plus de 3 qui est accéléré, celui qui contient moins de 3 qui est retardé par la sous-césure.

La césure romantique a, dans ce sens, un effet bien plus puissant,

puisqu'elle n'opère plus sur l'hémistiche seul, mais sur l'étendue du vers entier. La formule peut être $1 + 10 + 1$; on voit quelle rapidité acquiert alors le mètre métrien.

La césure psychique donne le mouvement psychique, et ici aucune explication n'est nécessaire, puisque cette césure consiste précisément en coupures de la phrase faites logiquement en parties tantôt plus, tantôt moins courtes; les versets des livres bibliques sont des exemples de *césures purement psychiques*.

La césure *lexicologique* imprime la rapidité là où l'ellipse grammaticale se fait.

On voit facilement que ces trois césures peuvent coïncider ou ne pas coïncider, et que par conséquent alors les trois mouvements sont semblables ou dissemblables.

Ainsi se fait l'accélération, le retardement, ou le maintien normal du mouvement poétique. Si cette accélération, par exemple, était égale dans tous les vers au même endroit, était symétrique, il y aurait simplement vitesse causée par la césure en cette place; mais si dans le vers suivant, la césure retarde le mouvement au même endroit, alors il y a manque de symétrie de mouvement; cette *asymétrie* constitue une *qualité distincte de celle de la vitesse*, la *vivacité*.

Telles sont les trois essentielles fonctions de la césure.

RAOUL DE LA GRASSERIE.

(A suivre).



TROIS LETTRES DE RÉMISSION

DU XV^e SIÈCLE

I

1446, MAI, RASILLÉ, PRÈS CHINON. — RÉMISSION POUR
JEHAN DE LA BRUNETIÈRE, ÉCUYER, DE LA COMPAGNIE
DE FRANÇOIS DE MONTGATIN, CAPITAINE DE LA PLACE
ET FORTERESSE DE LA ROCHE-SUR-YON, QUI AVAIT
ASSISTÉ A UNE RENCONTRE OÙ UN HOMME DE LA COM-
PAGNIE DE GUY D'AUXIGNY AVAIT ÉTÉ TUÉ.

Savoir faisons, etc., nous avoir receu l'umble supplicacion de
nostre chier et bien amé Jehan de La Brunetière¹, escuier, conte-
nant que, ung an et demy a ou environ, quoy que soit, durant le
temps que estions ès marches de Lorraine², nostre amé et féal che-

¹ Ce Jean de la Brunetière est sans doute le même personnage que celui qui est cité dans les *Chroniques de Jehan Bourdigné*, parmi les combattants de Saint-Denis-d'Anjou, en 1441. (Voir notre étude historique sur *les Seigneurs Angevins et Manceaux à la bataille de Saint-Denis-d'Anjou, 1441*, p. 18-19).

² René d'Anjou, duc de Lorraine, voulait exercer sur Metz, Verdun et plusieurs autres villes d'Empire des droits de patronage qu'elles contestaient, et leur réclamait le paiement de certaines créances discutées (1444). Charles VII, soutenant son beau-frère, avait conduit lui-même une armée en Lorraine, et, après avoir échoué devant Metz, il passa l'hiver à Nancy.

valier, Guy d'Auxigny, seigneur de Trèves¹, vint, avec puissance de gens et à port d'armes, devant la place et forteresse de la Roche-sur-Yon², où ledit de La Brunetière estoit lors demourant, pour icelle place et forteresse assaillir, comme l'en disoit ; à l'encontre duquel d'Auxigny, François de Montcatin capitaine de ladictte forteresse, fist une saillie, en la compagnie duquel de Montcatin estoit ledit de La Brunetière, et, à icelle saillie, fut tué ung homme de la compagnie dudit d'Auxigny, lequel de La Brunetière ne le tua ne frappa, ne par luy morut, mais seulement fut en la compagnie dudit de Montcatin. A laquelle cause, il doubte que pour le temps à venir, on ne luy en donne en corps ou en biens aucun destourbier³, ou empeschement, et, pour ce, nous a fait requerir que, comme le temps passé il nous ait servy à l'encontre de nos ennemys ou fait de noz guerres, à l'occasion desquelles il ait esté par plusieurs foiz prisonnier et mis par eulx à grosses et excessives raençons, aussi qu'il ne fut pas cause de ladictte saillie⁴ ne dudit meudre, mais seulement estoit en la compagnie dudit de Montcatin, comme dit est, et que, en tous autres cas, il a esté homme de bonne vie, renommée et honneste conversacion, sans jamais avoir esté actaint d'aucun vilain cas, blames ou reprouche, il nous plaise sur ce luy impartir nostre grace. Pourquoi, nous, ces choses considerées et les bons services que nous a faiz en nosdictes guerres le dit de La Brunetière, les grans peines et miserres qu'il a eues et soustenues ès dictes prisons, et les grans et excessives raençons que nosdiz ennemis ont à ceste cause de luy exigées, ainsy qu'il nous a fait remonstrer, voulans, pour ces causes et en faveur aussy de nostre très chier et très amé nepveu, le duc de Bretagne⁵, qui de ce nous a requis, misericorde preferer à rigueur de justice, à

¹ Guy d'Assigny ou d'Acigné, devenu seigneur de Trèves en Anjou par son mariage avec Jeanne de Mortemart, (M. C. Port dit de Mortimer,) veuve de René Lemaçon, seigneur de Trèves, chancelier de France

² Le château et le bourg de la Roche-sur-Yon portaient dès le XV^e siècle le titre de principauté. La forteresse, très importante par sa situation, fut assiégée plusieurs fois aux XIV^e et XV^e siècles pendant la Guerre de Cent ans.

³ Destourbier, empêchement.

⁴ Saillie, attaque.

⁵ Le duché de Bretagne était alors aux mains du duc François I^{er}.

icellui de La Brunetière, suppliant, avons, oudit cas, quicté, remis et pardonné, quictons, remectons et pardonnons, de grace especial, par ces presentes, les faiz et cas devant diz, avec toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civile, en quoy, pour occasion de ce, il pourroit estre encouru envers nous et justice, et l'avons restitué et restituons à sa bonne fame et renommée, au pais et à ses biens non confisquez, satisfacion faicte à partie civilement, tant seulement se faicte n'est. Et, sur ce, imposons silence perpetuel à nostre procureur et à tous autres.

Si donnons en mandement par ces presentes au seneschal du Poitou et bailli de Touraine et des ressort et exemption d'Anjou et du Maine et à tous noz autres justiciers ou à leurs lieutenans presens et à venir et à chacun d'eulx, si comme à luy appartendra, que, de nostre presente grace, quictance, remission et pardon, facent, seuffrent et laissent ledit suppliant joir et user plainement et paisiblement, sans, pour occasion dudit cas, le molester, travailler ou empeschier, ne souffrir estre molesté, travaillé ou empeschié, ores ne pour le temps à venir, en corps ne en biens, en quelque maniere que ce soit, au contraire, mais son corps ou aucuns de ses biens, se aucuns estoient, pour ce, prins ou empeschiez, mectent ou facent mectre sans delay à plaine delivrance. Et afin etc., sauf etc.

Donné à Razillé, près Chinon¹, ou mois de may, l'an de grace mil CCCCLXVI, et de nostre regne le XXIII^e.

Ainsi signé par le Roy, monseigneur le Dauphin, monseigneur le duc de Bretagne, les sires de la Varenne, de Pressigny, de Blanville, et plusieurs autres presens. Giraudeau. — P. le Picart.

Arch. nat. JJ, 177, fol. 138 verso, n^o 208.

¹ Le château de Razilly, situé dans la commune de Beaumont-le-Veron, à deux lieues de Chinon, avait été bâti par un des chambellans de Charles VII. Le 14 décembre 1439, le roi avait autorisé Jean, seigneur de Razilly, à faire fortifier son manoir (*Lettres patentes conservées dans la famille de Razilly*). Il ne reste plus des fortifications élevées par Jean de Razilly que quelques pans de murailles ébréchées, découronnées de leurs parapets et de leurs machicoulis, dont on aperçoit quelques rares encorbellements. L'hôtel principal, où le roi et la cour séjournèrent, est réduit à un étroit corps-de-logis, aujourd'hui dérasé et dont une grande partie a été refaite au XVI^e siècle. La chapelle est placée au sud de ce corps-de-logis. (G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome IV, page 170-171, note 1.) Le roi séjourna à Razilly en 1445 et 1446.

II

1474, MARS, PARIS. — RÉMISSION POUR MACÉ BEAUCHESNE, MARCHAND, NATIF D'ANJOU, ACCUSÉ D'AVOIR VOLÉ, AU CHATEAU DE CHATEAUBRIANT, UNE ÉCUELLE ET UNE TASSE D'ARGENT.

Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, savoir faisons etc. ; nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis charnelz de Macé Beauchesne, povre marchand, natif du pais d'Anjou, à present detenu prisonnier ès prisons de _____, ou dit pais d'Anjou, contenant que ledit Macé s'est entremis du fait de marchandise, où il a moult perdu et est endebté envers plusieurs personnes, et, pour éviter que ses creanciers ne le traitassent rigoureusement et les cuider¹ payer et obvier qu'ilz ne le feissent excommenier, pour ce que aucuns l'avoient jà fait convenir et les autres l'avoient fait admonester de paier, et n'avoit de quoy ; ledit Macé, pour les affaires d'un nommé Estienne Giraudier, se trouva, le lendemain de la Thièphaine derrenière passée, ou chastel de Chasteaubriend², et y entroit quand bon luy sembloit, par le moyen de l'acointance qu'il avoit avec le seigneur de Bouilloy, qui a grant auctorité en la maison de nostre amé et féal cousin le

¹ Cuidier, croire.

² Le château de Châteaubriant, siège d'une baronnie, était important. Il fut assiégé et pris en 1488 par une armée française que commandait la Trémoille. On distingue aujourd'hui le vieux château féodal baignant dans l'étang de la Torche, et l'habitation de la Renaissance. Le premier, qui date du XI^e siècle, fut construit par un seigneur du nom de Briant ou Brient. C'est Jean de Laval qui commença la nouvelle et élégante demeure en 1524. Elle fut achevée en 1538. On en admire les beaux escaliers, les curieuses galeries et les sveltes tourelles. Le double château domine la petite ville qui a conservé un aspect pittoresque et un caractère féodal.

comte de Laval¹. Et fut ledit Macé, oudit lieu, par l'espace de six jours, et y buvoit et mengeoit par plusieurs fois. Et, audit jour de lendemain de la Thiéphaine², souppa en la chambre dudit seigneur de Boulloy, avec ses gens ; et après soupper, il s'en retourna à son hostellerie à l'enseigne du Cheval Blanc, et, incontinent, de rechief s'en retourna en la sale dudit chastel de Chasteaubriend, et illec presens estoient plusieurs gens dudit chasteau, qui estoient armez les ungs contre les autres et faisoient ung esbat, ainsi qu'ilz ont acoustumé de faire à la feste des Roys³. Et luy, estant en ladite sale, vist une escuelle d'argent, laquelle estoit à terre, soubz ung banc ; vist aussi plusieurs tasses d'argent sur ung dressouer et pensa en luy que, s'il pouvoit avoir de ladite vaisselle, que ce seroit bien à soy acquiter. Et comme il vist que chacun estoit amusé à regarder ledit esbatement, print ladite escuelle d'argent, qui bien pesoit deux marcs, icelle porta à sa dite hostellerie et la mussa⁴ au rastelier de son cheval, et y fut par toute cette nuyt ; et, tout incontinent qu'il ot illec mis ladite escuelle, retourna audit chasteau, vist encores lesdites tasses, en print une, qui bien pesoit de quatre à cinq marcs d'argent, et feignoit d'aler demander à boyre à la boutellerie⁵ dudit lieu, et comme il vist qu'il n'y avoit personne qui le regardast, emporta en son seign⁶ ladite tasse et pareillement la mist en ladite estable, oudit rastelier, et y fut, avec ladite escuelle, par tout le soir, et se coucha en sadite hostellerie ; et, le lendemain, se leva, print lesdites tasse et escuelle et monta à cheval et les emporta jusques au lieu de Craon⁷, où il coucha, par

¹ Le comte de Laval était alors Guy XIV qui épousa d'abord Isabeau de Bretagne, puis François de Dinan, fille de Jacques de Dinan, seigneur de Châteaubriant. Voir le *Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly, sur la ville de Laval, suivi de la Chronique de Guittel de la Houllerie*, textes établis et annotés par Jules Le Fizelier, publiés avec de nouvelles recherches par A. Bertrand de Broussillon, Laval, 1886.

² Thiéphaine, l'Épiphanie.

³ Cet usage est curieux et digne d'être noté.

⁴ Mussa, cacha.

⁵ Boutellerie, cellier, cave, endroit où l'on ramasse les bouteilles.

⁶ Seign, sein.

⁷ Voir sur les seigneurs de Craon à cette époque notre *Histoire de la Baronnie de Craon de 1382 à 1626*.

celluy jour, et d'illecques les porta jusques à Laval, les bailla en garde à ung nommé Barbin, qui les luy garda six ou sept jours et s'en retourna ledit Macé à Saint Denis d'Anjou¹. Et cependant ledit Barbin fist ostencion de ladite vaisselle d'argent, laquelle fut cogneue par les gens de Laval, pour ce que les armes de nostre dit cousin y estoient emprainctes², et ladite vaisselle portée aux offices de nostre dit cousin de Laval. Et, pour ledit cas, ledit Macé fut envoyé querir et est constitué prisonnier oudit lieu de Laval³. Et, depuis, a esté rendu au seigneur de (en blanc) dont il est subject. Et, par avant, s'estoit ledit Macé trouvé, en certain jour, en la maison de Michau Duport, et illec print une cuillier d'argent et la mist en sa bague, et, celluy mesmes jour, la restitua, pour ce que on en faisoit question. Pour occasion desquelz cas, ledit Macé, suppliant, est demouré en dangier etc., se nostre grace etc. Pourquoi etc., audit suppliant, avons quicté, etc., les faitz et cas dessusdits, avec toute peine etc.

Si donnons en mandement au bailly de Touraine et des ressors et exempcions d'Anjou etc.

Donné à Paris, ou moys de mars, l'an de grâce mil CCCC soixante quatorze, et de nostre règne le XIII^{me}.

Ainsi signé par le Roy à la relacion du conseil : Triboulé.

Arch. nat. JJ 195, fol. 305 r^o n^o 1400.

¹ Voir notre *Histoire de Saint-Denis-d'Anjou* (X^e-XVIII^e siècles).

² Voici la *Sigillographie des seigneurs de Laval*, par MM. Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, 1888.

³ Voir sur cette prison le *Mémoire chronologique*, etc.

III

1487, AOUT, CHATEAUBRIANT'. — RÉMISSION POUR FRANÇOIS GUILLON, HOMME DE LABOUR, MÉTAYER DE LA DAME DES ROCHES, ACCUSÉ D'AVOIR TUÉ A COUPS DE BATON PERRINE SERVANDE, DONT LES BŒUFS PAISSAIENT ET DÉVASTAIENT LES POIS ET LES FÈVES DU SUPPLIANT.

Charles, etc., savoir faisons à tous presens et à venir nous avoir receu l'umble supplicacion de François Guillon, povre homme de labour, aagé de soixante ans ou environ, contenant que, le jeudi d'après Pasques derrenier passé, le dit suppliant, estant en une piece de terre appartenant à la dame des Roches, dont il est metaier, en laquelle il semoit et couvroit du lyn, aperceut que une nommée Perrine Servande, laquelle gardoit des beufz de labour, et icelle laissoit souffrir paistre et menger en ladite piece les pois et feves qui y estoient ensemeceez ; lequel suppliant, voyant lesdits beufz qui ainsi paissoient et degastoient² lesdits pois et feves qu'il avoit luy mesmes ensemeceez, voulant obvier au dommaige que faisoient lesdits beufs, commança à dire à ladite Servande ces parolles ou semblables : « Commant amenez-vous ces beufs icy manger et gaster les poix et feves qui sont en ceste terre ? » A quoy ladite Servande respondit qu'ilz ne faisoient aucun dommaige. Et alors ledit suppliant, qui voioit entierement le contraire et qu'elle ne disoit pas verité et ne vouloit chasser lesdits beufz, les alla luy mesme chasser, et ainsy qu'il les chassoit, elle les suivyt,

¹ Anne de Beaujeu luttait alors, en qualité de régente de France, contre le duc de Bretagne. Elle avait assiégé vainement la ville de Nantes qu'elle avait trouvée « murée, fossoyée, tourée, et artillée mieux qu'aucune aultre. »

² Degastoient, faisaient des dégâts.

en luy disant, par grand despit, qu'ilz n'estoient en riens du sien ; ce que, par ledit suppliant, fut respondu que si estoit, en la boutant¹ et mettant aussy hors de ladite piece de terre et luy disant, tout gracieusement qu'elle s'en sortist, et, sur l'eure, elle se retourna vers ledit suppliant, lequel elle prist par sa chemise et au visage pour lui cuider faire quelque grand desplaisir ; mais ledit suppliant, pour y obvier, y resista et se reculla d'elle, et en soy reculant, d'ung petit baston qu'il avoit prins en ung fagot de bois pour chasser lesdits beufz, en bailla à ladite Servande aucuns coups sur le cousté et sur l'eschine, et, combien que ledit suppliant n'entendist lors avoir bleicié ladite Servande, neantmoins, onzejours après ou environ, par faulte de bon gouvernement ou aultrement, elle est allée de vie à trespas. Pour occasion duquel cas, ledit suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du pays et n'y oseroit jamais bonnement retourner, converser, ne demourer, se noz grace et misericorde ne lui estoient sur ce imparties, en nous humblement requérant que, actendu que par cy devant il a tousjours esté de bonne vie, renommée et honneste conversacion, sans jamais avoir esté actaint ne convaincu d'aucun aultre villain cas, blâmes ou reprouche, il nous plaise lui quicter, remettre et pardonner le dit cas, et sur ce luy impartir nostre grace et misericorde. Pour ce est-il que nous, etc., voulans etc., audit suppliant avons quicté, etc.

Si donnons en mandement au senechal d'Anjou et à tous etc. Et afin etc. sauf etc.

Donné à Chasteaubriand, ou mois d'aoust, l'an de grace mil cccc quatre vings et sept, et de nostre regne le quatriesme.

Ainsi signé par le Roy à la relacion du conseil : Amys.

RAGUENEAU.

Arch. nat. JJ. 217, fol. 65, recto, numéro 104.

Pour copie conforme.

ANDRÉ JOUBERT.

¹ Boutant, mettant.


HUN AR MABIK JEZUZ

E KRAOUIK BETHLEEM

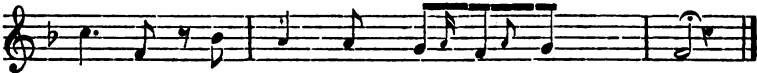
Cantabile.



Enn en-vou eo bet ta----vet ar



moue-ziou bur--zu---duz Pa neuz ar Werc' hez



ka--net: Do---do---ik da--- Je-----zuz.

• *Botrus Cypri dilectus meus mihi
in vineis Engaddi (Cant. 1 14).*

II

Gant eur vouez flour ar floura.
Hon Itron dudiuz
Kaër, skeduz ar skedussa,
'Lare d'he mab Jezuz.

III

« Ma mabik, ha ma Doue,
Mestr ha Rener ar bed,
Me a fraill a garante,
Pawelan da c'hened.

IV

Ma oll vad ! 'pad ma hunez,
Da vamm na zellez mui ;
Ann ear a dizhalanez
Zo avoalc'h evit hi.

V

Da ziou chot, ruz'vel rozen,
Ro din-me levenez ;
Me drid, p'ho gwelan epken,
A laouenedigez.

VI

Daoust ma hùnez, da lagad
'Ro frealz d'am c'haloun ;
Ah ! pa vi dihun, ervad,
Pebeuz joa evid-oun !

VII

Redet puill, daëlou euruz !
Oh ! ra n'ehanin ket
D'as priata, ma Jezuz,
Ma bugel ken karet !

VIII

Hùn mik, ma mab, és kavel ! »
— Ha Mari a ouele ! —
Enn dro mil ha mil arc'hel
Daoulinet, hen meule.

Quiesce, Domine (Psalm.).
Quærens me sedisti lassus.
 (Off. def.).

IX

Ia, hùnet, o ma Zalver,
 Rak, c'houi'vo, hep dale,
 C'houi'vo, epad pell amzer,
 Dihun evidoun-me.

X

Avoalc'h a ve eur berad
 'Vit hon gounid d'ann ée...
 Mæs c'houi skuillo oll ho koad!...
 Sioul, hunet aze.

Emissiones tuæ para lissus...
 (Cant. IV, 23).

XI

Kerkent he lagad skeduz
 Vat he vamm a baraz ;
 D'eur zell euz he mab Jezuz,
 He c'haloun a d'idaz..

XII

Hag ar Werc'hez, gant dudi,
 D'he mabik a boke ;
 Ha Jezuz d'he vamm Mari,
 Jezuz a vousc'hoarze.

XIII

Hag etouez he bleo melen,
 ·Luc'he he dorn guenn-kân,
 Dornik, Roue ha perc'hen
 Oll vadou ar bed-man.

*Qualis est dilectus tuus
 O pulcherrima mulierum... et quæ-
 remus eum tecum. (Cant V. 17.)*

XIV

Ha ni a chomfe klouar
 'Neurwelet kement-se ?
 Desket dimp, Gwerc'hez dispar,
 'Veldoc'h karet Doue.

XV

Hûnet, Jezuz, hon Roue,
 Ha grøet, da vihana,
 Ma vo vidoc'h hon ene
 Ar c'havel ann dousa !
 -- Barz Menez-Bré. —

B. K.



LE SOMMEIL DE L'ENFANT JÉSUS

DANS LA CRÈCHE DE BETHLÉEM

(Traduction.)

1. — Or, dans les cieux, les ravissantes harmonies des Anges ont cessé — quand la Vierge bénie a modulé « la berceuse de l'Enfant Jésus. »

2. — D'une voix pure et suave, notre Reine belle, — brillante, éblouissante, chantait à Jésus, son divin Fils :

3. — « Mon cher enfantelet, qui es aussi mon Dieu ; le monde, tu l'as créé ; c'est toi qui le gouvernes !... — Mon cœur se consume d'amour quand je contemple les charmes célestes de ton radieux visage.

4. — O mon tout ! Tandis que tu sommeilles, ton œil, en vérité, ne me considère point ; — mais l'air que tu respires suffit à ma tendresse.

5. — La vue de tes joues vermeilles remplit mon cœur de joie ; — ta présence seule me fait tressaillir d'allégresse.

6. — Si l'aspect de ta paupière si gentiment close console mon âme, — quelle ne sera pas ma joie à ton réveil !

7. — Pleurez, mes yeux, pleurez vos plus douces larmes ! — Mon unique vœu, c'est de pouvoir toujours baiser ton front si candide, ô mon bien-aimé !...

8. — Dors, mon fils, en ton berceau... » ... Et Marie pleurait ;
— Et tout autour du berceau mille et mille Archanges, prosternés,
étaient en adoration.

9. — Oh ! oui ! Dormez votre sommeille plus réparateur, ô Jésus ;
| car, bientôt, à quelles cruelles insomnies vous serez en butte !...
et pour moi !...

10. — Une goutte de votre sang précieux eût pu nous sauver,
— mais votre charité ardente veut qu'il coule à grands flots !...
Là, dans votre berceau, dormez le plus doux sommeil....

11. — Aussitôt l'enfant s'éveille ; son œil brillant se fixe sur
Marie, — et le cœur de la mère ne peut se contenir de bonheur.

12. — Et, dans l'ivresse d'une joie ineffable, la Vierge couvre
de baisers son fils ; — et le fils sourit à sa mère d'un sourire
céleste !.....

13. — Et parmi les tresses blondes de la chevelure de l'Imma-
culée s'égarraient — les mains délicates du Roi et Maître de
l'Univers.

14. — A ce spectacle, qui peut se défendre des plus vives
émotions ?... — O Vierge, à nulle autre pareille, Vierge sans
égale, apprenez-nous à aimer Dieu... comme vous.

15. — Oui, oui, reposez-vous, Seigneur Jésus ; — Nous vous en
prions, que notre âme, par votre grâce, devienne pour vous le plus
agréable des berceaux !.

BARDE DU MENEZ BRÉ.

Saint-Clet, le 10 novembre 1890.



POÉSIES FRANÇAISES

UGOLIN

(DANTE, ENFER).

Et comme j'avais, un couple affreux m'arrête :
L'un faisait de ses bras à l'autre une prison ;
Du front, comme un chapel, il lui coiffait la tête.

Tel le paon dans sa faim se dévore, dit-on,
Sur cette part de lui posant sa dent farouche,
Il humait son cerveau comme un haineux poison.

Tel Tydée expirant écrasait dans sa bouche
Le chef de Ménélippe, encor tout palpitant ;
Tel ce couple grouillait dans son horrible couche.

Oh ! dis, que t'a-t-il fait pour le haïr autant
Et quel est le pourquoi de cette haine étrange,
De rage bestiale à mes yeux éclatant ?

Que si j'apprends de toi le forfait qu'elle venge,
Il sera sur la terre en tous les temps flétri :
Voilà ce que d'en haut je t'envoie en échange,

Ou dans ma bouche, alors, ma langue aura péri.

Alors, se soulevant de son repas farouche
Et retenant ce crâne à demi dévoré,
Aux cheveux tout sanglants il essuya sa bouche :

La douleur qui remplit mon cœur désespéré,
Tu viens la rafraîchir : Je tremble quand j'y pense
Et tu veux que j'en parle ! Eh bien, je parlerai

Si ma parole ici doit être la semence
D'où germe l'infamie au traître que je mords :
Les pleurs mieux que les mots te diront ma souffrance.

Toi, quel es-tu, pourquoi descends-tu chez les morts,
Je ne sais. Mais Florence est ton pays, je gage :
Ton parler me trahit la cité d'où tu sors.

C'est le comte Ugolin qui te tient ce langage,
Et cet autre-là, c'est l'archevêque Roger.
Tu sauras d'où me vient ce fatal voisinage.

Tu sauras le forfait qu'il me reste à venger.
Moi qui croyais en lui, j'ai péri sa victime :
Ce récit, je le sais, ne t'est point étranger.

Mais de tant de douleurs tu n'as pas vu l'abîme,
Tu n'as pas su le nom de cette mort sans fin,
Ni connu ce pervers et l'horreur de son crime.

Par l'étroit soupirail de la Tour de la Faim
(Elle me doit son nom, mais la voie est ouverte,
Et d'autres à coup sûr vont m'y suivre demain)

Avait, plus d'une fois assombrie et couverte,
Plongé la pâle lune : un songe plein de maux,
Déchirant l'avenir, me dévoila ma perte.

Je le voyais, seigneur et maître des plus hauts,
Vers le mont qui se dresse et cache Lucque à Pise
Chasser avec le loup les faibles louveteaux.

Ses chiens maigres, ardents, bien dressés à la prise,
Le suivaient : les Guallands, les Sismonds, les Loufrancs,
Et lui les excitait. La lassitude brise

Au bout de quelques pas le père et les enfants,
Et je crois voir alors la meute déchainée
Avec ses crocs aigus leur déchirer les flancs.

Quand le morne réveil commença ma journée,
Mes fils, dans leur sommeil de larmes combattu,
Disaient : Du pain, du pain ! La sombre destinée

Apparut tout entière à mon cœur abattu...
Quoi ! déjà ta pitié ne s'émeut et n'en pleure
Si tu n'en pleures pas, de quoi donc pleures-tu ?

Ils sont tous éveillés. Déjà s'approchait l'heure
Où l'on nous apportait le pain accoutumé ;
Nos songes repoussaient l'espoir comme un vain leurre.

Je sentis qu'on clouait l'huis à jamais fermé
De cette horrible tour ; j'abaissai la paupière,
Sans prononcer un mot, sur leur front bien-aimé.

Et je ne pleurai pas : je m'étais fait de pierre.
Ils pleuraient, eux. Mon doux Anselmuccio me dit :
Tu regardes ainsi... qu'as-tu donc, ô mon père ?

Et je ne pleurai pas ; rien ne lui répondit.
Le jour passa muet, puis les heures obscures.
Mais quand l'autre soleil vint dissiper la nuit,

Quand la lumière avare entra par les fissures
De la prison mortelle, alors, avec terreur,
Je vis mon propre aspect sur ces quatre figures.

Je me mordis alors les mains dans ma fureur.
Croyant, pour eux, que c'est la faim qui m'exaspère,
Ils se relèvent tous : « Non, c'est trop de douleur !

Nourris-toi de tes fils. Cette chair de misère
De notre âme ici-bas n'est que le vêtement :
Toi qui nous l'as donné, reprends-le donc, ô père »

Je m'apaisai de peur d'augmenter leur tourment.
Ce jour, puis l'autre encor, passa dans le silence,
Et tu ne t'ouvris pas, ô terre, à ce moment !

Le quatrième jour de ma désespérance,
Gaddo défaillant tombe à mes pieds étendu ;
Je vois encor son œil éteint par la souffrance.

O mon père, dit-il, comment ne m'aides-tu ?
Puis il mourut. Chacun des autres d'heure en heure
Tombe en moins de six jours, à son tour abattu.

Aveugle, sur leurs corps, en la morne demeure,
Tâtonnant, j'appelais trois d'entre eux, déjà morts.
Plus forte que le deuil, la faim veut que je meure.

En achevant ces mots, le regard fauve et tors,
A ce crâne sanglant des dents il se rattache...
Jamais féroce chien n'eut les crocs aussi forts,

O Pise, horreur de tous, toi l'opprobre et la tache
Des beaux lieux où le *si* donne un plus pur accent,
Si ton châtiment fuit, si l'ennemi se cache,

Que Gorgone ou Caprée, à son fond s'arrachant,
A la bouche d'Arno se jette et le refoule
Pour noyer le dernier de ce peuple méchant !

Que s'il était jugé par les grands ou la foule
Que le comte Ugolin eût livré maint château,
Pour toi, déshonorant ta puissance qui croule,

Non, tu ne devais pas, Thèbes du temps nouveau,
Livrer à telle mort ses fils en leur enfance :
Anselmuccio, Brigate, Uguccione et Gaddo.

La fraîcheur de leurs ans faisait leur innocence.

A. JEANNIARD DU DOT.



LES GUÉRISSEURS POPULAIRES

Dans nos campagnes, le reboutou est celui qui remet, qui guérit, c'est le guérisseur populaire. Mais n'est pas reboutou qui veut car le don de guérir ne saurait s'acquérir, même au prix des plus grandes richesses. De même que, suivant l'Aphorisme n° 15 de Brillat-Savarin, on devient cuisinier, mais on naît rôtisseur, de même on devient médecin, mais on naît reboutou. Le talent du reboutou n'est pas un art, ni une science, c'est une faculté, une prescience, presque un pacte avec le diable. C'est un don héréditaire qui est dans le sang et qui ne sort de la famille que par la mort du dernier de ses membres. Conformément à la loi salique, il se transmet de mâle en mâle, et, à leur défaut, la baguette miraculeuse est aussitôt saisie par la plus proche parente, femme ou fille. La reboutouse joint généralement au don de guérir la faculté précieuse de prédire l'avenir. Le reboutou peut très bien ne pas être devin, la reboutouse l'est toujours, ce qui naturellement fait dire, lorsque ses dents s'allongent, que c'est une vieille sorcière. Ajoutez à cela une ignorance crasse et vous aurez en chair et en os ces esculapes fantastiques auxquels vont le plus souvent demander la santé les habitants de la campagne et même ceux des villes. Que dans les temps préhistoriques, avant la proclamation des immortels principes de 1789, alors qu'il n'y avait encore ni

* Ce premier chapitre aurait dû être jeté au panier, pourquoi ne l'avons-nous pas fait ? Par faiblesse. Il est si pénible à un père d'égorger son enfant. Hélas ! nous n'avons pas tous l'héroïsme d'Abraham. (Note de l'auteur)

voies ferrées, ni routes, ni médecins orthodoxes dans les campagnes, que tout se bornait à d'horribles chemins creux et à quelques rares officiers de santé ayant pris leurs inscriptions on ne sait où, il y ait eu des reboutous, cela va de soi : nécessité fait loi ; faute de grives on mange des merles ; à défaut de représentants légitimes de la Faculté, il fallait bien se faire tuer par ses enfants perdus : on fait ce qu'on peut. Que voulez-vous, il n'a pas été donné à tous les âges du monde, déjà bien vieux pourtant, de voir, comme de nos jours, l'immortalité distribuée à pleines mains à la périssable humanité. Tout donc devrait concourir à ce qu'il n'y ait plus de reboutous — la science, la civilisation, l'instruction laïque et obligatoire, l'art magnifique d'expédier les malheureux dans un monde meilleur d'une façon neuve et savante — mortels pourtant, il n'en est rien. Le règne des reboutous est plus florissant que jamais, rien de plus vrai, rien de plus de naturel. A cette dernière assertion, en apparence si risquée, nous voyons tressauter d'ici les excellents docteurs sous les yeux desquels tomberait d'aventure cette dissertation fantastique, nous le regretterions sincèrement. Nous savons bien que si la vérité était bannie du reste de la terre, il ne faudrait pas aller là chercher au fond d'un encier joyeux. En ce qui nous concerne ce serait pure prévention. Nous venons de le dire, le monde est vieux, très vieux, et la science humaine n'y est absolument pour rien. Les innombrables découvertes scientifiques, faisant éclore des myriades de microbes qu'on prend pour la cause alors qu'ils ne sont peut-être que l'effet, ne prolongeront pas d'un soupir cette existence dont la providence a marqué le terme à l'immortel cadran de l'éternité. Vit-on plus vieux de nos jours qu'autrefois ? Il y avait des vieillards à Sparte, à Athènes ; il y en avait à Rome, et nos virils aïeux les trouvèrent gravement assis sur leurs chaises curules, lorsqu'ils entrèrent dans la capitale des vainqueurs du monde. La République Romaine, au rapport de Pline, a été sans médecins pendant six cents ans et n'a jamais été aussi florissante. Nous défions tous les aimables docteurs de France et de Navarre et même de Castille de nous faire vivre, ce dont nous leur serions évidemment très reconnaissant, aussi longtemps que ce vénérable Mathusalem qui

fut neuffois centenaire. Voilà, en somme, ce que disent ou pourraient dire bon nombre d'habitants de notre péninsule. Entre leurs guérisseurs aimés et les princes de la science dont ils ont une peur bleue, leur confiance va aux premiers. Ont-ils vraiment tort ? Dans une foule de maladies, on ne le contestera pas, la confiance est le roi des médicaments et sans elle la meilleure des drogues n'est souvent qu'un poison. Les médecins, les premiers, ne croient plus ni en eux-mêmes, ni en leur science, ni aux mélanges du codex, comment voulez-vous que les autres y croient ? Il en était de même au siècle dernier où florissaient Purgon et Diafoirus. A cette époque, nous voyons des médecins comme Guy-Patin, rire à gorge déployée de la paille qu'ils découvrent dans l'œil d'un confrère. D'autres plus discrets, faisaient chorus sous le manteau de la cheminée avec ceux qui se moquent de quelques formules surannées. C'est toujours la même antienne. Le monde roule et roulera sans qu'il y ait jamais rien de nouveau sous le soleil. Nous connaissons un très honorable et très savant docteur qui ne prescrit plus de médicaments à ses malades ; il laisse agir la nature, c'est-à-dire le bon Dieu, en se contentant de la seconder. Si ses malades insistent pour avoir quelques drogues, il résiste et ne cède que pour ne pas leur faire de la peine, en ajoutant avec bonté : Prenez-la, puisque vous y tenez, vous ne vous en trouverez pas plus mal, ni... *Les pharmaciens non plus.* » Quelle révélation ! Du reste, si un médecin est malade, que se passe-t-il ? Cela se voit tous les jours, son premier soin est d'appeler un confrère. Exemple. Un maire, docteur-médecin des plus intelligents et des plus instruits, faisait reconstruire son église paroissiale. Un jour, en aidant les ouvriers à déplacer une pierre, il a un doigt légèrement froissé : la blessure était des plus légères. Deux jours après — on était en juillet — le matin, en se regardant dans la glace pour se raser, il se trouve un peu pâlot, il se tâte, réfléchit, croit découvrir chez lui les signes précurseurs du tétanos. Cette idée se fixe dans son esprit, devient une conviction ; il court, se démène, enfin se couche, en proie à une agitation extraordinaire. Des dépêches sont lancées de tous les côtés, appelant en toute hâte de savants confrères. Ceux-ci arrivent, les voilà au chevet du malade. Ils le

palpent, le repalpent, le tournent et le bistournent, finalement ne trouvant rien, ils rassurent le pseudo-malade, s'en amusent et repartent, en riant. Toutefois, avant de s'envoler vers leurs domiciles respectifs, nos docteurs improvisèrent un joyeux impromptu, en compagnie du mort-vivant devenu leur amphytrion. Sur le seuil de l'éternité, au lever du jour, notre docteur, le soir, était redevenu ce qu'il était toujours, le plus pétulant, le plus vivant des magistrats municipaux. L'histoire raconte même que pour clore cette petite fête de famille, il donna à un[de ses confrères sa bénédiction hippocratique d'une façon un peu originale. Cela faillit amener un orage ; mais le coup de l'étrier offert à propos et gaiement eut bientôt dissipé tout nuage.

L'affaire fit grand bruit, mais sans nuire cependant au docteur qui en fut le héros. Il est vrai qu'on pouvait dire de lui, comme le fit Napoléon 1^{er} d'un médecin de Sisteron qui nous l'a raconté lui-même, il y a quelques quarante ans : « Qu'étant seul, il ne craignait pas la concurrence. » Comme on le voit, la confiance, serait-ce la confiance en soi-même, ne saurait s'imposer. C'est elle pourtant, c'est le moral qui guérit, c'est la foi qui sauve. Tous les médecins vous crient cela, tous les jours, par dessus les toits, surtout en temps d'épidémie. C'est absolument vrai et justement, c'est la confiance qu'inspirent les guérisseurs populaires qui fait leur succès, leur force, justes dieux ! J'allais dire leur gloire : cela, au fond est-il extraordinaire ? mais non. Tous les jours, nous voyons de savants expérimentateurs de la Faculté obtenir des effets surprenants par des pratiques absolument empiriques. Il y a la suggestion, l'hypnotisme et le timbre-poste remplaçant le vésicatoire. On vous suggère la charitable idée d'aller assassiner ou voler quelqu'un et vous le faites. On vous guérit en passant votre maladie à un tiers. Tout cela est monnaie courante aujourd'hui. N'a-t-on pas vu un docteur célèbre rendre la parole à une jeune fille atteinte de mutisme spontané en faisant passer ce mutisme chez une autre jeune fille ? Il y a quelques années, un médecin de la Marine nous a raconté un fait qui s'était passé dans son service, lorsqu'il était aux Iles du Salut, quand les forçats y furent transportés, avant d'être envoyés à la Guyane. Ce fait prouve combien la confiance joue un rôle prépon-

dérant dans les évolutions des maladies. Un de ses malades, un condamné politique, se plaignait depuis longtemps de cruelles insomnies. Tout avait été employé pour procurer à cet infortuné un peu de repos et de sommeil, mais en vain. Un matin, le médecin lui annonce tout joyeusement qu'il a enfin trouvé le moyen de le faire dormir et il lui remet une petite boulette, en lui recommandant de la prendre vers le soir à huit heures. Le lendemain, à la visite, le malade paraissait tout content, et remerciait avec effusion le médecin qui lui demandait comment il avait passé la nuit et lui disait : « Ah ! Monsieur le major, quelle bonne nuit j'ai passée ! Je n'ai fait qu'un somme depuis hier au soir, et je crois que je dormirais encore si je n'avais fait un bien vilain rêve qui m'a réveillé.

Il lui raconte alors qu'il s'était cru transformé en pain de sucre. « Cette existence me paraissait *douce*, ajouta-t-il, et je vivais « heureux, lorsqu'une pluie abondante vint me jeter dans des « transes épouvantables. Je me voyais fondre, fondre, et m'en aller « en ruisseaux. C'était horrible ! A force de me débattre, je me « réveille enfin, très heureux de me retrouver encore de ce monde « et de voir qu'il n'y avait de fondu que le sucre de mon rêve. » Une deuxième boulette lui est donnée, seulement, le lendemain, ils étaient deux à remercier le médecin : le premier avait partagé la boulette avec un camarade accablé aussi par l'insomnie. Or, la boulette n'était tout simplement que de la *mie de pain*. Nous pourrions multiplier les exemples pour démontrer la prépondérance du rôle que la confiance joue dans notre organisme, mais cela nous éloignerait trop de notre sujet, des guérisseurs populaires, des reboutous, dont nous avons entrepris de signaler quelques pratiques.

Avant d'aller plus loin cependant, et afin de ne pas laisser planer sur moi un doute peu flatteur pour notre intelligence, faisons connaître quelle serait notre conduite dans un cas donné. S'il ne s'agissait que d'acheter la mort, comme sur le marché c'est une marchandise cotée fort bas, nous nous adresserions à un reboutou pour avoir la mort au rabais. Mais, s'il était question d'acheter la vie, nous n'hésiterions pas, croyez-le fermement, à recourir aux lumières de la science, dût-il nous en coûter les yeux de la tête, la

vie étant un bien qu'on ne saurait payer trop cher. N'avons-nous pas d'ailleurs les Livres Saints qui nous disent : *Honora medicum propter necessitatem : creavit enim illum Atissimus.*

II

Ne vous récriez pas, nous descendons tous d'un reboutou et d'une reboutouse, Adam et Eve. Problème ardu ! On n'a jamais pu savoir celui des deux qui faisait les ordonnances. Sans doute, pendant qu'ils ont été dans le Paradis Terrestre, ils n'ont point eu besoin d'aller chez le pharmacien du coin. Mais après ? Aïe, aïe ! Et plus tard, après le déluge, l'histoire ne dit pas non plus lequel des fils de Noé, avant leur dispersion aux quatre coins du monde, cultiva le codex et la lancette. Personne n'en sait rien, pas même les savants, chose étonnante. Ce qui paraît le plus clair, c'est que ces braves garçons-là furent de fameux débrouillards, puisque me voilà pour écrire ces fantaisies légères et vous pour les lire. Qu'ils me permettent, tant en mon nom personnel qu'en celui de mes excellents contemporains, de leur payer ici un juste tribut de félicitations et d'absolue reconnaissance.

Le premier médecin, encore un vrai reboutou, qui ait été reconnu officiellement par les autorités constituées du temps, c'est Esculape. Mais, comme début, ce fut désolant. Le bon docteur ayant ressuscité Hippolyte — parlez-moi d'un gaillard comme ça — Jupiter jaloux le foudroya net. De la part du roi de l'Olympe, c'était mal. Simple moment de vivacité, Jupiter le regretta et plaça Esculape dans le ciel. Il y en a-t-il un autre depuis lors qui ait suivi le même chemin ? Personne n'ose l'affirmer; ce qui est sûr, c'est qu'Esculape est le seul médecin qui soit visible au ciel et ses gracieux descendants peuvent y admirer leur illustre confrère conduisant l'étrincelant cotillon des mondes pendant les nuits étoilées.

Après cette victime de la science on ne trouve plus dans ces temps reculés qu'Hippocrate, l'inventeur de la médecine savanté,

mais aussi joliment entâchée de reboutisme, puisque tout son système procède d'un empirisme rationnel. Reboutou ou non, ce bonhomme là prêcha d'exemple, en vivant jusqu'à cent et un ans, ce qui n'était pas déjà si bête. Ses fils et petits-fils Hippocrate II, III, et IV — moururent centenaires Depuis cette époque, l'humanité vivotille. Dans son éternel duel avec la mort elle est toujours vaincue. Mais la médecine ? La médecine, elle pivote sur place, la pauvrete. Entendons-nous cependant, soyons justes. Etes-vous malade ? Le docteur accourt. Très aimable, très savant, spirituel souvent, gracieux quelquefois, que fait-il ? Il nous aide à mourir tranquille, voilà tout. C'est beaucoup. Vous prenant la main : « dodo, vous dit-il d'un ton bien doux, — dodo » et sans bruit, sans secousse, courant vers un nannan inconnu, nous nous endormons... pour l'éternité, grands enfants que nous sommes. Cela dit, et sous la réserve formelle formulée à la fin du chapitre premier, ne nous embrouillons pas, j'arrive enfin à ces bons guérisseurs populaires, desquels, avec ma manie de faire l'école buissonnière, je me suis tant éloigné.

III

A tout Seigneur tout honneur. Pourquoi pas ? Disons-le de suite, j'y ai passé tout le premier, je m'y suis laissé prendre comme un vulgaire lapin. Quelques intéressés grincheux, après ce qui précède, crieront : « C'est bien fait. » Mais je compte sur la bonté d'âme du plus grand nombre pour être plaint dans cette désagréable aventure. Il y a de cela quelques années, j'explorais alors les jungles insidieuses du code sous l'œil vigilant de Thémis dans un pays voisin¹. Un jour, c'était, l'hiver, je me heurte légèrement le devant de la jambe. Le froid aidant, le frottement de la laine provoque bientôt une plaie, assez douloureuse quoique petite, pour m'obliger à garder l'immobilité. Une dame des plus

¹ Faut-il vous dire où ? Vous ne le répéterez pas, il y va de ma réputation, c'était à Plouaret, canton dudit, Côtes-du-Nord.

honorables, une voisine, qui avait à sa disposition une riche collection d'onguents merveilleux, apprend la chose. Elle accourt, regarde : « Ce n'est absolument rien, mon cher Monsieur, le temps « d'aller chez moi, je reviens avec ce qu'il faut pour guérir ce « bobo-là. Vous verrez, dans deux jours, vous courrez comme « un lièvre. »

Je me laissai faire. L'effet fut prodigieux. Deux jours après, je prenais la position horizontale pour deux mois. Pendant deux longs mois, les populations, extraordinairement éplorées, purent contempler leur doux juge, rendant ses jugements, allongé sur son lit de justice, spectacle qui ne s'était pas encore vu depuis la proclamation des immortels principes. Le casque à mèche flamboyant et la chemise de nuit aux rayures bizarres avaient détrôné la toque au turban d'argent et la robe en étamine aux froufrous miroitants. Voilà de ces choses positivement invraisemblables, je n'invente rien cependant. Simplicité des temps antiques ! Enfoncé le chêne de Saint-Louis ! Thouret¹, le constituant Thouret, l'ingénieux inventeur de la Justice pastorale, avec ses juges de paix en sabots, la houlette en main, suivis d'un chien de berger et d'un greffier jouant du biniou, a dû tressaillir d'aise dans sa tombe. Conclusion : un médecin authentique m'a tiré de là. J'y ai fait allusion ailleurs et c'est à lui que je dois de faire ici, sur le tard, de la gymnastique littéraire. Je ne lui en veux pas. Avec les lecteurs de cette Revue ne lui dois-je pas la plus aimable des compagnies ?

¹ Thouret, né à Pont-l'Évêque (Calvados), fut envoyé par la ville de Rouen comme député aux États-Généraux de 1789. Nommé quatre fois président de l'Assemblée constituante, il fut chargé de créer la nouvelle organisation judiciaire et de rédiger la constitution de 1791. Arrêté, en 1793, après la mort du Roi, on le traduisit, comme suspect de conspiration, devant le Tribunal révolutionnaire. Entre autres griefs, on lui reprochait « d'avoir demandé à être le défenseur du Tyran dont il n'avait pas cessé d'être l'esclave. » Thouret ne nia pas « le noble crime d'avoir voulu être l'avocat du malheur. » Il fut condamné à mort le 22 avril 1794 et exécuté le même jour. Il était âgé de 48 ans.

IV.

En quittant le service, je m'étais retiré dans une petite commune de l'arrondissement de Dinan. Précisément, il y avait dans les environs un médecin de campagne qui avait une vogue énorme. Ceux qui s'en servaient l'appelaient le *grand médecin* ; les autres ne le désignaient jamais que sous le nom de docteur *Pipi*, par une abréviation assez générale en Bretagne, dans les campagnes, de de son prénom de Pierre. Jamais au monde, du reste, qualification ne fut mieux justifiée. En effet, tout son diagnostic reposait sur l'examen des urines ou des *ios* qu'on lui apportait. Si les *ios* étaient troubles, il ordonnait des bouteilles vertes ; si elles étaient claires, c'était des bouteilles rouges dont le nombre variait suivant la gravité des cas. Les unes et les autres étaient ornées d'une étiquette flamboyante avec les mots *Elixir concentré de l'Arabie* et ne contenaient absolument que de la simple eau de gomme colorée avec des matières inoffensives, en vert ou en rouge. La bouteille verte coûtait deux francs et la rouge vingt sous. Comme l'on voit, le remède, tout en étant des plus simples, n'en sortait pas moins d'une source profonde, puisque c'était l'eau de son puits. Eh bien ! je dois dire, pour le triomphe de la pure vérité, qu'avec son eau de gomme, le docteur *Pipi*, pendant six ans que j'ai été son voisin, n'a pas expédié au bon Dieu plus de clients que les savants docteurs perchés au haut de l'échelle hippocratique. Par exemple, il ne fallait pas qu'il s'écartât de son puits, et peu s'en fallût qu'un jour mal lui en prit d'être sortit du rôle si sage et si prudent du reboutou contemplatif, pour s'aventurer sur le terrain dangereux des reboutous rafistoleurs de la carcasse humaine. Dans le courant de juillet 1875, je me rendais à Lamballe, lorsque j'entendis pousser des cris affreux dans une auberge située au bord du chemin. Comme je connaissais le maître de la maison, j'entre et sa femme me raconte en pleurant que son mari s'était cassé la jambe, il y avait deux jours, en tombant d'un arbre.

On avait fait venir de suite le grand *médecine* ; celui-ci avait raccommodé la jambe, mais Lannic souffrait beaucoup depuis ce moment-là. Je m'approchait du lit du patient ; le malheureux avait la jambe étroitement ficelée comme un boudin avec des bandes de toile, de telle sorte que la circulation du sang ne se faisant pas, elle était horriblement enflée au-dessus et au-dessous de la fracture. Il n'y avait pas de temps à perdre, je coupai les bandes ce qui amena un soulagement relatif, et après avoir recommandé au malade de garder l'immobilité, je courus au bourg où je télégraphiai à un excellent médecin et bon ami. Trois heures après, Jean-Louis Lannic était pansé dans toutes les règles de l'art. On lui sauva la vie et la jambe, mais ce ne fut pas sans peine. La gendarmerie et le parquet eurent connaissance du fait, on fit enquête sur enquête. Inutile d'ajouter, qu'en sa qualité de charlatan, le grand docteur *Pipi* étant un chaud républicain et un grand électeur, ne fut pas poursuivi. Il a fait fortune ; mais son *Elixir concentré de l'Arabie* ne l'a pas sauvé du trépas. Il est mort, *mortuus est in æternum*, laissant le champ libre à un confrère maudit, le célèbre Ruca.

V.

Ruca était le plus terrible ennemi du grand docteur *Pipi*, aussi lorsqu'il apprit le départ *ad patres* de ce dernier, de joie il s'ingurgita deux moques de cidre coup sur coup. D'où venait donc cette haine entre deux hommes si bien faits pour s'entendre ? Il y avait pourtant assez de place sous le soleil pour ces deux dilettanti du reboutisme. L'un et l'autre occupaient une haute situation dans les francs-tireurs hippocratiques ; à vrai dire, c'étaient deux célébrités. Tandis que le grand docteur *Pipi* inondait les malades sous des flots abondants de son *Elixir concentré d'Arabie*, l'autre, Ruca, triomphait des bosses, des côtes enfoncées, des yeux retournés, des jambes et des bras démis ou cassés : c'était le Jobert de Lamballe des reboutous. Ces deux fils d'Esculape n'avaient donc qu'à se partager les misères humaines pour les exploiter, chacun

selon ses aptitudes, mais ils se détestaient parce qu'ils se jalou-
saient mutuellement leur gloire. Quelqu'un, du reste, n'a-t-il pas
dit : *Invidia medicorum pessima invidia.*

Il y avait longtemps déjà que j'avais vu à l'œuvre le grand
docteur Pipi et je désirais vivement connaître Ruca, lorsqu'une
circonstance tout-à-fait favorable vint me mettre à même d'ap-
précier l'immensité de son talent.

Un jour, dans le courant de juillet 1874, le 14 précisément, je
crois, jour de la fête de l'horrible Marianne. La mégère se vengeait-
elle de ses ennemis ? M. E. de L. revenait de la gare, en voiture,
avec notre bon recteur, lorsque tout-à-coup le cheval prend peur
et s'emballe.

Cent mètres plus loin, à un détour, tout l'équipage est précipité
dans un fossé. M. de L. s'en retira sain et sauf, mais il n'en fut
pas de même du pauvre recteur qui était âgé et replet. On fut
obligé de le ramener au presbytère en voiture. A la nouvelle de
l'accident je m'empressai d'accourir; le recteur était couché et ne
pouvait se remuer. Je lui proposai d'appeler un médecin, mais il
se récria, me dit que les médecins n'y connaissent absolument
rien, et que d'ailleurs il avait fait prévenir Ruca dans lequel il
avait toute confiance. Je tentai quelques observations, mais inuti-
lement. Le recteur était pourtant un prêtre instruit, fort intelligent,
artiste à ses heures, son salon était rempli de ses tableaux dont
quelques-uns dénotaient un rare mérite.

Le lendemain matin, comme j'allais prendre de ses nouvelles,
je rencontrai sur le chemin un gaillard trapu, bâti en hercule,
vêtu d'un *tout rond* — sorte de blouse descendant seulement
jusqu'aux reins — et chaussé de gros souliers ferrés. C'était Ruca.
Il allait voir le recteur. Je le laissai entrer. Peu après, j'entendis
des cris. Quand il fut parti, je montai. Je trouvai le recteur accablé
et couvert de sueur et je dus me retirer de suite pour ne pas aug-
menter sa fatigue. La bonne, une vieille bretonne, me dit que Ruca
avait bien examiné M. le recteur. Il était monté sur le lit avec ses gros
souliers. soulevait M. le recteur, lui pesait tantôt sur le dos et les
reins, tantôt sur la poitrine et sur l'es'omac ; cela avait fait bien

souffrir M. le recteur qui poussait des cris de douleur. C'étaient les cris que j'avais entendus.

— Enfin, Ruca nous a donné bon espoir, M. le recteur n'a rien de cassé; avec des soins et de la patience, car ce sera un peu long, a-t-il dit. il se rétablira certainement.

Le jour suivant, j'arrivai juste au moment de la visite. Par la porte entrebaillée, je vis le malade enveloppé dans une couverture et étendu sur le plancher, la poitrine et l'estomac découverts. Accroupi près de lui, le chapeau sur la tête, Ruca remplissant sa main d'une salive noirâtre et abondante, lui frictionnait l'estomac et la poitrine à tours de bras. Le recteur poussait des gémissements et disait à haute voix :

— *Libera me, Deus, ex omnibus tribulationibus meis.*

— Amen, répondit une voix pleine de larmes.

Je me retournai : c'était la vieille bonne qui priait dans l'escalier, derrière moi.

— Patience, dit Ruca, en promenant pesamment sa main de bas en haut, sur l'estomac, patience, monsieur le recteur, voilà l'os qui remonte, encore une fois ou deux, il sera à sa place.

L'opération terminée, il traîna le pauvre martyr dans son lit et descendit dans la salle à manger. On avait disposé sur la table un gros morceau de lard, du vin, du cidre. Après en avoir absorbé la majeure partie, arrosé le tout d'un énorme bol de café copieusement additionné d'eau-de-vie, Ruca leva son chapeau, fit un signe de croix, alluma sa pipe et sortit gravement, lentement, comme il convient à un potentat de la Faculté.

Cela se renouvela deux jours encore, puis l'os de l'estomac étant irrévocablement revenu à sa place, Ruca procéda à la remise des côtes enfoncées.

On ne se figure pas çà. Grâce à l'obligeance de la vieille bonne, je pus être témoin de cette chose affreuse. La bretonne m'aimait beaucoup, d'abord sans doute pour l'amitié que je portais à son maître, mais aussi parce que j'étais le seul, dans ce pays gallo où elle était comme exilée, à lui faire entendre quelques mots de la langue chérie de son enfance. La pauvre fille, à genoux au bas de

l'escalier, les mains jointes, les yeux levés au ciel, dans une attitude suppliante, pleurait tout bas. Quelques marches plus haut, penché sur le pallier, par la porte laissée ouverte à cause de la chaleur, je voyais tout.

Cette fois le patient, à genoux devant la fenêtre, s'y camponnait désespérément. Derrière lui Ruca, les pieds nus, sordides, arcabouté comme un monstre, le tirait par les épaules, tandis que d'un pied il lui poussait les reins.

Au milieu de la chambre, béants et hideux étaient les souliers boueux de Ruca. Les clous des semelles, vraies dents de caïman, apparaissaient formidables et des lacets de cuir on aurait dit deux reptiles noirs et visqueux sortant menaçants de leurs trous.

Le recteur gémissait.

Patience, Monsieur le recteur, patience, hurlait Ruca, en bondissant, en voilà encore une de remise.

— *Libera me, Deus, ex omnibus tribulationibus meis.*

— *Amen*, répétait la bretonne en sanglotant.

La pauvre faisait peine à voir. Un instant, furieux, je voulus bondir sur l'affreux greudin. Je me retins et m'échappai positivement épouvanté.

Cela dura un mois, pour le relèvement des côtes ; seulement entendons-nous : le malheureux recteur n'était pas au bout. Pendant tout ce temps, j'allais le voir. Paisible, résigné, souriant, il avait devant lui une gravure magnifique représentant une descente de croix, dans ses mains un crucifix, priaït et offrait ses douleurs à Celui qui a tant souffert pour nous.

Enfin, grâce à un repos prolongé, mais surtout à sa vigoureuse constitution, il alla mieux. Il restait bien quelques douleurs, mais c'était relativement peu de chose. Je croyais donc que l'affreux bourreau avait lâché sa proie et je retournais moins fréquemment au presbytère. Je me trompais : Ruca réservait encore une torture à sa victime. A quelque temps de là, par une matinée ensoleillée d'août, tout en surveillant des ouvriers qui coupaient du blé dans un champ voisin du bourg, je fus au presbytère pour y dire un petit bonjour au bon recteur. Je comptais bien le trouver dans son

jardin, cultivant ses fleurs, aussi grande fut ma surprise, lorsqu'à peine entré, je vis accourir au-devant de moi la vieille bretonne absolument affolée. Je crus à un malheur.

— Eh bien, Jeanne, qu'est-ce qu'il y a donc ? Et M. le Recteur ?

— *E maent en treign da bouahat anezhan*, me cria-t-elle¹.

Je courus, et, par la fenêtre de la cuisine de laquelle s'échappaient des flots de fumée, voici ce que je vis. On avait disposé les extrémités d'une échelle sur la table et le fourneau de la cuisine. Au milieu de l'échelle, allongé sur des planches, était le recteur disparaissant dans un épais nuage de fumée suffocante. En dessous, Ruca entretenait avec rage un feu de baies et de branches vertes de genévrier. Il y avait là le sacristain Matho² et trois autres hommes venus pour donner un coup de main au reboutou. Ils étaient tous à genoux, la bretonne vint s'accroupir à son tour.

Et le pauvre recteur soupirait toujours :

— *Libera me, Deus, ex omnibus tribulationibus meis.*

L'assistance répondait : *Amen.*

Mais ils sont fous, ces gens là, m'écriai-je. Sans perdre une minute, je cours requérir la gendarmerie. Mes exhortations auraient été inutiles. Mais avant d'aller à la gendarmerie, comme je passais devant la cure, j'y entrai. Je raconte tout au curé ce qui se passe. Il me dissuade de prévenir les gendarmes et nous retournons bien vite pour arrêter le supplice du malheureux recteur. Mais il y avait trois kilomètres à faire, et le pauvre curé était infirme, aussi nous tardâmes un peu. A notre arrivée, tout était rentré dans l'ordre. Ruca avait disparu et le recteur couché dans son lit, tranquille, lisait son bréviaire. Après une petite visite, je pris congé de ces messieurs et laissai seuls les deux prêtres.

Ce fut la dernière épreuve. Ruca ne revint pas et le recteur se rétablit complètement. Comme je le félicitais, un jour, sur son retour à la santé, il me dit en riant :

— Eh ! oui, mon cher Monsieur, me voilà sur pied et solide,

¹ Ils sont en train de le faire rôtir.

² Abréviation de Mathurin.

encore une fois, comme le Pont-Neuf, et sans le secours de vos médecins. Ils n'y connaissent rien, vos fameux docteurs.

Je restai stupéfait et ne répondis rien. Du reste, je n'aurais pu qu'être désagréable au bon abbé dont les convictions sur ce sujet étaient inébranlables, et dès lors à quoi bon ?

Je lui dis simplement, comme Ambroise Paré : — Remercions Dieu, M. le Recteur, car si c'est Ruca qui vous a pansé, c'est le bon Dieu qui vous a guéri.

(A suivre).

F. LE BIHAN.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

NANTES ET LE DÉPARTEMENT AU XIX^e SIÈCLE, par E. Maillard. —
Nantes, Vier, 1891.

Nantes a eu de nombreux historiens. Je ne sais aucune de nos grandes villes qui ait été l'objet d'études plus approfondies, et, on pourrait le dire, dictées par un plus filial intérêt.

Les *Annales nantaises* de Guimar, les *Annales de Nantes* de François Meuret, le grand et bel ouvrage de Camille Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, les *Histoires de Nantes* du docteur Guépin et de M. A. Laurant, *Nantes et la Loire-Inférieure*, *Nantes ancien et le pays nantais*, de M. Dugast-Malifeux, et tant de notices détachées, de fragments historiques ou anecdotiques, allant des monographies de Richer et de Renoul aux *Souvenirs d'un vieux nantais*, n'ont pas tout dit sur la vieille ville des ducs de Bretagne.

M. E. Maillard, qui publiait, il y a deux ans, *l'Art à Nantes au XIX^e siècle*, a développé et complété son œuvre dans un nouveau livre qu'il intitule *Nantes et le Département*.

Le premier ouvrage de M. Maillard donnait de précieux renseignements sur les artistes nantais, particulièrement sur les architectes, il poussait quelques pointes dans le monde littéraire, étudiant quelques poètes ou prosateurs, mais on sentait que ce sujet n'avait été qu'effleuré, et traité un peu de biais.

Le docte et sympathique écrivain y revient aujourd'hui, et de ses recherches patientes, animées du plus bienveillant éclectisme, il rapporte un ouvrage qui peut passer pour définitif.

Tous ceux qui sont nés nantais, le sont devenus, ont longuement séjourné à Nantes et ont bien mérité de la ville, à quelque titre que ce soit, auront à présent leur place marquée dans les deux volumes de M. Maillard. Je n'ose dire qu'il y a trop de monde, car tout ce monde est bien à son rang.

Dans son nouvel ouvrage comme dans l'ancien, M. Maillard a adopté l'ordre alphabétique, le plus simple et le plus utile. On a ainsi une sorte de dictionnaire des Nantais du siècle, morts ou vivants.

A la biographie, à la bibliographie, M. Maillard apporte un contingent précieux. Comme modèle en ce dernier genre, je citerai la notice sur Monselet, plus complète qu'aucune de celles que j'ai pu lire sur le spirituel nantais de Paris; où trouver aussi de meilleurs renseignements sur le poète Boulay-Paty, la pauvre Elisa Mercœur, Mennechet, le lecteur des rois, ou les Saphos de l'Empire, la princesse de Salm Dyck et M^{me} Dufresnoy ?

M. Kerviler avait retiré M^{me} Dufresnoy à Nantes, M. Maillard la lui rend : il se fonde sur l'opinion générale des biographes, sur des présomptions, sur un livre et une notice nécrologique publiés en 1825, l'année de la mort de cette femme auteur, et très affirmatifs quant au lieu de sa naissance.

On ne peut en vouloir à M. Maillard d'avoir eu la manche un peu large pour l'admission dans son *Temple de Mémoire* ; il y fait entrer MM. Dauban et Talbot, qui ont professé à Nantes, et l'illustre historien Michelet qui s'y repose, sous un cèdre, des orages de la politique.

Un pareil travail ne pouvait aller sans quelques inexactitudes. J'ai relevé deux ou trois fausses dates. Au chapitre des omissions, je mentionne mes confrères d'hier, Alexis Backman, de *Nantes Lyrique*, Georges Viau, du *Korrigan*, et M. Julien Merland, juge au tribunal civil de Nantes, qui vient de prononcer, comme président de la Société académique, un discours très justement remarqué sur l'intempérance.

Le poète Auguste Barrau n'est-il pas un peu nantais, et son ami le gai rimeur Gaboriau, qui l'est tout à fait, n'avait-il pas autant le droit d'être nommé que tel archéologue amateur, numismate érudit ? Il m'a semblé que MM. Bord, père et fils, étaient confondus l'un avec l'autre.

Une partie très intéressante du livre de M. Maillard est consacrée aux musiciens; la liste en est longue, comprenant le critique Scudo qui fut seconde clarinette dans un régiment en garnison à Nantes, et terminée par un appendice sur les musiciens de la rue, les virtuoses du pavé; elle est précédée d'un *rapide historique de la musique à Nantes au cours du siècle*, où l'auteur se révèle mélomane et reste savant.

En ai-je dit assez pour donner à tous les Nantais le goût d'ouvrir ce beau livre, qui a été écrit pour eux et qu'ils peuvent être fiers d'avoir inspiré ? Il faudrait, au moins, ajouter que l'éditeur M. Vier et l'imprimeur M. Lafolye ont donné l'aspect le plus artistique au volume, et que le contenant est digne du contenu.

OLIVIER DE GOURCUFF.

PREMIERS SONNETS, par Aymerillot. — Nantes, imp. Salières.

Le poète qui a pris dans la *Légende des Siècles* son gracieux pseudonyme d'Aymerillot a vu récemment ses *Sonnets pour les Demoiselles* honorés d'une médaille d'argent par la Société académique de Nantes et publie aujourd'hui un autre petit recueil de ces poèmes chers à Pétrarque et à Joséphin Souly. Les huit *premiers sonnets* d'Aymerillot ne valent pas de longs poèmes, car ils ne sont pas sans défauts : si la rime n'y est pas plus offensée que la raison, l'expression y faiblit parfois et y vit en trop bon voisinage avec la prose. Mais ils plaisent par d'ingénieuses pensées et une allure très franche.

Le meilleur, à mon gré, est *Garde d'amour*, avec son petit frisson macabre à la Baudelaire. Cette garde d'amour est montée par des carabins autour d'une malheureuse étendue morte sur les dalles de l'amphithéâtre :

On te croirait vivante et tu dors apaisée
Avec l'air souriant d'un ange en son berceau.

J'aime aussi la *Chute d'un poète*, qui tombe de son idéal pour venir à la caserne *peler des oignons et des pommes de terre*. C'est un peu Coppée, le Coppée du *Banc*, qu'on se rappelle ici.

Quant au sonnet, la *Musique de l'avenir*, vengeur de cette pauvre mélodie, il va faire grincer des dents aux wagnériens nantais qui entrent au théâtre Graslin sous l'aile du cygne de *Lohengrin*.

Ce que je connais d'Aymerillot, et ce que je devine de lui, me fait dire qu'il est déjà — en poésie — *un gentil compagnon*, comme son parrain qui prit Narbonne.

O. DE G.

SONIOU BREIZ-IZEL. Chansons populaires de la Basse-Bretagne, recueillies et traduites par F. M. Luzel, avec la collaboration de A. Le Braz, 2 volumes in-8°. — Paris, Emile Bouillon, 1890.

On n'envoie plus à Quimper-Corentin les gens qu'on veut faire enrager et on ne flétrit plus du mot de patois une langue qui a ses pro-

fesseurs et ses lexicographes, ses érudits et ses poètes. La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France et chef des Celtisants, serait émerveillé, s'il revenait au monde, de cette restauration de la langue bretonne que favorise le goût de nos contemporains pour la tradition. Mais il faut ajouter que la tradition n'a pas de sol plus fécond, ni d'instrument plus riche, que la terre et la langue de Bretagne.

Voici un nouveau recueil qui va prendre une place de choix dans la bibliothèque celtique, où figurent déjà les ouvrages de Brizeux et de Souvestre, de la Villemarqué, de Troude, de Milin et de Luzel, où venait se loger l'autre jour la nouvelle édition du *Guionvac'h* de Duflhol, ce livre précieux et que la Société des Bibliophiles bretons a traité comme un classique.

J'ai nommé, tout à l'heure, M. Luzel. Les deux volumes que je présente à nos lecteurs portent sur leur couverture son nom, qui est un sûr garant de leur succès, car il est, en Bretagne, synonyme de labeur assidu, de conscience, d'amour passionné de la petite patrie. Ces *Soniou* ou poésies lyriques, d'un ton le plus souvent léger et enjoué, sont la suite ou la contre-partie des *Gwerziou*, chants sombres et tragiques, dont le premier volume parut en 1868, le deuxième en 1874. Ils ont été recueillis, transcrits, traduits, avec la même fidélité qui met en vive lumière les mœurs et le caractère du peuple breton et qui, si elle ne va pas toujours jusqu'à son âme, ne laisse rien ignorer de son esprit.

Transportant dans le domaine de la poésie une expression réservée au conte, on pourrait dire que dans les *Soniou*, le *Marvalherr* nous fait rire, comme le *Discrevellerr* nous faisait frissonner dans les *Gwerziou*.

Pour son dernier travail, l'auteur des *Veillées bretonnes* et de *Bepred-Breizad* a eu un collaborateur tout à fait digne d'être associé à sa tâche. J'avais lu dans le *Parnassé breton contemporain* des vers de M. Anatole Le Braz, une *sône* exquise « *A une payse* » et une pièce admirable « *En mai* » où les Bretons, « laboureurs de flots, laboureurs de terre, » étaient adjurés de ne pas laisser périr, d'entretenir pieusement l'étoile intérieure,

Lampe de l'Idéal, pâle et triste lumière,
Que notre vieille race alluma la première,
Qu'elle abrita tremblante encore de sa main,
Et suspendit dans l'ombre au fond du cœur humain.

J'ai retrouvé le poète dans l'introduction des *Soniou*, où M. Le Braz se félicite d'avoir vécu, grâce à M. Luzel, « en communion constante

avec l'âme enfantine et charmeresse de la Bretagne d'autrefois. » Cette introduction initie le lecteur aux origines et aux progrès de la tradition en Bretagne, elle présente, en leurs atours et leurs attitudes pittoresques, les chanteurs et les chanteuses sur les lèvres desquels la diligente abeille a recueilli son miel, elle fait la part des folkloristes de la première heure, de M. de Penguern notamment, qui avait réuni d'importants matériaux aujourd'hui déposés à la Bibliothèque Nationale. C'est avec une réserve extrême que M. Le Braz parle du petit conflit qui s'éleva, après l'apparition du *Barzas-Breiz*, entre la poésie et la science. Toutefois je le trouve un peu sobre d'éloges pour ce véritable livre d'or de la poésie populaire, dont l'influence a été mieux que *salutaire*. Je crois aussi qu'il a donné inexactement à Dufilhol, l'auteur de *Guionvac'h*, le titre de directeur de l'ancienne *Revue de Bretagne*, qui paraissait à Rennes de 1833 à 1839, et que les trente-quatre années d'existence de la nouvelle *Revue de Bretagne*, où la poésie bretonne a eu de tout temps ses entrées, auraient pu lui faire mentionner, entre l'*Hermine* et les *Annales de Bretagne*, l'une des doyennes de la presse périodique française.

Les *Soniou* comptent près de deux cent cinquante chants, très variés, divisés en *pièces enfantines, chansons sentimentales, chansons de mariage, chansons humoristiques et satiriques, chansons de métiers, chansons de soldats et chansons de bord, Noël et chansons religieuses*. Je ne puis mieux faire que de citer ici un passage de l'introduction où M. Le Braz a caractérisé ces diverses chansons et justifié l'ordre suivi :

« Nous avons imaginé les *soniou* comme escortant le Breton à travers
 « les étapes de sa vie : endormant ou amusant son enfance, célébrant ses
 « amours et les plaisirs de sa jeunesse, assistant à son mariage, pour
 « l'en féliciter, l'en railler ou l'en plaindre, égayant ses soirées, après le
 « rude labeur du jour, de récits facétieux ou de satiriques allégories, lui
 « enseignant pour les cas de maladie des incantations naïves, lui donnant
 « enfin des conseils moraux ou flattant son goût du surnaturel avec
 « des histoires de l'autre monde. »

Voilà bien la synthèse des deux volumes de *Soniou Breiz-Izel* ; ce que j'en pourrais dire encore affaiblirait l'effet de ces lignes à la fois poétiques et précises. Plutôt que de déflorer, par des citations maladroites, ces délicats poèmes d'amour, ces couplets satiriques pleins de verve et de malice, ces autres couplets bachiques où le cidre écume à pleins pots comme chez Olivier Basselin, cette jolie complainte marine : *Les filles de Kérity*, ce cantique adorablement familier : *La vierge conviée à une noce*, tant de

joyaux enfin auxquels il ne manque qu'une plus artistique monture, je renvoie le lecteur, tous les lecteurs bretons, aux *Soniou* de MM. Luzel et Le Braz : ils reviendront charmés de leur voyage et garderont aux deux érudits, aux deux poètes, le plus reconnaissant souvenir.

OLIVIER DE GOURCUFF.

CONFIDENCES D'UN JOURNALISTE, par Ernest Merson. — Paris, nouvelle librairie Parisienne, Albert Savine, éditeur, 13, rue des Pyramides.

M. Ernest Merson nous fait aujourd'hui ses *Confidences*, au sujet des événements politiques ou mondains auxquels il s'est trouvé mêlé dans sa longue carrière de journaliste. Elles complètent ses *Confessions* de l'an dernier dont nous avons rendu compte ici même.

Les événements politiques sont nombreux : c'est la chute de M. Thiers et du maréchal Mac-Mahon, de la présidence de la République ; la révocation de deux préfets de Nantes, MM. Lavedan et Mercier-Lacombe ; la rupture du Prince Napoléon et de son fils le Prince Victor ; le départ du Prince Impérial pour le Zoulouland et du général Boulanger pour Jersey, etc., etc. Tous ces événements sont connus, très connus à leur surface ; mais les dessous en sont encore mystérieux et cachés. Les confidences de M. Merson soulèvent un coin du voile qui en a jusqu'ici dérobé les mobiles, et nous font voir les ficelles de ces changements de décor à vue. Comme notre *Revue* ne doit point s'occuper de politique, je me garderai bien de donner la moindre appréciation au sujet des observations et conclusions de M. Merson sur ces faits politiques, pas plus que je ne critiquerai ou ne louerai ici ses polémiques avec divers journalistes. entre autres avec Emile de Girardin et même avec un évêque, M^{re} Pie, au sujet d'une prédiction sur l'avenir réservé au Prince impérial, prédiction qui d'ailleurs ne s'est point réalisée.

Je ne discuterai point non plus la question de savoir qui, des répu-

blicains ou des conservateurs, traitent le mieux leurs journalistes. Toutes ces questions ne doivent point être touchées ici ; mais il en est d'autres dont je puis vous entretenir en toute liberté : ce sont les questions artistiques, littéraires et historiques. Dans les *Confidences d'un journaliste*, je remarque, tout d'abord, des portraits vivement brossés : ce sont ceux de Rachel, de Déjazet, de Bataille, du général de Bréa et de l'abbé Genoude, d'Emile de Girardin et de Vuillot, du Prince impérial, du prince Napoléon et du prince Victor, etc. etc. Tous ces portraits sont, je veux bien le croire, fort ressemblants ; mais l'auteur a-t-il vu les personnages qu'il a peints sous un jour également favorable ? C'est un point que je ne puis discuter et que je laisse à l'appréciation des gens compétents en cette matière. Puis j'assiste à une conversation, du plus vif intérêt, entre M. Merson et un critique d'une *Revue* de Francfort, qui lui fait un parallèle magistral entre Litz et Thalberg. J'écoute ensuite avec plaisir le récit humoristique d'un vol de 20,500 francs, commis au préjudice de l'auteur, à l'hôtel du Louvre, par un *endormeur* ; l'histoire touchante du P. Vaures, recueilli mourant et soigné par la mère de M. Merson, puis devenu grand pénitencier de France à Rome et confesseur de Grégoire XVI, enfin celle, si dramatique, des derniers moments de Fouché, qui, muet et cloué sur son lit, indique du regard un meuble, d'où l'on tire une liasse de papiers, puis dirige son œil vers le foyer, et meurt, dès qu'on y a jeté ces feuilles, compromettantes sans doute

Tout cela est raconté dans un style alerte, spirituel et parfois mordant. Je veux, en finissant, vous citer une petite anecdote, qui montre la valeur des critiques venant après une polémique. M. Merson avait eu une discussion assez vive au ministère avec Edmond About, au sujet des lois sur le régime de la presse, et voici quel fut le résultat, étrange, inattendu, de cette discussion, raconte-t-il. « Dans le *XIX^e Siècle*, M. Edmond About, faisait l'office de *Salonnier*, publiant des articles, peu compétents, mais très amusants, sur les œuvres exposées au Palais de l'Industrie, transformé, chaque année, pendant deux mois, en palais des Beaux-Arts. Les articles, d'habitude, ne tarissaient pas d'éloges sur mon neveu Luc-Olivier Merson, l'auteur inspiré du *Repos en Egypte* et l'un des peintres les plus appréciés de l'École française. Or, l'ouverture du Salon suivit de près notre entrevue à la chancellerie, et tout de suite M. Edmond About en profita pour éreinter les toiles du jeune peintre, à qui, je crois, il refusait, cette fois, du talent. Le père du peintre en fit l'observation au secrétaire du cri-

tique et lui demanda la raison d'un changement si soudain : « Que voulez-vous ? lui fut-il répondu, About n'a pas été ménagé récemment par votre frère ; il trouve l'occasion de se venger : il se venge. » Il est vrai que Luc-Olivier Merson, comme d'autres victimes du même procédé, ne se porte pas plus mal aujourd'hui des critiques malveillantes de l'auteur du *Nez d'un notaire*.

DOMINIQUE CAILLÉ.



LES POÈTES DES PROVINCES DE FRANCE (Poitou), par Olivier de Gourcuff. Nouvelle Bibliothèque populaire à 10 centimes. — Henri Gautier, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris.

M. Olivier de Gourcuff, qui a déjà donné, dans la *Bibliothèque Populaire*, les Poètes Bretons modernes, passe aujourd'hui en revue les poètes d'une autre province Française : le Poitou.

Le Poitou est loin d'être aussi riche en poètes que la Bretagne ; et, si M. de Gourcuff a pu composer un volume du plus vif intérêt avec les poètes bretons du XIX^e siècle seulement, il a été obligé de remonter jusqu'au XVI^e siècle pour en composer un autre avec les poètes Poitevins.

Son nouveau livre s'ouvre par une remarquable introduction, et le talent des poètes qu'il nous présente est caractérisé dans une substantielle notice, suivie d'un extrait de leurs œuvres ; c'est là comme un échantillon de leur talent. Ils sont au nombre de trente-trois ; plusieurs sont fort anciens, tels que Jacques Béreau, Bernier de la Brousse, Bouchet, du Fouilloux, Rivaudeau, Chevreau, Contant, mais presque tous sont curieux par un côté ou par l'autre : voici Rapin, qui vante, comme Racan après Horace, *l'aurea mediocritas* ; de Sainte-Marthe, qui célèbre son petit *Lotun*, comme du Bellay son petit *Liré* ; Pager, qui embouche la trompette lyrique, comme Malherbe, pour célébrer la *Prise de la Rochelle* ; Fortunée Briquet, qui chante le soleil, comme Ossian ;

T. V. JANVIER 1891.

6.

Lubin Impost, qui suit la voie tracée par La Fontaine et Florian, et de La Mainardière, qui lance des épigrammes à la façon des poètes de l'Anthologie grecque ; en voici une sur un avaré :

Avec un chagrin furieux
Phédon va perdre la lumière,
A cause de l'argent qu'il faudra pour sa bière,
Après que le trépas aura fermé ses yeux.
S'il se trouvait un galant homme
Qui voulût payer cette somme,
Il serait content de mourir.
Aussi bien voit-il sur son livre
Qu'il coûte tellement pour vivre,
Qu'il aime autant ne point guérir.

Je rencontre, en feuilletant le recueil, trois sonnettistes de talent : Numa d'Angély, Auguste Barrau et Adrien Dézamy ; ensuite Fontanes, le grand maître de l'Université impériale, Créteineau-Joly, l'historien des *Guerres de Vendée* et de la Compagnie de Jésus, Desplaces, critique élevé et poète délicat, Edmond Biré, lauréat de l'Académie Française pour *Paris en 1793*, puis Boisson et Richer, qui se sont laissés séduire, l'un par les chants (*Barzaz-Breiz*), l'autre par les beautés de l'Armorique ; enfin, une quantité d'abbés : l'abbé Chatry, l'abbé Chauvin, l'abbé Frémont, l'abbé Moreau et deux abbés lauréats des Jeux Floraux de Toulouse, l'abbé Lamontagne et l'abbé Jean-Jacques Rousseau, d'origine genevoise comme le philosophe de ce nom. On ne dira pas, à coup sûr, que le clergé du Poitou est composé d'illettrés. A propos de lauréats des Jeux Floraux, j'allais en oublier un, celui-là même auquel M. de Gourcuff a dédié son volume, celui dont j'ai étudié le talent ici même, M. Emile Grimaud.

Je ne transcrirai pas ici sa pièce citée dans le recueil, pièce qui a déjà paru dans notre *Revue*, en juillet 1880 ; je préfère vous en offrir une autre, charmante dans sa grâce sans apprêt, qui lui a été adressée naguère par M. le docteur Bourgeois, député de la Vendée et agréable poète à ses heures ; elle se trouve dans le petit livre que j'analyse et est intitulée : *Quand j'avais vingt ans* :

J'ai fait quelques vers ; oh ! n'allez pas rire !
Les papillons bleus, les papillons blancs,
Dans leur ronde folle effleuraient ma lyre ;
J'ai fait quelques vers quand j'avais vingt ans !

Roses du printemps que le vent effeuille,
Pétales qu'emporte et détruit le temps,
Ma main aujourd'hui vous cherche et recueille,
O petites fleurs de mon gai printemps !

Du temps vous avez subi les outrages :
Comme il a terni vos pétales d'or !
Oui, mais de mon cœur vous êtes les pages ;
Laissez-moi vous lire une fois encor.

J'ai fait quelques vers ; oh ! n'allez pas rire !
J'étais jeune alors : c'était au printemps !
Au printemps le cœur aime, croit, admire,
Oui, j'ai fait des vers, quand j'avais vingt ans !

Puisse M. Olivier de Gourcuff continuer la série de ses publications sur les poètes des provinces de France et nous faire connaître ceux qui peuvent dire, comme l'honorable député vendéen,

J'ai fait quelques vers quand j'avais vingt ans...

DOMINIQUE CAILLÉ.



CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 1890

Présidence de M. HENRI LE MEIGNEN, vice-président.

La Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne a tenu une séance, le samedi 20 décembre 1890, à huit heures et demie du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire n° 4, à Nantes, sous la présidence de M. Henri Le Meignen, vice-président.

Notre vénéré président d'honneur, M. le général Mellinet, avait chargé M. le secrétaire de prier ses collègues de vouloir bien excuser son absence.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

Douze nouveaux membres ont été admis au scrutin secret.

- I. Madame la comtesse AMELOT DE CHAILLOU, née DU HALLAY-COETQUEN, au château de Chanteloup (Manche), présentée par M^{me} la baronne de Coëtquen de Poilly et M. Arthur de de la Borderie;
- II. M. Georges GRASSAL, à Nantes, par MM. Henri Le Meignen et Olivier de Gourcuff;

- III. M. Anatole PÉKIN, à Paris, par MM. le M^{is} de Villoutreys et Henri Le Meignen ;
- IV. M. AUVITY, à la Flèche, par les mêmes ;
- V. M. Eugène LAMBERT, à Saumur, par les mêmes ;
- VI. M. Joseph CHEGUILLAUME, à Nantes, par MM. Henri Le Meignen et Alfred Lallié ;
- VII. M. Jules ROBUCHON, éditeur des *Monuments et Paysages du Poitou*, par MM. Arthur de la Borderie et Henri Le Meignen ;
- VIII. M. le comte DE CHABOT, château du Parc-Soubise, par Mouchamp (Vendée), par MM. le marquis de Villoutreys et Arthur de la Borderie ;
- IX. M. le baron DE LA PAUMELIÈRE, château du Lavouër, par Sainte-Christine (Maine-et-Loire), par les mêmes ;
- X. M. Raphaël TOUTAIN, au Cloître Saint-Martin, à Angers, par les mêmes ;
- XI. M. Anatole HAMARD, avocat à Rennes, par MM. H^{is} Caillière et A. de la Borderie.
- XII. LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE VANNES, par MM. le docteur Mauricet et Albert Macé.

Après la proclamation du résultat du scrutin, M. Joseph Cheguillaume est introduit dans la salle des séances.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un deuxième secrétaire-adjoint. M. Emile Oger est nommé à l'unanimité.

ÉTAT DES PUBLICATIONS

Le président expose que le *Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne*, 12^e 13^e 14^e années (1888, 1889, 1890), vient d'être distribué aux sociétaires. Il fait connaître que l'impression du volume des *Lunettes des princes*, de Jehan Meschinot, est aujourd'hui complètement terminée ; il fait passer sous les yeux des membres présents des épreuves de ce gentil ouvrage, élégamment édité par la maison Jouaust, de Paris. Il fait part à la société de différents projets qui doivent donner un caractère tout à fait artistique à cette publication, dont la préface est de

notre délégué à Paris, M. Olivier de Gourcuff. La couverture devra porter : 1° le titre général, *Petite Bibliothèque bretonne. Les Lunettes des princes* de Jehan Meschinot ; 2° un des fleurons de la société, par exemple celui du *Bulletin* (une hermine cravatée, avec la devise *Non mihi sed cunctis*) ; 3° la mention : Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne MDCCCXC. Le verso du faux titre devra porter la marque des Bibliophiles Bretons et au-dessous, le numéro de chaque exemplaire et le nom du Bibliophile auquel cet exemplaire est destiné. Tous ces projets reçoivent l'approbation des sociétaires, qui décident en outre que la couverture devra être en simili-parchemin. Le président entretient ensuite l'assemblée d'un projet de publication illustrée pour 1891 : *Les contes et légendes populaires* de la Basse-Bretagne, dans le genre de Guionvac'h, qui a été si bien accueilli cette année. Le texte de ce nouveau volume est prêt pour l'impression ; reste à établir l'illustration : c'est un choix des meilleurs récits de Souvestre de Luzel et de du Laurens de La Barre, avec une très bonne introduction d'Henri Finistère. Le projet est pris en considération et sera mis à exécution dès que le président et le trésorier jugeront la chose possible, après examen des ressources disponibles et des projets de publication déjà pris en considération.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Président donne ensuite lecture d'une lettre émanant de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes maritimes demandant à échanger contre notre *Anthologie des Poètes Bretons* au XVII^e siècle, le *Cartulaire de l'abbaye de Lérins* l'une des plus anciennes et des plus célèbres abbayes de France : cet ouvrage (in-4° de 600 pages) est illustré d'une vue de Lérins au XII^e siècle et d'un fac-simile de manuscrit ; il est imprimé sur papier vergé, en caractères elzéviens (H. Morin et Ed. Blanc Paris chez Champion. Prix 25 fr.)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le comte de Bréchar d saisit la Société de la proposition de

faire éditer un travail de E. des Buttes sur la vie de la duchesse Ermangarde, femme d'Alain Fergent. M. le Président, tout en rendant hommage au talent de l'auteur de ce travail, rappelle que le but de la société est non d'éditer des livres nouveaux, mais des livres anciens devenus très rares. Il demande cependant de prendre en considération la proposition de M. de Brécharde et de voir si l'on ne pourrait pas confier à la *Revue de Bretagne de Vendée et d'Anjou* organe de notre société, le manuscrit de E. des Buttes, qui pourrait après l'apparition de son travail dans cette *Revue*, en demander un tirage à part. L'un des directeurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* répond qu'un ouvrage de 350 à 400 pages comme celui dont il est question, occuperait de nombreux numéros de la *Revue* et demanderait sans doute plusieurs années avant d'être imprimé entièrement ; il ajoute qu'il n'est pas opposé à l'acceptation de ce manuscrit ; mais il pense qu'on ne peut l'accueillir sans le connaître et propose de soumettre le travail de E. des Buttes à l'examen du président de la Société des Bibliophiles, M. de la Borderie si compétent en ce qui touche l'histoire de Bretagne. Cette proposition est adoptée.

EXHIBITIONS

Par M. Alexandre PERTHUIS.

1° Portrait de *Berryer fils*, député, dessiné dans la prison de Nantes, le 14 juillet 1832, par M. de Trobriant.

2° Portrait du *duc d'Aiguillon* avec un fac-simile de sa signature.

3° GRAND CONCERT *par permission de MM. les magistrats*, sous le bon plaisir de Messieurs les commissaires du concert, honoré de la présence de Monseigneur le duc d'Aiguillon.

La Demoiselle Descoins donnera concert à son bénéfice jeudi prochain 8 janvier 1761 ; l'affiche du jour annonçera ce que l'on exécutera ; l'Orchestre sera des plus brillantes (*sic*) par l'augmentation des musiciens, et par la variété des instruments.

Le sieur Audibert jouera une sonate de violon-céle (sic), et le sieur Brijon un concerto de violon de sa composition.

L'on prendra trente-six sols par personne

C'est dans la salle ordinaire du concert, à la Bourse.

4° *Emigrand*. Revenant. à Paris (sic).

5° *EXTRAIT du Registre mortuaire de l'Hôpital du Panthéon*; on trouve sur cet extrait la signature de Renard, maire de Nantes sous Carrier.

6° *The Taken of General Stofflet*. Prise du Général Stofflet. Publ. as the act dir May 1796, by Dulau n° 107, Wardour street.

Par M. Claude de MONTI DE REZÉ.

1° HISTOIRE || lamentable || DE GILLES || seigneur de || CHATEAUBRIENT || et de Chantocé, Prince du sang || de France et de Bretagne, estranglé en prison par les Ministres || d'un Fauory. — MDCLI.

2° RELATION || véritable de ce qui s'est passé à la || prise du village de la Pointe, scistué à la chute de la rivière du || Mayne dans la Loire. || ENVOYÉE A MESSIEURS LES || Prévost des Marchands et Eschevins de || la bonne ville de Paris. || A Paris, || chez P. Rocolet, Imprimeur et Libraire ordinaire || du Roy, et de la Maison de Ville, au Palais, aux || Armes du Roy, et de la Ville, || — M. DC. LII. || Avec Privilège de Sa Majesté.

Par M. LE MEIGNEN

1° GUIONVAC'H. Etudes sur la Bretagne par L. Kerardven. *Deuxième édition*. Paris. Ebrard, libraire éditeur, rue des Mathurins, Saint-Jacques, 24, 1835.

2° DES CRONIKES AN || nalles des pays d'Angleterre et Bretagne contenant || les faitz et gestes des roys et princes qui ont ré || gné ou dit pays et choses dignes de mémoire || advennes durant leurs règnes, puis Bru || tus jusques au trespas du feu duc de Bre || taigne François, second du nom, der || nier décédé, faites et rédigées par noble homme et saige maistre || Alain Bouchard, en son vi ||

vant avocat en la court || de parlement, et de || puis augmentées || et continuées || jusques en || Lan Mil || cinq ces || trente et un — AVEC PRIVILÈGE || On les vend à Paris en la rue Saint-Jacques || , en la boutique de Jehan Petit, libraire juré de l'U || niversité, à l'enseigne de la fleur de Lys d'or. || — Mil. Cinq. Cent. trente et un.

3° *Discours* || des SPECTRES || ou visions et || apparitions d'esprits, comme || anges, démons et âmes, se montrans || visibles aux hommes, où sont rapportez les arguments et raisons de ceux || qui reuocquent en doute ce qui se dit sur ce subiect, et autres qui en ap || prochent etc..

Le tout en huict livres || par Pierre Le Loyer, conseiller au roy, siège présidial d'Angers etc.. || seconde édition reveue et augmentée. A Paris || chez Nicolas Buon, demeurant au Mont-Saint-Hilaire, à l'enseigne Saint-Claude. M.DC.VIII avec privilège dv Roy et approbation.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. E. MAILLARD.

Nantes et le département au XIX^e siècle. Littérateurs, savants musiciens et hommes distingués par E. Maillard, ancien maire d'Ancenis, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique. Nantes. Vier, libraire éditeur, 1891.

Par M. André JOUBERT.

1° *Etude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis I, duc d'Anjou et comte du Maine, (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum par M. André Joubert* membre de la Société de l'histoire de France, de la Société des anciens textes français, des Sociétés de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne. Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, 1890.

2° *Lettres inédites de l'abbé Bernier, publiées et annotées par*

André Joùbert etc. Angers, imprimerie-librairie Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud, 1890.

3° *Mémoire historique sur Château-Gontier*, rédigé en 1871 pour M. le marquis d'Autichamp, publié par André Joùbert, etc. Laval, Imprimerie L. Moreau 1890.

4° *Un exemplaire annoté de l'histoire de Sablé*, par G. Ménage, par M. André Joùbert etc. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, imprimeurs éditeurs, 1890.

5° *Documents inédits pour servir à l'histoire de Noirmoutier sous Louis XIV*, par André Joubert etc. Vannes, Eugène Lafolye éditeur, 1890.

Par AYMÉRILLOT, (M. E. Marchand).

Premiers sonnets, par Aymerillot. Nantes, chez les principaux libraires.

Par M. JULIEN MERLAND.

1° *De l'Intempérance*. Discours prononcé dans la séance du 24 novembre 1890. par M. Julien Merland, juge suppléant, président de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Nantes, M^{me} veuve Camille Mellinet, imprimeur de la Société académique, place du Pilon, 5. L. Mellinet et C^{ie} succ^{rs} 1890.

2° *Description de la fête donnée le 1^{er} décembre 1781 par le commerce Nantais à l'occasion de la naissance du Dauphin, et couplets chantés à la même occasion*. — Vannes, Eugène, Lafolye 1890.

Par M. le D^r PÉROCHAUD.

Rapport sur les travaux de la Société académique de la Loire-Inférieure pendant l'année 1889-1890 par M. le D^r Pérochaud secrétaire général Nantes, M^{me} veuve Camille Mellinet imprimeur

de la Société académique, place du Pilori, 5. L. Mellinet et C^{ie} succ^{es}, 1890.

Par M. ALBERT MACÉ.

1° *La Réforme des Présidiaux au XVIII^e siècle*, par M. Albert Macé, Vannes. Imprimerie Galles, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1890.

2° *Les Oubliés*. — Jacques Gaillard et Louis Dusaulchoy, par Albert Macé. Vannes, Imprimerie Eugène Lafolye, éditeur, 1890.

3° *Journal d'un Bourgeois de Vannes, 1793-1801*, par Albert Macé. Vannes, Eugène Lafolye, éditeur, 1890.

4° *Ecole de Marine nationale à Vannes*. — Projet de Rollin de la Farge. Vannes, Imprimerie Galles, rue de l'Hôtel de Ville, 1890.

Par M. LÉO LUCAS.

Portraits et souvenirs littéraires, par Hippolyte Lucas, avec des lettres inédites d'écrivains contemporains. — Paris, librairie Plon. E. Plon, Nourrit et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, rue Garancière.

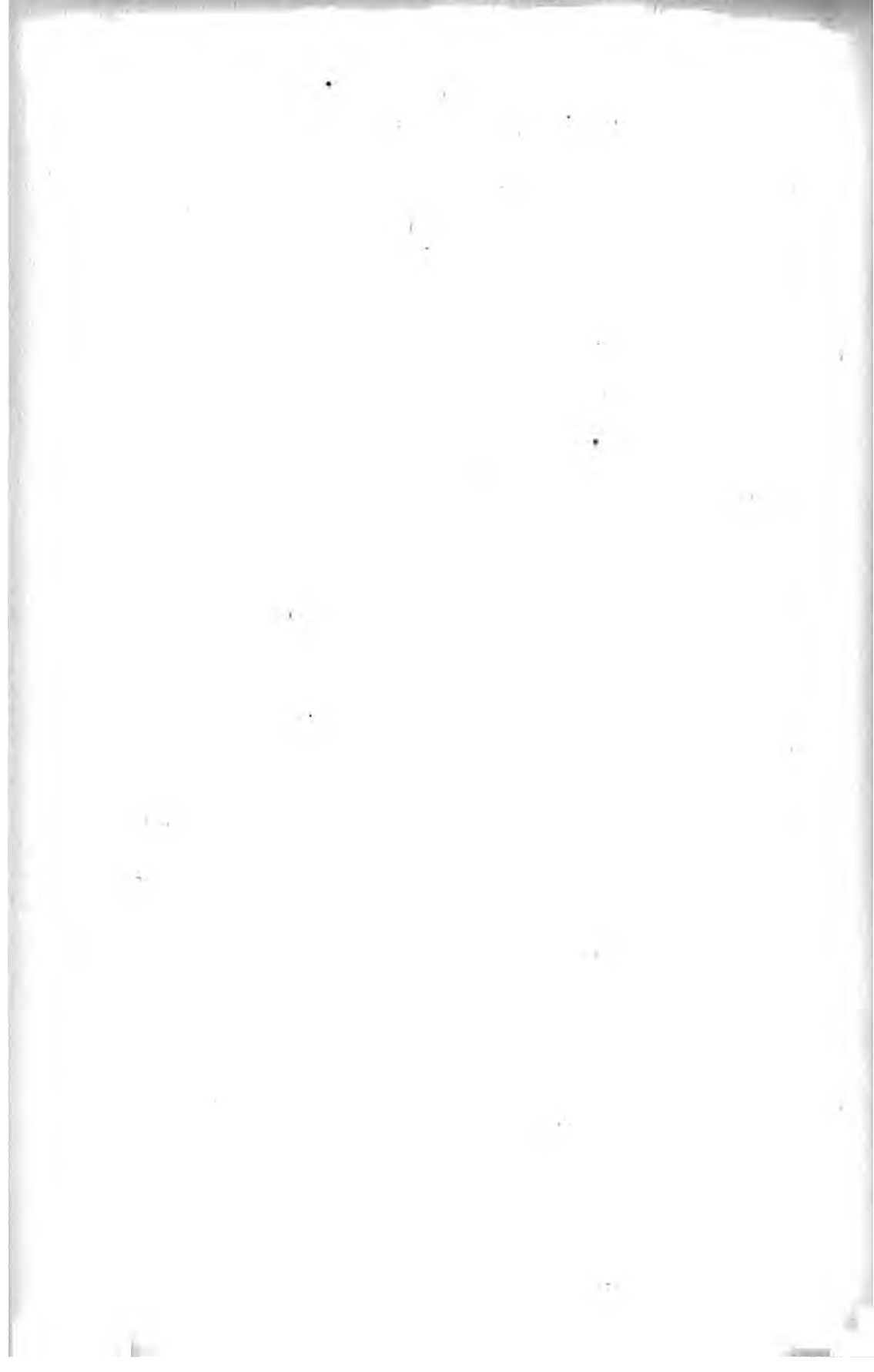
Par M. le duc LOUIS DE LA TRÉMOILLE.

Les la Trémoille pendant cinq siècles, tome 1, Guy VI à Georges (1343-1446) in-4° XXXIII — 315 pages. Nantes, Emile Grimaud imprimeur-éditeur, place du Commerce, 4, M.DCCC.X.C.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.





ÉTUDES HISTORIQUES

CATHERINE DE THOUARS
FEMME DE GILLES DE RETZ

1404-1462

DOCUMENTS INÉDITS

Le nom de Gilles de Retz¹ a une triste popularité : tous les historiens ont raconté ses crimes et la terrible expiation qui les suivit. Récemment, M. l'abbé Eug. Bossard a pris la vie du célèbre baron pour sujet d'une thèse qu'il a développée avec un véritable talent littéraire² ; nous ne croyons pas qu'après cette étude, accompagnée des pièces originales du procès, il y ait beaucoup de nouveau à dire. Mais à côté du baron de Retz il y avait sa femme, Catherine de Thouars, qu'on a trop laissée dans l'oubli, et au sujet de laquelle nous avons retrouvé dans les Archives départementales d'Eure-et-Loir quelques documents intéressants qui appartiennent à l'histoire du pays de Retz dont ils nous apprennent les vicissitudes.

Le premier de ces documents intéresse Gilles de Retz lui-même et fait connaître une circonstance de sa vie qui n'a jamais été signalée. A peine âgé de seize ans, Gilles avait épousé, le 30 novembre 1420, Catherine de Thouars, fille de Miles II de Thouars

¹ M. l'abbé Bossard a cru devoir adopter la forme de Gilles *de Rais*. Rais est en effet la véritable orthographe ancienne ; mais nous écrivons au XIX^e siècle, et nous croyons devoir suivre la forme aujourd'hui consacrée. Nous ne voyons d'ailleurs aucun inconvénient à ce que l'on sache que le fameux cardinal de Retz tirait son nom du pays qu'avait possédé Gilles de Laval au XV^e siècle.

² *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440)*, par l'abbé Eug. Bossard. Paris, H. Champion, 1886, in-8^o.

seigneur de Pouzauges, de Chabanais et de Confolens, et de Béatrix de Montjean. Ce mariage avait été conclu à la hâte sous l'inspiration de Jean de Craon, grand-père et tuteur du baron de Retz. Les nouveaux époux étaient cousins au quatrième degré, *quarto consanguinitatis gradu conjunctos*¹; ils n'ignoraient pas que l'Eglise défendait les mariages entre parents aussi rapprochés; aussi leur union fut-elle clandestine : sans faire publier leurs bans, ils firent consacrer secrètement leur mariage par un religieux dans une chapelle particulière, hors de l'église de leur paroisse, *matrimonium in quadam capella extra eorum parrochiam ecclesiam, absque bannorum éditione, per quemdam presbiterum religiosum solemnizari fecerunt*. Pendant dix-huit mois, ils vécurent ainsi dans une sorte d'inceste. Catherine n'avait pas seize ans lorsqu'elle avait consenti au mariage; sur le point de devenir mère, des scrupules s'élevèrent sans doute dans son esprit; elle supplia son mari de faire régulariser leur union. Gilles de Retz — le récit de ses derniers moments le témoigne, — avait une foi profonde que les passions les plus détestables ne purent anéantir; il n'avait pas encore appris à dédaigner celle qui était devenue sa compagne; il consentit à s'humilier et demanda au pape Martin V l'absolution de sa faute.

Le 24 avril 1422, Jourdain, évêque d'Albano, légat du Pape, écrivait à l'évêque d'Angers pour l'inviter à prononcer contre les

¹ Nous dirions aujourd'hui cousins au huitième degré. Voici en effet comment s'établit la parenté entre Gilles de Laval et Catherine de Thouars.

AMAURY III DE CRAON

PIERRE DE CRAON	BÉATRIX DE CRAON, mariée à Eon de Lohéac
JEAN DE CRAON	CATHERINE DE LOHEAC, mariée à Renaud de Thouars
MARIE DE CRAON, mariée à Gui II de LAVAL	MILES II de THOUARS
GILLES DE LAVAL, baron de Retz	CATHERINE de THOUARS

deux époux une sentence de séparation, puis, après leur avoir imposé telle pénitence qu'il jugerait convenable, à les absoudre de leur crime d'inceste et à leur faire contracter un nouveau mariage¹. Conformément à ces instructions, Hardouin de Bueil, alors évêque d'Angers, fit une ample information, *quamplures testes nobiles, honestos et fide dignos, de contentis in eisdem litteris noticiam habentes examinavimus et inquisivimus diligenter*, et après avoir reconnu l'exactitude des faits mentionnés dans la lettre de l'évêque d'Albano, le 26 juin 1422, dans son château de Chalonne, en présence d'une foule considérable, il procéda à un nouveau mariage².

Pendant quelques années, Gilles de Retz, sans cesse occupé dans les armées de Charles VII, abandonna à sa femme le soin de surveiller les immenses domaines dont ils étaient propriétaires ; mais, chaque année, ceux-ci allaient diminuant. Les folles prodigalités du maréchal le forçaient sans cesse à aliéner quelque'une de ses seigneuries. Catherine de Thouars essaya sans doute de protester, mais elle avait perdu sur le cœur de Gilles de Retz l'empire qu'elle y avait eu un jour. Nous la trouvons à Machecoul aux mois de janvier et de mai 1434 ; au mois de septembre de la même année, elle est à Tiffauges ; peu après, elle se rend au château de Champ-tocé pour en surveiller les réparations, puis elle disparaît et va ensevelir sa douleur dans son château de Pouzauges. Pourtant elle tente un dernier effort : ses instances, jointes à celles de ses parents et de ses amis, obtinrent de Charles VII des lettres patentes datées d'Amboise, défendant au sire de Retz de vendre ou aliéner terres, rentes ou seigneuries.

Cet arrêt n'eut d'autre effet que de séparer complètement Gilles

¹ Voir Pièces justificatives, I.

² *Datum in castro nostro de Chalonna, nostre diocesis, die XXVI^a mensis junii anno Domini M^o CCCC XXII^o. Presentibus nobilibus viris Johanne de la Noue, milite, domino de Vigneu, Nannetensi; Johanne Chevallier, Johanne Gourdeau, scutiferis Lucionensibus; magistro Johanne Dauverse, in utroque jure, Jacobo de Castro-Gironis, in legibus, canonicis Andegavensibus; Georgio de la Boussac, in legibus licentiatis, canonico de Blasonio; Johanne Bourdineau, presbitero, curato de Champtoceyo, et Stephano Anglici, rectore de Veteribus, Andegavensis diocesis, cum multitudinem populi copiosa. (Orig. en parch.; Archives d'Eure-et-Loir, E, 48).*

de Laval de la cour de France. Retiré dans son château de Tiffauges, il donna dès lors libre cours à ses passions. Mais si, emporté par son ressentiment, il avait entièrement oublié l'affection qu'il avait éprouvée pour sa compagne, du moins il semble avoir eu la pudeur de lui cacher ses forfaits. Catherine vivait isolée avec sa fille, Marie de Retz, dans son château de Pouzauges. Elle gémissait sans doute sur son abandon et sur les ruines qui s'amoncelaient autour d'elle, mais elle n'avait pas à souffrir de mauvais traitements, comme la tradition populaire s'est plu à le raconter¹.

Le 26 octobre 1440, Gilles de Retz expiait ses crimes sur un bûcher, dans la prairie de la Biessé, au-dessus des ponts de Nantes². Mais l'infamie à laquelle était voué le baron de Retz n'atteignit pas sa veuve et sa fille. Catherine semble n'avoir eu qu'une pensée, se remarier le plus tôt possible pour faire oublier le nom de son premier époux. Malgré les dilapidations de Gilles de Retz, il restait encore à sa veuve de beaux domaines patrimoniaux, et, lors de son mariage, en 1420, Gilles lui avait assigné un douaire considérable qu'on pouvait revendiquer. Aussi il ne lui fut pas difficile de trouver un nouvel époux. La maison de Retz avait eu des relations fréquentes avec le pays chartrain ; Marie de Craon, la mère du

¹ La plupart des historiens, et M. l'abbé Bossard après eux, ont voulu voir dans le maréchal de Retz le type de Barbe-Bleue, rendu si populaire par les *Contes de Perrault*. Nous ne pouvons être tout à fait de cet avis. Il est certain que le surnom de Barbe-Bleue est resté attaché dans le pays de Retz au souvenir de Gilles de Laval, mais ce surnom est-il antérieur au conte de Perrault ? Tout semble prouver le contraire. Oger, qui nous a transmis avec le plus grand soin toutes les traditions locales, garde le silence sur le nom de Barbe-Bleue donné à Gilles de Retz. Quel rapport d'ailleurs entre le Barbe-Bleue de Perrault avec ses sept femmes et le Gilles de Retz de l'histoire ? Il nous paraît certain que le surnom de Barbe-Bleue aura été appliqué au baron de Retz à une époque où l'on n'avait plus qu'un souvenir assez confus de son genre de forfaits, et qu'on aura pris pour le caractériser le nom détesté du héros de Perrault.

² Le procès de Gilles de Retz fut intenté à la requête de l'évêque de Nantes, appelé Jean de Malestroit dans toutes les pièces de la procédure. Le *Gallia Christiana* désigne ce prélat sous le nom de Jean de Châteaugiron : il appartenait en effet à une branche cadette de la maison de Malestroit, plus connue sous le nom de Châteaugiron. Son père, Jean de Châteaugiron, avait épousé Jeanne de Combourg, et la seigneurie de Malestroit passa quelques années après à la famille de Ragueneil, par le mariage de Gillette de Châteaugiron avec Jean de Ragueneil.

maréchal, avait même épousé en secondes noces Charles d'Estouville, seigneur de Villebon. Jean II de Vendôme, vidame de Chartres, seigneur de Lassay, au Maine, demanda et obtint sans peine la main de Catherine de Thouars, et leur union fut célébrée en 1441, un an à peine après le supplice de Gilles de Retz. L'année suivante (14 juin 1442), Marie de Retz épousait Prégent de Coëtivy, chambellan de Charles VII et amiral de France, seigneur de Taillebourg et de Lesparre et gouverneur de la Rochelle.

Il s'agissait de liquider la succession du baron de Retz. Aux termes de l'arrêt rendu par le président de Bretagne, Pierre de l'Hospital, Gilles avait été condamné « à cinquante mil escuz d'amende pour désobéissance faite au duc de Bretagne et à sa justice, » et, pour sûreté de paiement de cette amende, Jean V s'était aussitôt emparé de toutes les terres que le maréchal possédait en Bretagne. Prégent de Coëtivy profita de son crédit près de Charles VIII pour obtenir, le 22 avril 1443, une ordonnance lui adjugeant, au nom de sa femme, Marie de Retz, « toutes les terres, seigneuries, châteaux, châtellenies, cens, rentes, revenus, possessions, biens meubles et héritages quelconques, qui furent ou appartinrent ou qui pouvoient et devoient compéter ou appartenir à feu Gilles, en son vivant seigneur de Rais et maréchal de France, quelque part que les choses dites soient assises ou situées. »

¹ On a toujours dit que l'arrêt portait confiscation des biens de Gilles de Retz au profit du duc de Bretagne ; c'est, croyons-nous, une erreur. On ne possède plus le texte de l'arrêt du président de Bretagne, et une note contemporaine, conservée aux Archives d'Eure-et-Loir, porte ce qui suit : « Guy de Laval, qui print le nom et armes de Rais, fut marié avec Marie de Cran, desquelz yssirent deux enfans, Gilles de Rais qui estoit aîné et René de Rais. Lequel Gilles de Rais espousa Katherine de Thouars et fut mareschal de France et baron de Rais et seigneur de plusieurs autres grosses terres et seigneuries, qui en son vivant aliéna la plupart de ses biens, et le résidu fut confisqué par le moyen des sentences d'hérésies données contre ledit Gilles de Rais et exécution de mort ensuyvie ; par le moyen desquelles et de condamnation de cinquante mil escuz d'amende pour désobéissance faite au duc de Bretagne et à sa justice, ledit duc de Bretagne s'empara des terres estans en Bretagne. » — Il est intéressant de noter que, dans toutes les pièces contemporaines, il n'est généralement question que du procès intenté par l'autorité ecclésiastique. Partout on dit que Gilles de Retz fut condamné pour crime d'hérésie, *de heresi convictus et condemnatus extiterat*.

Cette ordonnance eut-elle son effet ? Il est permis d'en douter. En effet, dans un Mémoire produit par Jean de Vendôme contre René de Laval au sujet de l'héritage de Marie de Retz, on lit ce qui suit : « Messire Gilles de Rais aliéna la plupart de ses biens, et « finalement fut convaincu de plusieurs hérésies dont s'ensuivit « exécution de mort, et s'empara le duc de Bretagne de ce qui « estoit en sa duché, en façon qu'à la dite Marie de Rays, fille dudit « messire, ne demeura terre ne seigneurie quelconque qui ne « feust aliénée ou confisquée : par ainsi les terres et seigneuries « qui furent feu messire de Rais, retirées par les dits de Coétivi « et Marie de Rais, sont leurs propres acquetz et non le droit suc- « cessif dudit messire Gilles de Rais. »

Quoiqu'il en soit, et sans doute grâce à d'habiles compromis, Prégent de Coétivy parvint à rentrer en possession, d'abord de la baronnie de Retz¹, ensuite de la plupart des riches domaines qui avaient appartenu au maréchal de Retz. Prégent de Coétivy mourut le 20 juin 1450 au siège de Cherbourg. Marie, sa veuve, se remaria, l'année suivante, à l'un de ses cousins, André de Laval, seigneur de Lohéac, de Lomoux et de Kergorlay, maréchal de France, second fils de Jean de Montfort (Gui XIII de Laval). Elle mourut le 1^{er} novembre 1457, ne laissant aucun enfant de ses deux mariages. Son oncle, René de Laval, frère puîné du maréchal de Retz, devenu seigneur de la Suze en 1432 par la mort de son aïeul, Jean de Craon, se mit en possession de son héritage.

Ce fut alors une série de procès entre le nouveau baron de Retz et Jean de Vendôme, le second mari de Catherine de Thouars. Le vidame de Chartres prétendit d'abord à toute la succession de Marie de Retz, pour son fils, Jean de Vendôme, frère de la défunte par sa mère, Catherine de Thouars. Comme nous l'avons dit un peu plus haut, il se basait sur ce que tous les biens de Gilles de

¹ Dans un titre que nous publierons aux Pièces justificatives, n° II, on voit énumérés, parmi les domaines dépendants de la succession de Marie de Retz, « les chasteaux et chastellenies, terres et seigneuries de Machecoul, Bourneuf, « Pruygné, Pournic, Veux, Princzay ou la Forest-Saint-Michel, le Chevecier, le « Coustumier, les Prez aux Seigneurs, et autres choses quelzconques, apparte- « nances et deppendances desdites terres, chastellenies et seigneuries. »

Retz étaient provenus à Marie par retrait et non par droit successif, et disait qu'ainsi ils ne devaient pas faire retour à la branche de Retz.

Jean de Vendôme fut débouté de cette demande ; mais alors il réclama à René de Laval le douaire promis à Catherine de Thouars par son premier époux, et la jouissance de la seigneurie de Pornic que Gilles de Retz avait assignée à sa femme en échange de la seigneurie de Savenay et de 160 livres de rente sur la forêt de Brécilien, qu'il avait vendue à Guillemette, veuve de Guillaume Le Ferron, familier du duc de Bretagne¹. Après d'assez longs démêlés, les deux parties consentirent à transiger, le 20 décembre 1458, et nous avons trouvé aux Archives d'Eure-et-Loir le texte de cette transaction, qui nous a paru renfermer des détails intéressants pour l'histoire de la baronnie de Retz².

Ce n'était pas d'ailleurs le seul procès que Jean de Vendôme eut avec René de Laval. La dot de Catherine de Thouars avait été assignée sur les domaines de la Motte-Achard, de la Maurière, des Chênes, du Fief-Macqueau et de Faleron, et en général sur toutes les terres que Gilles de Retz avait possédées dans le comté de Poitiers entre la rive de la Sèvre et la mer. Dès le 2 décembre 1444, Jean de Vendôme avait réclamé le tiers des fruits et profits des terres nobles et la moitié des revenus des terres en roture : René de Laval avait opposé une fin de non recevoir. Catherine de Thouars mourut le 2 décembre 1462 sans voir l'issue de ce procès : ce fut seulement le 15 août 1472 qu'un arrêt du Parlement vint mettre fin à ces interminables procédures³. Les lettres du roi Louis XI rendant exécutoire l'arrêt du Parlement nous ont conservé le souvenir de tous ceux avec lesquels René de Laval dut transiger pour rentrer en possession de l'héritage de Gilles de Retz : elles sont également le dernier écho de toutes les traverses qu'eut à vaincre Catherine de Thouars pour recouvrer les biens qui lui appartenaient légitimement.

LUCIEN MERLET.

¹ M. l'abbé Bossard dit qu'en 1440 Gilles de Retz fit arrêter et jeter en prison Guillaume Le Ferron. C'est évidemment une erreur : il faut lire Geoffroy Le Ferron, qui au reste est indiqué dans la déposition de Lenano de Ceva.

² Voir Pièces justificatives, n° II.

³ Voir Pièces justificatives, n° III.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

(1422, 24 avril). — Venerabili in Christo patri, Dei gratia episcopo Andegavensi, vel ejus vicario in spiritualibus, Jordanus, miseratione divina, episcopus Albanensis, salutem et sinceram in Domino caritatem : Ex parte nobilium Egidii, domini Radesiarum, laici, et Katherine de Tornacio, domine de Pousagiis, vestre et Lucionensis diocesis, nobis oblata peticio continebat quod ipsi dudum, scientes se quarto consanguinitatis gradu simul fore conjunctos, matrimonium inter se per verba de presenti contraxerunt, illudque in quadam cappella, extra eorum parrochiam ecclesiam et absque bannorum editione et vestri ac alterius diocesani seu curatorum eorum licentia, per quendam presbiterum religiosum solemnizari fecerunt, carnali copula postmodum inter eos subsequuta ; propter quod excommunicationis incurrerunt sententias in tales per constitutiones provinciales et synodales et alias a jure generaliter promulgatas. Cum autem in hujusmodi matrimonio remanere non possint sine sedis apostolice dispensatione, et sicut eadem petitio subjungebatur ex eorum perpetuo divortio, si fieret, dissensiones et scandala exoriri possent, supplicari fecerunt humiliter iidem conjuges eis super hiis per sedem eandem de absolutionis debite beneficio et oportune dispensationis gratia, misericorditer provideri. Nos igitur cupientes ipsorum conjugum animarum providere saluti et hujusmodi dissensionibus et scandalis, quantum cum Deo possumus, obviare, auctoritate domini Pape cujus primarie curam gerimus et de ejus speciali mandato super hoc vive vocis oraculo nobis facto, circumspeditioni vestre committimus quatinus, si est ita, ipsis Egidio et Katherine ad tempus de quo vobis videbitur ab invicem separatis, eos a dicta sententia et hujusmodi incestus reatu absolvatis in forma ecclesie consueta et injuncta, inde eorum cuilibet pro modo culpe penitentia salutari et aliis que de jure fuerint injungenda, quodque ille qui supervixerit alteri eorum perpetuo remaneat innuptus, tandem cum eisdem Egidio et Katherine quod impedimento consanguinitatis hujusmodi non obstante libere valeant inter se de novo matrimonium contrahere et in eo postquam contractum fuerit licite remanere misericorditer dispensetis, dum tamen dicta

Katherina propter hoc rapta ab aliquo non fuerit, prolem susceptam, si qua sit, et suscipiendam inde legitimam decernentes. Datum Rome apud Sanctum-Petrum, VIII kalendas maii, pontificatus domini Martini pape V anno quinto.

Au dos : Dentur iste littere cantori Nannetensi et non alteri. G. DOUDON.

II

(1458, 20 décembre). — Saichent tous que des débatz et questions qui sont et porroient en plus estre entre très nobles et très puissans seigneurs M. messire Jehan de Vendosme, vidame de Chartres, seigneur de Lassay et de Pousauges, et M^{me} Katherine de Thouars, sa femme et compaigne espouse, et à cause d'elle, d'une part, et M. messire René, seigneur de Rays et de la Suze, d'autre part, pour et à cause de la récompense de la terre et seigneurie de Savenay en Bretagne et de huit vings livres de rente deues sur la fourest de Brécélien, quelles choses estoient l'éritage de ladite dame Catherine et de ses prédécesseurs, et avoient esté aliénées par vendicion à Guillemette, vefve de feu Guillaume le Ferron de Nantes, par feu messire Gilles, seigneur de Rays, à son vivant, lors mary espoux de la dite dame Catherine, moyennant qu'il luy avoit baillé par assiecte et récompense des dites terre et rente, sa terre et seigneurie de Pornic jusques au vaillant de la dite terre de Savenay et des dites huit vings livres de rente, pour ratiffier le dit transport ; et requéroient pour ce mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne à joyr de la dite terre et seigneurie de Pornic en la velleur que dessus, et demandoient les fruiz et arréraiges, disant aussi que la dite M^{me} Catherine estoit fondée d'avoir et joyr par douaire durant sa vie de la tierce partie de tous les fruiz et revenues de la baronnye et seigneurie de Rays et des pièces et seigneuries d'icelle qui a et tient ledit mon sieur de Rays de présent, à cause de la succession de feu M^{me} Marie de Rays, sa niepce, c'est assavoir les chasteaux et chastellenies, terres et seigneuries de Machecoul, Bourneuf, Pruygné, Pournic, Veux, Princzay ou la Forest Saint-Michel, le Chevecier, le Coustumier, les Prez aux Seigneurs, et autres choses quelzconques, appartenances et dependences desdites terres, chastellenies et seigneuries, advenues audit messire René, seigneur de Rays, à cause de ladite succession de ladite dame Marie de Rays, sa niepce, et requéroient à joyr dudit douaire, ouquel ils disoient avoir eu certains

empeschemens et avoir ledit douaire apart et admis, avecques logeys compectant sellon la grandeur de la chevance. Lequel M. de Rays disoit pluseurs choses par fins de non recevoir et autres excepcions et deffenses touchant la récompense de la dite terre et seigneurie de Savenay et des dites huit vingts livres de rente sur la forest de Brécélien, et mesmement par tant que le dit M. de Rays seroit tenu à la dite récompense, disoit que les ditz M. le vidame et sa compaigne luy estoient et sont tenuz sur leur terre et seigneurie qu'ilz ont en Boing à cause du droit de Pousauges¹ en trois cens une livre cinq solz de rente chacun an, quelle rente mon dit sieur le vidame et sa compaigne avoient levée ou icelle retenue sans en faire poyement, et que ladite rente estoit suffisante ou plus pour la récompense par eux demandée tant en principal que fruz et levées. Et au regard du douaire demandé par mon dit seigneur le vidame et sa compaigne durant la vie d'elle sur la baronie et seigneurie de Rays, ainsi que dit est, ledit M. de Rays estoit confessant dudit douaire et n'entendoit mettre empeschement qu'elle n'ait son dit douaire sur les terres et seigneuries escheues audit M. de Rays par le trespas de ladite feue M^{me} Marie de Rays, sa niepce, tel qu'il appartient sellon la coustume du pays, et offroit que si, depuis le temps que la seigneurie de Rays est en ses mains, qui est depuis la feste de Toussains MCCCCLVII que trespasa ladite feue M^{me} Marie de Rays, sa niepce, ses receveurs, soit tant de l'année du rachapt affermé du duc par mon dit sieur de Rais que autrement, avoient aucune chose levé du droit du douaire dessus dit, de le faire restituer, et avecques ce offroit à bailler ledit douaire apart et admis sellon la coustume : sur lesquelles choses lesdites parties feussent en adventure d'avoir pluseurs débatz, questions et procès pour les causes et raisons dessus proposées et autres, et par ce aujourd'uy establiz en droit personnellement, en la court du seel royal estably és contraiz en partie de la sennechaussée de Poictou en lieu d'icelluy seel qui jadis fut estably à la Roche-sur-Oyon pour le roy nostre sire, lesditz M. messire Jehan de Vendosme et M^{me} Katerine de Thouars, sa compaigne espouse, d'une part, et ledit M. messire René, seigneur de Rais, d'autre part, ladite dame Catherine de Thouars, de mon dit sieur le vidame, son seigneur espoux, premièrement et avant tout euvre, souffisamment auctorisée quant à tenir et garder perpétuellement le contenu en ces

¹ L'île de Bouin était donc la propriété particulière de Catherine de Thouars ; elle ne dépendait pas de la baronnie de Retz, comme le dit M. l'abbé Bossard, p. 57 de son ouvrage.

présentes sans jamais faire ne venir encontre, soubzmettans lesdites parties eulx et les leurs, avecques tous et chacuns leurs biens, au povoir et juridicion de ladite court quant à ce, sont lesdites parties cognoissans l'affinité et amictié qui est entre eulx et pour icelles entretenir, venues et condescendues à paix et appoinctement desditz débatz et autres qu'ilz ont ou peuvent avoir ensemble sur les choses susdites, en est par la manière qui s'ensuit. Et premièrement, pour récompenser et contenter mesditz seigneur le vidame et sa compaigne de la récompanse de ladite terre de Savenay et huit vings livres de rentes sur la forest de Brécélien, mon dit sieur de Rays baille, assigne, cède et transporte dès à présent à mon dit sieur le vidame et à sadite compaigne et à leurs hoirs et successeurs perpétuellement la propriété et possession desdites III^e une livre V sols de rente à luy deues en et par la forme que les tenoit feu messire Jehan de Craon, en son vivant seigneur de la Suze, sur ladite terre et seigneurie de Boing appartenant à mondit sieur le vidame et à sa compaigne; et parce que mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne dient que ladite terre de Savenay est en fons d'héritage et que lesdites III^e une livre V solz de rente ne sont souffisans pour récompense, veue aussi la valeur de ladite terre de Savenay qu'ils disent estre de plus grant valeur que lesdites III^e une livre V solz de rente, est appoinctié que ladite terre de Savenay sera précomptée et aivaluée dedens ung an prochain venant, selon le temps de la vendicion faicte par le dit feu messire Gilles, sire de Rays, par maistre Miles Esgageau, esleu de la part desditz M. le vidame et sa compaigne, et maistre Raoul Pastourel, alloué de Nantes, esleu par mon dit sieur de Rays, et commis à ce du consentement desdites parties. Et sera tenu mon dit sieur de Rays de récompenser et parfournir ce que défauldra de la dicte récompense outre les dites III^e une livre V solz de rente en fons de héritage et de prouchain en prouchain, ou cas que la dite terre de Savenay et les huit vingt livres de rente dessus déclarées seroient trouvées plus valloir que lesdites III^e une V solz de rente transportées par ledit M. de Rays à mon dit sieur le vidame et M^{me} sa compaigne à cause d'elle.

Item et parce qu'il est certain procès entre mondit sieur le vidame et sa dite compaigne et Geffray le Ferron¹, touchant quarante livres de

¹ Geoffroy le Ferron, fils de Guillaume le Ferron, dont la veuve avait acquis la seigneurie de Savenay, était devenu lui-même propriétaire de la seigneurie de Saint-Etienne-de-Mer-Morte. C'est l'attentat commis contre Jean le Ferron, frère de Geoffroy, qui mit le comble aux crimes de Gilles de Retz; et qui décida l'évêque de Nantes à entamer une procédure contre le terrible baron.

rente qu'il demande desdites III^e une livre V solz de rente dessus déclairées, lequel procès est comme en droit, et autres procès de garantaiges et autrement, qui pareillement sont contestez au regard desdites III^e une livre V solz de rente, est appoinctié que si mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne décheent des diz procès, mon dit sieur de Rays les en récompensera et dédommaigera par héritaige en ce qu'ilz déperdroient par héritaige desdites III^e une livre V solz de rente, et aussi des intéretz, fruiz, des dommaiges et despens raisonnables depuis le trespas de ma dite dame Marie de Rays. Et sera aussi mon dit sieur de Rays bon garrement et deffense d'icelles III^e une livre V solz de rente envers tous et contre tous et de douaire envers M^{me} de Rays qui est à présent, et la fera consentir à ce dedens demy-an prochain venant.

Item et par ce aussi que la dite M^{me} de Thouars avoit droit de jouyr par douaire durant sa vie de cent livres huit solz quatre deniers desdites III^e une livre cinq sols deues en Boing, parce que la dite rente fut audit feu messire Gilles de Rays, son mary, est appoincté que mondit sieur de Rays de présent la fera payer par autant que se monte ledit douaire par chacun an durant la vie de ladite dame dudit lieu, ès termes de la Saint Gervais et de Toussains par moitié.

Item, et au regard du douaire appartenant à ma dite dame Katerine de Thouars èsdites terres et seigneuries de Rays, escheues à mondit sieur de Rays par le trespas de ladite feu M^{me} Marie de Rays, sa niepce, dessus déclairées, est appoinctié que mondit sieur le vidame et sa dite compaigne en joyront durant la vie d'elle sellon la coustume du pays, c'est assavoir de la tierce partie des fruiz, yssues et revenues ordinaires et extraordinaires des dites terres et seigneuries de Rays ò les contributions et descharges, telles qu'il appartient de raison et par la coustume. Et mettront mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne receveur ou receveurs pour lever ledit douaire, et besoigneront ensemble en leurs receptes les recepveurs desdites parties, et ne lièveront riens l'un des droiz de l'autre, et ne feront les recepveurs de mondit sieur de Raiz nulles francs-baillées ne compositions de rachatz et autres choses de leur recepte sans appeller deuement les recepveurs de mon dit sieur le vidame et de sa compaigne.

Item et au regard du logeys que demanderont mon dit sieur le vidame et sa compaigne est appoinctié qu'ilz auront leur logeys pour loger leurs receveurs, fere leurs receptes et mettre leurs grains et recepte à Princzay en tant que on pourra en répartir. Et si mondit sieur le vidame et sa dite compaigne vouloient venir demeurer audit lieu de Princzay, tout le chastel et logeys du dit lieu leur sera délivré tant qu'ilz

y demeurent, ou si mondit sieur de Rays veult mieulx bailler logeys souffisant à Machecoul ou à Bourgneuf audit recepveur de mon dit sieur le vidame et de ma dite dame sa compaigne pour le loger et ses receptes, ledit recepveur sera tenu de le prendre.

Item, et tout ce, sans préjudice que mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne ne puissent demander à avoir leur dit douaire apart et admis, et que mon dit sieur de Rays ne leur doye et puisse bailler, toutesfois que l'une partie ou l'autre voudra nonobstant l'appointement dessus dit.

Item est l'intencion des parties que, au regard des fruiz, arréraiges et intérestz, desquielx mondit sieur le vidame et sa dite compaigne disoient qu'ilz avoient droit de demander envers mondit sieur de Rays à cause des choses dessus dites touchant la dite récompense de Savenay et le douaire dessus dit et autres choses dont ilz disoient avoir certain procès contre M. messire André de Laval, mareschal de France, et la dite feu M^{me} de Rays lors sa femme, niepce de mondit sieur de Rays de présent, et aussi contre messire Jehan de Malestroit, seigneur de Mésange¹, que par ces appointemens n'est riens préjudicié ès droiz et actions de mondit sieur le vidame et de sa dite compaigne, en ce que mondit sieur de Rays y seroit ou devroit raisonnablement estre tenu, et dont mondit sieur le vidame et sa dite compaigne n'avoient exigement sur autres, fors au regard des fruiz du douaire dont mon dit sieur de Rays porroit estre tenu des III^e une livre V solz de rente dessus ditz puis qu'il est seigneur de Rays, dont par ses appointemens il demeure quiete et deschargé jusques aujourd'uy, et des fruiz et arréraiges de la récompense de Savenay et huit vings livres de rente dessus déclarées, en et par tant qu'il touche à mon dit sieur de Rays de présent.

Item et au regard des lectres que ont mon dit sieur le vidame et sa dite compaigne de la récompense à eulx prinse sur la seigneurie de Pornic pour la dite seigneurie de Savenay et huit vings livres de rente sur la fourest de Brecélien, quelles lectres sont en date de l'an mil III^e XXIX, et aussi des lectres de certaine assiecte de douaire faicte sur la seigneurie de Machecoul par ledit feu messire Gilles de Rays à ladite M^{me} Catherine de Thouars, lors sa femme, pour le douaire qui luy porroit appartenir ès terres de Bourgneuf et de Princzay ò la Fourest,

¹ Jean de Malestroit, seigneur de Mésange, avait hérité de Jean de Malestroit, évêque de Nantes, le juge du baron de Retz, auquel celui-ci avait vendu les terres et châteaux de Prigny et de Vue et la paroisse de Saint-Michel-Chefchef.

est appointié que lesdites lectres sont tenues pour cancellées et adnulées touchant mondit sieur de Rays, et ne s'en porront aidier contre luy et les siens mondit sieur le vidame et sa dite compaigne autrement qu'il est contenu en ces présens appointemens et sauf à eulx s'en aidier contre tous autres. Et ont promis lesditz M. le vidame et sa compaigne rendre lesdites lectres à mondit seigneur de Rays comme subrogé en leur lieu des choses contenues en icelles lectres, dedans deux ans prouchain venant ou plus tost.

Ausquelles choses et chacune que dessus tenir, garder, entériner et accomplir, sans jamais faire ne venir encontre et à amander et payer de l'une partie à l'autre tous coustz, despens et dommaiges, que l'une desdites parties dira en son simple serment à croire par toute preuve avoir euz et soustenuz par deffaulx de l'autre de non avoir tenu et gardé les choses dessus dites, lesdites parties ont obligé et obligent l'une partie à l'autre, eulx, leurs hoirs et successeurs et qui d'eulx auront cause, et tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, présens et futeurs quelzconques; et ont promis et juré par la foy et serement de leurs corps jamais non faire ne venir encontre les choses dessus dites, renonçant lesdites parties à toutes exceptions de déception, de mal, de fraude, de barat, de lésion, de circonvencion et de tricherie, à tout droit escript ou non escript, canon et civil, usaige et coustume de pays, à tous relievement et respis de roy ou de princes, donnez ou à donner, impétrez ou à impétrer, à toutes dispenses de sermens sur ce faiz et à faire, et mesmement ladite dame Catherine au droit de Velleyan, à l'épistre de *divi Adriani* et à l'authentique *Si qua mulier*, et à tous autres droiz escriptz et introduiz en faveur des femmes, et généralement à toutes autres causes, faiz, raisons, deffenses et allégacions à ce contraires, qui leur porroient aidier à venir contre ces présentes. Et à faire tenir, garder, entériner et accomplir le contenu en ces présentes, sans jamais faire ne venir encontre, lesdites parties, chacune en son article, de leurs consentemens et volentez. par le jugement et condempnacion de ladite court dudit seel royal, par nous André Yteicart et Jehan Guérineau, notaires de ladite court, ont esté jugez et condempnez. Et le seel de ladite court à ces présentes lectres, à leurs requestes, a esté mis et apposé en tesmoing de vérité.

Donné et fait soubz le jugement et condempnacion de ladite court du dit seel royal, le vingtiesme jour du moys de décembre l'an mil quatre cens cinquante et huit.

III

(1472, 14 août). — Ludovicus, Dei gratia, Francorum rex, universi presentes litteras inspecturis, salutem ; Notum facimus quod cum virtute certi nostre Parlamenti curie arresti conservatorii cujusdam sentencie dilectorum et fidelium consiliariorum nostrorum gentium requestas palatii nostri Parisius tenentium, ad utilitatem dilecti nostri Johannis de Vindocino, militis, contra dilectum nostrum Renatum de Radisiis, etiam militis, late, et litterarum executoriis ejusdem arresti, per quas sententiam et arrestum, inter alia, dictus Renatus ad reddendum et restituendum dicto Vindocino pro dote defuncte Katherine de Thouarcio, predicti Egidii de Radisiis defuncti perantea, et deinde sepediti Johannis de Vindocino uxoris, terciam partem fructuum, proficuorum, revenutarum et emolumentorum terrarum et dominiorum de Mota-Achardi, de Maneriis, de Quercubus, de Feudo-Macqueau et de Faleron, qui nobiliter tenebantur, ac etiam medietatem fructuum et revenutarum hereditagiorum rusticorum et que rusticiter tenebantur infra fines et metas comitatus Pictavie, inter ripariam Separe et mare sitorum, que predicto defuncto Egidio de Radisiis competierant et perlinuerant, per ipsum Renatum perceptorum vel quos dictus de Vindocino, nisi predicti Renati de Radisiis torcionarium impedimentum extitisset, a tempore litis contestate, que 2^a die mensis decembris anno Domini MCCCXLIV facta extiterat, usque ad decessum dicte Katherine de Thouarcis, que 2^a die mensis decembris anno Domini MCCCCLXII ab humanis decesserat, vel valorem et estimacionem dictorum fructuum sub communi estimatione, condemnatus extiterat, dilectus et fidelis in nostra Parlamenti curia consiliarius magister Guillelmus Erlandi, cui dicti arresti executio commissa fuerat, ad requestam predicti de Vindocino, prefatum Renatum de Radisiis, jam dictum arrestum exequi visurum, ad certam diem, coram ipso, in villa de Thiffauges adjornari fecisset ; qua die aut alia ab ea dependenti dictis partibus coram dicto commissario, primitus in dicta villa de Thiffauges, et deinde in villa de Pailliau, comparentibus, seu procuratoribus nomine ipsorum, dictus de Vindocino vel ejus procurator dictum arrestum per sepeditum commissarium executioni demandari et ipsum exequendo dictum Renatum ad reddendum et restituendum dicto de Vindocino terciam partem fructuum, revenutarum et emolumentorum dicta-

rum terrarum et dominiorum de Mota-Achardi, de Maneriis, de Quercubus, de Feudo-Macqueau et de Faleron, que nobiliter tenebantur, ac etiam medietatem fructuum et proficuorum hereditagiorum rusticorum et que rusticiter tenebantur in dicto comitatu Pictavie, inter ripariam Separe et mare sitorum, vel valorem seu estimacionem dictorum fructuum sub estimacione communi, cogi et compelli et in ejus expensis condemnari peccisset et requisisset, dicto Renato de Radisiis vel ejus procuratore in contrarium super dicta tertia parte et medietate dictorum fructuum, tertiam partem nonnullarum pecunie summarum, videlicet summe sexcentorum scutorum, quam summam predictus Renatus in quodam processu quem contra dilectum nostrum vicecomitem de Thouarico nuper defunctum et dominum de Pimelle, racione dictarum terrarum et dominiorum superius declaratorum, que dicti de Thouarico et de Pimelle per confiscationem per mortem predicti Egidii de Radesiis qui, ut dicebant, de heresi convictus et condemnatus extiterat, ipsis competere pretendebant, exposuisse et expendisse dicebat ;

Ac etiam summe decies et octo centum librarum arreragiorum a dicta 2^a mensis decembris anno Domini MCCCCXLIV usque ad dictam diem 2^{am} mensis decembris anni Domini MCCCCLXII, ad causam centum librarum turonensium redditus, obventorum, quem quidem redditum dictus Renatus Guillermmum de Montauban, dominum de Cens et heredem Roberti de Brochereul, super castellaniis de Motta-Achardi et de Faleron jus capiendi et percipiendi ac de predictis redditu et arreragiis transportum a dicto de Montauban habere dicebat et pretendebat ;

Necnon etiam summe trium mille librarum arreragiorum, dicto tempore etiam durante, ad causam quinquaginta trium librarum quatuor solidorum et novem denariorum redditus ex una et centum librarum turonensium redditus ex altera partibus, obventorum, quos redditus Johanna de Saffre super terris de Radesiis, videlicet dictas quinquaginta tres libras quatuor solidos et novem denarios turonenses ad causam successionis Johanne de Radesiis defuncte, et dictas centum libras turonenses ad causam successionis defuncti Alani de Saffre, dicte Johanne de Saffre, dum vivebat, avunculi, cui quidem Alano dictus redditus per Guidonem de Radisiis defunctum in tractatu matrimonii predicti Alani faciendo datus et promissus fuerat, habere pretendebat ;

Summe etiam septem mille et ducentarum librarum etiam arrera-

giorum, predicto tempore etiam durante, ad causam quatuor centum librarum turonensium redditus, quem Floridas Lepore ad causam Marie de Pontbrian, ejus uxoris, ut heredes defuncti Astorgii de Pontbrian, super terra de Duce et generaliter super omnibus aliis terris et bonis que dictis Guidoni et Johanni de Radesiis defunctis spectaverat, habere pretebat, obventorum, ac de predictis arreragiis executionem realem super dicta terra de Mota-Achardi factam fuisse et esse dicebat;

Similiter etiam summe trium mille sexcentum librarum arreragiorum, dicto etiam tempore durante, ad causam ducentum librarum redditus obventorum, quem redditum defunctus Johannes de Herpedenne, dominus de Bellavilla, ut transportum a magistro Petro de Sallicibus defuncto habentem super predictis terris de Motta-Achardi et Maneriis jus capiendi et percipiendi habebat;

Summe similiter trium mille sexcentum librarum arreragiorum, dicto etiam tempore durante, ad causam ducentum librarum turonensium redditus obventorum, quem redditum Couvetus Sauvaige, dominus du Plexi-Guerri, super terris predicti Renati, mediante certo appunctamento inter dictum Sauvaige ex una et dictum Renatum ex altera partibus, in quodam processu inter partes predictas occasione medietatis quarte parte terrarum defunctorum Johannis et Girardi de Radesiis et aliorum predecessorum dominorum de Radesiis, de Mota-Achardi et aliarum terrarum superius declaratarum, quam medietatem predictus Sauvaige sibi competere pretendebat, pendenti, factum jus capiendi et percipiendi habere dicebat;

Summe etiam decies et octo centum librarum turonensium arreragiorum, dicto tempore similiter durante, ad causam centum librarum turonensium redditus domino de Turri-Mandegnie per dictum defunctum Girardum de Radesiis et Alienordin de Thouarcio assignati obventorum, de quo redditu et arreragiis dictus de Turre arrestum contra dictum Renatum de Radesiis obtinuerat;

Summe similiter decies et octo centum librarum arreragiorum, dicto tempore etiam durante, ad causam centum librarum turonensium redditus obventorum, quem redditum religiosi abbas et conventus de Sancto-Dionisio-in-Francia super dictis terris de Radesiis et terris dilecti nostri Johannis de Craon, militis, defuncti, jus capiendi et percipiendi habebant;

Ac etiam summe decies et octo centum librarum arreragiorum, dicto tempore etiam durante, ad causam centum librarum turonensium redditus, qui per dictum defunctum Guidonem de Radesiis Johan-

de Meullan defuncte et Henrico de Carbonnel, condam ejus marito, pro partagio suo terrarum de Radesiis et de Mota-Achardi assignatus extiterat, obventorum, de quo quidem reddito aut saltem de dicta terra et dominio de Faleron, que loco dicti redditus, dictis Carbonnel et ejus uxori per sepedictum Guidonem de Radesiis tradita fuerat, predicti Carbonnel et ejus uxor Johanni de Viridario a quo predictus Renatus per retractum seu transportum habuerat transportum facerant :

Necnon etiam summe trecentum librarum turonensium, quam dictus Renatus, dicto tempore similiter durante, pro homagiis dictarum terrarum de Mota-Achardi, de Maneriis, de Quercubus, de Feudo-Macqueau et de Faleron, dicto vicecomiti de Thouarcio a quo in homagium tenebantur debitis, ac etiam pro denominatione dictarum terrarum in scriptis tradendo, et similiter pro uno procuratore et avvocato, qui per dictum Renatum in assisiis et juridicionibus de Thalemont et de Brandoyis, a quibus dicte terre dependebant, constituti fuerant, exposuisse seu expendisse dicebat, et pretendebat defalcari et deduci debere dicente et allegante, ac ita per dictum commissarium fieri, necnon dictum de Vindocino in ejus expensis condemnari petente et requirente, tantum processum extitisset quod, dictis partibus per dictum commissarium auditis, et ad declarationem valoris fructuum dictarum terrarum pro parte dicti de Vindocino, et ad diminutionem in contrarium pro parte dicti Renati, in scriptis tradendas, et ad facta sua hinc inde per testes et litteras probanda, ipsisque scripturis traditis, inquestis hinc inde factis, ac ad producendum litteras Parisius infra sex ebdomadas tunc sequentes, pro omni dilatione, de consensu partium, ipsisque litteris productis in jure, eisdem partibus hoc requirentibus, per curiam nostram fiendo appunctatis, tandem, ipso processu in dicta curia nostra recepto, prefata curia nostra, visis scripturis, inquestis, litteris, et audito rapportu dicti commissarii, per suum judicium quod super dicta tertia parte et medietate fructuum, proficuorum, reventuarum et emolumentorum dictarum terrarum de Mota-Achardi, de Maneriis, de Quercubus, de Feudo-Macqueau et de Faleron, que a dicta die 2^a mensis decembris anni Domini M^oCCCCXLIII usque ad diem 2^{am} dicti mensis decembris anni Domini M^oCCCLXII obvenerant, de quibus dictus de Vindocino restitutionem, si in natura essent, sibi fieri, et casu quo in natura minime essent, justum valorem et estimacionem sub estimacione communi, dictum arrestum per ipsum contra dictum Renatum de Radesiis obtentum insequendo, sibi dari petebat et requirebat, aliqua deductio seu defalcatio de predictis summis nec de

parte aliqua ipsarum minime fieret declaravit ac declarat. Et insuper per idem iudicium eadem curia nostra, reperto exhinc inde producto quod valor tercie fructuum, revenutarum et emolumentorum dictarum terrarum de Mota-Achardi, de Maneriis, de Quercubus, de Feudo-Macqueau et de Faleron, a dicta die 2^a mensis decembris anni Domini M^oCCCCXLIII usque ad diem 2^o dicti mensis decembris anni Domini M^oCCCCLXII, obventorum, deductis tamen vadiis officiariorum, oneribus et pensionibus ordinariis, reparacionibus etiam, illis videlicet ad quarum gubernationem dicta Katharina ut usufructuaria rationabiliter tenebatur, et similiter misis in prosecutione processuum occasione jurium dictarum terrarum intentatorum, durante predicto tempore, factis ad summam quatuor millium librarum turonensium in communi estimatione ascendebat. quod dictus Renuus ad dictam summam quatuor millium librarum turonensium prefato de Vindocino solvendam omnibus viis et modis rationabilibus et non obstantibus oppositionibus et appellationibus quibuscumque, cogetur et compelletur. ipsum in expensis huiusmodi instantie erga dictum de Vindocino condemnando, ordinavit et ordinat. In cuius rei testimonium, nostrum presentibus litteris jussimus apponi sigillum. Datum Parisius, in Parlamento nostro, XIII^o die augusti anno Domini M^oCCCCLXXII^o, et regni nostri XII^o.



ETUDES LITTÉRAIRES

POÈTES ET CRITIQUES

Sainte-Beuve était un grand critique, mais cela ne l'empêchait pas d'être un vrai poète, d'un talent original et fin, bien que trop souvent maniéré. L'esprit critique n'exclut point le sentiment poétique. Cependant il faut reconnaître que plusieurs des poètes illustres ont manqué de goût, Shakespeare et Victor Hugo entr'autres. Ce dernier n'aimait ni la critique, ni les critiques, quand ils s'avisèrent de lui dire quelques vérités. Ceux qui ont lu les articles si remarquables de M. Edmond Biré publiés dans le *Correspondant* savent comment dès ses débuts il accueillit les conseils très judicieux pourtant de Nisard.

MM. Julien Duchesne, Olivier de Gourcuff et Dominique Gaillé, dont je voudrais dire ici quelques mots, sont à la fois des critiques et des poètes. Les deux premiers surtout ont écrit beaucoup plus de prose que de vers. Tous les trois se sont exercés à traduire des poètes étrangers et y ont réussi.

Cervantes disait : « Celui qui prétendrait juger de quelque poème « que ce fut dans une traduction littérale pourrait aussi raisonnablement espérer de trouver sur le revers d'une tapisserie les « figures qu'elle représente dans toute leur délicatesse et toute « leur splendeur. »

Les poètes qui traduisent en vers d'autres poètes essaient d'éviter l'écueil signalé par Cervantes, mais la langue française est trop peu riche pour leur permettre de trouver des équivalents. Ils sont donc obligés de chercher à rendre le sentiment et l'effet général du morceau qu'ils ont entrepris de traduire. Comme le fait très bien

remarquer M. Julien Duchesne dans sa belle et intéressante étude sur Thomas Gray, traduire en vers, « c'est absolument l'opposé de « calquer ; c'est transposer, c'est sentir avec l'auteur et créer après « lui. Il s'agit de découvrir à chaque pas, dans la langue qu'on « substitue à celle du texte, les expressions, les tours, les sons « capables seuls de produire les mêmes impressions. Or, d'une « langue à l'autre, les mots de même sens diffèrent souvent du « tout au tout quant à la sonorité, au timbre, à la cadence et pour « ainsi dire à la physionomie. C'est tout cela pourtant qu'il faut « rendre ! Evidemment une fidélité toute matérielle ne serait ici « que duperie et mensonge ; elle condamnerait à de perpétuels et « ridicules mécomptes. Suffirait-il, pour reproduire une mélodie « d'en copier la longueur et la structure, après en avoir changé « toutes les notes. C'est l'âme de l'œuvre qu'il importe de saisir et « de fixer. »

M. Duchesne qui a écrit l'*Histoire des poètes épiques du XVII^e siècle* et de nombreuses études critiques remarquables par la solidité du jugement, l'étendue de l'érudition, l'autorité et la conscience avec lesquelles chaque sujet est traité et approfondi, s'est reposé en traduisant en vers de temps à autre quelque poète allemand ou anglais. C'est ainsi qu'il a traduit la *Cloche* de Schiller, le *Roi des Aulnes* de Goëthe, l'*Elégie du cimetière de village* de Thomas Gray, la *Suspension de la Crémaillère*, la *Résignation*, le *Psaume de vie* de Longfellow, le *Ruisseau* de Tennyson, etc. Pour donner une idée de sa manière, je choisis quelques strophes de ce dernier poëme :

Dans mes rives que je cisèle
 Je brode une longue dentelle
 De caps, de golfes enchanteurs.
 Là genêts à coiffes dorées,
 Mauves, pervenches, centaurées,
 Confondent leurs vagues senteurs...

Dans tous mes détours, sans fatigue,
 J'emporte la fleur qui navigue
 Sur le flot clair,

Puis c'est la plume, c'est la branche,
L'ombre et sa sœur la truite blanche
 Vivant éclair.

Et maint flocon d'écume blonde
 Vient, jouet du remou changeant,
 Danser en tournoyant sur l'onde,
 Devant mes cascades d'argent...

Sur mes fins bosquets l'hirondelle
 Plane et plonge, humectant son aile,
 Et du jour fête le réveil :
 Dans les plis de mon onde agile,
 Comme dans un filet mobile,
 Dansent les rayons du soleil.

Sous les étoiles je murmure
 Parmi les ronces des déserts
 Et renouvelle une onde pure
 Autour des cressons toujours verts.

Je ne sais pas assez l'anglais pour voir si toutes les nuances du style de Tennyson, ce style aux teintes changeantes, ont été bien saisies et exprimées, mais je sens l'élégance et l'harmonie de ces vers, et je me rends compte de bien des difficultés habilement vaincues par le traducteur. Une des plus grandes pour un poète français c'est de rendre sans lourdeur les détails familiers de la vie. Cette difficulté, très réelle pour la pièce de Tennyson était beaucoup plus sérieuse encore pour celle de Longfellow, la *Suspension de la Crémaillère*. Cette petite idylle n'est pas une des meilleures œuvres du poète américain mais, comme l'a dit M. Duchesne, elle résume « les plus aimables qualités de ce génie si moral et si pur. » La traduction lutte parfois heureusement avec les vers savants et souples du modèle. La strophe suivante que j'emprunte au début le prouve :

Ils sont partis tous ceux dont la troupe folâtre,
 Hier, parmi les flambeaux, avec mainte chanson,
 Suspendit en ces lieux la crémaillère à l'âtre
 En fêtant l'avenir de la jeune maison !

Partis!... flambeaux éteints!... Dans la salle assombrie
 Je vois du feu qui meurt les reflets ondoyer,
 Et seul assis dans l'ombre avec ma rêverie,
 Je songe aux destins du foyer...

M. Olivier de Gourcuff a, lui aussi, imité les poètes anglais. Dans son dernier recueil de vers *Le Rêve et la Vie*, je trouve un sonnet très délicat : *La Vie inutile* :

Nous avons échangé les suprêmes adieux,
 Je ne presserai plus votre main adorée.
 Ma plainte est sans écho ; ma prière ignorée
 Se perdra, loin de vous, en pleurs silencieux.

Quand le brûlant soleil d'août l'a dévorée,
 La terre jette un cri d'angoisse vers les cieux,
 Implorant un peu d'eau, nectar délicieux ;
 Telle est mon âme aride, anxieuse, égarée.

Je suis comme un aveugle errant dans un manoir ;
 Une voix, qu'il entend, dit les charmes du soir,
 L'enchantement profond d'une ancienne peinture,

La mer, le clair avril, ou la blanche maison
 Assise au bord d'un lac, et l'art et la nature ;
 Lui se heurte, sans vue, aux murs de sa prison.

Ces vers sont l'écho d'une âme qui a souffert et qui sent le besoin d'épancher ses sentiments douloureux.

Mais M. de Gourcuff s'est peu attardé aux traductions. C'est un esprit très alerte, très vif et servi par une volonté persévérante. On sent qu'il aime passionnément les arts. Bien qu'il soit jeune encore, ses ouvrages sont déjà nombreux. Il a abordé avec succès bien des genres, la poésie, le roman, la critique littéraire, les travaux d'érudition. Sa plume est infatigable. Ceux qui le lisent depuis ses débuts constatent ses progrès incessants. Son roman *les Noces Sanglantes* qu'il a remanié après l'avoir publié en feuilletons contient des descriptions de Nantes d'un ton juste, de fines peintures et des scènes très dramatiques. Ses petits recueils intitulés les

Poètes Bretons contemporains et les *Poètes poitevins*, sont bien composés, avec des introductions et des notices substantielles malgré leur brièveté ; mais les citations pourraient quelquefois être mieux choisies. Les qualités qui distinguent son roman les *Noces Sanglantes* se retrouvent dans son petit drame en un acte et en vers *La Mort de Léonard*. Ce drame fait partie du volume de poésies *Le Rêve et la Vie*, où je trouve une pièce qui me plaît entre toutes et dont voici quelques strophes :

SUR UNE VIEILLE PENDULE

Dans un recoin hospitalier
 J'ai revu la vieille pendule
 Qui, de son tic tac familier
 Berça mon enfance crédule.

Elle est carrée et toute en bois ;
 Elle est un peu lourde et massive,
 Et vous la diriez, chaque fois
 Qu'elle sonne, à moitié poussive.

Construite avant quatre-vingt-neuf,
 Elle vit, robuste et valide,
 La liberté mourir dans l'œuf ;
 Tout croulait ; elle était solide.

Elle ignore l'amour léger ;
 La marquise, en poudre et dentelle,
 Ne lut pas l'heure du berger
 Sur son cadran. Cependant elle

Scanda d'un rythme cadencé
 Les contes de ma mère l'Oie,
 Les histoires du temps passé
 Que, pleins de terreur ou de joie,

Vous écoutiez, les chers petits.
 Elle sonna de bonnes heures
 A ceux de nous qui sont partis
 Vers des sphères supérieures.

Ce souvenir triste et discret,
 Elle en a gardé quelque chose,
 Comme traîne au fond d'un coffret
 Le subtil parfum d'une rose.

Voilà pourquoi je l'aime bien,
 Comme un gars sa douce jolie,
 Ce meuble d'honneur et de bien,
 La pendule, ma vieille amie.

C'est vraiment d'un joli sentiment, mais il me semble regrettable que l'auteur ait pris dans la forme des licences que se permettent les poètes de la nouvelle école et qui ne produisent pas toujours des effets heureux. Le mépris des vieilles règles n'a pas donné des résultats brillants. Jean-Paul Richter avait peut-être raison quand il disait : « Nos jeunes gens secouent bien l'arbre de la science, mais « ils en font tomber, au lieu de fruits, des gouttes d'eau et des chenilles. »

M. Dominique Caillé est plus classique que M. de Gourcuff. Dans ses traductions, comme dans ses pièces originales, il ne se livre guère aux aventures. Ses vers sont très travaillés, très harmonieux. Ses compositions, même les plus petites, sont construites sur des plans bien combinés. La pensée qui les anime est presque toujours élevée. Si ses images manquent quelquefois de fraîcheur et d'éclat, elles sont justes et agréables. Chez lui le sentiment poétique est naturel et profond. Il appartient du reste à une famille qui a compté parmi ses membres trois poètes distingués Boulay-Paty, Eugène Lambert et Stéphane Halgan. Il est jeune, a des loisirs et sait les utiliser par un travail assidu. Il a fait imprimer plusieurs recueils de vers : *Au Bord de la Chézine*, *Sous la Tonnelle*, *Lever d'Étoiles*, *Le Gui sacré* et *Parisina*.

Ce dernier ouvrage est une imitation du poème bien connu de lord Byron, l'un de ses récits les plus serrés et les plus tragiques. Je considère comme très difficile de traduire Byron en vers français. Son coloris violent, son mouvement, sa grande rhétorique, son style semé de pierreries au milieu desquelles, comme l'a dit M. Taine, il y a bien « des verroteries », tout cela ne peut guère se

reproduire dans une traduction. Pourtant M. D. Caillé a su mener son œuvre à bonne fin. On en pourra juger par le morceau suivant.

Ugo, l'amant coupable de Parisina, va mourir sur l'échafaud où son père l'a condamné à monter.

La cloche du couvent lourdement se balance,
Et chaque cœur tressaille à ce funèbre glas.
Son tintement lugubre annonce le trépas ;
Les psaumes des mourants résonnent en cadence.
Escorté par le glaive éclatant des soldats,
Le coupable, sans peur, vers l'échafaud s'avance ;
Devant le saint ministre, il s'agenouille au bas.
Le bourreau, les bras nus, examine la hache
Que ses robustes mains vont brandir sans effort,
Et le regard du peuple épouvanté s'attache
Sur le fils condamné par son père à la mort.

C'était un soir d'été. Sur toute la nature
Le soleil répandait sa clarté la plus pure,
Comme Ugo se penchait vers le prêtre de Dieu,
Qui, de tous ses péchés effaçait la souillure,
Après avoir tout bas entendu son aveu.
Ses rayons caressaient la noire chevelure
Qui, bouclée, encadrait la charmante figure
Du jeune homme disant à cette terre adieu !
Le crime était horrible et la loi juste et dure.
Aux regards effrayés de la foule en ce lieu,
La hache au loin brillait comme un éclair de feu.

Ce tableau est vigoureusement peint et d'une belle couleur. Une autre imitation, dans un genre différent, est fort jolie ; c'est l'épigramme des *Hirondelles* tirée du *Barzaz-Breiz*, ce trésor inestimable qui contient tant de chefs-d'œuvre. Le côté gracieux du talent de M. Caillé se montre aussi dans une poésie originale très touchante, l'*Ecriture du Mort*, que voici :

Le cher enfant mourut et fut mis dans la bière.
Après l'avoir conduit dans le vieux cimetière,
Nous rentrâmes chez nous, des larmes dans les yeux.

Son petit lit était vide ; une odeur de cierge
Et d'encens s'exhalait de ses rideaux de serge
Que naguère au matin il entr'ouvrait joyeux.

Les livres, les joujoux de cet ange éphémère
Étaient encore épars dans sa chambre ; et sa mère
Les recueillait, trésor léger, mais précieux !

Tout à coup, on la vit, prise d'un trouble extrême,
Lire dans un cahier, à la marge d'un thème,
Ces mots, qu'on aurait dit écrits par lui des cieux :
« Ma petite maman, de tout mon cœur je t'aime ! »

Il y a dans ces vers un accent de vérité qui ne trompe pas. Aussi est-ce le récit exact d'une scène réelle qui suivit la mort d'un frère du poète. Les affections domestiques ont été pour M. Caillé une excellente source d'inspiration. Parmi ses dernières poésies, je trouve la suivante qu'il a dédiée à M. de Gourcuff. Elle a pour titre les noms de deux vieilles servantes, *Mariette et Catherine*.

Nous possédons tous deux de vieilles domestiques
Qui depuis quarante ans vivent à nos foyers ;
Leurs cheveux ont blanchi sous des coiffes rustiques,
Leurs cœurs d'or ont battu sous d'humbles tabliers.

Leurs chants nous endormaient dans nos berceaux de soie,
Elles ont essuyé les premiers de nos pleurs ;
Toujours elles ont pris leur part de notre joie,
Toujours elles ont pris leur part de nos douleurs.

Elles ont dépensé leurs forces et leurs veilles
A nous donner leurs soins par l'âge ralentis ;
Nous voici maintenant grands et forts ; elles, vieilles,
Nous aimant comme au temps où nous étions petits.

Nous fûmes, en effet, pendant toute la vie
Leur unique pensée et leur unique amour ;
Nous voir gais et contents fut toute leur envie
Et sera leur seul vœu jusqu'à leur dernier jour.

Elles ont conservé l'habitude charmante
 De nous parler toujours sans crainte et librement ;
 Et connaissant depuis longtemps leur âme aimante,
 Nous nous laissons gronder par elles doucement.

Car dans le monde vil où tout est éphémère,
 Où tout est faux, où tout est traître, où tout est vain,
 Elles ont ce profond dévouement d'une mère :
 Ne vivant que pour nous et leur Maître divin !

Dieu merci, la race des vieux serviteurs d'un dévouement inaltérable n'est pas près de s'éteindre en Bretagne, et M. Dominique Caillé leur a noblement rendu hommage dans ces beaux vers.

A la fin de son volume, *Le Gui sacré*, il nous annonce dans un sonnet qu'il abandonne la poésie pour la prose. J'espère que cet abandon n'est que momentané. L'expérience nous montre d'ailleurs qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux les serments des poètes jurant de ne plus rimer. Pour que la transition ne soit pas trop brusque, il s'est mis à tracer sous le titre de *Figures de mon pays* les portraits de quelques poètes bretons très sérieusement étudiés. M. Caillé me paraît bien doué pour la critique. Il a l'esprit observateur, il sait chercher les documents et les mettre en œuvre ; ses études sur M. Emile Grimaud et sur M. Emile Péhant sont fort intéressantes. Il va continuer la série en nous parlant de Charles Robinot-Bertrand et de M^{me} Riom. Sa galerie pourra être nombreuse, car il n'y a jamais eu autant de poètes en Bretagne que depuis vingt ans. La bienveillance qu'il apporte dans sa critique et son sens artistique le préservent du travers de certains juges littéraires que Bernardin de Saint-Pierre comparait à un enfant : « Donnez-
 « lui une rose, disait-il ; d'abord il en jouit, bientôt il veut la con-
 « naître. Il en examine les feuilles, puis les détache l'une après
 « l'autre, et quand il en connaît l'ensemble, il n'a plus de rose. »

JOSEPH ROUSSE.

LA BRETAGNE ET SON HISTOIRE

LEÇON D'OUVERTURE DU COURS D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Professé à Rennes

PAR M. ARTHUR DE LA BORDERIE

DE L'INSTITUT

Nous sommes heureux de reproduire une bonne partie — la moitié environ — de la leçon d'ouverture du cours d'Histoire de Bretagne, professé à la Faculté de Rennes par M. Arthur de la Borderie. En quelques pages où la fine pénétration de l'érudit s'unit à la ferveur du patriote, notre éminent collaborateur a caractérisé la Bretagne et les Bretons. Nous lui empruntons sa définition du Breton, ses pages sur l'histoire et la poésie de la Bretagne et son éloquente péroraison, qui, après avoir soulevé les applaudissements de l'auditoire rennais, ira droit au cœur des lecteurs de cette *Revue*.
N. D. L. R.

Chez les Bretons, il y a le principe essentiel de l'originalité nationale, c'est-à-dire une langue.

Et quelle langue, Messieurs !

Celle-là même que notre Brizeux appelle « *l'idiome d'or depuis l'Inde parlé.* »

Cette langue, c'est le vénérable débris, le dernier reste, encore vivant en France, de la langue de nos premiers ancêtres nationaux, les Celtes, nos vrais pères, dont les traits originels, malgré toutes

les influences romaines et germaniques venues à la traverse, marquent encore d'une empreinte si apparente et indélébile le caractère français.

Et si, par suite des vicissitudes historiques, cette vénérable langue celto-bretonne n'est plus parlée que dans une partie de la Bretagne, dans l'autre partie même, dans celle d'où elle s'est retirée, ses traces, son influence sont partout ; partout elle est respectée, honorée comme la langue des aïeux, et c'est au milieu de la Haute-Bretagne qu'elle a aujourd'hui son temple, son conservatoire, dans le cours de langue et de littérature celtique professé ici même, à la Faculté des lettres de Rennes, avec tant de science et de talent, par l'un des meilleurs celtisants que possède la France¹.

Mais une langue ne suffit pas pour constituer un peuple, surtout pour lui donner à travers les âges une existence propre, une physionomie originale, une indépendance résistante, une histoire longue et glorieuse.

Il faut encore que ce peuple ait un caractère, un caractère tranché et — surtout si c'est un petit peuple — fortement trempé, car il aura à repousser bien des assauts, à subir bien des épreuves.

Un caractère, c'est-à-dire un ensemble de qualités et de défauts, d'idées, de sentiments, de traditions et d'habitudes, qui donnent à un peuple et à une race une personnalité distincte, une individualité propre, bien accentuée.

Il y a des races d'un naturel si facile qu'il subit docilement et tour à tour toutes les influences du dehors ; d'une pâte si malléable et si molle qu'elle ne peut garder aucune empreinte. Ces races n'ont point de caractère, ou il est tellement effacé et banal qu'on a peine à le discerner ; leur histoire, si elles en ont, n'est jamais qu'un appendice ou un reflet de celle du voisin.

Est-ce là le cas des Bretons ?

Nous pouvons, je crois, hardiment répondre : Non.

Les Bretons ont un caractère, et il y a un caractère breton ; et parce que ce caractère est le nôtre, ce n'est peut-être pas une raison suffisante pour ne pas lui rendre justice.

¹ M. J. Loth.

Allons à l'autre bout de la France, dans une ville du Nord, du Midi, de l'Est, peu importe. Dans cette ville arrive un étranger, on va aux informations, et si l'on répond : « C'est un Breton, » hé bien, l'impression est bonne.

C'est là, Messieurs, un fait certain, un fait d'expérience dont nous pouvons bien par conséquent convenir entre nous : les Bretons, au dehors, ont bonne renommée, — et, si vous voulez me permettre une expression un peu familière, ils sont bien cotés sur la place.

Mais encore quel genre d'homme se représente-t-on, quand on dit de quelqu'un : C'est un Breton ?

On imagine un caractère franc, loyal, de relations très sûres, indépendant, ennemi de l'oppression et de la bassesse, esprit ouvert, cœur généreux, volonté tenace, oh ! très tenace, parfois jusqu'à l'entêtement, dans ses résolutions, ses sentiments, ses idées.

L'entêtement est certainement un défaut ; néanmoins vous le voyez, Messieurs, l'impression générale est bonne.

Que si de cet étranger, nouvel arrivant, l'on disait par exemple : C'est un Gascon, c'est un Picard, c'est un Normand, — assurément l'impression serait autre. Je ne dis pas, Dieu m'en garde, qu'elle serait moins bonne, mais seulement qu'elle serait différente.

Eh bien, Messieurs, le caractère du Breton, tel que je viens de l'esquisser, c'est aussi le caractère de la race bretonne dans l'histoire. C'est une race dure et résistante avant tout, ayant horreur du joug, et détestant d'autant plus la fourbe et la ruse qu'elle en est souvent victime et ne sait pas — même par réciprocité — la pratiquer.

Nos ancêtres, les Bretons primitifs, c'est-à-dire les premiers qui ont habité notre pays, notre péninsule armoricaine, sortirent, il y a quatorze siècles, de la Grande-Bretagne, de l'île de Bretagne, la seule Bretagne qui existât encore. Chassés de là par les grandes invasions barbares, ils vinrent s'établir dans notre presqu'île, alors aux trois quarts déserte. Ils étaient là à l'extrémité du monde ; si là on les poursuivait encore, plus de refuge : il fallait ou se soumettre, se laisser dompter, absorber, ce qu'ils ne voulaient pas, ou se défendre jusqu'à la mort.

Ils furent attaqués et même très vite dans ce dernier refuge, ils y soutinrent une lutte de dix siècles, — d'abord assaillis par les

Franks Mérovingiens, puis par Charlemagne au faite de sa puissance, avec toutes les forces de son empire, ensuite par les invasions normandes, puis encore, par les Plantagenet, ces puissants rois d'Angleterre, par les rois Capétiens de France, etc. Ils résistèrent constamment, intrépidement, par toute fortune. Oh ! souvent ils furent vaincus, plus d'une fois on les crut domptés, finis, anéantis. Erreur : quelques années après on les voyait reparaitre, profiter d'une chance heureuse, reprendre leur indépendance et s'épanouir de nouveau dans leur liberté. Par leur entêtement à vivre, et à vivre libres, ils vinrent à bout de leurs plus terribles adversaires, et ils vainquirent leurs vainqueurs.

Cela pendant dix siècles. Jusqu'au jour où, se laissant tomber enfin du côté où ils penchaient visiblement depuis quelque temps, ils se donnèrent par une alliance bénie à la France, dont ils ont été depuis lors les fils les plus dévoués, les plus vaillants défenseurs.

Ils se donnèrent — ils se donnèrent sans partage, mais non sans réserve.

Ils renoncèrent à leur indépendance nationale, ils conservèrent leur liberté administrative, la forme libérale de leur gouvernement, — les lois nouvelles, les impôts nouveaux ne pouvant être établis chez eux sans le consentement de leurs États.

Pendant que le reste de la France¹ portait le joug d'un absolutisme longtemps glorieux, mais toujours très abusif, déplorable dans ses résultats, la Bretagne conservait, non sans luttes, non sans obstacles, non sans sacrifices, mais enfin elle conservait jusqu'au bout, jusqu'en 1789, le bienfait d'un gouvernement modéré, où les affaires du pays étaient examinées, délibérées, dans l'assemblée des représentants du pays.

La Bretagne gardait ainsi, dans une large mesure, son existence particulière, son autonomie. Elle la garda jusqu'au jour où tout changea en France : et ce jour-là, il y avait quatorze siècles que les Bretons venus de l'île de Bretagne avaient planté en Armorique leurs premières colonies.

¹ Sauf, bien entendu, les trois ou quatre autres provinces qui avaient conservé leurs assemblées d'États.

Quatorze siècles, voilà le champ de l'histoire de Bretagne ; voilà la durée de la vie propre et particulière de la Bretagne : avais-je tort de dire, Messieurs, en commençant, que c'est la plus longue, la plus complète des existences provinciales, dont les rayons sont venus tour à tour se grouper en nimbe sur la tête de la grande patrie française ?

Si la Bretagne a fourni cette longue et glorieuse carrière, elle le doit surtout, évidemment, à cette force de résistance, à cette ténacité et cette obstination dans le bien et dans le juste qui est la caractéristique de la race.

Ce caractère se retrouve dans ses héros. Prenons le plus connu, le plus grand peut-être, Du Guesclin. C'est un petit gentilhomme, qui a des moyens d'action fort bornés, qui ne semble pas fait pour imprimer aux destinées de la France une direction nouvelle. Mais dans sa tête de Breton il a mis l'idée bien arrêtée de chasser les Anglais de France. Il ramasse une petite bande, il harcèle l'ennemi, le traque, lui fait la guerre de partisan, lui prend quelques châteaux, et bientôt lui inspire une vraie terreur par son indomptable audace. Le roi lui donne un commandement et quelques troupes, il agrandit le cercle de son action et poursuit imperturbablement — jusqu'à sa mort — sa chasse à l'Anglais : le plus souvent battant, souvent battu aussi, mais jamais abattu, ne renonçant jamais à une entreprise qu'il ne l'ait menée à bien, joignant à une bravoure sans égale un sens pratique exquis de toutes les choses de la guerre, méprisant dans sa loyauté irréprochable les imaginations, les exagérations ridicules de la chevalerie, ne visant qu'au solide, au salut du peuple et du pays. — Après avoir poursuivi vingt ans sans relâche cette tâche patriotique, quand il mourut, l'Anglais, au lieu d'occuper la moitié de la France, était réduit à Bordeaux et à un morceau de la Guienne. Du Guesclin avait réparé les ruines de Créci et de Poitiers. Son obstination bretonne avait fait de lui le Libérateur — en attendant la grande Libératrice, l'héroïne à laquelle la France doit des autels — Jeanne d'Arc, — qui elle-même se présente aux hommages de la postérité entre deux Bretons : Du Guesclin son précurseur, le connétable de Richemont, son continuateur et son vengeur.

Ainsi, Messieurs, la Bretagne, notre Bretagne, c'est une langue, — la langue sacrée des aïeux ;

La Bretagne, c'est un caractère, un caractère national, bien tranché, bien trempé ; par là même c'est un peuple, non pas seulement une province, mais une nation qui a son existence propre, originale, indépendante ;

La Bretagne, c'est cette longue et glorieuse histoire, — mais c'est autre chose encore — car si c'était cela seulement, ce ne serait peut-être pas suffisant pour expliquer l'attachement passionné que lui portent ses fils, et non-seulement ses fils d'origine, mais bien d'autres qui, pris par son charme, se donnent à elle de tout cœur et méritent assurément des lettres de grande naturalisation.

De notre Bretagne aussi, en effet, on peut dire avec Racine :

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?

C'est que la Bretagne n'est pas seulement une langue, un caractère, un peuple, une histoire : la Bretagne, en outre, est une poésie.

Une poésie dans le présent comme dans le passé.

Dans le passé, par les splendides exploits de nos héros, par les adorables légendes de nos vieux saints, qui sont d'autant plus belles qu'elles sont plus vraies ; car ne vous y trompez pas, Messieurs, la vérité historique a sa poésie, plus forte, plus intime, plus pénétrante que celle des fables et des imaginations suspectes. Je parle donc de ces légendes *vraies*, qui nous montrent, aux premiers temps de notre histoire, les barques fugitives des Bretons insulaires chassés de la Grande-Bretagne par les Barbares, traversant la Manche sous leurs voiles blanches et venant par bandes, par flottes successives, sous la conduite de leurs évêques et de leurs chefs de clan, aborder aux côtes de notre péninsule, alors encore infectée de paganisme, aux trois quarts inculte, toute chargée de forêts sauvages uniquement habitées par les fauves : et là, pour nourrir ces pauvres émigrés, les prêtres, les moines bretons se faisant bûcherons, ouvriers, agriculteurs, jetant bas les forêts, défrichant le sol qui de nouveau se couvre de blondes moissons, bâtissant des villages, orga-

nisant des *plou* (tribu et paroisse tout à la fois), et partout prêchant l'Évangile, plantant la croix, non-seulement sur les grands rochers de la côte, mais dans le cœur de ce nouveau peuple créé par eux, et l'y plantant si profondément, si solidement, que les siècles passeront, passeront encore, sans qu'on l'en puisse arracher.

Et nos héros ! Si j'en voulais seulement faire la liste, je pourrais (Dieu m'en préserve !) vous tenir ici jusqu'à demain. Je me bornerai à rappeler très brièvement quelques-unes de nos héroïnes : Jeanne de Montfort et Jeanne de Penthièvre, par exemple, dont les fières et gracieuses figures traversent, comme de blanches visions, les rudes et cruelles batailles de notre XIV^e siècle, la guerre de Blois et de Montfort ; — et surtout notre dernière souveraine, Anne de Bretagne, qui durant son règne breton, donna au monde un spectacle unique vraiment admirable : une fille, une enfant de douze à quinze ans, sans parents, sans amis, sans trésor, sans armée, presque sans villes, et seule, abandonnée, trouvant dans son cœur, dans la fierté virile de son âme, dans le sentiment héroïque de son patriotisme et de sa dignité, la force de maintenir pendant trois ans, contre les armées d'un tout-puissant adversaire, le nom, l'honneur, le drapeau, l'indépendance de la nation bretonne qui l'avait proclamée pour sa souveraine ; puis par une résolution généreuse, acceptant enfin la tâche de conclure la grande et glorieuse alliance du duché breton avec la France. Aussi le peuple, voyant en cette princesse la suprême incarnation du génie de la Bretagne, a gardé jusqu'à nos jours son souvenir, et il la salue encore du nom de la *Bonne Duchesse*.

... Mais je m'en aperçois, Messieurs, je viens de commettre une erreur, que je vous demande la permission de rectifier.

J'ai dit qu'aux derniers moments de sa lutte pour l'indépendance bretonne, Anne de Bretagne s'était vue abandonnée de tous : c'est inexact. Il y eut une ville du moins qui lui resta fidèle jusqu'au bout, à elle et à la cause de la Bretagne ; cette ville, Messieurs, c'est la vôtre, la noble ville de Rennes... C'est Rennes qui, le lendemain de la victoire des Français sur les Bretons à Saint-Aubin du Cormier, sommée de se rendre au vainqueur, répondit à ses envoyés par un refus, avec ces fières paroles : « Nous ne craignons le roi ni

» toute sa puissance ! Portez cette joyeuse réponse à votre maître,
 » car de nous n'aurez autre chose pour le présent »

La poésie de la Bretagne dans le passé, la voilà.

La poésie de la Bretagne dans le présent, elle est sous nos yeux ;
 pour la voir il suffit de les ouvrir.

C'est la terre bretonne elle-même, avec ses harmonies naturelles, souriantes ou mélancoliques, toujours variées, toujours attrayantes, toujours splendides, avec ses grands paysages de terre et de mer : dans l'intérieur, les vallées moussues où gazouillent les ruisseaux et se cachent les petites chapelles ; les collines plantées de chênes, couronnées de vieilles tours féodales ou de clochers en pyramide ; les forêts couvrant les croupes rocheuses de leurs immenses tentures d'un vert sombre ; les sommets des monts Aréz découpant tristement sur le ciel leurs têtes dénudées ;

Sur les côtes, des promontoires géants (Fréhel, la pointe du Raz), pareils à de sauvages forteresses qui s'élancent dans les flots pour provoquer, pour exciter leur fureur ; des baies entourées de collines verdoyantes, qui rient comme de grands lacs bleus (Perros-Guirec, Douarnenez) ; des îles hérissées de roches tranchantes semblables à des griffes gigantesques, énormes monstres marins toujours grondants et menaçants (Bréhat, Quiberon) ; de petites anses enfoncées dans les terres, bordées d'un sable d'or fin chauffé par le soleil, avec de grands chênes, au fond, trempant leurs branches dans la mer, comme à la Forêt-Fouesnant ;

En un mot, tous ces aspects si divers, souvent si opposés, mais toujours pittoresques, toujours charmants ou grandioses, dont le caractère, la succession et l'infinie variété font d'une promenade en Bretagne, surtout sur les côtes ou dans les belles vallées de l'intérieur, un enchantement continu.

Outre cette poésie, s'exhalant de la terre bretonne comme un parfum naturel, la Bretagne en a une autre encore, plus originale peut-être et que l'on ne trouve nulle part ailleurs au même degré. C'est celle qui émane des mœurs, des coutumes, des croyances, des traditions si curieuses, si colorées, si naïves, souvent si touchantes, conservées par les populations rurales, surtout dans la Bretagne bretonnante : poésie rustique dont la fraîcheur embaume

comme une senteur d'aubépine, et que Brizeux appelle si heureusement une *vivante harmonie*, au début de son poème des *Bretons*.

Un mot encore, Messieurs, et j'ai fini. Tout ce long discours que je vous ai tenu, que vous avez eu la patience d'écouter avec tant de bienveillance, peut se résumer en deux mots : c'est l'éloge, fort incomplet sans doute, mais enfin, comme je l'ai pu faire, c'est l'éloge de la Bretagne, pas autre chose. — J'en conviens, Messieurs, et en traçant cet éloge selon mes faibles moyens, j'ai cru faire, je l'avoue, acte de bon Breton, mais aussi et au même titre, de bon Français

Cependant, peut-être un critique viendra-t-il dire : « Que nous parlez-vous de Bretagne ? De Bretagne, il n'y en a plus et il n'en faut plus. C'était une province d'ancien régime, et depuis plus d'un siècle, elle a, comme toutes les autres, renoncé à ses franchises, à son existence. Est-ce donc faire œuvre de bon Français, que de venir exalter ainsi le sentiment et le patriotisme bretons, agiter ainsi le drapeau de la Bretagne ? »

— Car cela, oui, Messieurs, je l'ai fait, si c'est un crime je le confesse, j'ajoute même que je suis prêt à recommencer.

Mais prenez garde, dirai-je au critique, vous confondez deux choses très diverses. Est-ce donc qu'en déposant, il y a un siècle, ses franchises et son organisation distincte, chaque province a en même temps abjuré son esprit et son caractère particulier, son énergie propre, en un mot, la part spéciale apportée par elle au grand trésor dont se composent la force et le génie de la France ? Aucune province ne l'a fait ni ne pouvait le faire : ç'aurait été appauvrir et diminuer la patrie commune.

L'esprit distinctif de la Bretagne, son énergie native et caractéristique, je l'ai dit et tout le monde le sait, c'est son esprit de stabilité, sa force incalculable de résistance : résistance au mal, à l'injustice, à l'oppression, surtout à l'invasion étrangère qui attaque le sol et le cœur de la patrie.

Aussi, dans tous les grands périls de la France, même avant l'union, toujours en tête de la résistance, on trouve des Bretons, et souvent des plus illustres, comme Du Guesclin, Clisson, Richemont.

Donc étudier la petite patrie, son génie et son histoire, exalter ses héros, c'est faire une œuvre utile à la grande patrie, à la France. Remettre en lumière les grandes figures des Bretons d'autrefois, c'est dire à ceux d'aujourd'hui :

— Voilà vos pères, enfants, ne dégénérez pas ! Comme ils ont aimé la France et la Bretagne, aimez-les toutes deux ; comme ils les ont servies, servez-les. Ces deux amours aujourd'hui n'en font plus qu'un dont l'ardeur doit être double, — comme aussi soit double la force de vos cœurs et de vos bras, le jour où il faudra défendre la patrie, et où la France une fois encore s'écriera : *Bretagne en avant !*

ARTHUR DE LA BORDERIE.



DE LA CÉSURE

(Suite.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

ÉVOLUTION DE LA CÉSURE DANS LE PASSÉ

Après ce que nous avons analysé, l'évolution historique de la césure est facile à décrire.

A l'origine, c'est une simple suture, la suture de deux petits vers réunis dans un grand; cette suture est *longtemps visible*, on peut mettre en français des syllabes muettes à la césure comme à la fin du vers sans les élider, puis peu à peu le point de suture s'efface.

Mais la césure reste au milieu; elle a pris une nouvelle utilité ou plutôt deux, elle divise le temps en deux parties égales, mais surtout elle sert de soutien au vers, elle assure son équilibre; le vers est comme un corps en suspens appuyé à son point milieu.

Mais le besoin de variété, le besoin aussi d'un équilibre plus stable se forment sur plusieurs points à la fois, chassent la césure du milieu, et le vers dimètre devient trimètre: il a deux césures et se partage en trois parties d'abord égales ou à peu près.

Le besoin de mouvement varié, vif, détruit l'égalité de ces parties, ou plus exactement dans ces trois parties égales du temps

place un nombre inégal de syllabes. Cependant ce qu'on a surtout transporté ainsi c'est la césure psychique, il reste une césure *phonique* à l'hémistiche, d'où les deux classes de césure deviennent *discordantes*.

Mais ce désaccord tend à disparaître. La césure phonique de l'hémistiche s'efface ; il ne nous reste plus que les deux césures romantiques pleines et à places variables. L'évolution romantique est déjà dépassée. Mais les deux césures romantiques restent pleines ; elles sont à la fois psychiques (terminant le sens), lexicologiques (portant sur la fin d'un mot) et phoniques ou rythmiques (portant sur une syllabe tonique).

Au point de départ, au point classique, l'élément phonique ou rythmique, la césure phonique dominait complètement l'élément psychique, la césure psychique lui était asservie.

Au point d'arrivée, l'élément psychique a secoué le joug, la césure psychique se crée deux places indépendantes, en laissant à l'ancienne césure sa place, mais seulement après l'avoir réduite à la qualité de phonique, au milieu du vers.

Plus au-delà, l'élément psychique attire à lui l'élément devenu purement phonique de l'hémistiche.

Enfin une tendance se manifeste, les deux césures romantiques situées de chaque côté du vers tendent à éliminer leur côté psychique et à ne conserver que l'élément phonique, puisque ces césures peuvent ne pas porter sur une fin de mot et qu'une syllabe tonique leur suffit souvent. Mais ce n'est encore qu'une tendance.

C'est le point exact actuel.

CHAPITRE TROISIÈME

DESTINÉE DE LA CÉSURE DANS L'AVENIR

On peut prédire l'évolution prochaine, comme on peut en météorologie prévoir le temps un peu d'avance. Il suffit ici de la prolonger par la pensée dans la direction de la ligne qu'elle a suivie depuis un certain temps dans le passé.

Nous en sommes resté tout à l'heure à une tendance marquée des deux césures de l'alexandrin romantique à devenir uniquement phoniques et rythmiques, à effacer leur côté lexicologique, et à diminuer la préoccupation psychique. Que va-t-il en résulter si l'évolution se prolonge dans la même direction ?

Est-ce que les césures lexicologique et psychique vont disparaître ? Il semble que oui.

A un examen très attentif, cette conjecture se confirme pour la *lexicologique* ; la césure reposant sur une syllabe tonique finale ou non, le repos obligatoire sur une fin de mot disparaît par là même. Mais pour la césure psychique il en est tout autrement. Que se passe-t-il donc ?

Le voici.

La césure psychique ne disparaît pas, car elle est la coupure même de la phrase, aussi bien, du reste, en prose qu'en vers, mais elle tend à devenir entièrement irrégulière, c'est-à-dire indépendante de la place qu'occupe la césure phonique. Il n'y a plus sans doute de césure psychique, périodique, mais ce n'est pas qu'elle périsse, c'est qu'elle devient complètement libre.

Cette liberté a été facilitée par la destruction de la césure lexicologique ; on ne demande plus pour le repos une fin de mot.

La césure phonique, ou purement rythmique, restée seule et ser-

vant seule de division au temps du vers, peut porter sur toute syllabe accentuée, même médiane, que le mot où elle se trouve ait une grande importance psychique ou n'en ait pas. C'est une pure *arsis* comme l'*arsis* du vers latin ; il suffit pour celle-ci de posséder une *voyelle longue*, il suffit pour l'autre de posséder une *voyelle accentuée*.

L'indépendance absolue et respective de la coupure rythmique et de la coupure psychique, l'emploi de la première seule pour la division du temps, seront la prochaine étape de l'évolution.

Quel sera l'avantage de ce système nouveau ?

Il rapprochera le système de la versification française des systèmes plus phoniques et plus plastiques des versifications grecque et latine, en faisant jouer aux syllabes accentuées le rôle que les pieds et les mètres jouent dans ces langues, de sorte qu'on pourra entendre l'*harmonie* et la *cadence d'un vers*, et sa *cadence variée*, *abstraction faite du sens*. Si ce résultat était le seul, et si le côté psychique de la poésie devait en souffrir et être relégué dans l'ombre, ce serait plutôt un recul non une conquête de l'art. Mais au contraire, l'élément psychique de la poésie, asservi entièrement dans le système classique, se dégagera mieux, obtiendra sa pleine autonomie, aura ses divisions propres, son rythme même, et suivra sa marche parallèle sans rien perdre de lui-même pour s'accommoder au rythme phonique.

Sera-ce l'école Parnassienne qui aura préparé cette évolution ou qui l'accomplira ? Nullement, cette école n'a innové véritablement qu'en ce qui concerne le côté psychique de la poésie, elle a été un retour partiel vers l'école classique et a de nouveau asservi le fonds à la forme rythmique, la matière poétique à son moule. On peut dire cependant en un sens qu'elle a diminué l'asservissement de la forme à la pensée qu'avait introduit l'école romantique, et qu'ainsi elle a préparé l'indépendance respective des deux éléments.

Aboutira-t-on en fin de compte à la suppression de la césure phonique elle-même ? Non, en un sens, puisqu'au contraire cette césure phonique deviendra capitale, dirigera de plus en plus le mouvement et formera toujours les divisions du temps. Mais dans un autre sens on peut dire qu'il n'y aura plus et que d'ailleurs il

n'y a déjà plus de *césure poétique spéciale*. C'est le résultat irréfutable de la *variabilité incessante* de sa place. N'oublions pas que la *césure française* coïncide avec l'*accent tonique*. Toutes les fois qu'il y a un accent tonique, c'est-à-dire à l'ultième syllabe ou à la pénultième de tous les mots qui ne sont pas confondus soit comme enclitiques, soit comme proclitiques, soit par la dépendance grammaticale avec un autre mot, il y a en réalité une insistance et un repos, c'est-à-dire une césure aussi bien en prose qu'en vers. Pour s'en convaincre il suffit de lire une page de prose bien rythmée. La seule différence entre la prose et les vers à ce point de vue était que cette césure avait une place fixe en poésie, une place mobile en prose. Or, en poésie, cette place n'étant plus fixe qu'à la fin du vers, la césure n'existe plus qu'à ce point, renforcée d'ailleurs par la rime ; la *césure interne* de la poésie n'est plus qu'une *césure de prose*. La césure interne ne disparaîtra donc pas, mais elle ne se distinguera plus de la césure de la prose ; en ce sens on peut dire que la césure spéciale de la poésie disparaîtra.

Cette direction de l'évolution dans le rythme des vers français est peut-être regrettable. L'abolition de toute césure approchera trop le vers de la prose ; on cherchera à compenser ce défaut, et on le cherche déjà, par une rime trop riche qui à son tour asservit la pensée. Comme cette direction est donnée par la force d'un courant sans aucune observation ni aucune théorie, il serait possible de ne pas l'abandonner tout à fait à elle-même et de *l'éclairer* par des *principes rationnels*.

Pour cela, il faudrait encore une fois *décomposer la césure*, laisser toute liberté à la psychique et à la lexicologique, et ne soumettre à des règles et à des places fixes que la césure purement phonique. Mais qu'est-ce que la césure purement phonique, si l'on va au fond des choses ; c'est celle qui consiste dans l'*insistance*, dans l'*accent tonique*.

Supposons, par exemple, que le vers devra, toute césure dans le sens usuel du mot étant abolie, avoir deux syllabes accentuées, la 6^e et la 12^e, ou bien trois la 4^e, la 8^e et la 12^e dans l'alexandrin, alors le vers se balancera parfaitement, ce balancement sera procuré *non plus par les interruptions*, mais par les *seules insistances*, le *sens d'ailleurs n'aura rien à y voir*.

C'est le système que nous avons décrit plus haut, mais avec cette addition que les accents rythmiques auraient *des places fixes*.

C'est ainsi d'ailleurs que se construit le *vers italien*, un des plus harmonieux qui existent et des plus délicats, vers qui par ailleurs est étroitement apparenté au vers français lequel n'est qu'un vers italien appauvri. En italien, *point de césure proprement dite*, c'est-à-dire qu'on n'exige pas qu'à telle ou telle place il y ait une fin de sens ni même une fin de mot ; il suffit qu'il y ait un accent qui peut porter sur l'antépénultième d'un mot. Les places de ces accents sont réglementées pour chaque vers. Il y en a un sur la 3^e syllabe, dans le *quadernario* ; deux, l'un sur la 2^e, l'autre sur la 5^e, dans le *senario* ; deux, l'un sur la 3^e, l'autre sur la 7^e, dans l'*ottonario* ; trois, l'un sur la 3^e, l'autre sur la 6^e, l'autre sur la 8^e dans le *novenario*. Ce sont en réalité *des césures purement phoniques* ; il est remarquable qu'elles ne recherchent point l'hémistiche, pas plus que notre vers de 10 syllabes ne l'a recherché, mais conservent dans le grand vers la place qu'elles avaient dans chaque petit vers qui le compose.

On pourrait cependant, si l'on voulait varier le mouvement, faire alterner des vers où les accents n'auraient pas toujours la même place dans tout le poème, de même qu'on croise les rimes ; on pourrait se permettre de déplacer l'accent d'une place ou deux, mais à condition de déplacer en même temps l'accent correspondant dans le même vers, et pourvu que le vers pût s'équilibrer acoustiquement par les points d'appui que lui offriraient les insistances de la voix à des endroits convenablement espacés.

Ainsi les vers suivants seraient suffisamment rythmés..

De partout où s'env|ole l'oiseau l'homme tombe.

vers dimètre à césure purement phonique ;

Où rien ne tre|mble, rien ne ple|ure, rien ne souffre.

vers trimètre à deux césures purement phoniques sur les syllabes marquées, à césures psychiques libres seulement ailleurs.

On objecterait en vain qu'il n'est pas possible de comparer le

français où l'accent est si uniforme qu'il semble qu'il n'y en a pas à l'italien où les accents jouent un rôle si important. Cette objection repose sur une erreur. Le français possède un accent plus fort qu'il n'est partout ailleurs, et c'est à la fois son intensité et sa place régulière qui fait que nous ne l'apercevons pas.

La *liberté absolue* de la *césure psychique*, la *localisation*, au contraire, de la *césure phonique* à des places où elle puisse remplir *ses fonctions d'équilibre* formeront donc peut-être le point d'arrivée de l'évolution de l'avenir. Ce serait l'*indépendance respectives* des deux éléments, sauf aux fins de vers où il y aurait coïncidence ; ce serait en outre la *liberté de mouvement* complète de la *césure psychique*, et la *fixation*, au contraire, de la *césure phonique* ou des *césures phoniques*.

Telles est l'histoire de l'évolution de la césure dans la versification française et le prolongement que nous en prévoyons dans l'avenir. Nous avons observé, analysé, induit, nous gardant, autant que possible, de prendre parti pour ou contre telle ou telle des innovations que le temps apporte ; l'évolution ne se discute pas, elle se constate seulement et s'explique.

RAOUL DE LA GRASSERIE.



PROFILS DE POÈTES BRETONS

M. Louis TIERCELIN

M. Louis Tiercelin n'est peut-être pas le plus remarquable des poètes bretons contemporains ; car, en poésie il est dangereux et même cruel d'assigner un rang, surtout le premier ; mais il est à coup sûr un des plus souples et des plus féconds. Très jeune — il n'a pas encore quarante ans — son dixième volume : *Les Cloches*, vient de paraître chez Lemerre. Il a touché à tous les genres, hors le genre ennuyeux. La poésie grave et la légère chanson, le roman et la nouvelle l'ont séduit tour à tour. Il a eu l'ambition d'être auteur dramatique et il a été joué à l'Odéon ; il fait de temps en temps, pour se distraire, de *la copie* dans le journalisme et ce n'est pas dans son œuvre ce qui est le plus à dédaigner. D'aucuns voient avec chagrin un écrivain, bien plus : un poète, disperser son talent dans des ouvrages si divers. D'autres, au contraire, applaudissent, peut-être pas à tort, à ces avatars littéraires. Pour les gens à courte vue, le sommet du Parnasse semble perdu dans les brouillards. Si le poète s'obstine à y demeurer, on ne peut l'apercevoir que par éclaircies et encore on est aveuglé par l'auréole qui l'illumine. Si, au contraire, il daigne descendre de temps en temps sur la terre, les honnêtes gens peuvent le voir de près et les rares malicieux ne sont pas fâchés de compter les taches de rousseur de son visage qu'un nimbe lumineux n'éclaire plus. M. Tiercelin n'a pas cru déroger en s'adressant — même en prose — à la foule. Au contact des lecteurs de journaux et de romans sa voix n'est pas éraillée, le sentiment artistique ne s'est pas

émoussé chez lui. Ecoutez les *Cloches*. Qu'elles sonnent à toute volée en signe de triomphe, ou qu'elles fassent entendre leurs glas lentement, comme pour bercer la souffrance humaine, que ce soit un carillon joyeux ou un tintement plaintif, leur timbre est toujours pur, elles sont toujours très cristallines les notes qu'elles égrènent.

O les chastes réveils que vous tinte, ô cloches,
Lorsque la pureté divine des matins
Auréole les blancs sommets des hautes roches.

.

Les débuts de M. Tiercelin datent de 1873. A cette époque il publia un recueil de poésies intitulées *Les Asphodèles*. On y sent à chaque pas une imitation des grands poètes, surtout des *Parnassiens*.

Tristesse de la mer vaste, incommensurable
Tristesse du ciel rouge et des horizons d'or.

Cette coupe après le septième pied et ce long mot placé à la fin du premier vers sont d'un grand effet, mais il n'y a là qu'un pastiche très adroit de Leconte de Lisle. Dans ce volume de début, il y avait dans les développements des métaphores peu heureuses, des vers prosaïques, témoin ceux-ci :

Le père était la Force,
Son cœur tendre battait sous une rude écorce
Il pouvait pardonner, se sentant juste et fort,
Et s'il disait « je veux » c'est qu'il n'avait pas tort.

Cependant on y trouvait déjà le mot propre :

Et la faim dans le ventre et l'amertume au cœur.

des épithètes bien choisies :

Sa main tient un collier d'ambre jaune qu'il mord,
Entr'ouvrant sur ses dents blanches ses lèvres roses.

Mais en 1881 paraît *Primevère*, et bientôt après le *Voyage de noces* est joué à l'Odéon. Les défauts de jeunesse ont disparu, le style s'est épuré, la facture du vers est presque parfaite, la rime est toujours impeccable. M. Tiercelin a désormais pris possession de son talent. Depuis dix ans, il le met à contribution sans l'épuiser, il le dépense sans compter dans son œuvre qui est considérable.



Cette œuvre, très diverse, échappe à la synthèse, cependant il semble qu'on pourrait la caractériser en disant qu'elle a été faite d'une main discrète. L'habileté la plus grande, la délicatesse la plus fine ont présidé à tous ces enfantements d'ouvrages successifs. Faut-il ajouter qu'il s'y mêle une certaine coquetterie spirituelle qui donne à toutes ces productions un bon ton mêlé de piquant, une saveur aristocratique qui se marie au parfum de la terre natale. M. Tiercelin aime à montrer la souplesse de son talent, la virtuosité de son doigté. Dans le même volume, les *Cloches* par exemple, il monte et il descend toutes les gammes possibles sans être jamais essoufflé ; les modes mineurs ne l'effraient pas plus que les marches triomphales ; qu'il chante Suzon ou qu'il décoche une flèche très acérée à une femme très blonde et très rose ; qu'il célèbre son pays avec enthousiasme ou qu'il soit précieux comme les poètes du XVIII^e siècle, il paraît toujours à l'aise, comme ces hommes du monde qui portent aussi correctement le maillot du *sportman* que le frac, et qui conduisent un cotillon aussi habilement qu'une partie de *lawn-tennis*.

Tes cheveux blonds et ta peau rose
Sois en très orgueilleuse, mais
Qu'il te resterait peu de chose,
Hélas ! si tu perdais jamais
Tes cheveux blonds et ta peau rose.

N'est-elle pas le roc aux solides parois,
Plus haut que les dédains et plus dur que les haines ?
Les portes des maisons s'y font du cœur des chênes
Et c'est en plein granit qu'on y taille les croix.

S'il fallait choisir entre ces deux stances on serait peut-être indécis, mais tout le monde serait d'accord pour admirer l'esprit de la première et la sonorité grandiose de la deuxième. Il paraît impossible de passer « *du plaisant au sévère* » avec plus de dextérité.

*

M. Tiercelin est classique et Parnassien. On a défini fort justement le classique « celui qui exprime les idées de tout le monde dans le langage de quelques-uns. » Le Parnassien a souci de la forme avant tout, c'est un adepte farouche de la théorie de l'art pour l'art. Il ne met pas toujours l'art au-dessus de la morale, mais il le met toujours en dehors. Notre poète ne s'est pas contenté d'appliquer dans ses vers cette théorie littéraire, il a pris soin de la soutenir directement lui-même. Dans la pièce *La Coupe*, qui sert de préface aux *Chrysanthèmes* d'Edouard Beaufils, on peut lire ceci :

Ne dis pas tes douleurs comme les dit la foule

 Ne te crois pas forcé d'enseigner quelque chose,
 Surtout ne prétends pas prouver quoi que ce soit.

 D'abord je veux le vase et quant à la liqueur,
 J'attends qu'un art sévère achevant son ouvrage
 Ait fait la coupe d'or digne d'un tel breuvage
 Pour y verser, joyeux, tout le sang de mon cœur,

Les quatre derniers vers mécontenteront les farouches partisans de Boileau et dénieront à M. Tiercelin la qualité de classique, mais puisque Victor Hugo est classique; pourquoi les Parnassiens ne le seraient-ils pas? Ils ont réagi contre le romantisme en décadence; ils n'ont pas sur la conscience les blasphèmes de la génération de 1830 à l'endroit du *grand siècle*. Leur langue est pure, leur vers est toujours bien fait, leurs rimes sont généralement riches. Ce sont là des titres suffisants pour être admis parmi les classiques, aux yeux des lettrés.

La métrique de M. Tiercelin est très complexe; il a usé de tous les vers; il s'est servi de tous les rythmes; avec une prestigieuse

facilité, il a composé les pièces les plus difficiles, comme la sextine ; sous sa main l'Alexandrin est d'une surprenante variété, grâce aux césures significatives et aux mots habilement placés. Non-seulement il décrit, mais il peint, et son pinceau a des touches molles.

Car la mer azurée est la grande traîtresse !
 Jetant son clapotis ainsi qu'une caresse
 Sur les pieds des enfants accourus près des flots,
 Avec ses longs bras verts la vague les entraîne.
 Et les enfants charmés deviennent matelots,
 Pour répondre à l'appel vainqueur de la sirène
 Promettant l'avenir à leurs enivrements.
 Longtemps elle les berce en ses bras endormants.

.

En lisant ces vers harmonieux on se rappelle involontairement le vers de Lucrèce qui, lui aussi, a subi le charme irrésistible de la mer.

Subdola cum ridet placidi pellacia ponti

Le style de M. Tiercelin n'est jamais obscur, bien qu'il soit composé d'un grand nombre de figures. Dans *les Asphodèles* il y a quelques logogripes dans le genre de celui-ci.

Celle que j'ai, Pétrarque ayant eu Laure et Dante
 Béatrice, et que j'aime avec mon âme ardente.

Mais c'est un défaut de jeunesse qui ne tardera pas à disparaître. Dans *les Cloches* on trouve aussi des appositions, mais au lieu d'obscurcir le vers, elles l'éclairent et le poétisent.

Par tes vallons et par tes bois et par tes plaines,
 J'irais, Pays du Rêve, aspirer lentement
 Les arômes subtils dont les molles haleines
 Autour de moi feraient comme un enlacement.

. .

M. Tiercelin a abordé la scène avec succès. *Un Voyage de noces*, drame en quatre actes et en vers, a eu un certain nombre de repré-

sentations à l'Odéon en 1881. C'est une pièce romanesque par le fond et par la forme aussi bien que par les caractères et le lieu de l'action. Un exemple va suffire pour le démontrer. Stefana, une femme abandonnée de son amant raconte ses malheurs.

J'ai bien souffert ! Comment voulez-vous qu'on résiste
 A de telles douleurs ! Est-ce qu'on est de fer ?
 Ah ! si l'on n'avait pas de cœur ! Voyez la mer,
 Voyez le flot qui vient et qui revient sans cesse
 Sur la roche. On dirait que c'est une caresse,
 Un amoureux baiser du flux et du reflux...
 Non, non ! regardez mieux ; le rocher ne tient plus ;
 Il est miné, voilà qu'il se détache, il roule,
 Et la mer l'emportant dans sa puissante houle
 L'étreint, le brise, avec un murmure moqueur.
 Ainsi mes souvenirs se jettent sur mon cœur.....

Ces vers sont certes très poétiques, mais ils ne sont pas dramatiques. Dits par Tessandier ils devaient être très applaudis ; mais ce n'est pas Stefana qui parle, c'est M. Tiercelin qui fait une jolie description.

On s'est beaucoup moqué du vers de Camille Doucet.

Il faut de l'eau sucrée et de la fleur d'orange.

Il est cependant aussi dramatique que la jolie strophe que nous venons de citer ; il a le mérite de faire avancer l'action ; la comparaison de Stefana ne fait que la retarder. A notre époque, la poésie et le théâtre doivent avoir un domaine séparé ; au XVII^e siècle on pouvait faire des tragédies en vers, mais la langue n'était pas usée, la poésie s'accommodait de la noblesse des sujets. Aujourd'hui le vers est très soigné, très raffiné, surtout dans l'école Parnassienne, et c'est un défaut très considérable pour le théâtre de la vie moyenne¹. Que le poète compose des drames lyriques, des tragédies archaïques comme *Les Noces corinthiennes* de M. Anatole France, mais qu'il n'aborde jamais un sujet moderne ; il restera poète malgré la sou-

¹ Paul Bourget. — Etudes et Portraits. — Réflexions sur le théâtre.

plesse de son talent ; il fera de beaux vers, mais non une belle pièce.

Que je préfère M. Tiercelin exprimant des pensées fines, des sentiments délicats relevés d'une pointe discrète de mélancolie ; elles abondent dans ses œuvres ces petites pièces ciselées avec un art exquis, presque aussi précieuses qu'un sonnet de José de Hérédia.

LES ROSES EFFEUILLÉES

On ne ramasse pas les roses effeuillées.
 Qu'importe si le pied stupide d'un manant
 Les foule ou si le vent les chasse maintenant ;
 Ayant touché le sol les roses sont souillées.

Souvent ! oh ! trop souvent, mes regards effrayés
 Ont vu tomber la fleur divine de mes rêves ;
 Mais si j'ai pu pleurer mes illusions brèves,
 Je ne ramasse pas mes rêves effeuillés.

* *

Poète le plus souvent, quelquefois auteur dramatique ou conteur, romancier ou publiciste, M. Tiercelin est Breton toujours. La Bretagne, il la chante dans ses poèmes, il la décrit dans ses nouvelles, il exalte ses grands hommes dans ses vers. Il est Breton comme Mistral est Provençal. Il n'est pas séparatiste, mais, à coup sûr, s'il vivait il y a cent ans, il ne serait pas faussement accusé de fédéralisme. Il regrette les beaux jours du Parlement tenant ses assises à Rennes, l'époque où la Bretagne était un duché indépendant. L'artiste et le poète voient d'un œil chagrin la civilisation emporter avec elle les croyances antiques, les vieux usages, les costumes pittoresques, et quelquefois ils se demandent si elle ne fait pas payer trop cher ses bienfaits. Ils étaient bien poétiques, ces paysans obstinés à se faire pendre, comme disait une grande dame des siècles passés, décidés à se faire tuer pour leur Dieu et pour leur roi. Déjà on n'entend plus que dans le lointain les cornemuses et les binious aussi doux que les chalumeaux des bergers d'Arcadie. Où est là Marie de Brizeux ? Où est-elle cette Ophélie Bretonne,

cette Dinorah chantant à sa chèvre sa plaintive cantilène ? Où les trouve-t-on ces pèlerins peints par Dagnan-Bouveret, dont le visage est illuminé par la foi ? Seront-ils plus heureux ces hommes simples aux cheveux longs quand ils remplaceront leurs braies et leurs chupens par des complets de la Belle-Jardinière ? La vie leur sera-t-elle moins dure quand ils s'intoxiqueront avec des alcools frelatés au lieu de s'enivrer du jus blond de leurs pommes vermeilles ? Leur idéal sera-t-il plus élevé lorsqu'ils liront un roman plus ou moins mal *vécu*, plutôt que de réciter leur chapelet ? Je gage que M. Tiercelin le nierait.

LÉO LE BOURGO.



PRIÈRE A VIVIANE



Hic tellus...

Quand tu m'es apparue au seuil de mon enfance
Avec tes cheveux d'or et ton geste ingénu,
Déesse, il m'eût semblé que c'était une offense
D'effleurer du regard le bout de ton pied nu.

Mais ta voix m'appelait et ta voix est si douce
Qu'elle apaisa ma crainte et que je te suivis.
O les âpres sentiers qui couraient dans la brousse !
O les longs plateaux noirs que nous avons gravis !

Nous marchions, nous marchions toujours. Enfin les astres,
Levant leurs pâles feux dans le soir attardé,
Eclairèrent au loin un pays de désastres
Qui sonnait sous nos pas comme un tombeau vidé.

Un grand lac noir dormait au milieu des tourbières,
Et dans l'ombre, partout où j'enfonçais mes doigts,
C'étaient de lourds granits semblables à des bières
Et des troncs d'arbres morts taillés comme des croix.

Le sol était jonché de corolles flétries
Dont les derniers parfums traînaient sur les coteaux,
Tandis qu'au ras des joncs glissaient dans les prairies
Les tristes oiseaux blancs des ciels occidentaux.

Alors, comme en pleurant je te cherchais dans l'ombre,
Une voix grave et tendre et pareille à ta voix,
Avec des mots soumis aux volontés du nombre.
Agita les rochers, les marais et les bois.

Elle disait : Pourquoi ces pleurs ? Pourquoi ces transes ?
Doux ami, j'étais là, je n'avais pas bougé.
Ne laisse plus tes yeux se prendre aux apparences ;
C'est mon front seulement dont la forme a changé.

J'étais là. Cette eau noire et ces tristes ravines,
Et les bois et les monts et le ciel inclément,
Et les pâles regards des étoiles divines,
C'est moi toujours, c'est moi quand même, ô mon amant !

Tes yeux ne sont pas faits à ma nouvelle image.
Tu ne vois que les deuils dont est chargé mon front.
Mais un temps doit venir où tu rendras hommage
A la pure beauté qu'ils te révéleront.

Est-ce vrai ? m'écriai-je. O Déesse ! Déesse !
Mais quel philtre secret aurait changé soudain
Le cristal de tes yeux en un lac de tristesse
Et les lys de ta joue en un morne jardin ?

Et comment ton beau front, élargissant sa courbe,
Eût-il d'un pôle à l'autre rempli le vaste ciel ?
Comment ces lourds granits, comment cette âpre tourbe
Auraient-ils pu sortir de tes hanches de miel ?

J'attendis ; mais la voix ne devait plus reprendre.
Des cloches d'heure en heure égrenaient leurs glas sourds ;
Les coteaux avaient fui sous un rideau de cendre ;
Mais les étoiles d'or étincelaient toujours.

Hélas ! j'ai trop dormi sous ces tristes étoiles :
J'ai trop aimé ce ciel traversé de longs glas :
Depuis que ton beau front m'est apparu sans voiles,
Toujours le même rêve habite mes yeux las.

Souviens-toi ! La campagne était pleine de brousses...
Ah ! si c'est toi vraiment dont les mains m'ont guidé,

Donne-moi de mourir en touchant tes mains douces,
Les douces mains par qui mon cœur est possédé.

Et si j'ai pris pour toi quelque forme éphémère,
Je ne sais quel vain songe élevé sur mes pas,
Donne-moi de mourir en gardant ma chimère
Et de t'aimer encor, quand tu ne serais pas !

CHARLES LE GOFFIC.



CHANSONS POPULAIRES BRETONNES

(Dialecte de Vannes)

L'AGUILANEUF

ou

LA QUÊTE DES ÉTRENNES

L'usage de l'*aguilaneuf* ou la quête des étrennes, dans la nuit intermédiaire entre l'année qui finit et celle qui commence, a complètement disparu dans le Morbihan, comme dans le reste de la Bretagne. Mais le souvenir en est resté, et de temps en temps on en redit encore le chant dans les veillées et dans les réunions populaires.

Toutefois ce chant, transmis de mémoire jusqu'à nous, a dû subir, à travers les années, des altérations ou des transformations profondes. Aussi en trouve-t-on de nombreuses variantes dans les différentes parties du département.

Il est vrai que ces variantes n'ont pas entre elles de différences essentielles ; elles ont toutes le même rythme, et présentent, à peu de chose près, le même ordre d'idées ; mais elles se chantent pour la plupart sur des airs différents, et, tandis que les unes n'ont que deux vers dans chaque couplet, les autres en ont quatre.

On est tenté de croire que le chant primitif a été fait en couplets de quatre vers. Car si l'on examine attentivement les variantes à couplets de deux vers, on voit que ces couplets se groupent facilement deux à deux, et que le second est l'explication ou le complément du premier.

Quoiqu'il en soit, en comparant entre elles quelques-unes de ces variantes et en les complétant l'une par l'autre, on arrive, sinon à rétablir le texte primitif, au moins à avoir un chant qui présente un ordre logique et un sens raisonnable.

C'est en suivant cette méthode que le chant suivant de l'*aguilaneuf* a été reconstitué et mis en ordre. Est-il complet et conforme au texte primitif ? Nous ne saurions le dire. Ce qu'il y a de certain c'est que ce chant, tel qu'il est donné ici, reste poétiquement bien inférieur à la version Cornouaillaise publiée dans le *Barzas-Breiz*.

AGUILANED ER BLAI NEHUE

The musical score is written on five staves. The first staff begins with a treble clef, a key signature of one flat (B-flat), and a 7/8 time signature. The lyrics are: In nom'-ne Pa - tris et Fi - - li Ên ur sa -

The second staff is marked *Bis.* and *2° fois.* The lyrics are: lu - dein tud en ti. In nom' - ne - - ti. Mar doh hoah

The third staff continues the lyrics: di - hun che - leu - et, Er son - - - en hun nês com - - po -

The fourth staff is marked **DISKAN.** The lyrics are: set : A - - gui - lan - ef o gué, gué, gué, A - - gui - - lan -

The fifth staff is marked *Bis.* and *2° fois.* The lyrics are: ef er blai ne - - hué A - - gui - lan - ef..... ne - hué.

1. — In nom'ne Patris, et Fili,
Ên ur saludein tud en ti ;
Mar doh hoah dihun, cheleuet
Er sonen hun nês composet.

DISKAN.

Aguilaneſ, o gué, gué, gué
Aguilaneſ er blai nehué.

2. — Salud d'er mestr ha d'er vestréz,
Mil benoh d'oh aveid jamés ;
Bonjour d'er goas ha d'er vatèh
Ha d'er vugalé guéh-t'er huéh.
3. — En dehuéhan dé ag er blai,
É omb deit te hout hou touéré ;
Ni'e houlén er hrœç. arré
De zonet hoah aben er blai.
4. — E ma'r vestréz étal en tan
É tuemet hé mabig bihan,
Ha Doué e hrei er hrœç dehi
De duemet hoah mara hanni.
5. — Ên ti-men é lahér bep plai
Deu ben-moh lard hag ur huiz-blai ;
Er huiz e zou eid tud en ti,
En neu ben-moh aveid omb-ni.
6. — É ha er vestréz d'er charnel
Gued ur plad bras hag ur goutel ;
É ha er mestr arlerh ehué
Gued er vohel vras ar é skoé.
7. — Tapet ou dèz é lost en hoh,
Há me gréd en em bou ean bloh ;
Ne houlénamb quet kement-sé,
Meid er hain hag en neu gosté.
8. — Trohet pèl a zoh en askorn,
Gued eun ne droheoh hou torn,
Rac ni zou ni él el luhern,
Ne garamb quet vras en iskern.
9. — — Petra fal doh riderion-noz,
Lausket-ni enta de repoz ;
Querhet gu'hou hent, querhet pèloh,
N'hun nès chet nitra de rein d'oh.

10. — — Ni zalhou mat ar hun sonen
Ke n'hou pou reit t'emb hul loden :
N'en domb quet refuset gued dén,
Meid gued Jakô en diwhar moén.
11. — Meid gued Jakô en diwhar moén.
Hag é Kerplouz é ti Antoén ;
É Keraval hag ér Guerik
É rér d'emb citrouill é léh quik.
12. — Mœz én ti-men, trugairé Doué,
É hrér mat ha gued larganté,
Hag er blai men avel prepet.
Ne véemb quet hoah refuset,
13. — Ni hum bou, gued er yér guèlan,
Ag er charnel er hik drûan ;
Marcé memb un dousen uieu,
Ha ne vòu quet goal fal hun treu.
14. — — Na quik na yér hui n'hou pou quet :
En hoh n'en dé quet hoah lahet ;
Hag ol hun yér, dré el luhern,
Zou bet daibret quik hag iskern.
15. — — Ma n'en dé quet lahet en hoh
Damb d'el lahein, mar plij gued-n-oh :
Ni e zou kriw, ni en dalhou,
Ha, mar dé ret, ni er goèdou.
16. — Ni gleu er yér ar er gludek
Ha ind e lar kedi-kedek ;
Ni gleu er hog bras é laret :
Ol er yèr en dès bet douet.
17. — — Ne huès-hui gued-n-oh bihiér ?
Lahet enta hui-memb er yér ;
Kasset ind gued-n-oh én hou sah
Ha reit ehué é lod d'er hah.

18. — — N'en dé quet aveid lahein yér
Hun nès ni gued-n-emb bihiér,
Mœz eid saillar drest er pouleu,
Rac berr é hun diwharigueu.
19. — — É ma'r vanden vras é tonnet
Hag ér fang é véèt taulet ;
É véèt taulet er fanguék
En ari bouton hou lavrek.
20. — — Er vanden vras ne zoujamb quet,
Lausket-hi enta de zonnet ;
Ér fang ni hi zaulou ehué
Ke ne saillou er fang d'el lué,
21. — — Hun banden-ni n'en dès hé far,
Naren, ér piar horn ag en doar ;
Bout zou gued-n-emb ur *hapitain*
Ha ean gusket gued sey milein.
22. — — Bout zou hoah gued-n-emb ur *serjant*
Hag e fouettou un hanterhand ;
Bout zou gued-n-emb ur *haporal*
Hag e fouettou kement aral.
23. — — Bout e zou gued-n-emb un tortu
Ha ean e sel ag en neu du ;
É ma azen, é pen en ti,
Ha n'en dès chet eun a hani.
24. — — Mœz hastet enta er vestréz,
Rac n'en dé quet goal gaër ér méz ;
Reit te bep unan é loden
Hag é hamb d'achiw hun sonen.
25. — — Reit dré'r fenestr pè dré en or
Mar venet ataw hi digor ;
Er fenest e zou el lipran,
Mœz en or en inouraplan.

26. — Eid ma laramb er huirioné,
 N'en domb quet goah eid kement-sé ;
 Ni zou ur vanden tud iouank
 E gar en divertissemant.

LES ÉTRENNEURS DU NOUVEL AN

(Traduction)

1. — *In nomine Patris et Filii*, en saluant les gens de la maison ; si vous êtes encore éveillés, écoutez la chanson que nous avons composée.

REFRAIN

Des étrennes, ô gué, gué, gué
 Des étrennes du nouvel an.

2. — Salut au maître et à la maîtresse ; mille bénédictions pour eux à tout jamais ; bonjour au garçon et à la servante, et aux enfants tour à tour.

3. — Au dernier jour de l'année nous sommes venus savoir de vos nouvelles ; nous demandons à Dieu la grâce de venir encore dans un an.

4. — Auprès du feu est la bourgeoise qui réchauffe son petit garçon ; Dieu lui fasse la grâce d'en réchauffer encore quelques autres.

5. — Dans cette maison on tue, chaque année, deux porcs gras et une truie âgée d'un an ; la truie est pour les gens de la maison, les deux porcs sont pour nous.

6. — Voilà la bourgeoise qui va au charnier avec un grand plat et un couteau ; le bourgeois va lui-même après elle, avec la grande hâche sur l'épaule.

7. — Ils ont saisi le porc par la queue, et je crois que nous l'aurons tout entier ; nous ne demandons pas cela, nous voulons seulement le dos et les deux côtés.

8. — Coupez loin de l'os, de peur de couper votre main ; car nous ressemblons assez au renard, nous n'aimons pas beaucoup les os.

9. — — Que cherchez-vous, coureurs de nuit ; laissez-nous prendre notre repos ; continuez votre chemin, allez plus loin, nous n'avons rien à vous donner.

10. — — Nous ne cesserons de chanter que nous n'ayons reçu notre part d'étrennes ; personne ne nous refuse, si ce n'est cependant Jacques aux *Jambes grêles*.

11. — Si ce n'est Jacques aux *Jambes grêles*, et aussi Antoine de Kerplouz ; à Keraval et au Guéric, au lieu de viande, on nous donne des citrouilles.

12. — Mais en cette maison, Dieu merci, on donne bien et avec largesse ; et cette année encore nous ne serons pas refusés.

13. — On nous donnera, avec les meilleures poules, le meilleur lard du charnier, peut-être ajoutera-t-on une douzaine d'œufs, et notre affaire sera bonne.

14. — — Vous n'aurez ni lard ni poules : le porc n'est pas encore tué ; et le renard a mangé toutes nos poules, chair et os.

15. — — Si le porc n'est pas tué, allons le tuer, s'il vous plaît : nous sommes forts, nous le tiendrons, et, s'il le faut, nous le saignerons.

16. — Les poules sont sur le perchoir, nous les entendons chanter *Kedi Kedek*, nous entendons le grand coq qui dit : toutes les poules ont pondu.

17. — — N'avez-vous pas des bâtons ? tuez donc vous-mêmes les poules ; emportez-les dans votre sac, et donnez-en une part au chat.

18. — — Ce n'est pas pour tuer des poules que nous avons avec nous des bâtons, mais pour sauter les mares d'eau, car nos petites jambes sont bien courtes.

19. — — Voici la grande bande qui vient et vous serez jetés dans la boue, vous serez jetés dans la boue par votre bouton de culottes.

20. — Nous ne craignons pas la grande bande, laissez là donc venir ; nous la roulerons nous-mêmes si bien dans le bournier que la boue en jaillira de tous côtés.

21. — Notre bande n'a pas son égale dans le monde entier. Nous avons un capitaine tout revêtu de soie jaune ;

22. — Nous avons un sergent qui est capable de battre une cinquantaine, nous avons un caporal qui en battra autant.

23. — Nous avons avec nous un bancal qui regarde des deux côtés : il est là, au pignon de la maison, et n'a peur de personne.

24. — Mais dépêchez-vous, la bourgeoise, car il ne fait pas très beau dehors : donnez à chacun sa part, et nous allons terminer notre chanson.

25. — Donnez par la fenêtre ou par la porte, si du moins vous daignez l'ouvrir. C'est plus facile de donner par la fenêtre, mais c'est plus honorable de donner par la porte.

26. — Parce que nous disons la vérité, nous ne sommes pas plus mauvais pour cela ; nous sommes une compagnie de jeunes gens qui aiment à se divertir.

(Traduit et recueilli par Yan Kerhlen).

LE CALCULO

ou

PERROQUET DE MER

DES SEPT-ILES

(Côtes-du-Nord.)

Sans me guinder au rang d'auteur,
Je viens, résumant un mémoire,
D'un modeste et savant docteur¹
D'esquisser en prose l'histoire
D'un oiseau nommé CALCULO...
Pour la première fois, ce mot,
Madame, sonne à votre oreille...
Cet oiseau c'est une merveille !

Si l'envie un jour vous prenait
De faire avec lui connaissance,
Pour mener à fin ce projet
Vous ne quitterez pas la France :
C'est en notre département
Que le CALCULO prend naissance.

¹ M. Le Docteur BUREAU, chef des travaux anatomiques à l'École de Médecine de Nantes. Deux mémoires compris sous ce titre : *Recherches sur la mue du bec des oiseaux de la famille des mormonidés* — traduits en Angleterre et en Amérique.

Le résumé de ces curieux mémoires a été publié par la *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* en 1885. T. XXIII, p. 20. *Les Sept-Iles et le Calculo*.

Donc, sans aucun retardement,
 Quand la nature rajeunie
 Au premier mai va refleurir,
 Avec René, Marthe et Marie
 — Ils ne demandent qu'à courir —
 Montez sur la cime de Brée¹.
 Là, songez au barde Gwinclan
 C'antant sur sa harpe éplorée,
 En face du vaste Océan,
 Sa gloire, hélas ! et sa misère ;²
 Dites pour nous une prière
 Devant l'autel de saint Hervé ;
 Et puis buvez à sa fontaine.

Quand vous aurez repris haleine ;
 Quand vous aurez assez rêvé
 A ces souvenirs d'un autre âge ;
 Quand vos yeux auront admiré
 Le vaste et radieux paysage
 Qui là-haut leur est préparé ;
 Regardez par delà les villes³
 La mer sous l'horizon vermeil ;
 Arrêtez-vous sur les *Sept-Iles*
 Étincelantes au soleil ;
 Cherchez *Rouzig*... C'est la dernière
 Du microscopique archipel.

Bientôt vous verrez la lumière
 Obscurcie en un point du ciel
 Par un nuage noir de poudre.
 Comme ceux qui portant la foudre

¹ Le MÉNEZ-BRÉE (canton de Belle-Ile-en-Terre) qui domine tout le pays et d'où l'on voit la Manche à sept ou huit lieues. Cette colline fut la résidence de Gwinclan et de saint Hervé. Au sommet, il y a une chapelle et une fontaine dédiées à ce saint.

² Tréguier et La Roche-Derrien.

Effraient les pâles matelots.
 Ce nuage qui fend l'espace
 Et qui fait ombre sur les flots,
 Quand sur leur front d'azur il passe,
 C'est la tribu des CALCULOS !

D où viennent-ils à travers l'onde ?...
 — « Mais des extrémités du monde ! »
 Répond Tristan le Voyageur. —
 — Connaissez-vous ce noble auteur ?...¹
 Il voyageait au Moyen Age,
 Au temps de Charles Cinq le Sage
 Ou peut-être de Charles Six ;
 Mais ce n'est que sous Charles Dix
 Qu'il fit imprimer son voyage,
 Mettant à sa relation
 Le sceau de la reflexion. —

Quoiqu'il en soit, Rouzic, en France,
 Est le seul nid de leurs amours ;
 Ils vont y rester jusqu'aux jours
 Où Phébus entre en la Balance,
 Quand septembre entame son cours.

Peut-être du sommet de Brée
 Ne les verrez-vous pas très bien ?
 Sans peur de la mer azurée
 Sautez en canot... En un rien
 Vous franchissez l'étroit passage.
 Vous hésitez .. Soit ! Du voyage
 Je vous épargnerai l'ennui :
 Au lieu que vous alliez à lui,

¹ *Tristan le voyageur ou la France au XIV^e siècle.* (1826), par M. DE MARCHANGY, t. II, p. 120.

L'heureux CALCULO d'un coup d'aile
 S'en va tomber à vos genoux :
 Que le zéphyr lui soit fidèle,
 Et qu'il obtienne auprès de vous
 Cet accueil que mon radotage
 Rencontre sans le mériter !

Avant de vous le présenter,
 Donnons à notre personnage
 Son vrai nom : — C'est le *Macareux*,
 Surnommé le *Macareux moine* :
 Dénomination idoine.

Quand mon héros est amoureux,
 — C'est à chaque saison nouvelle, —
 Le dessus du dos et de l'aile
 Lui fait un scapulaire noir ;
 Le ventre blanc brillant à voir
 Est une blanche soutanelle :
 C'est un petit dominicain,
 Auquel un gros bec d'un beau rouge,
 Qui sur son cou scintille et bouge,
 Donne un air assez muscadin.
 Les savants, de qui le latin
 Est encor la langue ordinaire,
 Lui donnent un grand nom en a :
 Ils l'appellent *Fratercula*,
 Comme qui dirait *Petit frère*,
 Et petit frère au féminin...
 — Mais nous protesterions en vain...
 Passons ! ce n'est pas notre affaire. —

Bien plus sages que Salomon,
 Oiseux époux de neuf oents femmes
 Dont il ignorait jusqu'au nom,
 Les CALCULOS sont *monogames* :

Même ils donneraient des leçons
 De fidélité conjugale
 A des gens que nous connaissons...
 — Chut ! Taisons-nous. Pas de scandale ! —

Le CALCULO creuse un terrier
 Pour bâtir son nid sous le sable ;
 Mais pour faire un si dur métier
 Un pic lui fut indispensable.
 Quand vient la saison des amours,
 Son bec agrandit ses contours
 De pièces d'une corne dure,
 Comme les pièces d'une armure
 De la plus brillante rougeur.
 Changé de forme et de couleur
 Le bec devient une parure ¹
 Pour chacun de nos amoureux,
 Et l'outil dont ils vont tous deux
 Travailler sans répit ni trêve
 Pour que leur nid vite s'achève.

Mais il faut des poussins naissants
 Protéger la frêle existence :
 C'est pourquoi les sages parents
 Gardent leur pic pour la défense
 Des objets de leur tendre amour.
 Lorsque, trompant leur vigilance,
 Le poussin a fui sans retour,
 Ses parents déposent à terre
 L'arme dont ils n'ont plus que faire ;
 Comme, sur le déclin du jour,
 Le carrier, sa tâche achevée,
 Laisse de sa main fatiguée
 Retomber la barre ou le pic,
 Fardeau désormais inutile,
 Ainsi fait l'oiseau de Rouzic.

¹ « Une parure de noces, » D^r BUREAU.

Qui donc fortifie et mutile
 Tour à tour le bec de l'oiseau,
 Au gré de son besoin nouveau ?
 — « C'est le Hasard, » dit le sceptique,
 Qui par le Hasard tout explique.
 — « Votre science est en retard !
 « Qui de nos jours croit au Hasard ?
 Dit un autre : « C'est la Nature,
 « Habile à pourvoir aux besoins
 « De la jeune progéniture
 « A qui l'oiseau devra ses soins. »

Pour moi, j'y vois la main de l'Être,
 Eternel et souverain Maître,
 Dont l'infatigable bonté
 Seule égale l'intelligence ;
 Dont la céleste Providence
 Sur le monde qu'il a créé
 Du sein de sa gloire infinie
 Par torrents épanche la vie ;
 Qui tient dans ses mains l'univers ;
 Et qui d'un seul regard embrasse
 Les astres volant dans l'espace
 Et l'infusoire au fond des mers ;
 Qui voit ce que chaque âme pense,
 Qui donne au bien sa récompense,
 Qui défend et punit le mal . . .

Mais je ne suis qu'un *clérical*,
 Un *dangereux énergumène* . . .
 . . . Avec cet aimable sans gêne
 Mon portrait fut un jour écrit ¹.

Le 16 Juillet 1878 . . . *Clérical* c'est-à-dire *Catholique* est vrai. Mais *l'homme dangereux, l'énergumène* ont fait rire. L'auteur de ce portrait a le droit de dire avec plus de raison qu'Alceste :

Par la sambleu, Messieurs, je ne croyais pas être
 Si plaisant que je suis . . .

Bientôt l'amour porte son fruit ;
 La femelle au fond de son nid
 Pond un œuf* . . . Avec quel amour,
 Cachée aux yeux jaloux du jour,
 Elle couve, mère obstinée !
 Mais qu'une main malavisée
 Se glisse au nid furtivement,
 Elle ne va pas sottement
 Gémir comme fait Philomèle ;
 Mais courageuse sentinelle
 Elle se poste au premier rang,
 Repoussant son œuf derrière elle
 Et prête à lui donner son sang.
 Tendre mère, l'ingratitude
 Païra tant de sollicitude . . .

Oh ! pourquoi cette ombre au tableau ? . . .
 Le poussin dès qu'il sent ses ailes,
 Sourd aux angoisses maternelles,
 Va sauter de son nid dans l'eau,
 Pour commencer un long voyage.
 Il abandonne ses parents,
 Sans même leur laisser le temps
 Qu'il leur faut pour plier bagage . . .
 J'entends pour déposer le pic
 Qu'ils doivent laisser à Rouzic.

Du berceau de votre naissance,
 CALCULOS, pourquoi fuyez-vous ?
 Restez au rivage de France
 Où les cieux sont sereins et doux.
 Sans vous éloigner des *Sept-Iles*,
 Vous trouverez de gais asiles
 Bordés de rochers et de pins,

* « Un œuf UNIQUE, gros comme un œuf de pigeon. » D^r BUREAU.

Où vos bons amis les lapins ¹
 Pour vous auront fouillé le sable.
 Le plomb des Nemrods de Perros
 Vous est, hélas ! moins redoutable
 Que la violence des flots.
 La mer, pour un temps, vous caresse
 Et berce vos joyeux ébats ;
 Mais ne croyez pas la traîtresse ;
 Pauvres ciseaux, ne partez pas !
 Vienne l'hiver, gronde l'orage,
 La mer que soulève le vent
 Avec lui va lutter de rage ;
 Si vous êtes loin du rivage,
 Quel sort funeste vous attend !
 Le vif poisson, que la nature
 Créa pour votre nourriture,
 Épouvanté de ce fracas,
 Des vagues désertant les cimes
 Cherche asile au fond des abîmes,
 Où votre bec ne l'atteint pas.
 Vous sentirez faiblir votre aile
 Dans les angoisses de la faim.
 Et par milliers la mer cruelle
 Vous rejettera de son sein.
 Par une dure expérience
 Vos pères ont connu ces maux ;
 N'imitiez pas leur imprudence,
 Ne partez pas, pauvres oiseaux !

Sourds à ma plaintive éloquence,
 Avant quinze jours révolus,
 Ils partent, têtes sans cervelle ;
 Et jusqu'à la saison nouvelle

¹ « Les macareux vivent en parfaite intelligence avec les lapins » qui foisonnent à Rouzic. D^r BUREAU.

Rouzig hélas ! ne verra plus
 Leurs joyeux ébats sur sa plage.
 Les voilà partis.... Bon voyage !

Où vont-ils ? Ils vont grelottant
 Sur les rives Norwégiennes,
 Jusqu'au Spitzberg, au Groënland,
 Aux Iles Aléoutiennes.
 Hélas ! les flots tumultueux
 Brisant sur cet âpre rivage
 Leur sont là-bas moins d'ingereux
 Qu'un souris sur un beau visage !
 L'amour est de tous les climats,
 Et la beauté partout est reine.
 — Ce point ne se discute pas
 Et je n'y perdrai pas ma peine :
 Le grand mérite d'un auteur
 C'est ne rien dire d'inutile —.
 Quand sur ces rives de malheur
 L'amour vient à toucher un cœur,
 Les CALCULOS tombent par mille.
 C'est une loi faite à l'amour :
 La mode, au boréal séjour,
 Comme ailleurs, a peu de scrupules.
 Des colliers de leurs mandibules,
 Leurs peaux formant des vêtements,
 Sont aux beautés de ces parages
 Ce qu'aux femmes de nos rivages
 Sont cachemirs¹ et diamants.
 L'amant pour déclarer sa flamme
 N'a pas de plus sûr truchement....

En devons-nous rire, Madame,
 Et faisons-nous plus sagement ?

¹ CACHEMIRS, ancienne orthographe ; pardon de la licence.

Le chevalier au Moyen-Age,
 Pare son cimier des couleurs
 De celle à qui l'amour l'engage ;
 Plus près de nous, lorsque les fleurs
 Parlaient un mystique langage,
 Fût-il pas plus d'un doux message
 Porté par la rose et ses sœurs ?
 Pure affaire de fantaisie !

Marthe en son ingénuité
 Ignore encor qu'elle est jolie.
 Hélas ! si la fatalité
 L'eût fait naître Aléoutienne,
 Dès longtemps votre maison pleine
 De peaux, de becs de macareux,
 Eût dessillé ses grands yeux bleus.
 Voici venir le jour heureux
 — Il y faut cinq printemps à peine
 Encore est-ce trop de moitié, —
 Où l'Amour de noir habillé,
 — Car c'est une étrange manie
 Que l'habit de cérémonie
 Soit justement l'habit de deuil, —
 Ira frapper à votre seuil.
 Pardonnez-lui s'il balbutie,
 — Comme d'usage en pareil cas, —
 Quelques phrases bien ridicules ;
 Et dites en riant tout bas :
 « A tout prendre, les mandibules
 « Ou bien les peaux de CALCULOS
 « Valent autant que ce pathos ! »

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler — 11^e fascicule (Bou-Boul). — Rennes, Plihon et Hervé, 1890.

Je prêcherais des convertis en faisant de nouveau aux lecteurs de cette Revue l'éloge du grand ouvrage de M. René Kerviler. L'érudite écrivain vient d'ajouter quelques pierres à l'édifice, qui est vraiment le *Temple de Mémoire* des Bretons passés et présents.

Je note en ce onzième fascicule des illustrations du clergé, de la noblesse, de l'armée et de la marine, des lettres, des sciences et des arts. M^{rs} Bouché, l'évêque si regretté de Saint-Brieuc, les familles Boudin de Tromelin, du Bouëtiez, du Bouëxic, de la Bouexière ou Boëssièrre, Bougrenet de la Tocnaye, l'amiral Bouët-Willauvez, le naïf et précieux chroniqueur Alain Bouchard, les deux célèbres professeurs d'hydrographie, Jean et Pierre Bouguer, le commandant Bouinai, auteur de curieux opuscules sur le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, font l'objet de savantes monographies. Parmi les littérateurs proprement dits, il faut citer M. Emile Bouchaud, qui est né aux colonies comme Leconte de Lisle, mais comme celui-ci d'un père breton, et qui a donné à la *Revue de Bretagne* quelques-unes des pièces de son recueil, *Sonnets et Poésies*, où une grande pureté de formes s'allie à une rare délicatesse de sentiment; Alexandre Bouët, poète, négociant et journaliste, principal auteur du texte de la *Galerie bretonne* ou *Breiz-Izel*; un jésuite d'infiniment d'esprit, le Père Bougeant, auteur d'amusantes comédies sur des querelles religieuses, de piquantes satires sur des questions philosophiques ou littéraires, et même de sérieux ouvrages historiques; Marie-Jeanne Bougourd, une muse malouine qui, après avoir brillé à côté de ses compatriotes, Madame Dufresnoy et la princesse de Salm-Dyck, et émaillé de ses petits vers les *Quatre saisons du Parnasse* et l'*Almanach des Muses*, s'en revint mourir au pays natal, à Cancale, en 1811.

Cette nomenclature faite à la hâte, et d'après M. Kerviler, est bien incomplète. Je me reprocherais de n'y pas comprendre, MM. du Bouëtiez de Kerorguen, le père, écrivain agricole très apprécié, le fils, auteur d'utiles *Recherches sur les Etats de Bretagne*, et M. Charles Bougouin qui a élucidé en de nombreuses brochures beaucoup de points de l'histoire locale de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Les trois notices sur Alain Bouchard, M^{re} Bouché, l'amiral Bouët-Willamaumez, sont des modèles du genre. Pour la première, M. Kerviler a pu utiliser l'étude bibliographique si complète que M. de la Borderie a mise en tête de la réimpression récente des *Grandes Chroniques* de l'Hérodote breton. Mais les mandements et lettres pastorales de M^{re} Bouché, les mémoires de stratégie et de tactique navales de l'amiral Bouët-Willamaumez n'avaient jamais été minutieusement inventoriés.

En lisant attentivement ce dernier fascicule de la *Bio-Bibliographie*, j'y ai relevé à peine trois ou quatre légères erreurs ou petites omissions.

La pagination des nombreux ouvrages du Père Bougeant n'est pas toujours exactement donnée. M. Kerviler aurait pu dire que les *Poésies françaises inédites* de l'aimable jésuite publiées en 1839, ne renferment qu'un seul poème en trois chants, ou *Voyages*, et, en vers libres, le *Poète versé* et le *Poème échoué*, et sont précédées d'une érudite préface « aux Bibliophiles, » de l'éditeur, M. Pierquin de Gembloux. Nous apprenons, dans cette préface, que le poème du Père Bougeant — amusant voyage qui nous promène de Vendée en Berry — a été composé par l'auteur dans sa jeunesse, pendant qu'il était au collège de Nevers.

A l'article Bougrenet de la Tocnaye, M. Kerviler n'a garde d'omettre le curieux ouvrage de Jean-Pierre de la Tocnaye, l'émigré et capitaine de l'armée de Condé : « *Les Causes de la Révolution de France et les efforts de la Noblesse pour en arrêter les progrès.* » Il n'a vu, comme moi, que la seconde édition du livre, qui est de Copenhague, 1800. Il pense que la première fut imprimée en Angleterre. Cela résulte expressément de l'avant-propos même de l'auteur, qui nous donne aussi la date de cette édition, 1797. — J'ai parlé du livre de la Tocnaye dans une étude publiée par la *Revue historique de l'Ouest*. « Notes sur l'état de la France en 1788. »

L'héroïque comte Fernand de Bouillé ne fut pas seulement un compositeur de musique et un poète, mais un écrivain en prose. On a de lui plusieurs articles à l'*Espérance du Peuple*. Son humeur aventureuse et chevaleresque avait fait du comte de Bouillé un alpiniste de la première heure. Il fut le huitième Français parvenu au sommet du Mont-Blanc,

et raconta son voyage dans une brochure fort intéressante : *Une ascension au Mont-Blanc*, le 14 juillet 1846, par le comte F. de Bouillé. — Nantes, chez les principaux libraires, 1846 (in-8° de 29 pages).

Voilà à quoi se bornent mes petites rectifications.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LES VILLES DISPARUES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, par Léon Maître, archiviste du département, VII^e livraison. — Blain, centre industriel et commercial des Nannètes. Une brochure in-8° avec sept planches et cartes. — Prix : 3 fr. 50. — Par la poste : 3 fr. 80.

Bien que les études de M. Bizeul aient déjà fait connaître au public lettré la station romaine de Blain et les voies pavées qui rayonnaient autour d'elle comme autour des centres importants, il restait encore beaucoup de questions à traiter pour déterminer la place exacte qu'elle doit occuper dans la géographie ancienne de la Loire-Inférieure. On ne sait pas s'il faut la considérer comme un camp fortifié, bâti au cœur du pays des Nannètes pour le surveiller, comme le chef-lieu politique et religieux d'une peuplade qui avait son autonomie particulière, ou comme un centre uniquement commercial, né du hasard des événements. Cette dernière opinion est celle qui a été adoptée par M. Léon Maître, dans la nouvelle livraison qui vient de paraître.

Il pense qu'on a beaucoup trop parlé de l'occupation militaire des Romains, qu'on a trop négligé d'étudier l'envahissement certain de la Gaule par les négociants et les industriels du Midi. Blain doit sa fortune à sa position exceptionnelle. La contrée qui l'entourne, couverte de bois, sillonnée de cours d'eau, remplie de minerai de fer à fleur de sol, était singulièrement propre à la multiplication des forges à bras. Il n'en a pas fallu d'avantage pour attirer les Romains, qui, après avoir épuisé l'Afrique et l'Espagne, cherchaient des pays nouveaux. Les travaux en terre, qu'on a désignés sous le nom de camps, ne sont pas autre chose que les refuges des ouvriers métallurgistes.

Telle est la thèse que soutient M. Léon Maître, et qu'il a développée en dix chapitres dont voici les titres :

- I. — Les mottes et châteliers du pays de Blain.
- II. — Les châteliers du pays de Châteaubriant.

- III. — Le minerai et le combustible sont abondants autour de Blain.
- IV. — Les mottes et châteliers de l'Armorique.
- V. — Les châteliers celtiques.
- VI. — Définition et description des châteliers industriels.
- VII. — Les ateliers romains dans la région des châteliers.
- VIII. — Les voies antiques autour de Blain.
- IX. — Topographie ancienne de la ville de Blain.
- X. — Les thermes de Curin et la forêt du Gâvre.

Cette livraison n'a été tirée qu'à 200 exemplaires.

Elle est en vente chez tous les libraires du département.

∴

LE TRIOMPHE DE MERCURE. — UNE SÉANCE CHEZ LE PHOTOGRAPHE.
poésies par A. Dixneuf. — Vannes, librairie Lafolye 1891.

Schopenhauer, l'Allemand morose, n'a pas inventé le pessimisme. Sans remonter au déluge et sans sortir de notre Bretagne, on en trouverait des traces curieuses dans les *Lunettes des Princes* de Meschinot. Mais autrefois les bons compères ne manquaient pas pour réagir contre lui : Noël du Fail (restons chez nous) était l'antidote du *Banni de liesse*. Aujourd'hui les rieurs semblent plus rares aussi, quand j'en rencontre un je le salue et quand il lui arrive d'être Breton, et bibliophile par surcroît — comme M. A. Dixneuf — je l'applaudis de grand cœur.

J'ai sous les yeux, en une mignonne plaquette, deux des *gaietés* de M. Dixneuf. *Une séance chez le photographe* est un monologue pour salons où l'on s'amuse. Quant au *Triomphe de Mercure* c'est tout un petit poème de mythologie folâtre, écrit dans le rythme et souvent avec l'aisance des contes de Voltaire. Le sujet est un peu risqué : ne pouvant l'exposer ici, ne voulant pas le gazer maladroitement, je citerai quelques vers de la *Morale* car il y a une morale, ne vous déplaît, et M. Dixneuf y fait passer la raison en faveur du badinage :

Heureux pigeons avec leurs tourterelles,
S'aimaient en paix les dicux. — Dans nos querelles
Que n'en est-il ainsi pour tous les cas ?
Plus de procès, d'huissiers ni d'avocats !
L'esprit joyeux remplaçant la faconde...
Dame Thémis, en erreurs si féconde.

(Aussi, pourquoi lui met-on des bandeaux
 Quant elle avait tant besoin de flambeaux ?
 Pardonnez-moi, juges, mon insolence ..)
 Pourrait lâcher ses poids et sa balance
 Et vers les cieus reprendre son essor,
 Laissant régner sur terre l'âge d'or
 La paix, l'amour — l'amour partout sans trêve!
 Las ! je crains bien que ce soit un beau rêve !

Et moi aussi. — On voit que M. Dixneuf s'entend à manier le petit vers et que la négligence même de sa forme poétique, — sous laquelle le chansonnier du Caveau se devine — n'est pas sans grâce. Notre confrère, qui a pour parrain D. Caillé — un Caillé disciple de Rabelais dans un rondeau-préface lestement troussé nous promet des *Boutades rimées*. Nous sommes tous un peu malades... d'hypocondrie et nous lui demandons de continuer à nous traiter par le rire.

O. DE G.

..

POÉSIES D'HIPPOLYTE LUCAS. — Heures d'amour (5^e édition) et poésies inédites avec une préface de Jules Simon et une notice historique. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1891.

L'année dernière, j'appelais l'attention des lecteurs de cette *Revue* sur un volume de *Souvenirs et Portraits littéraires*, d'Hippolyte Lucas, qui faisait grand honneur à la délicatesse du critique et à la bonté de l'homme. Aujourd'hui, c'est le poète que la piété filiale nous rend dans une édition définitive des *Heures d'amour*, ce gracieux livret qui tient de Chénier et de Musset, et dans un recueil de poésies inédites, presque toutes fleurs de Bretagne au parfum pénétrant, qui ne sont pas la partie la moins intéressante du volume coquettement imprimé par M. Jouaust.

Voici l'une de ces dernières poésies, où Lucas vieillissant se souvenait passionnément du pays natal.

PLOERMEL.

Non loin de Ploërmel des paysans en deuil
 Dans le champ du repos suivaient un blanc cercueil,
 Les grands bœufs qui portaient la morte au cimetière
 Semblaient sous la douleur ployer leur tête altière,
 Et, pensifs, demander au funèbre vallon

Ce qui devait germer dans son triste sillon.
 Du soc de la charrue, en cet étroit espace,
 Ils cherchaient vainement à retrouver la trace.
 On eût dit qu'ils sentaient, à voir leur œil rêveur,
 Que l'homme est la moisson et Dieu le laboureur.

Je voudrais citer encore la *Pierre qui sonne*, l'*Enfant des grèves*, la *Pêcheuse*, échos de la côte bretonne, et, dans une note plus intime, *Ma retraite*, description de l'ermitage que le poète habitait l'été, aux bords de la Vilaine, et qu'il avait appelé le *Temple du Cerisier*.

M. Jules Simon, qui avait connu et aimé Hippolyte Lucas, recommande le petit livre dans une préface d'une simplicité charmante et d'une *bretonnerie* achevée, « L'air du pays — dit-il, en parlant de son « ami, — l'avait ravivé à notre première rencontre. Il était, comme « presque tous les Bas-Bretons que j'ai connus, taciturne à l'ordinaire, « plein d'entrain et de feu quand une fois il se livrait. »

On rapprochera ces lignes, et tout ce qui suit, de la définition du Breton donnée, en cette livraison même de la *Revue*, par M. Arthur de la Borderie. La rencontre est piquante.

O. DE G.

..

AUTOUR DE PORNIC, *Paysages et Croquis*. par André Joubert.
 Angers, Germain et G. Grassin, imprimeurs-libraires, 40, rue
 du Cornet et rue Saint-Laud, 1891.

M. André Joubert vient de faire paraître un élégant volume sur papier de luxe. La couverture est tirée en trois couleurs et ornée de trois jolis dessins superposés et du plus agréable effet. Les paysages de Pornic et de ses environs sont croqués sur le vif, et non faits *de chic*. M. Joubert nous montre tour à tour le port et le château de Pornic, sa charmante villa de l'an dernier, l'église où il allait prier près des braves gens du pays, Sainte-Marie, la Pointe de Gourmalon, la plage de la Novéillard. Préfailles un jour de tempête, la route de Pornic à Saint-Gildas par la Plaine dont il énumère les curiosités, mais en oubliant cependant de nous signaler la maison natale du distingué poète M. Joseph Rousse ; Saint-Brévin-l'Océan, Noirmoutier, où il parle de mon excellent ami M. le docteur Viaud-Grand-Marais qui, il y a deux

ans, m'a fait visiter cette île, j'allais dire son île, tant il en connaît les moindres détails et les moindres légendes ; la Pétardière où il parle encore d'un autre de mes amis, le vieux et joyeux poète M. l'abbé Pétard, qu'il me fait apercevoir lisant son bréviaire entre deux rangées de poiriers ; il me ramène ensuite à Pornic qu'il me fait voir tantôt par un soleil de midi, tantôt par une mer phosphorescente, tantôt à l'arrivée des pêcheurs.

La fantaisie, la poésie, l'esprit, brillent ici tour à tour ; et je désire vivement offrir à nos lecteurs un des croquis à la plume de M. André Joubert, mais lequel ? ils sont tous charmants ; ma foi, dans l'embarras, j'ouvre le livre à la première page et je transcris le premier alinéa.

« Accoudé sur le pont, je regarde le port en miniature qui s'ouvre coquettement devant moi, encadré, à droite, par la petite cité étagée en amphithéâtre, avec sa ville haute et sa ville basse, ses escaliers pittoresques, ses jardins aériens et ses terrasses fleuries, sous la protection de son église blanche dont le clocher pointe dans le ciel calme, et, à gauche, par la côte, semée d'élégants chalets, où le pavillon mauresque de la villa del Monte jette une note originale qui évoque les images lointaines des contrées lumineuses de l'Orient. Au fond, l'entrée se resserre, pressée entre la pointe verdoyante de Gourmalon et la masse grisâtre du vieux château féodal, toujours en faction, comme au temps légendaire du farouche Barbe-Bleue. Là-bas, dans l'échancrure, la mer papillote gaiement au soleil de mai et vient chanter au pied des Malouines dont les sveltes colonnes éveillent le souvenir des maisons nonchalamment assises sur le bord des lacs italiens, etc. »

L'auteur se montre non-seulement peintre habile comme dans ce croquis du port de Pornic, mais encore, à l'occasion, archéologue dans la description de la pierre tombale du Croisé et du Tumulus de la Motte, historien dans le récit des aventures de Gilles de Retz héros devenu assassin, et moraliste avec Touchard-Lafosse et Montesquieu dans sa charmante étude sur les Pornicais et Pornicaises, où il nous entretient, en passant, de l'influence du coquillage sur la galanterie et sur l'augmentation de la population. Comme on peut s'en rendre compte par ce léger aperçu, le nouvel ouvrage de M. André Joubert est fait pour plaire aux esprits sérieux comme aux esprits badins, car l'auteur sait à merveille mettre en pratique le sage conseil de Boileau, de mêler le plaisant au sévère.

CHANSON DU SOIR — *Fantaisie en vers* par Thomas Maisonneuve. —
Nantes, imprimerie F. Salières, 10, rue du Calvaire, 1891.

La *Chanson du soir* de Thomas Maisonneuve est un pimpant duo d'amour entre Colombine et Pierrot. Les vers où résonnent tour à tour des rimes joyeuses et mélancoliques ont quelque chose de la souplesse rythmique de ceux de l'auteur des *Odes junambulesques* et du *Baiser*. Voici un passage de cette fantaisie poétique. Colombine a dit à Pierrot qu'il doit être jaloux, et Pierrot de s'écrier :

Moi, jaloux ? Je ne sais, ô jeune fiancée,
Ainsi que tes beaux yeux mon amour est profond.
J'écoute par les airs les murmures que font
Les ailes, les haisers, les parfums des fleurettes ;
J'effeuille en rêvassant les frêles paquerettes.
Cette crainte jamais n'a souillé ma chanson.
Non, je suis confiant. N'ai-je donc pas raison.
Moi, jaloux ? pourquoi faire ? A quoi bon, ma charmante,
Me mettre en la cervelle une absurde tourmente ?
Ma théorie est simple et s'énonce en deux mots :
Les femmes doivent être un baume à tous les maux,
Et pour nous empêcher d'avoir les yeux moroses
Nous donner leurs baisers comme on glane les roses.
Les femmes, palsembleu, restent pour les humains
L'X énorme et le problème des lendemains.

Cette courte citation peut donner une idée de la grâce des pensées et du style de la *Chanson du soir*, et même des familiarités, un peu fortes pour mon oreille de classique récalcitrant, que l'auteur prend avec la césure. Mais si je suis un peu épouvanté de ses libres allures, je n'en suis pas moins sensible à la vivacité de ses sentiments, à l'élégance de ses vers et à leurs belles rimes.

D. C.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

ERISPOË, ROI DE BRETAGNE¹

851-857

Nominoë, le glorieux libérateur de la Bretagne, mourut en juillet 851, frappé d'un mal subit au moment où il montait à cheval, en pleine invasion au cœur des Gaules, à la tête de son armée qui ravageait le Vendômois et à laquelle il montrait, comme une proie opime, les grasses plaines de la Beauce, Chartres², et le chemin de Paris.

Les Franks de Charles le Chauve, n'osant même pas lui tenir tête, fuyaient devant lui comme des lièvres. Dès qu'ils le surent mort, ils firent volte-face et se jetèrent sur son armée, la croyant atterrée ou désorganisée par ce coup. Mais un Frank, le comte Lambert, fidèle auxiliaire de Nominoë et son premier lieutenant, en prit le commandement, repoussa l'ennemi, lui infligea de grosses pertes. L'armée bretonne fit alors sa retraite et rentra dans ses frontières sans être inquiétée.

Le roi des Gaules, Charles le Chauve, n'en jugea pas moins l'occasion bonne pour laver dans le sang breton la honte des terribles et ignominieuses défaites subies par lui sous l'épée ou, pour mieux dire, sous la botte de Nominoë. Avec une immense armée il marcha de nouveau vers la frontière bretonne. Là il trouva debout pour la défendre, sinon l'ombre du héros, du moins son fils Erispoë, digne de son père, non moins Breton, non moins vaillant que lui.

¹ Extrait du Cours d'histoire de Bretagne professé à la Faculté des Lettres de Rennes, leçon XI (26 février 1891).

² Le Baud *Hist. de Bret.* p. 111; *Chronic. Fontanell.* an 851, dans Du Chesne II, 389.

I

Le choc eut lieu fort en avant de la Vilaine, probablement sur la limite de l'Anjou. Voici — fidèlement traduit d'un contemporain — le récit pittoresque d'un incident très secondaire mais très caractéristique de cette campagne, et qui précéda de peu la bataille.

« Le roi Charles (dit l'historien de S. Convoion et de la fondation de Redon) le roi Charles mit en mouvement toute son armée pour envahir la Bretagne, massacrer ses habitants, et subjuguier entièrement le pays. Mais Erispoë, qui gouvernait alors les Bretons, en ayant eu connaissance, fit aussi mettre sur pied son armée et ordonna à tous ses guerriers de se réunir en bon équipage au-delà (c'est-à-dire à l'Est) du fleuve de Vilaine. Aussitôt tous les Bretons, quittant leurs foyers, se levèrent. De ce nombre furent Risweten et Tredoc (deux *tierns* ou seigneurs bretons, qui se plaisaient à vexer et piller les moines de Redon), et même ils obéirent en grande hâte au mandement d'Erispoë (*properaverunt*), car ils espéraient faire là du butin et rapporter des armes et des vêtements pris sur l'ennemi. Ils logèrent dans un village appelé *Jeneglina*. Ils y étaient depuis trois ou quatre jours, quand les Franks survinrent pendant la nuit et pillèrent tout le village. Les deux *tierns* se cachèrent sous un tas de paille, dans l'aire d'un pauvre paysan. [Car on était au mois d'août, la moisson venait d'être faite.] Comme les Franks continuaient de fouiller le village, un homme du pays (*unus e populo*) leur dit : « Si vous cherchez « les Bretons, ils sont cachés là-bas sous la paille¹. » Les Franks coururent aussitôt au lieu indiqué, tirent les deux *tierns* de leur cachette, les passent au fil de l'épée, leur coupent la tête et laissent les deux corps gisants sur l'aire. »

L'hagiographe voit dans cette fin cruelle des deux *tierns* la punition de leurs méfaits contre les moines de Redon ; nous, à cette antipathie si décidée des habitants de *Jeneglina* envers les Bretons,

¹ « Si Britones quaeritis, ecce latitant in paleis. » (Vit. S. Convoion. lib. I, cap. 8, dans Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, col. 239).

nous reconnaissons une population, une terre exclusivement gallo-franke, très voisine par conséquent de la limite de l'Anjou, sinon sur cette limite même.

Bientôt les deux armées se trouvèrent en présence, le choc général eut lieu le 22 août 851. Les Bretons, selon leur coutume, combattirent, disent les chroniques, en se dérochant (*fugaci more suorum*). Montant de petits chevaux vifs et légers, ils s'élançaient sur les grosses masses de l'armée franke et les criblaient de javelots. Au moindre mouvement de l'ennemi, ils tournaient le dos ; les Franks s'ébranlant pour les poursuivre, les cavaliers bretons faisaient volte-face, entouraient les bataillons en marche, rompaient leurs lignes avec l'aide de l'infanterie bretonne, et une fois rompues les poursuivaient, les massacraient sans merci.

Ainsi avait été gagnée, en 845, par Nominoë, la grande bataille de Ballon, qui dura deux jours et qui affranchit la Bretagne du joug Carolingien. La journée du 22 août 851 renouvela pour les Bretons la victoire de Ballon. La plus grande partie de l'armée de Charles le Chauve y périt avec ses principaux chefs, entre autres Hilmerade, comte du palais ; le duc Vivien, abbé laïque de Saint-Martin de Tours et de plusieurs autres monastères, fier des richesses dues à ces multiples usurpations ; Gauzbert le Jeune, etc. Les Franks — tant leur défaite fut complète — laissèrent sur le champ de bataille, sans pouvoir les emporter ni les enterrer, leurs morts les plus illustres, qui devinrent la proie des fauves. Le roi lui-même fut en grand danger et se sauva, non sans peine, jusqu'à Angers¹.

II

Le roi des Gaules, vaincu, n'avait qu'un parti à prendre : proposer la paix. Erispoë accepta ses ouvertures et vint à Angers. Charles le Chauve lui accorda, comme à son père, les insignes de la royauté et la souveraineté du territoire abandonné par lui à Nominoë, c'est-à-dire de toute la partie de la péninsule armoricaine

¹ Voir *Chronic. Fontanell.* an 851, dans Du Chesne, III, p. 389 ; — *Revelation. Audradi.* Ibid. p. 319 ; — *Chronic. Aquitan.*, alias *Breve Normannic.*, dans D. Morice, *Preuves* I, 150.

comprise à l'Ouest d'une ligne allant de l'embouchure de la Vilaine à celle du Couësnon. Il y joignit (disent les *Annales de Saint-Bertin*) les pays de Rennes, de Nantes et de Retz¹, c'est-à-dire tout ce qui avait formé jusque-là la Marche franko-bretonne ; et comme cette marche, bien que passée de fait sous le pouvoir des princes bretons, était encore censée faire partie du royaume gallo-frank, Charles le Chauve voulut que, pour cette partie de ses états, Erispoë se reconnût le fidèle du roi des Gaules en mettant ses mains dans les siennes² : vain cérémonial auquel le Breton se prêta aisément, mais en retour duquel il exigea un accroissement de territoire, à savoir, la portion du Maine et de l'Anjou située à l'Ouest de la rivière de Mayenne : aussi dans ses chartes et ses diplômes il s'intitule tantôt « roi de la nation bretonne », tantôt « prince du pays de Bretagne jusqu'à la rivière de Maine ou de Mayenne³. » Il avait même quelques possessions à l'Est de la Maine, tout au moins, à Angers, l'abbaye de Saint-Serge ; car, en l'an 1210, un antique sarcophage existant dans l'église de ce monastère ayant été ouvert, on trouva avec les reliques qu'il contenait une tablette de marbre portant cette inscription :

« Ci gît le corps du bienheureux saint Briec, évêque de Bretagne, que le roi des Bretons Erispoë a fait porter dans cette « basilique (Saint-Serge), qui était alors sa chapelle⁴. »

Le royaume d'Erispoë, dont la possession lui fut reconnue par Charles le Chauve, dépassait donc beaucoup les limites de celui de Nominoë. Il comprenait de plus, comme nous l'avons dit, les pays

¹ Le pays de Retz (*pagus Ratensis*) dont il s'agit ici répond à peu près à la partie du département actuel de la Loire-Inférieure situés au sud de la Loire.

² « Anno 851. Nomenoius Britto moritur... Respogius, filius Nomenogii, ad Carolum veniens, in urbe Andegavorum *datis manibus* suscipitur, et tam *regalibus indumentis* quam paternæ potestatis ditione donatur, *additis insuper ei Redonibus, Nannetis et Ratense.* » (Annal. Bertin, dans Du Chesne, *Histor. Francor. Scriptor.* III, p. 204, 206.)

³ « In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Herispogius gentis Britannicæ rex. » — « Ego Erispoë princeps Britannicæ provinciæ et usque ad Meduanum fluvium. » (D. Morice, *Preuves* I, 140 et 294.)

⁴ « Hic jacet corpus beatissimi confessoris Brioci, episcopi Britannicæ, quod detulit ad basilicam istam, *quæ tunc temporis erat capella sua*, Ylispodius, rex Britannorum. » (D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, II, col. 55-56.)

de Retz, de Nantes et de Rennes, et en outre, à l'Est de ces deux derniers comtés, une bande de terrain de huit à quinze lieues de profondeur, bornée par la rivière de Mayenne, et prise sur l'Anjou et le Maine. Nominœ, il est vrai, depuis 843 ou 845, par son allié Lantbert, avait eu à sa disposition le comté de Nantes ; et depuis 849 il le posséda, ainsi que celui de Rennes, par droit de conquête. Mais, tant que cette possession n'était pas reconnue du roi des Gaules, elle restait précaire. Il est donc, à tout point de vue, impossible de contester l'extension considérable donnée à la monarchie bretonne par le traité d'Angers, conséquence directe de la grande victoire d'Erispoë le 22 août 851.

III.

L'année suivante (852) fut moins bonne pour la Bretagne.

D'abord le fidèle allié de Nominœ et de son fils, le comte de Nantes Lantbert périt tristement, obscurément, le 1^{er} mai, dans une guerre privée sans importance, mais très acharnée, qui avait surgi entre lui et Gauzbert, comte du Mans¹.

D'autre part, on vit sourdre dans la famille royale de Bretagne les premiers éclats d'une ambition et d'une division, qui devaient produire à la longue des résultats lamentables.

Erispoë avait un cousin-germain appelé Salomon, fils d'un certain Riwallon, dont on ne sait que son nom et sa qualité de frère de Nominœ. Erispoë traitait Salomon avec faveur, avec une grande distinction, mais celui-ci voulait plus, il prétendait obtenir un vaste apanage territorial : ce qu'Erispoë lui refusait, dans la crainte

¹ An 852 « Procedente anno, Lambertus, comes Nannetensium, à Gauzberto, Cenomannensium comite, in bello kalendis Maii occiditur. » (*Chronic. Ademari Cabannensis, Rec. des histoires de France*, VII 226). Cette chronique ajoute : « Eodem anno, mense septembri, Carolus quinta vice Britannia devastavit. » C'est une tautologie. Au contraire, la mort de Lambert dans les circonstances susdites est confirmée par la Chronique d'Aquitaine ou Brève Chronique Normande (*Ibid* et Dom Morice, *Preuves* I, 150), et par les Annales de Saint-Bertin (*du Chesne, Hist. Franc. Script.* III. 206).

de diviser et dès lors d'amoinrir notablement les forces de la monarchie bretonne. Pour forcer la main à Erispoë, Salomon courtisa le roi des Gaules, lui jura fidélité et fit appuyer ses demandes par lui ; d'autre part il redoublait de protestations amicales envers son cousin. Celui-ci, qui aimait Salomon, y crut volontiers, et ne vit pas là une cause suffisante pour affronter les hasards d'une nouvelle guerre contre Charles le Chauve. Il constitua au profit de Salomon une vaste principauté embrassant le tiers de la Bretagne, où se trouvait compris, entr'autres le comté de Rennes¹ et probablement le Nord de la péninsule bretonne.

Salomon, très satisfait en apparence, demeura jusqu'à nouvel ordre fidèle à Erispoë. La formation de ce grand apanage n'en créa pas moins, dans une certaine mesure, un dualisme d'autorité qui affaiblit la royauté bretonne et l'unité de la nation, au moment où elles avaient l'une et l'autre besoin de toutes leurs forces pour résister aux périls nombreux, incessants, d'une époque profondément troublée

IV

Déjà s'annoncent ou plutôt commencent de nouvelles épreuves ; un nouveau fléau sévit et va bientôt devenir redoutable : ce sont les *invasions normandes*.

Du fond de la Scandinavie, des flottes de pirates, composées de barques innombrables, partent chaque année, se jettent çà et là sur les côtes de la Gaule et de la Bretagne, aux lieux où on les attend le moins. A cette époque, dans la dissolution de la monarchie créée par Charlemagne, la puissance publique s'étant pour ainsi dire émiettée entre les mains des anciens officiers de la royauté (comtes ou ducs) devenus presque indépendants, ainsi que les grands pro-

¹ An. 852 « Salomon Britto Carolo fidelis efficitur, tertiarque Britanniae parte donatur » (*Annal. Bertin.* dans Du Chesne III, p. 206). — « In pago Redonico, in cantena Laliacense... per jussionem Erispoë seu Salomonis, qui de ipsa terra eodem tempore sunt dominatores. (Acte du mois de septembre 852, dans le *Cartulaire de Redon*, p. 367, et dans Dom Morice, *Preuves*, c. 294).

priétaires ou seigneurs du sol; dans cet émiettement, dans cette dispersion de la puissance publique, dans cette]disparition presque complète de la puissance de l'état, il est la plupart du temps impossible d'opposer à temps une résistance sérieuse contre ces attaques imprévues et soudaines des Normands. Ils triomphent presque toujours; très cruels et très féroces, ils sèment partout la terreur et causent bientôt une panique universelle. Ainsi s'expliquent les succès de ces invasions pendant près d'un siècle.

On les avait vues se produire en Bretagne ou dans la Marche-franço-bretonne depuis 835.

A cette date, on signale une première descente, une première dévastation opérée par les Normands dans l'île de Noirmoutier¹. En 844 et 847, les chroniques mentionnent d'autres attaques de ces pirates sur le littoral de la partie de la péninsule occupée par les Bretons². Il ne semble pas toutefois que ces agressions aient eu grande importance, ni causé en Bretagne grand ravage ni grande émotion.

Mais une expédition des Normands qui eut dans tout l'Ouest de la Gaule un retentissement immense, une renommée sinistre et sanglante, c'est la prise et le sac de Nantes exécutés par leurs hordes le jour de la S. Jean Baptiste (24 juin) 843.

Le comte de Nantes, Renaud, et les plus vaillants guerriers du pays avaient succombé un mois auparavant (25 mai) dans la bataille de Blain, gagnée contre eux par les Bretons de Lantbert et d'Erispoë. D'autre part, les Nantais s'obstinaient à ne pas re-

¹ « Ann. 835. Rainardus, Arbatilicensis comes, XIII Cal. Sept. (22 août). cum Northmannis dimicavit in Herio insula » (*Breve Chron. Normann. seu Britann.* dans D. Morice, *Pr.* I, 149).

² « 844. Nomenogius Britto... Cenomannos usque cuncta populando pervenit. Ibi, audita Nordmannorum in fines ejus irruptione, redire compulsus est. » (*Ann. Bertin.* Du Chesne, III, 201).

« 847. Dani, partem inferioris Gallie quam Britones incolunt adeuntes, ter cum eisdem bellantes superant, Nomenogiusque victus cum suis fugit. Dein, missis per legatos muneribus, a suis eos sedibus amovit. » (*Ann. Bertin.* Ibid., 203). — On peut soupçonner ici ce chroniqueur frank de grossir beaucoup l'avantage des Normands, pour diminuer d'autant Nominoë, si odieux aux Franks.

cevoir dans leur ville Lantbert, qui y aurait exercé l'office de comte et les aurait su défendre de concert avec Nominoë.

Les Normands, sachant cette ville mal gardée, parurent vers le milieu de juin aux environs de l'embouchure de la Loire. Leur présence dans ces parages répandit l'alarme ; les habitants des campagnes et des monastères du pays plat, entre autres de celui d'Aindre, se réfugièrent dans la ville avec toutes leurs richesses. La fête de la saint Jean-Baptiste, très solennelle, y attira en outre beaucoup de monde.

Les pirates jugèrent les circonstances excellentes pour faire leur coup. Partis de grand matin du bas de la Loire dans des centaines de barques, ils arrivèrent sous les murs de Nantes vers dix heures. Les portes étaient fermées, mais sur les murailles il n'y avait ni postes ni sentinelles. La population, qui ne soupçonnait pas de péril ce jour-là, était presque tout entière massée dans la cathédrale, où l'évêque Gunhard ou Gohard chantait la messe. — Les plus agiles des Normands eurent bientôt fait d'escalader ces murs sans défense ; ils ouvrirent les portes aux autres, et cette horde se répandit dans la ville. Ils allèrent droit à la cathédrale ; n'en pouvant d'abord rompre les portes massives, ils pénétrèrent par les fenêtres.

Les fidèles entassés dans l'église étaient presque tous sans armes ; si ceux qui en avaient essayèrent de s'en servir, ces essais impuissants de résistance ne firent qu'exaspérer les Normands ; ils se ruèrent sur cette foule sans défense comme de vraies bêtes féroces. Ce fut un affreux carnage. L'évêque, impassible, restait à l'autel, bénissant ce pauvre peuple martyrisé et l'encourageant à bien mourir. Quoique déjà blessé lui-même, il continuait la messe. Mais, à la préface, comme il se tournait vers les fidèles, étendant les bras et chantant très haut : *Sursum corda* ! un Normand lui abattit la tête d'un coup de hache.

Quand les bourreaux furent las de tuer, ils firent prisonnier tout ce qui restait ; puis ils parcoururent la ville et dans les maisons, vidées par la terreur, ils recueillirent un immense butin.

Avec leur butin et leurs prisonniers ils quittèrent Nantes, craignant d'y être surpris, et allèrent débarquer à Noirmoutier (ou peut-être dans une autre île vers l'embouchure de la Loire) pour y partager

entre eux les bénéfices de cette lucrative expédition. La cupidité et l'ivresse aidant, ce partage excita une vraie bataille où beaucoup de ces brigands périrent. Pendant la bagarre, les prisonniers se sauvèrent et regagnèrent Nantes, où rentrèrent, d'un autre côté, les habitants fugitifs ; peu à peu ils restaurèrent la ville et la cathédrale, qui fut solennellement purifiée, réconciliée par l'évêque de Vannes, le 30 septembre suivant¹.

Cette catastrophe laissa derrière elle un long et sombre souvenir. Quant aux attaques normandes de 844 et 847 contre le littoral breton, elles n'eurent au contraire (nous l'avons dit) aucune importance ni aucun retentissement. Les Normands, voyant la Bretagne protégée par le bras de Nominoë, s'écartèrent de ses côtes. Et sans doute le glaive d'Erispoë leur eût inspiré un égal respect, s'ils n'avaient connu la semence de division et de faiblesse jetée dans la monarchie et en train de s'y développer rapidement, par suite de l'ambition du prince Salomon.

V

Pour en profiter ils n'attendirent pas longtemps. En 853, c'est à dire l'année même qui suivit la constitution de l'apanage de Salomon, une flotte de Normands entra dans la Loire au mois de juillet, prit, pillà, incendia Nantes, mais dans des circonstances moins tragiques qu'en 843, puis alla saccager le monastère de Glonne ou Saint-Florent-le-Vieil², et redescendant jusqu'à la cité nantaise, les pirates s'établirent fortement dans une des îles de la Loire qui touchent cette ville, l'île de Biesse (*insula Bestia*), où ils firent un camp retranché et s'installèrent de façon à intercepter le passage de la Loire, dont ils entendaient se réserver l'exploitation.

¹ *Chronicon Nannetense* dans D. Morice, *Preuves* I, 137-138 ; et *Miracula S. Martini Vertavensis*, dans Mabillon, *Acta SS. O. S. B. Sæc. I*, p. 668.

² An 853, Dani, mense Julio, relicta Sequana, Ligerim adeuntes, Namnetinam urbem et monasterium S. Florentii ac vicina loca populantur. » (*Annal. Bertin.* dans Du Chesne III, p. 206).

Quelques mois après, survint en effet un deuxième larron, c'est-à-dire une deuxième flotte de Normands, pour partager ce monopole. Les premiers occupants ne voulant pas livrer passage, les nouveaux arrivés, dont le chef s'appelait Sidric, et qui avaient plus de cent grandes barques, bloquèrent avec leurs navires l'île de Biesse ; mais avant de livrer l'assaut à cette position solidement retranchée dont la résistance semblait devoir être fort opiniâtre, Sidric envoya demander au roi des Bretons s'il ne lui conviendrait pas de s'unir à lui, pour assurer l'extermination de cette horde malfaisante qui depuis plusieurs mois promenait le pillage, le meurtre et l'incendie dans le comté Nantais, c'est-à-dire dans une des plus riches contrées du royaume d'Erispoë. Celui-ci répondit de suite à cet appel et arriva bientôt avec un corps d'armée. Les Bretons et les Normands de Sidric assaillirent furieusement le camp ou plutôt la forteresse (*castellam*) de l'île de Biesse ; ils en détruisirent une bonne partie, tuèrent beaucoup de ses défenseurs, mais ne réussirent pas à l'emporter complètement, quoique ce combat acharné eût duré tout un jour et que Sidric y eût été gravement blessé.

Les Normands de Biesse comprirent de suite qu'une nouvelle attaque serait leur ruine et leur totale destruction. Dès le lendemain matin, ils entrèrent en négociations avec Sidric, lui promirent beaucoup d'or et d'argent et le libre passage de la Loire, pour qu'il pût en la remontant et en pillant ses rivages, se rapprocher du bassin de la Seine qu'il voulait visiter. Sidric accepta tout, monta le fleuve et alla piller Tours¹, laissant son allié de la veille, Erispoë, se démêler comme il l'entendrait avec les Normands de Biesse. Du moins ce dernier recouvra-t-il, par suite de cette expédition, la ville de Nantes, et délivra des pirates le comté Nantais.

Mais Erispoë, privé de l'alliance de Sidric, n'avait plus de flotte, par conséquent plus de moyen d'attaque contre les Normands de Biesse. Ceux-ci, d'ailleurs, se hâtèrent de quitter leur forteresse à

¹ « (An. 853)... Pyratæ Danorum, à Namnetibus superiora petentes, mense novembri, VI. videlicet Idus, urbem Turonum impune adeunt atque incendunt, cum ecclesia S. Martini et ceteris adjacentibus locis. » (*Annal. Bertin*, dans Du Chesne, III, 207).

*de*mi ruinée et descendirent rapidement la Loire dans leurs barques. Le *roi* de Bretagne, prévoyant que cet orage allait fondre quelque *part* sur les côtes du pays de Vannes, y porta aussitôt son armée. En *effet*, la flotte venant de Biesse (forte de 103 nef) entra dans la *Vilaine* avec l'intention d'aller piller le monastère de Redon. Elle *ne* devait pas être encore bien loin de l'embouchure quand elle *fut* assaillie, au flot montant, par un ouragan terrible qui, *brisant*, dispersant les barques et noyant un certain nombre de *pirates*, leur causa à tous une telle frayeur qu'ils n'osèrent pas *donner* suite à leur projet. Un bon moine de Redon, qui connaissait *ce* damnable dessein avait prié le ciel d'en préserver l'abbaye, *prétendit* que l'ouragan était le résultat de ses prières. Les pirates le *crurent* aussi. Pendant la tempête, dans les affres de la terreur, ils *avaient* fait vœu, s'ils échappaient à la mort, d'aller vénérer le *sanctuaire* de Redon au lieu de le dévaliser. Le péril passé, ces *païens* — à la différence de certains chrétiens — voulurent remplir leur *vœu*. Ils envoyèrent à Redon une partie d'entre eux portant une *grosse* somme d'or et d'argent et une multitude de cierges pour *illuminer* tous les autels, — et de peur que quelque Normand fût *tenté* de céder à ses instincts de pillage, les chefs firent poser des *gardes*, des hommes sûrs, tout autour du monastère. Malgré cette *précaution*, seize de ces païens, plus effrontés voleurs que les *autres*, trouvèrent moyen de s'insinuer dans la sacristie et y burent *le vin* des messes. Il ne leur profita pas ; selon l'auteur de la Vie de *saint* Convoion, ils enragèrent et moururent peu de temps après¹.

Malheureusement, ces Normands ne montrèrent pas envers le reste du pays la même retenue qu'envers l'abbaye de Redon. Dans le comté de Vannes, en particulier, ils firent de grands ravages et beaucoup de prisonniers pour obtenir des rançons. L'évêque de Vannes, Courantgen, fut du nombre, et aussi le gendre du prince Salomon, le comte Pascwiten, que les moines de Redon rendirent à la liberté en donnant pour sa rançon un calice d'or avec sa patène².

¹ Vit. S. Convoionis, lib. III, cap. 9, dans Dom Morice, *Preuves* I, 262-263

² Voir Cartul. de Redon, p. 21 et 369 ; et Dom Morice, *Preuves* I, 295, 297.

Erispoë ne cessa de combattre vigoureusement ces barbares ; et parvint au commencement de 854 à en délivrer le pays¹.

VI

Dès qu'il y eut réussi, il prit des mesures, autant que cela était possible, pour réparer le mal qu'ils avaient fait. Ainsi, pour indemniser l'évêque de Nantes des dommages qu'il avait eu à souffrir du fait de ces pirates, il donna à l'évêché, par un diplôme solennel, la moitié du *tonlieu* de Nantes, c'est-à-dire la moitié des droits de passage que le comte de Nantes percevait sur les marchandises entrant dans cette ville. C'est dans ce diplôme qu'Erispoë s'intitule *Herispogius gentis Britannicæ rex* ; il doit être de 854².

Cette mesure si généreuse eût dû valoir à Erispoë la bienveillance, la reconnaissance, l'amitié de l'évêque de Nantes. Il n'en fut rien. L'évêque de Nantes (depuis 843) était Actard, prélat vertueux, d'un esprit distingué, mais d'un caractère hautain, agité, partisan décidé de l'influence et de l'autorité des Franks, adversaire résolu des Bretons.

Nominoë, après la bataille de Ballon, maître de Nantes par son allié Lantbert, s'était vu contraint, en 848, d'expulser de cette ville Actard, pour mettre fin à ses intrigues ou tout au moins les paralyser. Malheureusement, le roi breton alla plus loin et lui donna sur le siège épiscopal de Nantes un remplaçant, évidemment schismatique, du nom de Gislard. Erispoë, plus modéré que son père, surtout vivant en un temps plus calme, avait, dès le début de son règne,

¹ « De là en après, les péans (les païens) procedans outre dans la province, faisoient proyes et captivoient hommes et femmes, embrasans les maisons et edifices. Et quand ces péans furent ainsi expandus, Herispogius, qui ce pendant avoit rassemblé son exercite, les assaillit et en occist grand partie, et les autres retrèrent en leurs nefz, qui se départirent de sa région. » (Le Baud, d'après « la Chronique de l'église Saint-Sauveur de Redon », *Hist. de Bretagne*, p. 115).

² Voir D. Morice, *Preuves*, I, 140-141.

rappelé Actard à Nantes. Mais Gislard s'était retiré à Guérande. Depuis 830, depuis la fondation de l'abbaye de Redon, Guérande et tout le Nord-Ouest du comté Nantais compris entre la Loire, la Vilaine et l'Erdre, — appelé dès lors pays de la Mée, — toute cette contrée était complètement bretonne, toute remplie de Bretons de race et de langue, nous dirions aujourd'hui de Bretons bretonnants.

L'antipathie d'Actard contre la race, l'influence et l'autorité bretonnes, sentiment qu'il affichait hautement, le rendait inacceptable pour cette colonie bretonne de Guérande et de la Mée. Aussi tout ce pays répudia-t-il sa juridiction pour se ranger sous celle de Gislard.

Cela faisait une grande brèche dans le diocèse d'Actard, cela diminuait beaucoup l'importance de son église et de son épiscopat. Aussi ne pouvait-il souffrir ce coadjuteur forcé et s'ingéniait-il de toute façon pour s'en débarrasser. Il pressait Erispoë de chasser Gislard ; mais Erispoë ne pouvait rien à cette situation ; la preuve c'est qu'à la mort de Gislard, les Bretons de Guérande et de la Mée se donnèrent à l'évêque de Vannes, un Breton de race, plutôt que de subir Actard.

Celui-ci, malgré son intelligence, sa théologie, son expérience, ignorait que l'autorité, surtout une autorité morale comme celle des ministres de la religion, ne s'impose pas par la force, que pour être acceptée elle doit inspirer d'abord confiance par son impartialité, sa justice, sa charité pour tous.

Voyant donc que ses tracasseries n'obtenaient point ce qu'il voulait des princes bretons, Actard prit le parti de quitter leurs états et de passer dans ceux de Charles le Chauve, où il ne cessa d'attaquer la Bretagne, ses rois, ses comtes, ses évêques, excitant contre eux de tout son pouvoir les prélats, les rois franks et les papes, mais sans grand résultat. Pour l'occuper, on l'envoya administrer des églises qui n'avaient pas de pasteur, entre autres, celle de Téroüanne. Il finit par devenir archevêque de Tours en 871, et ne mourut qu'en 873. Ainsi il vécut encore longtemps : du moins lui saura-t-on gré d'avoir, dans les seize dernières années de sa vie, privé la Bretagne de sa présence, qui mettait le trouble partout.

VII

Erispoë, nature droite, ouverte et haute, n'avait pas gardé rancune à son cousin Salomon de l'ambition et des menées par lesquelles celui-ci était arrivé à se faire constituer un ample apanage. Pour le bien de la Bretagne, il avait tenu à maintenir l'union dans la famille souveraine, et il montra constamment à ce prince la plus grande confiance, prenant son avis en toute occasion, au point que, d'après l'express témoignage des actes authentiques venus jusqu'à nous, les mesures les plus importantes de son règne furent arrêtées (dit le roi lui-même) « par l'intervention et sur le conseil de notre cousin Salomon¹. »

On ne peut donc croire qu'il ait été étranger à la résolution prise par Erispoë en 856, la plus importante qu'il pût prendre, puisqu'il s'agissait de marier la fille du roi de Bretagne au fils et héritier du roi des Gaules (Louis, fils de Charles le Chauve). Non pas (quoiqu'en ait dit Lobineau) que cette fille fût l'héritière du royaume breton ; Erispoë avait un fils, Conan, et il n'y a nulle preuve qu'il fût mort à cette date.

D'ailleurs, pour croire Erispoë capable d'avoir songé à absorber la nationalité bretonne, son originalité propre et son indépendance politique, dans la domination carolingienne et la nationalité gallo-franke, il faudrait admettre d'abord qu'il n'avait pas dans les veines une seule goutte du sang de Nominoë, ou — ce qui est la même chose — le croire capable de fouler aux pieds et la mémoire et le cœur même de son père.

Mais, sans aller jusque-là, cette alliance si intime entre le fils de Nominoë, le chef de ces Bretons intraitables, fanatiques de leur indépendance, et le chef de la race conquérante, ennemie et étrangère des Gallo-Franks, — cette alliance était déjà un événement des plus graves, un péril sérieux pour les Bretons, un gain des plus importants pour les Carolingiens.

Charles le Chauve le sentait si bien que, pour entraîner le con-

¹ *Cartul. de Redon*, 366, 369, 371.

sentement d'Erispoë par la perspective de la haute situation promise à sa fille, il n'hésita pas à constituer à son fils Louis, en vue de cette union, un immense apanage¹ embrassant « le Maine, le « Perche, tout le pays compris entre Chartres, Orléans et Tours, « avec le titre de duc du Maine². »

Par la même raison, en Bretagne, dans la portion la plus énergique de la nation, la plus dévouée aux institutions et aux traditions bretonnes, ce projet dut susciter les plus vives, les plus invincibles répugnances : le cœur des vieux patriotes bretons, des fidèles amis de Nominoë, dut frémir dans ses fibres les plus intimes, et se soulever tout entier contre une telle idée.

C'était bien là-dessus — on peut le croire — qu'avait compté le cousin aux trames obscures, aux mines profondes, aux ambitions insatiables, en favorisant ce projet.

Il y eut en effet un soulèvement tel que le projet ne put tenir ; il fallut l'abandonner, et la fille d'Erispoë, au lieu de s'allier au fils du vaincu de Ballon, de l'ennemi héréditaire de la Bretagne, devint la femme d'un Breton du plus grand cœur, du plus haut patriotisme, d'une vaillance à rendre des points à celle de Roland ; elle épousa l'intrépide Gurvant, qui fut plus tard comte de Rennes.

VIII

Mais les défiances suscitées par le malheureux projet d'alliance avec le fils du roi Chauve ne s'apaisèrent point ; l'hostilité du sentiment national contre cette idée et contre son auteur ne désarma pas : Erispoë demeura suspect aux patriotes bretons. Le perfide, trop habile, trop politique cousin Salomon entretint sourdement ces soupçons ; il les excita, les exaspéra jusqu'à la haine, et se séparant alors d'Erispoë avec éclat, il se mit à la tête des mécontents. De là

¹ « An. 856. Karlus rex, cum Respogio Britonum duce paciscens, filiam ejus filio suo Ludovico despondet, dato illi ducatu Cenomannico usque ad viam quæ a Lutetia Parisiorum Cæsaredunum Turonum ducit. » (*Ann. Bertin.* dans Du Chesne, III, 208).

² Lobineau, *Hist. de Bretagne*, I, p. 54.

sortit une conjuration qui, organisée, dirigée par Salomon lui-même, aboutit à la mort d'Érispoë, entre le 2 et le 12 novembre 857, et le remplaça sur le trône de Bretagne par son cousin¹.

Comment s'accomplit cette révolution ? Là-dessus nous avons peu de renseignements. La mort d'Érispoë fut-elle le dénouement, le dernier acte d'une guerre ouverte, déclarée entre les deux cousins, ou le résultat d'un complot, d'un guet-apens, d'un assassinat ?

Les *Annales de Saint-Bertin*, la meilleure chronique de ce temps, se bornent à dire : « En 857, Érispoë, duc des Bretons, est tué par Salomon et par Almar, Bretons aussi et depuis longtemps en querelle avec lui : *diu contra se dissidentibus* » Ce mot *dissidentibus* n'indique pas une guerre ouverte, mais plutôt un différend plus ou moins aigu. Quant au complice de Salomon, on ne le connaît que par cette note des *Annales*, on ne le trouve nulle part ailleurs².

Plus loin, sous l'année 876, quand les *Annales de Saint-Bertin* parlent de la mort violente de Salomon, elles y voient la juste récompense du traitement jadis infligé par lui à Érispoë son seigneur, « qu'il avait tué sur l'autel, dit cette chronique, dans une église où il était allé chercher asile et pendant qu'il invoquait la protection de Dieu³. »

Pierre Le Baud (historien de Bretagne du XV^e siècle) nous apporte le témoignage des vieilles chroniques bretonnes dont nous n'avons plus le texte primitif (latin), qui existait encore de son temps et qu'il traduit, avec son exactitude bien connue, en ces termes :

¹ An 857. Respogius, dux Britonum, a Salomone et Almaro, Britonibus diu contra se dissidentibus, interimitur. (*Ann. Bertin*, dans Du Chesne, III, 209).

² Notez toutefois un *Almarus* témoin dans un acte de Redon daté par M. de Courson de 845, mais qui est de 844 ou de 847 (*Cart. de Redon*, p. 361) ; un *Hailimar* ou *Haëlimar*, témoin dans deux actes de septembre 852 (*Ibid.* 18 et 29.) Mais on ne trouve nul rapport entre ces témoins et l'*Almar* des *Annales de Saint-Bertin*.

³ « Dignam vicem recipiens (Salomon), qui seniore suum Herispogium, in ecclesia ejus persecutionem fugientem et invocantem Dominum, super altare occidit. » (*Ann. Bertin*, dans Du Chesne, III, p. 246-247).

« La *Chronique de Nantes* dit qu'au tiers an de l'ordination d'Herard, archevêque de Tours', Salomon, neveu du roi Nemoius, mû de grande convoitise *assaillit furtivement*, le roi Herispogius (Erispoë) son cousin et, *comme desloial*, l'occist et lui arracha la couronne, laquelle il imposa à sa teste.

« Aussi dit Baldric, ès *Chroniques annaux de l'église de Dol*, que le roi Herispogius regnant, un jouvenceau né du royal lignage des Bretons, nommé Salomon, disant le royaume breton lui appartenir par le droit de ses pères, s'esleva contre lui (contre Herispogius) et le persecuta, *si l'occist en bataille*, puis par le consentement et volonté du peuple imposa à son chief la couronne du royaume. »

Il y a contradiction entre ces deux chroniques. Suivant celle de Dol, Erispoë eût été tué « *en bataille*, » ce qui suppose forcément une guerre ouverte entre lui et Salomon. Au contraire, selon la *Chronique de Nantes*, Salomon « *assaillit furtivement* » son cousin et « *l'occist comme desloial*, » ce qui implique un guet-apens, un assassinat.

Baldric ou Baudri, auteur de la *Chronique de Dol* fut archevêque de ce siège de 1107 à 1130; il vivait deux siècles et demi après les événements. La *Chronique de Nantes* en était bien plus rapprochée; elle dut être, pour cette partie, écrite au plus tard sur la fin du IX^e siècle³; son témoignage, qu'on peut regarder comme

¹ Le Baud, *Hist. de Bretagne*, p. 115. Amauri prédécesseur d'Herard sur le siège de Tours, mourut en 855, selon la *Gallia Christiana* (XIV. 39); la 3^e année d'Herard était dont justement 857, date de la mort d'Erispoë. Dans l'édition de Le Baud on a, par erreur, imprimé 866, qui ne convient pas.

² Dans la version inédite et fort curieuse de son *Histoire de Bretagne*, Le Baud décrit même avec détail la guerre et la bataille entre Erispoë et Salomon. (Biblioth. Nation. ms. fr. 8266, f. 118); mais ce n'est là autre chose qu'un développement littéraire de la *Chronique de Baudri*.

³ Le texte de cette chronique concernant la mort d'Erispoë a même été conservé dans le *Fragment d'histoire de Bretagne* de la Valdeu, certainement composé quelques années avant la fin du IX^e siècle. On peut voir avec quelle fidélité Le Baud l'a traduit, le voici: « Almarico Turonensi presule defuncto, successit in loco ejus dominus Heraldus vir venerabilis... In tertio ordinationis sue anno, Salomon nepos Nemenoi, cupiditate magna ductus, Herispogium regem cognatum suum *furtive aggreiens, ut iniquus et dolosus, interfecit*, arripiensque coronam capiti suo imposuit. » (D. Morice, *Preuves*, I, 285-286).

contemporain, doit donc être sans hésitation préféré à celui de Baudri.

D'ailleurs, si la mort d'Erispoë avait été le dénouement d'une guerre ouverte, elle aurait évidemment mis fin à la lutte et assuré le triomphe de Salomon. Il en fut autrement : les troubles ne commencèrent en Bretagne qu'après cette mort ; et malgré cette mort, au lieu d'être alors reconnue par tous comme elle l'eût été nécessairement à la suite d'une victoire, l'autorité de Salomon fut au contraire pendant quelque temps fort contestée ; il fallut pour l'établir une lutte plus ou moins longue, postérieure à la mort d'Erispoë.

Ainsi, il y eut guet-apens, complot, qui, selon toute apparence, éclata dans le palais même d'Erispoë ; surpris par les assassins, ce prince courut à l'église la plus voisine, lieu d'asile inviolable à cette époque, et qui cependant fut violé ; on le massacra sur l'autel. Odieux et énorme sacrilège, qui souleva de toutes parts l'indignation, la révolte, contre l'assassin usurpateur, auquel il fallut assez longtemps (plusieurs mois au moins) pour faire reconnaître partout son autorité.

Tel est le véritable caractère de l'événement.

Quant aux prétentions que, selon Baudri, Salomon aurait élevées sur le trône de Bretagne « par le droict de ses pères », c'est là une pure imagination d'un écrivain postérieur très mal informé. Le trône de Bretagne, fondé par Nominoë, n'appartenait qu'à ses descendants directs tant qu'il en restait ; Salomon, quand même son père eût été frère aîné de Nominoë (ainesse non prouvée), n'y aurait eu aucun droit.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Un acte du *Cartulaire de Redon*, postérieur d'un ou deux ans à l'avènement de Salomon, rapporte qu'un tiern appelé Ratfrid commit de nombreuses et violentes usurpations contre l'abbaye de Redon « *in illa perturbatione post mortem Erispoë.* » Mais quand Salomon fut parvenu à établir son autorité sur toute la Bretagne : « *Sed postquam Salomon totum dominium Brittanniæ obtinuit,* » il obligea Ratfrid à rendre gorge. (Voir D. Morice, *Preuves*, I, 301 ; et *Cartul. de Redon*, p. 79.)

SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

Par le nom de *Crozon* il ne faut pas entendre ici le bourg aujourd'hui chef-lieu de canton du Finistère. Ce lieu n'a jamais été un poste fortifié. Il s'agit d'une forteresse que les Espagnols appelés en Bretagne par le duc de Mercœur avaient construite, en 1594, dans le voisinage de Crozon¹.

Cette forteresse occupait la pointe qui garde encore le nom de *Pointe des Espagnols*, à l'extrémité de la commune de Roscanvel bordant au sud le goulet de Brest : lieu admirablement choisi et dont Vauban devait faire plus tard une des principales défenses de notre grand port de guerre.

Pas un événement des guerres de la Ligue en Bretagne n'a eu plus d'importance et de retentissement que le siège de Crozon. Ce fait d'armes a couronné la longue carrière d'un grand capitaine et il a été son chef d'œuvre².

¹ Les Espagnols nommaient leur forteresse *Crozon* ou *Camaret*, des noms des deux paroisses voisines. (Moreau. p. 252.) Le nom de *fort de Crozon* a prévalu. Morice écrit *Crauzon*, Montmartin *Corozon*, et Matthieu (*Histoire de Henri IV*) *Crosdon*.

² Chanoine Moreau. p. 252. « *Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue* ». Je cite la 1^{re} édition donnée par M. de Mesmeur, en 1836. — Je voyais dernièrement cette histoire citée sous le titre : « *Histoire édifiante de ce qui s'est passé, etc.* »

De même, aucun fait de ce temps n'a été mieux et plus complètement narré. Nous en avons trois témoins.

Le premier est le chanoine Moreau, le chroniqueur Quimpérois. Pendant le siège, le chanoine était à Quimper ; et du mont Frugy, qui domine la ville, il écoutait anxieusement le canon de Crozon.

Le second est Jean du Matz, seigneur de Terchant' et Montmartin, calviniste, gouverneur de Vitré, très avancé dans la confiance de Henri IV². Pendant le siège de Crozon, Montmartin était retenu par le roi auprès de sa personne au siège de Laon ; mais il a été exactement informé par son fils, qu'il nomme le sieur de Terchant³, qui combattait à Crozon.

Le troisième témoin est René de Rieux, seigneur de Sourdéac, le vaillant capitaine de Brest, qui commanda un des assauts donnés au fort. Ses *Mémoires* desquels dom Taillandier, continuateur de dom Morice, n'a vu qu'un fragment⁴, sont aujourd'hui perdus. Mais Pierre Matthieu les a eus sous les yeux ; il en a fait usage dans son *Histoire* de Henri IV. Bien plus ! il a entendu les récits de Sourdéac ; et il ajoute quelques traits aux narrations de Moreau et de Montmartin.

Sans s'être concertés, ces trois témoins s'accordent sur tous les points ; donc ils nous disent la vérité : et dom Taillandier n'avait qu'à résumer leurs récits⁵.

Vingt ans après, Ogée a résumé Dom Taillandier, et, au mot *Roscanvel*, il a donné une relation nécessairement succincte mais exacte du siège de Crozon.

C'est seulement de nos jours qu'il a été publié un récit absolu-

¹ Le château de Terchant est dans la commune de Ruillé-le-Gravelais, canton de Loiron (Mayenne). Le seigneur y avait établi un prêche qui a subsisté jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes (M. l'abbé Foucault, *Seigneurs de Laval*. p. 346).

² L'auteur est connu surtout sous le nom de *Montmartin* qu'il se donne constamment. Ses *mémoires*, très importants, vont de 1589 à 1598. Ils sont imprimés au t. II de l'histoire de D. Morice. p. CCLXXVII (277) à CCCXVI (318).

³ « Le sieur de Terchant, fils du sieur de Montmartin. » Montmartin. p. CCCIII.

⁴ D. Morice II, p. IV, (1756).

⁵ Dom Morice II. p. 438.

ment inexact de ce fait de guerre. L'auteur a eu le malheur de suivre une relation toute d'imagination¹.

Pour réfuter de point en point ce récit, il a suffi de quelques lignes ; mais il m'a semblé que le siège de Crozon méritait une étude complète : c'est ce travail que j'entreprends ; mais élargissant un peu mon cadre, j'étudierai les Anglais et les Espagnols appelés par les deux partis en Bretagne, et qui se sont rencontrés pour la dernière fois devant le fort de Crozon.

I

Le dimanche, 25 juillet 1593, Henri IV fit solennellement abjuration à Saint-Denis². Les joyeuses acclamations qui ébranlèrent à ce moment les voûtes de la vieille église étaient poussées surtout par les catholiques, et même par des ligueurs que le roi avait convertis à lui en se convertissant lui-même au catholicisme.

Si le but unique de la *Ligue* eût été de sauver la religion en écartant du trône un prince hérétique, la Ligue n'avait plus qu'à poser les armes, puisqu'elle était victorieuse. Beaucoup comprirent ainsi le devoir : des villes ouvrirent leurs portes, et des capitaines ligueurs firent leur soumission au roi. Mais ce raisonnement, qui semble si simple et décisif, ne pouvait être la règle de conduite pour tous.

¹ J'ai répondu dans mes *Observations sur le Littoral de la France* (t. II). Je dois dire que ma critique a été accueillie. L'auteur, M^{me} Vattier d'Ambroyse, aime la vérité bien plus que les pages souvent très heureuses qu'elle a publiées. Pourquoi faut-il que son éditeur n'ait pas le même souci de la vérité historique ? Il publie des dessins pleins d'anachronismes et d'inexactitudes : je n'en citerai qu'un, celui qui nous montre nos *Trente* combattant à cheval ! Voilà comment l'*illustration* enseigne l'histoire aux yeux ! D'après ce que ces lignes sont écrites M^{me} Vattier d'Ambroyse a été enlevée au vaste travail qu'elle poursuivait avec tant d'ardeur et d'amour du pays.

² Moreau (p. 213 et 211) se référant au mois d'octobre 1594, dit « que le roi était encore hérétique calviniste. » Il ajoute (p. 241) qu'un an après il abjura et fut en l'absolution de Rome. — L'absolution est du 17 septembre 1595. Le chanoine datait de cette époque seulement le retour du roi à l'Église catholique.

Les chefs de la Ligue ne se lassaient pas de répéter que l'abjuration du roi n'était qu'un *leurre*. Quelques-uns, même de très bonne foi, hésitaient à la croire sincère ; et ce doute explique la persistance de leur opposition armée.

Beaucoup enfin étaient retenus par un autre motif dont il faut tenir compte : leur intérêt personnel. En ces temps de trouble et de confusion « la plupart des officiers subalternes agissaient presque indépendamment des chefs. Leur but était moins de servir leur parti que de faire leurs propres affaires ; aussi les voyons-nous piller également le pays ami ou ennemi. » Et dom Taillandier rappelle les exploits en ce genre accomplis par le royaliste du Liscoët et les prétendus ligueurs la Fontenelle et le comte de la Magnane¹.

Les ligueurs ainsi compromis redoutaient les justes sévérités du pouvoir royal et peut-être plus encore les réclamations privées. Ils se disaient que déposer les armes c'était se livrer pieds et poings liés aux rigueurs du roi sollicitées par des adversaires passionnés, et aller au-devant des demandes en réparations qui ne manqueraient pas de se produire. Ils savaient que si le roi pardonnait, ceux qu'ils avaient dépouillés ne pardonneraient pas.

Sans doute, ils sentaient la cause de la Ligue compromise, sinon perdue ; ils prévoyaient qu'ils seraient, avant longtemps, des chefs sans soldats ; mais, en prolongeant les hostilités, ils espéraient se donner le temps et le moyen de conclure avec le roi quelque traité particulier qui les mît à l'abri des rigueurs royales, et, s'il se pouvait, même des réclamations privées².

¹ MORICE II, p. 426 Cf. Moreau chap. VIII, XX, XXI, XXXV. Le Men. *Etudes historiques sur le Finistère*. Le pillage du château de Mezarnou. P. 153-174. Voir ci-dessous § VI.

² Lire aux *Preuves* de D. MORICE III. Col. 1650 et suiv., les traités particuliers accordés par le roi notamment aux sieurs de Saint-Offange, du Plessis de Cosme, de Goulaine, Jérôme d'Aradon, La Fontenelle etc. Le traité obtenu par du Plessis de Cosme est surtout curieux. (Col. 1667-1675).

Ce chef ligueur demande et obtient « de ne pouvoir être aucunement inquiété et recherché pour.. prises de biens, meubles, fruits et revenus par autorité ou occupation particulière, sans don ni commandement, mais par tumulte et ardeur de guerre, et dont la recherche pourrait rallumer les inimitiés et querelles et apporter du trouble. » (Col 1668).

La veuve de du Liscoët aurait été heureuse de pouvoir opposer un pareil acte

Ce motif explique, mieux que tout autre, la prolongation des hostilités ; mais quelques-uns, il faut le reconnaître, en dehors et sous prétexte des intérêts religieux, poursuivaient un but d'ambition personnelle ; et, pour le malheur de la Bretagne, le duc de Mercœur était de ceux-là.

II

Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, était frère de la reine Louise de Vaudemont et beau-frère de Henri III. Est-ce à ce titre, que le 5 septembre 1582, quand la Ligue était déjà formée, le roi, s'obstinant contre l'avis unanime du conseil, avait nommé Mercœur gouverneur de Bretagne ?

Que d'objections le conseil n'avait-il pas faites à cette nomination ? Le duc de Montpensier avait le gouvernement depuis 1569 : le roi était assuré de son expérience, ce qui était beaucoup ; de son dévouement, ce qui en ce temps de trouble était plus encore. Allait-on lui enlever le gouvernement ? — En 1578, il avait obtenu la survivance pour son petit-fils le prince de Dombes. Le roi allait-il retirer la parole donnée ? — Né en 1558, le duc de Mercœur n'avait que vingt-quatre ans. Il fallait un homme expérimenté et sûr à la tête de cette province importante, éloignée, la dernière entrée dans la patrie française. — Enfin, Mercœur était lié de parenté avec les Guise, déjà en guerre avec la cour.

Une seule de ces objections aurait dû arrêter le roi ; mais un autre motif faisait du choix de Mercœur, dans les circonstances présentes, un acte de démence.

En 1579, le duc de Mercœur avait épousé Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre et d'Etampes, descendante au septième

aux réclamations du sieur de Mézarnou ! A ce point de vue, la situation des anciens chefs ligueurs fut meilleure que celle des royalistes pillards comme du Liscoët. Les revendications exercées pour faits de cette nature occupèrent les cours du royaume pendant les dernières années du XVI^e siècle et les premières du XVII^e.

degré et héritière de Jeanne de Penthièvre et de Charles de Blois¹. L'ambitieuse duchesse prétendait faire revivre les droits anciens de sa maison au duché de Bretagne; et quelques années plus tard, (juin 1589) quand un fils lui naîtra à Nantes, elle le fera appeler prince et duc de Bretagne².

La question de *la succession au Duché* allait encore une fois, après plus de deux siècles, être remise au sort des armes. Soumis à des juges, le procès eût été perdu d'avance par la duchesse de Mercœur. Le roi Henri III, et Henri IV après lui, auraient répondu :

« Nicole de Bretagne, petite fille de Jeanne de Penthièvre et votre cinquième aïeule, femme de Jean de Brosse³, n'a-t-elle pas ait, en 1479, cession au roi Louis XI, et cession sans réserve, de ses droits à la couronne de Bretagne, moyennant le paiement d'une somme de 50000 l. qui a été payée, et à la condition que le comté de Penthièvre, saisi par le duc François II, lui serait restitué? — En 1484, Nicole n'a-t-elle pas confirmé cette cession au roi Charles VIII, à la même condition? — Il est vrai que la restitution du comté s'est faite attendre; mais, le 23 mars 1535, le roi François I^{er} n'a-t-il pas remis le Penthièvre à Jean de Brosse, arrière petit-fils de Nicole et votre aïeul? et celui-ci n'a-t-il pas ratifié sans réserve les cessions de 1479 et 1484? — Vous me direz que Jean de Brosse était à ce moment en état de minorité. — Oui, et même devenu majeur, il se pourvut en rescision, en 1548, et assigna le roi devant le parlement; mais n'est-il pas vrai que se ravisant plus tard, il a de

¹ L'aïeul de la duchesse de Mercœur, Jean de Brosse, comte de Penthièvre, avait été gouverneur de Bretagne, (1542-1562) : son gendre Sébastien de Luxembourg, père de la duchesse de Mercœur, lui avait succédé, et avait tenu la charge jusqu'à sa mort, en 1569.

On dirait que les rois de France, *héritiers des Montfort*, s'étudiaient à perpétuer en Bretagne l'importance des héritiers de la maison de Blois.

² Pichart, Col. 1701. — Extrait du journal de maître Jehan Pichart, notaire royal et procureur au Parlement, concernant ce qui s'est passé à Rennes et aux environs pendant la Ligue. — Imprimé au tome III des *Preuves* de D. Morrice. Col. 1695 à 1758.

³ Copiant une indication erronée, j'ai imprimé par erreur que Nicole de Blois était femme de Jean de Brosse, seigneur de Boussac et Saint-Sévère, dit le maréchal de Boussac. Elle était en réalité femme du fils du maréchal. Le maréchal est mort en 1433, et Nicole s'est mariée en 1437.

nouveau traité avec le roi Henri II, en 1555, ratifié le traité de 1535, et par là même reconnu toutes les cessions antérieures ?

« Je suis le successeur de Henri II, de François I^{er}, de Charles VIII et de Louis XI ; et ils ont contracté pour moi. Vous êtes héritière de Nicole de Bretagne et de Jean de Brosse ; et ils se sont d'avance engagés pour vous. »

Cet exposé démontre l'inanité en droit des prétentions de la duchesse de Mercœur. Mais la question ne se posait pas en droit. En fait, et au cas de guerre, les vastes possessions de la duchesse en Bretagne pouvaient donner à ses prétentions un appui qui valait bien un argument juridique. Enfin, sans se soucier de la question de droit, plusieurs, après un siècle passé, regrettaient encore les traités qui avaient consacré l'*Union* de la Bretagne à la France, rêvaient la séparation, et étaient disposés à saluer dans le duc de Penthièvre le restaurateur du duché de Bretagne¹. Aux siècles passés, la « puissance de Penthièvre avait été une cause permanente de luttes et de rivalité »², Mercœur allait reprendre la lutte assoupie depuis plus de deux siècles.

Mais pour réaliser leur rêve du retour au passé, pour servir l'ambition de Mercœur, les Bretons étaient-ils disposés à prendre les armes ? Assurément non.

Il fallait donc à Mercœur un autre titre auprès d'eux. Mercœur le comprit. Aussi n'essaya-t-il pas d'un manifeste pour justifier les droits de sa femme au duché ; mais il se déclara *chef de la Ligue en Bretagne*.

C'est pourquoi l'abjuration du roi mit Mercœur dans un extrême embarras. Il avait tant de fois protesté que s'il voyait le roi catholique, il serait des premiers à le servir ! Plusieurs, lui rappelant ses paroles, le suppliaient, le sommaient presque, de cesser enfin une guerre ruineuse pour le pays, et désormais sans but avoué³.

Mercœur avait beau dire et faire prêcher que l'abjuration

¹ Voir la première édition de l'*Histoire de Bretagne* de d'Argentré.

² M. de la Borderie : *Essai sur la Géographie féodale de la Bretagne* p. 174. Lire à cet endroit les conséquences fatales pour la Bretagne du trop vaste apanage de Penthièvre.

³ Montmartin, p. CCC.

n'était pas sincère, que le roi restait calviniste au fond du cœur, qu'un calviniste déguisé était encore plus dangereux qu'un roi huguenot déclaré, que le roi n'avait pas l'absolution du pape : il ne persuadait pas grand monde. Il voyait les ligueurs qui ne mêlaient pas l'ambition aux préoccupations religieuses se détacher de l'Union ; les villes, lassées de la guerre, ouvraient leurs portes ; les populations foulées, rançonnées par les soldats de tous les partis, surtout par les auxiliaires Anglais et Espagnols n'aspiraient qu'à la paix.

III

A cette époque, les Bretons voyaient ce que leurs pères avaient vu deux siècles et demi auparavant : la guerre entretenue chez eux par des auxiliaires étrangers, qui y vivaient comme en pays conquis et savaient faire chèrement payer leurs services.

Aujourd'hui, les historiens de ces temps troublés se placent au point de vue du patriotisme et de l'honneur national, dont nos temps modernes ont une perception plus nette que n'avait le XVI^e siècle. Ils condamnent (et ils ont raison) l'appel adressé aux étrangers. Mais ne serait-il pas juste d'appliquer la même règle à tous les partis ? On ne manque jamais d'imputer comme un crime à la Ligue d'avoir ouvert la France et la Bretagne aux Espagnols ; mais le roi et les royaux étaient-ils plus excusables quand ils ouvraient le royaume et notre province aux auxiliaires Anglais ?

Et nous verrons que les Anglais furent de si utiles auxiliaires au roi Henri IV que sans eux il n'eût pas si tôt fini la guerre ; au lieu que les Espagnols furent non-seulement inutiles mais funestes à Mercœur ; et, sur la fin, « leur inaction ruina son parti¹. »

N'est-il pas juste aussi de faire observer que Mercœur, quand il appela les Espagnols en Bretagne, dans l'été de 1590, ne fit que suivre l'exemple donné par le roi, qui depuis plus d'un an souvoyait les auxiliaires Anglais ? Ceux-ci étaient en Bretagne dès

¹ Moreau, p. 266.

l'année 1589¹, et c'est seulement le 12 octobre 1590 que le premier corps Espagnol débarqua en Bretagne².

Les Espagnols devaient aborder à Blavet, que le duc de Mercœur venait de prendre après un sanglant assaut (11 juin) pour le leur remettre; mais fuyant devant la chasse de navires anglais, ils allèrent prendre terre à l'embouchure de la Loire. Sur l'ordre de Mercœur, le sieur d'Aradon, capitaine de Vannes, alla au-devant d'eux jusqu'à la Roche-Bernard, les amena à Vannes et enfin les établit à Blavet.

Ils étaient quatre mille, aux ordres du colonel don Juan d'Aquila³, sans compter les hommes qui montaient la flotte mouillée dans la rade, aux ordres de don Diego Brochero.

A peine étaient-ils établis, que, dès le 5 novembre, Mercœur les mena devant Hennebont que le prince de Dombes avait forcé de capituler le 2 mai, et qui allait se rendre le 22 décembre.

A la nouvelle de l'arrivée des Espagnols et de leur subite entrée en campagne, les yeux des royaux s'étaient tournés vers l'Angle-

¹ Ils n'étaient pas nombreux il est vrai : 600 Écossais et une compagnie Anglaise. Mandement du trésorier de l'épargne, 25 mai 1590, ord^e du Roi. Morice, III, Col. 1597.

En septembre 1589, pendant sa campagne en Normandie, le roi avait reçu un corps anglais de quatre à cinq mille hommes montés sur treize vaisseaux chargés de 22,000 livres sterling en or, de 70,000 livres de poudre, de trois mille boulets, de vivres et de draps en abondance. M. Guizot, *Histoire de France*, III, 438.

Lorsque Mercœur attaqua Locperan ou Blavet, en juin 1590, pour le remettre aux Espagnols, il trouva parmi les défenseurs des « Anglais et Rochelois qui couraient la mer et désolaient le commerce des Ligueurs. » Morice, II, p. 391.

Dès les premières guerres de religion, les calvinistes avaient avec eux (1568), le prince d'Orange et le duc de Deux-Ponts. Après la bataille de Moncontour ils envoyaient lettres et ambassadeurs à leurs confédérés d'Angleterre, Ecosse, Allemagne, Danemarck, Suisse, demandant « le plus de secours et le plus tôt qu'ils pourraient. » Henri Martin. IX. *passim*, notamment, p. 248-259.

« L'Empire favorise les protestants, dans l'espoir qu'ils livreront les trois évêchés, comme ils livrent le Havre aux Anglais. » (Michelet, *Précis de l'Histoire moderne*, 132-133).

² Morice, II, p. 396.

³ Ce chiffre est donné par Jérôme d'Aradon, sieur de Quinipily, capitaine d'Hennebont, frère du capitaine de Vannes. Morice, II, p. CCLXVII et CCLXX. On indique d'ordinaire 5.000. (D. Morice, II, p. 396).

terre : un secours anglais ! telle était leur espérance. Le 12 décembre, les bourgeois royaux de Rennes s'accostaient joyeusement : « Savez-vous la grande nouvelle ? La flotte de l'amiral Dracke porte dix-huit mille hommes. L'amiral en met six mille à la disposition de Monsieur le Prince ; et il les débarquera au point que son Altesse marquera... — Est-ce possible ? — Oui, le Prince est entré ce matin en cour pour communiquer les lettres, et je les ai vues... » — Et un autre intervenant ajoutait : « Moi, je tiens la nouvelle du secrétaire du Prince'. »

Les Etats ne firent donc que suivre le vœu des royaux, lorsque, le 30 décembre 1590, après l'occupation d'Hennebont, ils donnèrent mandat à leur trésorier d'aller trouver le roi pour le supplier de demander à la reine d'Angleterre un secours de 2000 hommes et quelques munitions. Le roi s'empressa de demander 3000 hommes. Il annonçait à la reine l'arrivée des Espagnols qui, à peine débarqués, avaient pris Hennebont ; et il ajoutait qu'une « forte et puissante armée était prête aux ports de Galice pour tomber sur la Bretagne. »

La crainte exprimée par Henri IV ne devait pas se réaliser, mais elle était faite pour frapper l'esprit de la reine. Les 3000 hommes furent accordés avec de la poudre, des boulets, des canons, des munitions de toute sorte². Quelques mois plus tard, 2400 hommes sous le commandement du général Norris débarquaient à Paimpol³.

¹ Pichart. Col 1720. — Et il ajoute : « Chaque jour on nous paie de bourdes .. »

² Morice, III, Col. 1516 à 1527, contrat du 4 avril 1591 (en latin). « Pro pulvere tormentariâ, globis, munitionibus, tormentis... »

Le roi avait indiqué comme point de débarquement et de retraite Blavet « le port le meilleur et le plus commode qui soit. » Il ajoutait même « qu'il serait content de voir les Anglais le prendre... »

Très bien ! mais les Anglais ne se souciaient pas d'opérer leur débarquement sous le feu des Espagnols. D'ailleurs Blavet ne leur convenait pas : il était trop loin des ports anglais.

³ Morice, II, p. 405. Les 600 hommes restants avaient été dirigés sur Dieppe. Le débarquement se fit en avril ou mai. Au mois de mai, la ville de Morlaix, alors ligueuse, demandait du secours contre les Anglais. — Jérôme d'Aradon, p. CCLXX.

Le capitaine La Tremblaye les établit dans cette ville qu'il venait de faire fortifier, et les employa aussitôt à prendre l'île de Bréhat. Un autre contingent anglais débarqua au mois de juillet suivant. Ils étaient au nombre de 1500¹ ; ce qui portait l'armée de Norris au chiffre de 4000 hommes.

Mais l'armée fut bientôt décimée, moins par la guerre que par la maladie. « Les Anglais, dit Morice, mouraient victimes de leur intempérance². » Moins d'un an après leur arrivée, leur nombre était réduit de plus des deux tiers ; et en avril 1592, le général Norris, ne pouvant rien faire avec 1200 hommes au plus qui lui restaient, partait pour aller recruter en Angleterre³.

L'absence du général fut fatale aux troupes qu'il laissait en France. Les Anglais allaient, pour leur malheur, rencontrer les Espagnols à la bataille de Craon⁴ (22 mai 1592). Ce n'est pas tout : ceux qui avaient échappé au massacre, au lieu de garder leurs quartiers à Vitré, se mirent en route vers la Normandie pour aller au devant de Norris ; ils furent surpris et taillés en pièces à Ambrières (novembre ou décembre 1592).⁵ Un peu plus tard, Norris débarquait à Grandville avec 2500 hommes⁶.

Le prince de Dombes, successeur de Mercœur au gouvernement de la province, aurait voulu que le contingent fût porté à 5000 hommes ; et il en fit faire la demande par les États.

Pour déterminer la reine, et sans avoir l'aveu du roi, le prince avait promis Morlaix comme place de retraite, « ville fortifiée, faisait-il dire, qui en un mois est imprenable à vingt canons, et en outre très bon port⁷. » Imprudente promesse

¹ Pichart, Col. 1723. Le prince de Dombes « renvoie le reste des Normands qui ne valent rien. »

² Morice, II, p. 411.

³ Montmartin, p. CCXCIV.

⁴ Morice, II, 426.

⁵ Morice, II, p. 423. Place cette affaire après le siège de Rochefort-sur-Loire qui fut levé quelques jours avant le 10 décembre. Pichart, Col. 1731.

⁶ Morice, II, p. 422.

⁷ Morice. *Pr.* III, Col. 1555. La date de la pièce n'est pas donnée ; mais elle parle du siège de Rochefort-sur-Loire qui dura deux mois, sa date est donc de octobre ou novembre. Le prince de Dombes, devenu duc de Montpensier et gouverneur de Normandie, le 4 juin 1592, ne quitta Rennes que le 14 février 1593.

dont la reine d'Angleterre ne saurait pas d'abord se contenter, mais à laquelle elle s'attacherait plus tard et qui allait causer de graves embarras au roi.

Des auxiliaires anglais débarquèrent, dit-on, en Basse-Bretagne, où ils furent reçus par Sourdéac, au mois de mars 1593¹ ; enfin nous verrons quinze cents Anglais venir avec Norris à Morlaix, au mois de septembre 1594.

Sans parler du détachement qui aurait débarqué en mars 1593 et dont nous ne savons pas le nombre, ces contingents successifs atteignent le chiffre de 7900 hommes. Il ne semble pas que le roi d'Espagne ait jamais envoyé tant de monde à Mercœur.

Les Anglais allaient durement traiter les Bretons. « Les Anglais, dit Montmartin, vivaient en Bretagne, comme Anglais vivent en France². » Ces mots trouvent un commentaire dans les remontrances faites au roi par les États le 4 janvier 1593. Ils supplient Sa Majesté d'intervenir pour que ses lieutenants en Bretagne fassent observer quelque discipline par leurs troupes. La plainte ne vise pas seulement les étrangers, c'est-à-dire les lansquenets allemands³ et les Anglais, mais « autres entrés en Bretagne sous l'autorité du roi », c'est-à-dire les calvinistes français enrôlés dans l'armée royale.

Jamais ennemi ne s'est montré plus dur à un peuple vaincu que ces terribles auxiliaires du roi, envers même des sujets fidèles. Les États les représentent comme pillant, ravageant, ruinant, ne respectant ni l'âge ni le sexe.

De plus, ces hérétiques semblent voir des ennemis dans tous les catholiques, qu'ils soient ou non ligueurs. « Ils pillent, disent les États, profanent et brûlent les églises, répandant le sang jusque sur l'autel et foulant les saints sacrements aux pieds⁴. » Violences sacrilèges bien faites pour compromettre la cause royale.

Les remontrances des États eurent-elles quelque effet ? Les

¹ Pichart. Col. 1733. Rosnyviken de Piré. II. p. 376. Ce fait est douteux.

² Montmartin CCXCVII.

³ En avril 1592, il y en avait huit cents dans l'armée royale. Montmartin. p. CCXCIV.

⁴ Morice, Pr. III. Col. 1557. Sur les actes de sauvagerie sacrilège exercés par les calvinistes. Moreau, ch. XIX. p. 138, Morice, II, p. 398-399.

lieutenants du roi obtinrent-ils une exacte discipline de leurs alliés? Hélas! non. Le lieutenant général d'Épinay de Saint-Luc, jugeant la ville de Paimpol insuffisante au logement des Anglais, leur avait assigné en outre la petite ville de Lanvollon, située à une vingtaine de kilomètres sur la route de Saint-Brieuc. Au mois de septembre 1593, une convention signée de Norris et de Saint-Luc avait sagement réglé les conditions du séjour des Anglais et sauvegardé les intérêts des habitants et surtout du *menu peuple* des campagnes¹. Mais les Anglais n'en tinrent compte : ils ne gardèrent même pas leurs cantonnements ; et laissant quelques compagnies à la garde de Paimpol, l'armée se répandit à Pontrioux, Tréguier, la Roche-Derrien, pillant les blés, enlevant les bestiaux, et vivant à discrétion dans ces riches campagnes². A cette époque, ils étaient plus de 2000 en Bretagne³.

A la fin de 1594, le maréchal d'Aumont n'ose se promettre de sauver Quimper du pillage, si les Anglais y entrent après la capitulation⁴ ; et, quelques mois plus tard, sa résistance aux déprédations des Anglais est une des causes de leur départ avant la fin des hostilités⁵.

Quoi qu'il en soit, les mêmes États qui, le 4 janvier 1593, s'étaient plaints si vivement des auxiliaires anglais, allaient, quelques mois plus tard, demander le maintien en Bretagne du contingent anglais et même solliciter l'envoi d'un nouveau secours.

C'est contraint et forcé (nous verrons bientôt pourquoi), que Mercœur avait appelé les Espagnols en Bretagne.

La demande qu'il leur adressa était peut-être impatiemment attendue. Du moins la réponse ne se fit-elle pas attendre. Toutefois, lorsque Henri IV montrait, dans les troupes débarquées en octobre 1590, l'avant garde d'une « forte et puissante armée », il se trompait ou exagérait pour déterminer la volonté de la reine d'Angleterre.

¹ Choix de documents inédits sur l'*Histoire de la Ligue*. Bibliophiles bretons, p. 143.

² Choix de documents, p. 158-162.

³ *Id.* — Etat des compagnies anglaises, p. 149.

⁴ Moreau, p. 220.

⁵ Morice, II, p. 444.

Nous ne voyons plus le roi d'Espagne envoyer en Bretagne que 800 hommes en mars 1591 et 1200 au mois d'août de la même année¹.

Mais il faut bien admettre que les navires d'Espagne, passant des ports de Galice à Blavet, en ramenaient des recrues pour combler les vides : car l'armée de don Juan fut maintenue jusqu'à la fin au chiffre d'environ 5000 hommes.

Nous avons vu les Etats se plaindre des violences sacrilèges des calvinistes de l'armée royale. Les Espagnols agissaient autrement : catholiques, ils ne pouvaient outrager la foi catholique des Bretons et leur discipline en certains cas était rigoureuse².

Mais quelle rapacité et quelle cruauté même envers les pauvres paysans, ligueurs pour la plupart³!

Les chefs Espagnols étaient insatiables de réquisitions. Les villes, même ligueuses, s'imposaient pour acheter leur départ ; elles fermaient leurs portes devant ces farouches alliés, comme devant l'ennemi⁴. En même temps qu'ils pillent sur terre, ils écument les côtes ; leurs galères sortant de Blavet font la course, et arrêtent des navires même appartenant à des ligueurs.

Les Etats ligueurs assemblés à Vannes, en mars 1592, interviennent. Ils envoient des députés au colonel et à l'amiral espagnols : ils protestent contre les ravages exercés par l'armée, contre le trouble apporté par la flotte au commerce maritime « sans lequel, disent-ils, il n'y a moyen de recouvrer deniers pour faire la guerre⁵. » Les Espagnols laissent dire les Etats, leurs violences continuent, et deux ans plus tard, les mêmes Etats ligueurs protesteront encore et inutilement auprès de don Juan

¹ Pichart. Col. 1721-1724.

² Pichart. Col. 1735. Il conte qu'un Espagnol ayant outragé une femme était menacé de mort ; et il ajoute : « L'Espagnol châtie sévèrement le soldat qui offense. »

³ L'amiral espagnol qui commandait la flotte dans les eaux de Blavet, don Diego Brochero faisait du commerce : — Le 8 mai 1592, il vendit onze roussins frisons à Jérôme d'Aradon : il les vendait cher : 970 écus d'or sol. — Jérôme d'Aradon. Morice, II, p. CCLXXIII et XXIV.

⁴ Comme nous verrons faire plus tard à Quimper. V. Choix de documents... VII. p. 131.

⁵ Choix de documents... II. p. 123.

contre ses soldats « qui se licencient de piller et ravager les maisons des ecclésiastiques, de la noblesse de l'Union et du pauvre peuple¹. »

Certains de leurs actes avaient répandu la terreur et la haine de leur nom par toute la Bretagne. N'avaient-ils pas, en avril 1593, incendié à Caudan des maisons et des blés pour trente mille écus², maisons et blés appartenant à des paysans ligueurs ? Au mois d'août 1594, don Juan d'Aquila fait pire encore. La garnison de Concarneau a surpris des soldats d'arrière-garde attardés à la maraude et a fait main basse sur eux. C'est un fait de guerre auquel les paysans de Cornouaille sont étrangers. Mais les soldats sont abrités derrière leurs murailles, don Juan ne peut venger ses morts sur eux. Il les vengera sur les paysans ligueurs d'Elliant, de Rosporden, de Beuzec. Il revient sur ses pas, il massacre et incendie partout sur son passage ; le bourg de Rosporden notamment est tout entier brûlé³.

Cette sanglante et injuste exécution ne donnait-elle pas raison aux Etats qui, le 15 décembre 1593, avaient écrit à la reine d'Angleterre :

Les Espagnols « désirent engloutir la Bretagne pour l'avosiner de plus près de votre tant fleurissant et heureux royaume, pour exercer en tous les deux pays, s'il était possible, non moindres et accoutumées tyrannies et cruautés que celles qui saignent encore au Nouveau Monde et en toutes leurs conquêtes⁴. . . . »

Les Etats voyaient plus clair que Mercœur dans le jeu des Espagnols.

(A suivre.)

J. TRÉVEDY.

¹ Choix de documents. xv. p. 155. — Mai 1594.

² C'est un fougueux ligueur, Jérôme d'Aradon, qui nous révèle ce fait. D. Morice, II, p. CCLXXV.

³ Moreau, ch. XXVII.

⁴ Morice, III. Col. 1573.



SOUVENIRS

D'UN

VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE

Publiés par son Fils

(SUITE¹.)

BATAILLE DE NAVARIN

(20 Octobre 1827)

Depuis notre départ de Zante, la goëlette *La Daphné*, nous ayant ralliés, nous confirma les nouvelles que nous avait données l'*Armide* sur la sortie des bâtiments turcs du port de Navarin ; et les officiers nous dirent que l'amiral anglais s'étant opposé à leur entrée dans le golfe de Lépante, ils avaient viré de bord et repris la route de Navarin, après avoir reçu, prétendait-on, quelques coups de canon.

Le 16 octobre au soir, l'*Armide* nous signale dans le port 76 bâtiments de guerre : 3 vaisseaux, 16 frégates, 27 corvettes et 28 ou 30 brigs.

Le lendemain, dans la journée, M. Fleurat, drogman de l'amiral de Rigny, partit sur la frégate anglaise le *Dartmouth* pour porter aux chefs Turcs un plan de négociations présenté par les amiraux relativement à l'évacuation de la Morée et au départ de la flotte pour Alexandrie ou Constantinople. A son retour, le 19, il nous apprit qu'Ibrahim Pacha était parti, la veille, pour Tripolitza, avec un corps de cavalerie, que la flotte turque, à laquelle s'étaient joints encore quelques bâtiments, était embossée dans le milieu de la baie et que six brûlots se trouvaient mouillés sur ses ailes.

Le 20 octobre, à dix heures du matin, l'escadre était ralliée dans le sud de Navarin près des îles Sapiens, avec vent de sud-ouest, faible brise. L'amiral anglais fit le signal de laisser arriver, et prenant la tête de la ligne, dirigea sa route sur l'entrée de la baie.

¹ Voir la livraison de novembre 1891.

Tous les bâtiments de la division le suivirent à environ une demi-encablure de distance les uns des autres. Le vent permettait de filer de deux nœuds et demi à trois nœuds sous toutes voiles.

A une heure et demie, l'amiral de Rigny me fit appeler et me donna l'ordre de me rendre, avec le canot major, que l'on armait, à bord de la goëlette la *Daphné*, aux ordres du capitaine Fraiser, afin de l'aider à écarter et à remorquer les brûlots, si, l'action venant à s'engager, l'ennemi y mettait le feu. Dix minutes après, j'étais à mon poste.

A deux heures 15 minutes, les vaisseaux anglais mouillèrent sans la moindre résistance à la place qui leur était assignée dans l'ordre de bataille, les autres vaisseaux continuant d'entrer, sans que l'on aperçut, tant sur les forts que dans la rade, le moindre mouvement ; toutefois les bâtiments turcs, qui, dans la matinée, étaient tous évités debout au vent, se trouvaient maintenant embossés en travers dans l'ordre le plus parfait. Brusquement les choses allaient changer de face. Lorsque nous fûmes engagés dans la passe, entre les vaisseaux le *Scipion* et le *Breslau*, nous entendimes devant nous une vive fusillade. La frégate anglaise le *Dartmouth*, mouillée par le travers d'un brûlot, y avait envoyé un canot pour le visiter et pour s'en emparer, s'il manifestait des intentions hostiles. Or les Anglais, en montant à bord, furent renversés à coup de sabres et de pistolets par les Turcs qui formaient l'équipage du brûlot. Le lieutenant anglais venait d'être tué, et c'est ce qui occasionnait cette attaque de la frégate, qui soutenait vigoureusement son embarcation. La vive émotion que j'éprouvai en entrant dans la passe, en pensant que le poste que j'occupais était un poste de bataille en prévision, se dissipa aussitôt par l'attention que je prêtai à cet événement et j'en éprouvai bientôt d'une tout autre sorte.

Avant cet incident, j'étais presque persuadé que nous entrions en amis ; nous apercevions, en effet, distinctement, sur les glacis des forts, une foule de Turcs assis et fumant tranquillement, leurs pipes en nous regardant défilér ; mais au premier coup de feu ils se dispersèrent et coururent à leurs pièces, car le brûlot s'étant enflammé soudain, et la canonnade ayant commencé sur la ligne,

nous fûmes salués par une bordée des forts, qui démonta deux caronades de la goëlette où je me trouvais, cribla ses voiles et attaqua fortement son mât de misaine. Cependant le *Trident* et le *Breslau*, dont quelques volées firent diminuer considérablement le feu des batteries, s'avancèrent pour porter secours aux Anglais et à la *Sirène*, qui se trouvaient d'autant plus engagés que la moitié de l'escadre alliée était encore dehors et qu'ils essayaient seuls tout le feu de l'ennemi. Mais les Russes et les frégates ne tardèrent pas à se trouver à même de prendre part au combat. L'action devint alors générale, la canonnade ne discontinuait pas un instant et les bâtiments étaient enveloppés d'un nuage de fumée tellement épais, que l'on n'apercevait de temps à autre que l'extrémité de leurs mâts.

La malheureuse *Daphné*, en partie dégrée, n'était déjà plus en état de prendre son poste et se trouvait entraînée sous la poupe du vaisseau le *Breslau*, presque au point de convergence de tous les boulets ennemis qui manquaient leur but. Là, forcée de mouiller, elle fut en un instant horriblement maltraitée. A peine avions-nous laissé tomber l'ancre, qu'un brûlot lancé sur nos vaisseaux vint menacer la goëlette, qu'il était impossible de diriger de manière à l'éviter, à cause du calme parfait qui régnait alors sur la rade et des avaries considérables qu'elle avait déjà éprouvées. Le capitaine Fraisier m'ordonna d'armer promptement mon canot, de tâcher d'atteindre le brûlot avec les grapins d'abordage dont j'étais muni, et de le remorquer au large. Plusieurs canots français et anglais agissaient déjà de même sur un autre brûlot, qui, tombé sur le *Scipion*, y avait occasionné, à l'avant, un incendie considérable. Je fus moins heureux qu'eux : un boulet traversa l'avant de mon bateau en tuant les deux brigadiers et mettant l'un des grapins absolument hors de service. Ce coup démoralisa passablement mes gens parmi lesquels je réussis cependant à rétablir l'ordre, quoiqu'un second boulet, en traversant encore le canot, m'eût enlevé un troisième homme et deux avirons. J'essayai alors, malgré la chaleur intense que répandait cette masse embrasée, d'y jeter le seul grapin qui me restait ; mais déjà le brûlot, en dérivant, rangeait de très près la goëlette, et le capitaine me héla de prendre promptement sa

remorque. Je saisis sa touline qui fut coupée presque aussitôt par un autre boulet ; je revins à la charge et parvins à en saisir une autre, au moyen de laquelle je halai assez la goëlette pour que le brûlot ne pût l'inquiéter davantage. Quelques instants après, il avait disparu sous les feux du *Breslau* et d'un vaisseau anglais. Je rentrai alors à bord de la goëlette, qui fut forcée de mouiller de nouveau presque au même endroit, de peur d'être jetée en dérive sur les bâtiments turcs. On avait établi les avirons de galère, pour faire éviter le navire ; quatre hommes armaient chacun d'eux, et j'y donnais la main, autant pour les exciter que pour ne pas rester dans une inaction toujours pénible en pareilles circonstances, lorsqu'un boulet, nous prenant en enfilade, fit tomber à nos pieds quatre de ces braves gens ; parmi eux un de mes canotiers fut blessé par un éclat. En continuant à nager ainsi, nous parvîmes pourtant à faire éviter la goëlette de manière qu'elle ne présentât plus l'avant à la frégate turque la *Pouria*, par le travers de laquelle nous nous trouvions.

Tout mouvement de notre bateau devenait alors inutile ; les trois caronades dont on aurait pu se servir étaient démontées, et il fallait se borner à rester simples spectateurs du combat, occupation fort triste quand on se trouve en but, comme nous l'étions, aux boulets perdus de toute la division, car les Turcs étaient trop occupés des vaisseaux de haut bord pour qu'ils songeassent à diriger leurs pièces sur nous. Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous recevions à chaque instant des boulets ; plusieurs hommes en avaient été atteints, le lieutenant venait de tomber sur l'avant, et le pont était couvert de débris. Le capitaine Fraisier, jugeant alors qu'il était inutile de sacrifier un équipage qui ne pouvait pas se défendre, donna l'ordre aux hommes de descendre dans la cale, en se tenant prêts à monter au premier signal. Cet ordre exécuté presque à contre cœur épargna bien du monde, car la mitraille et les boulets ne discontinuaient pas de pleuvoir autour de nous.

Resté seul sur le pont avec le capitaine, le chef de timonerie qui veillait au pavillon et un jeune homme faisant à bord les fonctions d'officier, je pus pendant quelque temps observer ce qui se passait sur la ligne. Depuis près de deux heures, le bruit des

canons et le sifflement des boulets avaient seuls frappé mon attention, d'autant que j'avais été longtemps occupé par le brûlot ; du reste, un nuage épais de fumée couvrait presque entièrement les vaisseaux amis et ennemis et empêchait souvent de les reconnaître. Enfin vers cinq heures, le feu étant devenu beaucoup moins vif, la fumée se dissipa sur plusieurs points par intervalles, et je reconnus avec la plus grande satisfaction que les rangs ennemis s'étaient beaucoup éclaircis.

Sur notre aile droite, le *Trident* soutenait avec avantage la *Sirène*, qui, quoique fort honorablement maltraitée, combattait encore la *Pouria* et l'*Isania* dont l'avant était déjà la proie d'un violent incendie ; plus loin, les bâtiments qu'avaient combattus les vaisseaux anglais s'en allaient en dérive complètement désemparés. Au centre, le Breslau n'avait plus par son travers que deux frégates embrasées. A l'aile gauche, les Russes, qui les derniers avaient pris part au combat, étaient encore engagés dans une lutte opiniâtre, et l'*Armide*, à l'extrémité de la ligne, après avoir éteint les feux de la frégate du premier rang la *Grande Sultane*, n'avait plus à lui résister que deux corvettes qui défendaient l'honneur de leur pavillon.

Bientôt des craquements considérables, accompagnés de hourras anglais et des cris de *Vive le Roi*, appelèrent mon attention sur l'aile gauche. La mâture d'un vaisseau turc venait de tomber sous les feux du vaisseau amiral anglais l'*Asia*, presque en même temps que celle de la frégate l'*Isania*, que combattait la *Sirène*. Il me serait impossible de peindre les impressions que firent sur moi ces premiers cris de victoire ; elles furent si diverses et se succédèrent si rapidement que je ne pourrais dire quelle fut la nature de celle qui domina d'abord ; un aperçu de la position dans laquelle je me trouvais pourra peut-être en donner une idée. N'ayant pris qu'une faible part, quoique fort dangereuse, à l'action, j'avais joué dans ce terrible drame un rôle à peu près passif : et depuis plus d'une demi-heure, au milieu des boulets qui à chaque instant me présageaient le sort des malheureux que j'avais vus tomber à mes côtés ; réduit, les bras croisés, à de sinistres réflexions, dont ne pouvaient me distraire les différentes scènes qui se présentaient au loin ; presque seul, au milieu des cadavres, des débris de bois et de

eordages épars sur le pont étroit de la goëlette, je ne pouvais m'empêcher d'éprouver un sentiment pénible, qui contrastait étrangement avec les cris de joie des vainqueurs. Ce sentiment n'était pas de la frayeur, car on m'aurait donné l'ordre à cet instant de monter à l'abordage d'un bâtiment couvert d'ennemis, je m'y serais précipité avec plaisir ; c'était une sorte de tristesse énermée. Il y a du courage, de l'intrépidité, à emporter une redoute à la baïonnette ; je veux même que l'on attende avec sang-froid, l'arme au bras, sous une grêle de balles, l'instant de charger un ennemi, mais alors on agit, ou l'on va bientôt être acteur. Tandis qu'il faut avoir l'âme triplement cuirassée pour rester calme pendant une si longue inaction, sans espoir de prendre bientôt part à la mêlée.

Des hurras en l'honneur d'une victoire à laquelle nous avions peu contribué allaient cependant s'échapper de notre poitrine, lorsqu'un boulet vint nous couvrir d'eau, en frappant le corps du bâtiment à tribord. Nul doute qu'il n'eût porté au-dessous de la flottaison, et en effet un matelot vint nous avertir qu'un jet d'eau gros comme la cuisse se précipitait dans la calle. En un instant tout le monde fut sur le pont, les pompes furent mises en jeu, et mon canot, qui se trouvait à tribord, facilita les moyens d'étancher cette énorme voie d'eau, en permettant de clouer sur l'orifice une plaque de plomb garnie de suif et d'étoupes. Nous étions à peine maîtres de l'eau, qu'un autre boulet vint de l'autre bord nous causer le même accident, qui fut réparé provisoirement de la même manière, et avec la même promptitude.

Mais des avaries plus graves avaient déjà entamé la goëlette ; le gouvernail était démonté, sa mèche et une partie de l'étambot avaient été emportés ; le grand mât, brisé dans plusieurs endroits, menaçait au premier choc de s'affaisser sur nous ; la chaloupe et les bastingages étaient en morceaux ; plusieurs hommes venaient de tomber sur les passe-avants ; enfin je ne sais comment nous nous serions tirés de ce mauvais pas, si l'on s'était battu pendant une heure encore avec le premier acharnement. Fort heureusement, les rangs ennemis continuaient à s'éclaircir ; plusieurs frégates avaient été coulées à fond ; d'autres étaient la proie des flammes ; enfin quelques-unes, dont les câbles avaient été

coupés, dérivait dans le fond de la baie ; le feu des forts était déjà presque éteint sous les bordées du *Scipion* et du *Trident*, lorsqu'un événement terrible et dont nous ne pouvions calculer les suites vint encore nous menacer de près.

Le feu que nous avions vu se manifester quelque temps auparavant sur les gaillards de la frégate égyptienne l'*Isania*, qu'avait combattue de très près la *Sirène*, s'était propagé avec une étonnante rapidité dans toutes les parties du bâtiment ; sa batterie était alors entièrement embrasée, et à chaque instant on craignait une explosion. Le câble d'embossure de la *Sirène*, qui avait été coupé dans l'action, ne lui donnait plus les moyens de s'en écarter et un grelin envoyé à bord de la frégate anglaise *Le Dartmouth* ne l'avait pas mise hors de danger. Nous n'étions pas, ainsi que l'amiral anglais, à 150 pas du bâtiment incendié, et nous attendions avec anxiété l'explosion, lorsqu'un homme agita un mouchoir blanc sur l'arrière de la frégate ; un canot du *Trident* commandé par un enseigne (Trogoff) se détacha, et malgré le danger évident d'une telle entreprise, il eut le bonheur de sauver cet homme qui venait de se précipiter à la mer. Nous applaudissions à son retour et à ce trait héroïque d'humanité, lorsque la goëlette sauta. La détonation fut épouvantable, et un spectacle aussi beau que nouveau pour moi nous remplit d'admiration et d'effroi en même temps ; le bouquet d'artifice le mieux combiné ne donne qu'une faible idée de la colonne de feu et de fumée qui s'élança dans les airs à une hauteur prodigieuse. En un instant, nous fûmes assaillis par une pluie de débris enflammés qui ne nous causa providentiellement aucun dommage. Puis un morne silence succéda sur toute cette partie de la ligne à cette terrible détonation ; ce fut un instant lugubre ; mais une minute après, la canonnade avait recommencé comme de plus belle.

Le mât d'artimon de la *Sirène* s'abattit alors, en ne laissant qu'un tronçon de 15 ou 20 pieds, sur lequel nous vîmes clouer presque aussitôt les lambeaux du pavillon de combat au milieu d'acclamations unanimes parties des vaisseaux voisins.

Pendant, vers 5 heures et demie, on n'entendait plus que quelques coups de canon encore entremêlés de l'explosion de deux frégates

vers le centre de la ligne, et les cris de victoire retentissaient dans toute la baie.

A 6 heures, la flotte turque était anéantie et ses débris se retiraient dans le fond de la rade.

Les alliés n'avaient perdu aucun de leurs bâtiments ; mais plusieurs d'entre eux étaient en partie démâtés et considérablement avariés. La mer était couverte de Turcs et d'Arabes, qui se sauvaient à la nage de tous côtés. On s'empressait de leur porter secours, car les scènes d'humanité succèdent toujours aux scènes de carnage, et après le combat les ennemis redeviennent des hommes aux yeux de leurs adversaires. Les Turcs, d'ailleurs, n'avaient pas manqué de courage, et je pense que personne ne s'était attendu à une telle résistance de leur part ; quoiqu'ils fussent numériquement et matériellement les plus forts, leur impéritie seule a été cause de leur perte ; presque tous se sont fait couler ou sauter quand il leur a été impossible de se défendre ; une seule frégate a amené son pavillon : c'est l'*Armide* qui en a eu l'honneur.

Un de leurs vaisseaux, ayant par son travers l'*Asia*, de 80, et l'*Albion*, de 74, à demi-portée de pistolet, s'est défendu avec opiniâtreté pendant quatre heures, quoiqu'il fût démâté de tous ses mâts. L'équipage d'un autre est monté trois fois à l'abordage du vaisseau anglais le *Génoa*, d'où il a été constamment repoussé avec une immense perte d'hommes.

A 6 heures et demie, le capitaine Fraisier s'embarqua dans mon canot pour aller à bord de la *Sirène* faire son rapport à l'amiral. Avant d'y arriver, je tremblais d'y trouver un grand vide parmi mes camarades, car j'avais vu la frégate très engagée, et d'après les avaries apparentes à l'extérieur elle avait dû beaucoup souffrir. Je fus reçu en arrivant sur le pont par les amis Subra et Villemain, que j'embrassai comme si depuis dix ans nous ne nous étions pas rencontrés. N'ayant pas eu connaissance de mon départ au commencement de l'action, ils me croyaient perdu et n'osaient demander à personne ce que j'étais devenu de peur d'en apprendre de fâcheuses nouvelles. Je faisais comme eux alors, je ne m'informais pas des autres et j'attendais qu'ils m'apprirent le sort de ceux que je ne

rencontrais pas. Deux d'entre eux étaient morts à leur poste... L'élève Dusseuil avait été tué sur l'avant en communiquant un ordre à M. Le Roy; et Fleurat, le drogman de l'amiral, le meilleur camarade que l'on pût trouver, avait été coupé en deux dans le faux pont.

En traversant le gaillard d'arrière de la *Sirène* je ne pus me défendre d'un mouvement de pénible surprise; je l'avais vu si propre, il y avait quelques heures; tout y était si bien en ordre; maintenant des éclats de bois énormes, des débris de cordages, de poulies, des caronades démontées, étaient épars ça et là, laissant apercevoir dans les espaces vides de larges taches de sang, que l'on n'avait pas encore pu enlever, et qui n'attestaient que trop que des braves avaient succombé là.

Je traversai cet espèce de chaos pour aller rendre compte à l'amiral de Rigny, qui se promenait sur l'arrière, de la mission qu'il m'avait confiée. Il me reçut avec cette froideur, cet air préoccupé, qui le caractérisent, et après avoir paru apporter quelque attention à mon récit, il me congédia avec un : *C'est bien*, aussi sec que si j'étais venu lui rapporter le fait le plus insignifiant du monde.

En descendant, je rencontrai au carré tous les officiers, qui m'invitèrent à partager leur dîner, auquel je fis honneur, car depuis longtemps j'étais tourmenté par la faim, comme si je n'avais absolument rien pris depuis deux jours. Le dîner fut triste; l'enthousiasme que fait naître une victoire, quelque brillante qu'elle puisse être, ne dure qu'un moment et le cœur se serre dès que l'on jette les yeux autour de soi.

Après le dîner, je reçus la triste mission de retirer de la cale les cadavres de ceux qui avaient succombé à la suite de leurs blessures, de les faire ensevelir dans une toile, et jeter à la mer. Dans toute autre circonstance, le spectacle de ces membres détachés, de ces tronçons de cadavres, et surtout les plaintes des blessés dont le faux pont était encombré, m'auraient soulevé le cœur; mais ce soir-là, j'étais comme énervé; rien ne me faisait plus impression, j'en avais tant éprouvées dans la journée.

Ma tâche était à peine terminée que l'on rappela au branle-bas

de combat. L'amiral parcourut les batteries et donna l'ordre de ne pas quitter son poste pendant toute la nuit. Accablé de fatigue, je m'endormis, enveloppé dans ma capote, sur la culasse d'un canon.

Cette nuit se passa fort bruyamment ; ce n'est pas que l'ennemi s'avisât de nous inquiéter ; il était trop étourdi de sa défaite ; mais une grande partie des bâtiments échoués au fond de la baie étaient en feu, et de temps en temps les détonations de pièces chargées que la chaleur faisait partir, jointes aux explosions des navires dans lesquels l'incendie avait gagné les soutes aux poudres, nous tinrent dans une alerte presque continuelle.

21 octobre. — *Lendemain de victoire.* — Au jour, il fallut s'occuper à réparer promptement les avaries de la veille et se préparer à tenir la mer à la première occasion, car notre position dans la baie, même après la victoire, n'était pas brillante. Entourés d'ennemis, qui pouvaient nous inquiéter, la nuit surtout, en lançant sur nous des brûlots, nous devions être constamment en garde, et une saute de vent au N. N. O., vent qui règne assez souvent dans ces parages, pouvait mettre nos vaisseaux dans le plus grand danger à cause des bâtiments enflammés, qui auraient été poussés sur nous du fond de la rade. La *Sirène*, d'ailleurs, était mouillée très près de la ville, et bien que les batteries de celle-ci fussent à peu près détruites, quelques-uns des canons placés sur les remparts étaient encore capables de nous gêner beaucoup dans nos réparations. Nous filâmes donc notre câble par le bout, et nous prîmes un nouveau mouillage à peu près hors de la portée du canon. Les bâtiments les plus avariés imitèrent notre manœuvre.

La frégate avait fait des pertes assez considérables ; 64 hommes, dont 25 morts, avaient été mis hors de combat, et les blessés encombraient l'entrepont. Le mât d'artimon était tombé en laissant seulement un tronçon de 20 pieds au-dessus du pont, le grand mât avait reçu 32 boulets, et l'on doutait même que fortement jumelé il pût résister à une grosse mer ; la grande vergue et les vergues de hune étaient coupées ; enfin le gréement avait été mis en pièces ; pas un hauban, pas un étai n'existait en entier ; mais,

quoique la coque du navire eût aussi reçu un grand nombre de boulets, elle était encore assez solide pour n'avoir rien à redouter des coups de mer ; aussi s'occupait-on exclusivement de la mâture.

Dans la matinée, nous eûmes des nouvelles des autres bâtiments ; nous sûmes que le *Breslau* avait tiré l'amiral russe d'une position très critique, en coulant, dans quelques bordées, deux frégates qui l'avaient pris en enfilade. Il avait perdu peu de monde.

L'*Armide* avait fait amener la frégate de 60 la *Grande Sultane*, après avoir, soutenue seulement par la frégate anglaise le *Talbot*, fait face à deux autres frégates et deux corvettes, dont elle avait éteint les feux. Elle eut 45 hommes hors de combat. J'appris avec plaisir que l'élève Fournas, un de mes meilleurs camarades, avait fait preuve d'intrépidité et de sang-froid, en se rendant, au milieu de la mitraille et des boulets à bord de la prise de l'*Armide* qu'il amarina. A son retour, le commandant Hugon lui donna le sabre du capitaine turc, qu'il était allé chercher. Une autre récompense devait lui être réservée, mais les élèves de la marine ne sont pas en état d'être décorés, et l'amiral de Rigny s'était prononcé formellement à cet égard. Il avait, dit-on, répondu au commandant Hugon qu'il ne jugeait pas convenable de rien demander pour les élèves. Dans l'armée de terre on est moins injuste ; on récompense une action d'éclat sans considérer le grade de celui au courage duquel elle est due.

L'escadre anglaise avait aussi fait de grandes pertes, tant en hommes qu'en avaries majeures éprouvées par les vaisseaux.

Les Russes avaient moins souffert, quant au matériel ; mais le vaisseau-amiral l'*Azoff* avait perdu beaucoup de monde.

On évalue le nombre des hommes qui avaient été hors de combat, à bord des différents bâtiments de l'escadre combinée, à 685. Les Turcs, dont plusieurs vaisseaux ou frégates ont à peine eu un homme d'épargné, devaient avoir éprouvé des pertes bien plus considérables. On faisait monter à 5000 ou 6000 le nombre de leurs morts.

Le matin, on reconnaissait encore, échoués au fond de la baie, près d'une quarantaine de bâtiments, tant bricks que corvettes ou frégates, dont plusieurs paraissaient n'avoir pas éprouvé beau-

coup de mal ; mais dans la journée les Turcs mirent eux-mêmes le feu à presque tous, et de quart d'heure en quart d'heure nous étions les témoins d'une explosion qui lançait au loin les débris enflammés du navire sur lequel elle avait eu lieu. L'ennemi avait sans doute pris cette mesure extrême pour nous enlever tous les fruits de la victoire. Cependant on n'avait encore fait aucun mouvement pour s'emparer du reste de leur flotte ; ils circulaient librement le long de la côte dans leurs embarcations, et l'on ne s'en occupait que pour panser les nombreux blessés qui se trouvaient à bord de la frégate amarinée, ou que l'on avait recueillis pendant la nuit sur les débris de navires qui flottaient de toutes parts dans la baie.

Dans l'après-midi, nous aperçûmes au large une voile que nous reconnûmes bientôt pour être le vaisseau la *Provence*. J'appris plus tard que parti de Cervi pour retourner en France changer sa mâture, et se trouvant à 8 ou 10 lieues au large de Navarin, il avait entendu le combat de la veille, mais que les vents, trop faibles, avaient trompé l'impatience de son équipage et l'avait empêché de venir y prendre part. Pour combattre à l'ancre il n'est pas besoin d'avoir un gréement complet, et les hommes commandés par le brave Duplessis-Parscau¹ se fussent sans doute distingués comme les autres. Il vint mouiller à demi-portée de canon de la ville, protégeant ainsi le *Scipion* qui s'occupait à réparer son beaupré presqu'entièrement consumé la veille par un brûlot².

¹ Pierre-François Duplessis-Parscau, O *, capitaine de vaisseau le 17 août 1822.

² Je crois devoir compléter cette relation de la bataille de Navarin par la lettre que mon père adressait à Vannes, le 21 au soir, encore sous le coup des diverses émotions qu'il venait de subir. Il y aura quelques répétitions, mais aussi des détails nouveaux, en particulier sur le commandant du *Breslau*, Botharel de la Bretonnière, un Breton, qui fut bientôt après nommé contre-amiral. Et puis c'est la note spontanée, tandis que celle du texte des mémoires a été réfléchie. Ce récit pris sur le vif est un complément nécessaire de l'autre relation. Mon grand-père était veuf depuis 1810, et habitait Vannes avec ses deux filles, dont la seconde vit encore dans cette vénérable maison paternelle de la rue des Douves du-Port, où la sixième génération issue des Pocard du Cosquer vient souvent prendre ses ébats chez la vieille grand'tante.

« Rade de Navarin, le 21 octobre 1889.

« — Victoire et santé, mon cher papa, voilà deux mots qui vont résonner bien agréablement quand vous apprendrez le combat terrible qu'ont livré, hier, les puissances alliées contre la flotte turque. Le résultat est que la marine turque est anéantie. 5 frégates ont brûlé et sauté pendant le combat et pendant la nuit on a entendu beaucoup d'explosions; en un mot, de 18 frégates et de 3 vaisseaux, il ne reste plus aux Turcs qu'un vieux vaisseau qui n'a pas donné, 2 frégates, et un assez bon nombre de corvettes ou bricks dont on va sans doute s'emparer aussi. Nous n'avons pas anéanti tout cela sans recevoir de boulets, aussi les amiraux français et anglais sont presque entièrement désarmés; plusieurs vaisseaux et autres bâtiments ont été fort maltraités, on compte d'abord de la *Syrène* une quarantaine d'hommes hors de combat; mais moi je ne m'y trouvais pas, et j'étais dans un canot et sur une goëlette pendant toute l'affaire qui a commencé à une heure et demie et n'a cessé qu'à la nuit. Voici à peu près ce qui s'est passé et ce qui a déterminé le combat. Depuis plusieurs jours les escadres réunies croisaient devant Navarin où était renfermée la flotte turque au nombre de 90 bâtiments de guerre dont 3 vaisseaux, 18 frégates et le reste corvettes et bricks. Le gouvernement turc ne se décidait pas, à ce qu'il paraît, promptement, sur les arrangements qui lui sont proposés par les puissances. Nous autres, nous commençons à avoir besoin de prendre nos quartiers d'hiver, vu le mauvais temps. En conséquence, on envoya une frégate à Navarin pour engager les flottes à retourner à Alexandrie et à Constantinople. Cette frégate vit que l'armée était embossée en demi-cercle et que 6 brûlots se trouvaient à l'entrée du port. L'amiral anglais qui commande ici décida aussitôt qu'on devait entrer à Navarin en amis ou en ennemis par le premier bon vent; ce ne fut cependant que le surlendemain que le vent permit d'entrer. L'ordre de bataille était celui-ci: L'amiral et les 3 vaisseaux français attaquaient à droite l'aile gauche de l'armée composée principalement d'un vaisseau et de 5 frégates du premier rang. L'amiral anglais avec ses vaisseaux devait attaquer le centre, les Russes l'aile droite, et enfin les frégates devaient avoir affaire à une foule de corvettes et bricks. Une frégate anglaise et les bricks eurent pour leur part les brûlots. Le 20 à midi, l'escadre alliée fut réunie à une lieue du port et l'amiral anglais entra en tête sans aucune résistance. La division française le suivit en partie aussi, avant que les forts se missent à tirer. La frégate anglaise chargée des brûlots s'embossa devant un d'eux et envoya deux embarcations pour s'en assurer, mais à peine furent-elles arrivées que les Anglais en montant à bord furent culbutés de toutes parts par les gardiens des brûlots; ils y perdirent un officier et une quinzaine d'hommes. Alors commença une fusillade très vive entre le brûlot et la frégate anglaise, et c'est ce qui détermina l'affaire. Pour moi, avant d'entrer, l'amiral m'avait expédié dans un canot avec 12 hommes à bord de la goëlette la *Daphné*, afin d'aller aux ordres du capitaine accrocher quelques brûlots et les écarter ainsi des bâtiments. Nous entrons avec deux vaisseaux français, lorsque le feu commença par la *Syrène* qui tira à boulets sur le brûlot; aussitôt les forts nous envoyèrent des boulets qui désarmèrent en partie la goëlette; nous arrivâmes cependant bientôt près d'un brûlot auquel le feu se trouvait et le capitaine m'envoya pour le séparer. Je partis, et à peine étais-je à dix pas de la goëlette qu'un boulet frappa l'avant du

canot et m'enleva deux hommes et qu'un autre vint enlever le chapeau de mon patron ; nous excitâmes cependant nos canotiers et nous fûmes au brûlot, mais la goëlette se trouva ensuite engagée et il fallut la remorquer à son tour, mais les boulets coupèrent notre amarre et il fallut cesser ; nous retournâmes donc à bord de la goëlette qui se trouva mouillée définitivement au point d'entrecroisement de tous les feux, de sorte que ses six pièces de canon furent bientôt hors d'état de service ; le capitaine ne pouvant plus rien faire et les hommes tombant, le capitaine les fit coucher à plat ventre et nous attendîmes tranquillement l'issue du combat ; les boulets pleuvaient comme la grêle, leur sifflement fut continu pendant 4 heures. Nous eûmes le gouvernail emporté, les deux mâts cassés, les voiles criblées, des boulets à fleur d'eau qui forcèrent de faire jouer les pompes ; je perdis encore deux de mes hommes, mais il fallait qu'il en partit. Cependant nous étions supérieurement placés pour tout voir ; la *Syrène*, qui m'intéressait, fut prise entre trois feux et s'en débarrassa à merveille, jamais feu ne fut mieux fourni et bientôt ses adversaires furent anéantis par le *Trident* dont elle reçut aussi des boulets, car dans ce brouhaha la fumée empêchait souvent de rien voir ; on reçut beaucoup de boulets amis ; en un mot elle coula une frégate et une autre sauta près d'elle ; elle fut assez maltraitée : 40 hommes hors de combat. Le vaisseau-amiral anglais était aux prises avec deux frégates et un vaisseau turc qui s'est battu avec la plus grande opiniâtreté et qui, quoique tenu ensuite entre deux feux des plus meurtriers, n'a pas amené pavillon ; la nuit seule l'a caché aux yeux. D'abord un petit nombre de bâtiments a soutenu le choc de toute l'escadre turque, car les Russes qui devaient arriver les derniers étaient vivement occupés avec le fort de l'entrée ; enfin ils se sont avancés et ont soutenu un très beau feu ; l'amiral russe a pris d'abord une mauvaise position, mais le vaisseau français *Breslau* qui était resté sous voiles est venu prendre deux frégates qui enfilait le russe et dans trois bordées par division il a mis hors de combat deux frégates de soixante canons ; les conscrits qu'il avait à bord se sont battus comme des lions et en vrais vétérans ; le commandant du *Breslau*, M. de la Bretonnière¹, et les Français par conséquent, ont reçu un éloge bien flatteur de l'amiral russe devant le commandant du vaisseau-amiral anglais. M. Leroy, aide de camp de notre amiral, fut ce matin voir l'amiral russe qui lui dit en le voyant : « Quel est le brave capitaine français qui commande le *Breslau* ? » M. Leroy l'a nommé : « Eh bien, mon cher, a-t-il dit, vous le verrez avant moi, embrassez-le de ma part, car son noble dévouement et le beau feu de sa batterie m'ont épargné beaucoup de sang ». La frégate française l'*Armide* s'est aussi bien montrée ; sur l'aile droite elle a combattu seule contre quatre frégates, a fait amener et a amariné une frégate de premier rang et a fait fuir les autres. Du reste, chacun a fait son devoir ; et dans ce combat mémorable, cette espèce de haine nationale entre les Français

¹ Valdeimar-Guillaume-Nème *Botherel de la Bretonnière*, de famille dinannaise, fils d'un major breveté à la suite du régiment des colonies, né à la Martinique le 21 décembre 1775, aspirant de marine en 1791, enseigne en 1796, prisonnier de guerre au Bengale en 1799, lieutenant de vaisseau en 1802, capitaine de frégate en 1811, * en 1814, capitaine de vaisseau en 1821, O * en 1825, C * après Navarin, devint contre-amiral en 1829 et mourut à Paris le 9 janvier 1851. (Voy. R. Kerviler, *Bio-Bibliographie*, IV, 447).

et les Anglais a été mise de côté : les trois peuples différents ont combattu en frères. Le feu a cessé à la nuit ; alors quatre frégates avaient toutes sauté ; j'arrive alors sur la *Sirène* et j'ai la douleur d'apprendre que sur tout l'état-major un élève, le meilleur garçon sans contredit, avait eu la tête percée d'un biscayen. Nous avons perdu aussi le drogman de l'amiral, un bien brave garçon. Pendant toute la nuit, d'heure en heure, l'explosion des bâtiments avait lieu ; c'était la plus belle horreur que l'on puisse voir. Je vous écris le 21 à 7 heures du soir ; et à peu près trente bâtiments turcs ont sauté, ils sont résolus de brûler ainsi toute leur flotte ; nous serons heureux si le vent ne vient pas du fond du golfe avant que tout soit expédié, car les turcs enverraient sur nous tous ces brasiers qui pourraient nous faire beaucoup de mal. Adieu, mon cher papa, sachez que tous les 30 du mois il part de Toulon un bâtiment de guerre pour le Levant, afin d'escorter les convois qui se présentent ; ainsi en m'écrivant le 15 je pourrai recevoir de vos nouvelles tous les mois ; n'oubliez pas ceci, car je vous reprocherais de la négligence si vous ne m'écriviez pas régulièrement. Dieu et notre bonne Mère, qui m'a préservé d'accidents dans cette circonstance critique, ne m'abandonnera pas, je l'espère, jusqu'à la fin de la campagne, et je pourrai vous embrasser. Quel jour de bonheur ! Je n'ai que le temps de vous raconter mon affaire et encore je le fais à trois fois différentes ; car nous sommes en remâtage, et les vergues, les canons, les cordages, les blessés nous encombront partout.

« Embrassez bien mes sœurs et mes amis. Je suis très content, le premier combat auquel j'ai assisté a eu pour dénouement la victoire, et un jour de victoire est toujours un jour de fête. »



RAPPORTS

ENTRE LA MUSIQUE BRETONNE

ET LA MUSIQUE ORIENTALE



Il y a quelques années, j'étais parti pour l'Orient, moitié en touriste, moitié en pèlerin, en tous cas sans avoir fait d'études spéciales sur les pays que j'allais visiter, sans avoir même rafraîchi, comme l'on dit, mes souvenirs classiques par de récentes lectures. Je m'étais embarqué avec ce qui me restait au cœur d'amour et d'enthousiasme pour le pays de Thèbes et des Pyramides, pour la patrie d'Abraham et de David, pour celle d'Homère, de Léonidas et de Périclès, après des années d'infidélité à la littérature et à l'histoire. Je n'avais donc plus l'ardeur de mes vingt ans pour tout ce monde de la poésie, de l'art et du soleil. Néanmoins en mettant le pied sur le navire, j'avais senti mon âme se dilater d'une façon étrange, mon regard se diriger et se fixer avec une avidité dont je ne me croyais pas capable vers ces rivages d'où sortent les religions, les langues, les inspirations et ces rayons éblouissants qui viennent nous frapper jusqu'au sein de nos brumes, de nos forêts et de nos landes chéries, qui nous fascinent et nous entraînent en nous montrant des trésors où ils nous convient à aller puiser.

J'avais une idée assez peu raisonnée des liens qui nous rattachent à l'Orient. Je savais que nous descendions de peuplades parties de l'Asie longtemps avant l'ère chrétienne, mais je ne cherchais guère à coordonner ces idées dans mon esprit. Tout entier au

plaisir, à la joie de voyager sur la mer de Virgile, d'Enée et d'Ulysse, de fouler le sol où régna Sésostris, où la Vierge Marie et l'Enfant Jésus dormirent peut-être entre les bras du Sphinx, je trouvai ce pays des palmiers, et des oasis, semés comme des fruits verts sur les déserts sans bornes, si différent de notre pays chevelu, et à demi voilé sous ses beaux nuages et sous son opulente verdure ; je trouvai tant de contraste entre l'arabe à la physionomie noble mais farouche, et les visages doucement fiers de la Bretagne, encadrés de cheveux blonds, que j'oubliai les rapports signalés entre les deux contrées. J'oubliai l'élégance de la démarche des porteuses d'eau du bourg de Batz, coiffées comme le sphinx, ressemblant à celle des Égyptiennes, et tant d'autres détails dont on a fait des arguments, lorsqu'une circonstance particulière vint me rappeler au respect des traditions et des études sur notre origine orientale.

Nous venions d'arriver à Ismaïlia, sur le bord du lac Timsah, après avoir traversé en chemin de fer le désert de Zagazig qui s'étend entre le canal de Suez et la ville du Caire. Toute la journée, le mistral avait soufflé avec une violence qui ne faisait que s'accroître à la chute du jour. Le soleil venait de disparaître au-delà des océans de sable sans cesse brûlés par ses feux ; comme dans toutes les régions voisines de l'équateur, le crépuscule avait été de courte durée et la nuit s'abaissait sur la ville presque déserte, sur ses maisons solitaires et ses jardins. On ne distinguait plus nettement les objets, ni les habitations du voisinage.

Nous nous promenions à quelques pas de notre modeste hôtel en attendant l'heure du repas. Tout-à-coup les sons d'un instrument que nous avions entendu cent fois dans notre pays, à mille lieues d'Ismaïlia, vinrent frapper nos oreilles. C'étaient, à s'y méprendre, les sons du biniou breton ; l'artiste du désert jouait un air que l'on eût cru choisi dans le répertoire de quelque sonneur de biniou du Finistère. C'était la même cadence, le même timbre, le même accent plaintif. Nous tressaillions comme si nous avions été reportés, par je ne sais quel charme mystérieux et puissant, au sein des landes bretonnes. Des flambeaux s'allumaient et s'agitaient autour des habitations du village d'où partaient les sons enchantés, on voyait s'animer, se disperser et se rejoindre des groupes de dan-

seurs qui passaient comme des êtres fantastiques devant les lumières rougeâtres, à quelques centaines de pas de nous. Tout était si tourmenté dans la nature et dans l'air, dans tout ce qui nous environnait, et tout était si calme et si mélancolique dans cette mélodie sans apprêt, que nous restions stupéfaits, comme devant une apparition, comme si le fantôme d'une danse armoricaine eût tout à coup surgi au sein des plaines où errent maintenant les enfants d'Ismaël.

Instinctivement nous fîmes quelques pas ; nous voulions approcher du village où l'on était ainsi en fête et où l'on célébrait sans doute un mariage (analogie plus surprenante encore) ; mais les habitants qui nous avaient donné asile et qui étaient des Européens, nous firent comprendre que ce serait un acte de témérité. Hélas ! les Bretons et les peuples de l'Orient ont conservé leur ancienne musique, mais mille barrières les séparent et la loi du Coran prêche à ses fidèles la haine du nom chrétien ; il n'eût pas été sans danger pour nous d'aller à cette heure attardée nous mêler aux groupes arabes, ni même les observer avec une curiosité indiscreète. Le lendemain, du reste, nous devions nous embarquer pour gagner Port-Saïd, en suivant le canal de Suez ; nous avions besoin de repos et nous prîmes le chemin de notre gîte.

J'étais logé avec un ami dans une sorte de construction en planches qui ne semblait pas d'une solidité parfaite. Le mistral redoublait de fureur et menaçait de faire crouler sur nous le fragile abri ; cependant ses rafales nous apportaient toujours les notes ; monotones et un peu tristes de l'instrument primitif, j'allais dire de l'instrument breton. Je m'endormis en rêvant aux grandes émigrations d'Asie en Europe et, cette fois, je ne doutai plus que nous ne fussions un débris ou un rameau de ces races qui se développent au-delà du Liban et du Caucase, et que des causes encore mal connues firent déborder et se répandre jusque sur les rivages de l'Océan.

Environ quinze jours après cette nuit passée sur les bords du lac Timsah, dans la semaine qui suivit la fête de Pâques, nous fîmes une excursion à la mer Morte, au Jourdain et à Jéricho. La population qui habite Jéricho est peut-être la plus misérable et semble être la

plus dégradée de toute la Syrie. Comme on le sait, la température est très élevée dans cette vallée du Jourdain et sur les bords de la mer Morte, dont le niveau est de 400 mètres inférieur à celui de la Méditerranée. Brûlés par cette chaleur de fournaise, dépouillés journellement par les Bédouins du pays de Moab, les habitants de Jéricho vivent dans la misère la plus profonde, au bord de la Fontaine d'Elisée et au pied du mont de la Quarantaine, dans une plaine où il suffit de jeter un peu de semence en terre pour qu'il en sorte des récoltes dignes de la Terre-Promise. Le soir que nous campâmes à la Fontaine d'Elisée, nous nous reposions des fatigues de notre ascension au mont de la Quarantaine, en admirant la ligne monotone des montagnes d'Arabie, si bien décrite par Châteaubriand, et le Grand Hermon, drapé dans son manteau tigré, situé à 50 lieues au nord, au bout de la vallée du Jourdain. Nous attendions en vain que la fraîcheur du soir tempérât les ardeurs de la journée, lorsqu'une troupe d'habitants de Jéricho vint, (dans un but intéressé, il faut le dire,) nous donner le spectacle d'une danse locale, accompagnée de chants absolument particuliers quoique fort élémentaires. Les hommes dansèrent d'abord, en formant un large demi-cercle, serrés les uns contre les autres, chacun donnant le bras à ses deux voisins. Le mouvement de la danse consistait à se balancer ou à se déplacer de droite à gauche, tantôt en répétant la même phrase musicale, très courte, et les mêmes paroles, tantôt en poussant en cadence et avec beaucoup d'ensemble, une sorte de cri rauque analogue à celui que pousse un homme en rejetant un lourd fardeau. Par intervalles, une vieille femme faisait entendre un cri plus aigu et saccadé produit dans le haut de la voix, un peu semblable aux cris de joie que jettent les jeunes gens dans nos pays, les jours de mariage. La danse à laquelle nous assistions était sans doute une danse guerrière, car un des Arabes armé d'un sabre parfaitement aiguisé, placé au centre du demi-cercle et lui faisant face, se mit à simuler un combat, tantôt en s'avancant ou en reculant, tantôt en se repliant sur lui-même et en faisant mille évolutions et mille voltes-faces, avec une agilité merveilleuse. Dans son zèle, il se coupa même légèrement à la main gauche avec la pointe de son sabre. Pendant ce temps, la troupe semblait s'avancer

un peu sur lui, puis reculait'. La scène avait un aspect absolument sauvage. La nuit était complète. Les lampes d'éclairage que nous possédions, fort insuffisantes, ne jetaient plus que des reflets blafards sur ces spectres vivants. Tout était fait pour impressionner et digne des rivages d'une mer maudite.

Au bout d'un quart d'heure environ, les hommes se retirèrent ; les femmes prirent leur place et exécutèrent la même danse, accompagnée du même chant monotone et barbare. Une jeune fille, presque noire comme une Ethiopienne, ainsi que ses compagnes, malgré ses traits asiatiques, s'arma du sabre et reproduisit à peu près toutes les poses et tous les mouvements du guerrier qui l'avait précédé ; elle le fit, naturellement, avec moins de force et de véhémence, mais avec plus de noblesse. Elle était réellement gracieuse dans toutes ses attitudes et dans sa marche, avec sa longue robe de toile bleue, tombant presque sans plis et sans ornement jusqu'à ses pieds et traînant à terre, avec une élégance particulière aux habitants et aux costumes de l'Orient. La soirée se termina ainsi. Le frère Liévin, un franciscain qui nous servait de guide, nous expliqua le sens de ces quelques phrases chantées, que les deux chœurs avaient successivement répétées. Toutes se bornaient à nous souhaiter la bienvenue et à nous demander bakchiche, c'est-à-dire un léger présent. Celui qui avait le premier formulé la pensée avait, du même coup, déterminé l'air sur lequel devaient se chanter les paroles, et les autres redisaient l'air et la chanson, comme cela se fait tous les jours dans nos pays.

Cette méthode, consistant à traduire immédiatement par un chant une pensée à peine exprimée par des paroles, est commune aux

¹ La danse des habitants de Jéricho ne rappelle-t-elle pas la danse du glaive dont parle M. de la Villemarqué? « La ronde de l'épée des anciens Bretons (dit-il) était exécutée par des jeunes gens qui savaient l'art de sauter en mesure circulairement, lançant en l'air et recevant dans leurs mains leurs épées. On la voit figurée sur trois médailles celtiques ; dans l'une un guerrier bondit en brandissant d'une main une hache de bataille, et rejetant de l'autre en arrière sa longue chevelure flottante. Sur une seconde, un guerrier danse devant un glaive suspendu et il répète évidemment, dit M. Henri Martin, l'invocation : « O glaive ! ô grand roi du champ de bataille ! O glaive ! O grand roi ! » (*Barzaz-Breiz*, p 48).

Bretons et aux Orientaux. Les uns comme les autres font ordinairement la musique pour les paroles, et les paroles pour la musique; les deux productions sont du même auteur et souvent simultanées et inséparables. Ce fut là, pour moi, une nouvelle application des observations recueillies par les musiciens en Armorique et dans les contrées du Levant¹.

On ne peut parler de la musique orientale, sans parler du chant du muezzin. Il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre ce chant singulier que l'on a essayé de noter et de reproduire avec nos voix européennes. Ce chant, je ne sais comment le qualifier et je doute que ceux qui ont assisté à ces imitations artificielles et fantaisistes faites par nos compositeurs, s'en forment une idée exacte. Il y a dans le timbre de la voix, dans la façon d'enchaîner les sons, dans l'expression des Orientaux, des nuances que la voix d'un français ou d'un italien est absolument incapable de rendre et, peut-être, que son oreille est incapable de saisir exactement. Si l'oreille et la voix s'adaptaient aussi facilement qu'on le croit à toute sorte de sons et d'accords, la prononciation et la compréhension d'une langue étrangère ne seraient pas d'une difficulté si ardue.

La première fois que je pus entendre à mon aise le chant du muezzin, ce fut à Damas. L'hôtel où je me trouvais logé était tout près d'une petite mosquée dont j'apercevais le minaret par ma fenêtre, grillée au moyen d'un treillis en forme de losanges. Il était minuit, je venais de m'endormir, lorsqu'un cri poussé d'un ton menaçant et solennel vint me tirer brusquement du sommeil. « Allah ! » disait une voix vibrante et presque terrible ; puis la même voix continuait sur un ton beaucoup plus élevé et lançait des notes aiguës, séparées par des intervalles d'un demi-ton ; le timbre finissait par avoir quelque chose de déchirant, qui modifiait entièrement en moi l'impression produite par la majesté du premier cri. N'importe !

¹ Tout événement, dit encore M. de la Villemarqué, de quelque nature qu'il soit, pour peu qu'il soit récent, et qu'il ait causé une certaine rumeur, fournit les matières du chant.... Tout le monde se s'écrier : « Faisons une chanson ! » Le poète en renom est naturellement engagé à donner le ton et à commencer... il entonne; tous répètent après lui la strophe improvisée. Cette manière de composer est souvent excitée par la danse. (*Barzas-Breiz*, introduction).

je connais peu de choses aussi tragiques que ce cri : « Allah ! » venant arracher brusquement l'homme au sommeil sur sa couche, pour lui dire de penser à Dieu.

Le lendemain j'errais seul sur les bords du Barada, dont les eaux impatientes courent sans cesse et se hâtent d'aller arroser les célèbres jardins de la Reine du désert. Le soleil brillait avec un éclat inconnu dans nos climats tempérés. Les innombrables minarets se détachaient sur le ciel bleu, ou sur la montagne couleur de cendre qui se dresse au dessus de Damas, comme pour mieux faire ressortir la blancheur de la ville. C'était un vendredi, le sabbat des Musulmans ; midi approchait. Tout à coup le muezzin parut au haut du minaret le plus rapproché de l'endroit où je me trouvais. Il commença par des sons étouffés et mal articulés, puis sa voix alla en s'élevant sur des notes déchirantes ; la voix était nasillarde et aigre. Il y avait dans ce chant quelque chose du vagissement de l'enfant ou du bêlement de l'agneau. Bref, on me traitera peut-être de barbare, mais mon oreille était péniblement impressionnée par cette prétendue mélodie, que j'essayais de trouver belle et qui me semblait fausse presque d'un bout à l'autre.

Bientôt d'autres voix nasillardes et déchirantes se firent entendre, bientôt chaque minaret eût sa mélodie dont les trilles se croisaient dans l'air limpide et retombaient, comme des plaintes aiguës et prolongées, sur les dômes et sur les terrasses sans nombre. Le spectacle avait pourtant son côté grandiose. Les muezzins chantaient les yeux fixés au ciel, la bouche tendue pour lancer leur cri dans l'espace. Par instant, ils s'arrêtaient pour faire le tour du minaret, puis ils reprenaient leur phrase geigneuse, planant au-dessus de la terre comme le cri d'un oiseau qui cherche à se poser et qui ne trouve pas où. Cela tenait à la fois du comique et du sublime et, j'ose à peine le dire, mais je crois que mon impression n'était pas loin de se traduire par une souffrance. Aujourd'hui pourtant, après tout ce que j'ai entendu dire de la musique orientale, il est des moments où je me prends à douter de mon appréciation et où je me reproche de n'avoir pas su comprendre ou d'avoir mal écouté.

Ce sont à peu près les mêmes réflexions que je me faisais en entendant le chant des Juifs à la Synagogue, à Jérusalem, ou les

chants des derviches tourneurs à Constantinople. Tous ces chants ont, pour ainsi dire, le même accent grêle, nasillard et plaintif. Celui des derviches a pourtant plus de gravité ; les voix sont plus fortes et plus mâles ; en outre, elles sont accompagnées par divers instruments, notamment par une sorte de tambourin dont les roulements sourds produisent un effet mystérieux, au milieu de cette harmonie étrange et sauvage. Tout le monde a lu des descriptions de la danse des derviches tourneurs. Ils entrent gravement et silencieusement dans la petite mosquée. Les pieds nus, recueillis et les bras tombants, ils exécutent des prosternations successives et des marches lentes en se portant de droite à gauche. Bientôt la musique s'anime, les sons deviennent plus vifs et plus précipités. Alors les derviches commencent à tourner sur eux-mêmes en continuant leur marche circulaire : leur danse est une sorte de valse en sens inverse, dont la rapidité va en augmentant graduellement ; leurs bras se tendent ; les mains sont ouvertes l'une en haut, l'autre en bas ; dans ce mouvement circulaire les pans des robes régulièrement plissées s'étalent et tournent si vite que les plis deviennent indistincts les uns des autres et produisent sur l'œil l'effet d'une roue de voiture en marche. A ce moment les derviches se meuvent, chacun dans sa sphère, comme autant de planètes, sans se heurter, sans se voir. Ce spectacle respire le fanatisme, mais il n'a rien de grotesque, ni de pénible ; il est plutôt gracieux. On finit pourtant par être douloureusement affecté. en voyant ces hommes se livrer avec cette sorte de délire à un exercice que la raison condamne, et y épuiser leur force au point de paraître exténués. J'ai vu un jeune derviche qui n'avait pas plus de quinze ans, tourner jusqu'à menacer de s'affaisser sur lui-même ; le lendemain, il avait les pieds entièrement tuméfiés.

Malgré tout ce qu'on peut dire contre les chants des habitants de Jéricho et des derviches, je suis obligé d'y reconnaître un cachet et une expression que n'ont point nos chants européens, profanes ou religieux. Ils se rapprochent beaucoup plus de la musique bretonne que de nos airs d'opéra ou de ceux de nos romances. De plus, ils sont toujours exécutés à l'unisson et, autant que possible, accompagnés par la danse, autre caractère qui montre encore leur lien de parenté étroite avec les chants conservés des races celtiques.

Mais sans doute parce que mon oreille est plus habituée aux timbres et aux chants de la Bretagne qu'à ceux de l'Orient, je mets une différence énorme entre les deux contrées à ce point de vue. Mon appréciation peut être sans valeur, mais je mets entre la musique orientale et la musique bretonne la différence que je trouve entre la mélancolie et la tristesse aiguë : l'une me touche et me pénètre jusqu'à l'âme, l'autre m'énerve et va jusqu'à m'irriter. A part le chant du *Kyrie* des Grecs au Saint-Sépulcre, quelques chants de cantiques exécutés par des jeunes filles schismatiques grecques, dans la baie de Tripoli, sur les côtes d'Asie-Mineure, je n'ai rien trouvé dans ce que j'ai entendu de la musique orientale qui fût réellement beau. A côté d'un accord harmonieux, il me semblait toujours y avoir des assemblages de notes discordantes.

Et puis, ainsi que je l'ai déjà dit, c'est le timbre, c'est l'organe lui-même qui semble absolument différent. En Orient, ce n'est pas du tout un défaut de chanter du nez, ainsi que l'a remarqué M. Bourgault-Ducoudray. Chez les habitants de ce pays, les sons ne paraissent pas se produire dans la même partie du larynx. On dirait que les Orientaux sont absolument incapables de produire les sons pleins et sonores que donnent chez nous les voix les plus ordinaires. J'ai vu un des moukres qui nous accompagnaient rire beaucoup, en entendant chanter un air d'opéra par un membre de la caravane qui avait une voix de baryton ; mais ayant voulu lui-même reproduire quelques-unes des notes qu'il venait d'entendre, il resta stupide comme un homme qui recule devant un lourd fardeau dont il ne soupçonnait pas la pesanteur.

Pour être affirmatif, il faudrait avoir fait beaucoup plus d'observations que je n'étais à même d'en faire. Mais j'ai retrouvé les mêmes défauts aux voix et à la musique à Constantinople, en Grèce et jusque dans le détroit de Messine. Rien d'étonnant à cela : il est à présent démontré que les habitants de la Calabre chantent la musique et les chansons de l'Albanie.

Que conclure de tout ceci ? que l'Orient et l'Occident ont entre eux des points de contact à peine soupçonnés autrefois ; qu'il existe entre eux des liens étroits, non seulement au point de vue de la

musique, mais au point de vue de la langue. Je me souviens d'avoir vu un jeune prêtre du Finistère et un Arménien pousser des exclamations en découvrant tant de rapports entre les langues de leurs pays respectifs. L'humanité est moins vieille qu'on a voulu le dire ; quand elle suit sa marche naturelle, elle ne rejette pas facilement ses traditions, ni les trésors que lui ont légués les ancêtres. La musique, comme la langue bretonne, est un trésor que nous tenons de nos premiers aïeux ; tant de perles y sont enchâssées que les maîtres viennent souvent y puiser leurs plus fraîches et leurs plus pénétrantes mélodies, celles qui les rendent immortels et qui charment l'oreille des plus délicats. Tous reconnaissent que si l'art manque aux chants populaires, la véritable inspiration y est répandue comme à pleines mains. A nous donc de conserver ce précieux dépôt du passé et d'y chercher des vibrations et des accords pour la lyre nouvelle !

Alcide LEROUX.



DOCUMENTS INÉDITS

ÉPISODES DE LA GUERRE DE BRETAGNE

SOUS CHARLES VIII

Sur cette guerre si importante par ses suites, si curieuse par ses incidents et ses circonstances, nous pourrions aisément publier tout un volume de documents inédits intéressants. Nous nous bornerons à détacher de ce recueil quelques pièces, propres surtout à mettre en relief les sentiments des Bretons des diverses classes dans cette suprême lutte engagée pour le maintien de leur indépendance nationale.

Les lettres de rémission accordées par Charles VIII, roi de France, pour divers faits de guerre qui eussent pu donner lieu à des poursuites, sont à cet égard pleines de détails caractéristiques et parfois de révélations inattendues. A titre de spécimen, en voici deux, l'une de 1489, l'autre de 1491, qu'on lira, croyons-nous, avec intérêt. — A. DE LA B.

I

Remissio pro Oliverio Raison¹.

(Tours, octobre 1489). — CHARLES etc. savoir faisons à tous presents et à venir avoir receu l'humble supplicacion de Olivier Raison, archer de noz ordonnances soubz la charge de nostre amé et feal cousin Charles, bastard de Bourbon, contenant que, le xiii^e jour de septembre derrenier passé (1489), luy estant en son logeis, vers le

¹ Archives nationales, Trésor des Chartes, registre JJ. 220, n^o II^c III, f. 112

soir, au lieu et village de (*en blanc*) près Chasteauneuf en Bretagne¹, où estoit et est encores partie de nostre host et armée², assis à table pour commencer à soupper et faire bonne chièr sans nul mal penser, et cependant qu'il estoit à table, y avoit devant l'uys de son logis ung homme incongneu que jamais n'avoit veu, tenant en ses mains ung grant baston, lequel ne bougeoit de devant ledit logeis, et sembloit à son maintien que ce feust une espie³. Et pource que le page du suppliant, en allant et venant ainsi qu'il servoit son maistre, voyant que ledit homme incongneu estoit là si longuement sans mot dire, craignant qu'il espiast et fust pour porter dommage à noz gens de guerre estans en nostre armée, à ceste cause ledit serviteur vint dire au suppliant son maistre :

— « Véez là ung homme qui nous regarde et ne bousge, je ne sçay quel vouloir et entencion il a, et s'en fault prendre garde. »

Et alors led. suppliant qui estoit sur ses gardes, comme luy et autres gens de guerre ont acoustumé, mesmement en pays de conquete et lieux où sont les ennemys, se leva de sa table et vint à l'uys de son logeis, et dit aud. homme qu'il trouva, ces motz :

— « Mon amy, d'où venez-vous ?

Lequel respondit : « Je viens de Cancalle. »

Lors encores luy dist le suppliant : « Vous allez quelque part. »

Et adonc, en soy mocquant et truffant de luy, il luy dit : « Je vøys à Cancalle pescher des oestres⁴. »

Parquoy led. suppliant luy dist : « Vous mocquez des gens. »

— « Par ma foy, dist led. homme, je t'asseure que je te feray bien enuyt desloger de léans. »

Adonc derechief le suppliant lui demanda : « A qui es tu, pour me faire desloger ? »

Sur quoy il luy respondit : « Je suis à Mons^r le Prevost. »

Et pour ce que ledit suppliant veit que tousjours il le menassoit

¹ Châteauneuf de la Noë, aujourd'hui chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

² L'armée du roi de France Charles VIII, qui avait envahi la Bretagne et combattait contre l'armée de la duchesse Anne de Bretagne.

³ Un espion.

⁴ Des huitres.

et ne cherchoit, comme il luy sembloit, que prendre noise et debat à luy, et ne savoit pourquoy ne à quelle eause, car jamais ne l'avoit veu et congneu, il luy dist :

— « Va t'en, par ma foy : si tu ne t'en vas, je te hasteray bientost de t'en aller. »

A quoy led. homme respondit : « Par le sang Dieu, tu ne me oseroyes avoir touché. »

— « Par ma foy, dist le suppliant, tu dis que je n'oseroye, mais se tu ne t'en vas, je te hasteray bientost.

Et alors luy dist led. homme : « *Toy, traictre Breton regnié et enflé, je ne te crains¹ !* »

Parquoy led. suppliant, de ce courroussé, fort esmeu et desplaisant, aussy il ne savoit que penser ne à quelle fin led. homme venoit illec, doubtant que ce fust espie qui peust porter nuisance à nostre armée, saillit hors de son logis et alla vers ledit homme, sa dague tirée, pour le faire en aller; mais ledit homme mist le baston qu'il avoit audevant, le menassant tres fort et plus que devant, et d'icelle dague le frappa et blessa en l'espaule et en une des mains, tellement qu'il lui fist sang et playe et eut ung des doigts couppez, et ce fait, gangna le baston que ledit homme avoit et dont il le frappoit, et d'icelluy baston donna audit homme aucuns coups tant sur les bras que sur les jambes; et alors ledit homme incongneu eschapa et s'en fouyt en l'ost des Allemans², à quatre traictz d'arc de là. Et fut ledit suppliant sans en ouyr parler bien dix ou douze jours.

Au bout duquel temps vint la femme dudit homme, qu'elle nommoit Henry Branchet, et se plaignit des coups donnez à son mary à nostredit cousin³ ou au lieutenant de sa compaignie. Lequel manda le suppliant venir vers lui et ordonna qu'il four-

¹ Olivier Raison, archer des ordonnances du roi, était Breton et cependant combattait dans cette guerre contre la Bretagne; c'est pourquoi « ledit homme » vrai Breton de cœur et de sang, appelle ici cet archer « *traictre Breton renié.* »

² Corps d'armée allemand, auxiliaire de la duchesse de Bretagne, et qui était campé très près de l'armée française.

³ C'est-à-dire qu'elle porta sa plainte à Charles, bâtard de Bourbon, capitaine de la compaignie d'ordonnance dans laquelle servait Olivier Raison, qui avait donné des coups de dague à Henri Branchet.

niroit et bailleroit argent à ladite femme pour le faire panser et guérir, ce qu'il fist, combien que, actendu l'agression dudit Branchet, il n'y fust en riens tenu; et le quicta ladite femme, promectant que par son mary ne par elle jamais ne lui en seroit fait question ne demande. Et encores plus, se offrit le suppliant de le faire garir et lui bailler lict et barbier en son logeis pour le panser, afin de eviter à plus grant inconvenient. Mais ladite femme, comme il est à croire, qui ne demandoit que estre des-pechée de son mary, ne le voulut souffrir et le laissa en l'ost, en lieu froit, où n'avoit lit ne clousture, et où les gens, s'ilz y estoient longuement, prendroient bien maladie; et si s'y mouroit tres fort de peste. Et a depuis ledit homme fait assez bonne chiere¹, et luy est advenu ung accidant de maladie en la gorge qu'il avoit tres fort enflée, tellement que, par default de bon pansement, ou autrement, XIX ou XX jours après lesdites blessures, est allé de vie à trespas.

Et doute le suppliant que l'en vueille dire que ce soit au moyen des coups par lui baillez audit deffunct, et que à ceste cause on vueille proceder contre lui à rigueur de justice : parquoy il s'est absenté du país, ouquel ne ailleurs en nostre royaume il n'oseroit seurement repaier, converser et demourer, se noz grace et misericorde ne luy estoient sur ce imparties. En nous humblement requérant que actendu l'agression dudit deffunct, et que par deffault de bon pansement, traictement et gouvernement, il est decedé, et aussi que on ne sceit se c'est au moyen des coups ou de la maladye à luy advenue en sa gorge qu'il avoit tresfort enflée, et que en nostred. ost, où il estoit tresmal pansé, la peste avoit cours, il nous plaise sur ce luy impartir noz grace et misericorde.

Pourquoy nous... audit suppliant avons quicté... quictons, remectons et pardonnons le fait et cas dessusdit avec toute peine..... Donné à Tours, ou mois d'octobre, l'an de grace mil CCCC quatre vingt et neuf, et de nostre regne le septiesme. — Signé, Par le Roy à la relacion du Conseil, L. LE MARESCHAL, *Visa*.

¹ C'est-à-dire, a été en bon train de guérison.

II

Remissio pro Johanne Richart¹.

(Solesmes, août 1491) — CHARLES etc. savoir faisons etc. nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehan Richart le jeune, aagé de dix-huit ans ou environ laboureur, natiff et demourant en la paroisse de Saintz, ou diocese de Dol, en nostre pays et duché de Bretagne : contenant que, le vendredi xi^e jour du moys d'aoust derrenier passé, ledit Jehan Richart et Guillaume Richart le jeune, son cousin germain, aagé de vingt ans ou environ, se partirent ensemble de nostre ville de Pontorson environ deux heures après midi, deliberez d'eulx en aller à leurs maisons audit lieu de Saintz, distant d'une lieue de Pontorson ou environ. Et incontinent qu'ilz furent en chemin et jà entrez oudit país de Bretagne, trouverent ung paige qui estoit monté sur ung cheval, nommé Jehan Dallygot, ainsi que l'en dit, icelluy paige natif de la ville de Combour du pays de Bretagne, et lors estant serviteur d'un appelé Petit Jehan Grangier, archier en la compagnie de nostre amé et féal cappitaine le sieur de Saint Pierre ; et eux, acompaigniez avecques icelluy paige, cheminèrent certain peu de temps ensemble en tirant toujours vers le lieu de Saintz. Et en cheminant, Guillaume Richart demanda au paige quelle part il alloit ; et icelluy paige lui dist qu'il alloit en fourraige en icelluy pays de Bretagne. A quoy fut de rechief dit par Guillaume Richart audit paige telles paroles ou semblables :

— « Entre vous, messieurs les paiges, vous ne faictes pas bien: il ne demeure blez ne autres vivres en ce pouvre pays de Bretagne que vous ne preniez, et n'en paieiz, ne vous ne voz maistres, aucune chose : le peuple ne le sauroit plus porter ! »

Lors icelui paige commença à dire, en jurant par les vertuz Dieu ou autre grant serement, « qu'il en auroit en despit de son visaige et de tous les villains Bretons qui parler en pourroient. »

Et sur lesdites paroles cheminèrent longuement. Et en cheminant

¹ Arch. Nat. Trésor des Chartes, registre JJ. 222, n^o VII XIII. f^o 62 v^o.

et tirant vers icellui [lieu] de Saintz les ungs avecques les autres, eurent entre eulx plusieurs parolles rigoureuses, entre lesquelles fut audit paige par Guillaume Richart dit telz motz :

— « Vous trouverez tantost assez où charger vostre cheval ; il y a icy devant deux beaux prez, et des blez, avoynes, et nous vous ayderons à charger. »

Dont le suppliant, qui ainsi estoit avecques eulx, comme dit est, ne savoit à quel fin ou intencion Guillaume Richart disoit lesdites parolles. Et tirèrent oultre, et arrivèrent en une prairie estant auprès du villaige nommé Montrouault, distant d'un quart de lieue du lieu de Saintz ou environ, et incontinent qu'ilz furent en ladite prairie, près d'un petit bois, Guillaume Richart dist audit paige :

— « Vecy beau charger ! » et aud. suppliant : — « Prenez le cheval » — lequel refusa de ce faire.

En quoy faisant, Guillaume Richard print ledit paige et le tumba à terre, et incontinent qu'il fut tumbé, lui couppa la gorge d'un petit cousteau qu'il portoit avecques lui¹. Et le suppliant, voyant ce. qu'il n'y avoit aucunement touché ne baillé aucun confort ne aide, mais esté seulement en la compaignie, print le cheval qui s'en vouloit fouyr et l'attacha à ung arbre, et dit à Guillaume Richart son compaignon telles parolles ou semblables :

— « Tu es ung mauvais garçon de faire tel excès, il en viendra ung grant inconvenient. »

Et emprès se print ledit suppliant à soy retirer et laissa Guillaume Richart, lequel amena le cheval sur quoy led. paige estoit monté, ne scet le suppliant où ne en quel lieu, ne qu'il en a fait.

A l'occasion duquel cas ledit suppliant, doubtant rigueur de justice, s'est absenté du pays... Pourquoy etc... Si donnons etc. au bailly de Constantin et seneschal de Fougères et à tous etc... Donné à Soulesmes près Sablé, au moy d'aoust, l'an de grace mil IIII^e IIII^{es} et unze, et de nostre regne le huitiesme.

¹ Ce n'est rien autre chose ici que la vengeance d'un pauvre paysan breton, exaspéré par les insultes et les pillages des gens de l'armée française. Par ce fait, par l'histoire d'Henri Branchet contenue dans la pièce précédente, par beaucoup d'autres traits analogues, on voit au vif ce qu'était le sentiment populaire breton pendant cette guerre de la France contre la Bretagne.

LA BELLE JEANNETTE

(Dialecte de Vannes.)

Cette chanson a beaucoup de ressemblance avec celle que M. de la Villemarqué a publiée dans le *Barzas Breiz*, et qui a pour titre *Les Miroirs d'argent*. Mais il ne peut être question ici « de petits miroirs encadrés d'argent qui ornent les coiffes des jeunes mariées » ; car cet usage, je le crois du moins, n'a jamais existé dans le pays de Vannes.

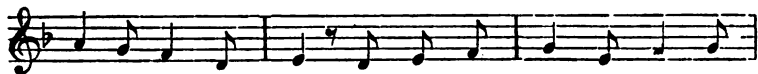
C'est tout simplement une jeune fille qui se mire dans une glace, et qui, éprise de sa propre beauté, se désole de ne pas pouvoir se marier. Sa mère cherche à la consoler par l'espoir d'un prochain mariage. Mais la jeune fille déclare que cela n'aura pas lieu, qu'elle mourra avant un an, et semble, en conséquence, faire son testament et dicter ses dernières volontés.

TEXTE BRETON

JEANNETT ER VRAW



Er pla-hig hont a guer dru-mel, o gué. Er pla-hig



hont a guer dru-mel, Er pla-hig hont a guer dru-



mel, hon-néh hum' gav bras hag i-huel.

1. — Er phahig ont a Guerdrumell ,*O gué* (*ter*)
Honnèh hum gav bras hag ihuel.
2. — Honnèh hum gav braw ha *puissant*, *O gué*
Hum sel én ur miloér argand.
3. — Ha sel muian ma hum selé, *O gué*
Brawoh pé braw en hum gavé.
4. — Ha hé mam e laré dehi : *O gué*,
« Me merh jannett brawèt oh hui !
5. — « Petra e chervij t'ein bout braw, *O gué*
Ke ne zimécin quet ataw ?
6. — « Tawet. me merh, ne chiffet quet, *O gué*
'Ben er blai hui vou diméet,
7. — 'Ben er blai hui vou diméet *O gué*
D'er brawan pautr e zou ér bed.
8. — « Ne pas, me mam, ne gredet quet *O gué*
E vein mé jaméz diméet,
9. — Rak me halon e lavar d'ein *O gué*
E raug ur blai sur é varwein.
10. — Mæz mar marwan é raug ur blai, *O gué*
Lakeit mé en ur bé nehué.
11. — Lakeit mé én ur bé nehué, *O gué*
Ha tri bokèt kaër ar mem bé.
12. — Ha tri bokèt kaër ar mem bé, *O gué*
« Deu a ré roz, unan loré.
13. — Kasset mé ar hent-pras Guéned, *O gué*
Léh ma passou er hloaregued.
14. — Ma kemereint beba vokèt, *O gué*
Ma lareint beba chapelèt.
15. — Ind e larou dré ou halon, *O gué*
Amen é ma'r plah Jannetton.
16. — Amen é ma'r plahig Jannett,
Plah maleurus, mar en dès bet. »

TRADUCTION

LA BELLE JEANNETTE

1. — La jeune fille de Kerdrumel (*O gué*) se montre fière et hautaine.
2. — Elle se trouve belle et capable, elle se mire dans un miroir d'argent.
3. — Et plus elle se regardait, plus elle se trouvait belle,
4. — Et sa mère lui disait : — « Ma chère fille, que vous êtes jolie ! »
5. — « A quoi me sert-il d'être jolie, puisque je ne dois pas me marier ! »
6. — « Cessez, ma fille, de vous désoler : dans un an vous serez mariée,
7. — Dans un an vous serez mariée au plus beau garçon du monde. »
8. — « Non, ma mère, ne le croyez pas, jamais je ne me marierai,
9. — Car mon cœur me dit qu'assurément je serai morte dans un an.
10. — Mais si je meurs d'ici un an, mettez-moi dans une tombe neuve;
11. — Mettez-moi dans une tombe neuve, et plantez sur ma tombe trois belles fleurs ;
12. — Et plantez sur ma tombe trois belles fleurs, deux rosiers et un laurier.
13. — Faites-moi enterrer sur la grande route de Vannes, là où passent les cloarecs',
14. — Afin qu'ils prennent chacun une fleur, et disent chacun un chapelet.
15. — Du fond du cœur ils diront : « Ici repose la belle Jeannetton,
16. — Ici repose la belle Jeannette, pauvre fille malheureuse s'il en fut ! »

Recueilli et traduit par YAN KERHLEN.

* On donnait ce nom autrefois à tous les étudiants.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA CRISE NOTARIALE. — *Etude économique et psychologique du notariat moderne*, par Jules Rouxel. Un vol. in-18. Paris, Marchal et Billard, éditeurs, 27, place Dauphine. Prix 3 fr. 50.

Le temps n'est plus où Scribe chantait les vertus des notaires et où chacun reconnaissait la légitime popularité de ces confesseurs laïques qui gardaient aussi fidèlement les secrets des familles et les économies de leurs clients. Aujourd'hui, tout le monde leur jette la pierre. Chaque député, récemment élu, se propose de réformer leur institution, pour rendre la sécurité aux capitaux de ses électeurs : le gouvernement et les tribunaux les traitent souvent en suspects ; les chroniqueurs les raillent et les habitués des cafés-concerts acclament l'inévitable pochard qui rappelé aux convenances à cause de la présence d'un notaire, réplique :

« Un notaire, que j'y réponds
« J'en ai connu deux à Cayenne. »

Quelles sont les causes de cette crise, quels sont les remèdes qu'il convient d'y apporter pour rendre à cette vieille et utile institution du notariat, dont on trouve la première pensée dans les *judices chartularii* de Charlemagne et dans les *Etablissements* de saint Louis, la stabilité, le crédit et l'influence dont elle jouissait autrefois ? Telles sont les deux questions élucidées dans une magistrale étude que notre excellent confrère et ami du *Journal de Rennes*, M. Jules Rouxel, docteur en droit, vient de publier chez Marchal et Billard.

« Les causes de la crise, dit M. Jules Rouxel, sont multiples et variées. « Il y en a qui sont communes à la société tout entière ; il y en a qui « sont spéciales au notariat. Les unes tiennent à l'état général des esprits « et peuvent être qualifiées de « psychologiques » ; les autres sont dues « à de nouvelles conditions « économiques » qui se sont produites depuis « le commencement du siècle. »

L'extension de la richesse mobilière et la diffusion de l'argent ont fait du notaire une sorte de banquier dont les principales opérations consistent en placements, emprunts, achats ou ventes de fonds publics. Le développement de l'instruction a multiplié les officines d'agents d'affaires que les scrupules arrêtent rarement quand il s'agit de faire une dissimulation du prix dans un contrat. Le séjour des propriétaires à la ville pendant une partie de l'année a causé à un grand nombre d'études de campagne un préjudice important. Les actions en responsabilité sont devenues plus nombreuses par suite de la crise générale qui a abaissé la valeur des immeubles et réduit le gage des créanciers hypothécaires. La diminution des affaires provoque la fièvre de la concurrence, le « chinage » avec ses rabatteurs. Enfin la législation actuelle est insuffisante, parce qu'elle prive le créancier du notaire en déconfiture des garanties que lui assure vis-à-vis de son débiteur commerçant la législation des faillites.

Le public passe successivement de la confiance la plus exagérée à la panique la moins motivée. Trop souvent, il est vrai, certains notaires justifient ce dernier sentiment par leurs dépenses exagérées et par les écarts de leur conduite. La solidarité et la confraternité disparaissent. L'ardeur des luttes politiques les transforme parfois en *politiciens*, cherchant moins à défendre les intérêts publics qu'à assurer, par des attaches officielles, le crédit de leurs intérêts privés. La magistrature ne dissimule guère son antipathie à leur égard, quand il s'agit de taxer leurs mémoires ou de fixer leur responsabilité.

Malgré les précautions prises par la chancellerie, le prix des charges est souvent exagéré : le privilège du vendeur assure à ce dernier quand il a reçu comptant le montant des contre-lettres, le paiement du prix déclaré. Les cautionnements sont souvent modiques et forment une garantie insuffisante pour les *faits de charge*, bien que les détournements ne soient pas compris dans cette catégorie. Les avances des droits dus au Trésor, les retards dans les remboursements réduisent les bénéfices et épuisent les fonds de roulement. Les chambres de discipline font trop rarement usage de l'autorité qui leur est confiée, et l'on ne songe guère à exiger des candidats qui se présentent à l'examen les garanties d'instruction théorique et pratique imposées par la législation de la plupart des pays d'Europe.

Avant d'exposer les modifications qu'il propose d'introduire dans la loi pour mettre fin à la crise du notariat, M. Jules Rouxel résume et discute les projets Raspail, Marty, de la Berge, Soucaze, Dumas et Ga-

con, Pontois, émanant de l'initiative parlementaire, ceux qui ont été présentés par les journaux spéciaux, les chambres de discipline et les notaires, et les réformes tentées par l'Etat dans ses décrets des 30 janvier et 2 février 1890. Avec beaucoup de vigueur et de logique, il critique les tendances de l'Etat qui cherche tout à la fois à attirer l'argent dans les caisses du Trésor et à annihiler l'indépendance et la dignité du notariat.

M. Jules Rouxel demande que le diplôme de licencié en droit soit exigé de tout candidat au notariat, qu'un stage sérieux et effectif soit imposé, avec examen final *avant l'achat de l'étude*. Aux garanties de savoir professionnel, il faudrait adjoindre des garanties de solvabilité, supprimer le privilège du cédant, appliquer aux notaires en matière de responsabilité les règles du droit commun, assurer leur indépendance en abolissant toutes poursuites disciplinaires pour faits politiques, régler la déconfiture et autoriser la liquidation amiable, prohiber sévèrement les opérations illicites ou dangereuses prévues par l'ordonnance de 1843 et l'article 1^{er} du décret de janvier 1890, confier la vérification de la comptabilité aux agents de l'enregistrement sous le contrôle des chambres de discipline, établir la solidarité de la compagnie sur le montant des cautionnements, étendre les limites des faits de charge, réduire à une par département les chambres de discipline, organiser une chambre d'appel dans chaque Cour, rendre le tarif rémunérateur et obligatoire, proportionnel et uniforme, constituer un privilège pour les exécutoires, dûment signifiés, des intérêts pour les avances, l'obligation de l'intervention du notaire pour tous les actes susceptibles de transcription, etc., etc.

Telles sont, brièvement résumées, les principales réformes préconisées par M. Jules Rouxel dans ce livre où s'unissent à une érudition profonde la précision et la clarté et qui en font une œuvre d'actualité brûlante et de vif intérêt pour tout lecteur, même le moins familiarisé avec l'étude des questions de droit.

ALBERT MARÉ.

..

NOTES D'ICONOGRAPHIE. — LES THÈSES BRETONNES ILLUSTRÉES AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES, par le comte de Palys. Broch. in-8°. Vannes, E. Lafolye, 1890.

Avant la Révolution, la soutenance d'une ou de plusieurs thèses était obligatoire pour l'obtention de presque tous les grades universitaires. Le maître ès-arts ne pouvait, après avoir subi un examen devant quatre

docteurs, devenir bachelier sans avoir présenté une thèse désignée sous le nom de tentative. Pour le grade de licencié, on exigeait trois thèses : la petite ordinaire, la grande ordinaire et la sorbonique. Cette dernière épreuve durait douze heures ! Quant au doctorat, on ne pouvait l'obtenir qu'après avoir soutenu la vespérie et l'aulique, et les privilèges qu'il conférait disparaissaient si, au bout de six années, le candidat échouait en soutenant la résumpte.

Pour ces épreuves solennelles, au cours desquelles le candidat devait soutenir l'assaut de tous ceux qui se présentaient, les propositions à établir étaient imprimées sur des placards in-folio dont la partie supérieure était ornée de gravures, dues souvent au burin des grands maîtres du temps. Dans sa très curieuse étude, M. le comte de Palys signale des thèses qui, comme celles des deux bâtards d'Henri IV, du cardinal de Bouillon, de l'abbé de Saint-Albin sont de véritables chefs-d'œuvre de grâce et d'élégance : d'autres fournissent de précieux renseignements au point de vue de l'iconographie : d'autres enfin renferment des indications utiles pour la biographie de leurs auteurs ou des protecteurs auxquels elles étaient dédiées.

Si les candidats étaient nombreux, la plupart avaient des ressources limitées ; les placards gravés sur une énorme et unique planche double in-folio, composée pour une seule thèse, coûtaient des sommes considérables : on obtenait, à des prix moins élevés, des placards d'un bel effet, enornant la partie supérieure d'une de ces belles gravures qui se trouvaient dans le commerce et qui étaient l'œuvre des Lebrun, des Poilly, des Gantrel des Cars, des Rousselet, etc., etc... Enfin pour les collèges et les facultés de province, on se contentait le plus souvent d'une petite gravure ou vignette sans valeur.

M. le comte de Palys, dont la compétence en matière d'art héraldique et d'iconographie est bien connue, a décrit cinquante-trois thèses, dont quelques-unes fort remarquables, découvertes par lui soit à la Bibliothèque nationale, soit dans sa collection particulière, soit chez les collectionneurs bretons. Il invite, — et nous ne saurions trop désirer que cet appel soit entendu, — les chercheurs à augmenter ce catalogue et à recueillir précieusement pour l'histoire et l'iconographie de la Bretagne ces curieux placards trop souvent relégués dans des greniers ou cloués, comme les trois thèses de l'abbé de Kerloury, sur les panneaux intérieurs de vieilles armoires métamorphosées en fruitier.

ALBERT MACÉ.

HERVÉ RIELLE, *Maitre-Pilote*, par S. de la Nicollière-Teijeiro, archi-
viste de la ville de Nantes, Vannes, Eugène Lafolye.

M. de la Nicollière-Teijeiro s'est épris de la marine bretonne en général et de celle de Nantes en particulier ; il a fait revivre naguère la figure énergique et audacieuse du grand corsaire nantais Jacques Cassard, il ressuscite aujourd'hui celle du maitre-pilote Croisicais, Hervé Rielle. Et qu'était-ce qu'Hervé Rielle ? C'était un pauvre matelot *pressé* comme on disait jadis, embarqué de force sur un navire de l'État et qui après le combat de la Hogue sauva vingt-deux vaisseaux de la flotte française fuyant devant l'Anglais, en les faisant entrer dans le port de Saint-Malo. ce que les pilotes de cette ville avait tous jugé impossible et refusé de tenter. Pour prix de cet immense service rendu à la France, il ne demanda, chose incroyable, que d'aller retrouver dans ses foyers sa femme que, dans sa joyeuseté, il appelait Belle-Aurore. Aussi les historiens qui n'aiment à parler que des personnages ayant un nom illustre ou amateurs du bruit ne se sont point occupés du modeste maitre-pilote : la tradition orale avait seule conservé jusqu'à ces derniers temps le souvenir du nom et de l'exploit d'Hervé Rielle. Mais

Le temps amène la justice

a dit Hugo. Robert Browning, le grand poète anglais, s'inspirant du sauvetage audacieux du maitre-pilote breton et de son merveilleux désintéressement, a composé un poème superbe où il remet en pleine lumière la physionomie de ce héros, poème qu'il vendit cent livres qui furent remises, après la capitulation de Paris et l'écrasement de la France, à un comité de souscription formé en Angleterre pour soulager les maux de notre Patrie. Le maire du Croisic vient de donner le nom d'Hervé Rielle à l'un des quais de sa ville, et M. de la Nicollière-Teijeiro vient de reconstituer l'histoire du marin croisicais à force de persévérance, de dévouement et de travail, « montrant à ceux qui prétendent que le Français ne fait rien que pour la gloire et la gloriole, un Français, qui, suivant l'expression de James Darmesteter, fait son devoir parce que son devoir est là, et qui écarte avec un sourire la récompense qui lui est offerte. »

A la suite de l'histoire de la vie d'Hervé Rielle, M. de la Nicollière-

Teijeiro nous conte deux exploits de corsaires croisicais du XVII^e siècle. celui de Raoul Berthelot et de Jean Lefaure (1636) et celui du capitaine Valteau et de son marin Tartouez (1641). Ces récits feront, comme l'a dit l'auteur, « apprécier le courage, l'énergie, le patriotisme si connus de nos excellentes populations maritimes de la vieille terre de Bretagne »

En faisant revivre ces vaillants marins du passé, M. de la Nicollière Teijeiro a bien mérité de la Patrie, car, on l'a dit : célébrer les héros, c'est participer à leur gloire !

DOMINIQUE CAILLÉ.

..

LE CHRIST EN ORIENT, poème, par M. Paul Féval, fils, plaquette in-8°. — Rennes, 1891, Hyacinthe Caillière, libraire éditeur, place du Palais.

M. Paul Féval, fils, dont nous annonçons, il y a trois mois, la *Mélodie des siècles*, vient de publier chez M. Caillière, l'éditeur rennais bien connu, un nouveau poème, le *Christ en Orient*. De la crèche de Bethléem où naquit l'Homme-Dieu, le poète nous conduit à Rome, puis à Byzance, dont il nous montre la décadence et les défaites. Il évoque la glorieuse épopée des Croisades, prédit la mort de l'Islam et promet aux peuples chrétiens un radieux avenir où

Le Turc demandera ce que fut l'esclavage

M. Paul Féval, fils, versifie avec une très grande, avec une trop grande facilité. De là sans doute proviennent les négligences regrettables que nous signalions dans son premier volume et que nous pourrions relever, moins fréquentes toutefois, dans le *Christ en Orient*. Les habiles imprimeurs de Niort, MM. Gravat-Echillet et Lemercier ont fait de ce poème un bijou de bibliophile. Rien n'est plus élégant que la large bande d'or de la couverture sur laquelle la tête du Christ se détache en vermillon dans un cadre de feuillage aux teintes grises et que l'encadrement fleurdelisé de chaque page.

ALBERT MACÉ.

..

RÉMINISCENCES, par Paul Duchon. — Paris, Comptoir d'édition, 14, rue Halévy, 1891.

A lire le titre seul du gentil volume de M. Paul Duchon, l'idée viendrait d'un auteur mûr, homme d'âge et d'expérience ; l'épigraphe,

empruntée à Musset. dément vite cette opinion. Oui, *ces petits vers* sont plutôt *d'un enfant*, mais d'un enfant qui a vu et se souvient. Et voilà les *Réminiscences* qui s'expliquent. L'originalité de M. Paul Duchon ne se dégage pas bien encore. S'il imite une pensée de Longfellow, il imite aussi nos poètes contemporains. Il aime *le Chat* un peu à la façon de Baudelaire, et le *Petit colporteur* beaucoup à la façon de François Coppée.

Cette muse juvénile deviendra vite elle-même, elle a de la fraîcheur, de la grâce, une aimable facilité. La pièce la plus longue et la plus personnelle, le *Rêve et le Réveil*, est dédiée à notre ami Guy Ropartz : c'est toute une petite leçon d'esthétique et l'éternelle opposition de la splendeur du rêve et de la banalité des choses, de l'idéal et du réel. Puisque j'ai nommé un musicien je veux citer le début d'une poésie de M. Duchon, — une vraie sérénade :

Mignonne, vois les oiseaux bleus
 Lassés de leur course lointaine
 Se poser doucement au creux
 De la fontaine ;
 Au bout de leur bec effilé
 Une gouttelette a perlé,
 Ils ont bu, puis tous ont volé
 Loin dans la plaine.
 Eh bien ! ton regard plein d'émoi
 Est à mon cœur rempli de toi
 Lorsque ton bras autour de moi
 S'enlace,
 Ce qu'un peu d'eau
 Est à l'oiseau
 Qui passe.

De la musique s'il vous plaît, pour ces jolies paroles.

O. DE GOURCUFF.

*
 * *

ROUTE DÉSERTE, poésies par Emile Oger. — Nantes,
 imprimerie Mellinet, 1891.

Voici quelques poésies nouvelles de M. Emile Oger, des matériaux pour le livre que nous attendons. Le jeune auteur est entré dans la vie par la porte des songes, mais le spectacle de la réalité l'a bien vite désa-

busé. Un écho railleur a répondu à ses cris généreux, et il a clos par ces mots désolés la pièce qui donne son titre au petit recueil.

Ainsi l'on va sa route, et la route déserte
N'a plus le moindre chant, la moindre branche verte!
Foi sainte, où sont tes fi's ? Idéal, tes amis ?

M. Emile Oger se drape un peu dans cette noble tristesse du poète et de l'homme ; ce sentiment lui fait autant honneur que la sincérité qui lui a dicté sa touchante *Confession*, que la sensibilité à la Robert Burns qui le fait pleurer sur la mort d'une petite pâquerette des champs.

Un beau sonnet, *Consummatum est*, tout imprégné du frisson sacré de la divine tragédie du Golgotha, et un gracieux sonnet *Çà*, marivaudage assez peu galant autour de l'éternel féminin, montrent deux faces distinctes du talent de M. Oger.

Mais si l'auteur me plaît davantage quand il aborde les sujets sérieux, je le préfère aussi quand il ne donne pas à sa poésie la forme trop rigoureuse du sonnet. Je n'ai rien à changer à ce que je disais l'an passé de son précédent recueil, et le récit à la Coppée (le Coppée de la *Veillée*, pas celui du *Coup de tampon*), me semble toujours mériter de lui servir de modèle.

Il y a justement deux récits dans *Roule déserte*, un *Conte de Noël*, *Pauvrelette*, d'une inspiration très naïve et très pure, et *Coin d'hôpital*, patriotique histoire d'un héros de 1870 qui retrouve sa sœur dans la religieuse priant et veillant à son chevet. Ces derniers vers de M. Emile Oger ont l'ardeur guerrière qu'il faut charger les poètes d'entretenir chez nous, comme les vestales entretenaient chez les Romains le feu sacré.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
**

LES AFFAIRES DU BONDON ET DE LIZIEC, par Albert Macé. —
Vannes, imprimerie Galles, 1891.

M. Albert Macé continue son enquête éclairée et minutieuse sur les fâcheux effets de la Révolution dans le Morbihan. Il nous montre aujourd'hui quelques-unes des tristes conséquences de la constitution civile du clergé dans les campagnes restées inébranlablement fidèles à leur foi. Partout les paysans protestent contre les intrus ; au Bondon,

ils s'assemblent tumultueusement ; à Liziec, ils luttent à main armée contre l'autorité, et paient cher cette résistance. On sent passer dans ces émeutes de village, dans ces combats livrés pour la liberté de conscience des humbles, le souffle avant-coureur des guerres de Vendée.

L'exactitude du récit ne va pas chez M. Macé sans une émotion communicative, il plaide avec chaleur la cause du paysan breton.

O. DE G.



ENFANTS BRETONS, poésies par Eugène Le Mouël. — Paris
Alphonse Lemerre, 1890.

Un des traits caractéristiques des poètes bretons de cette époque, c'est qu'ils aiment passionnément leur pays et l'ont sans cesse à la bouche pour le décrire, l'exalter, le faire entrer plus avant dans la sympathie de leurs lecteurs.

Nul, dans cette noble tâche d'initier le public français à la simple grandeur et à la mâle simplicité de la Bretagne encore mystérieuse, n'a montré plus de flamme sincère que M. Eugène le Mouël. D'autres poètes excellents, sans perdre de vue le principal objet de leur culte, ont parfois répandu de l'encens sur l'autel de dieux étrangers. M. le Mouël n'a pas connu ces infidélités, il s'est donné et s'est gardé tout à la Bretagne, et, dans la chapelle de pur granit qu'il a bâtie pour sa muse, on n'entend que chants, on ne voit que saints bretons.

L'unité, la profondeur sont deux des éminentes qualités de la poésie de M. le Mouël. Il n'y a aucun lien apparent entre les pièces détachées qui composent ses recueils, mais toutes ces pièces de même famille appartiennent au même ordre d'idées, et le lien moral qui les unit est le plus résistant de tous. L'ensemble est d'une harmonie singulière : rien qui détourne du but, pas de digressions inutiles ni d'ornements rapportés. Du premier au dernier tous les épisodes, tous les vers de *Bonnes gens de Bretagne et d'Enfants Bretons* justifient le titre des volumes.

Les *Bonnes gens de Bretagne* ont paru en 1887. Ces humbles là ne ressemblaient pas à ceux que M. Coppée rencontre sur le pavé de la grande ville, mais ils éveillaient pareille sympathie : c'étaient le Père Jan, le vieux pécheur, veuf de son fils, et Tanguy, le joueur de hautbois et maître Jakez, l'aveugle qui *sourit avec Dieu*, et Alanik, le grand frère, qui voudrait et ne peut plus chanter comme le petit Malo. On les sentait

vivre, ces bonnes gens ; on entrait dans la familiarité de leurs courtes joies et de leurs longues peines. Une alliance très heureuse se faisait entre l'idéal et le réel ; l'auteur enrichissait la poésie bretonne d'un sentiment et d'un frisson nouveaux.

On retrouvera les mêmes impressions, et des émotions aussi fortes dans *Enfants bretons*, le dernier recueil de M. le Mouél. Ce sont les vrais enfants des *bonnes gens*, comme eux, très simples, très pieux et très droits, comme eux en communion étroite avec la nature qui borne leur horizon et satisfait leur vague besoin d'idéal ; mais leur âme plus naïve et plus pure a quelque chose de plus tendre aussi, il est resté plus de ciel dans l'azur de leurs yeux.

Je voudrais citer beaucoup de ce livre depuis la préface, *aux voyageurs blasés, aux voyageurs moroses*, qui caractérise si bien les petits héros de ces poèmes :

Les enfants de Bretagne, avec leurs cheveux roux,
Leurs fronts tachés, pareils à des œufs de mésanges,
Nos enfants presque nus à la façon des anges,
Dont on voit la peau par les trous
Des guenilles à franges ;
Ceux qui poussent tout seuls à la force des poings,
Mousses, clerks et bergers, petites ménagères,
Garçons dormant en paix sur des lits de fougères,
Filles gardant l'odeur des foin
Dans leurs robes légères ;
Ces enfants-là sont nés, ô passants étourdis,
Dans la sérénité des landes et des grèves !
Vous n'avez pas su voir qu'il fleurissait des rêves
Sur leurs cerveaux mal arrondis,
Mais débordants de sèves.

Puis vient le défilé des enfants bretons : le mousse de l'Etat qui va servir dans la marine à Brest et quitte sa chaumière à l'aube, ses sabots à la main, pour ne pas éveiller sa mère ; Katel dont les mains deviennent trop grandes pour donner à manger aux petits oiseaux ; le tout petit Job, qui court après les brins d'écume qu'il appelle des papillons. Julianic Orjo l'enfant de cœur « celui qui veut être un saint », un saint Breton, miraculeux et guérisseur ; le dernier né d'Iann Coz, qui regarde des fleurs et des oiseaux au lieu d'écouter son père lui parler labourage et paturage ; Nouël Mabik le bossu, qui sera tailleur, hélas ! mais qui a le don de prophétie, pour se consoler de son infirmité ;

et, parmi ces humbles rejetons de la glèbe, l'héritier des Pengoz, cheu-
chant son vieux valet et se donnant l'illusion qu'il chasse, pendant que
le comte Yves se grise à sonner l'hallali.

Plusieurs de ces poèmes, auxquels on ne saurait reprocher d'être
uniformément des récits, mériteraient une étude spéciale. La *Complainte
des quatre graviers de Paimpol et du mauvais novice* est un très heu-
reux essai de poésie populaire, et la conclusion fantastique a le relief
accentué de la *Chanson du vieux marin* de Coleridge.

Cette vraie complainte, aux strophes cadencées qui se chanterait en
mode mineur, sur un ton de psalmodie, a été lue par l'auteur dans une
réunion, et a produit un grand effet.

Le double sentiment d'humanité et de patriotisme a inspiré *Une revanche*,
l'histoire en beaux vers d'un mousse de quinze ans qui sauve l'équipage
d'un navire allemand et refuse la main que lui tend le capitaine étranger.

Mes préférences vont à trois pièces du volume : *Yve le pâtre*, *l'Héritage
du grand père* et *l'Aînée*.

Le grand-père Morvan fait le partage de ses biens à ses petits-fils
comme le laboureur de La Fontaine à ses enfants. Mais quels biens ! A
Jozon l'aîné, il lègue le chapeau qui a abrité le rêve de son cerveau, à
Jan le second, sa veste qui garde un reste de sa force, au petit Lomik,
le gilet sous lequel son cœur a battu. On voit combien cette poésie
est touchante et symbolique.

L'Aînée, c'est la fillette de treize ans, enfant sublime, qui prend au
foyer paternel la place de sa mère morte, soigne et drolote les tout
petits, fait la ménagère au point que le pauvre homme en vient à se
dire :

C'est son ombre qui glisse à travers la maison,
C'est sa voix, son regard, sa démarche et son geste,
Son corps n'est plus chez nous, mais son âme nous reste...
Je suis content ! Annik est revenue ici...

Quant à *Yve le pâtre*, il n'a pas de ces devoirs à remplir, il a poussé
comme un sauvageon, loin des villes et des écoles ; il est heureux, il ne
sait rien, il se laisse vivre. Mais tous les ans il va à la fête des pâtres où
un vieux berger grimpé sur un menhir célèbre la Bretagne dans ce ma-
gnifique langage :

Enfants de Breiz-Izel, dont l'honneur est plus vieux
Que le gui sur le chêne et l'ajonc sur la terre,
Dites, à chaque aurore, au Dieu de vos aïeux
Qui garda notre peuple austère :

« Afin qu'elle soit grande autant que l'horizon,
 Bonne comme le pain, pure comme la flamme,
 Pour qu'elle soit solide autant qu'une maison,
 O Dieu, je te donne mon âme !
 « Pour qu'en pays breton mon cœur trouve un foyer,
 Je te donne mon cœur, errant comme la nue ;
 Ferme-le jusqu'au jour où tu dois m'envoyer
 L'amour d'une femme inconnue !
 « Je te donne mon corps, conserve-le nerveux,
 Souple, robuste, ardent ! De tous maux fais-lui grâce,
 Et sur mon front carré pose de longs cheveux
 Comme en ont les forts de ma race ! »

Le poète qui a trouvé ces accents doit être cher aux Bretons, mais ailleurs qu'en Bretagne, il a sa place marquée parmi les meilleurs de ce temps.

OLIVIER DE GOURCUFF.

..

Les Femmes des Tuileries. — LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA DUCHESSE DE BERRY, par Imbert de Saint-Amand. — Paris, E. Dentu, éditeur, libraire de la Société des Gens de lettres, 3, place de Valois, Palais-Royal.

M. Imbert de Saint-Amand continue le travail qu'il a entrepris sur les femmes des Tuileries et sur la duchesse de Berry en particulier. Il y a un an, à cette même place, nous rendions compte de son intéressant volume sur la captivité de cette princesse à Nantes et à Blaye, et aujourd'hui nous avons à analyser celui qu'il vient de publier sur les dernières années passées par elle sur la terre d'exil.

Ce livre, qui offre le même intérêt que le précédent au point du style et des documents historiques, ne nous parle pas seulement, comme on pourrait le croire en lisant son titre, des dernières années de la duchesse de Berry et des faits qui touchent seulement la personnalité de cette princesse, mais encore de ceux qui intéressent la Famille royale.

Il nous montre bien, en effet, la duchesse de Berry élevant et mariant ses enfants du premier lit, le comte de Chambord et Mademoiselle, et le fils et les trois filles issus de son mariage secret contracté à Rome le 14 décembre 1831 avec Hector de Lucchesi-Palli, duc della Grazia, mort

à Brunsee en 1864 ; il nous la montre bien bonne grand'mère jouant avec ses petits enfants, les caressant, les questionnant, leur donnant des joujoux, leur chantant des chansons françaises ; il nous la montre bien supportant allègrement les douleurs de l'exil, ne perdant jamais l'espoir de revenir à Paris en reine et « d'illuminer tout le palais de l'Elysée avec des bougies roses ; » il nous la montre bien, au milieu de ses embarras financiers, secourue par son fils le comte de Chambord pour une somme de six millions et obligée de vendre ses tableaux et ses objets de prix ; il nous la montre bien, enfin, frappée d'une paralysie du cerveau, recevant l'extrême-onction, bénissant sa famille, puis, admirablement préparée à la mort, s'éteignant doucement dans la paix du Seigneur pour s'en aller reposer dans le petit cimetière de Mureck ; mais ce n'est pas tout : l'auteur des *Dernières années de la duchesse de Berry* nous entretient encore de toute la famille royale, des dernières années de Charles X et de sa mort, de la lettre de ce roi à M. Guibourg, ancien président au tribunal de Châteaubriand et à son fils, procureur auprès du même tribunal, auxquels il promet en récompense de leurs services le titre de baron, avec cette devise composée par le comte de Chambord lui-même : *Vinculis et igne probatus* ; il nous entretient de Louis XIX, prince peu connu sous ce nom (c'est là un des plus curieux et des plus intéressants chapitres du livre), des premiers essais de fusion entre les deux branches des Bourbons en 1850, après que Louis-Philippe eut été renversé du trône, de la conduite généreuse de Napoléon III vis-à-vis de la duchesse de Parme et du comte de Chambord, qu'il aida à rentrer dans les biens de leurs ancêtres pour une somme de vingt millions, de la Révolution Parmesane etc., etc., etc.

Ce livre nous dévoile les tristesses, les souffrances de ces races royales, exilées tour à tour du sol de la patrie par les révolutions successives, il nous inspire pour leur sort une pitié profonde et nous fait murmurer avec le poète :

Oh ! n'exilons personne, oh ! l'exil est impie !

DOMINIQUE CAILLÉ.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

ORIGINES DE LA VILLE DE DINAN
ET DE SES SEIGNEURS

I

La nuit des temps, les légendes.

« L'origine de Dinan se perd dans la nuit des temps. » C'est par cette phrase stéréotypée que débute presque tous les auteurs qui ont eu à parler de cette ville. Cette nuit des temps, où on entasse tant de choses, est certainement fort commode, mais vraiment on en abuse. Ici, en particulier, il ne semble nullement utile d'y recourir.

Et aux légendes encore moins. — Suivant Ogée, dans son *Dictionnaire historique de Bretagne*, « Du Chesne (André) dit qu'un « peuple grossier et sauvage, vêtu de peaux de bêtes, vivant des « fruits de certains arbres dont il ne dit point le nom (quel « malheur !), bâtit, environ l'an 500 avant l'ère chrétienne, une « ville au milieu de la forêt de *Faigne* ; que cette ville fut détruite « par les *Flamands* (!) et autres peuples, et que ceux des habitants « qui échappèrent au carnage en rebâtirent une autre sur les « ruines de la première, à laquelle ils donnèrent le nom de *Diane*, « déesse des forêts, et qui est celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de *Dinan*. »

Ogée, qui se pique de critique, ajoute : « Ce récit, qui n'est « appuyé d'aucunes preuves (je le crois facilement), nous paraît « absolument fabuleux et inventé à plaisir, et la raison ne veut « pas qu'on s'y arrête. »

Il eût mieux fait de ne pas mentionner cette bourde, et surtout de ne pas la mettre sur le dos de Du Chesne, qui la rapporte sans y croire et déclare formellement qu'elle ne peut se rapporter à Dinan en Bretagne, mais à Dinant en Belgique.

Certains auteurs — peu recommandables à la vérité — ont attribué la fondation de Dinan à *saint Dinan*, qui aurait été, disent-ils, envoyé sur la fin du II^e siècle de l'ère chrétienne, en compagnie de *saint Fagot*, par le pape saint Eleuthère, sur la demande de Lucius, roi de l'île de Bretagne (Grande-Bretagne) pour convertir ce pays à l'Évangile. — Cette légation soi-disant envoyée par saint Eleuthère est de tout point fabuleuse : et encore, les auteurs un peu anciens qui en parlent ne nomment-ils point les deux légats Dinan et Fagot, mais *Duvan* et *Fagan*, ce qui détruit toute relation avec Dinan, d'autant que, d'après cette fable, ces deux saints étant envoyés dans l'île de Bretagne, n'avaient rien à faire en Armorique.

Ogée incline fortement à croire que Dinan était, au temps des Romains, le *Neodunum Diablintum*, capitale du peuple des *Diablintes*, « et (ajoute-t-il) si Dinan n'en était pas la capitale, il est « très probable que c'était du moins une de leurs cités, puisqu'elle « est située dans le canton occupé par ce peuple¹. »

Il faut dire au contraire qu'à l'époque gallo-romaine il n'existait à Dinan ni ville, ni groupe d'habitations de quelque importance. Pourquoi ? Parce qu'on n'a jusqu'ici trouvé à Dinan aucune ruine romaine, ni gisement de médailles ou d'autres objets antiques. Nous avons oui parler simplement d'un sarcophage en calcaire coquillier, trouvé dans un faubourg. Mais une sépulture isolée ne permet pas de conclure à l'existence d'une ville, et d'ailleurs les sarcophages de ce genre appartiennent tout aussi bien aux époques mérovingienne et carolingienne qu'à l'époque gallo-romaine.

¹ C'est là, on le sait, une erreur aujourd'hui complètement abandonnée : les Diablintes étaient établis dans le Bas-Maine, autour de Jublains

II

Lehon et Dinan.

Au milieu du IX^e siècle, vers 850, toute la vallée de la Rance était un désert couvert de bois. On en a la preuve dans l'histoire de la fondation du monastère de Lehon.

Nominoë, roi de Bretagne, menant sa chasse par cette forêt, trouve un jour, au pied de la montagne qui porte aujourd'hui les ruines du château de Lehon, six pauvres moines mourant de faim, sans aucune ressource au fond de ce désert, — *inter vepres et frutices, — per silvestria loca*⁴, — loin de toute ville et de tout secours humain.

De Dinan, qui n'est qu'à un quart de lieue de Lehon, il n'était donc encore nulle mention.

Trop faibles, trop peu nombreux pour défricher cette forêt, les six moines demandent à Nominoë des secours en argent et quelque fertile domaine. S'ils peuvent se procurer les reliques d'un saint breton, le roi promet de les enrichir. Ils organisent une expédition dirigée vers l'île de Serk, où reposait le corps de saint Magloire; ils s'en emparent et l'apportent aux bords de la Rance. Nominoë les comble de ses dons, les pèlerins abondent à leur monastère. Avec ces ressources, ils construisent une grande église au lieu même où les avait rencontrés la chasse de Nominoë; ils abattent la forêt, défrichent la vallée, et font de ce site pittoresque un fertile domaine.

Le mouvement produit par les nombreux pèlerins qui viennent vénérer les reliques de saint Magloire, la renommée et la richesse du monastère de Lehon, créent en ce lieu un centre important. La Rance devient dès lors une voie commerciale; un port s'établit à proximité de Lehon, au point où s'arrête le flot de la marée montante; là, se forme un petit village, sous ce long plateau de roches

⁴ Voir *Vit. S. Maglorii*, Biblioth. Nat., ms. lat., 15 436, f. 70.

encore désert, auquel son escarpement avait fait probablement donner dès lors le nom de *Dinan*, qui en langue celto-bretonne est un dérivé, un augmentatif de *Din*, hauteur, forteresse.

D'après les documents qui nous restent, voilà le début de l'habitation humaine et de la civilisation dans cette partie de la vallée de la Rance, et en ce sens on peut dire que Lehon a fondé Dinan, c'est-à-dire que, par sa préexistence, Lehon a amené la fondation de cette ville au lieu où elle s'est formée.

L'importance du monastère de Lehon et de l'établissement qui l'entourait ne permettait pas de laisser ce lieu sans défense. D'autre part, il importait de surveiller le cours de la Rance, de le garder contre les pirates normands qui avaient commencé, dès avant 850, à insulter de temps en autre les côtes de l'Armorique. Par ces motifs, Nominoë ou son successeur fit tailler, escarper de main d'homme les pentes déjà fort abruptes de la montagne de Lehon, et sur la pointe il mit une forteresse. Que Lehon ait été fortifié, et même très sérieusement, au IX^e siècle, en tout cas avant l'occupation de la Bretagne par les Normands, en voici une preuve irrécusable.

Quand ce fléau des invasions normandes, attaquant de tous côtés la Bretagne, fut à la veille de la submerger comme un déluge diabolique, on vit, vers l'an 920, ou vit de tous les points de la péninsule les prêtres et les moines accourir vers la frontière de l'Est, portant les corps des vieux saints bretons, que leur premier devoir était de préserver, afin de ne pas laisser la nation bretonne privée de ses plus puissants protecteurs. Tous ces fugitifs, avant de prendre un parti, voulurent s'assembler, tenir un grand conseil, examiner ensemble la situation, voir enfin s'il était indispensable de quitter la Bretagne — la patrie — et de s'exiler en France ou en Angleterre pour assurer la conservation de leurs dépôts sacrés. Cette assemblée eut lieu au monastère de Lehon, sous la présidence de l'évêque d'Aleth, Salvador¹. Là se trouvèrent

¹ On place ordinairement ce fait en 963 ; mais le R. P. de Smedt, dans son commentaire sur la Vie de saint Guenaël. (*Acta SS. Nov. I*) a démontré qu'il était beaucoup plus ancien. — Quant au récit de l'événement, on le trouve dans une relation du X^e siècle, intitulée : *Translatio S. Maglorii et aliorum Parisios*, publiée par Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedicti*, t. III, p. 719.

réunies pendant quelque temps les reliques les plus illustres et les plus vénérées de la Bretagne, pour le salut desquelles on allait tout à l'heure affronter les chances et les misères de l'exil. Si le lieu qui les abritait toutes ensemble avait été sans défense au point de vue militaire et sans fortification, il eût suffi d'une bande de Normands, jetée par l'orage sur la côte voisine, pour enlever à la Bretagne et anéantir d'un coup tous ces trésors de sainteté, auxquels on attachait tant de prix. On n'avait donc pu choisir pour cette réunion qu'un lieu bien remparé, bien défendu, offrant une sécurité complète. Ce qui implique dès cette époque l'existence d'une forteresse à Lehon.

Après avoir, pendant plus de trente ans, torturé, incendié, pressuré la péninsule armoricaine, les Normands en furent chassés en 937-38 par Alain Barbetorte. Sortie de cette tombe, la Bretagne se reconstruisit, se réorganisa peu à peu pendant la seconde moitié du X^e siècle et le commencement du XI^e. C'est alors que se constitua la féodalité bretonne et que la seigneurie de Dinan fut créée. A cette époque (commencement du XI^e siècle), ce nom de Dinan était sans doute déjà porté par un petit village au bord de la Rance, peut-être même par quelques cabanes hissées sur cette crête rocheuse, cette forteresse naturelle (*Din*) qui domine la vallée. Mais en 1035, nous le verrons plus loin, il n'y avait encore dans cette vallée qu'une forteresse sérieuse, le château de Lehon.

Ce château aurait donc dû, ce semble, devenir le chef-lieu de la nouvelle seigneurie. A cela il y avait quelques obstacles. D'abord l'autorité de l'abbé de Lehon. A Lehon, sauf le château, tout dépendait de l'abbé, le château était de toute part enserré par le domaine abbatial et la terre ecclésiastique. Le seigneur n'aurait pas eu où bâtir, comme d'habitude, autour de son château une petite ville, pas même où mettre près de la sienne les habitations de ses principaux serviteurs et officiers. Il y aurait eu là, évidemment, une source perpétuelle de conflits entre les deux autorités — l'abbé et le baron, — par suite, l'anarchie, le trouble et le malaise pour tout le monde.

En outre, le site de Lehon, qui est une gorge, un entonnoir dominé de tous côtés, ne se prête pas au développement d'une

ville dans une situation forte. Le site de Dinan est l'opposé : il y a là une longue plate-forme défendue par une pente abrupte, une sorte de précipice ; sur cette crête une agglomération d'habitants pouvait se former, se développer librement, dans une position facile à défendre. Et bien qu'on ne fût pas loin de Lehon (guère plus d'un kilomètre), l'abbé n'avait là aucun pouvoir, aucun domaine ; cette terre ne devait rien à l'abbaye, elle était purement laïque ; pour le baron, nul conflit à craindre avec personne.

C'est pour cela qu'au XI^e siècle, quand s'organisa la féodalité bretonne, le seigneur du nouveau fief plaça à Dinan, non à Lehon, le centre, le cœur, le chef-lieu de sa petite principauté.

Comment, dans quelles circonstances cela se fit-il ? Nous allons tâcher de le découvrir en recherchant les commencements de la seigneurie de Dinan et l'origine de ses seigneurs.

III

L'archevêque Wicohen.

Pour découvrir l'origine des seigneurs de Dinan il faut remonter au milieu du X^e siècle.

En 952 meurt Alain Barbetorte, comte de Nantes et de Vannes, duc de Bretagne, libérateur du peuple et du pays breton, d'où il avait expulsé les hordes normandes qui l'avaient si longtemps dévasté, incendié et ruiné. Il laissait pour héritier un tout jeune enfant, appelé Drogon, dont il avait remis, avant de mourir, la garde et la tutelle à Thibaud, comte de Blois, oncle maternel de l'orphelin. Mais Thibaud, qui possédait au centre de la France une grande principauté formée des trois beaux comtés de Touraine, de Blois et de Chartres, était trop loin de la Bretagne pour la gouverner lui-même ; il maria sa sœur, veuve d'Alain Barbetorte, à Foulques, comte d'Anjou, auquel il céda, avec la moitié de la Bretagne, la garde et la tutelle de Drogon, se réservant pour lui-même la suzeraineté sur l'autre moitié de la Bretagne comprenant la partie nord du

duché. Non qu'il songeât à gouverner en personne ce territoire, mais il y établit ou y maintint de grands fiefs, dont les titulaires lui payèrent certains tributs, avec lesquels il rebâtit les châteaux de Chartres, de Blois et de Chinon.

Ses deux principaux feudataires furent Bérenger, qui porta le titre de comte de Rennes et qui eut en effet cette ville avec un territoire d'abord peu étendu ; puis l'archevêque de Dol appelé Wicohen, qui reçut en fief de Thibaud de Blois tout le nord de la péninsule, du Couësnon à la rivière de Morlaix, c'est-à-dire tout ce qu'on appelait depuis le VI^e siècle la Domnonée, moins le pays de Léon qui avait un comte particulier.

Ce Wicohen, dans l'histoire du X^e siècle breton, a toute la physiologie d'un comte et d'un baron féodal, non celle d'un pasteur. Il exerça longtemps dans le nord de la Bretagne une suzeraineté véritable ; d'après nos plus vieilles chroniques, le comte de Rennes Bérenger, réduit à un petit nombre de vassaux (*exigua familiola*), se vit obligé de vivre à la table et sous la tutelle de l'archevêque. Plus tard, il est vrai, par l'action énergique de Conan le Tort, fils de Bérenger, les rôles furent intervertis ; le comte reprit une puissance prépondérante sur celle de l'archevêque, lequel fut par Conan le Tort « renvoyé à son siège » : ce qui veut dire qu'il cessa de gouverner la Bretagne septentrionale et conserva seulement les domaines temporels attachés au siège de Dol, domaines qu'au temps de sa puissance il n'avait pu manquer d'agrandir. L'archevêque Wicohen, ainsi réduit, ne posséda plus toute la Domnonée, mais il dut y conserver un beau fief, et ce fief il s'efforça certainement de le transmettre à sa famille¹.

A part les ordres monastiques, l'Eglise au X^e siècle, on le sait, s'était laissée envahir par la féodalité terrienne ; les évêques étaient bien moins des pasteurs que des seigneurs féodaux ; comme ceux-ci, ils aspiraient à faire souche, à transmettre leurs domaines à leur famille, à fonder des dynasties seigneuriales. La loi du célibat n'était plus guère observée alors dans le clergé séculier. La Bre-

¹ Sur Wicohen voir les textes cités dans la note que nous rejetons, à cause de sa longueur, à la fin de ce chapitre.

tagne eut à cette époque, et sur plusieurs sièges, des évêques qui se marièrent solennellement, qui transmirent à leurs enfants et petits-enfants, pendant trois générations, leur évêché et leur fief, leur crosse et leur épée liées ensemble : Rennes, Quimper, entre autres, en offrent de célèbres exemples.

Wicohen, nous l'avons vu, a bien plus le caractère d'un baron ou d'un comte que celui d'un évêque. Un homme qui avait poussé l'ambition féodale jusqu'à mettre dans son vasselage le comte de Rennes, devait tenir nécessairement à transmettre à sa famille ses domaines temporels. Usa-t-il pour cela du procédé de ses collègues de Rennes et de Quimper ? Se maria-t-il ? Le fait n'aurait rien d'in vraisemblable ; dans le silence des documents, on ne peut l'affirmer. Ce qu'on peut affirmer, c'est que le beau fief formé par lui autour de son siège épiscopal, il ne le laissa point sortir de sa famille, c'est que ses premiers successeurs furent, sinon des héritiers directs, tout au moins des héritiers collatéraux, neveux et petits-neveux du fier baron-évêque Wicohen.

NOTE

Textes sur l'archevêque Wicohen.

« (Alanus Barbatorta, dux Britannîæ) comites, mathibernos et episcopos suos admonuit ut ei Nannetis venirent. Quibus congregatis, jussit ut filio suo parvulo *Drogoni*, ejusque sororio Theobaldo (comiti Blesii), filii sui prædicti avunculo, cui omnia sua bona et filium suum committebat, fidem facerent et juramentum ne unquam ei in jure Britannîæ nec de omni honore ejus infideles forent. Quibus peractis, parvo vivens tempore, defunctus est (anno J. C. 952).

« Theobaldus autem Blesensis, Fulconi comiti Andegavorum tradens sororem suam, relictam Alani ducis, in uxorem, dimisit ei, quamdiu Drogo infans nepos ejus adûltus esset, medietatem urbis Nanneticæ et territorii ejus et telonei et omnium consuetudinum, totiusque Britannîæ. *Aliam vero medietatem, quam Berengarius comes et Wicohenus archiepiscopus Dolensis de illo receperunt, in sua potesta retinuit, et de expletis quæ inde habuit Carnuti turrim et Blesii et Cainonis perfecit.* »

(*Chronicon Nannetense*, dans D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne* I, 147.)

« Guerech vero (comite Nannetensi) ab hac luce mortuo (an. 990), Conanus Berengarii, comes Rhedonensis, possessionem totius regni Lethaviæ seu Armoricani adeptus est, et illud in sua gubernatione et saisina quandiu vixit tenuit. *Hic vero Conanus primo patrem suum et matrem cum exigua familiola eorum à mensa et tutela Wicoheni Dolensis archiepiscopi retraxit. Deinde patrimonia eorum et sua sibi viriliter vendicans, eundem archiepiscopum ad sedem propriam remisit. Nec his contentus, omnes alios consules, tunc propter divisionem procerum regionis quasdam portiones seu partes Britanniae occupantes debellavit, patriamque suæ ditioni posuit, excepto comitatu Nannetensi, quem Judicaelus comes post Guerech contra ipsum Conanum defendit, asserens habere majus jus in Britannia quam idem Conanus habebat.* »

(*Chronicon Briocense*, dans D. Morice, *Preuves* I, 33.)

J'ai suivi, pour le nom du puissant archevêque de Dol, l'orthographe *Wicohen* adoptée par les Bénédictins bretons dans leur édition des Chroniques de Nantes et de Saint-Brieuc. Mais je ne doute pas que ce soit le même prélat qui figure comme témoin sous le nom de *Juthouen* dans la charte de donation du bourg de Batz à l'abbaye de Landevenec par Alain Barbetorte, que l'on doit placer vers l'an 940 (Voir *Cartul. de Landevenec*, publié par la Société archéologique du Finistère, p. 157). Le nom *Wicohen* s'écrivait effectivement *wicohen* ; et *Juthoen* s'écrivait *iuthoen*. Aux X^e et XI^e siècles l'*i* était très rarement pointé, le *c* et le *t* se ressemblaient beaucoup ; d'autre part, la forme *Juthoen* ou *Juthouen* a une physionomie plus bretonne que *Wicohen*. Le vrai nom de notre archevêque pouvait donc bien être *Juthouen* ; si j'écris *Wicohen*, c'est uniquement parce que cette forme ayant été employée jusqu'ici par les historiens bretons, je craindrais, en adoptant l'autre, de dérouter le lecteur.

IV

L'archevêque Juenngué et ses frères.

Wicohen en 990 ne vivait plus ; on trouve à cette date sur le siège de Dol un prélat appelé *Main*, peut-être son frère, mais qui ne fit qu'y passer. Dès le commencement du XI^e siècle

(vers 1010), les chroniques et les chartes de Bretagne nous montrent à Dol un archevêque appelé *Junguenoë*, *Junkené* ou *Junguené*, qui pendant toute sa carrière joua dans le monde politique un rôle de premier ordre. Sitôt après la mort de Geofroi I^{er}, duc de Bretagne, dès 1008 ou 1010, il s'interpose entre l'évêque et le comte de Nantes, ennemis invétérés, ardents, acharnés, et malgré l'extrême difficulté de la tâche, il parvient à les réconcilier¹. Depuis cette date jusque vers 1040, dans les événements et les documents du règne d'Alain III duc de Bretagne, on le voit sans cesse figurer comme un des principaux conseillers de ce prince, notamment, en 1008-1010, dans l'acte de rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen, — de 1013 à 1022, dans la fondation du prieuré de Livré, — en 1026, dans la donation de l'île de Belle-Ile à l'abbaye de Redon, — en 1032, dans la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes — et dans la donation de Cancale au Mont Saint-Michel; — de 1035 à 1040, dans l'acte exemptant du droit de galois (*gualoer*) tous les biens de l'abbaye de Redon, etc².

Mais Junguené n'est pas seul : il a derrière lui quatre frères, — Aimon le Vicomte, Joscelin de Dinan, Rivallon de Dol ou de Combour, Salomon le Bâtard, — qui suivent sa fortune et qui paraissent dans le même temps, savoir :

Aimon ou *Haymoïn le Vicomte*, dans une charte importante de 1013 à 1022 ; on ne le trouve plus après 1035 ;

Joscelin ou *Goscelin de Dinan*, avec ses frères dans un acte antérieur à 1035 ; dans une charte ducale fort importante de l'an 1040 ; dans une donation faite, vers 1050, à une abbaye angevine ;

Rivallon de Dol ou *de Combour*, avec ses frères, dans l'acte antérieur à 1035 ; dans des pièces de 1037, de 1064, etc³.

Les possessions seigneuriales de Junguené et de ses frères, mises ensemble, forment un vaste territoire s'étendant du cours de l'Arguenon (rive droite) à l'embouchure du Coësnon : territoire représenté

¹ D. Morice, *Hist. de Bretagne*. I, p. 67.

² Voir D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I. col. 359, 382, 357, 369, 370, 371, 372, 386.

³ Sur Junguené, Aimon, Joscelin et Rivallon, voir les textes cités dans les notes A, B, C, que leur étendue nous force à rejeter à la fin de ce chapitre.

sur la carte féodale de la Bretagne par les seigneuries de Dinan, de Bécherel, de Châteauneuf de la Noë et du Plessis-Bertrand, de Combour, et du régair de Dol¹.

Comment avait pu se former ce grand fief ? et d'où pouvait venir à Junguené et à ses frères la possession de cette grande seigneurie ? — Dol en est le centre, l'archevêque y joue le principal rôle, la mère des quatre frères s'intitule *vicomtesse de Dol*². — A ces marques, il est certain que l'on a là devant les yeux le fief de Wicohen, celui du moins auquel l'avait réduit Conan le Tort, et il est certain aussi qu'on ne peut attribuer à un autre qu'à Wicohen la formation du fief dont nous allons maintenant expliquer le démembrement.

NOTES

L'archevêque Junguené et ses frères.

A

(Avant 1035). — « Notum sit omnibus successoribus nostris qualiter ego *Junkeneus archiepiscopus*, cum consilio *fratrum meorum*, postulante *Catwallono venerabili abbate*, quamdam *plebiculam Guernuidel* nomine *Sancto Salvatori*... dedi. *Istud donum per consilium et auctoritatem fratrum meorum feci, Haimoni videlicet Vicecomitis, et Goszelini atque Rivalloni*. Quod etiam in conventu publico *Redonis*, in præsentia domini nostri *Alani*, totius *Britanniæ principis*, ipso annuente, confirmavi et his

¹ Voir la carte féodale de la Bretagne qui accompagne notre *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, 1889, Rennes, Plihon, in-8°.

² Dans la fondation du prieuré de Saint-Pern au profit de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, vers l'an 1050, il est dit : « Affuit *vicecomitissa de Dolo*, mater *Rivalloni vicecomitis*. » Rivallon (de Combour) est qualifié ici *vicecomes* parce qu'il était lieutenant féodé de l'archevêque de Dol, qui en tant que seigneur temporel avait rang de comte. Sa mère était la veuve du puissant seigneur qui avait possédé le vaste fief divisé entre les quatre frères ; peut-être la paroisse de Saint-Pern se trouvait-elle dans la partie de ce fief affectée à son douaire, ce qui expliquerait très-bien la présence de cette dame, par la nécessité de son consentement à la fondation de ce prieuré. (Voir *Blancs-Manteaux*, vol. XLV, p. 529 et 557).

testibus roboravi : ego *Junkeneus* qui hoc donum dedi, cum fratribus meis *Haimonio*, *Goszelino*, atque *Rivallonio*, hujus rei testes sumus... Alanus comes cum fratre Eudone¹ testis Warinus Redon. episc. testis. Rivallonus vicarius t., Rivallonus Butellarius t., Catwallonus abbas, Hognonan prior t. » (*Cartul. Roton.* p. 237, n° 289 ; dans D. Morice, *Preuves*, I, 383.)

B

Dans l'enquête faite en octobre 1181, par ordre d'Henri II, roi d'Angleterre, pour le recouvrement des biens de l'église de Dol, on lit : « Guillelmus de Dinan et Gervasius, canonici, et XIX. presbyteri, et III. diaconi dixerunt : quod *Gingueneus*, *Dolensis archiepiscopus*, et *Ruellen Capra Canula*, *Josselinus de Dinan*, et *Salomon bastardus*, fratres fuerunt. *Gingueneus* vero archiepiscopus dedit *Ruelloni* fratri suo quidquid *Asulfus de Sulineio* habet cum uxore sua in territorio Doli, scilicet feuda XII militum, et masuras quas habet in burgo S. Marix, et conditionem mille solidorum in Dolo, ita quod quamdiu eos deberet nihil amplius ei crederetur ; *castellum etiam de Comborn fecit et dedit eidem Ruelloni*. Idem quoque *Gingueneus* dedit *Salomoni bastardo*, fratri suo, quidquid *Bertwinus juvenis* tenet in *parochia S. Columbani*, et feudum *Eudonis Gaufridi*. » (D. Morice, *Preuves* I, 683).

C

1. — *Junguené*

(1008 à 1010). « *Junkeneus*, archiepiscopus *Dolensis*, » témoin d'une donation faite pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen par la duchesse de Bretagne Havoise et par ses deux fils, le duc Alain III et Eudon. (D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I, 359).

(1013 à 1022). « Sig. *Jungonei* archiepisc. » charte de la fondation du prieuré de Livré [et non Liffré] (*Ibid.* 382).

¹ Le concours et la concorde des deux frères, Alain III, duc de Bretagne, et Eudon, prouve que cet acte est antérieur au moment où ils se séparèrent et devinrent ennemis l'un de l'autre, par suite des querelles relatives à l'apanage d'Eudon, constitué en 1034 ou 1035.

- (1026).. « *Junkueneus* archiep. » témoin de la confirmation, par Alain III, de la donation de Belle-Ile à l'abbaye de Redon (*Ibid.* 357, et *Cartul. de Redon*, p. 248, n° 296).
- (1032). « *Junkeneus* archiepisc. Dolensis » témoin dans l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par le duc Alain III, (D. Morice, *Preuves*, I, 369).
- « S. *Jongonei* episc. », donation du monastère de Saint-Pierre du Marchix à l'abbaye de Saint-Georges par le même duc (*Ibid.* 370).
- « S. *Guigonei* archiepisc. », donation de la moitié de l'île d'Arz et donation de la paroisse de Pleubihan à l'abbaye de Saint-Georges par le même duc (*Ibid.* 371).
- (1032)..... « Sign. *Gingonei* archiep. », donation de Saint-Méloir et de Cancale au Mont Saint-Michel par le duc Alain III (*Ibid.* 372).
- (Avant 1035). « *Junkeneus* archiep. » donne à l'abbaye de Redon la paroisse de Guernidel. (*Ibid.* 383, et *Cartul. de Redon*, p. 237, n° 289).
- « S. *Jungonei* archiepisc. » fondation du prieuré de Marcillé par Rivallon le Vicaire (seigneur de Vitré), souscrite par Alain III et son frère Eudon (D. Morice, *Preuves* I, 386).
- (1035 à 1040). « *Jungueneu*, archiepiscopus, » témoin de l'exemption du droit de *gualoer* accordée à l'abbaye de Redon, par le duc Alain III (*Ibid.* 376, et *Cartul. de Redon*, p. 250, n° 299).
- Junguéné* ne vivait plus en 1040 ; à cette date, Dol avait pour archevêque Juthcaël ou Juhaël. voir *Preuves de l'hist. de Bretagne*, I, 393.

2. — Aimon le Vicomte.

- (1013 à 1022). « Sign. *Aimonis Vicecomitis*. » Donation de l'église de Livré à Saint-Florent de Saumur par Gautier, évêque de Rennes. (*Ibid.* 382).
- (Avant 1035). « *Haymoni Vicecomitis*. » Donation de la paroisse de Guernidel (*Ibid.* 383).
- (1035)..... « Les gens du Vicomte de Dinan » (Le Baud, *Histoire de Bretagne* p. 150).

3. — *Goscelin ou Joscelin de Dinan.*

- Avant 1035). « *Goszelini fratris Junkenei*, » dans la donation de Guernidel. (*Ibid*, 383).
- 1040)..... « *Gotscelinus de Dinan*, » témoin de la donation de Plougasnou à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par Berthe, duchesse de Bretagne, le lendemain du jour où elle avait appris la mort de son mari le duc Alain III, décédé le 1^{er} octobre 1040. (*Ibid*, 393).
- Vers 1050) .. « *Goscelinus de Dinam* » donne à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers la moitié de la dime d'une terre située en la paroisse de Saint-Pern. (*Ibid*. 426, et *Blancs-Manteaux*, XLV, p. 530).

4. — *Rivallon de Dol (dominus Comburni).*

- Avant 1035). « *Rivalloni (fratris Junkeni)*, » dans la donation de Guernidel. (D. Morice, *Preuves I*, 383).
- (1037)..... « *Signum Rualendis domini Doli*. Acte de fondation du prieuré de Saint Cyr de Rennes, membre de l'abbaye de Saint-Julien de Tours. (Dom Morice, *Pr.* I, 375).
- (1040 à 1047). « *Rivallonus de Dolo*, » témoin de la donation à Marmoutier de la moitié de l'église de Romagné : donation faite par Main de Fougères en présence de Conan II, duc de Bretagne, et de son oncle Eudon de Penthièvre: « *adscitis Conano et Eudone comitibus.* » (*Ibid*, 394).
- (Vers 1050)... « *Rivallonus frater ejus de Dolo*, » c'est-à-dire, « *Rivallonus de Dolo, frater Goscelini de Dinam* » donne à l'abbaye de Saint-Nicolas la moitié de la dime d'une terre en Saint-Pern, dont Joscelin de Dinan avait donné à la même abbaye l'autre moitié. (*Ibid*, 426).

V

Démembrement du fief de Wicohen.

Dans son ensemble, comme nous pouvons l'apprécier, le fief de Wicohen devait comprendre environ 120 paroisses. La seigneurie de Dinan en fut le démembrement le plus considérable; elle embrassait 50 à 60 paroisses et s'étendait de l'Arguenon à la rive gauche de la Rance, avec une extension sur la rive droite, comprenant une douzaine de paroisses groupées autour de Bécherel. Le surnom de Dinan, joint dans les actes des XI^e et XII^e siècles au nom de Joscelin, frère de Junguené, montre que ce fut Joscelin qui posséda cette vaste seigneurie, dont l'étendue, comme nous l'indiquons ici, est établie par l'histoire des successeurs de Joscelin, par les actes historiques, et par les titres de la Chambre des Comptes de Bretagne.

Le régaire de Dol, c'est-à-dire la seigneurie temporelle attachée à ce siège épiscopal, telle qu'on la voit constituée aux mains de Junguené, comprenait — avant qu'il l'eût diminuée comme nous allons le dire — plus de 30 paroisses, et s'étendait de la rive gauche du Bié-Jean à l'embouchure du Coësnon.

Pour donner à l'église de Dol un protecteur solide et dévoué, Junguené détacha de ce régaire plus de la moitié de son territoire (environ 16 paroisses), bâtit à Combour un fort château, et donna ce beau fief à son frère Rivallon, qui eut même des droits temporels jusque dans la ville de Dol dont il prit le nom (*Rivallonus* ou *Rualendis de Dolo*), bien qu'en réalité il n'en fût pas le seigneur, mais le défenseur attitré de l'église doloise, de ses droits et de ses domaines.

Junguené constitua aussi, sur son régaire, à son frère naturel Salomon un fief comprenant toute la paroisse de Saint-Coulomb, et qui eut jusqu'à trois châteaux : Château-Richeux sur la baie de Cancale; dans l'intérieur, le Plessis-Bertrand qui a donné à la

seigneurie son nom définitif ; sur la côte nord, le fort du Guesclin, îlot et roc inaccessible, qui a eu l'honneur beaucoup plus grand de donner le sien à la famille du fameux connétable.

De la rive gauche de la Rance à la rive droite du Bié-Jean, entre la seigneurie de Bécherel au Sud, celle de Dinan à l'Ouest et le régaire de Dol à l'Est, s'étendait une seigneurie forte d'environ 25 paroisses et qui porte, au moins depuis le XIV^e siècle, sur la carte féodale de Bretagne, le nom de Châteauneuf de la Noë. Cerné de toutes parts par les domaines de Junguené et de ses frères, ce territoire faisait certainement partie du fief de Wicohen qui leur était échu ; il dut former le partage d'Aimon, mais le titre de *vicomte*, donné à ce personnage, semble indiquer qu'il possédait ce fief dans des conditions particulières, que nous allons rechercher.

VI

Le vicomte Aimon et sa vicomté.

On a beaucoup discuté sur la qualité, la situation hiérarchique des vicomtes en Bretagne aux XI^e et XII^e siècles. On a dit, entre autres choses, que « ce titre indiquait alors, en ce pays, une fonction parfaitement amovible, et non pas un titre féodal ; que cette « foule de vicomtes¹, qui souscrivent les actes (recueillis par dom « Morice pour cette époque) ne peuvent être que des lieutenants « du comte chargés d'administrer en son nom une circonscription « territoriale ou de garder une place forte. *Haimon* (ajoute-t-on) « fut de ce nombre, et ses fonctions, *nullement héréditaires*, ne « passèrent pas à ses descendants. » Le même auteur, il est vrai, avoue de bonne foi, quelques lignes plus bas, qu'en certains cas, d'ailleurs très peu spécifiés, « le vicomte *était véritablement héréditaire*. » Et certes on n'en peut douter ; car tous les *vicomtes* bretons anciens, je veux dire, dont on trouve mention dans les

¹ Anat. de Barthélemy, *Mélanges hist. et archéol. sur la Bretagne*.

actes du XI^e au XIII^e siècles, et dont on peut en même temps déterminer le siège et la race, tous ces vicomtes sont incontestablement héréditaires, par exemple, les vicomtes de Porhoët, de Rohan, de Donge, du Migron, de Tonquédec, de Coëtmen, de Léon, du Fou, etc. Incontestablement, le titre *vice-comes* indique dans celui qui le porte un lieutenant, un officier du comte, auquel celui-ci a délégué quelque fonction spéciale. Ce titre ressemble beaucoup à celui de *vicarius*, que l'on trouve souvent aussi dans les actes latins du XI^e siècle et ensuite dans les titres français des XIV^e, XV^e, XVI^e siècles, sous la forme correspondante de *vier*, *véer*, *veier*, ou *voyer féodé*, encore qu'il ne s'agisse nullement d'un officier de voirie, car les fonctions dévolues au *vicaire* ou *voyer féodé* étaient des fonctions de police et de justice, consistant à maintenir, dans l'arrondissement qui lui était confié, la sécurité des biens et des personnes, à saisir les malfaiteurs qui la troublaient, à les amener au tribunal compétent et, la sentence prononcée, à en assurer l'exécution.

Les fonctions du *vicomte* devaient être, à l'origine et dans leur essence, de même nature que celles du *vicaire*, car le mot de vicomte signifie littéralement *vicaire du comte* : mais l'office du vicomte avait sans doute un caractère plus relevé que celui du simple vicaire, et c'est ce que marquait le titre lui-même, en montrant le titulaire de cet office directement associé à l'autorité du comte. Un caractère commun au vicaire et au vicomte, c'est que pour gage de leur office — nous dirions aujourd'hui pour salaire de leurs fonctions, pour appointements de leur charge — tous deux avaient la jouissance d'un fief, forcément héréditaire comme tous ceux de ce temps, mais susceptible d'être repris, confisqué, si le titulaire négligeait de remplir les obligations de son office ou s'il était félon envers son seigneur. En somme, les vicomtés bretonnes des XI^e et XII^e siècles n'étaient autre choses que des *offices féodés*, c'est-à-dire des fiefs héréditaires conférant à ceux qui les possédaient certains droits spéciaux et leur imposant aussi certaines obligations particulières par délégation du comte.

Il faut donc se représenter que, lors de la constitution définitive du fief de Wicohen, c'est-à-dire lorsque Conan le Tort, comte de Rennes, le réduisit dans de justes bornes, encore fort larges, il

institua un vicomte chargé en son nom de la haute police de ce territoire, et affecta à ce vicomte, pour gage fieffé de son office (dont Wicohen lui-même fut investi), la partie du tief de cet archevêque comprise entre la Rance et le Bié-Jean, laquelle forma depuis la seigneurie de Chateauneuf. Sur quoi il est bon de noter que ce nom, dans son origine et suivant son étymologie historique, n'avait point le sens que le mot présente aujourd'hui en français.

Un texte de 1181 montre en effet que le chef-lieu de ce territoire était alors une forteresse dite en latin *castellum de Noes*¹, en français *Chastel-Noe*, *Chastel-Neue*, d'où on a fini par faire *Chastel-Neuf*, puis *Châteauneuf*. La déclaration de cette seigneurie, fournie au roi en 1682, porte que « le chasteau et forteresse dudit Chasteau-neuf » était « anciennement appelé *de la Noë*² »

Ainsi, tandis que Junguené possédait, avec la dignité archiepiscopale, la ville de Dol et toute la région Est du fief de Wicohen comprise entre le Couësnon et le Bié-Jean, région dont il donna la moitié à son frère Rivallon ; tandis que Joscelin tenait du même fief de Wicohen toute la région Ouest encore plus vaste, allant de l'Arguenon à la Rance et à Bécherel, la partie centrale de ce fief, comprise entre la Rance et le Bié-Jean, était aux mains de leur frère Aimon ou Haimoin, comme gage de l'office de vicomte féodé dans la région nord-est du comté de Rennes

On trouve cet Aimon, avec son titre de vicomte sans autre désignation, dans la donation de l'église de Livré à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, qui eut lieu de l'an 1013 à 1022, puis dans celle de la paroisse de Guernidel à l'abbaye de Redon, qui est antérieure à 1035. Après cela on ne le trouve plus. Et en effet, en cette année même 1035, il dut disparaître, tout au moins comme personnage important et seigneur de marque. Voici en quelles circonstances.

¹ Enquête sur les domaines temporels de l'église de Dol, dans D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.* I, 682.

² *Arch. de la Loire-Inf.* Chambre des Comptes, *Déclarations du domaine de Rennes*, vol. XX, n° 65.

VII

Rôle historique et ruine du vicomte Aimon.

Geofroi I^{er}, fils de Conan le Tort, et comme celui-ci, comte de Rennes et de Vannes et duc de Bretagne, était mort en l'an 1008, laissant deux enfants en bas âge, Alain et Eudon, sous la garde et la tutelle de leur mère la duchesse Havoise, qui gouverna avec une virile sagesse et sut mettre entre ses deux fils une telle union que, même après leur majorité et jusqu'à la mort d'Havoise qui eut lieu en 1034, ils exercèrent en commun l'autorité ducale, encore bien que l'aîné Alain (Alain III) eût seul droit à cette autorité et au titre de duc, en donnant un partage à son frère.

Havoise morte, cette union parfaite entre les deux frères fut rompue ; il n'y eut pas d'abord querelle entre eux, mais séparation, chacun réclama son droit. Alain ne lésina pas avec Eudon ; il lui céda la moitié du domaine paternel, tout ce qu'il possédait de la Domnonée, soit les quatre diocèses de Dol, d'Aleth, de Saint-Brieuc et de Tréguer, en gardant la suzeraineté sur le tout et la seigneurie directe des quatre cités épiscopales. Eudon ne fut pas content de cet apanage, il prétendait à une part égale en tout à celle de son frère, il tenait surtout à la seigneurie directe des villes épiscopales. La guerre s'engagea là-dessus entre les deux frères, elle eut pour théâtre principal la seigneurie de Dinan. Voici comme notre vieil historien Pierre Le Baud, fidèle traducteur de nos anciennes chroniques, la raconte¹ :

« Bailla Alain à Eudon le pais de Donnonense, retenant toutes-fois à lui comme aîné filz les citez et la supériorité. Mais Eudon, voulant avoir esgale part au règne, vendica lesdites citez et print et occupa Dol et Alethense², qu'il s'efforça garder et défendre contre Alain par la puissance de ses chevaliers.

« Si assembla Alain son exercite³ pour les recouvrer, et premier

¹ Voir Chronique de Quimperlé. et D. Morice, *Hist. de Bret.* I, p. 70

² Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 150.

³ Aleth.

⁴ Son armée.

alla assiéger Lehon, qui estoit garni par les gens du *vicomte* de Dinan qui favorisoit Eudon : où il (Alain) laissa pour les contraindre Hamon, vicomte de Léon, l'archevesque de Dol, lequel n'avoit voulu obéir audit Eudon ne demourer sous lui en sa cité, et plusieurs autres gens pour garder ledit siège. Et accompagné de Riwallon le Vicaire (seigneur de Vitré), de Main seigneur de Fougères, de Guérin, evesque de Rennes, de Gautier (evesque) de Nantes, et de plusieurs autres barons¹ et vicomtes avecques multitude de chevaliers, se tira vers la cité d'Alethense pour la contraindre.

« Mais quand Eudon, qui avoit pourchassé tant des siens que de ses alliez grand compagnie de gens armez, cogneut que son frère s'estoit départi de Lehon et en avoit mené la plus grand partie de son exercite, il alla assaillir ceux qui y estoient demourez, dont il occist plusieurs. Car, combien qu'Alain qui en fut adverti, se hastast donner secours aux siens, toutesfois ne put-il passer le fleuve de Rance qui decourt assez près du chasteau. mais lui fut prohibé par Eudon et ses gens.

« Si mena adonc le duc Alain son exercite contremont ledit fleuve, tant qu'il eut trouvé passage. Et quand il approcha le siège, Eudon lui alla au devant, qui l'assaillit avec toute sa force, et fut entre eux la bataille dure et cruelle. Car cependant qu'ils estrivoient² ensemble, ceux du chasteau, lequel estoit fort par nature, atteignoient et empeschoient ceux du siège par leurs issues³, afin qu'il ne secourussent Alain. Toutesfois enfin, combien qu'en ladite bataille grand multitude des chevaliers d'Alain fussent occis, il demeura victeur par la multitude de ses gens et chassa Eudon son frère

« Lequel Eudon, néautmoins sa desconfiture, se retrahit⁴ à Guingamp, une ville qui luy estoit advenue à sa portion du règne, où il vaqua à rassembler nouvel exercite pour retourner contre son frère. Mais adonc Judichaël leur oncle, qui pendant celle disension avoit travaillé à les accorder, à l'aide de Robert, duc de

¹ Le Baud, *Ibid.* p. 151.

² Qu'ils combattoient.

³ Par leur sorties.

⁴ Se retira.

Normandie, cousin desdits Alain et Eudon, mit lors union entre eux¹. »

Il résulte du texte de Le Baud que dans cette guerre d'Alain III, duc de Bretagne, contre Eudon son puîné, les quatre frères héritiers du fief de Wicohen se divisèrent. L'archevêque Junguené, ne voulant pas tomber au rang d'arrière-vassal du duc de Bretagne, se prononça hautement contre Eudon et se porta de sa personne dans l'armée de son adversaire. Cependant sa ville fut dès le début prise par Eudon, ainsi qu'Aleth et tout le pays d'environ : preuve certaine qu'Aimon le Vicomte s'était jeté avec ardeur dans le parti d'Eudon. Ayant par là toute la rive droite de la Rance (depuis la hauteur d'Evran jusqu'à la mer d'une part, et de l'autre jusqu'au Bié-Jean, c'est-à-dire jusqu'aux portes de Dol, Eudon entra comme chez lui dans les deux cités épiscopales, qui lui étaient livrées, on peut le dire, par Aimon et n'avaient aucun moyen de résister. C'est Aimon encore évidemment qui avait mis garnison dans Lehon. Le Baud nous dit que ce château « estoit garni par les gens du « vicomte de Dinan. » Mais les sires de Dinan, quoi qu'on en ait dit n'ont jamais pris le titre de vicomte ; Aimon au contraire, nous l'avons vu, s'en paraît toujours. C'est donc de lui qu'il s'agit ici ; en l'appellant « le vicomte de Dinan, » Le Baud a seulement voulu marquer qu'il était de même la famille que les seigneurs de Dinan.

C'est Aimon le Vicomte qui soutint Eudon dans sa rébellion contre Alain III. Après la victoire de celui-ci, c'est Aimon aussi qui, comme Eudon, paya les frais de la guerre. Eudon, à la paix, obtint bien la seigneurie des cités épiscopales de son apanage, mais cet apanage (qui prit le nom de comté de Penthievre) fut réduit aux diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier ; ceux d'Aleth et de Dol restèrent à Alain III et à ses successeurs. Quant à Aimon, on lui appliqua le droit féodal ; coupable de félonie envers son seigneur, il devait être puni par la perte de son office et de son fief, — et il le fut. Il n'est plus question de lui depuis cette époque.

¹ On a cru pouvoir infirmer l'autorité de ce récit de Le Baud, en objectant qu'il ne cite aucune source (*Anc. Evêchés de Bret.* t. VI). Mais quiconque a lu attentivement ce vieil historien sait qu'il ne fait autre chose que traduire d'anciennes chroniques et les coudre bout à bout. Ici il n'agit pas autrement. On peut même indiquer la source où il a pris ces faits : c'est très probablement la Chronique de l'abbaye de Gaël (ou abbaye de Saint-Méen), qu'il désigne comme sa principale source au commencement de ce chapitre XXI et du chapitre suivant. Voir p. 146 et p. 152 de son *Histoire*.

Le comte de Rennes ne renonça point cependant à avoir dans cette région un officier, son délégué spécial, pour veiller au maintien du bon ordre et à la sûreté de la côte ; nous trouvons en effet vers la fin du XI^e siècle (en 1098) un *vicair du pays d'Aleth*¹ qui résidait en cette ville et possédait sans doute le château de Noë (*castellum de Noes*) avec la plus grande partie de l'ancien fief du vicomte Aimon, — dont toutefois quelques épaves semblent être échues aux sires de Dinan et de Combour, entre autres, certains droits à Saint-Suliac, donnés par eux vers 1070 à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur².

VIII

La première mention de Dinan (1040) et son premier seigneur.

Le premier texte authentique, le premier document à date précise où on trouve le nom de *Dinan*, est une charte de l'année 1040 : acte curieux à plus d'un titre. C'est une donation importante (donation de la paroisse de Plougasnou, près Morlaix) faite à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par Berthe, duchesse de Bretagne, femme du duc Alain III, ou plutôt sa veuve, car elle venait d'apprendre tout récemment la mort de son époux. Aussi les formules de cette charte sont-elles sombres, tragiques, éplorées, comme un glas funèbre. Ecoutez :

« La fin du monde approche, les signes précurseurs annoncés
« par Dieu même s'accroissent : *Les nations se lèvent contre les*
« *nations, les royaumes contre les royaumes et la terre est agitée*
« *de grands tremblements.* Je Berthe, comtesse de Bretagne, et
« mon fils Conan, effrayés par ces présages, atterrés surtout par la
« mort de mon très doux seigneur, le très célèbre comte Alain,
« père de mon fils Conan ici présent, — mort dont la nouvelle nous

¹ « *Vicarius nomine Wigonus* » avant 1098, (D. Morice, *Preuves*, I, 497).
« *Guegonus vicarius* » en 1098 (*Ibid* 491) « *Guigon vicarius de Poëlet*. » de
1107 à 1111 (*Ibid*, 455), *Poëlet* pour *l'ou-Aleth*, qui est la traduction bre-
tonne littérale de *Pagus Alethensis*, pays d'Aleth.

² D. Morice, *Preuves*, I, 433.

« est venue hier et qui nous perce le cœur, — nous conformant
 « au précepte évangélique qui dit : *Faites-vous des amis avec le*
 « *mammon d'iniquité*, nous donnons à saint Georges et à ses
 « filles » etc.

Dans une telle angoisse, dans l'accablement d'une si récente et si profonde douleur, la duchesse ne pouvait admettre près d'elle que des parents proches, des amis dévoués ou des familiers intimes. Aussi les témoins de cette donation sont-ils peu nombreux, huit seulement : parmi eux figure *Gotscelinus de Dinan*, Joscelin de Dinan¹. Sa présence près de la duchesse en un tel moment prouve que, comme son frère Junguené, il avait toujours été un ami fidèle du comte de Rennes Alain III, et n'avait pas trempé dans les rebellions d'Eudon de Penthièvre.

Si Joscelin prend le nom de Dinan, c'est que Dinan est le chef-lieu de son fief, et le chef-lieu d'un baron féodal était naturellement muni d'un château. Quant à l'existence d'une agglomération, d'un village plus ou moins considérable dans la situation de Dinan sur le bord de la Rance, peut-être même sur la hauteur, nous l'admettons, on l'a déjà vu, dès le IX^e siècle. Mais de quelle époque datait le château ? Existait-il en 1035, lors de la guerre entre Eudon et Alain III ? Il y a lieu d'en douter : s'il eût été là alors, il aurait joué quelque rôle dans cette lutte. En tout cas, s'il existait, il devait être de peu d'importance et de petite force : une tour de bois sur une petite butte de terre cernée d'un fossé et d'une petite palissade. Après 1035 on dut l'accroître, lui donner plus d'importance, pour l'opposer au besoin à celui de Lehon, dans le cas où les circonstances d'où l'on sortait viendraient à se renouveler.

Quant à Joscelin de Dinan, on le voit encore, vers l'an 1050, donner à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers des dîmes en la paroisse (ou trêve) de Saint-Pern². Après quoi on ne le trouve plus. — et nous passons à son fils, Olivier de Dinan.

(A suivre).

ARTHUR DE LA BORDERIE.

¹ Voir D. Morice, *Preuves* I, 373, et P. de la Bigne-Villeneuve, *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, n^o XVIII.

² D. Morice, *Ibid.* 426 ; et *Blancs-Mant.* XLV, p. 530.

DOCUMENTS INEDITS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE D'ANGERS

MENU DU DINER DU ROI JACQUES II D'ANGLETERRE

DANS SON SECOND PASSAGE A ANGERS, LE 8 JUILLET 1692¹

« *Memoire de ce que Trigory, patissier, a fourni pour le souper du Roy d'Angleterre, par l'ordre de la Maison de Ville.* »

	« Pour une grosse entrée d'un aloyau garni de fricandeau et cotelettes de veau farcy et un grand ragoust dessus, lequel	
9 l. »	aloyau pesoit 20 livres, cy.	12 l. »
	Plus, quinze perdris pour deux petits	
15 l. »	plats de rosty, cy.	18 l. »
8 l. »	Plus, un faisant avec douze cailles. cy.	10 l. »
6 l. »	Plus, six becasses, cy.	7 l. 10 s.
2 l. »	Plus, deux poulardes, cy.	2 l. 10 s.
	Plus, un plat de blanc mangé et un de	
5 l. »	gelée garny de citrons et de grenades, cy.	7 l. »
	Plus, un ragoust de champignons, garny de dix huit ris de veau, piqués au	
1 l. 10 s.	petit lard, cy.	2 l. 10 s.
	Plus, un ragoust de pieds de porc, garny de trois pieds de porc, à la Sainte-	

¹ Le roi d'Angleterre, Jacques II, arriva à Angers le mardi 8 juillet 1692, à midi. Un magnifique repas lui fut servi dans la salle basse de l'Hôtel de Ville. Le prince fit asseoir à sa table cinq officiers. M de Miribel, lieutenant de la ville et du château au nom du Roi, et le Maire d'Angers, François Grandet, prirent place auprès de lui. Le festin ne dura qu'une demi-heure et le Roi remonta en chaise après avoir remercié et félicité la compagnie. Après son départ, le Maire invita à dîner « les personnes de considération. » (*Arch. anc. de la Mairie d'Angers*, BB, 99, f^o 119).

1 l. 10 s.	Menou, 40 s., cy.	2 l. »
	Plus, un ragoust de morille garny de	
1 l. 10 s.	croquais ; quarante sols, cy.	2 l. »
	Plus, un ragoust de truffe ¹ garny de	
2 l. »	popièrre ; cinquante sols, cy.	2 l. 10 s.
1 l. 10 s.	Plus, en oranges et en citrons.	2 l. »
	Plus, quatre salades. — Une d'anchois.	
	une d'olives, les deux autres de celery et	
1 l. »	de petites herbes, trente sols, cy.	1 l. 10 s.
	Plus, un grand carré remply de trente	
	pourcelinnes ² et de dix huit gobelets,	
	garny de confitures seiches, tant d'o-	
	ranges ³ entières que citrons ⁴ aussy entiers	
	et tailladés.	30 l. »
	Plus, un petit plat de pains de citrons	
4 l. 10 s.	tailladés	6 l. »
5 l. »	Plus, un plat de mache-pain royal ⁵ , cy.	6 l. »
	Plus, un plat de poires de Bon-Chrestien	
	et un plat de pommes de reinette ⁶ en pira-	
4 l. »	mide. Cent sols.	5 l. »
	Plus, une tourtre de mache pain de fleur	
2 l. 10 s.	d'oranger, cy.	3 l. »
2 l. 10 s.	Plus, une tourtre croquante, cy.	2 l. 10 s.
2 l. »	Plus, deux grandes compostes, cy.	2 l. 10 s.
	Plus, quatre compostes de confitures li-	
	quides, d'amendes vertes et d'abricots	
3 l. »	verts, serize et franboize, cy.	4 l. »
	Plus, quarente et deux bouteilles de vin	
	rouge pour le soir, et deux autres avant	
15 l. »	le repas et six au matin, cy.	15 l.
2 l. 10 s.	Plus, en pain pour le soir et le matin, cy.	2 l. 10 s.
	Plus, une livre de beurre frais, cy.	» 6 s.
	Plus, unze bouteilles qui ont est esté	

¹ On mangeait les truffes en ragoût, sèches, au naturel

² Pourcelinnes, porcelaines.

³ Les oranges de Portugal étaient alors les plus estimées

⁴ On mangeait aussi les citrons en salade.

⁵ Mache-pain, sans doute massepain, pâtisseries d'aman les pillées et de sucre

⁶ Voir sur ces fruits le *Dictionnaire de Pomologie*, par A. Leroy.

1 l.	5 s.	cassées, cy.	»	30 s.
»	10 s.	Plus, six verres cassés, cy.	»	18 s.
		Plus, deux gobelets et une porcelinne		
1 l.	10 s.	blanche, aussy cassés ¹ , cy.	2 l.	»
		Plus, quatre serviettes qui ont esté perdues, savoir : une fine et trois moyennes, la fine à 20 sols, et, pour les trois autres, quarante cinq sols ²		
			3 l.	5 s.

Nous, commissaires soubz signés, avons réglé les parties, des autres pars, à la somme de cent dix huit livres

Fait le unze juillet 1692.

Signé · GRANDET³. - GOURREAU⁴.

(Archives anciennes de la mairie d'Angers, CC, 16⁵).

ANDRÉ JOUBERT.

¹ Les tourtes étaient faites de matières variées : tourtes de viande, d'oiseaux, de frangipane, de laitances, au musc, pisaines, de pistaches, etc., etc.

² Voir, sur les divers plats énumérés et la façon de les accomoder, *la Vie vricée d'autrefois, La Cuisine*, par Alfred Franklin. On comptait alors vingt-sept manières de plier les serviettes. Dans les grands repas, on en variait la forme pour chaque convive (Voir le *Maistre d'hostel*, etc., de Pierre David, voir aussi les ouvrages d'Arthus Embry, la *Muse royale* et autres.

³ Grandet (François), sieur de la Plesse, maire d'Angers le 1^{er} mai 1689-1690 et continué le 1^{er} mai 1691-1692. Mort le 7 novembre 1730 et inhumé dans le cimetière de Faye.

⁴ Gourreau (Jacques), mari de Françoise Eveillard, conseiller au Présidial en 1649, échevin perpétuel en 1650 premier secrétaire de l'Académie d'Angers. Mort à la Véroullère le 17 septembre 1693, et inhumé le lendemain en l'église Saint-André de Châteauneuf-sur-Sarthe.

⁵ Les mêmes archives contiennent des menus curieux de dîners du Maire ; de MM. du Conseil de ville ; des connétables, gardes, violons, tambours et trompettes. le jour de la procession du Sacre ; du secrétaire de l'Intendant Voisin ; du comte de Provence ; du régiment de Condé ; de M. Racines ; de M. d'Antichamp ; des lauréats de l'Oratoire ; de M. de Graslin ; pour la naissance du Dauphin, etc. (Même série CC).

SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite).

IV

La situation réciproque du roi Philippe II et du duc de Mercœur était assez singulière. Unis contre le roi de France, ils étaient adversaires l'un de l'autre, en tant que compétiteurs à la souveraineté de la Bretagne¹.

Au fond, le duc de Mercœur entendait se servir des Espagnols pour assurer les prétentions de sa femme, héritière des de Blois. Philippe II avait des prétentions rivales pour sa fille, l'infante Claire-Eugénie, qu'il avait eue d'Elisabeth de France, sœur et héritière des trois derniers rois, et ainsi héritière de Montfort. En sorte que, si Mercœur eût été un jour victorieux et maître de la Bretagne, Philippe eût peut-être continué contre lui la guerre entreprise avec lui ; et nous aurions vu recommencer, à deux siècles de distance, la guerre de Blois et de Montfort.

Ainsi s'explique pourquoi l'astucieux roi d'Espagne secourait son

¹ Montmartin dit bien : « Mercœur ne voulait nullement l'établissement des Espagnols, et les Espagnols aussi peu le sien. » Il est moins exact quand il dit : « Ils étaient bien unis pour faire la guerre au Roi. » P. CCCI. — Nous verrons au contraire que cette *union* était très limitée.

allié assez pour l'empêcher d'être écrasé, mais pas assez pour lui assurer la victoire¹.

Aux premiers mois de l'année 1594, au moment où les grandes villes et même la capitale du royaume ouvraient leurs portes au roi, Mercœur, pour donner aux populations épuisées par la guerre un gage de ses intentions pacifiques, parut se prêter à des négociations. Il se rendit à Ancenis auprès de sa sœur la reine Louise, qui s'entremettait comme médiatrice. Cette démarche plus ou moins sérieuse n'aboutit pas à la paix ; mais elle eut un résultat auquel Mercœur ne s'attendait pas : habilement exploitée, elle aggrava la désunion entre lui et les Espagnols. Philippe II craignit un rapprochement de Mercœur et du roi de France au préjudice de l'Espagne ; et, comme nous le verrons, le chef de son armée en Bretagne devint encore plus circonspect.

Don Juan d'Aquila, sans doute dépositaire des secrètes pensées de son maître, obéissait aux instructions venues d'Espagne, et se montrait souvent l'allié le moins dévoué et quelquefois le plus revêche et même le plus compromettant. C'est ainsi que, dès 1592, après la défaite des princes à Craon, comme Mercœur se disposait à pousser ses avantages, don Juan l'arrêta court en déclarant que son armée « ne pouvait servir de trois mois² ; » et, sourd aux observations et aux prières, se retira brusquement à Blavet.

L'année suivante, il n'observait pas la trêve qu'avait publiée et que gardait le duc de Mercœur ; il faisait prendre des gentils-hommes qui se reposaient dans leurs maisons des fatigues de la guerre et résistait aux instances de Mercœur réclamant leur mise en liberté³.

Plus tard, nous verrons don Juan refuser d'assister Mercœur pour lui procurer une victoire certaine et qui, semble-t-il, devait servir les intérêts espagnols.

¹ Comme le roi Edouard avait autrefois soutenu la cause de Montfort. Après la défaite de la Roche-Derrien (20 juin 1347) la guerre pouvait finir, et elle dura par la volonté du roi d'Angleterre pendant quinze années. Voir *La guerre d'Artois et de Montfort*, par M. de la Borderie, *Revue de Bretagne*, 1887, p. 144 et suivantes.

² Morice, II, p. 419

³ Montmartin, p. CCXCIX.

La retraite de don Juan à Blavet en 1592 avait une cause que voici.

Le roi d'Espagne était surtout préoccupé de s'assurer un établissement en Bretagne. Don Juan avait obtenu Blavet comme port de retraite : il en avait faire sortir tous les Bretons et il voulait s'y fortifier. C'est pourquoi il s'y tint obstinément en 1592 ; mais, s'il condamnait Mercœur à l'inaction, il ne comptait pas rester inactif, et il commença les travaux de fortification.

Ce port était le meilleur de la côte méridionale de Bretagne et le mieux situé pour les relations avec l'Espagne. Toutefois don Juan ne le trouva pas suffisant ; et il jeta ses vues sur Brest que convoitoit aussi la reine d'Angleterre.

En effet, la reine ne se contentait pas de Paimpol, elle n'avait pas Morlaix que tenait encore la Ligue ; elle voulait avoir Brest.

Ainsi Brest était en même temps l'objectif de la reine d'Angleterre et du roi d'Espagne ; la reine essayait de l'obtenir par la persuasion et l'intrigue, le colonel espagnol tenta de le prendre par d'autres moyens.

Le 20 janvier 1594, il arriva à l'improviste avec tout son monde à Landerneau. Il semblait menacer Brest ; mais la place, défendue par un chef comme son gouverneur ne pouvait être emportée d'un coup de main. Don Juan comprit qu'une attaque serait inutile et se retira.

Don Juan connaissait la Cornouaille qu'il avait plus d'une fois visitée et rançonnée. Il comprit l'importance de Roscanvel, qui commande au sud le goulet de Brest ; et il résolut d'y bâtir un fort qu'il comptait rendre imprenable. Ses projets ne s'arrêtaient pas là : pour compléter ce système d'armement, il se proposait, sur la rive nord du goulet, de fortifier le Conquet. Cela fait, l'Espagnol était maître de la rade de Brest où personne n'entrerait sans sa permission ; et la rade recevrait les flottes espagnoles à lancer sur l'Angleterre.

Les avantages que se proposait don Juan n'échappaient pas à Mercœur : c'est pourquoi il vit avec un extrême mécontentement

les premiers préparatifs ; mais don Juan n'attendit pas l'autorisation de Mercoeur, et il vint lui-même à Roscanvel pour étudier le terrain et tracer le plan du fort.

Montmartin et Moreau nous apprennent que le fort fut commencé en mars 1594. En effet. Rolland Le Denic, miseur de Quimper, nous révèle que, le 16 de ce mois, la ville hébergeait don Juan d'Aquila de passage à Quimper¹. Quelques jours après, pour *amadouer*, si j'ose le dire, le colonel espagnol, la ville lui envoyait des présents et des « douceurs². »

N'en doutons pas : don Juan se rendait à Crozon. Vers la fin du mois, il annonce son retour, et la ville effrayée envoie au devant de lui, sur la route de Crozon à Locronan. Son envoyé est un chanoine portant le nom respecté de du Marchallac'h³, il est accompagné de deux gentilshommes et de plusieurs bourgeois ; ils sont chargés de remonter au chef espagnol « l'oppression et ruine que son armée apporte au pays. » Sans rien vouloir entendre, don Juan répond qu'il passera par Quimper⁴.

La ville prend un parti héroïque. Elle renvoie le chanoine du Marchallac'h « avec lettre missive » priant le chef espagnol « de ne trouver mauvais que les portes soient fermées devant ses soldats. »

¹ *Bulletin de la Société d'Archéologie du Finistère* (XII-1885). — Comptes des miseurs de Quimper, en 1594-96-97, par M le commandant Faty. — P. 17, 18, 29, 212. — Je cite la brochure tirée à part

² P. 17 et 18. L'énumération est curieuse : elle vaut la peine d'être réimprimée :

105 livres de raisin, 15 l. 12 s.

Une piece de sucre de 25 livres, 15 l. 6 s.

150 livres de pruneaux à 2 s. 6 d. la livre.

500 livres de pommes douces à raison de 20 s. 100 s.

200 oranges, 30 s. le cent.

nouilles d'Espagne, 6 l. 15 s. le cent

4 barrils de confitures, 25 l. 10 s.

12 livres d'allemandes (amandes) sans cocques, 12 l.

2 milliers d'allemandes en cocque, 4 l. 10 s.

4 bouteilles de vin blanc et clair, 9 l. 12 s.

Il y en a en tout pour 100 l. 10 s. et ces *douceurs* font la charge de deux chevaux.

Le 28 mars, la ville envoie au chef d'état-major de l'armée espagnole (p. 18), six pots de vin et 200 oranges.

³ Membre des Etats ligueurs de Vannes en mars 1592. Choix de documents... p. 102.

⁴ Comptes du miseur, p. 27.

Don Juan se le tient pour dit ; il ne peut forcer les portes d'une ville ligueuse. Il prend sa route par Briec et Carhaix, où, le miseur nous l'apprend, il avait passé avant le 15 avril'. Il retournait à Blavet.

Il ne pouvait, en effet, se confiner au fond de la Basse-Bretagne. En quittant Roscaudel il laissa pour bâtir le fort, l'occuper ensuite, et enfin le défendre, trois ou quatre cents hommes de l'élite (de son armée², avec le plus digne chef, don Praxède. C'était, comme dit le chanoine Moreau, « un homme qui n'entrait dans une place que pour la défendre ou mourir³ » et les soldats, cela suffit à leur éloge, étaient dignes de leur chef.

Ils se mirent aussitôt à l'œuvre ; et pendant sept mois, ils n'allaient pas perdre une heure de temps⁴.

« Pendant qu'ils se fortifiaient ainsi, ils étaient fort doux pour les paysans qui venaient leur vendre leurs denrées que les Espagnols payaient à bon prix ; et il y avait un marché devant le fort, comme dans une ville⁵. »

Montmartin nous apprend dans quelles conditions ils travaillaient, livrés à leurs propres forces et manquant de tout même de terre sur ce promontoire rocheux.

« Ils faisaient leur ouvrage avec un grand travail, car ils alloient chercher de bonnes terres jusqu'à deux lieues dudit fort pour faire leurs bastions et remparts ; et l'amenoient par la mer, et la passaient pour en oster les pierres, et avoient peu de secours du peuple du païs, car ceux qu'ils pouvoient attraper, ils ne les faisoient travailler qu'en dehors ; et ils ne permirent jamais qu'il y entrast un seul homme que de leur nation. »

De l'autre côté de la rade, des tours du château de Brest, le gouverneur de la place suivait anxieusement les progrès du fort.

Ce gouverneur était René de Rieux-Châteauneuf, seigneur de Sourdéac, de cette illustre maison qui avait donné deux maréchaux

¹ Id. p. 31.

² Moreau, p. 243. Montmartin, p. CCCIII.

³ Moreau, p. 159.

⁴ Moreau, p. 243

⁵ Moreau, p. 157.

à la France. Ses brillants services lui avaient mérité le gouvernement de Brest après son frère aîné, Guy, seigneur de Châteauneuf, mort en 1591 ; et, l'année suivante, le roi l'avait nommé son lieutenant dans les évêchés de Tréguier, Léon et Cornouaille¹.

Sourdéac voyait le danger dont le fort menaçait la place confiée à sa garde, et se désespérait ; mais que faire ?... Il ne pouvait, comme on semble le dire aujourd'hui, aller donner l'assaut à des falaises de soixante-douze mètres de haut. Il appela au secours... mais des mois allaient passer avant qu'il vît venir à lui l'armée royale.

Vers le même temps, les Etats ligueurs de Vannes protestaient contre les travaux entrepris à Roscanvel : et leurs députés disaient à don Juan : « L'entreprise de ce fort est chose qui donne défiance et jalousie à ceux du pays... Le fort ne peut être qu'à la foule et incommodité de la Bretagne... De plus c'est contre les droits accoutumés entre les alliés et auxiliaires que de faire des forteresses sans le consentement de ceux du pays. » Et ils suppliaient don Juan d'abandonner son entreprise.

Mais le chef espagnol n'avait pas consulté Mercœur, il n'écoula pas les doléances des Etats ligueurs parlant au nom de la Bretagne².

A ce point de notre récit, il nous faut reprendre les choses un peu plus haut.

V

Le duc de Mercœur, quand il se déclara chef de la Ligue en Bretagne, ne songea pas à se démettre de la charge de gouverneur. Le roi, après avoir trop longtemps tardé, le destitua enfin, le 18 avril 1589³ ; et, le 7 juin suivant, il donna sa place, mais seulement

¹ Enreg. le 23 décembre 1592. Morice III. Col. 1551. Il prenait le titre de lieutenant du roi en Basse-Bretagne. (*Id.* Col. 1562)

² Choix de documents. . XV, p. 154, 10 mai 1594.

³ Morice *Pr.* III, col. 1494-95. Le roi approuve l'arrêt du parlement qui a condamné Mercœur le 13 avril ; arrêt publié à son de trompe dès le 15 avril avant l'approbation royale. Pichart. Col. 1700.

Le comte de Soissons avait été nommé d'abord ; mais Mercœur le fit prisonnier à son arrivée en Bretagne, avant son entrée à Rennes.

avec le titre de lieutenant-général, à Henri de Bourbon, alors prince de Dombes, qui entra dans sa dix-septième année¹. Le jeune prince fit son entrée à Rennes le 13 août 1589².

Le roi Henri III, quand il choisissait des gouverneurs pour la Bretagne, n'avait pas la main heureuse.

Le prince de Dombes paraît avoir eu, dès le début, le malheur de déplaire à tout le monde . . . excepté pourtant aux dames.

Sa légèreté déplaisait au parlement. Sa vanité, enivrée de son nouveau titre, froissait la noblesse. Ses débuts malheureux contristèrent tous les royalistes.

Le prince avait amené deux mille hommes de pied et quelques cents chevaux ; il trouvait en Bretagne quelques centaines d'Anglais et de lansquenets allemands. Au commencement de 1590, il convoqua les gentilshommes et tenta le siège d'Ancenis ; mais sa retraite précipitée entraîna la perte de Châteaubriant ; et, peu après le château de Saint-Malo fut surpris par les Malouins ligueurs. La prise d'Hennebont (que Mercœur allait reprendre) et celle de Montcontour, ne compensaient pas ces pertes. Le prince, essayant en

¹ Distinguer trois ducs de Montpensier.

1^o Louis de Bourbon comte, puis duc (1539) gouverneur de Bretagne (1569), très dévoué au roi. Il eut pour seconde femme (1570) Catherine de Lorraine, fille de François, duc de Guise, et sœur du duc de Mayenne, ligueuse obstinée. Il fut contraint de « traiter » avec Mercœur du gouvernement de Bretagne et de la survivance qu'il avait obtenue le 27 mai 1575 (Morice t. III. col. 1401). pour son petit-fils le prince de Dombes, et mourut dans le même mois (22 septembre 1582).

2^o François de Bourbon, son fils du premier mariage, fut gouverneur de Normandie (1589), et mourut le 2 juin 1592. Il avait eu pour femme (1566) Renée d'Anjou, marquise de Mézières en Touraine. C'est elle que M^{me} de la Fayette a prise moins de cent ans après (1662) pour l'héroïne de son roman *La Princesse de Montpensier*. L'auteur déclare que ce récit est *fabuleux*. Très bien ! mais pourquoi emprunter le nom d'une personne dont les héritiers vivaient encore ?

3^o Henri, fils des précédents, né le 12 mai en 1573 (et non en 1563 selon Moréri, qui indique au même endroit le mariage des parents en 1566). Du vivant de son père, prince de Dombes ; lieutenant-général en Bretagne (1589), duc de Montpensier et gouverneur de Normandie (1592), mort en 1608. Il fut père de Marie, femme de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, et mère de la *Grande Mademoiselle*.

² Pichart. III. col. 1702. — Henri III était mort le 2 août, entre la nomination et la prise de possession du nouveau gouverneur.

vain d'atteindre Mercœur, promena par la Bretagne une armée dont l'indiscipline faisait une troupe de brigands¹. Le 20 juillet, lorsque, revenu à Rennes, il entra au parlement, il dut reconnaître qu'il avait mérité les observations respectueuses, *paternelles*, mais sévères que lui adressa le premier président².

Le prince ne réussissait pas mieux auprès des bourgeois royaux de Rennes. Qu'il donne un grand diner au parlement et aux échevins, on trouvera que tout est très mal ordonné et en grande confusion³. « Qu'il réunisse des gentilhommes pour courir la bague « armés de pied en cap à la manière des chevaliers errants ». le peuple applaudira à l'adresse des tenants du tournois, mais, la fête finie, il s'en va en haussant les épaules et en grommelant . « Ne seraient-ils pas mieux à faire la guerre à l'ennemi qui, lui, ne s'amuse pas de cette façon⁴. »

Pendant ce temps, en effet, Mercœur tenait la campagne, prenait des villes et menaçait les faubourgs de Rennes.

En mai 1591, le prince, ayant reçu Norris avec 2400 hommes, se met en campagne. La trahison lui livre Guingamp; mais il échoue devant Lamballe où Lanoue reçoit une blessure mortelle. Quatre fois, avec les Anglais, il se trouve en présence de Mercœur et des Espagnols : sur la lande de Marhalla entre Guingamp et Quintin, quelques jours après à Corlay, enfin à Collinée, il ne peut se résoudre à attaquer. A Saint-Jouan de l'Île, son avant-garde culbute la pre-

¹ Sur ce point lire Montmartin. « En 1590, au mois de novembre, le roi envoya 700 lansquenets forts bons soldats mais fort indisciplinés. » p. CCXXXVI. — Plus loin le calviniste royaliste verra dans la déroute de Craon une punition du ciel : « Et diray, en passant, que ce fut un juste jugement de Dieu, car toutes sortes de ravages et d'inhumanitez furent exercées sur le pauvre peuple : nul ordre, police ni discipline n'y fut gardée ni observée. » p. CCXCV.

² Lire cette allocution dans Rosnyviren de Piré. *Hist. de la Ligue*, p. 190 etsuiv.

³ Pichart. col. 1705, 7 janvier 1590.

⁴ Pichart. col. 1718, août 1590. Ces courses de *chevaliers* étaient une *curiosité* fort à la mode. Les dimanches 18 et 25 février 1596, Saint-Luc donna des « com-bats à la barrière, à l'antiquité » au milieu « d'un innombrable peuple dont il y en eut qui ne dinèrent ni ne soupèrent qu'après les plaisirs finis, d'en-vie de voir. » Pichart. Col. 1748. — L'année suivante, 16 février 1597, c'est le maréchal de Brissac et Montbarot qui donnent une fête du même genre; mais celle-ci finit mal. Pichart. Col. 1752.

mière ligne de Mercœur. C'est le moment de pousser en avant... le prince réunit un conseil de guerre. Les Anglais sont affaiblis par la maladie¹ ; Norris, qui veut les ménager, n'est pas d'avis de combattre. Le prince fait sonner la retraite et tourne le dos à une victoire qui semblait certaine.

Un peu après, Mercœur avec les Espagnols assiégeait le château de Blain ; le prince ne pouvait déterminer Norris à faire marcher ses troupes toujours malades, et le château était pris.

Enfin, licenciant l'armée, le prince rentra à Rennes.

Cette manière de combattre et d'exercer la haute autorité de gouverneur ne plait pas au parlement. Le prince ne peut plus entrer à la cour sans entendre le premier président lui remontrer la calamité du pauvre peuple « dont il est en partie cause, parce qu'il ne fait pas son devoir comme il lui a déjà été dit : et qu'il devrait donner aux misères du peuple autre ordre qu'il ne fait². » Un peu plus tard, le parlement se fera l'écho des murmures du peuple qui reproche au prince de trop « s'amuser à courir la bague³.

L'année 1592 allait être fatale au prince de Dombes. Il convient avec le prince de Conti, qui commande en Anjou, d'assiéger le château de Craon⁴. Il part de Rennes, le 9 avril, avec quelques régiments français, huit cents lansquenets et douze cents Anglais, sans Norris, mandé par la reine en Angleterre⁵. Le prince de Conti vient rejoindre à Craon. Trois semaines se passent avant que l'artillerie soit en batterie. Le 22 mai, Mercœur arrive à trois lieues de Craon, quand les princes le croyaient encore à Nantes. Il a une armée de sept ou huit mille hommes, dont quatre mille Espagnols commandés par don Juan d'Aquila.

Le lendemain, sans qu'il lui soit tiré une arquebusade, l'armée de Mercœur tout entière passe la rivière d'Oudon sur un pont de

¹ Maladie causée « par leur désordonnée façon de vivre » ... « par leur glotonnerie. » Montmartin, p. CCXCI et suivantes.

² Pichart, col. 1725, 17 et 31 décembre 1591.

³ Pichart, col. 1728, 7 juillet 1592.

⁴ François de Bourbon, 3^e fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à Jarnac (15 mars 1569). Le prince de Conti est représenté comme peu intelligent. Tallemant des Réaux dit *stupid* ; mais Tallemant ne ménage pas ses expressions.

⁵ Montmartin, p. CCXCIII.

bateaux, que les princes ont fait construire pour eux-mêmes, et qu'ils n'ont pas songé à rompre devant l'ennemi¹.

L'armée royale est moins nombreuse ; les chefs de corps sont désunis parce qu'ils ne sentent pas au-dessus d'eux une autorité sûre d'elle-même ; les soldats, témoins de ces divisions, se croient trahis ; les arquebusiers n'ont pas de balles, et il leur faudra charger leur arquebuses avec des cailloux et les boutons de leurs pourpoints ; enfin l'armée est prise en flanc par les canons du château.

Il faut sortir au plus vite de ce mauvais pas. Pour trainer les canons, il faut réquisitionner des bœufs ; mais le Craonnais n'en a plus : l'armée royale les a tous enlevés et dévorés ! On abandonne les canons, on enterre les boulets ; et on se met en route : Conti à l'avant-garde, le prince de Dombes à l'arrière. Les Anglais ferment la marche ; ils tiennent bon ; mais tombent par centaines sous la main des Espagnols. Les régiments Français se débandent ; et le prince de Dombes, malgré des prodiges de valeur, est entraîné dans la déroute.

Les princes avaient perdu toute leur artillerie, leur bagage, trente-cinq enseignes ; et, de ce coup, Château-Gontier, Laval, Mayenne, tout le Bas-Maine, tombèrent au pouvoir de l'*Union*.

Les résultats de la victoire auraient été bien autres si don Juan eût consenti à prêter aide à Mercœur ; mais, nous l'avons vu, il ramena ses troupes à Blavet.

Quant aux Anglais échappés à la main des Espagnols, la plupart blessés ou désarmés, ils se rallièrent au nombre de huit ou neuf cents sur la route de Bretagne, et le prince de Dombes les établit à Vitré, avant de rentrer à Rennes². Après quelques mois, ils en partirent, attirés sans doute par l'abondance qu'ils comptaient trouver dans le Bas-Maine. Cette abondance leur fut fatale : s'attardant au pillage ils donnèrent au maréchal de Bois-Dauphin le temps de rassembler un corps de troupes et furent massacrés en grand nombre, à Ambrières (octobre ou novembre). Ils n'étaient plus

¹ Sur tout ceci lire Montmartin CCXCIV et suiv.

² Montmartin, CCXCVII.

que trois ou quatre cents quand Norris revint d'Angleterre avec de nouvelles troupes (décembre 1592)¹.

Quelques jours après son retour de Craon à Rennes, le prince de Dombes apprit la mort de son père (8 juin) qui le faisait duc de Montpensier et lui laissait, par survivance, le gouvernement de Normandie. En même temps il apprenait la décision du roi qui lui enlevait le commandement de son armée en Bretagne.

Quatre jours après la déroute de Craon, Henri IV apprenait, au siège de Rouen, les fautes commises par les princes, et, le jour même, se décidait à confier le commandement militaire en Bretagne au maréchal d'Aumont². François d'Épinay de Saint-Luc, fut nommé lieutenant-général à la place de René de Tournemine (22 août)³; et René Marec, seigneur de Montbarot, capitaine de Rennes et lieutenant du roi dans l'évêché, fut désigné pour commander en l'absence des deux premiers⁴. Quelques mois plus tard, le roi complétait l'organisation militaire de la Bretagne, en nommant le marquis de Coëtquen lieutenant du roi dans les évêchés de Dol, Saint-Malo, Vannes et Nantes (28 septembre 1592), et Sourdéac⁵, gouver-

¹ C'était après la levée du siège de Rochefort, puisque les Anglais n'y allèrent pas. Montmartin. p. CCXCVII. — Ambrières avait déjà vu des Anglais taillées en pièces par Ambroise de Loré, en 1439.

² Je l'ai appelé ailleurs duc d'Aumont, suivant l'exemple de plusieurs. Henri IV, dans sa lettre sur la bataille d'Ivry, le nomme « le maréchal duc d'Aumont » (M. Guizot, *Histoire de France*, III, p. 449). La vérité est que le duché d'Aumont ne fut érigé qu'en novembre 1665, pour son petit-fils Antoine, comme lui maréchal de France (1651) et gouverneur de Paris (1662). P. Anselme, I, p. 638 et 639.

³ François d'Épinay, seigneur de Saint-Luc, gentilhomme de Normandie, gouverneur de Brouage, très avancé dans la confiance du roi, qui, aux premiers jours de 1596, le fit grand-maître de l'artillerie. Il fut tué au second siège d'Amiens le 8 septembre 1597. Son fils, marquis de Saint-Luc, fut maréchal de France.

⁴ René Marec, seigneur de Montbarot (Saint-Aubin de Rennes), était gouverneur de Rennes depuis 1583 : il se démit en 1605. V. dans Pichart (Col. 1753) l'éloge, la mort et les obsèques de la dame de Montbarot (Esther du Boays). Bien que calviniste, elle fut inhumée dans l'enfeu de son mari en l'église de Saint-Aubin (juillet 1597).

⁵ Jean, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, vicomte d'Uzel, etc., avait pour gendre Jean d'Avaugour, seigneur de Saint-Laurent-sur-Sèvre, maréchal de camp de Mercœur. Il le battit à Loudéac en avril 1591; mais cette victoire lui coûta son fils, le comte de Combourg. Le prince de Dombes félicitant Coëtquen de la victoire, n'a pas un mot de condoléance sur la mort de son fils. (Bécherel, 4 avril 1591. Morice, *Pr.* III, col. 1528).

neur de Brest, lieutenant dans les évêchés de Tréguier, Léon et Cornouaille¹.

Le nouveau duc de Montpensier ne vit pas sans mécontentement cette organisation qui lui laissait le titre sans l'autorité ; il comprit que la nomination d'un homme tel que le maréchal d'Aumont lui donnait un maître. Toutefois, craignant que le roi, mécontent de l'affaire de Craon, ne lui refusât la provision de gouverneur de Normandie, il resta à Rennes. Il se consola de cet humiliant échec en s'occupant surtout de ses plaisirs ; et les bourgeois de Rennes comptèrent malignement les visites qu'il rendait à une jeune veuve « belle et gaillarde .. autant qu'on saurait souhaiter... » qui venait d'arriver à Rennes².

Cette scandaleuse insouciance exaspérait le Parlement et la noblesse royaliste.

Sur ces entrefaites, un jeune écervelé, Jean VI de Rieux, marquis d'Assérac³, changeant tout à coup de parti, offrit à Mercœur de lui ouvrir une porte de Rennes, et parvint à engager dans cette entreprise un octogénaire chargé d'honneurs, Claude Anger, baron de Crapado. Celui-ci présidait la noblesse aux Etats qui venaient de s'ouvrir à Rennes. Il s'offrit et fut député, le 31 janvier 1593, pour porter au roi les plaintes de la noblesse et du parlement contre le duc de Montpensier.

Le lendemain, il était arrêté comme complice du marquis d'Assérac, livré à un conseil de guerre dans la ville où siégeait le Parlement, mis à la torture⁴ et condamné à mort. Le vieux gentil-

¹ Enreg. au Parlement, 23 décembre 1592. Morice, III. Col. 1551. Cette énumération omet l'évêché de Saint-Brieuc. Il semble qu'il était de la lieutenance de Montbarot à Rennes... Je n'ai pu acquérir une certitude sur ce point.

² V. ci-dessus p. 252. Le roi donna depuis à Sourdéac le titre de marquis d'Ouesant. En 1593, Sourdéac avait environ quarante-six ans, puisque à sa mort en 1628, il était âgé de quatre vingts ans.

³ Pichart. Col. 1729.

⁴ Neveu à la mode de Bretagne de Sourdéac, gouverneur de Brest

⁵ « Condamné à avoir les escarpins. » Pichart, col. 1732. A Rennes, la torture se donnait par le feu. On chaussait le patient d'escarpins de fer, dont la semelle était rapprochée du feu. V. le procès-verbal d'interrogatoire et de torture. *Choix de documents*, VIII, p. 134.

homme fut traîné sur la claie et eut la tête tranchée en présence du duc. C'en était trop ! La mort ignominieuse du baron de Crapado, soustrait à ses juges naturels et frappé sans pitié pour une vengeance particulière, souleva d'indignation toute la Bretagne¹.

La situation du duc de Montpensier n'était plus tenable : lui-même le comprit enfin ; et ayant obtenu ses provisions de gouverneur de Normandie, il se décida au départ. Le 14 février 1593, dix jours après le supplice du baron de Crapado, il quittait Rennes chargé des malédictions de la province².

Ce départ était heureux pour les affaires du roi, remises enfin aux seules mains du maréchal d'Aumont et des lieutenants expérimentés qui allaient recevoir ses ordres.

(A suivre).

J. TRÉVEDY.

¹ Sur ce point : Moreau, chap. XIV, et Pichart, col. 1732.

² « Dieu le conduise ! » dit ironiquement Pichart, col. 1732.

Comment comprendre que le roi lui ait rendu le titre de lieutenant-général en Bretagne, le 9 mars suivant, « en souvenir de ses bons services dans cette province » (D. Morice, *Pr.* III, col. 1556). C'est que, à cette époque le roi lui destinait sa sœur, Catherine, devenue depuis duchesse de Bar. La *présentation* avait lieu à Saumur avant la condamnation de Crapado (Montmartin CCXCII).



FIGURES DE MON PAYS

CHARLES ROBINOT-BERTRAND

IV

Au nombre des amis d'Emile Péhant, il en était un, qui, par sa situation, son caractère et son talent, était sa vivante antithèse : Charles Robinot-Bertrand. Autant Emile Péhant fut ennemi du bruit et malheureux au commencement de sa carrière, autant il écrivait avec facilité et visait à l'effet général dans ses poèmes, autant Charles Robinot-Bertrand fut avide de renommée et infortuné à la fin de ses jours, autant il travaillait laborieusement et fouillait les plus petits détails de ses poésies et de ses vers. L'on éprouve du plaisir à regarder la fin de la carrière du premier et les débuts de celle du second. Si l'on veut avoir une idée avantageuse du talent d'Emile Péhant, il est préférable de regarder son œuvre d'un peu loin, pour en admirer la masse imposante, grandiose ; si l'on veut avoir une opinion favorable du talent de Robinot-Bertrand, il vaut mieux examiner son œuvre dans ses détails patiemment fouillés pour mieux en apprécier la délicatesse. On pourrait cependant trouver quelques analogies entre ces deux poètes : tous deux étaient républicains et tous deux ont donné trop d'étendue à leurs poèmes de longue haleine, l'un par excès de verve, l'autre par excès de travail.

Charles Robinot-Bertrand, qui a longtemps habité dans mon voisinage (rue Newton et rue Franklin), était un homme de moyenne taille, au teint brun, aux cheveux noirs, au front légèrement fuyant et serré aux tempes, aux yeux à fleur de tête, brillants et couleur de jais, au nez droit, mince, effilé. Sa lèvre supérieure portait une épaisse moustache noire, qui abritait largement son menton rasé de près, comme le reste de sa figure. Il marchait la tête en arrière, en

se roulant, et se drapait avec toute la dignité d'un sénateur romain dans sa redingote un peu longue et bien ajustée à la taille. Il enfonçait volontiers l'avant-bras dans son vêtement, d'un geste familier au premier des Napoléons ; on se disait en le voyant passer : Voilà un homme qui n'a pas l'air commun, mais qui a bonne opinion de lui.

Né à la Basse-Indre (Loire-Inférieure) le 27 mai 1833, Charles Robinot-Bertrand, neveu du sculpteur nantais du même nom¹, fit son droit à Paris et fut inscrit au barreau de Nantes en 1857, puis devint juge de paix à Vertou, enfin, conseiller de préfecture.

Pour se délasser de ses occupations journalières, il collaborait aux journaux politiques *Le Courrier de Nantes* et le *Phare de la Loire*, aux revues littéraires le *Parnasse contemporain*, la *Revue Contemporaine*, la *Revue Populaire* de Paris, où il publia une nouvelle, *l'Insomnie de Claude*, et la *Revue de Bretagne et de Vendée*, où il en publia une autre, *Le long de la mer* ; il écrivait des poèmes et des poésies, qui forment plusieurs volumes, *La Légende rustique* (1867), *Au bord du Fleuve* (1870), *La Fête de Madeleine* (1874), et un roman, *Les Songères* (1877) ; il participait aux travaux de la *Société académique de Nantes et du Département de la Loire-Inférieure*, dont il fut président en 1872-73 ; il prononça en cette qualité, dans la séance annuelle du 30 décembre 1873, un remarquable discours sur *l'Art*.

La dernière fois que je me souviens de l'avoir vu, il occupait le siège du ministère public au conseil de préfecture de Nantes ; il était vêtu du brillant costume de son état, mais son intelligence commençait sans doute à s'obscurcir ; il lut péniblement quelques notes, où il concluait à une expertise. Peu de temps après, il entra dans une maison de santé, route de Rennes, où il mourut le 24 octobre 1885. Il repose aujourd'hui dans le cimetière de son bourg natal, où M. Rousse le conduisit avec *quelques rares amis*.

¹ Le sculpteur nantais Charles Robinot-Bertrand avait fait en 1819 la maquette d'une statue du comte de Richemont, pour le cours Saint-Pierre de Nantes, maquette conservée aux Archives municipales de cette ville. Mais, comme nul n'est prophète dans son pays, il se vit préférer l'œuvre du sculpteur tyrolien Molchnecht, bien inférieure à la sienne, au dire des connaisseurs. Désespéré de son échec, il ne voulut plus sculpter que des poulaines de navires.

La cloche tristement tintait sur la colline.
 Dans les prés inondés, les peupliers jaunis
 S'inclinaient sous le vent qui chassait la bruine.
 La Loire au pied du bourg roulait ses flots ternis.

Quelques rares amis suivaient le doux poète,
 A son pays natal revenant pour dormir.
 Sol maternel, sur toi qu'il repose sa tête,
 Son front endolori, qui l'a tant fait souffrir !

Oh ! que l'oubli vient vite autour de ceux qui souffrent
 Et qui ne peuvent rien pour les plaisirs d'autrui !
 Dans l'abîme du temps combien de noms s'engouffrent
 Sur qui, durant un jour, un rayon avait lui !

C'est ici qu'il rêva la *Légende rustique*,
 Qu'il médita les chants au bord du fleuve écrits,
 Devant cet horizon brumeux et poétique,
 Dans ces prés verdoyants plantés de saules gris

Il aimait ces îlots où volent les mouettes,
 La pente qui conduit au sommet du coteau,
 Ces humides sentiers pleins de bergeronnettes,
 Ces cyprès qui vont faire une ombre à son tombeau.

Dors en paix, pauvre corps, après tant d'amertumes,
 Si tes yeux pour jamais sont clos par le sommeil.
 L'esprit qui l'habitait, fuyant nos tristes brumes,
 D'un coup d'aile est monté vers le divin soleil¹.

Après cet adieu touchant à sa mémoire par Joseph Rousse, son ami et son compatriote, qui nous montre, en quelques vers charmants, l'amour de Charles Robinot-Bertrand pour son pays natal, ses ouvrages et ses tendances en poésie, sa fin triste et son convoi mortuaire, laissons le doux poète dormir, dans un cimetière de village, sous une pierre tombale qui longtemps n'a pas porté et peut-être encore aujourd'hui ne porte pas son nom :

¹ *Le Convoi d'un poète*. CHANTS D'UN CELTE, par Joseph Rousse, page 111 et 112.

passons à l'étude détaillée de ses œuvres capitales, sur lesquelles l'oubli injuste semble déjà étendre son ombre, et tâchons, par une critique raisonnée, faisant la part de leurs défauts et de leurs qualités, de les remettre en lumière.

II

Nous n'examinerons point ici les articles politiques ni les nouvelles de Charles Robinot-Bertrand ; nous étudierons seulement ses principaux ouvrages, ceux qui l'ont fait connaître comme poète et comme romancier : *La Légende rustique*, *la Fête de Madeleine*, *les Songères*, qui forment une sorte de trilogie, complétée par un recueil de poésies intitulé : *Au bord du fleuve* et par un discours sur *l'Art*. « *La Légende rustique*, dit Robinot-Bertrand dans sa préface des *Songères*, a chanté les Paysans, *la Fête de Madeleine*, les Ouvriers ; ce livre met en scène les Artistes¹ ». Puis, dans la pensée de leur auteur, *la Légende rustique* est une œuvre de grand art, *la Fête de Madeleine*, un tableau de genre², le roman des *Songères* est un livre symbolique³, une sorte de poème en prose. « L'intensité de mon sentiment, dit Robinot-Bertrand, me conseillait le vers, mais la minutieuse analyse des événements et des caractères ne le permettait pas⁴. » Enfin, dans ces trois œuvres, les procédés littéraires sont les mêmes ; leur auteur établit ses plans sur des antithèses, procédé cher à Victor Hugo : dans *la Légende rustique*, il oppose l'amour malheureux d'un fils de paysan pour une noble demoiselle à l'amour heureux d'un fils de paysan pour une simple paysanne ; dans *la Fête de Madeleine*, il met en présence un ouvrier poète et un bohémien poète, qui se rencontrent dans une auberge ; l'ouvrier danse un instant avec la sœur dévergondée du bohémien, couverte d'oripeaux et de clinquant, tandis que le bohémien tient des propos inconvenants à la femme honnête et simple de l'ouvrier, qui rosse le

¹ Préface des *Songères*, page III.

² Préface de *la Fête de Madeleine*, page I.

³ et ⁴ Préface des *Songères*, page IV.

bohémien et, finalement, se réconcilie avec sa femme. Dans les *Songères*, il met en parallèle, pour ne citer que les principaux personnages, le sculpteur français Georges Langon, plein de rondeur, de cordialité et de franchise, et le peintre dalmate Galéas, plein d'afféterie, de jalousie et de ruse, la simple et aimante Albertine Mansagey et l'orgueilleuse et coquette Régane, etc., etc. Le procédé de l'antithèse est certes tout à fait artistique et je trouve fort bon que Ch. Robinot-Bertrand l'ait employé. La Muse de notre poète ne manque point non plus de fraîcheur et de beauté ; mais on regrette qu'il lui ait donné parfois des vêtements trop amples, qui voilent ses grâces au lieu de les faire ressortir, et des ornements trop riches, qui lui enlèvent sa *venusta simplicitas*. Le défaut de pondération et de simplicité dans ses plans se remarque notamment dans son roman des *Songères*, volume de 340 pages où l'action ne commence guère qu'à la 230^e page. Tout ce qui précède sert à exposer la situation, à vous faire savoir qu'un M. Hainaut fait bâtir une villa près de Nantes, que deux peintres, Galéas et Rochetin, et un sculpteur, Georges Langon, sont appelés à la décorer, que la femme de Rochetin est devenue folle à la suite d'une grande déception, que le peintre Galéas aime tour à tour l'orgueilleuse Régane, que courtise le fils d'un docteur du voisinage, et la candide Albertine Mansagey, qui aime et est aimée par Georges Langon, sauvé par elle du suicide dans un moment de désespoir. Vers la 230^e page, on apprend enfin que Georges Langon se décide à demander la main d'Albertine ; mais le père de celle-ci, ayant appris par la lecture du carnet de Sévracque, ami de Georges Langon, que celui-ci est accusé d'une action infâme, celle d'avoir crevé le tableau de Rochetin, son concurrent, pour remporter à Rome, où il s'est trouvé autrefois avec lui et Galéas, un prix consistant en une forte somme d'argent et d'avoir causé par cet acte criminel la folie de la femme de Rochetin, lui refuse la main de sa fille. Finalement, tout se découvre ; on apprend que le coupable est Galéas ; celui-ci se tue et Georges Langon épouse Albertine Mansagey.

L'action de ce grand roman manque de clarté, de simplicité, et parfois de vraisemblance et d'intérêt ; mais il rachète ses défauts

par sa haute moralité et par l'élégance, la pureté et l'éclat du style. Ces qualités, nous les remarquons dans toutes les œuvres de Robinot-Bertrand, dont quelques citations feront mieux ressortir le mérite que les plus vifs éloges. Voici, tout d'abord, un tableau de plein air, de *la Légende rustique* :

Herminie était là, nous parlait ! Autour d'elle
Comme l'air était frais et la nature belle !
Elle me montra tout, — l'étang, ses bords parés
De roseaux, de glaiuels, de saules éplorés,
Et, sur le glauque sein des ondes transparentes,
Les cygnes argentés et leurs courses errantes,
Le bois, le haut rocher d'où la vue, en plongeant,
Embrasse la prairie et l'horizon changeant,
Et la rivière au loin dans les champs répandue.
Herminie était là ! ma pensée éperdue
Planait loin de ce monde et des réalités ! ..

Après ce tableau de plein air, où les rimes, très riches, ne sont peut-être pas assez variées (adjectifs rimant avec adjectifs, participes avec participes, etc.), en voici un autre d'intérieur, qui évoque dans ma mémoire celui de la chaumière où Brizeux rencontre Marie près du foyer :

Quelle sérénité dans la chaumière close !
L'ordre brillant partout naît sous la main de Rose :
Son père, de la faux inactive en un coin
Déraille le tranchant qu'il affine avec soin ;
La mère à son rouet dont le fuseau résonne
Est assise ; l'aieule en méditant tisonne.
Le bois qui flambe au fond du foyer spacieux,
Agite sur le mur des reflets gracieux ;
Le grillon crie aux trous de l'âtre, son asile ;
Et travaux, bruit, couleurs, ombre, clarté mobile,
Tout s'unit pour former un tout harmonieux ² ...

On trouve dans *la Fête de Madeleine* les mêmes qualités, la même habileté. Nous avons tout à l'heure montré des tableaux pris au

Souffles de Mai, LÉGENDE RUSTIQUE, page 54.

² *Les deux Frères*, LÉGENDE RUSTIQUE, pages 150 et 151.

grand jour, en voici un, non moins beau, pris à la clarté des étoiles. C'est une promenade de deux amoureux, la nuit, au bord d'une rivière :

Tous les deux bien longtemps gardèrent le silence.
 Au fond du fleuve pâle où l'air tiède balance
 Le voile des roseaux, des ajoncs, des iris,
 Ils allaient entourés de leurs rêves flétris...
 Et les astres, ces fleurs du ciel, avec mystère,
 De là-haut souriaient à leurs sœurs de la terre :
 Et sur les plis de l'onde aux sourds frissonnements
 Les rayons attachaient de gais scintillements ;
 Et le frais clapotis de l'eau près du rivage,
 Et les molles chansons du vent dans le feuillage,
 Et les vagues rumeurs qui s'élèvent des bois,
 De mille accents divers ne faisaient qu'une voix ;
 Et cette voix disait : « Que cette nuit est belle ! »
 Et partout l'on sentait une âme paternelle,
 Qui veillait attentive en cette nuit d'été
 Et répandait la joie et la sérénité¹... »

Ce n'est pas seulement dans ses vers que Charles Robinot-Bertrand s'est montré descriptif de talent. mais encore en prose, comme on peut s'en rendre compte dès la première page de son roman des *Songères* :

« Sur la rive droite de la Loire, près de Nantes, au fond d'une baie formée par l'une des sinuosités du fleuve s'étendent les *Songères*, vaste enceinte de collines boisées, au pied de laquelle se déploient des prairies sillonnées de ruisseaux.

« Avec leurs petits bois, leurs larges plaines, leurs eaux vives, les *Songères* offrent un mélange harmonieux de grâce et de solennité, et les sentiments que leurs sites inspirent ont quelque chose de doux et de mystérieux comme certaines symphonies de Mozart.

« Souvent, le soir, dans la belle saison, je me suis plu à traverser cette région paisible et à voir ces arbres et ces collines découper sur le sombre azur leurs élégantes silhouettes, pendant que la Loire, illuminée par le ciel, semblait rouler des flots d'étoiles.

¹ *Zenarazoa, FÊTE DE MADELEINE, p. 61,*

« Heureux et délicieux pays ! au printemps, à l'heure où la nuit transparente arrondissait sa sublime coupole sur les pâles horizons, en écoutant « les rossignols nombreux gazouiller dans les vertes vallées », que de fois je me suis surpris à répéter avec le divin poète de Colone : « Le lieu où nous sommes est sacré ! »

Mais, à côté de ces brillantes qualités de style et de pensée que nous avons louées dans les œuvres de Charles Robinot-Bertrand, il existe des défauts qui proviennent parfois de l'excès même de ces qualités, du désir de faire trop bien, trop beau. En voulant trop étoffer ses poèmes, il les a parfois boursoufflés, et en voulant trop soigner, trop décorer, trop imaginer son style, il est tombé dans l'affectation. Lisez plutôt ces vers de la *Légende rustique* :

Est-il mort ? — Du trépas la sombre violette
Fleurit du moins au bord de sa bouche muette,
Et la rigidité, compagne du tombeau,
L'enveloppe des plis serrés de son manteau ;
Aucun souffle ne sort de ses lèvres glacées,
Et déjà sous son front les neiges amassées,
N'ont pas plus de blancheur que son visage blanc¹.

Voyez : pour dire qu'aucun souffle ne sort des lèvres violettes et glacées de Gabriel, son héros, que son visage est blanc comme ses cheveux et que son corps a la raideur cadavérique, le poète fait fleurir la sombre violette du trépas, intervenir le manteau de la rigidité, compagne du tombeau, et les neiges de la vieillesse. Que d'efforts pour un pitoyable résultat !

Voici maintenant un passage de *la Fête de Madeleine* où je rencontre un véritable abus de comparaisons pour dépeindre un orage qui éclate :

Comme un serpent blessé qui glisse et fuit, l'éclair
Rapide, de zig zags brûlants sillonna l'air ;
L'âpre bruit de la foudre, ainsi qu'un char qui passe,
Roula répercuté par l'écho de l'espace,

¹ *Æternus amor*, *LÉGENDE RUSTIQUE*, pages 138 et 139.

Et, comme un cœur trop plein se trahit par des pleurs,
Le ciel laissa tomber son onde sur les fleurs¹.

Ainsi donc, trois comparaisons en six vers : celle d'un serpent qui glisse et fuit, celle d'un char qui passe, celle d'un cœur trop plein qui se trahit par des pleurs ; c'est trop, beaucoup trop ; ça sent la rhétorique.

Voici, plus loin, des expressions exagérées à force de vouloir être imagées :

Ainsi monte la voix avec autorité ;
Et ce commandement est sorti d'une bouche
Méprisant et grinçant un sourire farouche².

Je n'aime guère cette expression, *monte la voix*, puis je ne comprends pas que l'on puisse *grincer un sourire*.

Enfin, dans plusieurs poèmes de Charles Robinot-Bertrand on trouve des réminiscences, non seulement dans le sujet de *la Légende rustique*, qui rappelle par certains côtés le *Jocelyn* de Lamartine, non seulement dans le sujet de *la Fête de Madeleine*, qui semble avoir germé dans le cerveau de Robinot-Bertrand à la suite d'une lecture de la *Copa* de Virgile, qu'il a si bien imitée dans son recueil *Au bord du fleuve*, mais encore dans la forme et l'allure même des vers.

Lorsque j'entends Ch. Robinot-Bertrand s'écrier, par exemple :

Mais pourquoi revenir à ces sources taries³ ?

Je murmure, avec Lamartine :

Mais pourquoi m'entraîner vers ces scènes passées⁴ ?

et je ne puis me défendre de songer à certains passages de *la Tristesse d'Olympio*, en lisant les vers suivants :

¹ *L'Auberge*, FÊTE DE MADELEINE pages 25 et 26.

² *L'Homme à la plume rouge*, FÊTE DE MADELEINE, p. 36.

³ *Le Combat*, LA LÉGENDE RUSTIQUE, page 86.

⁴ *Le premier Regi et*, HARMONIES POÉTIQUES ET RELIGIEUSES.

Elle visita tout, — le colombier, — la serre
 Que sa main autrefois soignait, — le grand étang
 Couvert au mois de juin d'un long tissu flottant,
 Mais aujourd'hui durci, rigide, — et le parterre
 Où sont mortes les fleurs de choix qu'elle aimait tant¹.

Est-ce à dire pourtant que Robinot-Bertrand ait pastiché les maîtres ? Non pas. En fait d'Art, sa devise était : « Tu n'imiteras point ». Mais, comme il nous l'indique dans son *Discours sur l'Art* : « Il y a des artistes de très haute valeur, qui, sans le vouloir, sans le savoir même, vont se placer derrière les hommes de génie et marchent dans leur pas. Mais ils n'imitent point, remarquez-le, ils obéissent à leur propre nature et, s'ils arrivent à la manière d'un maître et lui ressemblent dans leurs œuvres, cela vient de ce qu'ils lui ressemblent déjà par la pensée, ce sont des hommes de talent². Charles Robinot-Bertrand était, dans toute l'acception du mot, un homme de talent, qui savait mettre en œuvre non seulement les travaux d'autrui mais encore les siens ; nous en trouvons la preuve dans la lecture du carnet de Sévracque, du roman des *Songères*, où il a copié, presque mot à mot, des passages entiers du *Discours sur l'Art* que nous venons de citer ; il est vrai que, ce discours étant de lui, il avait le droit de le mettre à contribution. En voici deux passages où je signale les légers changements apportés dans le roman des *Songères* :

I. *O sincérité, trait essentiel du caractère français, toi la meilleure, la plus haute, la plus sainte de nos qualités, toi par qui l'Art chez nous est encore le premier du monde, toi qui nous as toujours conseillé de prononcer le mot que les autres peuples gardent sur les lèvres ; ô sincérité, toi qui es pour notre nature sa puissance d'attraction et qui lui as fait pardonner — tant d'erreurs, de fautes et de folies (il y a dans les SONGÈRES tant de sottises). O sincérité, sois toujours dans nos cœurs ; toi morte, ô sincérité, mort serait le génie de notre race. On a dit : la Grèce menteuse ; qu'on dise : la France sincère. O sincérité, fais vivre la noble France³...*

¹ *Æternus amor*, LÉGENDE RUSTIQUE, page 136.

² *Discours sur l'Art*. ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES, page 8.

³ *Discours sur l'Art*. ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, p. XIV et *Les Songères*, p. 264.

II. — *Quand chez un peuple l'Art périt. — cela vient, non de ce que son domaine est épuisé, mais de ce (on lit dans les SONGÈRES : c'est) que ce peuple a laissé tarir en soi l'élévation morale, — source éternelle d'inspiration (ce dernier passage est supprimé dans les SONGÈRES). L'idéal ne fait pas défaut. — mais il se peut que (passage supprimé dans les SONGÈRES) l'œil se lasse de le contempler. L'idéal est comme un mystérieux diamant aux innombrables facettes. Chaque artiste n'en voit que quelques-unes, mais à côté de celle-là il y en a d'autres, en si grand nombre, que l'humanité ne pourra jamais les apercevoir toutes, quel que soit l'élargissement et — la pénétration (dans les SONGÈRES il y a la puissance) de son regard*¹.

Mais passons sur les petits défauts et sur les curieuses rééditions d'idées qui se trouvent dans l'œuvre de Robinot-Bertrand pour arriver à son œuvre la plus belle, la plus complète peut-être, *Au bord du Fleuve*, où l'on trouve les mêmes qualités, mais agrandies, les mêmes défauts, mais amoindris, que dans ses autres volumes.

III.

Dans son recueil de poésies *Au bord du Fleuve*, on remarque l'habileté descriptive et les sentiments humanitaires dont Robinot-Bertrand a fait preuve dans ses autres ouvrages à l'égard des ouvriers et des paysans et nous l'entendons s'écrier :

O mâles travailleurs, peuple noir, fourmillant,
Hôtes du chaume froid, de l'atelier bruyant,
Vous que la faim harcelle et que le labour brise.
Travailleurs, c'est de vous que mon âme est éprise²

Puis il nous dépeint les travaux et les souffrances endurées par les ouvriers et les laboureurs, dans l'atelier ou dans les champs. Voici quelques vers, d'abord sur le paysan, vers que l'on croirait extraits du poème des laboureurs du *Jocelyn*, de Lamartine :

¹ *Discours sur l'Art*. ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE, p. XV et *Les Songères*, p. 266.

² *Le Peuple patient*, AU BORD DU FLEUVE, page 170.

La prière a rendu pure son âme forte ;
 D'un morceau de pain noir il a fait son repas ;
 De l'antique logis ouvrant l'étroite porte,
 A présent vers l'étable il dirige ses pas.

Les grands bœufs, à genoux au milieu de la crèche,
 Mèlent au bruit de l'air leur long mugissement ;
 Il pose devant eux l'herbe tendre et l'eau fraîche,
 Puis il lie à leur front le joug solidement.

Il les conduit alors à la dure journée,
 Et, pendant qu'il chemine, il chante un gai refrain ;
 Et la charrue, avant que l'aube ne soit née,
 A plongé dans le sol son éperon d'airain¹.

Il nous montre, dans un autre poème, la misère des pauvres ouvriers, des pauvres casseurs de pierres, qui endurent toutes les souffrances pour nourrir leurs femmes et leurs enfants, tandis que tant de gens vivent au milieu des plaisirs, et il s'écrie, dans un mouvement de compassion qui semble tomber du cœur et de la plume du chantre de *Rolla* :

Manger ! voilà le mot, le mot, pitié profonde !
 Le mot qui retentit des quatre points du monde,
 Le mot que la moitié du pâle genre humain
 Répète en frissonnant devant le lendemain².

Puis le poète nous fait entrevoir l'auberge où les ouvriers et les travailleurs viennent reprendre un peu de courage, se reposer de leur fatigue et se consoler de leurs peines :

Asile frais hanté par le flot populaire,
 Il est un cabaret dont le toit séculaire
 S'anime, le dimanche, et résonne parfois
 Ainsi qu'un nid d'oiseaux chanteurs au fond des bois.

¹ *Le Paysan*, AU BORD DU FLEUVE, pages 197 et 198.

² *Les Casseurs de pierres*, AU BORD DU FLEUVE, p. 55 et 56.

L'auberge a des bosquets, un jardin, des charmilles ;
 La foule s'y répand joyeuse ; et les familles,
 Oubliant les périls d'un labeur incertain,
 S'y viennent délasser et sourire au destin'.

Mais où l'amour de notre poète pour les humbles ressort le mieux, c'est dans sa poésie intitulée : *Pourquoi veux-tu que je m'éveille ?* La plus belle du volume comme pensée, sinon comme forme. Cette pièce, en effet, aurait gagné, nous semble-t-il, à être traitée en alexandrins, comme le *Moïse* d'Alfred de Vigny, avec lequel elle a plus d'une analogie, et encadrée d'une description (l'auteur qui les prodigue ailleurs n'en a pas mis ici), comme le *Lazare* de la *Légende des siècles*. Elle commence ainsi :

Du voile des morts revêtu,
 Lazare gisait sous la pierre.
 Jésus dit : « Ouvre ta paupière ;
 O Lazare, ami, m'entends-tu ? »

Et Lazare demande à Jésus, qui l'invite à se lever du tombeau, si le ciel est plus pur et plus doux, si le riche a pitié de l'indigent, si le sage est compatissant pour le repentir, si la multitude est libre, si l'espérance est née ; et comme le divin Maître lui répond que le ciel est toujours sombre, que le riche est toujours impitoyable, que le sage est toujours hautain devant le pécheur, que la multitude est toujours enchaînée, que l'espérance est encore à naître, Lazare demande alors à demeurer dans le tombeau. Mais Jésus lui dit :

« Ami, je porterai donc seul
 La croix pesante qui me blesse ? »
 Or, Lazare, à ces mots, se dresse
 Et sort vivant de son linceul² !

Un peu plus d'art dans cette pièce et elle aurait été, non pas

¹ *Les Casseurs de pierres*. AU BORD DU FLEUVE, page 51 et 52.

² *Pourquoi veux-tu que je m'éveille ?* AU BORD DU FLEUVE, p. 167, 8, 9 et 170.

seulement le chef-d'œuvre de Robinot-Bertrand, mais un des chefs d'œuvre de notre belle poésie française.

Voici maintenant de jolis vers, légèrement cadencés, gracieux comme l'amour et frais comme un lever d'aurore, qui font contraste avec la gravité de la pièce précédente :

Partons, partons, ma bien-aimée :
 Le soleil luit ;
 Du fleuve une blanche fumée
 S'élève et fuit ;
 Le parfum de la violette
 Monte des bois ;
 Et de la gentille alouette
 J'entends la voix, etc., etc.¹.

Au milieu de ces descriptions charmantes de la nature et de ses cris de pitié pour les humbles, le poète de la *Symphonie pastorale* et des *Casseurs de pierres* nous conte quelque jolies légendes telles que celles du *Tableau merveilleux*, de la *Robe d'azur* et surtout de *Viola*, fraîche allégorie du poète délaissé de son vivant et choyé après sa mort. Mais passons, l'espace nous est mesuré, et pour finir citons un sonnet qui commence par un gai et naïf tableau d'enfance et qui se termine par des vers magnifiques, sublimes ; il est intitulé *La Poupée* et dédié à M. Emile Grimaud :

L'enfant s'ébat joyeux, en bouquet éphémère
 Unit les fleurs, de tout s'enivre innocemment,
 Et sur son cœur, que trouble une douce chimère,
 Tient la poupée amie et chante en l'endormant.

Elle sourit ou gronde et croit être sa mère ;
 Elle a de l'avenir comme un pressentiment ;
 L'âme la plus livrée à la tristesse amère
 Devant ce gai tableau revivrait un moment.

Quel trésor de tendresse en cette enfant ! quel monde !...
 Mais soudain, ô surprise ! ô souffrance profonde !
 La poupée en débris a roulé sous ses pas !...

¹ *Le Soleil luit*. AU BORD DU FLEUVE, pages 201 et 202.

Des larmes ! Pleure, enfant : les larmes sont divines !
Peut-être, quelque jour, devant d'autres ruines,
Tes yeux voudront pleurer et ne le pourront pas !

C'est peut-être à des piécettes comme celle-ci, charmante dans sa grâce attendrie et sans prétention, plutôt qu'à ses grands poèmes, pourtant pleins de qualités et laborieusement et habilement travaillés, que Charles Robinot-Bertrand, trop oublié par la génération actuelle, après avoir eu, il y a quelque vingt ans, son heure de célébrité, devra, comme tant d'autres poètes de talent, de revivre dans la mémoire des hommes. Et, s'il en était ainsi, serait-il donc tant à plaindre ? Gérusez n'a-t-il pas dit : « Une mélodie qui charme l'oreille, une perle qui caresse les yeux, un air qui réjouit le cœur, un diamant qui scintille, il ne faut pas plus que cela pour porter un nom à travers les temps ! » Et il ajoutait : « Voilà de quoi faire mourir de dépit ceux qui ont séché et pâli sur de longs volumes, sans pouvoir espérer un regard de la postérité. »

DOMINIQUE CAILLÉ.

¹ *La Poupée*. — AU BORD DU FLEUVE, pages 89 et 90.



ÉTUDES LITTÉRAIRES

THÉODORE DE BANVILLE¹

Banville est mort. De cette courte phrase la critique a vécu ces derniers temps : elle en a tiré nombre de chroniques émues, sincèrement attristées, toutes également sympathiques au grand poète disparu dans la plénitude de son génie. Et je ne parle pas seulement des quelques notices signées des amis et disciples de celui-ci : inspirées par des regrets personnels, il était naturel qu'elles outrassent le ton de l'éloge pour tourner à l'apothéose, et ce mot même est échappé mal à propos, l'autre jour, à M. Armand Silvestre, dans l'éloquente et superbe page où il glorifiait sans réserve le maître bien-aimé. Mais il n'est pas jusqu'aux journalistes les plus rompus aux banalités des nécrologies officielles, qui n'aient eu à cœur, cette fois-là d'écrire autre chose que les variations connues sur la formule du billet de faire part. Chacun de ces indifférents, de ces stoïques aux yeux secs y est allé de ses six pleurs pour la circonstance, sans affectation ni fausse honte. Et quel touchant accord

¹ Les Cariatides ; les Stalactites ; Odelettes ; Améthystes ; le Sang de la Coupe ; les Trente-six Ballades joyeuses ; les Exilés ; Idylles prussiennes ; Odes funambulesques ; les Occidentales ; XXIV Rondels ; Sonnaillies et Clochettes ; Petit traité de poésie française.

Contes héroïques ; Contes féériques ; Contes pour les femmes ; Esquisses parisiennes ; la Lanterne magique : Paris vécu ; l'Âme de Paris ; Lettres chimériques ; Contes bourgeois ; Dames et Demoiselles ; les Belles Poupées ; Mes Souvenirs ; Marcelle Rabe. (Chez les éditeurs Lemerre et Charpentier).

entre leurs diverses manières d'apprécier l'homme et son œuvre ! Nulle contestation, nulle chicane, nul sous-entendu. Toutes les vieilles dissidences d'école ou de parti se sont effacées un instant, dans l'unanimité de leurs tendresses et de leurs admirations. C'était justice : il était si gai, si bon, si brillant, si jeune surtout ! Dernièrement encore, il publiait un volume de vers⁴, qui était bien le plus joli péché de vieillesse que pût commettre un poète : un volume d'une fraîcheur, d'une agilité, d'un éclat à décoiffer du coup toutes les théories à perruque du *De Senectute* et à rendre jaloux les enfants de quinze ans qui font des vers. Et je ne sache rien de scandaleux et d'exquis comme cette révélation inattendue d'un vieillard prodige, qui gambade avec une impertinence de clown sur la corde raide des odes funambulesques, qui jongle fantastiquement avec les rythmes d'or et les vocables, et qui enlève les îmes riches à pointe de plume comme des têtes de Turcs, à l'ébahissement des jeunes hommes.

C'aura été le suprême paradoxe de Banville de faire mentir ainsi, après leurs dix-huit siècles de vérité, les hexamètres d'Horace sur les attributs du quatrième âge de la vie Pour apprécier ce livre d'un septuagénaire, pas n'est besoin d'avoir soixante-dix ans ; il suffit d'être encore enfant, et nous le sommes tous un peu, ne fut-ce qu'une heure par jour. Abondamment expurgées, ces pages charmantes mériteraient vraiment d'être dédiées à tous ceux et celles qui savent sauter à la corde.

Ces incartades délicieuses avaient fait de Banville le préféré de la maison, le bébé-chef de famille, dont peu à peu chacun finit par adopter les manières de voir, le maniérisme amusant, et les mille manies gracieuses et folles ; nous l'adorions. Et maintenant qu'il s'en est allé pour jamais, il nous semble que nous sommes très vieux et que le ciel s'est obscurci sur nous : le cher poète n'est plus là, hélas ! pour recueillir en ses vers les resplendissements et les sérénités du soleil comme en des coupes divines, qui nous versaient une fête de lumière, et l'enchantement sans fin des belles images et des belles formes. Le mieux, pour nous consoler, est encore de relire les poèmes qu'il nous laisse, et, les enthousiasmes de la pre-

⁴ *Sonnailles et Clochettes.*

mière heure une fois calmés, de chercher dans son œuvre elle-même, impartialement et scrupuleusement étudiée, la formule définitive de l'opinion que portera sur lui l'avenir.

« Je ne suis qu'un métrique » a-t-il dit dans une de ses *Trente-six ballades joyeuses*, et ailleurs : « la rime est tout » (*Rimes Dorées*. A Gabriel Marc).

Ce double trait de plume circonscrit exactement la vie et l'œuvre du maître. Sur ces deux propositions aussi énergiques que brèves, il avait élevé toute une esthétique, tout un *credo* littéraire, qui n'a guère eu pour croyant et pour martyr que son auteur lui-même. C'étaient les deux piliers du petit temple mystérieux, où l'idolâtre se prosternait solitaire devant l'autel de la Forme, s'épanchait en adorations coupables et en extases sans nom aux pieds de la perfide déesse qui avait fini par envahir méchamment l'âme de son fidèle, par en faire un possédé, un obsédé, un fou, un prophète parfaitement ridicule et odieux à tous les tenants du bon sens. Pourtant V. Hugo, la Lumière qui discernait tout, l'avait compris ; mais les autres ! ! M. Sarcey consultait en vain, sur la raison d'être de cet anormal, sa casuistique bien connue, où s'est déversée cependant toute la sagesse des littératures, et le renvoyait de désespoir à la tétatologie poétique, en compagnie de Saint-Amant, de Théophile, et autres incompris du Parnasse. M. Brunetière lui donnait de la crosse comme à un normalien, et l'accusait de ne point penser. Enfin, qui l'eût cru ? M. J. Lemaître lui-même, dont la prunelle large, ouverte puissamment à toutes les visions, accueille et rapproche volontiers dans un regard également sympathique les plus radicales antinomies : Moïse et M. Renan, l'Orient et l'Occident, la Grèce et M^{me} Adam ! oui, M. J. Lemaître le traitait de clown. Et peut-être bien le traître usait-il à dessein de ce substantif à double face pour marquer, au gré des lecteurs, son estime ou son dédain, car on sait qu'il chérit les clowns, non sans les mépriser un peu. Mais, je vous le demandé, est-il douteux pour personne qu'un terme pareil fasse une tache de boue et non un rayonnement d'étoile au front de l'apôtre choisi du Rythme, pour prêcher ici-bas la bonne nouvelle des mètres et des rimes ?

Lassé d'un prosélytisme sans succès, scandaleux à tous les ma-

nuels littéraires où le culte exclusif et complaisant de la forme est taxé d'insanité, et où l'on enseigne à nos éphèbes à mépriser profondément cette fausse déesse, — le Voyant remontait à son temple, bâti par lui-même à deux mille pieds au-dessus de la littérature où l'on pense, sur une cime inaccessible aux petites jambes et aux essoufflements des bourgeois, où ne parvenaient plus les clameurs stupides des foules, et que visitait seule la clarté des soleils. La tête coiffée d'un nimbe, il vivait alors en son temple comme en un conte de fée perpétuel : l'atmosphère y était sans cesse irradiée d'un immense éclair qu'on eût dit paralysé subitement dans sa course folle ; et c'étaient des écroulements, des prodigalités orientales d'améthystes, d'émeraudes et de saphirs, qui refluaient en remous les unes sur les autres comme les vagues d'un fleuve de lumière. Au fond, devant l'autel, des milliers de lampes faisaient fumer dans l'air d'éclatantes vapeurs roses ; et l'ensemble simulait la gloire farouche d'une aurore. Et quand les splendeurs extasiées du soleil traversaient les vitraux, brusquement un flux de sang s'y épanouissait et montait aux corolles de pourpre, que le doigt du Voyant avait fait fleurir dans le verre. Alors apparaissaient, à l'intérieur du temple, les circuits d'arcades légères, alignées comme les mots d'une prière sans fin à la déesse, et surtout les merveilleuses parois d'or cruellement et magnifiquement fouillées, dans un immense épanouissement de ciselures. Le Voyant posait ses mains sur elles, et aussitôt s'en échappait une symphonie d'alexandrins, parmi les caresses et les voluptés éblouissantes des rythmes, et les fanfares de la rime riche. Tout cela faisait rêver, pleurer ou rire ; et le poème enchanteur semblait envahir l'âme par tous les sens à la fois. Mais ces beaux vers, uniquement pétris d'images et de sons, ne dépassaient pas l'oreille ni l'œil et ne faisaient pas penser ; et cet hymne radieux à la forme avait le grave défaut d'être purement formel, et de ne rien signifier du tout . . .

Et en effet Théodore de Banville n'a jamais eu d'idées ; j'entends qui fussent à lui et qui portassent son effigie. Mais pourquoi lui en vouloir ? Il rêvait comme les autres pensent ; pour s'alimenter ailleurs qu'aux nourritures communes, son esprit n'était ni moins vigoureux, ni moins sain, au contraire ! Seulement au lieu d'idées,

il l'emplissait abondamment d'images, de visions, d'harmonie. Peu à peu il s'était fait ainsi l'âme de cristal dont parle Hugo, vibrante au moindre choc, toute pénétrée de lumière, sonore et gaie à la fois. Et c'est pourquoi, lorsqu'en ces heures de littérature nerveuse et triste on vient à rouvrir les œuvres du cher poète, malgré soi l'on se sent gagner à cet optimisme charmant et bon, à cet enthousiasme d'enfant pour la vie, à cette conception délicieuse de l'univers, qu'il réduit à un amoncellement de pierreries, d'étoiles et de soleils, et de la nature, où il ne voit qu'un printemps éternel fait d'irradiations, de resplendissements et d'allégresse. Et l'on envie un peu celui qui a su enclorre toute son existence d'une telle féerie : si nous pouvions en faire autant, quelle fête ce serait pour nos prunelles apâties ! quelle extase pour nos sens de lettrés finis, dont la délicatesse se déchire douloureusement aux moindres aspérités de la vie vraie ! Tout ce peuple exquis de ballades et d'odelettes, de sonnets et de rondels profilent leurs formes harmonieuses et leurs fines attitudes sur un pan bleu d'horizon, suavement baigné d'une lumière sereine et chaude, d'une lumière d'avant-midi, telle que les vieux maîtres florentins aimaient à en verser en flots d'or à l'arrière-plan de leurs tableaux ; et l'on ne peut les contempler, sans se sentir bientôt divinement apaisé, ainsi qu'en face de ces statues grecques, dont les prunelles de marbre, perdues dans une contemplation bienheureuse, semblent pénétrées de l'éternel azur du ciel de la Hellas . . .

Et cela même sans doute, c'est encore du romantisme, mais combien plus affiné que celui de 1830 à 1840, dont la sérénité superficielle et poseuse nous paraît aujourd'hui confiner de bien près à la prudhommerie ! Pour voir ensoleillé, ces gens-là se mettaient sur le nez des lunettes couleur de soleil. Banville avait tout simplement la prunelle faite ainsi, et merveilleusement façonnée par le bon Dieu pour être le réceptacle de tous les rayons et de toutes les splendeurs qui sont ici-bas. Voilà comment ce Fils de la Lumière s'est créé un romantisme à part, beaucoup plus sincère et plus intelligent que l'autre ; et comment, gardant aux lèvres, jusqu'à la fin, l'épanouissement superbe de sa gaité de demi-dieu, il est demeuré toute sa vie l'enfant-prodige de 1840, à demi enfoui

sous son ambrosienne chevelure, et s'enfuyant comme un fou dans la campagne, après avoir déposé chez de Vigny cet éclatant volume de vers, les *Cariatides*. Le jour même, Alfred émerveillé se rendait chez Théodore : il n'en fallait pas tant pour décider de la vocation poétique de ce dernier. — A quelque temps de là, nouvelle rencontre : c'était par un soir de romance, au Luxembourg. Au long frissonnement des marronniers dans les branches desquels un vent léger chantait, Banville et Baudelaire se croisèrent par hasard dans une allée et furent présentés l'un à l'autre par un ami commun, un confident de tragédie sans doute, que le divin Rythme fit surgir entre eux : bercés par la musique bienfaisante des astres, notes d'or éparpillées aux quatre coins de la grande symphonie nocturne, mêlant leurs mains et leurs regards, les deux poètes déambulèrent jusqu'au matin, sous la paix du ciel, qui leur versait toutes ses étoiles et leur envoyait aux lèvres les baisers d'une brise calme, mystérieuse, descendue d'en haut... Ce que furent ces heures éblouissantes, ce que se dirent les deux élus dans ces instants sans pareils, nul ne le saura jamais. Mais Banville et Baudelaire s'entretenant de poésie, ce dut être quelque chose comme un séraphin et un archange causant de divinité.

Les Stalactites (1843-1846) marquèrent un progrès sensible sur les *Cariatides*. Les idées n'y disparaissaient plus tout à fait dans l'effusion du lyrisme. Mieux soignées et plus scrupuleuses que celles du précédent recueil, ces petites pièces présageaient déjà cette richesse de couleurs et de sons et cette complexité du rythme, qui dénotent chez l'auteur du *Sang de la Coupe* « un ouvrier et un artiste. » Réunissant dans ce dernier poème, suivant le mot de Baudelaire « l'exubérance de sa nature primitive à l'expérience de sa maturité », Banville y est parvenu à une puissance de conception et à une perfection d'ensemble qu'il ne retrouvera plus guères. De ces trois premières œuvres se dégagent assez nettement les traits essentiels de sa physionomie poétique : la sérénité ardente du coloris ; l'amour du sonore, du plastique et de l'éclatant ; le don merveilleux d'encadrer une vision antique de vers éclatants comme le soleil et infinis comme le rêve, qui enserrant entre leurs douze syllabes un symbole ou un mythe.

Dans ses *Odelettes*, il se révèle le disciple de Baïf, de Belleau, et de Ronsard, ces « virtuoses de la Pléiade », et comme eux il arrive à tirer un excellent parti de ce rythme rapide et léger comme un chant d'oiseau. Quelle grâce délicate dans les *Odelettes* à Adolphe GaiFFE, et à Roger de Beauvoir ! Quelle fraîcheur dans ce minuscule poème adressé à E. et J. de Goncourt ! Il y a aussi quelques purs diamants parmi les *Améthystes* qui suivent : ce sont des pièces légères, composées sur des rythmes de Ronsard, « rythmes exquis », abandonnés depuis que l'entrelacement des rimes masculines et féminines est devenu obligatoire, et formés seulement « de rimes d'un seul sexe, ou offrant des rencontres diverses du même sexe. » L'inspiration en est généralement insuffisante, et ne soutient pas toujours jusqu'au bout ces fragiles et frêles fantaisies. Mais ce recueil n'en mérite pas moins de vivre, par l'heureuse innovation, ou plutôt l'habile rénovation, qu'il introduit dans la métrique contemporaine. « De ce mélange de rimes prohibé aujourd'hui, écrit Th. Gautier, naissent des effets d'une harmonie charmante. Les stances des vers féminins ont une mollesse, une suavité, une mélancolie douce. Les vers masculins entrelacés se font remarquer par une plénitude et une sonorité singulières¹ »

Les *Trente-six Ballades joyeuses* procèdent d'une veine analogue : là encore Banville se montre préoccupé de restituer un des genres les plus compliqués de notre ancienne poésie, un de ceux que les faiseurs de manuels désignent, je crois, sous la dénomination générale de poésie légère. Je conseillerais à ces Messieurs de s'essayer seulement à remuer ce rocher de Sisyphe de la Ballade : il y faut la main de Banville, cette main industrielle et forte à la fois, habile à parachever les labours exquis des petits poèmes comme celle de Benvenuto Cellini, à broder en dentelles transparentes l'argent des gardes d'épée. La Fontaine seul, depuis deux siècles, avait osé tenter cet œuvre décourageant, fait pour une âme sereine et lente d'orfèvre.

A mon avis, les *Exilés* marquent un commencement de déclin pour la qualité de l'exécution matérielle : il y a là tels abus de

¹ *Histoire du Romantisme*, p. 303-304.

rimes qui crient vengeance, et, ce qui est plus significatif chez l'économe ciseleur d'autrefois, une certaine abondance diluée et négligente de style, et un excès d'épithètes multicolores, presque toutes oiseuses ou vagues : trop souvent, il faut l'avouer, la servitude du mètre a seule empêché le poète de les souder en des substantifs plus synthétiques. Encore y a-t-il, j'en conviens, dans ce livre généralement préféré de la critique, quelques morceaux de toute beauté et d'éblouissantes visions mythologiques : *le Sanglier*, *Erinna*, *le Cher Fantôme*.

Je ne parlerai pas des *Idylles prussiennes*, écrites hâtivement et au jour le jour. C'est une chronique bien rimée et très bien sentie du siège, que traversent parfois des envolées d'une vraie puissance et d'une large envergure. Mais on attend que je sois plus long sur les *Odes funambulesques* et les *Occidentales*, qu'on a beaucoup discutées, « ces volumes de rythme forcé et de pensée alone », comme les qualifie Barbey d'Aurevilly. Le mot est juste, car ils sont vraiment aussi vides d'idées, qu'abondants en merveilles rythmiques. Mais à condition de le prendre comme une simple constatation, non comme une critique. Dans ces derniers cas il ne pourrait atteindre les deux poèmes en question, sans frapper en même temps les autres qui sont étroitement solidaires de tout reproche de ce genre : ce serait en quelque sorte incriminer l'œuvre entière dans son esthétique même, où le poète ne pouvait s'engager, sans aboutir logiquement tôt ou tard aux deux productions qu'on censure si fort. Les *Cariatides* étaient le premier stade d'une carrière, dont les *Odes funambulesques* et les *Occidentales* devaient être forcément le terme. Le seul tort de Banville est peut-être d'avoir parcouru celle-ci jusqu'au bout : toute conception d'art est exagérée et fautive en ses dernières conséquences. Quoi qu'il en soit, celui qui, au début, ne pensait presque pas, à la fin, ne pense plus du tout ; le prestidigitateur de naguères opère maintenant de vrais prodiges, et non plus de vulgaires tours de passe-passe, avec les mètres et les vocables. C'est rationnel.... et c'est bien amusant. Si ces dévergondages d'imagination ne vous effrayent pas trop, si vous passez sur les calembours les plus cruels et les rimes les plus scandaleusement

luxueuses, vous réduirez votre lecture à un petit nombre de pages éblouissantes et surtout très gaies : oh ! mais d'une gaité ! Le rire de Banville montre les dents jusqu'aux gencives. Je ne vous parle ni de ces énumérations cocasses, ni de ces sonorités inattendues, ni des surprises qui naissent du simple rapprochement de deux noms.... Des mots les plus ternes, ce merveilleux poète faisait jaillir en les touchant la splendeur et les lumières nombreuses du diamant. Il en sertissait ses proses et ses vers ; et franchement nous ne sommes que des gueux auprès de ces somptueuses élégances et de ces resplendissements.

Enfin, si vous voulez savoir la dernière pensée du Maître sur l'art qu'il a si bien pratiqué lui-même, ouvrez son *Petit traité de poésie française* ; je n'ose trop en recommander la lecture aux bons jeunes gens qui préparent leur licence ès-lettres dans les Facultés de province. Mais si jamais ce spirituel et paradoxal ouvrage vous tombe entre les mains, parcourez-en, ne fût-ce qu'un chapitre, celui qui s'intitule : *Des Licences poétiques*.

Il se compose d'un seul paragraphe, d'une seule pensée et d'une seule ligne : « Il n'y en a pas. »

Tout Banville est là.

LOUIS BELMONT.



POÉSIE FRANÇAISE

SUR LE CALVAIRE

VISION D'UN BRETON

*Aux RR. PP. Cesbron et Mênoret (Nantais), missionnaires à
Sainte-Anne de Jérusalem.*

I

Jérusalem s'endort : de tous côtés, le bruit
Lentement s'est éteint dans l'ombre de la nuit ;
Et les moines, cessant leurs longues théories,
Ne font plus retentir de saintes mélodies
Le temple renfermant le glorieux tombeau
D'où, vainqueur de la mort, Jésus sortit si beau.

•

J'étais agenouillé tout seul sur le Calvaire ;
Brûlante de mon cœur s'exhalait la prière.
Oh ! ma lèvre et mon front enfin pouvaient toucher
Ce sommet trois fois saint et ce trou du rocher
Où tu fus enfoncée au jour de délivrance,
O Croix, phare d'amour, de paix et d'espérance

J'y reposais ma tête, et mes yeux attendris
Contemplaient longuement ta douloureuse image,
De l'amour de mon Dieu l'immortel témoignage,

O divin Crucifix !

De l'image du Fils à celle de la Mère
 Tour à tour mon regard allait épouvanté ;
 Ma douleur se mêlait à leur douleur amère,
 Mes pleurs au sang divin dont tu fus inondé,
 O douloureux Calvaire

II

Mais que vois-je ! soudain sur une horrible croix
 Jésus, le Dieu-Sauveur, cloué comme autrefois,
 M'apparaît animé d'une mourante vie !
 Tout son corps est sanglant, et sa Face est meurtrie...

Hélas ! je vois le sang s'échapper à grands flots
 De ses mains, de ses pieds, et j'entends les sanglots
 De la Vierge, sa mère... Au loin gronde la foule
 Comme au bord de la mer le bruit sourd de la houle,
 Lorsque de l'ouragan le courroux indompté
 D'horreur et de débris couvre l'immensité :
 Au Dieu qui va mourir, dans un dernier blasphème,
 Elle vient de lancer un outrage suprême,
 Et s'en va... ..

Mais bientôt du lointain horizon
 Une autre foule accourt, traverse le Cédron,
 Avance, avance encore et gravit la colline
 Où se dresse la croix. Se frappant la poitrine,
 Chacun vient à son tour, ô béni Rédempteur,
 Te dire son amour, partager ta douleur.

Jésus penche vers eux son front chargé d'épines
 Qui voile pour un jour ses lumières divines.

Il les reconnaît tous : près du Grec empressé,
 C'est le Romain pleurant les gloires du passé ;
 L'Africain qui gémit dans un sombre esclavage,

Vient au pied de la croix chercher un divin gage
De liberté ; — le Franc dépose ses lauriers.
Et le rude Germain tous ses traits meurtriers.

Mille autres sont venus des régions lointaines
Puiser l'eau de la vie aux célestes fontaines
De Jésus leur Sauveur. Et des pieds et des mains
De leur Sauveur mourant coulent des flots divins
Qui, de tous ces peuples purifiant les âmes,
Les remplissent d'amour et de célestes flammes.

Puis les voici debout, nobles et fiers chrétiens,
S'écriant d'une voix : « O Christ, nous sommes tiens !
Jusqu'au fond de nos cœurs ta foi sainte est ancrée.
Nous en faisons ici la promesse sacrée :
O Jésus, ô Sauveur, tu seras notre roi,
Et l'univers entier est pour jamais à toi ! »

III

A ce long cri d'amour de la foule empressée
Un seul n'avait pas joint sa clameur éplorée.
Un homme, à deux genoux, près de l'auguste croix
Demeurait éperdu, sans mouvement, sans voix.
Ses yeux baignés de pleurs contemplaient la Victime
Du salut ; sa douleur, grande comme l'abîme.
Rendait transfiguré son noble et large front :
Cet homme au cœur brisé, c'était un vieux Breton.

Voyant son angoisse et son immense tristesse.
Jésus lui dévoila l'ineffable tendresse
De son Cœur adoré : comme un divin torrent.
Un flot pur et vermeil, un large flot de sang
Jaillit de son côté transpercé par la lance
Inondant le Breton qui pleurait en silence.

O prodige ! *en ce bain empourpré du Sauveur*
Le manteau du Breton surpasse la blancheur
De la neige. — Et bientôt, de la croix détachée
 Une main tendrement se pose ensanglantée
 Sur la tête du Celte et bénit cet heureux
 Qui vers son Rédempteur n'ose lever les yeux.

— Mon fils, lui dit Jésus, ici-bas la Bretagne
 Sera de mes douleurs la fidèle compagne ;
 Mais après quelques jours, un éternel bonheur
 Attend les vrais Bretons dans un monde meilleur.

— Que nous importe, ô Dieu, l'épreuve de la terre,
 Et les larmes d'un jour baignant notre paupière !
 Les yeux fixés sur toi, toujours, jusqu'au tombeau,
 Nous garderons bien blanc ce céleste manteau,

Comme la pure Hermine

Garde son étamine.

Jamais, jamais, ô Christ, il ne sera flétri,
 Nous jurons : « *Potius mori quàm fœdari !* »

IV

Oh ! quelle vision !.. Ce n'était qu'un beau rêve !
 Dans l'Orient en feu l'astre du jour se lève ;
 Jérusalem s'éveille, et de nouveau le bruit
 Remplace en la cité les ombres de la nuit.
 Les moines, reprenant leurs longues théories,
 Font encor retentir de saintes mélodies
 Le temple vénéré renfermant le tombeau
 Qui fut de notre foi le glorieux berceau

P. GIQUETTO.

Jérusalem, le 2 juin 1889.

LÉGENDES CHÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE

I.

PETITES LÉGENDES DORÉES

Dans mes *légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, publiées par la *Revue de l'Histoire des Religions*, en 1885 (tirage à part, Paris, Leroux, 1885, in-8° de pp. 22). j'avais donné ce nom de Petites Légendes dorées à tout un groupe de récits dont les héros sont des saints locaux ou prétendus tels, ou des bienheureux qui viennent visiter la Bretagne. Il est vraisemblable qu'en cherchant bien et déployant beaucoup de persévérance, on augmenterait considérablement le nombre de celles qui ont été recueillies par divers auteurs et dont on trouvera ci-après le catalogue.

Je suis persuadé que le peuple de la Haute-Bretagne conserve encore la mémoire d'un assez grand nombre de récits où interviennent des saints indigènes ; je crois toutefois qu'elles sont bien moins répandues que les contes populaires proprement dits, et même que les légendes locales ordinaires. Malgré tout l'intérêt qu'elles présentent, j'ai été à peu près le seul à m'en occuper d'une manière un peu continue, puisque sur les trente dont le catalogue suit, les deux tiers ont été recueillies par moi :

1. Légende de Rieux, dans Fouquet, *Légendes du Morbihan*, Vannes, 1857, in-18, (Ville maudite).
2. Saint-Jugon, (*ibi d*)

3. Les sept Saints (*ibid*).
4. Saint Gobrien, (*ibid*).
5. Le plus grand saint du Paradis (*ibid*)
6. Les Anes de Rigourdaïne, dans Elvire de Cerny, *Saint-Suliac et ses légendes*. Dinan, 1861, in-8°, (Saint punissant les ânes).
7. La Mare de Saint-Coulman (*ibid*), (pays submergé et maudit).
8. Légende de saint Aaron, dans Guillotin de Corson, *Récits historiques*, 1870, p. 200 (Saint qui trace avec son bâton un fossé pour préserver ses brebis du loup). Sébillot, *Contes pop* 1^{re} série, n° 54. (cf. Saint-Mauron).
9. Sainte Ouenna, dans Ad. Orain, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875.
10. Saint Mauron, dans Sébillot (cf saint Jugon) *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 1880, in-18, n° 54.
11. La Légende de saint Lénard, *ibid* n° 63.
12. Saint Melaine, dans Régis de l'Estourbeillon. *Légendes du pays d'Avessac*, broch. in-8°, 1882.
13. Sainte Blanche, dans Sébillot. *Petites Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*. Paris, Leroux 1885 in-8°
14. Sainte Blanche, (2° vers).
15. Saint Cieux.
16. Saint Cieux et ses frères.
17. Saint Lunaire.
18. Le Pied de saint Cast.
19. La Chapelle de sainte Brigitte.
20. Saint Clément.
21. Saint Roch.
22. Saint Maudez, saint André et saint Fiacre.
23. Pourquoi on offre du chanvre à saint André.
24. Pourquoi on offre des clous à saint Maudez.
25. Le Cochon de saint Antoine.
26. Saint Jean, saint Antoine et les cochons.
27. Saint Mathurin, saint Eutrope et saint Amateur.
28. Saint Lin.
29. Saint Yves et les pauvres.
30. Saint Yves en Paradis.

I

POURQUOI SAINT-JACUT N'EST PLUS UNE ÎLE.

Au temps jadis, Saint-Jacut-de-la-Mer était une île, et le principal village, qui porte encore aujourd'hui le nom de l'Isle, était de tous côtés entouré par l'eau. Quant il faisait mauvais temps, les Jaguens ne pouvaient communiquer avec la terre ferme, et ils en étaient bien marris.

Un jour que la mer était grosse, un pêcheur de Saint-Jacut essaya d'aller en bateau à Trégon ; mais il ne put y réussir, et il ramena son embarcation dans le havre. Après l'avoir solidement amarrée, il se disposait à s'en aller, quand il rencontra un bonhomme qui avait la mine d'un ancien pêcheur, et qui lui demanda la charité.

— Je ne suis pas riche, répondit le Jaguen, et je n'ai brin de pain sez ma (pas de pain chez moi) ; mais si tu veux veni' o ma, (venir avec moi) tu mangeras des patates.

Le bonhomme accepta, et pendant trois jours le Jaguen le traita de son mieux : au bout de ce temps, l'homme se disposa à partir, et il demanda à son hôte combien il lui devait pour l'avoir nourri et couché.

— Je ne vous demande rien, répondit le pêcheur, car vous n'avez pas la mine plus riche que moi, et entre pauvres gens il faut se secourir.

— Eh bien, mon ami, c'est Dieu qui vous récompensera, répondit le bonhomme, qui n'était autre que saint Jacut.

Et comme le pêcheur partait pour la pêche, le saint toucha un filet, et lui dit :

— Adieu, mon ami, je vous souhaite bonne chance ; tâchez de prendre beaucoup de poissons ; je reviendrai vous voir.

Le saint disparut, et le pêcheur alla à la mer, en maugréant un peu, car on sait qu'il ne faut pas souhaiter bonne chance à ceux qui vont à la mer.

Pourtant, à cette marée, il prit beaucoup de poissons, le lendemain il en prit encore davantage, et toutes les fois qu'il sortait, par bon ou par mauvais temps, il avait autant de poissons qu'il pouvait en porter. Il était bien content, et il remarquait que les poissons se prenaient toujours dans les mêmes filets — ceux que le saint avait touchés, — et qu'ils n'avaient jamais besoin de réparation.

Bientôt il fut à l'aise, et il devint même l'homme le plus riche du pays. Il attendait toujours la visite du bonhomme qui avait promis de venir le voir.

Un jour il le trouva à sa porte ; il fut bien content ; il lui offrit de demeurer pour toujours avec lui, et il lui demanda qui il était. Le saint lui raconta alors sa vie, et lui dit que Dieu l'envoyait prêcher la religion aux infidèles.

— Vous aurez besoin de courage, grand saint, lui répondit le Jaguen, car, à coup sûr, vous serez persécuté.

Le lendemain saint Jacut commença ses prédications ; mais les Jaguens ne voulurent pas l'écouter, et ils le dénoncèrent au seigneur du pays, qui envoya des soldats pour se saisir de lui.

Le saint en voyant cette troupe de gens armés, eut peur, et il s'enfuit ; mais comme la mer était haute et qu'elle entourait l'île, il ne savait comment s'échapper. Arrivé sur le bord, il se mit en prière, et posant la main sur l'eau, il dit : Je désire qu'une terre relie cette île au continent.

Aussitôt une langue de terrain sembla sortir du fond de la mer, et forma une sorte de route sur laquelle le saint marcha à pied sec.

Quand il fut passé sur la terre ferme, il se retourna, et dit :

— Tant que le monde sera monde, ceci existera.

C'est depuis ce temps que la paroisse de Saint-Jacut est devenue une presqu'île.

A la vue de ce miracle, les Jaguens cessèrent de persécuter le saint, et quand il mourut, il les avait presque tous convertis à la foi chrétienne.

(Recueilli à Saint-Cast par François Marquer.)

II.

LE SAUT DE SAINT VALAY.

Un jour que le bienheureux saint Valay était venu reprocher aux femmes de la rue Saint-Malo leur mauvaise langue et leur conduite légère, celles-ci se mirent en colère et elles prirent des pierres pour les lui jeter.

Le saint s'enfuit le plus vite qu'il put ; mais les femmes couraient aussi bien que lui, et elles étaient sur le point de l'atteindre quand il arriva sur le bord de la vallée des Rehors ; alors il invoqua le bon Dieu, prit son élan, et franchissant d'un bond la vallée, il alla retomber de l'autre côté sur un rocher où l'on montre encore l'empreinte de ses pieds.

Mais les femmes le poursuivaient toujours ; alors il prit un autre élan, et, traversant la vallée où coule la Rance, il alla tomber de l'autre côté de la rivière, à Lanvallay. C'est en mémoire de ce saut que Lanvallay porte ce nom ; car on l'appela d'abord l'Élan Vallay, en mémoire de l'élan prodigieux que le saint avait dû prendre pour franchir cette distance.

(Recueilli à Dinan en 1835).

Suivant une autre légende, les anges le soutinrent, un jour que, poursuivi par des voleurs, il s'élançait pour franchir la même vallée. (SÉILLOR, *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, t. 1, p. 322-3). Je n'ai pas besoin de dire, je pense, que cette étymologie légendaire de Lanvallay est tout à fait fantaisiste.

III

LE PIED DE SAINT CAST.

Il était une fois un saint qui vint de l'Irlande en Bretagne pour y prêcher la religion chrétienne. Il débarqua au pays qui porte maintenant le nom de Saint-Cast, mais les habitants, le prenant

pour un pirate, voulurent le chasser. Le saint les rassura et se fit connaître à eux.

Alors le seigneur du pays le fit appeler et lui dit :

— Puisque tu es saint et que tu te prétends envoyé par Dieu, opère un miracle et nous croirons en toi.

— Hé bien, répondit saint Cast, pour prouver la vérité de ce que j'ai dit, j'imprimerai mon pied sur le rocher, à l'endroit où je suis débarqué.

Suivi du seigneur et d'une foule de gens, il descendit la falaise et, étant arrivé au rocher sur lequel il était sauté en abordant, il frappa du pied et la marque resta empreinte sur le rocher.

— Tant que le monde sera monde, dit saint Cast, mes pieds resteront marqués ici.

Le seigneur fut si étonné de ce prodige, qu'il emmena saint Cast à son château, et lui donna un terrain sur lequel il fit bâtir l'église.

(Conté en 1885 par François Marquer, de Saint-Cast.)

• Suivant une autre version (SÉBILLOT. *Petites Légendes chrétiennes*, page 10.) c'est pour donner à son cordonnier la mesure de son pied que saint Cast fit cette empreinte.

IV.

LE DÉPART DE SAINT PABU.

Saint Pabu étant venu un jour visiter sa chapelle, qui est près de Kerganton en Saint-Guen, entendit une jeune fille qui se disputait avec sa mère, fermière du Port-Thomas et, elle finit par traiter sa mère de « bougresse, » tant elle était en colère.

Saint Pabu se montra alors, et après avoir reproché à la jeune fille les mauvaises paroles qu'elle avait adressées à sa mère, il ajouta :

— Ta race sera maudite. Je voulais venir habiter dans ma chapelle, mais après ce que je viens d'entendre je vais partir et je ne

reviendrai qu'après que le Port-Thomas aura brûlé trois fois, que le *paillu* (seuil) de la porte des femmes sera usé, et que la dernière personne de la race aura disparu.

(Recueilli à Saint-Guen par M. Emile Enaud, notaire).

M. Enaud ajoute : le bienheureux saint Pabu, d'après cette prédiction ne tardera pas sans doute à revenir ; car le Port-Thomas a brûlé deux fois, le *paillu* de la porte réservée pour l'entrée des femmes dans la chapelle est presque coupé en deux par l'usure, et la dernière survivante de la fille qui appela sa mère irrévérencieusement est très âgée et vieille fille.

V.

SAINT LAMBERT.

Lorsque saint Lambert était jeune, il voulut un jour accompagner ses parents qui allaient aux noces. Mais ceux-ci n'y consentirent pas, et le chargèrent de garder leur froment que les corneilles auraient pu manger. Saint Lambert fit un miracle, et toutes les corneilles des alentours vinrent dans la grange, dont il ferma la porte.

Il alla aux noces sans en prévenir personne. Ses parents l'ayant reconnu au milieu de la foule, lui demandèrent pourquoi il n'était pas resté à garder le froment :

— Je n'ai pas besoin de le garder, répondit-il ; toutes les corneilles sont dans la grange.

Les paysans des alentours de la chapelle Saint-Lambert, commune de Saint-Vran, assurent que les corneilles ne causent aucun dégât sur le territoire de la commune.

(Recueilli à Pengilly vers 1880).

PAUL SÉBILLOT.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

MÉMOIRES POLITIQUES ET MILITAIRES DU GÉNÉRAL TERCIER, publiés avec préface, notes et pièces justificatives par C. de la Chanonie. — Paris, Plon, 1891 ; in-8°, de XXX-451 pages.

Les livres ne manquent pas sur la période révolutionnaire. En voici un nouveau qui, loin de faire double emploi avec ses devanciers, séduit par la franchise et l'autorité qui s'en dégagent.

Claude-Augustin Tercier que les historiens appellent souvent « le chevalier Auguste Tercier, » et que les gens du Maine nommaient « M. Charles » ou « M Adolphe », ne paraissait pas destiné à commander à des bandes de paysans de l'Ouest. Né le 17 novembre 1752, à Philippeville, dans le nord de la France, avec un père officier et un oncle premier commis aux affaires étrangères, il avait le choix entre l'épée et le conseil. Ce fut pour l'épée qu'il opta. Volontaire en 1770, au régiment de Normandie, infanterie, il prit part, comme lieutenant puis comme capitaine à la guerre des Antilles, de 1772 à 1781. Il émigra en 1791 et servit dans l'armée des Princes jusqu'en 1795. Fait prisonnier à Quiberon, et seul officier de son corps échappé du massacre, il rejoignit en Bretagne l'armée du général Georges fut chef de division dans l'Anjou sous le vicomte de Scépeaux, et devint général en second dans le Maine sous le comte de Rochecotte, auquel il succéda comme général en chef. L'année 1798 le retrouve au Temple, 1799 à la tête des troupes du Maine, 1804 encore au Temple, lors de la conspiration de Cadoudal. De 1804 à 1814, il reste en surveillance à Amiens, rejoint le duc de Bourbon en 1815, est retraité le 28 août 1816 avec le grade de maréchal de camp et meurt le 24 février 1823, à l'âge de soixante-onze ans « J'ai bien servi », dit-il ; et son biographe a raison de souligner le mot.

L'homme est tout entier dans le portrait où M. de la Chanonie le fait revivre. « Boutant droit au but ; d'allure raide et quelque peu « prussienne ; dévoué au Roi et à la famille royale comme on l'était

« jadis ; généreux, mais aimant fort à critiquer ; austère, et rejetant
 « les transactions sans pousser toutefois la rigueur du principe jusqu'à
 « s'interdire les dissimulations opportunes : daubant la noblesse de
 « cour, en sa qualité de gentilhomme de province ; écrivain intéressant
 « et sincère ; soldat habile et brave » : en somme, une figure originale
 de grognard royaliste qui ne dut jamais être un grognon.

Cinq tableaux résument la vie de Tercier : les compagnes d'Amérique, les guerres d'émigration, l'expédition de Quiberon, la chouannerie, la conspiration de Cadoudal. C'est assez pour montrer que les *Mémoires* valent qu'on s'y arrête. Aussi bien ne suivrai-je pas l'auteur dans toutes les phases de son existence ; il condamne l'émigration pour laquelle M. de la Chanonie plaide fort habilement les circonstances atténuantes ; il pleure la mort de son ami Cadoudal. Je n'y contredis point, et j'arrive tout de suite aux trois autres parties, les plus attachantes, les plus émouvantes, et les plus instructives.

Le chapitre consacré aux campagnes d'Amérique est plein de ces traits qui peignent une époque. Du salon de M^{me} Tascher de la Pagerie, des bras peut-être d'une impératrice de l'avenir, Tercier va galment à l'assaut d'un fort ou s'embarque sur un vaisseau de ligne, sauf à danser au retour après de belles manœuvres. Le marquis de Bouillé, le comte d'Estaing, le comte de la Motte-Piquet se succèdent ou s'entrecroisent. La Motte-Piquet est dessiné de verve. « L'ayant rencontré au gouvernement, raconte Tercier, je vins lui témoigner la satisfaction que
 « j'avais d'être employé sur son bord :

« — Ah ! ah ! me dit-il, Monsieur, c'est vous qui devez venir tenir
 « garnison sur mon vaisseau.

« — Oui, général.

« — Eh ! bien, je vous donne ma parole que les b... ne me prendront
 « pas ! »

Le comte d'Estaing, malgré son incapacité militaire et maritime, platt par la bravoure et la fière allure. A la Grenade, il commande « en
 « simple veste blanche, et son cordon bleu par-dessus », l'attaque du fort de l'Hôpital. Il somme de se rendre le gouverneur Macartney, réfugié dans le fort qui domine Saint-Georges.

« Lord Macartney, à la sommation qui lui fut faite, demanda vingt-
 « quatre heures pour envoyer sa réponse. Il espérait, en temporisant
 « ainsi, que l'amiral Byron accourrait au secours de la Grenade. Mais le
 « comte d'Estaing, tirant sa montre, lui fit dire que si sous une heure
 « il ne se rendait pas, il ferait donner l'assaut au fort. Sur cette menace

« précise. lord Macartney fut obligé de capituler. Ce lord gouverneur, « plein de confiance dans la résistance présumée du fort l'Hôpital, y « avait déposé sa vaisselle d'argent, ses meubles les plus précieux, et « entre autres sa décoration de l'ordre du Bain, qui était en diamans et « estimée 150,000 fr Le comte d'Estaing l'avait rachetée de nos soldats « pour la lui rendre, mais le noble gouverneur répondit fièrement qu'il « ne voulait rien de ce qui était devenu le butin du soldat. »

Voilà comment, en 1779, on entendait la guerre entre Anglais et Français. Moins de vingt ans après, l'affaire de Quiberon va nous apprendre la méthode nouvelle que les généraux républicains et les commissaires de la Convention intronisèrent à l'égard de l'armée royaliste. Le chef de bataillon Douillard, écrivant au général Lemoine, refusait pourtant de faire partie des commissions militaires dont le rôle est connu. « Citoyen général, disait-il, j'aime bien la République. Je déteste « les ex-nobles et les chouans, je les combattrai jusqu'à la mort ; mais « sur le champ de bataille j'ai voulu les épargner. J'ai prononcé avec « tous mes camarades les mots de capitulation honorable. La République « ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne puis pas « juger ceux que j'ai absous le sabre à la main. »

Mais à quoi bon insister davantage sur une question qui divisera toujours les royalistes et les républicains ? On devine le témoignage de Tercier, et l'on croit entendre Sombreuil, de la volonté de qui il est demeuré le seul dépositaire survivant. Impossible de prononcer ce nom de Sombreuil sans maudire une fois de plus les excès révolutionnaires qui rendirent inévitable la guerre civile, et privèrent la France de pareils héros. Il était à la veille de se marier à Londres avec M^{lle} de la Blache, riche de 50,000 écus de rente, lorsqu'il reçut une lettre lui annonçant qu'il n'avait point une minute à perdre s'il voulait rejoindre la flotte expéditionnaire. « Il prit la poste sur-le-champ, et pour être plus « certain d'arriver à temps, il paya une guinée par postillon. Il trouva « en arrivant à Portsmouth la flottille qui était à l'ancre, et s'embarqua. « Il nous dit : « J'aurais payé deux mille guinées le bonheur d'être resté « un jour de plus à Londres pour la célébration de mon mariage ; mais « ajouta-t-il douloureusement, j'ai dû tout sacrifier à l'honneur et à la « cause du Roi que nous allons défendre. » Plus tard, au moment de la capitulation, le général Hoche déclare à Sombreuil que les soldats et les officiers devront, tous, rendre les armes. Sombreuil répond que sa petite armée n'est composée que d'émigrés.

« — Je le sais, dit Hoche ; mais assurez-les qu'ils auront tous la vie « sauve. Vous seul, Monsieur, serez excepté.

« Le comte de Sombreuil répondit qu'il mourrait content s'il em-
 « portait au tombeau la consolation que la vie de ses braves camarades
 « serait épargnée. »

Autant Tercier admire Sombreuil, autant il a de mépris pour l'impé-
 ritie et pour la lâcheté du comte de Puisaye, pour la négligence du
 capitaine de Beaumetz. Puisaye fut, du reste, si durement traité par le
 futur auteur des *Mémoires* qu'il donna l'ordre de le fusiller ; Georges
 Cadoudal sauva la vie à Tercier en lui laissant le temps de s'éloigner et
 d'aller rejoindre le vicomte de Scépeaux dans le Maine.

Une vie militaire nouvelle commençait pour l'ancien capitaine au
 régiment de la Martinique. Habitué à diriger des troupes disciplinées,
 à mener franchement au feu des soldats aguerris, à se replier en bon
 ordre après un échec, il se trouvait à la tête de paysans têtus, braves,
 mais prompts au découragement, pour qui *s'égailler* était un mode
 favori de combattre, non une honte. Tercier fut d'abord dérouté. Il
 l'avoue sans amour-propre. « Dans les premières affaires, j'ai presque
 « toujours failli être pris, ne sachant point, selon l'usage des Vendéens,
 « me retirer à propos. Mais j'eus bientôt saisi la tactique d'une guerre
 « tout autre que celle même des troupes légères dans les armées régu-
 « lières. J'ai fini par raisonner assez bien cette méthode vendéenne, et
 « j'ai vu qu'il était possible de la soumettre à des règles sûres... Cette
 « manière de guerroyer est celle des nouveaux peuples et de tous les
 « pays qui s'insurgent contre un parti fort et puissant. Savoir bien
 « prendre ses positions et s'embusquer, bien connaître son terrain pour
 « en tirer avantage, tant pour le combat que pour la retraite ; perdre
 « le moins de monde possible, et, lorsque le sort des armes parait
 « vouloir favoriser les insurgés, accabler les ennemis en se jetant avec
 « impétuosité sur eux ; se retirer à propos ; ne pas craindre même de
 « fuir ; ne pas tenir, comme les armées réglées et disciplinées, à la vaine
 « gloire de consumer le champ de bataille, — ils savent qu'ils en trou-
 « veront un autre, un peu plus loin : — voilà toute la tactique de cette
 « guerre, parce que ceux qui la soutiennent ne se regardent jamais
 « comme vaincus. Le lendemain d'une affaire, ils reparaisent en
 « même nombre et plus redoutables. »

De tels extraits suffisent à mettre en relief la valeur technique de
Mémoires. Les historiens de la chouannerie dans le Maine tireront de ce
 volume des documents presque uniques ; les curieux d'anecdotes et des
 portraits le liront avec charme. Emphatique et lourd quand il récri-
 mine sur les injustices commises à son égard, Tercier redevient l'officier

correct et sobre, à l'accent véridique et simple, s'il passe aux choses de la guerre. Il fait songer à un d'Hervilly moins intraitable. On doit savoir gré à M. de la Chanonie d'avoir appelé l'attention sur cette personnalité oubliée. Le rôle du préfacier ne s'est pas borné, d'ailleurs, à la brillante introduction où, après avoir évoqué le général royaliste, il a résumé et discuté dans une langue harmonieuse et facile, avec autant d'érudition que de force, les questions relatives à l'émigration, à l'expédition de Quiberon, à la capitulation, au rôle de Puisaye. Une foule de notes dont certaines émanent de M. Robert Triger, vice-président de la Société historique du Maine, des pièces justificatives au nombre desquelles les interrogatoires découverts par M. Albert Macé, une table des six cents noms pour la plupart bretons ou vendéens cités dans l'ouvrage, épargneront ou faciliteront bien des recherches. Je regrette, en revanche, que l'on n'ait pas eu un portrait de Tercier à graver au commencement de ses *Mémoires*. J'aurais aimé à comparer ce portrait avec celui d'un grand personnage de la même époque, dont les *Mémoires* encore — si *Mémoires* il y a — font beaucoup parler d'eux depuis trois mois. Dans la physionomie du célèbre Talleyrand on eût démêlé sans nul doute plus de finesse, plus de sens des hommes, que dans le fier visage de l'obscur chef de chouans : je doute qu'on y eût trouvé un dévouement aussi désintéressé, une foi politique aussi rigide.

ADRIEN OUDIN.



TROIS POÈTES BRETONS

JOURS D'HIVER, par Sylvane. — Rennes H. Caillière, 1891.

FLEURS DE LOIRE, sonnets par Coccinelle. — Nantes, imprimerie Salières, 1891.

BÉGALEMENTS, poésies par Emile Blandel. — Vannes, imprimerie Lafolye, 1891.

Sylvane, une femme de cœur et d'esprit, à qui la muse bretonne doit déjà un volume de *Sônes et Visions*, deux monologues expressifs et un poème, *Dominique*, pour lequel M. de la Borderie a écrit une touchante et poétique préface, Sylvane vient de publier de nouveaux vers sous ce

titre, qui est aussi celui d'une des pièces de la plaquette : *Jours d'hiver*. Voici une strophe lamartinienne de *Deux novembre*, une autre de ces poésies :

Le bonheur, nous croyons dans nos mains inhabiles
 Le tenir captif et dompté ;
 Il fuit... et nos regards suivant ses pieds agiles
 Pleurent : il a tout emporté.

Sylvane est un pseudonyme. Coccinelle en est un autre, le nom scientifique de la petite *bête à bon Dieu*. Le poète qui se cache ainsi nous offre dans ses douze sonnets intitulés *Fleurs de Loire*, une heureuse alliance de l'idéal et du réel. Il appelle ses vers *des éclopés* et leur dit plaisamment :

Vers maigres et pâlots, suivant la vieille école,
 Allez, premiers lambeaux de mon cœur déchiré,
 Allez vous essaimer autour du mont sacré
 Où le flot des rimeurs ergote et caracole.

Coccinelle continue sur ce ton, et souhaite seulement d'avoir un grillon pour auditeur. J'ai été ce grillon (et ne serai pas le seul à coup sûr) ; j'ai pris grand plaisir à l'entendre conter ses souvenirs de régiment, envier la paix du cœur d'un *Jeune cloîtré*, à le voir mettre un baiser sur une boucle de cheveux de la pauvre Elisa Mercœur.

J'ai surtout aimé la *Jeune Vendée*, un sonnet mâle et vibrant qu'il a eu la bonne pensée de dédier à M. Emile Grimaud ; en voici les deux quatrains :

Pays du genêt vert, de l'ajonc d'or, du thym,
 Pays de foi naïve et de vertus guerrières,
 Buvant un air robuste imprégné des poussières
 De géants invaincus mâtés par le Destin,
 J'aime tes oasis de bois et de chaumières,
 Nids blancs éparpillés de la plaine au ravin
 Où le soleil de juin, en bronzant tes fermières,
 Fait jaillir de leur âme un chant rude et divin.

M. Emile Blandel n'est pas Breton de naissance, mais c'est un *assimilé*, car presque toutes les poésies qui composent son livret, modestement intitulé *Bégaïements*, sont datées de Nantes. Il a demandé une préface en

vers à Dominique Caillé, qui vante très justement la candeur et l'innocence de cette jeune muse.

Ces qualités, qui n'excluent pas la vivacité et la tendresse du sentiment, m'ont paru surtout sensibles dans un *rondel* dont le refrain est plein de charme :

Quand je serai vieux, quand tu seras vieille.

Mais partout M. Blandel est un élégiaque attendri, et la brutale réalité n'a pas terni la fraîcheur de ses rêves. O. DE GOURCUFF.



AUTOUR DE L'HÉMISPÈRE AUSTRAL, récits de voyage faits à la Société de Géographie de Nantes, par Jules Desfontaines. — Nantes, imprimerie Mellinet, 1891.

Voyages aux rives prochaines de nos pères, voyages de Paris à Saint-Cloud ou de Nantes à Chantenay, qu'êtes-vous devenus ? On fait aujourd'hui le tour du monde en moins de temps que Chapelle et Bachaumont n'en mirent à explorer le Languedoc et la Provence.

Pourtant, un vrai voyage autour du monde — nous ne parlons pas des fantaisies romanesques de M. Jules Verne — n'est pas encore dénuée si commune. Notre compatriote, M. Jules Desfontaines, en peut dire quelque chose.

Si l'on écrivait la physiologie du voyageur, celui-ci y aurait sa place à part. Avec des ressources modestes, mais avec une intrépidité et une persévérance bien dignes d'un Breton, il a pénétré dans des régions sinon inconnues tout à fait, au moins peu connues et rarement décrites. Sans aucune prétention à imiter Stanley, il a été souvent, comme on aurait dit autrefois, un *Traverseur de voies périlleuses*. Il y a, ce nous semble, un peu plus d'intérêt à l'entendre nous raconter ses pérégrinations africaines ou océaniques, qu'à suivre les enjambées de certain échassier landais de Paris à Saint-Pétersbourg.

Dans un opuscule imprimé l'année dernière et dont nous avons rendu compte ici même, M. Desfontaines nous décrivait les déserts du Nord de l'Afrique. La direction qu'il a prise dans le nouveau voyage que relatent les deux conférences faites à la Société de géographie de Nantes, et aujourd'hui publiées, est toute différente.

Parti de France le 13 juillet 1887, à destination de l'Australie, il fait escale aux îles Seychelles, séjourne successivement à la Réunion, à Madagascar, à Maurice, puis dans les grandes villes australiennes de Melbourne et de Sydney. La France étant loin et l'argent rare, il s'engage bravement comme garçon de ferme chez un compatriote retrouvé à Minto qui l'envoie garder les moutons, et il nous conte sur un ton de bonne humeur les agréments de son nouvel état : « Je déguste avec une véritable volupté le plaisir de rêver à mon aise, bien mollement allongé sur l'herbe, tandis que mes bêtes tondent la prairie. Décidément ma situation présente n'a rien de désagréable, au contraire ; et je me demande pourquoi l'*Enfant prodigue*, en train de garder ses pourceaux, se plaignait de son sort. Qu'on en soit persuadé, il ne devait pas avoir un heureux caractère. Pour moi je suis enchanté d'être berger et je ne désespère pas de devenir roi. Du reste, je le suis ! un berger, c'est le roi de son troupeau. » On croirait entendre un berger de Virgile.

La seconde conférence de M. Desfontaines est consacrée à la description des curiosités naturelles de l'Australie, les montagnes Bleues, les grottes féériques de Jenolan. Il y a aussi de bien curieux détails d'ethnographie, et qui attestent chez notre voyageur, avec un véritable sens du pittoresque, un esprit d'observation très développé.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LES ADOLESCENTS, poésies par Daniel de Venancourt. — Paris, Léon Vanier, 1891.

Il y a un recueil des vers de jeunesse de Clément Marot qui s'appelle l'*Adolescence*, *Clémentine*. Mais ce sont des vers de la vingtième année, au moins, et le madré poète n'eût pas été fondé à dire :

Je n'avais que seize ans quand cela m'arriva.

M. Daniel de Venancourt, l'auteur des *Adolescents* (l'analogie des titres m'a seule fait souvenir de Marot) a vraiment seize ans et tous les droits possibles de s'attribuer la méchante parodie d'un alexandrin de comédie que je m'excuse fort de mêler à ses rythmes gracieux et à ses rimes sonores.

M. Robert de la Villehervé — un poète breton ou peu s'en faut, et qui

brille sur notre *Parnasse* — dit, dans la jolie préface du volume, que les ritournelles et cantilènes dont il est composé furent publiées d'abord sous un pseudonyme. Il y eut sans doute un peu d'étonnement quand, le masque levé, on sut que l'auteur écrivait ces choses exquises à l'âge où l'on est écolier.

Certes, la main de M. Daniel de Venancourt est très exercée déjà et le maître Banville eût aimé en lui un habile ouvrier de la forge poétique ; mais il a, ce qui vaut bien le talent et l'adresse, la fraîcheur du sentiment, la candeur encore à demi enfantine de l'âme, la chasteté un peu farouche des premières caresses : ses *Adolescents* sont vraiment parfumés d'adolescence.

La pièce principale du volume s'appelle le *Prince Azur*, une sorte de petit mystère féerique et mystique ; c'est le rêve très pur d'un jeune seigneur qui revêt la forme éthérée d'une jeune fille, d'un ange blanc, *Lilia*. Voici les vers où la *Vierge Marie* reconnaissante au prince Azur, qui l'a souvent invoquée, célèbre son très idéal épithalame :

Comme un psaume alangui mais encensé de myrrhe,

La douceur de vos premiers vœux,

Prince, me dit l'amour où votre âme se mire !

C'est pourquoi j'allumai l'astre de ses cheveux ;

C'est pourquoi mon pouvoir, puisque je suis Marie,

La mère du juste Jésus,

Vous saura délivrer de la meute en furie

Dont les abois malsains ne la troubleront plus.

Car je vous vais conduire et vous vivrez ensemble

Dans l'émerveillement d'une vaste forêt :

Elle de qui la grâce au mois d'avril ressemble,

Vous pareil au rosier qu'un lys épouserait !

Les trois autres divisions du livre : *La petite Eve*, *Une âme d'enfant*, *l'Avril vainqueur*, traduisent encore, en une série de cantilènes harmonieusement rythmées, les tourments ingénus du poète plus jeune d'années que de talent. Ici M. Daniel de Venancourt se montre parfois le frère de l'anglais Keats, un frère cadet et moins païen.

Une analyse déflorerait cette poésie, comme tombe en poussière, sous un souffle trop fort, une aile de papillon. J'aime mieux citer encore quelques vers, d'un charme très subtil.

Les vrais adolescents, ceux qui savent rêver,

Sont les frères humains des frères sensitives,

Ils attendent, bercés d'espérances furtives,
 D'un astre encor lointain l'ineffable lever.
 On leur a dévoilé le mystère des êtres ;
 Alors, a u nomd'Amour tous les cœurs s'émouvant,
 Sous l'azur de la nuit, dans la fraîcheur du vent,
 Ils se sont senti prêts à devenir ses prêtres.
 Une voix naturelle a vanté la douceur
 Et le charme inconnus des caresses de l'Eve
 Dont ils ont respiré le parfum précurseur.
 Mais sera-t-il permis que cet Amour se lève,
 Comme un soleil discret, mystérieux et beau,
 Qui fait s'épanouir les floraisons du rêve
 - Et retarde la nuit sans lune du tombeau ?...

Ou je me trompe bien, ou ces adolescents-là ressemblent trait pour trait à l'auteur du livre.

OLIVIER DE GOURCUFF.

..

TROP PETITE, par Gabriel Béal. — Paris, librairie Blériot, Henri Gautier, successeur, 55, quai des Grands-Augustins.

Trop petite. — « Ce n'est point un roman, nous dit l'auteur... C'est une existence entière dont on remonte le cours pour s'arrêter là où l'on a souffert, aimé. Si l'on revient plus souvent aux endroits où l'on pleure il ne faut point s'en prendre à celle qui écrit. Elle ne fait que se souvenir. Les échos réveillés peuvent-ils répéter autre chose que ce qu'ils ont entendus ? »

Ainsi donc ce n'est point un roman que nous avons à présenter ici au lecteur, c'est mieux, bien mieux, c'est toute l'existence d'une brave fille, c'est *l'Histoire d'une âme*, comme disait Lamartine à propos du journal d'Eugénie de Guérin, journal qui n'était pas non plus un roman. Pour faire un chef-d'œuvre la châtelaine du Cayla n'a eu qu'à tracer les scènes journalières très simples qu'elle avait sous les yeux, et pour composer un livre charmant Gabriel ou Gabrielle Béal (suivant l'orthographe de la signature de la Préface) n'a eu qu'à laisser parler ses souvenirs. La donnée du volume est très simple, c'est vrai, mais que de désappointements, d'ennuis, de vexations, pour un défaut en ap-

parenté léger. L'héroïne du livre est, à l'école, la risée et le jouet de ses camarades : plus tard son fiancé l'abandonne de crainte de se ridiculiser en l'épousant : on ne veut point l'accepter comme institutrice dans une maison particulière parce que les demoiselles de la maison seraient plus grandes qu'elle : on la chasse d'un pensionnat où elle fait un cours, parce que les élèves se moquent d'elle à cause de la petitesse de sa taille. Et pourtant, elle a besoin de gagner sa vie et celle des enfants de sa sœur morte. Mais si elle est petite de corps elle est grande d'esprit : elle trouve moyen par son talent littéraire de gagner une fortune et de doter ses nièces. Puis elle s'efface, après avoir accompli son devoir, pour laisser ses protégées jouir à l'aise de leur bonheur. Un roman serait-il donc plus intéressant que cette histoire d'une honnête fille pieuse, intelligente, laborieuse, victime d'un vice de conformation ?

Le second récit, qui termine le volume, est un petit roman très chaste, très pur, qui rappelle, par le procédé littéraire, *Un mariage d'amour* de Ludovic Halévy. C'est un jeune homme qui aime une jeune fille et qui écrit à un ami les impressions qu'elle produit sur lui. De son côté, la jeune fille tient un journal où elle consigne chaque jour l'impression faite sur elle par le jeune homme. Le tout finit par un bon mariage.

Nous sommes heureux de recommander le livre de Gabriel Béal aux familles qui désirent posséder un livre honnête et bien écrit.

D. CAILLÉ.



LES CLOCHES, par Louis Tiercelin. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 23-31, passage Choiseul. M. DCCC. XCI.

Louis Tiercelin, en intitulant son nouveau livre, a peut-être songé à la magnifique page de *Notre-Dame de Paris* où Victor Hugo fait chanter tour à tour les Cloches.

... Oiseaux d'airain dans leur cage de chêne !

comme il les a appelées dans les *Chants du Crépuscule*. Le poète, en effet, nous offre ici des pièces de vers où il fait vibrer à notre oreille les notes les plus légères et les plus graves, inventant pour cela, chose difficile et rare ! des coupes de vers et des rythmes nouveaux à la façon des poètes de la Renaissance.

Voici par exemple, deux strophes d'une pièce de vers adressée au poète Thomas Maisonneuve, après une lecture de ses *Chansons douces*.

Oui, je les aime, ami, vos nouvelles chansons.
On dirait ces vieux airs que, d'une voix très douce
Où l'on sent palpir des frissons,
Un pàtour chante, le soir parmi la mousse.

Par les champs, par les monts, et jusqu'au fond des bois,
Sa voix cherche un écho fidèle qui réponde ;
Et l'écho le plus doux à sa voix
C'est là-bas, au fond du cœur, d'une enfant blonde.

Les deux derniers vers de chacune de ces strophes ont une double césure qui les divise en trois, ce qui au premier abord est capable de dérouter et d'effaroucher les oreilles habituées au vieux rythme classique, mais l'on s'y fait vite, et lorsque ces vers sont habilement récités et scandés on ne peut méconnaître que le ralentissement apporté dans leur récitation par la double césure leur donne une douceur originale et charmante.

Il y a, dans ce nouveau recueil de M. Tiercelin des pièces ravissantes : *Rêve crépusculaire*, si riche en couleurs, *Ton mouchoir*, où le sentiment est si poignant, etc., etc., mais surtout *la Mort de Brizeux*, *les Trois prières* et *les Jongleurs de Kermartin*. Ce dernier poème, que nous avons publié l'an dernier dans cette *Revue*, est à notre avis le chef d'œuvre de M. Tiercelin : on y trouve l'originalité de l'idée, la netteté du plan, la noblesse des sentiments et du style et la justesse des couleurs, très vigoureuses sans rien de criard.

Le poète a bien quelques inégalités, dans son volume; il n'y a, en effet, que les mauvais écrivains qui soient toujours égaux à eux-mêmes, en restant toujours détestables.

Quandoque bonus dormitat Homerus!

a dit Horace ; et je trouve que M. Tiercelin aurait pu relever par une image des vers comme ceux-ci :

Ne te crois pas forcé d'enseigner quelque chose :
Surtout ne prétends pas prouver quoi que ce soit.

Je trouve aussi qu'il a trop enluminé certaines strophes, comme la suivante :

La coupe, la voilà ! Tous ceux que tu réveilles
 En l'hymne radieux des buccins éclatants,
 Ceux-là voudront briser la coupe de tes veilles,
 Où ton rêve d'artiste incanta les merveilles
 Des Philtres constellés d'Aurore et de Printemps.

Combien je préfère à cette strophe celles-ci, qui comptent, à mon avis, parmi les meilleures de M. Tiercelin et les plus belles qui aient été écrites sur la Bretagne :

Je l'aime, mon pays ! J'aime ses landes rouses
 Que rosit la bruyère et que dorent les mousses ;
 J'aime ses hauts landiers et ses genêts touffus,
 Et j'aime ses forêts aux arbres séculaires
 Où, lorsque le vent d'ouest apaise ses colères,
 La brise fait courir de longs frissons confus.

J'aime ses petits champs clos de talus énormes,
 Flanqués des troncs noueux des chênes et des ormes ;
 Ses prés aux pommiers bas et ses ronciers épais ;
 Ses étroits chemins creux pleins de fleurettes blanches,
 Dont le soleil, de l'herbe verte aux vertes branches,
 A peine vient troubler l'ombre molle et la paix

Je l'aime, la Bretagne, avec ses fleurs, ses arbres,
 Avec ses granits bleus polis comme des marbres,
 Sa plaine, ses rochers, ses étangs, ses taillis ;
 Je l'aime et j'ai trouvé tous les charmes en elle ;
 Son ciel est doux, son sol est fort, sa mer est belle...
 Et puis c'est la Bretagne ! Et puis, c'est mon pays !

Voilà de beaux vers où la grâce s'unit à la force, où le coloris est vrai comme les sentiments. Il fallait être un véritable poète pour les écrire.

DOMINIQUE CAILLÉ.



• THÉORIE ET APPLICATIONS PRATIQUES DE L'HYPNOTISME, avec 12 figures dans le texte, par le D^r Edgar Bérillon. — Prix : 1 fr. 25, franco.

Ce livre est un document précieux pour ceux que le grand problème de la suggestion criminelle préoccupe justement.

On a pu guérir par suggestion un grand nombre d'enfants qui présentaient des habitudes de mensonge irrésistible, de kleptomanie, de cruauté, de paresse invincible, d'indocilité, de pusillanimité etc., etc.

Pour le recevoir *franco* adresser un mandat de 1 fr. 25 à M le directeur de la Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois, 4, à Paris.



ESCLAVAGE, ISLAMISME ET CHRISTIANISME, par le capitaine Binger.

Sous ce titre, le vaillant explorateur africain qui vient de donner à la France un pays trois fois grand comme la mère-patrie, publie un ouvrage extrêmement intéressant ; nous en détachons les lignes suivantes qui font frémir :

Les esclaves sont soumis à toutes les intempéries ; ils marchent en général en file indienne, les uns derrière les autres, retenus par une même corde qui leur passe autour du cou ; les enfants sont ou portés par leur mère, ou bien ils suivent péniblement à pied. Quelles souffrances ils endurent ! personne ne le saura jamais. On leur fait parcourir à pied des étapes de 30 à 40 kilomètres sous un soleil de feu, dans un pays que la guerre vient de dévaster ; une poignée de sorgho ou de maïs constitue leur nourriture, juste de quoi ne pas mourir de faim. Pendant la nuit, ces malheureux sont en général entravés avec la barre de fer ; ceux-là seuls qui n'ont pas la force de se traîner sont laissés libres ou enfermés pêle-mêle dans une case délabrée et sans feu.

En route, il n'est pas rare de voir des marchands abuser des femmes esclaves encore valides, quelquefois même ils vont jusqu'à les prêter à d'autres, moyennant une légère rétribution.

Tout Français voudra lire ce volume dont le prix n'est que de 2 fr. 50.

Pour le recevoir *franco*, adresser un mandat de pareille somme à M. le Directeur de la Société d'Éditions scientifiques, 4, rue Antoine Dubois à Paris.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

NÉCROLOGIE

M. POL POTIER DE COURCY

La Bretagne vient de perdre un de ses enfants les plus distingués par l'esprit, par le cœur et par la science. Une fluxion de poitrine a enlevé en quelques jours M. Pol Potier de Courcy à sa famille, à ses nombreux amis et aux admirateurs de ses remarquables travaux.

Pol de Courcy était né à Landerneau à la fin de l'année 1814 et avait par conséquent à peu près seize ans au moment où éclata la Révolution de 1830. Ses études n'étaient pas terminées et l'avaient d'ailleurs peu préparé aux fonctions publiques. D'autre part, son père, ancien capitaine de vaisseau, qui avait débuté dans la vieille marine avant la grande Révolution, était un de ces austères royalistes qui ne se souciaient pas de livrer leurs enfants au nouveau régime ; il conserva donc son fils aîné près de lui, attendant des temps meilleurs. Mais la nouvelle dynastie se consolidait, le roi légitime ne revenait pas et il fallait bien songer à donner une carrière à Pol, car M. de Courcy avait beaucoup d'enfants et peu de fortune. Il se rappela qu'un de ses proches parents, M. de Gourcuff, était, à Paris, le directeur d'une grande compagnie, celle des Assurances Générales, qu'il avait fondée et qui avait été la première société de ce genre en France. Monsieur de Gourcuff qui avait déjà groupé autour de lui une sorte de colonie bretonne, dont il était la providence, accueillit avec empressement la demande de son cousin ; il fit plus, il admit le même jour, dans son administration, le fils aîné du commandant de Courcy et son second fils Alfred, mort il y a deux ans, et qui devait se faire un si grand nom dans le monde des assurances, une place si distinguée dans l'économie politique et dans la littérature.

Alfred avait, on peut le dire, le génie des affaires ; Pol ne le possédait pas. La besogne qui lui fut dévolue, nous allions dire infligée, n'était pas de son goût, tant s'en faut, car il avait déjà, et en quelque sorte de naissance, celui de l'archéologie et de l'histoire. Cependant le sentiment du devoir étant chez lui aussi développé que celui de la reconnaissance pour son bienfaiteur, il fut un employé exact, laborieux, sans reproche. Mais au bout de quelques années, après la mort de son père, atteint

d'une véritable nostalgie, il quitta son bureau et revint dans sa Bretagne, dont le souvenir ne l'avait pas quitté un instant, au milieu des distractions de la capitale.

Rendu à sa province chérie, il épousa bientôt M^{lle} Eugénie Huon de Kermadec, femme excellente et distinguée, à laquelle il a dû quarante années de bonheur. Son mariage l'avait fixé à Saint-Pol-de-Léon, et c'est là que, grâce à une honnête aisance, limite extrême de sa modeste ambition, il put se livrer à ses études de prédilection, et en particulier à des recherches sur les familles de l'aristocratie bretonne.

Avant lui, presque tous ceux qui, dans notre province, avaient cultivé cette branche de la science historique, s'étaient à peu près bornés à copier les registres de la réformation de la noblesse, sans recourir à d'autres documents, tels que les montres et les rôles de gens d'armes au Moyen Age, sans apporter, dans leurs travaux terre à terre, la critique que l'érudition moderne a poussée si loin. Ils auraient dû savoir cependant que les premières Commissions chargées de la réformation, composées qu'elles étaient exclusivement de gens de robe, s'étaient montrées bien sévères pour la noblesse militaire ; que plus tard les intendants avaient apporté dans l'examen des titres des intéressés, une excessive indulgence ; enfin, que bien des familles nobles, ruinées par les guerres de la Ligue, n'avaient pas été à même de supporter les dépenses nécessaires pour faire leurs preuves.

M. de Courcy, à la différence de la plupart de ses devanciers, interrogea les sources les plus diverses de l'histoire, que pouvaient lui fournir les livres et les innombrables documents manuscrits conservés dans les archives de la province, notamment dans celles de la Chambre des Comptes de Nantes. Sans parti pris de dénigrement, sans complaisance pour les prétentions injustifiables de certaines familles plus soucieuses de leur intérêt personnel que de l'exactitude historique, il montra, dans un labeur difficile et délicat à tous égards, une impartialité qui fut son honneur et une sagacité qui donna à ses travaux une valeur de premier ordre.

Son *Nobiliaire de Bretagne* a eu trois éditions. La dernière, en trois volumes, comme la seconde, publiée en 1890, est, on peut le proclamer hautement, le dernier mot de la science héraldique appliquée à notre province.

Et ce n'est pas seulement le tableau complet et fidèle de l'aristocratie bretonne qui mérite les plus grands éloges dans cet ouvrage, la préface et l'introduction, où sont exposées les règles de la matière, peuvent être citées comme des modèles du genre.

Le passage suivant de la préface de la première édition, reproduit du reste dans les éditions ultérieures, fera mieux apprécier que tout ce que nous pourrions dire, le point de vue élevé auquel se plaçait, comme héraldiste, M. Pol de Courcy.

« L'abolition des privilèges, dit-il, dont on oublie trop souvent que
 « la noblesse fit elle-même le généreux abandon dans la fameuse nuit
 « du 4 août 1789, n'a pu effacer tout un passé de gloire et d'honneur,
 « et les esprits les plus exigeants en fait d'égalité sociale ne saurait
 « repousser ces souvenirs de famille, ces hommages à la mémoire des
 « ancêtres, que résume en quelque sorte un nobiliaire. Il y a plus :
 « L'histoire particulière d'un corps illustre que les anciennes constitu-
 « tions de la Bretagne ont appelé pendant plusieurs siècles à exercer
 « sur la société une influence prépondérante, est assurément essen-
 « tielle à connaître pour l'intelligence de l'histoire générale de notre
 « province. Aussi est-ce une tâche sérieuse que nous avons entreprise.
 « On ne trouvera dans notre travail, tout de patience et d'érudition,
 « rien de frivole ; rien d'asservi aux intérêts actuels, *nous n'avons pas*
 « *voulu flatter les amours-propres, spéculer sur les vanités, ou chercher par*
 « *des révélations malveillantes un succès de scandale.* »

Voilà comment M. de Courcy entendait et remplissait son rôle de juge d'armes. Aussi n'étonnerons-nous personne, lorsque nous dirons qu'il ne résista pas à la tentation de décocher quelques épigrammes aux héraldistes qui comprennent autrement leur mission, et aux familles dont les prétentions insoutenables semblent augmenter, à mesure que la démocratie entre de plus en plus et jusqu'à l'excès dans nos institutions politiques. L'usurpation des titres en particulier, fut de sa part l'objet de critiques, hélas trop justes :

« Il existe encore, dit-il, des titres qu'il n'est pas entré dans notre cadre
 « de rapporter, on les désigne sous le nom de titres de courtoisie ou à
 « brevet, et, depuis Louis XIV, les rois s'en sont montrés si peu avarés
 « qu'il n'est presque pas de famille noble dont un membre n'en ait été
 « décoré. En effet, dans les commissions, lettres ou brevets militaires
 « délivrés par les rois aux officiers généraux ou même supérieurs, ainsi
 « que dans les preuves de cour, les noms des gentilshommes étaient
 « généralement précédés d'un titre qu'ils se regardaient comme auto-
 « risés à porter leur vie durant ; mais ces titres étaient personnels,
 « malgré l'étrange abus qu'on a voulu faire prévaloir de les considérer
 « comme transmissibles et héréditaires. »

M. de Courcy aurait pu ajouter que c'est surtout dans les familles de

noblesse récente ou douteuse que l'abus des titres s'étale avec le plus d'affectation, ce qui nous rappelle un mot déjà ancien d'un vieux noble, incontestable et incontesté celui-là : « Tous ces titres, c'est du vernis pour cacher le mauvais bois. »

Son armorial terminé, non content d'avoir produit cet énorme travail, M. de Courcy voulut le compléter par un dictionnaire héraldique, où, renversant le problème qu'avait résolu son nobiliaire, à savoir l'indication des armoiries de chaque famille noble de notre province, il se proposa de remonter des armoiries aux familles, autrement dit d'attribuer à telles ou telles de celles-ci les blasons que l'on rencontre sur les monuments de toutes sortes, églises, châteaux, vitraux, émaux etc. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'intérêt d'un pareil livre pour les archéologues.

Après cette dernière publication, M. de Courcy se figurait sans doute qu'il n'aurait plus désormais à s'occuper de travaux du même genre; mais il avait compté sans un illustre imprimeur, doublé d'un érudit, auquel était venue l'idée, heureuse du reste, de rééditer le grand ouvrage du P. Anselme sur les officiers de la couronne, ouvrage resté inachevé et entaché d'assez nombreuses erreurs. M. Firmin Didot, car c'est de lui qu'il s'agit, ne rêvait rien moins que de réaliser une œuvre parfaite, au niveau de la critique moderne. Mais à qui s'adresser pour mener à bien une pareille entreprise? Les généalogistes ne lui manquaient certes pas à Paris; il paraît cependant qu'aucun d'eux ne lui offrait des garanties suffisantes. Toujours est-il que jugeant Pol de Courcy sur ses ouvrages antérieurs, il lui demanda de se dévouer à l'exécution de son projet. Se dévouer est le mot, car ce que l'on voulait obtenir de Pol de Courcy exigeait encore plus de patience et de courage que d'érudition.

Effrayé de l'immensité de la tâche, il hésita d'abord à l'accepter. Sa principale objection aux offres si flatteuses pourtant de M. Didot était son éloignement de Paris et des ressources incomparables qu'offrent les Bibliothèques et les Archives de la capitale. Réduit à ses propres livres, presque tous relatifs à la Bretagne, comment, disait-il, avoir sous la main assez de documents pour faire l'énorme travail que l'on songeait à lui confier? M. Didot comprit la portée de l'objection, mais il avait une telle confiance en M. de Courcy, il était tellement convaincu que personne ne pourrait aussi bien que lui réaliser son rêve, qu'il mit à la disposition de l'érudit breton, tous les livres qui lui étaient indispensables et dont la totalité représentait une valeur considérable.

Ainsi armé, pour ainsi dire, de toutes pièces, M. de Courcy se mit à l'ouvrage et, grâce à une persévérance vraiment bretonne et à une critique

toujours en éveil, il put en sept ou huit années achever une œuvre capitale, qui lui assigne l'un des premiers rangs parmi les généalogistes de notre temps.

Si remarquable que fût Pol de Courcy dans l'art héraldique, son érudition ne se bornait pas là ; l'histoire et l'archéologie, en général, lui étaient familières. Sans entreprendre d'énumérer ici tout ce qu'il a écrit sur nos annales et sur nos monuments, nous citerons parmi ses publications :

Un *Essai sur le Combat des Trente*, d'après les documents originaux des XIV^e et XV^e siècles.

Un *Mémoire sur les noms propres bretons*, lu à un congrès de l'Association bretonne.

Une *Notice sur la ville de Landerneau*, une *Notice sur Notre-Dame du Folgoët*, enfin trois itinéraires descriptifs et historiques de la Bretagne publiés dans la collection des guides Joanne, très supérieurs, sous le double rapport du style et de l'exactitude, à tous les ouvrages du même genre concernant les différentes provinces de la France.

Comme archéologue, M. de Courcy ne se bornait pas à la théorie, c'était un praticien et presque un architecte. Sans avoir reçu les leçons de l'école des Beaux-Arts, moins favorable du reste au Moyen Age qu'à l'antiquité grecque et romaine, il était tellement versé dans la connaissance de nos anciens monuments, surtout de nos monuments religieux, qu'il sut restaurer avec une entente et un goût qu'on ne saurait trop louer, la charmante cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

Là, comme ailleurs, le vandalisme révolutionnaire avait laissé des traces profondes, et l'indifférence de ceux qui auraient dû déplorer le plus et réparer les désastres de l'impiété meurtrière avait laissé dans une situation lamentable un monument qui méritait toute leur sollicitude. Quelques-uns même avaient aggravé le mal par des réparations inintelligentes et par de prétendus embellissements en complet désaccord avec l'ensemble de l'édifice.

Indigné de ce mépris, inconscient, il est vrai, de l'art, M. Pol de Courcy, qui aimait sa cathédrale d'un amour filial et plus encore que sa tour du Kreisker elle-même, eut à cœur de réagir contre ces profanations de toute espèce. Sous sa direction éclairée, la vieille église reprit graduellement son ancien aspect qui fut même amélioré par des décorations en harmonie avec son style.

Cette restauration accomplie par notre savant compatriote était de toutes ses œuvres celle qui avait ses préférences. Nous n'avons pas oublié avec quel bonheur, lors du Congrès tenu à Saint-Pol par l'Association

bretonne, il initiait aux mille détails de son patient labeur ses confrères qui s'étaient préalablement assis à sa table hospitalière. Ici c'était une voûte qu'il avait consolidée, là une galerie qu'il avait rétablie, ailleurs un tombeau auquel il avait rendu sa splendeur primitive, un saint de pierre décapité, auquel, avec l'aide d'un artiste local, il avait restitué sa tête, des pendentifs qu'il avait fait polychromer à l'intersection des arcs doubleaux, des écussons de seigneurs ou d'évêques qu'il avait fait peindre, pour rappeler aux générations trop oubliées les noms des bienfaiteurs de leur belle église.

Nous avons dit, en commençant cette notice, que M. Pol de Courcy brillait autant par l'esprit que par la science. Nous n'avons pas dit assez. De sa science, nous avons fait connaître l'étendue et la variété; mais qui n'a pas été en correspondance avec lui, qui n'a pas joui de sa conversation, qui ne l'a pas entendu dans nos congrès de l'Association bretonne dont il était l'âme, suivant l'heureuse expression de M. de la Bigne Villeneuve dans un récent article, celui-là ne saurait se faire une idée de cette verve inépuisable, de ce langage imagé, pittoresque, de ces étincelantes saillies qui n'appartenaient qu'à lui.

Il avait éprouvé de grands et nombreux malheurs. Sur six enfants qu'il avait eus; il ne lui en restait que deux, un fils qui portera dignement son nom et une fille d'une vive intelligence et d'un dévouement sans bornes, qu'il appelait, à juste titre, son Antigone; il y a peu d'années, il avait perdu la meilleure et la plus aimable des femmes et une belle-fille qu'il chérissait comme ses propres enfants. Malgré tout il avait conservé la sérénité de son caractère et même l'enjouement inimitable de son esprit.

Ce n'est pas, assurément, qu'il manquât de sensibilité. Personne n'en avait plus que lui, personne n'était plus aimant; mais il s'était fait un devoir de ne pas faire partager aux autres ses chagrins, en les laissant paraître. Nous qui le connaissions à fond et pour qui son cœur n'avait pas de secrets, nous savions que sa gaieté n'existait souvent que sur ses lèvres et qu'elle n'était qu'une forme aimable et voulue d'un courage étonnamment viril.

Chez lui, le physique valait le moral. Il était âgé, mais il n'était pas vieux. Naguère encore, on le voyait faire des courses, d'un pas que les jeunes gens suivaient avec peine, et, comme un simple mortel, chasser la perdrix et le lièvre.

Cet exercice entretenait ses forces, cette diversion à ses travaux d'érudition lui était bonne à tous égards; et c'était à qui l'accompagnerait dans ses expéditions cynégétiques. On savait que si le gibier, autrefois

si abondant, aujourd'hui si rare en Bretagne, faisait défaut, on aurait pour compensation la conversation du doyen, comme il se qualifiait lui-même : les anecdotes les plus intéressantes racontées de la façon la plus originale, les mots les plus piquants ne jaillissaient-ils pas sans relâche de sa bouche, comme un feu d'artifice, dont la moindre pièce avait l'éclat d'un bouquet. A le voir, à l'entendre, on se faisait illusion sur son âge, et l'on était tenté de se demander si l'on ne fêterait pas un jour son centenaire.

Eh bien, cet homme si fortement trempé, dont le corps et l'esprit semblaient défier le temps, une maladie de trois jours en a eu raison, et la ville de Saint-Pol tout entière l'a accompagné à sa dernière demeure, éplorée, consternée, sentant qu'elle venait de perdre une de ces personnalités qu'on ne remplace pas.

Depuis la mort foudroyante de son éminent frère Alfred, Pol n'avait qu'une crainte, c'était de mourir subitement comme lui. Dieu lui a épargné cette fin redoutée, il lui a laissé le temps d'apprécier la gravité de sa situation et de recevoir, en ferme chrétien qu'il avait toujours été, les secours de la religion. Sa mort a été digne de sa vie.

L'impression du vide immense qu'il a laissé s'est étendue bien au delà de sa ville adoptive de Saint-Pol-de-Léon ; elle a été ressentie dans la Bretagne entière par tous ceux qui l'ont connu et particulièrement par celui qui, les larmes aux yeux, vient de rendre ici à sa mémoire un sincère mais insuffisant hommage.

A. DE K.



M. ANDRÉ JOUBERT

Au moment de mettre sous presse, une douloureuse nouvelle nous arrive de l'Anjou. Notre excellent collègue de la Société des Bibliophiles Bretons, notre distingué collaborateur de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, M. André Joubert, est mort le 20 mai au château des Lutz-de-Daon.

Ce n'est pas en quelques lignes que nous pouvons retracer la vie intellectuelle de l'érudit historien, de l'infatigable travailleur qu'une cruelle maladie vient de terrasser à la fleur de l'âge, à 44 ans. L'Académie française avait, en couronnant un de ses livres, ratifié le jugement du monde savant. Nous réservant d'étudier dans une prochaine livraison les nombreux ouvrages de M. André Joubert, nous avons voulu rendre un premier hommage à celui dont la mort prématurée est un deuil pour nos provinces de l'Ouest.

N. D. L. R.

Nous croyons devoir reproduire — en nous associant de tout cœur aux sentiments qu'elles expriment, — les lignes suivantes, inspirées au journal *l'Union de l'Ouest d'Angers*, (du 22 mai 1890), par cet événement si déplorable :

« Notre ami André Joubert est mort ce matin, au château des Lutz-de-Daon, près Châteaugontier (Mayenne), où il avait été chercher, dans l'air pur et la verdure, un allègement aux intolérables souffrances qui ont fini par l'emporter sur la science des plus savants médecins et sur les soins assidus de la plus dévouée compagne. Tout ce que la science peut révéler, tout ce que le dévouement peut inspirer à l'affection la plus tendre a été inutile : la Religion seule, avec ses lumières, ses espérances et sa force, aura été fidèle à sa mission consolatrice ; elle a aidé notre ami à quitter ce monde où tout devait lui sourire, et elle adoucira, par les certitudes de l'éternité, la douleur immense de sa jeune épouse, de sa mère, de sa nombreuse famille, dont il était l'honneur et comme la parure.

« André Joubert meurt à 44 ans, dans l'éclat d'une renommée qui allait grandissant, exemple douloureux de la fragilité du bonheur humain, ayant à peu près tout ce que la vie terrestre peut offrir de meilleur, un nom et des ancêtres honorés, une aisance qui permet les joies de la charité, les dons de l'intelligence avec l'amour du savoir et la passion du travail, les applaudissements et l'estime des esprits les plus délicats et, mieux encore que tout cela, la joie de voir partager les mérites de ses travaux et de ses succès par la plus aimante et la plus gracieuse compagne.

Devant cette mort si prématurée d'un jeune homme à qui tout semblait sourire, on ne peut que s'incliner sous le mystère et la grandeur de la volonté divine. C'est d'un cœur profondément ému et endolori que nous adressons à toute la famille d'André Joubert l'expression de nos sympathiques regrets. Aux obsèques de M. André Joubert, qui ont eu lieu, le dimanche 24 mai, en l'église Saint-Joseph d'Angers, M. le maire d'Angers, MM. Gain, conseiller municipal, et Godard-Faultrier, ont prononcé de touchants discours. Une foule émue emplissait l'église. Sans distinction de classes ni de partis, la ville d'Angers tout entière suivait le convoi d'un de ses plus dignes enfants.



SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite).

VI

Jean d'Aumont, maréchal de France depuis 1579, était plus que septuagénaire;¹ mais il n'y paraissait guère. Il gardait l'activité de la jeunesse : il jouait à la paume. Il avait aussi les passions d'un autre âge : il se mêlait encore de faire la cour aux dames ; et, deux ans plus tard, c'est pour plaire à la jeune et coquette veuve de Paul de Coligny, dit Guy XIX, comte de Laval, qu'avec des moyens insuffisants il entreprendra le siège du château de Comper, où il trouvera très peu de gloire et recevra une blessure mortelle.²

¹ Le P. Anselme dit qu'il mourut à 73 ans en 1595 : c'est placer sa naissance en 1522. (I, p. 659). Jean d'Aumont, gouverneur de Champagne (1539) s'était, des premiers, déclaré pour Henri IV et avait puissamment contribué à la victoire d'Ivry.

² « Quelle manie, dit ici philosophiquement Matthieu, un général d'armée de cet âge (il avait soixante-dix-sept ans) parler des passions amoureuses et s'y assujettir ! » (P. 250). Matthieu vieillit le maréchal.

Le maréchal et le lieutenant-général Saint-Luc étaient rivaux. Le lieutenant était de beaucoup le plus jeune (né en 1554, il avait à peine atteint la quarantaine) ; il était le premier en date et semblait le préféré. Pichart. Col. 1734-1735.

Il ne se piquait pas de plaire aux hommes. Son commandement était sévère, et « la vieillesse avait rendu son humeur plus aigre et dure ». » Du reste, sa grande renommée militaire était faite depuis longtemps ; et les royaux pouvaient se promettre qu'avec un pareil chef les affaires du roi, abandonnées depuis dix ans à des mains infidèles ou incapables, allaient prendre une autre tournure.

Les Etats de Bretagne applaudirent à la nomination du maréchal ; mais ils allaient trop longtemps attendre sa venue.

D'Aumont craignait sans doute le périlleux honneur d'être le mentor d'un prince du sang. Il savait d'ailleurs qu'il ne trouverait en Bretagne ni armée ni préparatifs, et ne se souciait pas de compromettre sa vieille renommée dans une lutte que l'insuffisance de moyens pouvait rendre inégale. Cependant, après plusieurs mois, feignant de se rendre aux appels du parlement et de la noblesse, il vint à Tours où il assembla une armée d'environ 3000 hommes ; mais, sous prétexte d'assurer les marches de Bretagne, il alla assiéger et prendre Mayenne ; puis, écoutant l'appel des royaux d'Angers, il alla perdre deux mois devant le château de Rochecorot-sur-Loire dont il fallut lever le siège.

Enfin il rassemble les troupes destinées à la Bretagne ; mais une trêve est publiée à ce moment même : pour l'observer, il s'arrête auprès de Sablé. Par bonheur, Mercœur n'observe pas la trêve et menace Rennes. Le maréchal se décide à dépêcher devant lui Saint-Luc, qui entre à Rennes sans coup férir, le 17 juin².

Depuis la nomination du maréchal, douze mois avaient passé ; et, depuis le départ du duc de Montpensier, l'armée royale en Bretagne était sans chef en présence de l'ennemi !

Mais le maréchal ne venait pas de sa personne. Ces lenteurs, que nous avons peine à comprendre et que les bourgeois de Rennes comprenaient moins encore, faisaient dire que « si jamais il venait en Bretagne, il n'y resterait pas longtemps. »

D'Aumont proteste vivement : « Ce sont de mauvaises gens, écrit-il aux Etats, qui font semer ce bruit-là et qui ne veulent que

¹ Mathieu, p. 248.

² Pichart col. 1734.

altérer les affaires du Roy. Je vous prie d'assurer que cela ne sera point et que je y demeurerai tant que je donnerai occasion au pays de m'aimer et n'avoir point de regret que je y aie esté' . »

Belle promesse à tenir.

C'est Mercœur qui détermina le maréchal à entrer tout à coup en Bretagne. Mercœur, en quittant Rennes à l'arrivée de Saint-Luc, était allé, au mépris de la trêve, assiéger Moncontour. C'en était trop ; le maréchal intervint.

« Le vieil capitaine, dit à cet endroit Matthieu en son naïf langage, savait comment il fallait mener les renards. Quand il vit que Mercœur prenait du temps pour se résoudre à la trêve, il n'en prit pas pour l'attaquer². »

Mercœur apprit tout à coup que le maréchal marchait sur lui avec 4500 hommes.³

La trêve était exactement observée en France. Mercœur crut qu'il allait avoir toute l'armée royale sur les bras : il ne pouvait compter sur le duc de Mayenne qu'il offenserait en méconnaissant la convention signée par lui. Il prit le parti d'envoyer dire au maréchal que pour observer la trêve il levait le siège de Moncontour.

D'Aumont partait de Montfort quand le messenger de Mercœur arriva. Son but était atteint ; et tournant bride, il prit la route de Rennes, où il entra le 29 août.

Dès le premier jour, il reçut les doléances « du pauvre peuple » et promit d'y pourvoir. A ce moment, plusieurs capitaines faisaient dégénérer la guerre en brigandage, et, sous prétexte d'occuper le pays pour leur parti, le ravageaient pour leur compte personnel. Deux surtout : La Fontenelle, dont le nom est resté en exécution dans les campagnes du Finistère, et Anne de Sansay, comte de la Magnane, que la communauté de Quimper avait si imprudemment in-

¹ 4 juillet 1593, du camp de Soué, (sans doute Sablé). Morice *Pr.* III Col. 1566

² Mathieu, p. 249.

³ Il semble que le maréchal soit allé au plus court, de Sablé à Montfort, sans passer par Rennes. Pichart ne note pas son entrée en ville à ce moment.

roduit en Basse-Cornouaille avec les cinq ou six cents pillards qui le suivaient'.

D'Aumont ne fait pas à ce gentilhomme l'honneur de le traiter en belligérant, et, pendant la trêve renouvelée au commencement de novembre, il donne, et à plusieurs reprises, commission à du Liscoët, que le roi allait faire maréchal de camp², « de charger et tailler en pièces La Magnane et ses troupes » ; et il ajoute : « Laissez faire de moi des plaintes qui seront faites par ceux de son parti, car je saurai bien que répondre³. » (4 novembre 1593).

¹ Moreau, chap. XXI. Morice, II, p. 454. Montmartin, p. CCCIX. Anne de Sensay, de la haute noblesse de Poitou, avait eu pour femme Louise de Rosmadec, tante paternelle de Sébastien, futur marquis de Rosmadec, commandant l'infanterie royale en Bretagne. Enfermé à la Bastille, en 1586, pour ses pilleries sur terre et sur mer, il en avait été sauvé par Sébastien de Rosmadec. Le 10 juillet 1588, il avait épousé Marie de Thuomelin, veuve de Claude, baron de Penmarc'h en Léon. — Voir (*Choix de documents...* XXIX, p. 250 et suiv.) la vie que la Magnane menait à l'abbaye de Lantenac, qu'il occupa pendant environ vingt ans.

² Dieppe, 19 novembre 1593. Morice, *Pr.* III. Col. 1574.

³ Morice, *Pr.* III. Col. 1574. Cette affaire lui tient au cœur. « Je pense vous avoir écrit deux ou trois fois de charger etc. »

Du Liscoët avait entrepris la reconstruction de son château du Bois de la Roche, commune de Coadout (M. de Courcy, *Itinéraire*, p. 191). Il lui fallait beaucoup d'argent, et il pillait « à toutes mains. »

En 1590, il avait pris et saccagé Carhaix. Moreau, (chap VIII, p. 91), place l'unique prise de Carhaix après la capitulation de Kerousséré, c'est-à-dire à la fin de novembre 1590. D'après une relation conservée au couvent des Augustins de Carhaix et dont la copie a été découverte par M. de la Borderie à la bibliothèque des Blancs-Manteaux, la Tremblaye et du Liscoët auraient pris et pillé Carhaix deux fois : le 5 septembre, et au milieu de novembre.

En 1593, du Liscoët s'emparait du château de Corlay, pour piller le voisinage et poussait une pointe jusqu'à Châteauneuf-du-Faou qu'il rançonnait (Morice II p. 426). En 1595, tout maréchal de camp qu'il est, il enlève le château de Mezarnou, où il est entré comme *hôte et ami*, une valeur « d'environ un million et demi de notre monnaie. » (Le Men, *Études historiques sur le Finistère*, p. 153 et suiv.). — L'éditeur de Moreau, dans une note p. 247, attribue le pillage de Mezarnou à la Fontenelle : l'erreur est certaine ; du Liscoët reste chargé de cet acte particulièrement odieux (Voir Moreau, p. 247.).

C'est à propos de ces courses de du Liscoët et autres capitaines royalistes, que Montmartin écrit : « La guerre était fort agréable en ce pays-là (la Basse-Bretagne) pour estre riche, de sorte que les gens de guerre s'y enrichirent et le nommaient le *petit Pérou* », p. CCLXXXVI.

Il faut l'avouer, le maréchal avait mal choisi son *justicier* ; et ses ordres, renouvelés avec insistance, allaient rester sans exécution. Aux yeux d'un pillard comme du Liscoët, les « pilleries » du comte de la Magnane n'étaient que des peccadilles. Aussi les ordres du maréchal sont antérieurs au 19 novembre¹ ; et à la fin de janvier, la Magnane, sans être inquiété, continue ses courses en Basse-Cornouaille, et réquisitionne à Quimper même, en provisions et argent, une somme de près de 3400 livres². Pour en débarrasser la Cornouaille il faut l'intervention menaçante de Mercœur irrité de ces brigandages³.

Le renouvellement de la trêve jusqu'au 1^{er} janvier 1594 avait donné créance à des bruits de paix ; et même il courait à Rennes des copies du traité que l'on disait signé⁴. Le roi, mieux instruit que personne, ne comptait pas sur la paix ; et, dès le mois d'octobre, il ordonnait au maréchal de se préparer à entrer en campagne.

VII

Pour entrer en campagne, il faut une armée ; le maréchal n'en avait pas. Sans les Anglais, il était condamné à l'inaction, comme Mercœur sans les Espagnols. Toutefois, à ce point de vue, la situation des deux chefs était bien inégale.

Depuis l'affaire de Craon, Mercœur avait obtenu peu de services des Espagnols : ils avaient seulement manœuvré avec lui autour de Rennes, occupant tour à tour Betton, Saint-Laurent, Saint-Armel, Noyal, Bourgbarré, Vern, Brutz, poussant parfois jusqu'aux barrières de la ville, enlevant des bourgeois jusque dans les faubourgs, pendant des paysans même ligueurs, pillant et brûlant⁵. Mais le

Ces ordres sont antérieurs à la nomination de du Liscoët comme maréchal de camp.

¹ Compte du miseur, p. 9 et 10.

² Moreau, p. 152.

³ Pichart, col. 1737.

⁴ Sur ce que précède, Pichart, col. 1728-1735.

jour où don Juan consentirait à faire son office d'auxiliaire, Mercœur pouvait compter qu'il amènerait quatre ou cinq mille hommes, chiffre auquel se maintenait l'armée espagnole.

Norris, débarquant à Grandville en décembre 1592, amenait 2 500 Anglais (il recueillit les 400 hommes, restes malheureux de Craon et d'Ambrières, et alla prendre ses quartiers à Sainte-Suzanne dans le Bas-Maine¹. Là les Anglais se mirent à vivre « comme Anglais ont accoutumé de faire en France » dit Montmartin ; ils se livrèrent aux orgies et aux débauches qui avaient été si fatales à ceux qu'ils remplaçaient.

Le nouveau duc de Montpensier jugea ces 2 900 hommes insuffisants pour les conquêtes qu'il se promettait. Il demanda à la reine de porter son secours à 5 000 hommes ! « Depuis le désastre arrivé », faisait-il dire, « tout m'a réussi : Sourdéac a battu Saint-Laurent à Cesson, 500 ligueurs ont été taillés en pièces auprès de Dinan ; deux châteaux ont été pris. Il est vrai que Mercœur a pris Malestroit, mais nous l'avons repris par escalade... » Et le vaincu de Craon, croyant apparemment que ses exploits vengeaient sa défaite et devaient faire oublier à la reine la mort de ses soldats, se faisait fort de « réduire en un mois toute la Basse-Bretagne, tandis que le maréchal occuperait Mercœur en Haute-Bretagne. C'est même pour acquérir cette gloire, qu'il n'allait pas prendre possession de son gouvernement de Normandie². »

La reine laissa dire le présomptueux jeune homme ; et, de son fastueux exposé, elle ne retint qu'un point : la promesse de Morlaix comme place de retraite.

¹ Montmartin (p. CCXCXVII) dit « à Beuvron aux environs de Sainte-Suzanne. » Beuvron est un nom inconnu ; il faut assurément lire Evron, aujourd'hui chef-lieu de canton voisin de Sainte-Suzanne, dont le nom s'est écrit *Evron*.

Sainte-Suzanne appartenait au domaine patrimonial de Henri IV. Son père, Antoine de Bourbon, tenait cette terre de sa mère, Françoise d'Alençon, qui avait obtenu l'érection (septembre 1543) en duché, sous le nom de Beaumont, de la vicomté de Beaumont et des baronnies de Château-Goutier, la Flèche et Sainte-Suzanne. — P. Anselme, Abbé Géraud, *Evron*. Lepaige. *Dict. du Maine*, II, p. 520.

Sainte-Suzanne avait été occupé par les Anglais de 1423 à 1439.

² Morice, *Pr.* III, col. 1554 et suivantes.

Le corps anglais resta au nombre de deux mille neuf cents hommes¹.

Au mois de mai 1593, Saint-Luc prit Norris avec un détachement de 1200 hommes et s'avança vers Laval. Au passage de la Mayenne, les Anglais envahirent le monastère de Port-Ringard, et ils se livraient au pillage lorsque la garnison et des bourgeois de Laval les surprirent et en tuèrent ou noyèrent deux ou trois cents². Depuis lors et jusqu'au mois de septembre, époque où Saint-Luc établit les Anglais à Paimpol et Lanvollon, nous ne les voyons pas combattre; et pourtant, à ce moment, l'armée est réduite de 2900 hommes à 2157³. Depuis neuf ou dix mois, elle a perdu 743 hommes dont plus de la moitié sont morts de maladie.

A Paimpol et dans les campagnes de Tréguier que les Anglais vont piller, la mortalité persistera parce que les débauches qui la causent ne cesseront pas. Montmartin a écrit des Anglais: « Cette nation, bien que courageuse, est de fort peu de durée en campagne⁴; » mais aurait-il prévu qu'en août 1594, le maréchal rassemblant toutes ses forces n'aurait plus sous la main que six ou sept cents Anglais⁵? Ajoutez cent hommes laissés à la garde de Paimpol. C'était tout ce qui restait des 2900 hommes cantonnés par Norris à Sainte-Suzanne, dix-huit mois auparavant; 2100 hommes, les trois quarts, manquaient à l'appel.

Pour que le maréchal entrât en campagne, il lui fallait donc « s'augmenter d'Anglais⁶. » Or, la reine avait été mise en méchante humeur par l'abjuration du roi. L'occasion semblait peu favorable

¹ Je ne compte pas les Anglais que Sourdéac serait allé recevoir en Basse-Bretagne, le 2 mars 1593. Pichart. Col. 1733. — Rosnyvinen de Piré mentionne aussi ce fait; (1, p. 376), mais je ne le trouve nulle part ailleurs.

² Maucourt de Bourjolly. *Mémoire sur la ville de Laval*, III, p. 26. Il ajoute: « Les bourgeois joyeux de leur avantage vidaient la bouteille » quand les Anglais revinrent et tuèrent ou noyèrent 300 soldats avec 107 habitants dont il donne la liste.

³ Etat de l'armée anglaise. Choix de documents... XIII, p. 149 et suivantes. La date du mois n'est pas indiquée.

⁴ Montmartin, p. CCXCIX.

⁵ Montmartin, p. CCCL.

⁶ Montmartin, p. CCXIV.

pour obtenir l'envoi de nouvelles troupes. Pourtant, les Etats s'ouvrant à Rennes le 16 octobre, le maréchal se hâta de leur demander une délibération à ce sujet.

Le lendemain, les Etats arrêterent de députer vers la reine d'Angleterre et les Hollandais pour solliciter de nouveaux secours, et le jour même, sûrs d'avance de l'autorisation royale, ils annoncèrent à la reine le départ des députés et l'objet de leur mission ; comme nous l'avons vu plus haut¹, ils prenaient la reine par son faible, la haine et la crainte de l'Espagnol. Mais, remarquons-le : en 1590, le roi, chef du parti protestant, avait demandé lui-même des secours à la protestante Elisabeth. Aujourd'hui la situation est changée : le roi est catholique ; il laisse les Etats solliciter la reine ; il ne veut pas s'exposer personnellement au refus qu'il redoute et les lettres multiples qu'il écrit à ce sujet trahissent ses inquiétudes².

Le 12 janvier 1594, les Etats allouaient les frais de route des quatre députés : de la noblesse, Montmartin et François de la Piguelaye, vicomte du Chesnay ; du tiers-état, Pierre Bonier, sieur de la Ma-bonnière, procureur du roi à Rennes, et Guillaume Loret, sieur des Hayes, receveur des tailles³. Les Etats autorisaient les députés à emprunter cent mille écus pour la solde des troupes dont ils allaient solliciter l'envoi. Le mois suivant les députés passèrent la mer.

Ils trouvèrent la reine en fâcheuses dispositions. Elle n'avait pas oublié la déroute de Craon où tant d'Anglais étaient tombés sous la main des Espagnols ; elle ne pouvait se consoler de l'affaire d'Ambrières, où elle avait, disait-elle, perdu plus de drapeaux que dans aucune rencontre⁴ ; elle se plaignait que l'armée royale fût réduite à quatre mille hommes et mal conduite⁵ ; elle ne voulait pas

¹ P. 207. — Il a été imprimé 15 octobre, il faut lire 18 octobre.

² Lettres aux Etats des Pays-Bas, au duc Maurice de Nassau, à la princesse d'Orange, à l'ambassadeur près des Etats, à l'amiral, au grand trésorier d'Angleterre, à la reine, au comte d'Essex, à l'ambassadeur auprès de la reine. Morico. *Pr.* III. Col. 1575 et suiv.

³ Pas de députés du clergé. On craint apparemment qu'ils soient mal vus de la reine protestante.

⁴ Montmartin, p. CCXCVII.

⁵ Ce reproche visait assurément le prince de Dombes,

continuer la guerre toute seule. C'est pourquoi elle persistait dans la résolution bien arrêtée de rappeler Norris.

Pourtant, après une quinzaine, la reine sembla se radoucir : toutefois elle se plaignait du peu de sûreté et de l'insalubrité de Paimpol et de Bréhat. Pour couper court à la première objection, qui était la plus sérieuse, Montmartin, sur l'autorisation du roi, accorda « la fortification de Bréhat », contre laquelle les Etats protestèrent plus tard¹.

Mais la reine objecta qu'il y faudrait trop de temps et de dépenses. Toutefois, elle finit par dire qu'elle se contenterait de Paimpol et de Bréhat, si Norris, qui était sur les lieux, déclarait la place de retraite suffisante.

Il fallait attendre la réponse de Norris et c'était encore du temps perdu.

Les députés s'applaudissaient que la reine n'eût pas rappelé la promesse du duc de Montpensier concernant Morlaix ; mais la reine ne leur avait pas laissé voir le fond de sa pensée. Si les députés bretons attendaient impatiemment une décision d'Elisabeth, elle-même attendait avec non moins d'impatience le résultat d'une négociation secrète engagée en Bretagne.

Nous avons dit que, au mois de janvier précédent, don Juan d'Aquila avait poussé jusqu'à Landerneau². Sourdéac, voyant Brest menacé et ne pouvant compter sur un prompt secours de l'armée royale, avait pris sur lui de s'adresser à la reine d'Angleterre, sans avertir, à ce qu'il semble, le maréchal.

En réponse, il reçut de la reine, non des troupes mais un gentilhomme nommé Saint-Jean, chargé d'une mission secrète. Celui-ci put tout d'abord se convaincre qu'il n'aurait pas facilement raison de l'entêté Breton. Saint-Jean voulait le voir seul, Sourdéac ne consentit à le recevoir qu'entouré et comme gardé à vue par trois ou quatre officiers. Saint-Jean dit à Sourdéac qu'il était chargé par la reine de lui offrir le moyen de déloger les Espagnols de Roscanvel à une seule condition : c'est qu'il recevrait dans Brest un nombre d'Anglais égal à celui de la garnison française : « La

¹ Le 28 juin 1594, Morico. *Pr.* III. Col. 1596.

² Ci-dessus, p. 283.

reine, disait-il, a tant d'estime pour vous qu'elle vous laissera volontiers le gouvernement de Brest. »

Le tentateur ajoutait : « Vous devez d'autant moins hésiter à rendre ce service au roi, que le roi s'est obligé à remettre Brest à la reine, en sûreté des sommes qu'elle a dépensées pour l'entretien de ses troupes de secours. »

Sourdéac se contenta. Gentilhomme, il n'allait pas donner un démenti à la reine, ni à son porte-parole ; mais, en fidèle sujet du roi, il répondit : « Brest est au roi ; il en fera ce qu'il voudra ; mais je n'y resterai pas un moment si la place cesse d'être à lui. » — Et comme Saint-Jean insistait, Sourdéac répondit brusquement : « J'aime mieux mourir sur le haut d'une brèche que de manquer à mon devoir. » Sur quoi la conférence fut rompue, et Saint-Jean retourna en Angleterre annoncer l'insuccès de ses démarches.

Or, le 29 mars, la reine d'Angleterre écrivant aux Etats ne parlait pas de Brest² ; mais, quelques jours après, le trésorier d'Angleterre osait dire aux députés Bretons en plein conseil : « Nous verrons plus tard la bonne volonté du roi, mais de celle de M. de Sourdéac, nous sommes bien assurés³. » Sur quoi les députés se récrièrent, et Montmartin partit en hâte pour aller trouver le roi au siège de Laon.

Enfin la reine promit de ne pas rappeler Norris s'il se contentait de Bréhat, et même d'envoyer de nouvelles troupes en Bretagne.

Pendant que Montmartin courait vers le roi, les autres passèrent dans les Flandres. Les Etats leur firent fête et promirent un secours de 1500 hommes soudoyés pour trois mois et des munitions de guerre, en exprimant le regret de ne pouvoir faire plus à cause de la guerre qu'ils soutenaient contre l'Espagne.

Ces secours étaient loin d'être désintéressés. Pour l'Angleterre et pour les Pays-Bas, combattre en Bretagne, c'était surtout combattre les Espagnols.

Les députés revinrent rendre compte de leur mandat le 25 juin.

(A suivre).

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du Tribunal de Quimper.

¹ Mathieu, p. 247.

² Morice. *Pr.* III. Col. 1587-88.

³ Morice. *Pr.* III. Col. 1588.

PROFILS DE POÈTES BRETONS

M. LUD JAN

M. Anatole France prétend que certain romancier à la mode (je ne parle pas d'Albert Delpit) doit ses prestigieux succès aux titres flamboyants imprimés en noir sur la couverture jaune de ses ouvrages. Le critique du *Temps* conseille même malicieusement au lecteur de ne pas ouvrir le livre ; il serait puni par une désillusion, de sa curiosité — l'étiquette étant supérieure au produit. — M. Lud Jan n'est pas de cette école plus ou moins littéraire. En publiant son recueil : *Dans la Bruyère*, il donne plus qu'il ne promet. Son album contient autre chose qu'une peinture de fleurettes rouges, de landes rabougries ; c'est la nature bretonne tout entière avec ses champs, ses arbres, ses animaux et ses habitants, décrite minutieusement et artistement par un de ses amants. Il dit lui-même.

Il n'est pas un seul coin de mousse ou de hallier
Qui ne m'ait vu sourire à la vie inconnue,
Et maintenant encor mon rêve d'écolier
Est resté quelque part accroché dans la nue.

En matière de paysages comme dans toutes les manifestations artistiques, les goûts sont très divers. L'ombre, le clair-obscur, la lumière ont des partisans, les sites tristes comptent autant d'adeptes que les tableaux ensoleillés. M. Lud Jan se range parmi ces derniers. Les *vues* d'octobre avec les arbres dénudés, les feuilles craquant sous les pas et jonchant le sol d'un tapis vieil or ne

l'attirent pas ; il lui plaît au contraire de voir, au printemps, la sève monter dans les arbres, les troupeaux bondir dans les champs ; les jeunes gens danser des rondes avec les robustes paysannes. Il recherche partout la lumière et la vie. Il aime la campagne

Quand la terre est nubile et brûle d'être mère.

Aussi, comme son bouvier, il l'aime avec l'ardeur d'un mâle. Pour comprendre le livre et le goûter, il ne faut jamais oublier que l'auteur est hanté de la matérialité de la nature. Si on le lisait dans un état d'âme Lamartinien, on ne le comprendrait pas plus que Voltaire n'a entendu Pascal.

*
* *

Pour peindre la nature, il ne suffit pas de la copier servilement, sans quoi l'on écrit les *Saisons* et les *Jardins*, poèmes descriptifs très exacts et très froids ; l'exactitude n'est pas la vérité. Le poète interprète les sensations qu'il a éprouvées devant tel ou tel paysage, il fait passer ses observations au crible de son imagination et, suivant son tempérament, il en tire une expression idéaliste ou naturaliste. Les idylles de Théocrite et de Virgile, les œuvres de Rousseau et de Lamartine nous offrent des exemples de cet amour de la nature, aussi varié dans ses manifestations que l'amour humain. Virgile, sans cesser d'être naturel, a pu peigner les cheveux hirsutes des chevriers de Théocrite, leur prêter ses sentiments délicats, son langage poli. Rousseau va égarer sa misanthropie dans les vallons et dans les bois comme d'autres noient leur peine dans le vin. Il oppose le calme de la campagne aux agitations de la vie civilisée. C'est une protestation contre la société et un argument en faveur de l'état de nature. L'imagination de Lamartine est un prisme de cristal très pur : elle idéalise la nature, ainsi qu'Elvire et Graziella. Le sentiment de la nature, c'est un amour tendre et affectueux dans Virgile, c'est un amour de tête chez Rousseau ; en Lamartine, c'est un amour platonique.

... Mon âme est un feu qui brûle et qui parfume
Ce qu'on jette pour la ternir.

(A NÉMÉSIS).

M. Lud Jan aime la nature avec la vigueur de la jeunesse et la fougue d'une vive imagination. Son enfance s'est passée tout entière à la campagne, dans le Morbihan, au milieu d'un poétique décor ayant la mer sauvage comme toile de fond. Il a ouvert les yeux, et il a vu l'amour universel régner partout en souverain maître, la création lui est apparue grisée d'un aphrodisiaque très subtil et très pénétrant.

C'est la vieille chanson de l'amour éternel
Composée autrefois par un maître immortel
Et qu'on saura toujours en ce monde qui passe,
Tant que ce monde aura des dieux sur un autel.
C'est la vieille chanson qu'on chante à pleines lèvres,
Que le rossignol dit à la nuit du printemps
Et que la Muse enseigne aux âmes de vingt ans.

Cette chanson retentit dans les entrailles de la terre, elle berce les plantes qui frémissent, elle trouble les animaux, elle fait palpiter le cœur du poète,

Ah ! comme l'herbe est douce et qu'il fait bon aimer
Sous le souffle du bois qui vous vient embaumer
Avec un dais d'azur à son lit de broussailles.

Aussi M. Lud Jan anime-t-il toute la nature ; non seulement il rend concrètes les choses abstraites, mais il leur donne la vie :

La nuit se recueillait avec mélancolie.

La terre souffre comme la femme pour enfanter et elle porte les traces d'accouchements laborieux :

Je pleure sur ton sein, terre robuste et sombre,
Où tant d'enfantements douloureux sont gravés.

Les plantes acquièrent le mouvement ;

L'herbe mouillée avait des sourires humains.

Mais c'est surtout vers les animaux que la sensibilité du poète a porté ses regards. Il a vécu leur vie pendant de longues heures ; il les a suivis au pâturage, au labour, à l'étable, il a vu des taureaux au col puissant se heurter

En un choc furieux pour quelque vache brune.

il est entré à l'abattoir et il a recueilli le dernier râle du bœuf expirant sous la massue du boucher. C'est un *animalier*. Un seul coup de pinceau lui suffit pour peindre ses sujets ; d'un trait il caractérise ses personnages : le bouc lui paraît avoir une tête de satyre, la vache avec ses gros yeux ronds semble toujours rêver ; et comme La Fontaine vivant lui aussi à la campagne, il donne aux animaux le langage ; il n'ira pas aussi loin que le *bonhomme*, il ne leur prêtera pas le parler humain, mais il les a entendus communiquer entre eux

Dans un obscur langage où tremble un essai d'âme.

Ils ont non seulement la mémoire, mais le pouvoir de réunir leurs souvenirs, de les grouper en faisceaux, de les synthétiser et de les revoir en quelques secondes, comme le musicien qui en deux ou trois mesures d'orchestre, soit à l'ouverture, soit au dernier acte, annonce ou résume tout son opéra.

Le taureau tombe ; il râle, et dans ses yeux éteints
 Passe la vision des pacages lointains
 Et des soleils couchants sur les landes sans bornes.

On croirait souvent lire une traduction de Lucrèce ou de Virgile. Ces études d'animaux, aussi bien artistiques que psychologiques, ne sont pas un des moindres charmes des *Bruyères*.

∴

Deux dangers menacent le poète bucolique : le raffinement et la grossièreté. Sous prétexte d'idéalisme, il ne doit pas habiller ses bergers de soie et de satin, il ne doit pas enrubanner leurs houlettes et leur faire parler la langue quintessenciée d'un courtisan

masqué. Il ne faut pas non plus que les scrupules d'un naturalisme excessif ou le souci trop grand de la couleur locale le fasse tomber dans l'excès opposé. M. Lud Jan paraît avoir évité ce double écueil. Les fermes qu'il nous décrit ne sentent pas plus le boudoir que l'étable ; ses paysans ne sont pas parfumés à l'*Impérial Russe*, mais ils n'exhalent ni les oignons, ni la lie de cidre. Leur parler est honnête et rude, leurs métaphores sont tirées du livre de la nature ouvert toujours devant eux. Il ne connaît ni le style précieux, ni la métrique savante. La vulgarité et le néologisme sont exclus de son vocabulaire, formé de termes communs. La phrase se déroule régulièrement, harmonieusement, sans incidentes obscures, sans figures recherchées, toujours éclairée et mise en relief par le mot propre.

Il (le bouc) s'échappe parfois, pris d'amoureuses fièvres,
Le soir, quand le troupeau rentre sous le portail,
Le pâtre ne voit pas, en comptant le bétail,
Le bouc *en rut* qu'attire au loin l'odeur des chèvres.

L'alexandrin est employé partout, groupé en strophes de quatre ou cinq vers terminées quelquefois par un octonaire. La césure est libre. On en compte souvent deux par vers

Les reins cambrés, les bras tendus, le rire aux lèvres.

La convenance parfaite du fond et de la forme : le naturel dans l'expression de la pensée, voilà la manière de M. Lud Jan. Dans la pièce intitulée : *Le Poète-Paysan*, où il semble s'être peint lui-même, il nous dit :

Je veux un moment
M'asseoir sur le talus fleuri, pour mieux entendre
Mes amis les bergers qui s'en vont lentement,
Egrenant leur chanson mélancolique et tendre.

Tout en cheminant le long des chemins creux frangés du carmin des bruyères, il a vu les pastours mener leurs troupeaux au pacage, il a perçu d'une oreille fine leurs couplets tristes et

doux ; il a décrit ses visions, rendu ses sensations dans une langue saine, simple et rythmique. Voir, sentir, exprimer est le rôle triple et difficile du poète. M. Lud Jan l'a rempli avec conscience et avec succès.



En quoi cette poésie classique faite sans aucun procédé d'école est-elle originale ? L'auteur n'a pas seulement compris l'âme des choses, il a senti fortement leur matérialité ; il a surtout essayé d'en reproduire le relief et la couleur. Il ne se contente pas de causer avec un brin d'herbe, il le regarde longuement, il l'entend frissonner au souffle du vent, il voit la goutte de rosée perler et trembloter à sa pointe.

Dans l'infini des mers, des forêts et des plaines,
Dans la petite fleur qu'un enfant peut cueillir,
J'ai deviné des yeux, j'ai surpris des haleines.

La description est toujours exacte, quelquefois minutieuse, sans tomber jamais dans la sécheresse du catalogue. Mais le poète relève souvent la tête et il voit le ciel au-dessus de lui ; alors la facture de son style s'élargit, ses métaphores deviennent plus hardies :

La nuit s'épaississait ; et les étoiles douces
Semaient de blanches fleurs le velours bleu du ciel ;
Leur tremblante clarté venait frôler les mousses,
Comme les pieds divins de Mab et d'Ariel.

L'originalité de M. Lud Jan s'affirme dans toute son œuvre ; non seulement dans les paysages mais encore dans des sujets mille fois traités avant lui. La fuite du temps, le regret du passé est un lieu commun exploité par bien des poètes. *Le Lac* de Lamartine en est la plus éloquente manifestation. Elles sont bien connues, ces strophes délicieuses :

Un soir t'en souvient-il ? nous voguions en silence
 On n'entendait au loin sur l'onde et sous les cieux
 Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence
 Tes flots harmonieux.

.
 O lac, rochers muets, grottes, forêt obscure !
 Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,
 Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
 Au moins le souvenir.

Comparons *le Bateau* de M. Lud Jan à cette *Méditation*, non pour donner une palme à Lamartine (de meilleurs juges que nous l'ont fait depuis longtemps), mais pour caractériser la poésie contemporaine et le genre de notre poète.

A demi réveillés au bruit des rames lentes,
 Les cygnes s'enlevaient de leurs nids de roseaux,
 Sous leur poitrail d'argent courbant les vertes plantes
 Et plongeant leur bec noir dans la clarté des eaux.

Hélas ! l'étang n'est plus qu'une mare dormante
 Où par les chauds midis rôdent les papillons,
 Où couvrant sous leur ombre un monde qui fermente
 De larges nymphéas flottent dans les rayons.

Lamartine rêve ; de là un certain vague dans la description. M. Jan voit ; et si son horizon est moins vaste, son tableau est plus précis. Dans son livre, le lac n'est plus qu'un étang ; le paysage s'est raccourci et il a gagné en détails ce qu'il a perdu en étendue. Nous n'entendons plus seulement au loin le bruit des rameurs, nous voyons la nacelle glisser doucement sur les eaux claires à l'aide de ses légères rames, et les cygnes, éveillés par le clapotis, s'enfuient effrayés, en affairant sous leur corps d'un blanc mat les herbes qui entourent la pièce d'eau d'une verte ceinture. Là l'âme des choses, ici leur matérialité. Chez le premier, des contours flottants, beaucoup d'azur — couleur d'eau et de ciel — une symphonie en bleu majeur. Chez le second, un dessin très serré et très vigoureux, une perspective restreinte, une gamme de nuances très vives. L'égotisme inspire la pièce de Lamartine, l'impersonnalité la

plus complète règne dans celle de M. Lud Jan. L'un est romantique, l'autre est parnassien. *Les Méditations* ont paru en 1820. *Dans la Bruyère* est de 1891.

La dernière strophe du *Bateau* n'a rien de Lamartinien. Elle est naturaliste. Cet étang devenu mare, cette eau qui coulait jadis pure et limpide, aujourd'hui croupissante; ce monde animal et végétal fermentant sous les rayons du soleil, c'est l'esquisse d'un tableau de Beaudelaire; mais au lieu d'étaler à la vive lumière

Sur un lit semé de cailloux¹

cette corruption, comme l'auteur des *Fleurs du Mal*, M. Jan la cache sous les bois, il la voile sous les larges feuilles de nymphéas. Comme les Grecs qui laissaient dans l'ombre le laid et l'horrible, pensant que l'Art ne devait rendre autre chose que la Beauté, M. Jan a interprété la nature dans une écriture fine; avec une précision presque scientifique il a noté les sensations qu'elle a éveillées en lui. De là son originalité et sa modernité.

..

S'il n'était permis de faire un parallèle, ce n'est pas à André Chénier, trop grec et trop païen, que je comparerais M. Lud Jan. C'est à Zola. Il y a sans doute entre eux la différence qui sépare le poète du romancier, d'autant plus que le naturalisme de Zola est excessif, tandis que celui de M. Lud Jan est tempéré par l'idéalisme de son imagination. Mais l'auteur de *la Terre* a de grandes affinités avec le poète des *Bruyères*. Ils ont respiré l'un et l'autre les effluves amoureuses de la nature au printemps, ils ont vu le blé en herbe sortir des flancs de la terre, ils ont observé le pollen tombant en poussière des étamines des fleurs et fécondant le pistil, ils ont aperçu le jeune paysan poursuivant derrière les meules de foin les faneuses

Dont les seins demi-nus se gonflent par moment
Comme des raisins murs sous un léger feuillage.

¹ *Les Fleurs du Mal*.

Des *Bruyères* comme du *Paradis* s'exhale un long hymne d'amour chanté par la nature entière ; c'est, en l'honneur du Créateur une symphonie de toute la création.

Un soir, M. Lud Jan récitait devant nous sa pièce *Le Poète dans la Fosse aux Lions*. Il terrassait ces hommes à l'esprit pratique, *les gens sérieux*, comme ils se nomment entre eux, qui ne daignent jamais lever les yeux au firmament étoilé, qui méprisent en leur jugement étroit tout ce qui est spéculatif, tout ce qui ne « *fait pas d'argent*. » Et les vers, dits d'une voix légèrement voilée, me berçaient doucement et me portaient à la rêverie. Je me rappelais le sacrifice d'Aristée aux mânes du divin Orpheus, je voyais les abeilles sortir en bourdonnant du cadavre des victimes. Et inconsciemment je rapprochais M. Lud Jan d'Aristée, *les bourgeois éreintés* des bestiaux immolés, les vers du poète des abeilles du berger et l'épisode célèbre des *Géorgiques* m'apparut comme un symbole. *Virgile symboliste*, quel joli sujet de thèse pour le doctorat ! M. Kahn, M. Anatole Baju, voire même M. Moréas, vont me traiter de philistin. Mais ils ne sont pas juges en Sorbonne et s'ils ne voient pas en Virgilé un père, je ne suis pas sûr que le timide jeune homme de Mantoue reconnaîtrait ses enfants plus ou moins naturels.

LÉO LE BOURGO.



LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE

VI

SAINT EUSTACHE.

Il y avait une fois un monsieur qui était grand chasseur, et il n'était pas chrétien. Il s'appelait Eustache. Un jour il fut à la chasse, et, ayant vu un cerf, il essaya de le tuer. Mais il ne put y réussir, et le cerf s'approcha de lui et lui dit :

— Je suis ton Dieu, je ne te crains pas ; je viens te prévenir que si tu veux être heureux il faut te faire baptiser, toi, ta femme et tes deux enfants, sinon tu n'auras que du malheur en cette vie et dans l'autre. Si tu veux te faire baptiser, tu seras privé de tous les biens de ce monde, tu perdras ta femme et tes deux fils ; mais un jour vous serez réunis tous les quatre, et heureux à jamais.

Le chasseur raconta à sa femme ce qui lui était arrivé, et elle consentit à recevoir le baptême, ainsi que ses enfants.

Peu après, ils devinrent pauvres comme les mendiants des chemins, et ils résolurent de quitter le pays. Comme ils étaient sur le point de s'embarquer, et qu'ils n'avaient pas de quoi payer le passage, le capitaine dit au mari :

— Si tu veux me laisser ta femme, je te donnerai le passage, à toi et à tes deux fils.

Comme Eustache savait qu'il était destiné à perdre sa femme, il la laissa au capitaine et s'embarqua avec ses deux fils. Ils abordèrent en pays étranger, et se trouvèrent au milieu d'une petite forêt, où ils s'endormirent tous les trois. A son réveil, le chasseur ne retrouva plus ses deux fils ; il en fut bien chagrin. Mais comme il n'avait pas de quoi manger, il demanda de l'ouvrage dans une ferme, où on l'employa aux besognes les plus grossières.

Il survint une grande guerre, et Eustache, ayant été reconnu pour un guerrier de mérite, devint capitaine ; ses fils étaient soldats dans son armée.

Un jour qu'ils se promenaient dans la campagne, ils rencontrèrent leur mère qui ne les reconnut pas ; ils lui demandèrent qui elle était. Elle leur dit son nom, et leur raconta comment elle avait perdu son mari et ses petits garçons, puis, qu'ayant été retenue à bord d'un navire, le capitaine, qui avait voulu lui faire violence, avait été tué d'un coup de tonnerre. « Maintenant, dit elle, je cherche mon mari et mes petits entants, car je crois qu'ils ne sont pas morts. »

— C'est nous qui sommes vos enfants, lui dirent les deux soldats. Nous avons perdu notre père lorsque nous étions endormis dans un petit bois après avoir traversé la mer. Quelqu'un nous avait enlevés sans nous réveiller.

La mère était si contente qu'elle alla se jeter aux pieds du capitaine, pour lui demander de laisser ses fils aller avec elle.

— Relevez-vous, dit-il, et contez-moi votre histoire.

Quand elle lui eut dit ses aventures, il reconnut que c'était sa femme, et il l'embrassa en lui disant :

— Je suis Eustache, ton mari.

Plus tard, on sut qu'ils étaient chrétiens : les païens les jetèrent tous les quatre dans une fournaise ardente, et ils moururent au milieu du feu, en chantant des cantiques.

(Recueilli aux environs de Dinan par M^{lle} Elodie Bernard.)

VII

SAINT MÉLOIR.

Saint Méloir naquit dans un château de la Cornouaille ; son père était un chef qui fut tué par un des oncles de Méloir, lequel voulut le tuer aussi. Mais le bourreau eut pitié du jeune âge de Méloir ; il l'épargna et même sollicita sa grâce ; l'oncle, furieux, coupa le pied et la main de son neveu. Mais Dieu guérit les blessures de Méloir et lui mit un pied d'argent et une main d'or.

Le petit Méloir errait dans les bois, quand il rencontra saint Co-rentin qui l'emmena dans son monastère. Son oncle, ayant su où il s'était réfugié, voulut encore le faire mourir. Co-rentin dit à son disciple de s'enfuir ; mais le méchant oncle atteignit saint Méloir et le tua.

(Recueilli aux environs de Dinan)

VIII

NOTRE-DAME DE L'ÉPINE.

Il y avait à Saint-Briac une statue de la Vierge placée dans une épine, et qui faisait des miracles. Le recteur la fit enlever et transporter dans son église, parce que les Briacais ne voulaient pas lui faire bâtir une chapelle. Mais dès le lendemain la statue se retrouva sur son épine, et les Briacais lui élevèrent une chapelle à l'endroit où elle se plaisait.

Un fermier, en labourant son champ, trouva une petite bonne Vierge. Il l'emporta à la maison et l'enferma dans son coffre. Le lendemain, quand il l'ouvrit, il s'aperçut qu'elle avait disparu, et pourtant la serrure n'avait pas été cuverte et il en avait la clé dans sa poche. Il se mit à la chercher dans les environs et finit par la découvrir dans le haut d'une épine, il l'emporta de nouveau et la renferma dans son coffre. Mais le lendemain matin, on la retrouvait dans le haut de l'épine.

II

LE BON DIEU, LA VIERGE ET LES APOTRES EN HAUTE-BRETAGNE

I

LE PETIT PATOUR.

Il était une fois un petit pàtour qui gardait ses vaches et ses moutons dans une grande prairie où il y avait une rivière. Un jour il vit venir à lui trois messieurs ; c'étaient le bon Dieu, saint Paul

et saint Jean qui se promenaient sur terre. Ils demandèrent au jeune garçon s'il voulait leur faire passer la rivière sur son dos.

— Combien me donnerez-vous pour ma peine ? dit-il.

— Trois sous, répondit le bon Dieu.

— Marché conclu, dit le pâtre.

Il les fit monter sur son dos, chacun à son tour, et les posa de l'autre côté de l'eau. Le bon Dieu donna au pâtre les trois sous qu'il lui avait promis, puis il lui dit :

— Ecoute ici, petit garçon.

— Tu as l'œil fin, toi, répondit le pâtre ; tu voudrais bien me reprendre les trois sous que je viens de gagner ; mais tu ne les auras pas.

Il se mit à courir ; mais le bon Dieu le poursuivit et l'attrapa, puis il lui dit :

— Que désires-tu ? demande, et je te le donnerai.

— Bien vrai ? répondit le pâtre ; ce que je souhaiterai sera-t-il accompli ?

— Oui, dit le bon Dieu.

— Hé bien, je désire un sac où je puisse faire entrer tout ce que je voudrai.

Le bon Dieu lui donna un sac, et le berger, après avoir remercié le bon Dieu, emmena à la ferme ses vaches et ses moutons, puis il partit pour aller chercher des aventures.

..

Comme il marchait sur la grande route, il vit venir une belle paire de noces ; devant les mariés était un violon posé sur une barrique, et qui jouait tout seul ; à côté marchait un monsieur.

Le pâtre alla à lui et lui dit :

— Tu as l'œil fin, toi, viens dans mon sac, toi, et aussi ton violon.

Au même instant le monsieur et le violon qui jouait tout seul entrèrent dans le sac, et la paire de noces disparut aussitôt.

Le monsieur était le diable ; le pâtre prit le sac sur son dos et vint chez un maréchal-ferrant à qui il dit :

— Voulez-vous me faire une bêche, monsieur le maréchal ?

— Volontiers, répondit-il.

— Hé bien, dit le pâtre en posant son sac par terre, prenez votre grosse masse, et frappez-moi là-dessus.

Le maréchal saisit la plus grosse de ses masses, et pendant trois jours il frappa à tour de bras. Alors le pâtre laissa sortir du sac le diable qui était tout meurtri.

Le petit berger prit son sac sous son bras et se remit en route. Bientôt après tout le monde mourut, et le pâtre resta seul ; mais il mourut à son tour, et comme il avait parfois fait mauvais usage de son sac, il devait aller en enfer griller avec les diables.

Mais auparavant il alla trouver le bon Dieu et lui dit :

— Montre-moi ton Purgatoire.

Le bon Dieu lui ouvrit la porte et le laissa regarder ; le pâtre lui dit ensuite :

— Montre-moi ton Paradis.

Le bon Dieu lui ouvrit la porte et comme le petit berger vit qu'il y faisait bon, il se hâta d'y jeter son sac et de dire :

— Je voudrais être dans mon sac.

Au même instant il fut dans son sac qui était au milieu du Paradis.

(Conté en 1881 par Pierre Michel, de Saint-Cast, mousse, âgé de 16 ans).

II

LE SAC DE JEAN LE FIN.

Il y avait une fois un garçon qui allait chercher son pain de porte en porte, et il se nommait Jean le Fin.

Un jour qu'il en avait un morceau, et qu'il s'était assis sur le bord de la route pour le manger, il vit un homme qui passait et qui lui dit :

— Ah ! Jean le Fin, donne-moi un petit morceau de ton pain ?

— Non, je n'en n'ai pas assez.

— Rien qu'un petit morceau, dit le passant, tu ne t'en repentiras pas.

Jean le Fin finit par se décider et il partagea son pain avec le voyageur qui était saint Pierre.

Peu après passa un autre homme qui lui dit :

— Ah ! Jean le Fin, donne-moi un peu de ton pain ?

— J'en ai déjà donné à un autre fainéant qui m'en a demandé ; qu'est-ce que c'est des paresseux comme vous autres, ne pouvez-vous pas aller comme moi en chercher dans les fermes ?

— Donne-m'en un peu, et tu ne t'en repentiras pas.

Jean se décida à partager encore son pain, et à peine le voyageur, qui était saint Jean, se fut-il éloigné, qu'un troisième plus âgé que les autres arriva et lui dit :

— Donne-moi un peu de ton pain.

— Ah ! répondit-il ; il est déjà passé par ici deux bons sujets comme toi à qui j'en ai donné, tu n'en auras pas ; il y a trop de monde à demander aujourd'hui.

— Je t'en supplie, Jean le Fin, rien qu'un tout petit morceau ; tu n'y perdras rien.

Jean finit par se décider à donner un petit morceau au troisième voyageur, qui était le bon Dieu.



Quelque temps après, Jean le Fin vit repasser saint Pierre :

— Ne m'avais-tu pas promis quelque chose ? demanda-t-il.

— Si ; que veux-tu ?

— Un beau coq, si beau qu'on n'en ait jamais vu un pareil.

Saint Pierre lui donna un coq qui était tout doré.

Saint Jean ne tarda pas à passer à son tour :

— Tu m'avais promis quelque chose, n'est-ce pas ? dit Jean le Fin.

— Oui, que veux-tu ?

— Un porte-monnaie bien garni.

T. V. — MAI 1891.

— En voici un ; bientôt le bon Dieu va passer, demande-lui un sac où tout ce que tu voudras entre dedans.

Peu après le bon Dieu arriva, et Jean lui dit :

— Hé ! l'ancien, tu m'avais promis quelque chose.

— Oui, que veux-tu, mon pauvre Jean ?

— Un sac où tout ce que je voudrai entre à ma volonté.

Le bon Dieu lui donna le sac, et Jean se remit en route.

∴

En se promenant, il rencontra un renard qui voulait manger son coq :

— Dans mon sac, renard, s'écria-t-il.

Et le renard entra dans le sac.

Plus loin, un voleur lui demanda la bourse ou la vie :

— Dans mon sac, voleur, cria-t-il.

Un loup se présenta devant lui, et il lui cria :

— Dans mon sac.

Il y fit entrer successivement tout ce qu'il désirait ; mais il finit par mourir.

∴

Il se présenta à la porte du Paradis, et y reconnut le voyageur à qui le premier il avait donné du pain :

— Ah ! te voilà, saint Pierre, ouvre-moi la porte.

— Non, il n'y a pas de place pour toi.

Il alla à l'Enfer, mais le diable ne voulut pas le recevoir, et il retourna à la porte du Paradis :

— Je t'ai déjà dit, lui cria saint Pierre, que tu n'avais rien à faire ici.

— Ouvre-moi la porte que je vois un peu.

Saint Pierre entr'ouvrit la porte ; Jean le Fin jeta son sac dans le Paradis, et s'écria aussitôt :

— Moi-même dans mon sac !

(Conté en 1880 par François Marquer, de Saint-Cast, mousse, âgé de 13 ans).

III

LE VIOLON MERVEILLEUX.

Il était une fois un homme qui avait été au service pendant quarante années de sa vie, de vingt à soixante ans, et comme il était trop vieux pour le métier de soldat, son commandant le congédia et le mit à s'en aller.

Le vieux soldat se mit en route pour retourner à son village ; mais quand il fut à moitié chemin, il se souvint qu'on ne lui avait pas payé le denier à Dieu. Il acheta un fusil et retourna à la caserne pour demander de l'argent au général.

— Je ne vous en dois pas, répondit-il.

— Comment ! dit le vieux soldat, depuis quarante ans que je suis au service vous ne m'avez donné que quarante francs ! Si tout à l'heure vous ne me comptez pas trois cents francs, je vais vous tuer avec mon fusil.

Le général eut peur, et il donna les trois cents francs au soldat, qui se remit en route pour son village. Quand il fut à moitié chemin, il se souvint encore qu'on ne lui avait pas donné d'effets ; il retourna à la caserne pour en demander au général.

— Je ne vous en dois pas, répondit le général.

— Diable ! s'écria le soldat, depuis quarante ans que je suis sous vos ordres, vous ne m'avez donné que vingt habits ; il m'en faut trois tout de suite, ou je vous tire un coup de fusil.

Le général eut encore plus peur que la première fois, et il ne se fit pas prier pour donner au vieux soldat les habits qu'il demandait.

Le vieux soldat, quand il fut à moitié route, se souvint que son général lui devait encore une gâche de pain de six livres. Il retourna à la caserne et lui dit :

— Donne-moi les six livres de pain que tu me dois, ou je vais décharger mon fusil sur toi.

Le général donna le pain de six livres, et le vieux soldat partit avec sa gâche sous son bras.

Sur sa route, il rencontra un pauvre qui lui demanda un morceau de pain, c'était saint Pierre ; le soldat n'en savait rien ; il lui coupâ une tranche et continua sa route.

Un peu plus loin, un autre pauvre — c'était saint Jean — lui demanda un morceau de pain ; le soldat le lui donna, mais il se dit :

— S'il en vient d'autres, ils n'auront plus de ma gâche.

Peu après, il rencontra un troisième pauvre qui lui demanda la charité ; celui-là c'était le bon Dieu, mais le soldat n'en savait rien ; il lui dit :

— Je n'ai plus beaucoup de pain ; quand il y en a pour un il y en a pour deux ; asseyons-nous là, nous allons partager.

Ils s'assirent sur l'herbe à manger, et comme ils finissaient, saint Pierre et saint Jean survinrent. Le soldat leur dit :

— Il reste encore un peu de pain, faites comme nous.

Les deux apôtres se mirent à manger et la gâche ne dura pas longtemps.

Quand il n'en resta plus, le bon Dieu dit au soldat :

— Que désires-tu ? parle, je vais te le donner.

Saint Pierre et saint Jean dirent tout bas au soldat :

— Demande le Paradis.

— Je n'ai pas besoin de ça, répondit le soldat. Je veux un violon merveilleux qui fera danser tous ceux que je voudrai.

Le bon Dieu lui donna un violon, et il disparut ainsi que ses deux disciples.

Le vieux soldat continua sa route et vint frapper à la porte d'un château ; un grand monsieur vint lui ouvrir et lui demanda ce qu'il voulait.

— Je demande à loger ici, répondit-il.

— Je le veux bien, dit le monsieur, mais tous ceux qui sont entrés dans ce château n'en sont jamais sortis.

— Ma foi, répondit le soldat, je vais entrer tout de même, je n'ai pas peur.

Il soupa, puis il alluma une pipe et resta à se chauffer devant le feu. Vers dix heures du soir, survinrent trente-trois diables qui se mirent aussi à se chauffer dans le foyer, et ils poussaient si dur le vieux soldat qu'il croyait être écrasé. Mais il prit son violon, et

dès qu'il en eut joué, les diables se mirent à gambader, et ils avaient tellement peur qu'ils s'enfuirent par une croisée qui était ouverte; il y avait au moins soixante pieds de haut et ils tombèrent sur une broussée de ronces et d'épines où ils se piquèrent bien fort.



Le vieux soldat sortit du château et s'en retourna dans son village; mais dès le lendemain il mourut. Il vint frapper à la porte du Paradis; saint Pierre lui demanda qui il était :

— Je suis un ancien soldat, répondit-il.

— Ah ! c'est toi, dit saint Pierre, tu m'avais dit que tu ne voulais pas du Paradis; va-t'en où tu voudras; il n'y a pas de place ici pour toi.

Le vieux soldat alla frapper à la porte du Purgatoire; mais quand il dit qu'il avait été militaire, on lui répondit :

— Nous ne voulons pas de militaires ici, allez vous-en.

Il vint frapper à la porte de l'Enfer, mais quand les diables le virent avec son violon, ils eurent grand peur, et fermèrent leur porte au verrou.

— Ah ! dit le soldat, où vais-je aller ? on ne veut de moi ni dans un endroit ni dans l'autre; je vais retourner au Paradis.

Quand il y arriva, il dit :

— Saint Pierre, montre-moi un peu ton Paradis.

Saint Pierre ouvrit la porte pour lui faire voir le séjour des élus, mais dès qu'elle fut ouverte, le soldat y jeta son bonnet, et dit à saint Pierre :

— Laisse-moi aller chercher mon bonnet.

Saint Pierre qui n'y entendait pas malice, le laissa entrer; mais le soldat s'assit sur son bonnet, en disant :

— Je suis sur mon bien, je ne partirai pas d'ici.

Et voilà comment le vieux soldat resta en Paradis, malgré saint Pierre.

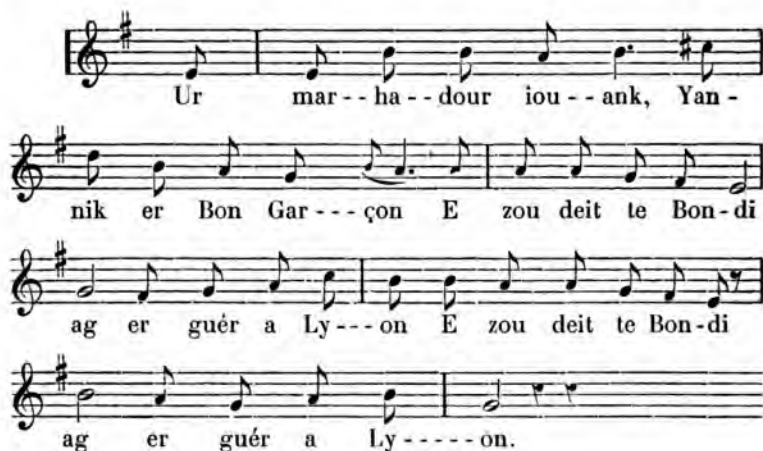
(Conté en 1881, par Joseph Blanchet, de Saint-Cast, mousse, âgé de 14 ans).

(A suivre).

P. SÉBILLOT.

PETIT JEAN LE BON GARÇON

YANNIK ER BON GARÇON



Ur mar -- ha -- dour iou -- ank, Yan -
nik er Bon Gar --- çon E zou deit te Bon-di
ag er guér a Ly --- on E zou deit te Bon-di
ag er guér a Ly ----- on.

1. — Ur marhadour iouank, Yannik er *Bon Garçon*,
E zou deit te Bondi ag er guér a Lyon ; (*bis*).
2. — E zou deit te Bondi de foér kalon-gouian,
Eid prenein en éhen hag er ronsed guélan.
3. — Ansei gouni guet-ai é foér er Guemené :
Allas ! é léh gouni e oé kollein e hré.
4. — P'en doé groeit é foéraj, p'en doé groeit é varhad,
Aved tremen en noz, é klaskas un ti mat.

5. — — Ha d'oh bonjour hostiz, hostiz hag hostiéz,
 Ên hostaleri-men e mès lojet liés.
6. — Mœz en dud a nehi, me gred, 3 zou chanjet,
 Matèhig Marguerit, ah ! honnèh n'en dé quet.
7. — Me zou ur marhadour deit t'er foér de Bondi :
 Ha hui em lojehé én hou ç'hostaleri ?
8. — -- Ya, sur dénig iouank, lojet mat e vehèt,
 Hui hou pou de zaibrein er péh e garehèt ;
9. — Hui heu pou de zaibrein er péh e garehèt,
 Hag er gulé guèlan ér gambr e choéjehèt ;
10. — Hag er gulé guèlan ér gambr e choéjehèt,
 Ha matèh d'hou chervij 'n'hani e larehèt.
11. — — Mar em bé mé matèh en hani e larein,
 Matèhig Marguerit em bou d'em chervijein.

II.

12. — Pe oé daibret er goén, doh en daul distalet,
 Er marhadour é gambr en dès bet goulenet.
13. — — Matèhig Marguerit, allum té er goleu,
 Ha ra d'en dén iouank er choéj ag er hampreu.
14. — Er marhadour iouank, pe oé é choéj é gambr
 E soné ker joéius gued ur flaouit argand !
15. — E soné ker joéius gued ur flaouit argand
 Mé ré d'é galon beur en ol koutantemant.
16. — Matèhig Marguerit é hobér é hulé,
 Er selé taul ha taul ha hi e huanadé.
17. — — Matèhig Marguerit, d'ein mé é larehèt,
 Perac é huanadet kel liés m'em selet ?
18. — — Yannik er *Bon Garçon*, hou trompein ne fal quet :
 Bout zou ur hléan nueah édan hou trespenet ;

19. — Bout zou ur hléan nueah édan hou trespenet,
N'en dé quet hoah torchet a lahein en drived ;
20. — N'en dé quet hoah torchet a lahein en drived,
Yannik er *Bon Garçon* hui e vou er biarved.
21. — — Matèhig Marguerit, sauv té d'ein m'em buhé,
M'ha lakei pevedik ar bemp kand skoet nehué.
22. — — Mé ne houlenan quet hou eur nag hou argand,
Nameid ur gonz hemb quin a hou fidèlemant.
23. — — Matèhig Marguerit, hou trompein ne fal quet :
N'en dès chet hoah tri miz mé on bet èrèdet.
24. — Me mès tri brér er guér, dishanval doh-ein mé ;
Matèhig Marguerit, hui pou 'r choéj a nehai.

III

25. — Kentèh Margueritig, ag er gambr e zichen,
E return doh hé mistr, ha guet-ai e houlén ;
26. — — Me mestr ha me mestréz, chetui daibret me hoén
Ha golhet me lestri, petra e hrein mé kin ?
27. — — Matèhig Marguerit, dès té gued-n-emb d'el hlué
De sekour d'emb lahein en dénig iouank-sé.
28. — — Me mestr ha me mestréz, n'hou pehé quet regret
Lahein un dén iouank e zou é kreiz é oed ?
29. — Me mestr ha me mestréz, gorteit ahoel kreiz-noz
Ma vou en dén iouank é kemér é repoz.
30. — Ean zou iouank ha kriw, ean hellou hum zihuen,
Ha digass dré en trouz en dud ag el lézen.
31. — — Matèhig Marguerit quei té én ha hulé,
A pe huichehemb d'id te sawou bean nezé.

32. — Matèhig Marguerit n'en das quet d'hé gulé,
Mæz doh er marhadour d'er gambr d'el lein e hié.
33. — — Yannik er *Bon Garçon* taulet hui hou poteu,
Querhet hemb gobér trouz diar hou semelleu.
34. — Querhet hemb gobér trouz diar hou semelleu ;
È ma hou marh ér méz ha hou pistoledeu ;
35. — Ha hou pistoledeu ha hou málìg vihan,
Ha hi karguet a eur, a eur hag a argand.
36. — Er marhadour iouank hag er plahig nezé
E ridas d'er beanan d'avertis gard er Roué.
37. — — Digoret t'emb en or, hostiz hag hostiéz :
Ni zou ni gard er Roué, n'hun lausket quet ér méz.
38. — — Matèhig Marguerit, saill bean ag a hulé,
Quei de zigor en or de soudardet er Roué !
39. — — Penaus vou d'ein digor en or de dud er Roué,
A p'en don gued Yannik ar gain é hakené ?
40. — — Matèhig Marguerit, a p'hum behé gouiet,
E oé hui er guetan hum behé bet lahet.
41. — Ha p'hum behé lamet gued-n-oh hui hou puhé,
Ne véemb quet bremen tré déourn tud er Roué.
42. — Kentéh en neu hostiz d'er prizon zou stleijet,
Hag a berh er justis ou deu é oen krouguet.
43. — Elsen ou dès paiet kement a dorfoeteu
Ou dès bet, hemb truhi, groeit eid dastum madeu.



PETIT JEAN LE BON GARÇON

(Traduction).

1. — Un jeune marchand, Petit Jean le Bon Garçon, était venu à Pontivy, de la ville de Lyon.
2. — Était venu à Pontivy à la foire de novembre pour acheter les meilleurs bœufs et les meilleurs chevaux ;
3. — Pour essayer de les revendre plus cher à la foire de Guémené : Hélas ! au lieu de gagner il perdait.
4. — Quand il eut terminé ses achats et fait son marché, il se mit en quête d'une bonne maison pour y passer la nuit.
5. — — Bonjour à vous, maître et maîtresse de la maison, j'ai souvent logé dans cette hôtellerie.
6. — Mais je crois que le personnel en est changé ; seule la petite servante Marguerite ne l'est pas.
7. — Je suis un marchand venu à Pontivy pour la foire : voudriez-vous me loger dans votre hôtel ?
8. — — Oui, certainement, jeune homme, vous serez bien logé : vous aurez à manger ce qui vous fera plaisir.
9. — Vous aurez à manger ce qui vous fera plaisir, et le meilleur lit dans la chambre que vous choisirez.
10. — Et le meilleur lit dans la chambre que vous choisirez, et, pour vous servir, la servante que vous désignerez.
11. — — Si on me donne la servante que je désignerai, c'est la petite servante Marguerite que je veux pour me servir.

12. — Après qu'on eut fini de souper et que la table eut été desservie, le marchand demanda qu'on lui désignât sa chambre.

13. — — Petite servante Marguerite, allume la chandelle, et donne à ce jeune homme la meilleure des chambres.

14. — Le jeune marchand, pendant qu'il choisissait sa chambre, tirait des sons si joyeux d'une flûte en argent !

15. — Tirait des sons si joyeux d'une flûte en argent, que son cœur débordait de bonheur et de contentement.

16. — La petite servante Marguerite, tout en faisant son lit, le regardait de temps en temps, et elle soupirait !

17. — — Petite servante Marguerite, dites-moi pourquoi vous soupirez toutes les fois que vous me regardez.

18. — — Petit Jean le Bon Garçon, il ne faut pas vous tromper : Il y a un glaive tout nu sous votre oreiller, il n'a pas encore été essuyé depuis qu'il a servi à tuer le troisième.

20. — Il n'a pas encore été essuyé depuis qu'il a servi à tuer le troisième, Petit Jean le Bon Garçon, vous serez le quatrième.

21. — — Petite servante Marguerite, sauve-moi la vie et je te rendrai riche de cinq cents écus tout neufs.

22. — — Je ne demande ni votre or ni votre argent, mais seulement un gage de votre fidélité.

23. — — Petite servante Marguerite, il ne faut pas vous tromper : il y a bientôt trois mois que je suis marié.

24. — Chez mes parents, j'ai trois frères, bien plus capables que moi : petite servante Marguerite, vous ferez votre choix parmi eux.

25. — Petite Marguerite descend alors de la chambre, retourne auprès de ses maîtres et leur demande :

26. — — Mon maître et ma maîtresse, voilà que j'ai soupé, que toute ma vaisselle est lavée, que dois-je faire encore ?

27. — — Petite servante Marguerite, viens avec nous dans la chambre du haut, nous aider à tuer ce jeune homme.

28. — — Mon maître et ma maîtresse, n'auriez-vous aucune ré-pugnance à tuer un jeune homme dans la fleur de son âge ?

29. — Mon maître et ma maîtresse, attendez au moins minuit au moment où le jeune homme sera plongé dans le sommeil.

30. — Il est jeune et vigoureux..., il pourra se défendre et, par le bruit, attirer ici les hommes de la police.

31. — — Petite servante Marguerite, va donc te mettre au lit, et, lorsque nous t'appellerons, tu te lèveras aussitôt.

32. — La petite servante Marguerite ne se mit pas au lit, mais se hâta de monter dans la chambre du marchand.

33. — — Petit Jean le Bon Garçon, tirez vos sabots, et marchez sans faire de bruit sur vos semelles.

34. — Marchez sans faire de bruit sur vos semelles ; votre cheval est dehors et aussi vos pistolets.

35. — Vos pistolets et votre petite valise qui est chargée d'or et d'argent.

36. — Le marchand et la jeune fille coururent alors avertir la garde du roi.

37. — — Ouvrez-nous la porte, hôte et hôtesse : nous sommes la garde du roi, ne nous laissez point dehors.

38. — Petite servante Marguerite, saute vite de ton lit, va ouvrir la porte aux soldats du roi.

39. — Comment pourrai-je ouvrir la porte aux soldats du roi, puisque je suis en croupe avec Petit Jean sur sa belle monture ?

40. — — Petite servante Marguerite, si nous l'avions su, c'était vous la première que nous eussions tuée.

41. — Si nous vous avons ôté la vie, nous ne serions pas maintenant entre les mains des soldats du roi.

42. — Aussitôt les deux hôtes sont trainés en prison, et de par la justice condamnés à être pendus.

43. — C'est ainsi qu'ils ont subi la juste peine de tant de crimes qu'ils ont commis sans pitié pour s'enrichir.

(Recueilli et traduit par Y. K.)



L'ÉTANG

Près l'étang où le jonc s'endort,
L'étang vieux où viennent les mousses,
J'ai rêvé dans mon âge d'or,
Près l'étang où le jonc s'endort
De repos et de lente mort,
Tant les eaux dormantes sont douces,
Près l'étang où le jonc s'endort,
L'étang vieux où viennent les mousses.

Je regardais dans son miroir
Qui semblait refléter les âges
Les secrets que nul n'a pu voir,
Je regardais dans son miroir,
Mais il était épais et noir,
Jamais troublé par les orages.
Je regardais dans son miroir
Qui semblait refléter les âges.

C'était auprès d'un vieux château,
L'étang même était en ruine.
La vase y jetait son manteau.
C'était auprès d'un vieux château,
Pas un cygne, pas un bateau,
Un marais mouvant le termine.
C'était auprès d'un vieux château,
L'étang même était en ruine.

Les poissons étaient endormis,
La grenouille seule était gaie.
Sous les lotus, leurs grands amis,
Les poissons étaient endormis.
Tous les êtres s'étant soumis
Au sommeil aussi je m'essaie.
Les poissons étaient endormis,
La grenouille seule était gaie.

Les saules pleuraient tout autour,
Les roseaux restaient immobiles,
Pas un frémissement d'amour !
Les saules pleuraient tout autour,
Tristes la nuit, tristes le jour,
De souvenirs indélébiles.
Les saules pleuraient tout autour,
Les roseaux étaient immobiles.

Les ajoncs venaient jusqu'au bord,
Les genêts, les houx et l'ortie,
Et le buisson inculte et tort.
Les ajoncs venaient jusqu'au bord,
Un chêne se survivait fort
Regrettant la foudre sortie.
Les ajoncs venaient jusqu'au bord,
Les genêts, les houx et l'ortie.

L'onde était lourde, pas un pli
Ne venait changer sa surface,
Ainsi qu'un verre dépoli
L'onde était lourde, pas un pli ;
L'oiseau seul y volait joli.
Car l'étang fut de vieille race.
L'onde était lourde, pas un pli
Ne venait changer sa surface.

Il imitait le chevalier
 Couvert de sa pesante armure,
 La châtelaine au lourd collier.
 Il imitait le chevalier,
 L'aïeul qu'il ne put oublier,
 Fidèle comme la nature.
 Il imitait le chevalier
 Couvert de sa pesante armure.

Il renfermait bien des démons
 Maintenant réduits au silence,
 Dans ses herbes, dans ses limons
 Il renfermait bien des démons
 Qui jadis par vaux et par monts
 Dans l'air marchaient plein d'insolence.
 Il renfermait bien des démons
 Maintenant réduits au silence.

Le papillon et le cousin
 Osaient se fourrer dans ses plantes,
 Ils volaient jusque sur son sein.
 Le papillon et le cousin
 Aimaient aussi son air malsain,
 Les fraîcheurs humides et lentes ;
 Le papillon et le cousin
 Osaient se fourrer dans ses plantes.

C'était un énorme fouillis
 Où tout croissait à l'aventure,
 Où nuls brins ne furent cueillis ;
 C'était un énorme fouillis,
 D'oiseaux, poissons, arbres vieilliss,
 Avec toute leur géniture ;
 C'était un énorme fouillis
 Où tout croissait à l'aventure.

Et la couleuvre et le crapaud
 S'approchaient, bêtes familières ;
 Tout à coup on voyait leur peau.
 Et la couleuvre et le crapaud
 Formaient parfois tout un troupeau
 Sur les rives hospitalières ;
 Et la couleuvre et le crapaud
 S'approchaient, bêtes familières :

De vieux remparts hélas ! béants
 Se baignaient dans la masse sombre
 Avec leurs murs massifs géants.
 De vieux remparts hélas ! béants
 Apparaissaient sur les néants
 Qu'on entrevoyait sous leur ombre ;
 De vieux remparts hélas ! béants.
 Se baignaient dans la masse sombre.

La mousse avait tout envahi,
 La mousse verte, et grise et jaune,
 Elle entrait dans l'œil ébahi,
 La mousse avait tout envahi,
 Dans ses replis n'a rien trahi
 Se confondant avec la faune.
 La mousse avait tout envahi,
 La mousse verte, et grise et jaune.

Et l'eau du vieux, du vieil étang
 Se plaisait dans cette manière,
 Son flot dormait, dormait content ;
 Et l'eau du vieux, du vieil étang
 Avait un tel bonheur latent
 Qu'il m'enveloppait comme un lierre.
 Et l'eau du vieux, du vieil étang
 Se plaisait dans cette manière.

Moi, l'enfant, fils de ce terrain,
 Je comprenais bien sa nature,
 Son flot de plomb, son sol d'airain ;
 Moi, l'enfant, fils de ce terrain,
 J'avais déjà tout son chagrin
 Et son horreur de la culture.
 Moi, l'enfant, fils de ce terrain,
 Je comprenais bien sa nature.

RAOUL DE LA GRASSERIE.



LE BOUQUET DE PETIT-PIERRE



Extrait de la semaine de Bébé

Le Samedi.

Dédié à ma petite Aline.

I

Chut ! ne la troublez pas ? Mignonne est occupée !...
 Aujourd'hui point de jeux, à dodo la poupée !...
 Pèle-mêle autour d'elle et jonchant le parquet
 Des fleurs qu'elle choisit pour faire son bouquet,
 Le bouquet blanc, tout blanc, et la couronne blanche
 Qu'elle ira déposer sur sa tombe dimanche,
 La tombe du chéri qui dort depuis un an
 Là-bas, près du grand saule où va pleurer maman.

De son pieux travail nul ne peut la distraire :
Elle aussi se souvient du mignon petit frère,
De celui qu'un matin, pour l'emporter au ciel,
Était venu chercher l'archange Gabriel —
Ainsi, lui disait-on, qu'en sa couchette rose
Il a pris endormi, comme petite Rose,
Ainsi que les bébés qui ne reviennent plus,
Beaux chérubins que gardé au paradis Jésus
Pour avec lui jouer et faire la dinette,
Ainsi qu'en le jardin chaque jour fait Linette
Avec petite sœur. — Oh ! qu'elle avait pleuré,
Voyant le berceau vide ! Elle voulait, bon gré
Mal gré, qu'au paradis on allât le reprendre
Si le méchant Jésus ne voulait pas le rendre :
Méchant ! répétait-elle, il est méchant, méchant !
De ses doigts aux rideaux on la vit s'accrochant
Ne voulant pas quitter, malgré sa pauvre mère
Qui lui sourit, hélas ! taisant sa peine amère,
Et pour la consoler la prend sur ses genoux,
L'embrasse en promettant et gâteaux et joujoux,
Mais en vain. De la chambre on l'entraîne à grand'peine...
Elle pleura, fut triste au moins une semaine.

Aline, à cette époque, avait au plus trois ans,
Un âge où les regrets au cœur sont moins cuisants,
Où la douleur dans l'âme à peine fait sa trace,
Légère impression qu'un seul sourire efface.
Elle s'est consolée, elle a repris ses jeux ;
Pour éclairer son front et pour sécher ses yeux
Un seul rayon suffit, comme aux larmes de Flore
Suffit un seul baiser, un rayon de l'aurore.
Mais si tout retentit du bruit de ses ébats
Dans la maison, croyez qu'elle n'oubliera pas,
Vienne le samedi, sa tâche accoutumée.
Après de sa maman dans la chambre enfermée
Voyez-la sérieuse ? Adieu rire et caquet !
Car demain Petit-Pierre attendra son bouquet.

Dans la gerbe de fleurs aux tiges si fragiles
 Sans les froisser voyez fouiller ses doigts agiles ?
 A son gré choisissant et disposant ses fleurs,
 Les plus belles toujours aux plus fraîches couleurs.
 Qu'au bouquet nul ne touche ? Aline ainsi l'ordonne ;
 Que seulement on l'aide à tresser la couronne ?

Et la mère à l'enfant tout heureuse obéit,
 L'ange qui la console et que son cœur bénit.

.

II

Fleurs du jardin, de la prairie,
 Fleurettes des champs ou des bois,
 Si la gerbe souvent varie
 Toujours heureux sera son choix.

Eh ! qu'importe qui les compose,
 Et la couronne et le bouquet,
 Blanc camélia, blanche rose,
 Lilas, chrysanthème ou muguet ?

Elle prend ce que Dieu lui donne
 Et toujours riche est sa moisson :
 Hiver, été, printemps, automne
 Tour à tour paieront la rançon.

Ne faut-il pas, chaque dimanche,
 Rendre visite au cher tombeau,
 L'orner de sa parure blanche
 Et qu'il soit de tous le plus beau ?

Hélas ! que dirait Petit-Pierre
Venant, fidèle aux rendez-vous,
Bien qu'invisible sous la pierre,
Ecouter son babil si doux

Et recevoir la fleur aimée,
La tendre fleur du souvenir,
Si, seul, à l'heure accoutumée,
Il ne la voyait pas venir ?

.
.

Et l'enfant travaille sans trêve
Et merveille est de voir sa main ;
Bientôt le chef-d'œuvre s'achève...
Qu'il sera donc content demain !

A. DIXNEUF.

¶



LES VEILLÉES DE KERVIGNAC

III

ARMEL ET FÉLIX.

L'*histoire* d'Armel a été entendue, elle aussi, à Kervignac, non plus, comme celle d'Annaik er Roc'h, à la veillée chez Yann de Baléour, mais dans le charmant intérieur d'une famille dont je vous demande la permission, lecteurs, de . . . ne pas vous présenter les membres.

Un étranger était arrivé le matin ; il venait chercher repos et tranquillité sous ce toit ami, et jouir à plein cœur de l'hospitalité la plus douce et la plus cordiale. En route, le chant monotone et plein d'une rêveuse mélancolie d'un petit pâtre avait attiré son attention ; mais hélas ! sa connaissance insuffisante de la langue bretonne ne lui avait pas permis de bien saisir le sens de la complainte dans laquelle le nom de *Monsieur Armel* était souvent répété. Le soir, il disait à ses hôtes réunis au salon combien il regrettait d'être du nombre — trop grand — des *sots Bretons*. On le plaignit sincèrement d'un si triste malheur (!) lequel, ajouta-t-on, était réparable au moins pour cette fois. Le récit suivant fait avec la meilleure grâce du monde, et écouté avec le plus vif intérêt, fit oublier — pour une heure — au *sot Breton* les inconvénients d'ignorer la langue de son pays.

I

D'Hennebont, descendez, en suivant la rive gauche, le cours admirablement pittoresque du Blavet. Après une demi-heure de marche, vous rencontrerez une grotte profonde formée d'énormes

blocs de granit. C'est la grotte de saint Gunthiern, prince breton qui, chassé de sa patrie à la fin du V^e siècle par les invasions saxonnes, vint avec une foule de ses compatriotes chercher un asile dans l'Armorique et y fonder une nouvelle patrie, une nouvelle *Bretagne*. C'est dans cette solitude, s'il faut en croire une tradition très-ancienne et très-respectable, qu'il mourut, après l'avoir embaumée du parfum des plus belles et des plus héroïques vertus. — A une centaine de mètres de cette grotte, sur la hauteur, s'élève une vieille gentilhommière appelée Loc-Gunthiern, et par corruption Loc-Koïern, qui, à l'époque où commence ce récit, est la propriété et la demeure de M. Rogérien et de sa jeune femme.

Sur la rive opposée, un gracieux chalet émerge d'un bouquet d'arbres. C'est Kerihuel, maison de campagne de M. Hervégan, notaire à Hennebont.

M. Rogérien et M. Hervégan avaient épousé les deux sœurs, mesdemoiselles Yvonne et Lucie Keralio, qui s'étaient toujours aimées de l'amour le plus tendre. Jamais elles ne s'étaient quittées, et, après leur mariage, ce leur fut un grand bonheur de pouvoir vivre si près l'une de l'autre et de continuer leur douce intimité. Le Blavet, il est vrai, séparait Loc-Koïern et Kerihuel; mais cela procurait à leurs habitants l'occasion de faire de fréquentes promenades en bateau. Chaque famille eut le sien, et, sur un signe de convention parti tantôt de la rive droite, tantôt de la rive gauche, on voyait à toute heure du jour les petites barques traverser les eaux rapides et profondes du fleuve.

Bientôt cependant ces allées et venues devinrent plus rares, puis cessèrent complètement, du moins de la part des deux jeunes femmes. Que se passait-il? La douce et constante intimité des deux sœurs avait-elle donc fait place à un sentiment trop commun — surtout entre les femmes, — la jalousie? Oh non! Mais, à huit jours d'intervalle, les cloches de Kervignac¹ annoncèrent joyeuses le baptême d'Armel Rogérien, et celles de Caudan le baptême de Félix Hervégan! — Quelques semaines s'écoulèrent

¹ Loc-Koïern qui dépend aujourd'hui d'Hennebont, faisait partie autrefois de la paroisse de Kervignac.

encore, et les barques de Loc-Koïern et des Kerihuel sillonnèrent de nouveau le fleuve portant tour à tour d'une rive à l'autre M^{me} Rogérien et son Armel, M^{me} Hervégan et son Félix. Les deux sœurs demeuraient toujours tendrement unies ; chacune d'elles adorait son enfant et chérissait son neveu. La vie leur souriait et semblait leur promettre joie et bonheur sans fin : aussi loin que leurs regards se portaient sur l'avenir, elles ne découvraient que des perspectives ensoleillées. Hélas ! elles se trompaient : elles n'avaient devant elles que des mirages décevants ! Une année s'écoula encore, et M^{me} Rogérien mourut en donnant le jour à un petit être qui n'eut pour berceau que le cercueil de sa mère ! En mourant, Yvonne fit à son mari et à sa sœur les adieux les plus touchants, et recommanda à Lucie de servir de mère à l'orphelin qu'elle laissait, d'aimer et d'élever Armel comme son propre fils. Lucie lui en fit la promesse solennelle, et, après s'être d'abord abandonnée à une douleur poignante elle recouvra bientôt assez de calme et d'énergie pour faire face à ses nouveaux devoirs. Elle réussit à faire entrer un peu de résignation dans le cœur ulcéré de son beau-frère et entourra le petit Armel des soins les plus maternels.

Rien de remarquable à signaler dans la première enfance d'Armel et de Félix. Elevés avec le plus grand soin par M^{me} Hervégan, leurs heureuses qualités naturelles se développèrent, en même temps que leur intelligence s'éclairait des premières lueurs de la raison et de la foi. Leurs caractères, semblables sous plus d'un rapport, présentaient aussi des différences que saisissait facilement un œil attentif : tous deux étaient vifs, ardents, emportés même ; mais chez Armel, la colère ne tardait pas à faire place à une douceur charmante qui provoquait les caresses et les baisers ; — Félix, lui, poussait la colère jusqu'à la violence, et, quand une fois on l'avait offensé, recouvrer ses bonnes grâces n'était pas chose facile ; pour répondre à une caresse, souvent alors sa petite main se faisait méchante.

Quand ils eurent atteint leur douzième année, ils furent mis au collège de Sainte-Anne d'Auray alors dans sa plus grande prospérité. Il serait fastidieux de s'étendre sur cette période de leur existence ; quelques mots la résumeront.

Ils trouvèrent dans cette maison des maîtres dévoués et habiles dans la formation des âmes et des intelligences. Ces maîtres surent adoucir un peu le caractère violent de Félix qui s'attirait sans cesse des difficultés avec ses camarades, et porter Armel à réagir contre une tendance très prononcée vers la mélancolie qui lui avait déjà valu le surnom de *rêveur*. Cela tenait un peu probablement au vide laissé par sa mère qu'il n'avait jamais connue ; et quand on a eu ce malheur, quel vide, en effet, dans une existence ! Il manquera toujours quelque chose à un homme dont l'enfance n'aura pas été bercée sur les genoux et le cœur d'une mère. Armel avait trouvé dans sa tante un amour tendre et dévoué ; mais il sentait que les tendresses d'une mère sont d'une essence particulière, qu'elles ont des raffinements que les autres cœurs, même les meilleurs, ne peuvent remplacer ni deviner. — Toujours unis d'ailleurs, les deux cousins se complétaient l'un l'autre : Armel savait intervenir à propos dans les querelles que s'attirait Félix, et, par sa douceur, calmer les esprits ; Félix, de son côté, se présentait toujours à temps lorsque des plaisants voulaient jouer au doux *rêveur* de mauvais tours que lui épargnait le bras redouté du *batailleur*. Très-bien doués sous le rapport de l'intelligence, ils cédaient rarement à d'autres — au grand dépit de leurs trente ou quarante condisciples — la première et la seconde place, qu'ils occupaient presque alternativement. Mais ce qui les distinguait surtout, c'était leur tendre et inaltérable affection mutuelle. Un trait fera voir jusqu'où allait cette affection.

Pendant leur rhétorique, le soir d'une composition, Armel, quelque peu embarrassé, se présente chez le professeur.

— Monsieur, dit-il, voulez-vous me permettre de vous dire simplement une chose qui me tourmente depuis ce matin ? Voici : Je crois avoir bien fait ma composition. . .

— Eh bien ! alors ?

— Eh bien ! je crains d'être le premier.

— Voyons, mon pauvre Armel, vous perdez la tête !

— Nullement, Monsieur. Si je vous dis cela, c'est que je voudrais que ce fût mon cousin Félix. Dans le cas donc où j'aurais mieux

fait ma composition que lui, je vous en prie, mettez-moi le descom quand même; mais qu'il n'en sache rien.

— Allons, allons, répondit le professeur tout surpris et remué, vous avez des idées impossibles; retournez à l'étude.

A peine Armel est-il sorti, que Félix se présente à son tour.

— Monsieur, dit-il sans préambule, je viens vous demander une faveur : si en composition je suis le premier et mon cousin le second, mettez-le avant moi; j'aime mieux cela.

Pour le coup, le professeur put à peine retenir ses larmes. « Allez chercher votre cousin », fut sa seule réponse.

Lorsqu'ils furent tous deux devant lui, il leur dit : « Embrassez-vous, mes enfants; je n'ai jamais rencontré affection comparable à celle qui vous unit. » Et il apprit à Armel et à Félix étonnés leurs intentions réciproques.

On dit que, pour cette composition, ils furent *ex-æquo*.

Ce fait fut bien vite connu dans tout le collège; professeurs et élèves admirèrent un amour si vrai, si fort, si désintéressé, et, à partir de ce jour, Armel et Félix furent appelés *les deux tourtereaux*.

Unis de la sorte, les deux cousins étaient heureux pendant les jours laborieux de l'année scolaire; plus heureux encore pendant les vacances qui les ramenaient, chargés de prix et de couronnes, à Loc-Koïern et à Kerihuel. Ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre. La grotte de Saint-Gunthiern était presque toujours désignée comme rendez-vous. C'est là d'ailleurs qu'on était presque sûr de trouver Armel, lorsqu'il n'était pas avec son cousin. Il passait de longues heures dans cette grotte, rêvant du saint qui l'avait jadis habitée et sanctifiée, savourant un volume de poésies ou d'histoire; ou bien encore, le regard perdu dans le vague, il restait des heures entières appuyé à ouverture du rocher d'où la vue s'étendait au loin sur les sites gracieux des deux rives du Blavet. Quels délicieux moments il passait ainsi solitaire ! Vraiment, s'il n'avait tant aimé Félix, il lui en aurait parfois voulu de l'arracher à ses méditations et à ses rêveries.

Un beau matin d'août, Armel y avait presque devancé l'aurore; sa prière matinale, qu'il aimait à faire en ce lieu vénérable, était sortie ardente de son cœur et de ses lèvres; il contemplait ravi et songeur, le paysage qui s'éveillait insensiblement devant

lui, sous les premiers feux du soleil levant et le souffle embaumé de la brise. Tout à coup Félix fit irruption dans la grotte.

— Enfin, te voilà ! mon cher, je viens t'annoncer une superbe partie : papa a vu hier à Lorient l'ingénieur des ponts-et-chaussées qui nous invite à une promenade en mer sur son joli bateau *Reine des Anges*. En voilà une veine, hein ? le bateau est à Pen-Mané ; nous avons vent et marée pour nous ; nous y serons d'emblée pour l'heure du rendez-vous ; mais partons de suite ; ton père est prévenu. En route ! à Dieu vat !

A cette nouvelle, Armel semble transformé : le rêveur disparaît, et on reconnaît à sa joie qui éclate, l'amant passionnée de la *mer jolie*. Tous deux sautent dans la petite barque, gagnent le fort du courant, hissent la voile et sont partis ; ils donnent de vigoureux coups d'avirons quand le vent vient à *mollir*, et arrivent les premiers à Pen-Mané.

Ce fut une ravissante journée.

Après avoir fait escale à Port-Louis, puis à Groix où on visita le *trou de l'enfer* et le *trou du tonnerre*, la *Reine des anges*, traînant à la remorque depuis Pen-Mané la barque de Kerihuel, vint, à la nuit tombante, déposer les deux cousins à la grotte de Saint-Gunthiern. Ils se précipitent aussitôt vers la maison, impatients de dire leur bonheur à leurs parents qui, ce soir-là, doivent s'y trouver réunis.

La réunion a lieu, en effet, mais quelle réunion ! En pénétrant au salon, Armel et Félix s'arrêtent tout interdits ; M^{me} Hervégan fond en larmes, tandis que M. Rogérien parle à voix basse à son beau-frère qui paraît complètement abattu et démoralisé. C'est à peine si l'on fait attention aux jeunes gens, dont l'enthousiasme, devant ce spectacle inexplicable et inattendu, fait place à la stupeur. On veut d'abord qu'ils se retirent ; mais bientôt, sur leurs instances réitérées, on leur apprend qu'un grand malheur vient d'arriver : M. Hervégan est ruiné ! l'honneur du notaire est sauf, du reste : il a trouvé le moyen, en sacrifiant sa fortune personnelle et la dot de sa femme, de désintéresser jusqu'au dernier centime tous ceux qui lui avaient confié leurs affaires. Lui seul est victime de sa trop grande confiance en des gens qui ne la méritaient pas, victime aussi de spéculations uniquement malheureuses.

Voilà ce que Félix et Armel réussirent à comprendre aux explications plus ou moins nettes qui leur furent fournies.

Lequel des deux fut le plus atterré de cette terrible nouvelle? On ne saurait le dire.

— Père, dit tout à coup Armel, vous serez maintenant riche pour deux fils, n'est-ce pas?

— Oui, mon enfant, répondit M. Rogérien à travers ses larmes, et pour ton oncle et ta tante aussi.

A force de prières et d'instances, il décida, en effet, M. et M^{me} Hervégan à habiter à Loc-Koërn, et à faire rentrer à Sainte-Anne, pour y finir ses études, Félix qui, voulant être utile à ses parents, les suppliait de lui procurer une position quelconque.

Mais un malheur n'arrive jamais seul, dit-on. En quittant pour toujours Kerihuel qu'il fallut vendre, ce cher Kerihuel où elle avait goûté un bonheur sans nuage, Kerihuel qui lui rappelait tant de doux souvenirs, M^{me} Hervégan se sentit mortellement atteinte. Une maladie de langueur, contre laquelle l'art des médecins aussi bien que les soins les plus attentifs et les plus empressés furent impuissants à lutter, la conduisit au tombeau après quelques mois de souffrances. C'en était trop pour M. Hervégan dont la constitution avait été déjà fortement ébranlée par la perte de sa fortune. Il ne survécut que quelques semaines à la douce et fidèle compagne de sa vie.

Le vide se faisait autour du malheureux Félix, immense, épouvantable! On crut que la raison ne résisterait pas à ces coups multiples et foudroyants, chez ce jeune homme qui, dans ses sentiments, allait toujours aux extrêmes. Heureusement, Armel était là. En ces douloureuses conjonctures, il sembla être le génie bien-faisant et consolateur attaché aux pas de Félix : à force de dévouement compatissant, de délicatesses infinies, il réussit à mettre un peu de paix et de résignation dans l'âme de son cousin. Leur amitié avait reçu la consécration du malheur, et en devint encore plus sérieuse et même plus tendre, si c'est possible. Ils passèrent cette dernière année de collège appuyés l'un sur l'autre, et on pouvait leur appliquer la belle et forte expression par laquelle l'Écriture dépeint l'amitié de David et de Jonathas : « Leurs âmes étaient collées ensemble. »

La fin de l'année arriva, et ils quittèrent pour toujours Sainte-Anne, emportant, outre leurs prix et leurs couronnes, l'estime, l'affection et les regrets de leurs maîtres et de leurs condisciples.

Le moment était venu pour tous deux de choisir une carrière. Les goûts de Félix n'étaient pas douteux, il avait toujours rêvé à Saint-Cyr, et souvent il lui arrivait de regretter amèrement l'ancienne situation de fortune de son père, parce qu'elle lui aurait permis de donner suite à ses projets et à ses aspirations vers le métier militaire. Aussi M. Rogérien, le prenant un jour à part, lui dit : « Mon cher Félix, tu es le frère d'Armel, et comme mon second fils. Armel lui-même, le jour où un premier malheur est venu fondre sur ton père, m'a demandé d'être riche désormais pour vous deux. Je le lui ai promis. Le moment de tenir sérieusement ma promesse est venu. Tes goûts te portent vers Saint-Cyr, eh bien ! je veux te mettre à même d'y entrer. » — Félix ne voulut pas d'abord accepter les générosités de son oncle ; mais Armel survint en ce moment, et, sautant au cou de son cousin, lui dit : « Méchant tu ne veux donc plus être mon frère ! » — Le dernier coup était porté : Félix accepta tout.

Et Armel, quels étaient ses rêves d'avenir ?

Il avait laissé croire à tous qu'il suivrait la même voie que Félix. Mais un jour, après ce que nous venons de raconter, il emmena celui-ci dans sa chère grotte ; là, prenant tout à coup un air grave et sérieux, il dit à son cousin :

— Félix, je vais te confier un secret : je ne serai jamais soldat et bientôt il faudra nous séparer.

— Que veux-tu dire ?

— Je suivrai une autre voie que toi. Ici, dans cette grotte, j'ai entendu bien souvent au dedans de moi-même une voix qui me fit peur tout d'abord, mais qui dans la suite me sembla douce et tendre ; j'ai entendu l'appel de Dieu qui me veut à lui, à lui seul : je serai prêtre.

— Non, Armel, non ! mon frère, ce n'est pas possible, je ne le veux pas ; je ne saurais me séparer de toi. C'était convenu, toi aussi tu devais entrer à Saint-Cyr. Ou bien, si tu n'en veux plus, de Saint-Cyr, écoute : prépare-toi à l'école navale, je t'y suivrai.

Marin, tu seras le plus heureux des hommes : tu aimes tant la mer !

— Mon bon Félix, merci de ton dévouement ; mais je serai prêtre, et jamais autre chose.

Félix ne pouvait se faire à cette idée. Peu à peu cependant, le ton sérieux et persuasif d'Armel dont le visage était comme transfiguré, lui fit comprendre qu'il s'agissait d'une vocation longuement réfléchie et mûrie. Il se calma et n'osa plus faire d'objections. Il espérait d'ailleurs que M. Rogérien mettrait obstacle à la vocation de son fils. Mais Armel obtint, — il est vrai non sans peine, — le consentement de son père, et, au mois d'octobre, il entra au séminaire de Vannes et revêtit la soutane, tandis que Félix, conduit à Nantes par M. Rogérien, y revêtit l'uniforme de lycéen et commençait sa préparation immédiate pour l'école militaire. — L'un et l'autre suivaient admirablement leur voie.

II

Après deux années passées à Nantes, où il continua à faire preuve d'une intelligence remarquable, Félix entra à Saint-Cyr avec le n° 3. Les fameuses brimades, qui battaient alors leur plein, ne l'épurent pas outre mesure : réprimant par force de raison et de volonté la violence de son caractère, il les prit en riant, par le bon côté. C'était le parti le plus sage.

L'abbé Armel, de son côté, avait bien employé son temps. Pour oublier le monde avec lequel, dans sa jeune ferveur, il voulait rompre complètement, il s'adonna avec une ardeur fébrile à l'étude de la philosophie et de la théologie. La vie monotone et profondément sérieuse du séminaire ne laissait pas de paraître dure et pénible parfois à ce rêveur dont l'âme mélancolique et aimante s'y trouvait comme étouffée dans ses aspirations vers l'idéal. Mais, dès le premier jour, son sacrifice avait été complet, généreux : il avait fait table rase de ses préférences et de ses goûts. Une piété solide lui donna une force incomparable pour persévérer dans cette voie, et bientôt son âme trouva paix et joie dans le travail et la prière. Son naturel rêveur et sensible ne reparissait guère que, dans les promenades, lorsqu'il se trouvait en face de la mer : alors il lui arrivait

souvent de s'isoler, et seul, perdu dans la contemplation de cet océan vers lequel l'attirait un attrait mystérieux, il rêvait longuement, comme autrefois dans la grotte bénie de Saint-Gunthiern. Cela ne l'empêchait pas d'être un séminariste modèle, dans toute l'acception du mot.

Malgré la séparation et l'éloignement, l'amitié des deux cousins n'avaient subi aucune altération ; leurs lettres, très fréquentes, étaient toujours marquées au coin de l'amour le plus tendre. Une terrible épreuve vint resserrer encore, si c'est possible, les liens qui les unissaient.

Un jour, une dépêche d'Hennebont apprit à Armel une nouvelle foudroyante : son père, sur lequel il avait concentré le meilleur amour de son cœur, venait de mourir subitement ! Quel coup ! Tout en larmes, fou de douleur, préservé seulement du désespoir par sa foi ardente et par les paternelles consolations que lui prodigua le Supérieur du séminaire, il se rendit à Loc-Kofern. Mais là, son cœur se brisa à la vue de la dépouille mortelle de son père bien-aimé : une heure après son arrivée, on le porta inanimé sur son lit, une fièvre ardente accompagnée de délire se déclarait, et le médecin appelé en toute hâte ne dissimula pas son inquiétude. Le coup avait été trop rude. — Après être resté plusieurs jours entre la vie et la mort, une crise heureuse se produisit enfin ; le pauvre enfant, au souvenir de son malheur, versa d'abondantes larmes, mais il trouva dans sa piété la force de se résigner sous la main de Dieu qui l'éprouvait si cruellement. Les lettres de Félix qui arrivaient tous les jours, bonnes, compatissantes, pleines de larmes, et remplies de cet amour tendre, dévoué sans réserve, qui s'applique comme un baume sur les plaies les plus cruelles de notre cœur, ces lettres, dis-je, ne contribuèrent pas peu à faire rentrer un peu de calme et de paix dans l'âme endolorie du jeune lévite. Leurs âmes, qui se comprenaient si bien, s'unissaient pour pleurer un malheur qui leur était commun, et dans cette union, elles trouvaient une force nouvelle pour le supporter. A partir de ce jour, Armel et Félix s'appuyèrent davantage encore l'un sur l'autre ; ils étaient seuls désormais, et, dans leur isolement, chacun d'eux sentaient le besoin de compter sur son cousin.

Aussi, le jour où Armel fit le *grand pas*, le jour où il se consacra à Dieu pour jamais par l'ordre du sous-diaconat, le brillant élève de Saint-Cyr était dans l'assistance, pleurant, et heureux pourtant du bonheur de son ami qui paraissait saintement radieux. Dès qu'ils purent se rencontrer seuls, le jeune sous-diacre se précipita dans les bras de Félix.

— Mon bon frère, s'écria-t-il, si tu savais combien je suis heureux !

— Parbleu ! je le vois bien, et cela suffit pour me mettre moi-même au comble de la joie.

— Merci Félix ! oh merci ! qu'il en soit toujours ainsi entre nous ; comme par le passé, nous aurons tout en commun, joies et tristesses, larmes et sourires.

Puis, après qu'ils eurent, durant quelques instants, donné libre cours aux sentiments dont leurs cœurs débordaient, Armel dit :

— Pour te prouver combien je compte sur toi, écoute-moi bien.

En ce moment la physionomie du lévite prend une expression presque solennelle ; il présente à son cousin un pli cacheté en disant :

— Garde bien ceci, Félix ; et si, comme je l'espère, je meurs avant toi, tu le déposeras sur ma poitrine, pour que je le porte au tombeau. C'est un souvenir personnel que je veux conserver de ce grand jour et des ineffables émotions qui ont remué tout mon être. Au demeurant, à toi qui me connais comme je me connais moi-même je ne puis défendre d'en prendre connaissance.

— Dans ce cas, mon cher, ce sera vite fait, car je suis curieux de connaître une fois en ma vie les pensées intimes d'un sous-diacre au jour — solennel pour lui, j'en conviens — de son ordination.

Il déchire l'enveloppe et lit, non sans attendrissement, les lignes suivantes :

« O Jésus, le voici enfin venu, ce jour que désirait mon enfance, après lequel soupirait mon adolescence : mes vœux sont comblés, je suis à vous, oui, bien à vous, ô mon Dieu !

« Vous connaissez le secret des cœurs ; vous savez donc que le mien est libre de toute affection tant soit peu répréhensible, vous savez que je ne veux aimer que vous, ô mon Dieu ! Je vous ai voué aujourd'hui une chasteté perpétuelle, je l'ai fait sous les auspices

de Marie, ma mère, renonçant généreusement aux joies même légitimes et permises de la terre qui avaient pourtant des charmes si grands pour mon cœur ; il aurait été trop sensible à l'amour des créatures, et il ne veut battre que pour vous.

« Mais pourquoi les bonheurs de la terre sont-ils toujours mêlés de tristesse ? Pourquoi dois-je me souvenir de la faiblesse et de l'inconstance de ce cœur que je vous donne ? Pourquoi être obligé de trembler, ô divin amant de mon âme ?

« Eh bien ! entendez le cri de ma fidélité qui est le cri de ma noble et bien-aimée patrie : *Potius mori quam fœdari!* Oui, si la blancheur immaculée du lis que la chaleur de votre amour a fait éclore, devait un jour se ternir, ô Dieu, transplantez-le dans vos célestes parterres, faites-moi mourir aujourd'hui même. Frappez : *plutôt la mort que la souillure!*

« Tel est le vœu suprême, ô divin amant de mon âme, que, dans ce jour de bénédictions, je confie à ma Mère du ciel, à celle que j'ai établie gardienne de mon cœur. — O Vierge, gardez-le toujours pur, toujours digne de vous, toujours !...

« Vannes, le 29 juillet 18... »

En finissant cette lecture, Félix, tout ému, ne put que serrer la main d'Armel.

— Mon cher, lui dit-il bientôt, tu étais digne d'être soldat.

— Et toi, lui fut-il répondu, autant et plus que moi, tu étais digne d'être prêtre.

Ils rejoignirent ensuite les groupes de séminaristes où le jeune sous-diacre était impatientement attendu. Car Armel était universellement aimé, et tout le monde était heureux du bonheur dont son âme était remplie et qui se reflétait sur son noble et beau visage.

Le soir venu, les deux cousins se séparèrent sans trop de chagrin ; quelques semaines allaient encore s'écouler, puis les vacances les réuniraient à Loc-Koïern.

P. GIQUELLO.

(A suivre).

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Douzième fascicule (*Boulangier*). — Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1891.

Quelle bonne fortune pour le général Boulangier d'être né en Bretagne ! Aucun détail de sa biographie, aucune parcelle de sa bibliographie ne devaient nous échapper, puisque M. Kerviler était là pour les recueillir. Grâce à notre éminent confrère, les curieux de l'avenir connaîtront par le menu cet invraisemblable roman historique qui mit la France à deux doigts de la guerre et la République à deux doigts de sa perte : le *boulangisme*, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

On aura l'idée de la place que ce mot et cette chose si vite démodés ont tenue dans le pays par la place même qu'ils occupent dans l'ouvrage de M. Kerviler. L'article *Boulangier* remplit un fascicule tout entier, soit plus de 150 pages, et il n'est pas fini ! A peine quelques lignes, au début de cet article, sont-elles données à un spirituel chansonnier nantais, M. V. Boulangier-Lesur, cousin du général. Lui, le général, règne en despote sur tout le reste, lui, toujours lui !

Avec ses procédés de méthode scientifique, M. Kerviler a réussi à mettre de l'ordre dans le fouillis boulangiste — presque un chaos. Il a divisé cette bibliographie historico-anecdotique en deux parties : 1^o l'œuvre du général, comprenant ses discours et ses proclamations, ses lettres, ses arrêtés ministériels, son livre *l'Invasion allemande*, dont la paternité lui fut contestée, et même un sonnet, *Mémoration*, que le journal le *Décadent* publia sous sa signature ; 2^o les notices et documents sur Boulangier et le boulangisme, des centaines, des milliers de brochures, d'articles de journaux, de chansons, de portraits.

Le catalogue de ces documents nombreux et variés à l'infini est fait de main de maître, il abonde en citations piquantes, originales, qui lui

enlèvent toute aridité ; il constitue un des plus curieux chapitres d'histoire familière qui aient été jamais écrits.

De 1886 à 1890, M. Kerviler étudie mois par mois, presque jour par jour, tous les actes publics de Boulanger et du boulangisme, la courte grandeur et la rapide décadence du général, la formation, l'apogée, la dislocation de son parti.

Cette formidable énumération est-elle complète ? Assurément non, et l'auteur le sait mieux que personne. Comme il ne dédaigne pas les infimement petits, je lui signale trois brouillies qui me semblent lui avoir échappé, mais je ne réponds pas absolument de leur absence, car j'ai lu un peu vite et ma vue s'égaré dans un pareil dédale.

1° *Le Boulangiste*, journal qui se publiait en août 1886 et dont il existe au moins deux numéros. J'ai sous les yeux celui du 26 août. C'est une petite feuille satirique qui avait pour directeur le caporal *Sourdine*, pour rédacteur en chef *Gymnaste Piano*. Elle renferme, avec un grand dessin de milieu intitulé *Triomphe* et signé *Ben-Caillou*, des éphémérides boulangistes, un catéchisme et des commandements boulangistes, jusqu'à un dictionnaire des mots qui riment avec *Boulanger*. Une note de la rédaction indique bien l'esprit de cette publication plus ironique que cruelle : « *Le Boulangiste*, en réponse aux nombreuses lettres de ses « lecteurs et amis, prévient qu'il ne peut recevoir les abonnements « que pour une durée de trois mois ; il n'espère pas survivre à son « ministre. »

2° *Le Bilan de Boulanger. — Aux électeurs républicains.* — (publication de la *Société des droits de l'homme et du citoyen*), 1888. C'est une brochure in-8° de 32 pages, qui se vendait cinq centimes et dont M. Lissagaray, secrétaire de cette société des droits de l'homme et futur directeur de la *Bataille*, était l'inspirateur. On y trouve, à la suite des protestations de la jeunesse des écoles, du conseil municipal de Paris, de la franc-maçonnerie, le compte rendu *in extenso* de la mémorable séance du 4 juin 1888, où l'on discuta la proposition du nouveau député du Nord sur la révision. Suivent des lettres et des dépêches de M. Boulanger, la fameuse lettre au duc d'Aumale notamment, et une autre, moins connue, (du 13 août 1888), au père Hyacinthe, qui contient cette phrase typique : « Le peuple a besoin qu'on s'occupe de lui comme d'un enfant. »

3° *Le vrai général Barbenzigue*, petit journal dans le format des *Lanternes* de Rochefort et autres, avec couverture illustrée et dessins dans le texte, qui se publiait hebdomadairement au mois de janvier 1889, avant la fameuse élection parisienne. Il y a quatre ou cinq numéros ;

c'est de la satire au gros sel, un peu Père Duchêne, un peu Bocquillon¹.

Je recommande aussi à M. Kerviler de feuilleter les *Annales* de l'association parisienne des anciens élèves du lycée de Nantes, c'est une source de renseignements sur le général Boulanger comme *ancien camarade*.

Attendons la fin du dossier, la liste des derniers articles de journaux et celle des portraits que nous réserve le prochain fascicule de M. Kerviler, mais dès à présent félicitons l'infatigable bibliographe d'avoir amassé une telle moisson de matériaux pour le Balzac futur qui ajoutera ce nouvel épisode à la *Comédie humaine*.

OLIVIER DE GOURCUFF.



LE PRIEURÉ ROYAL DE SAINT-MAGLOIRE DE LEHON, par M. l'abbé Fouéré-Macé. — Saint-Brieuc, Prudhomme, 1891.

M. l'abbé Fouéré-Macé, qui s'est voué à la restauration de l'antique église abbatiale de Lehon, vient d'ajouter un précieux document à l'histoire de cette paroisse dont il est le si digne recteur. Il a publié en une élégante brochure la conférence sur le prieuré de Lehon qu'il avait faite à Dinan lors du congrès de l'Association Bretonne de 1890. Tous les Bretons voudront revoir ou lire ces pages de la plus fine érudition auxquelles les articles de notre éminent collaborateur, M. Arthur de la Borderie, sur les *Origines de Dinan*, donnent un regain d'actualité.



A TRAVERS L'INVISIBLE, par la marquise de Blocqueville. — Paris, librairie des Bibliophiles, 1891.

Je connaissais de M^{me} la marquise de Blocqueville un livre très émouvant, *Perdita*, sorte d'apologie des saintes amitiés.

Perdita parut en 1859 ; une nouvelle édition fut imprimée, il y a peu d'années, à la librairie des Bibliophiles. C'est à la même librairie que

¹ M. Boulanger, le général d'*En r'venant de la R'vue*, méritait bien que M. H. Buguet lui dédiât son petit volume sur les revues de fin d'année. *Revues et Revuistes* (1887).

M^{me} de Blocqueville vient de publier son dernier ouvrage, *A travers l'invisible*.

Sur la foi de ce titre on pourrait s'attendre aux révélations d'une illuminée. Il n'en est rien : ce sont les pieuses aspirations d'une chrétienne. L'invisible dont il s'agit est le ciel catholique où l'auteur entrevoit la couronne après le combat de la vie.

Le voile romanesque qui recouvrait les élans religieux de *Perdita* n'existe plus ici. Le livre est tout en légendes édifiantes, en réflexions, en prières même. Je me suis rappelé en lisant celles-ci un touchant petit volume de *Réflexions et Prières* que l'on trouva dans les papiers de la duchesse de Duras.

Comment ne pas songer aussi, devant ces pages qui peignent au vif les douleurs et les apaisements d'une âme fervente, à M^{me} Craven et à l'admirable *Récit d'une sœur* !

M. Jouaust a donné au livre de M^{me} la marquise de Blocqueville, plein de nobles pensées gracieusement exprimées, l'élégance discrète qui lui convenait.

O. DE G.

..

ASSIGNATS ET PAPIERS-MONNAIE (Guerres de Vendée et Chouannerie),
par Augustin Rouillé. — 1 vol. in-4° illustré. — La Roche-sur-Yon, veuve Eugène Ivonnet, imprimeur, 1891.

Parmi les nombreux travaux que M. Benjamin Fillon avait laissés en projet — *pendent opera interrupta* — se trouvait une histoire des assignats pendant les insurrections vendéennes. L'éminent érudit voulait expliquer à grand renfort de documents le rôle de l'argent dans cette épopée de l'honneur et de la foi.

M. Augustin Rouillé diminue nos regrets de n'avoir pas connu l'ouvrage de M. Fillon, car il vient de traiter le même sujet, avec une rare compétence, dans un très beau livre publié et imprimé à la Roche-sur-Yon.

Les six chapitres de ce livre exposent clairement le système monétaire des chefs vendéens, de Stofflet surtout et de Charette, qui se montrèrent préoccupés de fournir à la guerre le nerf indispensable. Le premier fut l'instigateur de la mesure qui créa six millions en *billets commerçables* « remboursables à la paix. » Le second trouva souvent dans les réquisi-

tions faites « de par le roi » le moyen d'acquitter les dettes des armées royales.

Plusieurs de ces sommations portant la signature des lieutenants de Charette existent dans des collections particulières ; M. Rouillé les a reproduites.

Il nous donne aussi le fac-simile, en couleur, des assignats à l'effigie de Louis XVII, imprimés à Châtillon-sur-Sèvre, siège du Conseil supérieur de l'armée catholique, celui des bons royaux de Laval et d'Avranches, celui des bons commerçables de Stofflet, enfin celui d'un essai d'assignat de 1799, témoignage des suprêmes espoirs de l'armée catholique et royale.

Ces planches ajoutent beaucoup à l'intérêt du livre de M. Augustin Rouillé, elles le commentent et l'éclairent. L'exécution en a été confiée, sans doute, à quelque habile graveur parisien. Mais la part de l'imprimeur vendéen, M. Raoul Ivonnet, reste assez belle ; le format, la disposition du livre, les reproductions d'autographes dans le texte, sont tout à l'honneur de la typographie provinciale. Si ce volume leur parvient dans l'autre monde, les Rapin et les Sainte-Marthe estimeront que l'art de Guttemberg n'a pas dégénéré dans le Bas-Poitou.

Entre tous les attraits de l'ouvrage que M. A. Rouillé intitule modestement une monographie, le moindre, à notre gré, n'est pas l'index bibliographique qui le termine. L'auteur a dressé la liste de plus de 200 publications sur la Vendée militaire : c'est le noyau d'une bibliographie des plus intéressantes.

O. DE GOURCUFF.

LE POULIGUEN ET SES ENVIRONS. — *Etudes et Souvenirs*, par Aristide Monnier, de Nantes.

Un fort volume in-18 jésus de 434 pages avec photogravure d'un clocher en projet, tiré à un nombre restreint d'exemplaires.

Prix. 5 fr.

En vente chez l'auteur, à Ingrandes (Maine-et-Loire) ; au Pouliguen, à la communauté ; chez M. LIBAROS, libraire à Nantes ; chez M. Briand, libraire à Angers.

Alfred de Musset fait dire à un personnage de ses comédies « L'homme n'est-il donc né que pour un coin de terre ? » Ce mot me revenait à la mémoire en lisant le volume dans lequel M. Aristide Monnier célèbre le Pouliguen où il a passé son enfance et qu'il voudrait faire « prévaloir sur toutes les stations balnéaires voisines. »

Jusqu'ici, ceux qui ont écrit sur le Pouliguen ont cru que ce pays charmant n'avait pas d'histoire, et M. Aristide Monnier a prouvé qu'il en avait une très ancienne. Mais pour faire cette preuve, il lui a fallu se donner la peine de faire des recherches qui lui ont demandé beaucoup de temps, beaucoup de soin, beaucoup de patience. Aussi l'avenir répètera, en l'honneur de M. Aristide Monnier, ce vers de Brizeux :

Il aimait son pays et le faisait aimer

Un simple coup d'œil jeté sur le prospectus analytique de l'ouvrage le fera mieux apprécier que tous les éloges et l'on verra que M. Monnier s'est montré tour à tour historien, statisticien, archiviste, géographe, hagiographe, archéologue, économiste, naturaliste, etc. etc.

La première partie comprend sous le titre : Esquisses historiques : Coup d'œil sur la contrée. — Modifications du sol. — Populations qui s'y sont succédé. — Le Croisic, l'Enclis, l'archipel de Batz. — Notre-Dame-du-Mûrier. — Archives du prieuré du Batz, Georges Hervé. — Escoublac et sa falaise. — Penchâteau. — Le Pouliguen, ses origines, son passé. — Suite naturelle de l'esquisse. — Renseignements géographiques, hydrographiques, économiques et commerciaux ; description du port. — Industries du pays : marine, constructions, locations, pêches, industrie salicole (franc-salé, troque, concurrence des sels du Midi et de l'Est, marais salants, douane).

La deuxième partie renferme, sous le titre : Paroisse Saint-Nicolas du Pouliguen : Clergé de Batz, chapelains du Pouliguen, curés du Pouliguen, vicaires, prêtres nés au Pouliguen. — Église nouvelle, description, vitraux, notice hagiographique sur les saintes images. — Cimetière. — M. Gobin, ancien curé. — La maison Saint-René au Pouliguen. — Etat des paroisses de campagne depuis 1830, mission du curé. — Écoles officielles, écoles congréganistes. — Instituteurs et institutrices du Pouliguen, depuis 1820.

La troisième partie contient, sous le titre : Commune du Pouliguen : Maires de Batz, superficie cadastrale de la commune, population, électeurs, inscrits maritimes. — Maires du Pouliguen, œuvres de leur adm-

nistration. — Régates et navigation de plaisance. — Canots de sauvetage, sauveteurs. — M. le comte d'Esgrigny, sa famille, ses amis, ses hôtes. — Jean Prié, cordonnier-naturaliste ; projet de laboratoire zoologique au Pouliguen ; un dernier mot sur Prié. — M. Jules Benoit. — Etude de notaire au Pouliguen.

La quatrième partie traite, sous le titre : Le Pouliguen, station balnéaire : Du Pouliguen, de la côte de Batz, de l'amante. — De l'air de la mer, de l'action du sel sur la peau, du rôle brillant du sel à notre époque. — De l'excellence et supériorité du Pouliguen comme station balnéaire, de l'établissement hydrothérapique. — D'une excursion à la grand-côte, de la grotte du Courrican. — Des grottes de Piriac (art. inédit de L. Veuillot), d'une excursion à la Bôle, du chemin de fer De-cauville, de Pornichet. — D'une excursion au bourg de Batz. — Des concerts au Pouliguen.

Après avoir donné à son travail une conclusion très touchante et très noble, M. Aristide Monnier, a traité, dans des notes d'un haut intérêt pour l'histoire du pays, la question de la falaise d'Escoublac, copié le cantique de sainte Anne du Pouliguen et la chanson de Penchéteau, donné le livre d'or de la maison de Saint-René et les renseignements héraldiques sur la famille d'Esgrigny, ses proches et ses amis, etc. etc. Et partout il a mis en pratique la belle devise de son livre : *Instruire et édifier*. Aussi M. Grimault, chanoine, vicaire-général de l'évêché d'Angers, a-t-il écrit le 20 avril dernier à l'auteur :

« Monsieur. Je suis bien en retard pour vous répondre. C'est que j'ai voulu le faire à bon escient, après avoir dégusté de la première à la dernière page votre charmant volume. Tout m'a intéressé. Voilà enfin l'ouvrage complet que j'attendais sur le Pouliguen : vous serez lu avec un vrai charme par tous ceux qui aiment ce coin de terre et qui comme moi y ont déployé leur tente. Je ne manquerai pas d'annoncer dans la *Semaine religieuse d'Angers* votre remarquable et consciencieux travail, et *saint René* s'emploiera à le propager. »

Cette appréciation flatteuse de M. Grimault me dispense de plus amples éloges de l'ouvrage de M. Monnier. Sans aucun doute ce livre consciencieux, instructif, savant, honnête et intéressant mériterait une place d'honneur dans les bibliothèques paroissiales et conviendrait pour être distribué en prix dans les pensionnats religieux dont beaucoup d'élèves fréquentent chaque année la délicieuse station balnéaire du Pouliguen.

D. CAILLÉ.

La librairie Henri Jouve, 15, rue Racine, Paris, vient de mettre en vente la 16^e édition du *Dictionnaire de Médecine usuelle* de M. le Dr Vaquines (prix 2 fr. 50 franco). Ce succès extraordinaire est dû à la grande valeur de cet excellent ouvrage qui permet aux gens du monde de se familiariser en peu de jours avec la médecine et ses progrès les plus récents. Cet ouvrage s'adresse d'ailleurs à tout le monde : il contient de nombreux renseignements pratiques sur toutes les maladies, indique la conduite à tenir dans les maladies graves, ou dans les accidents, avant l'arrivée du médecin, et enseigne la façon de traiter soi-même les maladies moins graves. Rédigé d'une façon très simple, ce livre rendra de grands services aux malades, aux familles, aux jeunes gens, etc. Il a sa place marquée dans chaque foyer, dont il sera le précieux conseiller.



LES AURÉOLES, par Emile Collineau, avec une lettre préface de François Coppée. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur. Passage Choiseul, 23-21, MDCCCXCI.

M. Emile Collineau vient de publier chez Lemerre un volume d'environ 230 pages. Dans la lettre-préface du volume, François Coppée écrit à l'auteur : « Je dois à vos vers quelques heures bien douces. Tout y révèle une âme noble et tendre. Votre inspiration, parfois un peu flottante — permettez-moi d'être tout à fait sincère, — est du moins toujours élevée et pure, et vous possédez la large harmonie, le grand balancement Lamartinien. »

Les vers de ce volume sont, en effet, écrits sans prétention, mais toujours avec une grande délicatesse de sentiments. Le poète *auréole* ses souvenirs d'enfance et de jeunesse, son idéal, ses rêves, ses amours et son foyer. Ce sont des éclats de rire ou des pleurs enfantins comme dans cette pièce intitulée : *Arrière Saison*, de même que l'avant-dernier volume de vers du préfacier. L'auteur raconte qu'enfant, étant à cueillir des groseilles avec une petite amie aujourd'hui devenue une grande dame, comme il allait trop vite à les manger, il reçut d'elle une giffle bien appliquée, et ajoute-t-il :

Je..... n'en rougis point
Ce dont je rougis au contraire,
C'est qu'au lieu de se mettre au point,
L'âne aime mieux se mordre à braire.

Étais-je assez dadais, pourtant !
 Moi qui, depuis lors, sans rancune,
 Aurais payé d'argent comptant
 Vingt de ces gifles au lieu d'une.

Mais si l'auteur, dans ces vers qui rappellent par le sentiment certaines pièces du livre premier des *Contemplations*, sait plaisanter agréablement sur la naïveté de l'enfance, il sait s'élever parfois jusqu'à la véritable éloquence. Écoutez plutôt ces vers sur le pays natal, adressés à son fils :

Mais, las des songes dont s'enivre
 La jeunesse à l'âge fatal,
 Si tu trouves que pour revivre
 Il n'est rien tel que l'air natal,

Si tu sens courir une flamme
 A travers cet air embaumé,
 Aspire à pleins poumons, c'est l'âme
 De ceux qui t'ont jadis aimé.

Ecoute, c'est leur voix qui vibre,
 Voix lointaine aux charmes exquis ;
 Du cœur elle a touché la fibre ;
 Tu pleures... te voilà conquis !

Oui, crois-moi, loin des folles voies,
 Loin des caprices décevants,
 Loin du doute qui suit ses voies,
 Noyé d'ombre et battu des vents,

Pour savourer ce bien suprême
 — Lorsque tant de vœux sont trahis ! —
 De pouvoir aimer où l'on t'aime,
 Reste l'enfant de ton pays.

J'appellerai, en terminant, l'attention du lecteur sur deux pièces pleines de sentiment : *Aimer* et *Fleurs de tombe* qui justifient pleinement l'appréciation élogieuse de Coppée.

DOMINIQUE CAILLÉ.

DOUCEUR D'AIMER, *Petit poème*. — Paris, Léon Vanier, éditeur,
19, quai Saint-Michel, 1891. Prix 1 franc.

J'ai souvent donné le conseil suivant aux jeunes poètes qui sont venus me lire leurs vers : « Ecrivez peu, mais bien. Un petit opuscule renfermant de grandes beautés mettra mieux en relief votre talent qu'un gros volume rempli de qualités et de défauts. Il vous coûtera moins cher d'impression ; vous pourrez donc veiller à ce qu'il soit imprimé en beaux caractères et sur papier de choix, ce qui séduira les bibliophiles. Vous pourrez le vendre un prix modique et le débiter plus facilement aux lecteurs rares qui aiment les vers, surtout si vous avez l'habileté de lui choisir un joli titre. Le critique lira tout entier votre petit ouvrage avec plaisir et sans fatigue, au lieu de le feuilleter d'un doigt distrait, et en rendra compte aussi longuement et souvent plus élogieusement que s'il s'agissait d'un livre énorme. Des comptes rendus fréquents d'opuscules, paraissant à des intervalles rapprochés, feront bientôt connaître votre nom et au bout de quelques années vous vous trouverez en possession d'une petite réputation et d'un véritable volume. »

M Aymerillot a commencé, comme d'ailleurs plusieurs poètes nantais, à suivre mon conseil que je me suis toujours efforcé moi-même de mettre en pratique. Il vient de faire imprimer une élégante plaquette de poésies écrites avec le plus grand soin. Toutes n'ont pas une égale valeur. Mais j'en signalerai trois où notre jeune poète semble avoir dérobé à André Lémoyne, son auteur favori, sa grâce, sa fraîcheur et sa correction : *Au Bazvalan*, sonnet dédié à M. Olivier de Gourcuff ; *Après les noces*, élégie dédiée à M. Emile Grimaud, et enfin *Douceur d'aimer*, sorte d'épithalame qui m'est dédié à moi-même. Cette dernière pièce a fourni son titre au petit ouvrage poétique de M. Aymerillot, dont elle peut donner une très juste idée. La voici :

DOUCEUR D'AIMER.

A M. Dominique Caillé.

Les jours d'hiver s'en vont enfin. Mars est le mois
Où les couples d'oiseaux s'épousent dans les bois.
Ce n'est partout qu'un bruit de fête, et la nature
Sacre les mariés nouveaux sous la ramure.
Oh ! que j'aime ce temps de musique et d'amour !
Lorsque chaque matin j'ouvre ma chambre au jour

Et que j'entends vers moi, penché sur ma croisée,
 Monter de tant de cœurs cette note embrasée,
 Je ne puis empêcher le mien de s'émouvoir.
 En blanche mousseline il me semble te voir
 Et je pense que c'est aussi la matinée
 Du serment nuptial et de notre hyménée.

Illusion ! — pourtant ce jour viendra pour nous.
 Nous l'aurons dans un mois plus riant et plus doux ;
 Nous saurons, n'est-ce pas, le choisir sans nuage,
 Et toute la nature à notre mariage
 Sera pleine de joie et de sérénité.
 Il ne manquera rien à la solennité :
 L'aube prendra pour nous son azur le plus tendre,
 Les oiseaux qui sont là se feront tous entendre,
 Pour mêler leurs souhaits à ceux de nos amis ;
 Et lorsque nous serons au sanctuaire admis
 Où la splendeur avec la grâce rivalise,
 Nous aurons la prière et les chants de l'Eglise ;
 Puis, au retour, sur un tapis de frais gazon,
 Nous ouvrirons tous deux les quadrilles, au son
 Des vieux airs du pays d'un orchestre rustique,
 Et lorsque tout sera fini, quand la musique
 Aura cessé, le soir nous pourrons nous pâmer
 Délicieusement dans la douceur d'aimer.

De Vigny disait dans sa préface de *Chatterton*¹ que « quelques vers suffiraient pour faire reconnaître les poètes de leur vivant, si l'on savait y regarder » — « qui ne dit à présent, ajoutait-il, qu'il eût déclaré André Chénier poète sur les trente vers de Myrtho. » Après la lecture des trente vers que je viens de citer, qui donc hésiterait à déclarer poète M. Aymerillot ?

D. C.



AVIS AU LECTEUR. — La *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* fondée le 1^{er} Janvier 1891, à Paris, 14, boulevard Saint-Germain, s'occupe de *Zoologie*, de *Botanique*, de *Géologie*, de *Minéralogie*, de *Anthropologie*, de *Embryologie*, de *Téatologie*. Elle paraît tous les trois mois par livraisons de 64 à 80 pages. Son abonnement annuel est de 12 fr. pour la France et l'Algérie.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

LEPERDIT, MAIRE DE RENNES¹

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

Depuis longtemps, il est question d'ériger un monument à la mémoire de Jean Leperdit, maire de Rennes, du 3 ventôse an II — 21 février 1794 au 14 brumaire an IV — 5 novembre 1795. En 1838, à la suite de la publication dans la *Revue des Deux-Mondes* d'un article d'Emile Souvestre, David d'Angers écrivit à la municipalité de Rennes pour lui proposer de faire gratuitement, en marbre ou en bronze, la statue de Leperdit. Le Conseil municipal s'empressa d'accepter l'offre qui, pour des motifs restés inconnus, ne fut pas réalisée. Dix ans plus tard, M. Hamon, auteur du rapport présenté et adopté, en 1838, par le Conseil, sur la proposition de David d'Angers, fut nommé commissaire du gouvernement provisoire à Rennes. Il s'adressa au sculpteur Barré et fit exécuter un buste de Leperdit qui fut placé, le 9 avril 1848, dans la grande salle de la mairie. Une des rues de la ville portait, depuis 1830, et porte encore aujourd'hui le nom de Leperdit².

Mais ces témoignages de la reconnaissance populaire semblaient insuffisants. En 1879, M. Foucqueron, actuellement conseiller à la Cour d'appel de Rennes, proposait au Conseil municipal d'ériger la statue de Leperdit dans la niche centrale de l'Hôtel de Ville. Le projet, dont l'adoption, à raison du style du Présidial et du costume que le sculpteur eût dû donner à la statue, eût constitué une regrettable faute de goût, fut écarté par le Conseil. La proposi-

¹ Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des gens de lettres.

² *Erection d'un monument à Leperdit, ancien maire de Rennes. Notice biographique vendue au profit de l'œuvre*, par M. Adolphe Orain. Broch. in-8. Rennes. Alph. Le Roy. s. d. (1890).

tion a été reprise par l'initiative privée. Un comité s'est formé pour ériger un monument sur la place du Champ-Jacquet, au-dessous de la rue Leperdit, en remplacement d'une laide fontaine, dite monumentale, dont la vasque, toujours sèche, servait, jusqu'à ces dernières années, de dépôt de matériaux pour les paveurs de la ville. Récemment, une exposition rétrospective, artistique, iconographique et archéologique a été organisée au profit de la souscription dans les salles du nouveau Palais des sciences.

La figure de Leperdit, — républicain convaincu, mais rempli d'humanité, résistant à Carrier, faisant tous ses efforts pour arracher des victimes à la Terreur, — cette figure nous est très sympathique.

Mais son histoire, telle qu'on nous l'a présentée jusqu'ici, ne repose guère que sur des *on-dit*, sur des mots, sur des anecdotes dont l'authenticité n'est certifiée par aucun témoignage contemporain, qui ne s'appuient que sur des traditions orales dont il serait impossible de démontrer l'exactitude, traditions qui ont fort bien pu, — le fait s'est souvent présenté, — modifier, *arranger* les événements et les paroles qu'elles rapportent.

A dire le vrai, nous n'avons point jusqu'ici l'*histoire* de Leperdit, nous n'avons que sa *légende*.

Cette légende, notre intention n'est nullement d'en contester ici, ni même d'en rechercher l'exactitude.

Mais, en face de cette légende, ou à côté d'elle, si l'on veut, il importe de placer les documents historiques et authentiques relatifs à Leperdit, et dont *l'autorité est incontestable*.

En un mot, en face de la *légende* qui est connue, et d'ailleurs, sans prétendre nullement la détruire, nous voudrions mettre l'*histoire*, qu'on ne connaît guère.

Le lecteur, le public portera alors de l'une et de l'autre le jugement qu'il lui plaira, ce n'est pas notre affaire. Nous ne voulons que lui fournir — avec une impartialité absolue — des *documents*.

Voici d'abord la source *primitive* de la légende, d'où est sorti, avec plus ou moins de développement, plus ou moins d'arrangement, à peu près tout ce qu'on a dit de Leperdit jusqu'à présent. Cette source, c'est l'article d'Emile Souvestre publié le 1^{er} juillet

1838 dans la *Revue des Deux-Mondes*¹ ; voici textuellement tout ce qui, dans cet article, se rapporte au maire de Rennes.

RENNES EN 93².

II

Les affaires qui³ m'avaient appelé à Rennes m'y retinrent beaucoup plus longtemps que je ne l'avais d'abord pensé ; tout se trouvait dans un tel état de trouble et de désordre, que des obstacles imprévus s'élevaient de tous côtés.

Le général Labourdonnaye avait repris la Roche-Bernard, mais l'armée royaliste menaçait de venir assiéger Rennes ; la disette commençait à s'y faire sentir, et Carrier, de retour de Saint-Malo, où il était allé, selon son expression, donner *le fil au rasoir national*, essayait à Rennes ce qu'il devait exécuter plus tard, à Nantes, avec une splendeur de cruauté qui a rendu son nom célèbre à jamais. Heureusement que le hasard avait placé sur sa route un de ces êtres simples et sublimes à qui le dévouement tient lieu de puissance, et qui arrêtent tous les fléaux en leur faisant une digue de leur corps.

Cet homme était un pauvre tailleur nommé Leperdit. Né à Pontivy, dans le Morbihan, il n'y avait reçu que l'éducation grossière des enfants de sa condition. Le curé, frappé de ses dispositions, proposa de lui obtenir une bourse dans le séminaire du diocèse ; Leperdit refusa ; on lui demanda la cause de ce refus :

— Les séminaristes oublient leurs parents, répondit l'enfant ; on les habitue à ne plus obéir et à ne plus songer qu'à leur évêque ; je ne veux pas devenir prêtre, de peur de moins aimer ma bonne mère.

Il apprit donc l'état de son père, s'établit à Rennes vers l'âge de dix-huit ans, et s'y maria peu après. Pendant plusieurs années, sa vie fut celle d'un ouvrier laborieux et obscur, gagnant chaque jour le repas du

¹ *Revue des Deux-Mondes*, tome quinzième, quatrième série, livraison du 1^{er} juillet 1838, pp. 14 à 22. M. Paul Calmann Lévy, éditeur-proprétaire des œuvres complètes d'Emile Souvestre, nous a autorisé, par lettre du 8 juin, à reproduire ce fragment.

² C'est le titre de l'article. Il y a un chapitre § I et un § III, qui sont purement romanesques ; le récit est attribué au père d'Emile Souvestre.

³ « M'avaient appelé » *Me*, c'est le père de Souvestre.

lendemain, faisant sa part plus petite quand un malheureux venait lui dire qu'il avait faim, travaillant six jours sans relâche, et trouvant sa joie à sortir le septième avec un enfant à chaque main. Ce fut dans cette existence austère que son âme se prépara silencieusement aux grandes choses.

Lorsque la Révolution arriva, il la salua avec une joie calme, mais ferme, et comme une justice attendue. Armé l'un des premiers pour la défense des droits populaires, on voulut lui donner un grade

— Que les plus capables commandent, répondit-il ; mon rôle à moi est d'obéir.

Mais les événements marchaient, et ceux qui avaient commencé la Révolution étaient dépassés. Rennes avait eu trois maires déjà ; le premier s'était retiré à l'approche des mauvais jours, le second se cachait pour éviter l'échafaud, le troisième avait péri près de Vitré, massacré par les chouans, comme Joseph Sauveur. La guerre civile était aux portes, l'émeute au dedans, la disette partout, et Carrier arrivait !...

Ce fut alors que l'on vint dire à Leperdit que ses concitoyens l'avaient choisi pour officier municipal.

— Je n'ai pas le droit de refuser, puisqu'il y a du danger, répondit-il ; Je me crois incapable, mais j'essaierai. Si je recule au moment du péril, punissez-moi.

Puis, voulant donner l'exemple de tous les sacrifices, il transforma son atelier en caserne et y logea trente soldats, vivant des faibles économies qu'il avait longuement amassées pendant dix années de privations.

— Que laisserez-vous à vos enfants ? lui demanda un ami inquiet de ce dévouement patriotique.

— Mon exemple à imiter, répondit le tailleur.

Tel était l'homme en face duquel Carrier se trouva lors de son arrivée à Rennes. Comme nous l'avons déjà dit, les fédéralistes étaient en grand nombre dans le département, et l'envoyé de la Convention avait pour mission spéciale de sévir contre ce parti à peine vaincu ; son premier soin fut donc de demander au conseil une liste de proscription. Le conseil, effrayé, la dresse à la hâte et la présente à Leperdit.

— Vous avez oublié un nom, dit-il.

— Lequel ?

— Le mien, car la plupart de ceux que vous avez inscrits là sont mes frères d'opinion, et ont combattu comme moi pour la liberté.

Les membres du conseil se regardèrent avec embarras.

— Cette liste est un bon pour le bourreau, reprit Leperdit ; je ne la signerai pas.

— Mais Carrier l'a demandée, et la lui refuser c'est donner sa tête.

— Je le sais ; aussi je me charge de ce refus

Et déchirant la liste :

— Adieu, frères, ajouta-t-il en tendant la main à ceux qui l'entouraient ; *je vous recommande mes enfants !*

Il se rendit aussitôt chez Carrier.

— M'apportes-tu la liste ? demanda celui-ci dès qu'il l'aperçut.

— Non.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne veux pas qu'on la fasse.

Le conventionnel se leva comme un lion blessé.

— Qui donc de toi ou de moi commande ici, s'écria-t-il ?

— Ni l'un ni l'autre ; c'est la justice qui commande, et elle défend de frapper des frères, coupables seulement de s'être trompés. Fais toi-même cette liste si tu veux ; nous ne sommes pas des dénonciateurs.

— Ah ! tu prends le parti des anarchistes, des modérés, des catholins... Et si je t'envoyais pourrir en prison ?

— J'irais.

— Si je te faisais guillotiner ?

— Tu es libre.

Carrier grinçait des dents, frappait du poing sur son bureau ; cette résistance calme irritait sa colère, sans lui fournir les moyens de s'exprimer.

— Retourne à la mairie, dit-il enfin à Leperdit, je t'y consigne.

— C'est inutile, répondit le tailleur, je n'ai point d'autre domicile depuis un mois.

Leperdit retourna à la mairie, mais Carrier ne parla plus de sa liste de proscription.

Dans une autre occasion, le conventionnel lui reprochait d'avoir favorisé la fuite de plusieurs prêtres qui étaient hors la loi.

— Ils n'étaient point hors l'humanité, répondit le tailleur.

Lassé de toutes ses résistances, Carrier se décida à partir et à se rendre à Nantes, où il espérait trouver plus de docilité. En quittant Leperdit, il lui dit avec un accent de menace :

— Je reviendrai.

— Tu me trouveras, répliqua le maire d'un ton simple.

Carrier ne reparut plus à Rennes.

Mais, lui parti, restaient encore les méchants, les fous, les lâches surtout, race toujours prête à se racheter avec le sang des autres.

Beaucoup de gens s'étaient compromis dans la lutte des Girondins contre la Montagne. Les membres du *Comité des correspondances avec la députation d'Ille-et-Vilaine* avaient écrit, le 7 juin 1793, au citoyen Beaugeard la lettre suivante :

« CITOYEN :

« L'indignation et la douleur ont éclaté de toutes parts à la nouvelle
« de l'illégal arrestation de vingt-deux membres de la Convention na-
« tionale et de la commission des douze. Les citoyens d'Ille-et-Vilaine
« ne laisseront pas impuni l'attentat criminel commis par une *faction*
« *dominatrice et sanguinaire*, la violation de tous les droits de l'homme,
« l'interception de toutes les lettres, de toutes les feuilles périodiques
« entre Paris et les départements. Vos concitoyens n'ont pas vu sans
« une extrême surprise l'indifférence avec laquelle vous leur avez an-
« noncé l'arrestation de Lanjuinais, dont ils ont eu dans tous les temps
« l'occasion de reconnaître *l'intégrité, la lumière et le patriotisme soutenu*.
« La Convention nationale n'est plus libre. »

Or, ce même Lanjuinais, dont on avait fait l'apothéose, était maintenant proscrit et en fuite ; la *faction sanguinaire et dominatrice* était triomphante ! Il fallait lui donner des gages de repentir, apaiser la colère de ces nouveaux Teutatès par quelques sacrifices ! Mais prendre des victimes parmi les forts, eût été difficile ou dangereux ; on les chercha parmi les plus faibles et les plus abandonnés.

Grâce à Leperdit, les religieuses attachées à l'Hôtel-Dieu de Rennes continuaient à remplir leur mission de charité. Carrier s'était montré surpris à leur aspect, et les avait *tancées sur l'approbation secrète qu'elles pouvaient donner aux prêtres réfractaires* ; mais la bonne tenue de l'hôpital l'avait fait passer outre. Après son départ, on sut que deux de ces religieuses avaient reçu d'une Vendéenne que l'on conduisait au supplice (et qu'elles avaient précédemment soignée) un anneau d'or, comme souvenir de reconnaissance. C'en fut assez pour les sans-culottes d'élite, qui cherchaient une occasion de prouver leur patriotisme à la Montagne. Ils s'écrièrent qu'il y avait connivence entre les sœurs et les brigands ! Cet anneau donné était évidemment le prix de quelque trahison ; le salut de la République était compromis ; il fallait faire un exemple, etc. Bref, ce fut l'histoire des *animaux malades de la peste* : l'anneau remplaçait l'*herbe d'autrui* mangée par le malheureux Aliboron. Les deux sœurs furent donc arrêtées et conduites en prison.

Leperdit l'apprend : voulant éviter ces débats qui auraient com-

promis l'autorité des juges ou la sienne, il se rend directement à la tour Le Bat, où les nonnes étaient retenues.

— Que faites-vous ici ? dit-il brusquement ; qui vous a autorisées à quitter votre poste ?

Les sœurs veulent s'expliquer.

— Pas d'excuses, s'écrie Leperdit ; les malades ont besoin de vos soins ; votre prison, c'est l'hôpital ; là du moins vous êtes utiles à la patrie.

Puis, se tournant vers le geôlier, il le somme de relâcher ces deux femmes, et les reconduit, en grondant, à l'Hôtel-Dieu, où il les consigne. Les juges comprirent la leçon, et ne réclamèrent point leurs captives.

Nous avons déjà dit que la disette se faisait sentir à Rennes. Les royalistes, qui n'espéraient s'emparer de la ville qu'en semant la discorde parmi ses défenseurs, firent répandre le bruit que cette disette était entretenue volontairement par les membres de la commune, qui spéculaient sur les grains. La souffrance rend crédule ; le peuple, qui mourait de faim, s'assembla, et, excité par un misérable nommé Toinel, qui avait été deux fois condamné à la corde pour vol de vases sacrés, il se rendit sur la place de la commune, demandant le maire avec des cris menaçants. Leperdit paraît au balcon et veut parler ; mais on ne lui en laisse pas le temps.

— Du pain ! du pain ! s'écrie la foule exaspérée.

— Je n'en ai point.

— Ta vie alors.

— Je vais vous l'apporter.

Il quitte la fenêtre pour descendre : ses amis essaient de le retenir.

— Non, dit le tailleur, leur fureur va croissant ; il faut que je l'apaise par mes paroles ou par mon sang.

L'officier qui commande dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville déclare alors qu'il défendra le maire au péril de ses jours, et ordonne à ses soldats de charger leurs armes.

— Que fais-tu, citoyen ? s'écrie Leperdit ; j'ai fait serment de mourir pour le peuple et non de le faire mourir pour moi. Reste ici ; je sortirai seul. On ne tue pas si vite que tu le crois un honnête homme. D'ailleurs, ne vois-tu pas que je suis armé ? j'ai mon écharpe.

Il descend alors et se présente à la foule. A son aspect, on recule et il y a un moment d'hésitation. Mais Toinel et quelques misérables apostés par lui recommencent leurs cris. La fureur se rallume ; le tu-

multe augmente et les pierres commencent à voler. Leperdit, atteint au front, chancelle. A la vue de son sang qui coule, le peuple s'arrête, épouvanté de ce qu'il vient de faire. Il y a un instant de silence.

— Citoyens, dit Leperdit en souriant avec douceur, je ne sais point faire des miracles comme Jésus-Christ, et je ne puis changer ces pierres en pains. Quant à mon sang, que vous voyez couler, plutôt au ciel que je pusse vous en nourrir, je vous le donnerais avec joie jusqu'à la dernière goutte.

A ces mots d'une sublime miséricorde, tous les yeux se baissent ; il y a dans la foule comme un mouvement d'embarras. Leperdit en profite et justifie la commune en rappelant tout ce qu'elle a fait, tout ce qu'elle fait encore pour ramener l'abondance. Il parle longtemps avec calme, d'une voix douce, égale, et ne s'interrompant que pour essuyer le sang qui inondait son visage. La foule comprit qu'on l'avait trompée, et alors vint le regret, puis la honte. Le bruit s'apaisa, les rangs s'éclaircirent, et cette multitude qui un instant auparavant grondait pareille à une mer orageuse, se fonda comme une nuée.

Mais enfin la tourmente révolutionnaire s'apaisa ; les chouans et les Vendéens déposèrent les armes ; l'abondance reparut, et avec elle la tranquillité publique.

Tant que la mairie de Rennes avait été un avant-poste exposé aux premiers coups des brigands et de l'émeute, tout le monde s'était tenu à l'écart ; mais dès qu'il n'y eut plus qu'honneur et profits à y trouver, chacun s'offrit à remplacer Leperdit. Les gens bien nés s'aperçurent pour la première fois que ce n'était qu'un pauvre tailleur qui faisait des fautes d'orthographe. On avait pu l'accepter comme administrateur à une époque où il fallait savoir mourir ; mais maintenant que le danger était passé, ce poste demandait un homme considéré qui pût donner des bals. L'égalité républicaine n'était déjà plus qu'une fiction reléguée dans la loi ; il y avait quelque part un jeune général à longs cheveux et à visage cuivré qui méditait sourdement de confisquer la Révolution à son profit. La réaction contre les habitudes démocratiques se faisait sentir partout, et les sans-culottes débraillés de 93 commençaient à se transformer en incroyables. Leperdit comprit que son temps était fini, et, ne cherchant point à retenir un pouvoir qu'il n'avait jamais demandé, il retourna à son établi, comme Cincinnatus à sa charrue, sans soupçonner lui-même la grandeur de son dévouement. Cependant il fit partie, un peu plus tard, de la députation que le conseil municipal de Rennes envoya pour féliciter Napoléon lors de son passage à Nantes. Ses traits frappèrent l'Empereur.

— Votre nom, Monsieur ? demanda-t-il brusquement à l'ex-maire de Rennes.

— Leperdit, tailleur.

Napoléon fit un geste de surprise, et demanda une explication qu'on lui donna.

— Que pense le peuple de moi ? dit-il en s'adressant de nouveau à Leperdit.

— Le peuple vous admire.

— Est-ce tout ?

— Oui.

— Ainsi, on me reproche quelque chose !

— L'arbitraire, sire.

L'Empereur, qui marchait, s'arrêta devant Leperdit, et le regarda en face.

— Vous tenez à me prouver, Monsieur, que le proverbe a raison quand il parle de la franchise des Bretons ?... Du reste, j'aime qu'on dise ce qu'on a dans le cœur... Venez.

Et faisant un signe au tailleur, il l'attira dans une embrasure de fenêtre, où il l'entretint une heure entière. Leperdit soutint cette conversation sans embarras, repoussant les propositions de l'Empereur et laissant voir ses opinions républicaines. Lorsqu'il se retira, Napoléon le suivit du regard.

— Homme de fer ! murmura-t-il.

Et il rentra brusquement.

Le soir même, le maire de Rennes, le marquis de Blossac, qui s'était montré plus docile que son compagnon, reçut le brevet qui le nommait chevalier de la Légion d'honneur.

Depuis cette époque jusqu'aux Cent-Jours, Leperdit resta étranger aux affaires politiques. Malgré son âge, il reprit alors sa vieille cocarde, et marcha avec les fédérés au secours de Nantes, que les Vendéens menaçaient. Au retour de Louis XVIII, il fut porté sur la liste des conseillers municipaux ; mais il refusa de prêter serment. Le préfet, furieux, le fit mander.

— Prenez garde, dit-il au vieillard, on ne se montre point impunément hostile à Sa Majesté ; je pourrais vous l'apprendre,

— Vous êtes bien jeune, et moi bien vieux, pour que je reçoive des leçons de vous, répondit le tailleur en souriant.

— Vous prêterez serment, monsieur !

— Jamais !

— Vous levez la tête bien haut.

— C'est que je n'ai dans ma vie rien qui puisse me la faire baisser. Le préfet confus s'excusa, et reconduisit Leperdit jusqu'à la porte.

Mais la liberté, que celui-ci avait adorée comme sa sainte, et à laquelle il avait tout sacrifié, était perdue pour longtemps, sinon pour toujours. Aussi sa vieillesse fut-elle triste, désenchantée. Que de fois je l'ai vu assis sous les tilleuls de la *Place aux Arbres*, les yeux tournés vers le grand édifice du *Présidial* où il avait siégé aux plus terribles jours de la Révolution ! Ah ! sans doute qu'en contemplant ce théâtre de tant de nobles angoisses, de généreuses espérances et de sublimes dévouements, d'amères pensées descendaient dans son âme ! Sans doute qu'il se demanda plus d'une fois à quoi avaient servi tant d'efforts, et si le travail des nations n'était pas, comme celui des enfants, une bruyante inutilité !

Du reste, les désenchantemens politiques de Leperdit ne changèrent rien à son caractère. C'était un de ces cœurs que l'aspect du mal attriste mais ne peut endurcir. Sa mort fut digne de sa vie. Réveillé au milieu de la nuit par les cris *au feu* ! il court à l'incendie, se précipite dans les endroits les plus dangereux, et reçoit une blessure dont il ne s'aperçoit qu'au moment où le danger a cessé. On le rapporte mourant : pendant deux années, sa blessure s'aggrave et devient chaque jour inguérissable. Il ne fait entendre aucune plainte, ne donne aucun signe d'impatience, et ne songe qu'à ses enfans, qui l'entourent. Tout à coup l'un d'eux cesse de venir. Leperdit demande la cause de son absence ; on lui répond avec embarras qu'il est malade. Mais le jour même il apprend que la conspiration de Berton a été découverte ; il ne doute pas que son fils ne soit une des victimes. Cependant il garde le silence, il veut éviter à sa femme, à ses enfans, une explication qu'ils redoutent, et refoule sa douleur au fond de son âme.

Pendant dix-huit mois, il s'informe chaque matin de la maladie de ce fils absent, et feint de croire ce qu'on lui répond. Enfin, quand l'heure suprême est venue, sûr de confondre la douleur qu'il va réveiller dans la douleur plus poignante que causera sa perte, il demande une dernière fois son fils. Tous baissent les yeux et gardent le silence.

— Ainsi, il est mort, murmura le vieillard... Je le savais... Que Dieu leur pardonne !

Ce furent les dernières paroles de cet homme, dont toute la vie s'était passée, dans le combat, à parer les coups qui pouvaient frapper les autres, sans jamais en porter lui-même. Les prêtres qu'il avait arrachés à la guillotine refusèrent de suivre son cercueil, et la ville qu'il

avait administrée, défendue et sauvée, *ne voulut point lui faire don d'une fosse dans son cimetière!!!* Il fallut en appeler à la générosité publique, quêter de quoi acheter six pieds de terre pour un homme auquel les vieilles républiques eussent élevé des statues ! Hâtons-nous de le dire pourtant, cette aumône d'une tombe ne fut point refusée par les citoyens de Rennes, et ceux qui visitent aujourd'hui le cimetière de cette ville peuvent voir, près de la grille d'entrée, une colonne de granit sur laquelle se lit cette épitaphe simple :

LEPERDIT, ANCIEN MAIRE DE RENNES. ET DOYEN DES
TAILLEURS.

Mais le plaisir de raconter une noble vie nous a fait suspendre le récit de notre séjour à Rennes pendant la Terreur ; il est temps d'y revenir.

III

.....
EMILE SOUVESTRE.

Voilà ce qu'on peut appeler la source *légitime* de l'histoire de Leperdit, la seule où l'on se soit adressé jusqu'ici.

Maintenant, nous allons reproduire dans leur texte ou résumer fidèlement, impartialement, les actes, les documents *historiques* que nous avons pu recueillir sur Leperdit et sur le régime de la ville de Rennes, pendant son administration municipale, — en abandonnant, nous le répétons, au lecteur et au public le soin d'en tirer, s'il lui plaît, telles conclusions qu'il voudra, et que pour notre part nous nous abstiendrons de formuler.



Le 4 janvier 1751¹, Marie Le Pliant², fille mineure de feu Jean et d'Isabelle Jégourel, pupille autorisée de François Coëtmeur,

¹ *Archives départem. du Morbihan. B. Sénéchaussée de Pontivy. Registres des tutelles, curatelles, etc. n° 114. R°.* Le village de Kergreiz a été annexé, depuis la Révolution, à la commune de Pontivy.

² Nous avons adopté pour le nom de la mère de Leperdit l'orthographe généralement admise. Au registre cité ci-dessus, on lit : « Le Puillien. » M. Rosenquiez dans l'inventaire de la série E., supplément, N° 1018, a écrit « Pulvan ». La copie de l'acte de décès d'Olivier Leperdit et de l'acte de baptême de Jean qui nous a été gracieusement communiquée par M. Le Brigand, l'archéologue bien connu de Pontivy, porte « Pulian. »

son oncle et tuteur, avec lequel elle habitait, au village de Kergrezil, paroisse de Noyal-Pontivy. Elle déclara qu'elle avait été demandée en mariage par Olivier Leperdit, fils de François, du village de Kerguimarec en Noyal et qu'elle trouvait cette demande « sortable et avantageuse. » En conséquence, elle sollicita un décret de mariage qui lui fut accordé, sur approbation formelle de ses parents et alliés. Le mariage eut lieu peu de temps après ; mais Olivier Leperdit tomba malade au bout de quelques mois et mourut, le 26 novembre 1751, au village de Kergrezil où il était allé se fixer au moment de son mariage¹. Marie Le Pliant était enceinte depuis quelques mois lors du décès de son mari.

Marie Le Pliant ne comptait pas faire nommer un tuteur avant la naissance de son enfant ; mais ayant appris que son beau-père voulait être chargé de cette fonction, conformément à l'édit de 1730, elle se rendit à la sénéchaussée de Pontivy et déclara qu'elle n'avait aucune opposition à former et qu'elle pensait être éloignée de deux mois environ du terme de sa grossesse. Le 31 janvier 1752, François Leperdit fut nommé tuteur du posthume² et dès le lendemain, il fit procéder à l'inventaire des meubles laissés par son fils³, meubles dont la garde fut confiée à la veuve d'Olivier Leperdit⁴.

¹ *Acte de décès d'Olivier Leperdit* : « Le vingt-septième jour de décembre mil sept cent cinquante-un, a été inhumé au cimetière de cette église paroissiale le corps d'Olivier Leperdit, âgé d'environ vingt-sept ans, décédé hier au village de Kergrezil chez lui, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction ; présents au convoi Marie Pulian, sa veuve, François Leperdit, son père, François Coëtmeur et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer. [Signé] Le Ralle, curé. (*Registres paroissiaux de Noyal-Pontivy*, au greffe du Tribunal de Pontivy).

² *Archives départementales du Morbihan*. Sénéchaussée de Pontivy B. *Registre des tutelles, curatelles, décrets de mariages et autres matières d'office*, f° 113, r^o. La nomination fut signée par Joseph-Pierre Le Vaillant, sieur de Vilgonan, sénéchal de Pontivy et premier magistrat du duché de Rohan, pairie de France.

³ Les scellés avaient été apposés d'office, le 26 novembre 1751, par M^e Vincent Le Vieulx, notaire ad oint pour le greffe civil.

Dans le procès-verbal d'apposition de scellés, dans l'inventaire du 1^{er} février 1752 comme dans le décret de mariage et la constitution de tutelle, on a écrit « Le Predit. » Les registres de la paroisse de Noyal-Pontivy et les registres de la mairie de Rennes portent le nom de « Leperdit » ou « Le Perdit. »

Loin d'être dans une situation aisée, les parents de Leperdit étaient sans fortune. Suivant l'inventaire du 1^{er} février 1752, Olivier Leperdit était « en son vivant journalier ». Son mobilier fut évalué à la modique somme de 28 l. 15 s. 6 d. Le coffre fermant à clef et claveure (serrure) qui contenait sa garde-robe fut estimé 9 livres. Il possédait deux chemises de « feslie » estimées 20 sols, une culotte de toile et une veste de « pechinai » estimées 20 sols, une paire de bas et une paire de sabots estimées 10 sols, une couette de balle et deux linceuls d'étope, une braye et son brayoir (pour briser le chanvre), etc., etc.

Jean Leperdit naquit le 6 mai 1752. Voici la copie de son acte de baptême relevé au greffe du tribunal de Pontivy sur les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Noyal.

« Le septième jour de may mil sept cent cinquante-deux par moy soussignant a esté baptisé un fils posthume né d'hier au village de Kgrésil du légitime mariage d'entre feu Olivier Leperdit et Marie Pulian auquel on a donné le nom de Jean. Parrain a été Jean Piriô de Kbourhis et marraine Mathurine Leperdit de Kguimarec qui ont déclaré ne savoir signer.

[Signé :] FRANÇOIS LE RALLE. curé.

Sur l'enfance et la jeunesse de Jean Leperdit et sur les détails de sa vie jusqu'à sa nomination comme maire de Rennes, nous n'avons pu recueillir qu'un petit nombre de renseignements inédits. Aussi nous nous contenterons, pour cette partie de son existence, de résumer rapidement ce que nous racontent ses biographes.

Leperdit apprit à lire et à écrire. Bien que ses parents n'eussent que de modiques ressources, cela n'eût pas empêché Jean Leperdit de suivre les cours du collège de Vannes. « Avant 1789, écrivait M. Villemain dans son rapport sur l'enseignement secondaire en 1843, l'instruction classique, plus recherchée par le goût et l'habitude des classes riches, était en même temps plus accessible aux classes moyennes ou pauvres... Tout dans les traditions et les mœurs secondait l'instruction classique ; tout était préparé pour elle et la favorisait : le nombre des bourses et des secours de toute

nature, la fréquentation gratuite d'un grand nombre d'établissements, l'extrême modicité des frais dans tous les autres. . » Mais s'il était facile de recevoir l'instruction classique, les lois ecclésiastiques exigeaient que les ordres ne fussent conférés qu'à ceux qui auraient des ressources assurées, soit de leur patrimoine, soit autrement, soit par la concession d'un bénéfice, soit par la constitution d'une rente, appelée titre cléricale ou sacerdotal et dont le minimum était fixé à 80 livres. Quant aux paroles prêtées à Leperdit, en réponse à l'offre qui lui aurait été faite de le faire admettre au séminaire diocésain, il est difficile de les considérer comme vraisemblables : nul n'ignore que le plus scrupuleux accomplissement des devoirs sacerdotaux n'exclut nullement l'amour de la famille, et la promesse de ne jamais quitter sa mère s'accorde mal avec les dix années de tour de France que devait faire le compagnon-tailleur.

A l'âge de quatorze ans, Leperdit apprit l'état de tailleur, et à dix-huit, c'est-à-dire en 1770, il s'en alla faire son tour de France en commençant par Rennes. Il revint dans cette ville en 1780, s'établit à l'entrée de la rue d'Échange, en face de la porte de l'église Saint-Aubin, et se maria, le 11 février 1783, en l'église de Saint-Étienne, avec Guillemette-Perrine Poupin, originaire de Cesson¹.

M. Hamon raconte que Leperdit conquiert une véritable popularité au milieu de la jeunesse des écoles. « C'était, dit-il, autour de l'établi du tailleur que ces jeunes gens se pressaient pour recevoir ses encouragements et ses conseils. Cette table devint comme une chaire de vertus civiques, et de cette école sont sortis plusieurs hommes dont l'illustration a honoré leur ville natale. » Parmi ceux qui venaient causer politique dans la petite maison du contour Saint-Aubin, M. Orain cite Moreau, prévôt de l'École de Droit, Bernadotte, alors sergent de Royal-Marine, et ajoute : « Ces causeries servirent plus tard de thème aux articles incisifs qui parurent dans la *Sentinelle du Peuple*, journal que le philosophe Volney imprima clandestinement dans les caves du château de Maurepas. »

¹ Ces renseignements et ces dates nous sont fournis par la brochure de M. Adolphe Orain.

Pour qui connaît le soin jaloux avec lequel la bourgeoisie cherchait à éviter toute occasion d'être confondue avec le peuple, ces échanges de vues entre le prévôt de l'École de Droit et le tailleur à façon ne laissent pas d'exciter quelque surprise. Suivant l'exemple du barreau de Rennes qui avait décidé « qu'on n'admettrait point au tableau... ceux dont les pères auraient exercé un art mécanique, ou quelque autre état bas et réputé tel¹, » l'association des Étudiants, à laquelle appartenait Moreau depuis le 24 décembre 1782, avait pris, le 23 mars 1786, la délibération suivante² :

« Après avoir délibéré sur l'importance qu'il y a à mettre à la tête du Corps des gens de condition honnête, pour prévenir les abus qui pourraient se glisser dans ces sortes d'élections, les Etudiants ont arrêté qu'à l'avenir tous les Etudiants qui aspireraient aux charges de Prévôt et de Greffier, auparavant d'être reçus à y prétendre, seront tenus de représenter leurs extraits baptistaires en due forme, même légalisés, dans laquelle légalisation le juge fera mention de la qualité, état et profession des pères des aspirants, même de leurs lettres de bachelier, et qu'outre ils soient inscrits pour le trimestre courant. »

Dans ses *Souvenirs par rapport à M. Leperdit*, publiés par Hippolyte Lucas dans l'*Almanach populaire* de 1841, Sylvain Codet, ancien agrégé et professeur à la Faculté de Droit de Rennes de 1781 à 1791, qui devint plus tard l'un des amis les plus dévoués de l'ancien maire de Rennes, déclare qu'avant la Révolution, Leperdit était son tailleur et qu'il ne le connaissait qu'à ce titre.

Il ne semble pas moins difficile de croire que les dialogues politiques du contour Saint-Aubin aient eu quelque influence sur la rédaction des cinq numéros de la *Sentinelles du Peuple*, écrits par un envoyé du ministère, chargé de combattre, à l'instigation de l'intendant Bertrand de Molleville, la noblesse et le Parlement³.

¹ *Le Barreau du Parlement de Bretagne au XVIII^e siècle*, par M. Frédéric Saulnier, p. 8.

² *L'Association des Etudiants en droit de Rennes avant 1790*, par M. de la Sicotière, pp. 52 et 56.

³ V. *Les origines de la Révolution en Bretagne*, par B. Pocquet, t. II, p. 117 et suivantes.

La relation de Sylvain Codet nous donne quelques détails sur le rôle de Leperdit de 1789 à 1791 :

« M Leperdit, écrivait l'ancien député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, ne tarda pas à suivre l'élan généreux donné à toute la nation ; il avait un esprit droit, une raison saine et un cœur bienfaisant. Ces qualités lui avaient attiré la confiance de son quartier, et avaient déjà entraîné dans son opinion un grand nombre de ses voisins.

« J'étais alors officier municipal ; on vint me dire qu'il y avait un rassemblement autour de sa maison ; j'envoyai savoir ce que c'était : c'est, me répondit-on, un grand nombre d'indigents auxquels M Leperdit a l'habitude, chaque semaine, de distribuer des secours, soit en nature, soit en argent. Avant de faire cette distribution, il a soin de leur faire une petite exhortation dans laquelle il les invite à être soumis au nouveau gouvernement, à rejeter tout ce que l'on pourrait dire contre la Révolution, et à leur démontrer qu'elle n'est nullement contraire à la religion, dont ils pourraient continuer à être les fidèles observateurs. »

Remarquons, en passant, que Leperdit était un ardent défenseur de la Constitution civile du clergé, de cette loi qui, suivant la spirituelle définition de Taine, « sous prétexte de réformer les abus ecclésiastiques, mettait tous les fidèles, ecclésiastiques ou laïques, hors la loi, » et qui a été la principale cause des troubles qui ensanglantèrent la France. « La municipalité, instruite de ces faits, ajoute Sylvain Codet, ne put qu'admirer sa conduite. Sa considération pour lui s'accrut à un tel point que, dans certaines circonstances, elle avait recours à lui pour l'aider à propager dans l'esprit du peuple le patriotisme. »

Les faits signalés par Sylvain Codet montrent qu'à cette époque, Leperdit se trouvait dans une situation aisée. Partisan de la Révolution, il fut un des premiers acquéreurs de biens nationaux. Le 17 février 1791, le district de Rennes mit en vente « une maison située au midi de la rue des Changes en face du portail de l'église des Jacobins et portant le numéro 1492, possédée ci-devant par les religieux Jacobins et affermée au sieur Gibouin, » pour un prix annuel de 196 livres.

Cette maison consistait « en un embas avec cheminée, chambre et cabinet au premier étage, même appartement aux second et

troisième, et un grenier au-dessus ; un terrain ou jardin au midi de ladite maison sur lequel le locataire avait établi des baraques à ses frais et qui lui appartenaient ; plus un cellier dont jouissait Leperdit. » Le lot était évalué 1500 livres : Leperdit fut déclaré adjudicataire au prix de 1700 livres¹.

Le 7 mars, il se présenta au district et déclara « porter à la somme de 3625 livres les objets compris à la page 196². » Il s'agissait de la maison occupée par Leperdit. Nous ne connaissons pas le prix de location ; mais le procès-verbal d'adjudication décrit l'immeuble comme suit : « La maison dite *le Mouton blanc*, située à l'encoignure orient et midi de la rue des Changes et du carrefour de Saint-Aubin, possédée ci-devant par les religieux Jacobins de Rennes. Ladite maison consistant dans une grande boutique, salle au derrière, une cave, petite boutique au midi de la rue des Changes, deux chambres et un cabinet au premier étage, deux chambres au second étage, grenier au dessus, cave et caveau³. » Le 24 mai 1791, aucune enchère nouvelle ne fut présentée et la maison fut adjugée à Leperdit⁴.

ALBERT MACÉ.

(A suivre).

¹ Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine. Série Q. Reg. n° 348 f°s 25, 26, 27.

² *Ibid.* Reg. pour recevoir les enchères, n° 176.

³ *Ibid.* Reg. n° 348, f°s 369 et suivants. — A l'Exposition Leperdit, salle B, vitrine n° 3, M. Desmazures a exposé deux quittances, signées par Malézieux, receveur-trésorier du district de Rennes, constatant le versement par Leperdit, le 25 mai 1793, d'une somme de 433 l. 19 s. 6 d., et le 26 septembre 1793, d'une somme de 439 l. 11 s. 5 d., à valoir en capital et intérêts sur l'adjudication du 24 mai 1791. (*Renseignements communiqués par M. Pihon, éditeur à Rennes*).

⁴ Il résulte de renseignements qui nous ont été communiqués en cours d'impression que l'expression « la maison du contour Saint-Aubin » employée par MM. Hamon et Orain et reproduite par nous est inexacte pour la désignation du premier établissement de Leperdit à Rennes. Leperdit habitait rue Saint-Louis, n° 1485, dans une maison ayant aussi appartenu aux Jacobins et nommée les *Bas-Côtés*, qui fut estimée 1800 l. le 27 octobre 1790 (Série Q. article 6 provisoire) et qui lui était affermée 250 l. par an, avec à une salle au rez-de-chaussée de la maison du *Charbon Blanc* et un cellier l'entrée, et, au midi de la rue des Changes, la maison du *Mouton Blanc* était occupée au rez-de-chaussée par M^{me} V^{ve} des Touches (270 l. par an) ; au premier, par M^{me} Gaillard (100 l. par an) ; au second, par le s^r Le Sourd ou le sieur Laplanche son locataire, (30 l. par an) et par la V^{ve} Charpentier (22 l. par an) ; un caveau sous la révolution d'un escalier en saillie sur la cour était loué à M^{me} Goyon ; et, au midi de la cour, se trouvait le cellier loué à Leperdit.

ORIGINES DE LA VILLE DE DINAN
ET DE SES SEIGNEURS'

IX

Olivier I^{er}, sire de Dinan.

Le second seigneur de Dinan que nous connaissons est Olivier I^{er}, très probablement fils de Joscelin, quoique nous n'ayons pas la preuve directe de cette filiation.

Joscelin, selon toute apparence, ne vécut guère après 1050 ; en 1074 (nous le verrons plus loin), Dinan avait certainement pour seigneur Geofroi, fils d'Olivier : entre ces deux dates se place la domination d'Olivier lui-même dans la seigneurie de Dinan.

Dans la pancarte des notices et des actes relatifs à la fondation du prieuré de Saint-Florent sous Dol, dépendant de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, la première notice nous montre Olivier de Dinan donnant à cette abbaye la moitié du cens des seiches pêchées en Rance levé par lui au port de Saint-Suliac : don auquel Cana, femme d'Olivier, et Geofroi, leur fils, ajoutent leur consentement². Les droits ainsi concédés au port de Saint-Suliac furent affectés par l'abbaye de Saint-Florent de Saumur à son prieuré de Saint-Florent sous Dol, dont l'église fut fondée (on le sait posi-

' Voir la livraison d'Avril.

² « Johannes et Gilduinus [filii Rivalloni de Dolo, Comburnensis domini] de-derunt (S. Florentio Salmuriensi) medietatem census sepiarum in fluvio Rantia ad Sanctum Ciliaicum Et Oliverius de Dinanno dedit alteram medietatem. concedente filio ejus Goffredo et ejus conjugé Cana. » (D. Morice, *Preuves* I, 433).

tivement¹) en 1079. Cette date semble donc contredire l'assertion ci-dessus, d'après laquelle Olivier I^{er} n'aurait plus été seigneur de Dinan en 1074. Néanmoins il n'y a pas de contradiction : d'après la pancarte, le droit sur les seiches fut donné à Saint-Florent de Saumur avant la fondation de Saint-Florent sous Dol, non pas très longtemps avant, mais au moins plusieurs années, comme vers 1070.

Une autre charte de l'abbaye Saint-Florent de Saumur nous montre Olivier de Dinan parmi les barons qui garnissent la cour du comte de Rennes, lorsque ce prince rendit un jugement favorable à Saint-Florent concernant des terres situées en la paroisse de Livré. Siégeaient avec lui dans ce tribunal, d'abord, trois hauts dignitaires ecclésiastiques, Judhaël, archevêque de Dol, Main, évêque de Rennes. Even, abbé de Saint-Melaine, puis plusieurs barons de grande marque, Robert de Vitré, Silvestre de la Guerche, Teuhaire, fils de Brient (de Châteaubriant), Guillaume l'Ismaélite (seigneur de Tinténiac), Hervé d'Acigné, Geofroi de Moutiers, etc. La présence d'Even, abbé de Saint-Melaine de 1055 à 1076, enferme l'époque de ce jugement entre ces deux dates² : rien, là encore, qui s'oppose à la mort d'Olivier I^{er} de Dinan avant 1074.

Ce sont là les deux seuls actes contemporains où on trouve ce seigneur. Mais un document d'un autre genre, également contemporain, nous a transmis le souvenir d'un événement beaucoup plus considérable qui se rapporte évidemment au temps d'Olivier. Ce document, c'est la célèbre tapisserie de Baïeux ; cet événement, c'est le siège de Dinan en 1065 par le duc de Normandie Guillaume le Bâtard, qui allait, l'année suivante, devenir Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre.

¹ Voir D. Morice, *Preuves* I, 462, au haut de la colonne.

² Voir la charte en question dans D. Morice, *Preuves* I, 477 — Even fut même abbé de Saint-Melaine jusqu'à sa mort en 1081 ; mais il devint, en 1076, archevêque de Dol, c'est ce dernier titre qu'il prend depuis cette dernière date, et le titre d'abbé de Saint-Melaine indique une époque antérieure à 1076. Les dates assignées par les érudits à l'épiscopat de Main à Rennes et à celui de Judhaël à Dol sont, pour le premier 1037 à 1076, pour le second 1040 à 1076. Voir D. Morice, *Hist. de Bret.* II, p. LV. LV-LVI et LXXXV ; *Gallia Christiana* XIV.

Un auteur fort estimable rejette ce siège avec dédain parce qu'il ne repose, dit-il, « sur rien de plus sérieux, en tant que document historique, que la tapisserie de la reine Mathilde¹. » Or, depuis longtemps la tapisserie de Baïeux est regardée par tous les érudits comme un document historique des plus sérieux. C'est un monument contemporain, qui s'accorde parfaitement avec les chroniques écrites, qui les complète et qui est beaucoup plus intéressant : une chronique en images du XI^e siècle, y a-t-il rien de plus curieux ? Voyons ce qu'elle nous fournit sur Dinan.

En 1065, un groupe de barons du comté de Rennes se soulevèrent contre le duc de Bretagne Conan II. Le chef des rebelles était Rivallon de Dol ou de Combour, infidèle aux sages exemples de son frère aîné et bienfaiteur, l'archevêque Junguené, mais qui n'entraîna point dans sa faction son neveu Olivier, sire de Dinan. Conan s'étant mis en campagne, Rivallon ne l'attendit point dans son château de Combour, dont la force en cas de siège ne le rassurait pas ; il alla s'enfermer dans la tour de Dol, puissante forteresse qu'il avait élevée dans cette ville, à l'ombre de la cathédrale, malgré l'opposition de l'archevêque², depuis la mort de Junguenoë. Le duc de Bretagne vint l'y assiéger. Comme il pressait le siège et poussait vivement les autres rebelles, ceux-ci demandèrent secours au duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, qui accueillit bien leur requête et fit même sur la frontière une démonstration en leur faveur. Conan irrité défia Guillaume, et fixa un jour auquel il irait en Normandie lui offrir le combat. Il pensait avoir pris Dol avant ce terme ; il n'en fut rien. Ne pouvant quitter le siège, il manqua au rendez-vous assigné par lui ; Guillaume alors, avec ses chevaliers, entra en Bretagne et marcha vers Dol ; Conan à son approche leva le siège et se réfugia à Rennes ; Guillaume, au lieu de le poursuivre, menaça les barons de son parti qui ne voulaient pas se rallier aux rebelles, entre autres celui de Dinan. Conan vint aussitôt soutenir ce dernier et s'enferma dans la place ;

¹ *Anc. érudits de Bret.* V p. 322, note 5.

² Enquête de 1181 sur les droits et les domaines de l'église de Dol, dans dom Morice, *Preuves*, I, 683.

il s'y vit assiégé par Guillaume ou au moins par son armée, et après une vigoureuse défense, il fut obligé de la rendre.

C'est cette campagne de Guillaume contre Conan, dont la tapisserie de Baieux retrace plusieurs épisodes.

X

Le premier siège de Dinan (1065).

On voit d'abord Guillaume partir avec ses guerriers pour entrer en Bretagne. Ils prennent leur route par le Mont Saint-Michel, et après avoir visité la basilique, ils passent le Couësson, limite commune de la Normandie et de la Bretagne. L'inscription placée au-dessus de cette partie de la tapisserie porte : *Hic Wilielmus et exercitus ejus venerunt ad Montem Michaelis, et hic transierunt flumen Cosnonis*. Ce passage du fleuve, ce trajet sur le sol mouvant de la baie, ne se fit pas sans encombre ; plusieurs des guerriers de Guillaume s'enlisèrent dans les sables : Harold, ce malheureux prince anglais que Guillaume devait vaincre et tuer à Hastings l'année suivante, mais dont il était l'ami, du moins en apparence, et qui l'accompagnait dans cette expédition, Harold paraît dans la tapisserie, grand et fort gaillard, retirant des sables les soldats de Guillaume et même les portant sur son dos : *Hic Haroldus dux trahebat eos de harena*, dit la légende. Le passage de la rivière est très naïvement représenté : « On voit des hommes à pied qui la traversent en portant leurs boucliers et leurs armes sur leur tête ; un cavalier relève ses jambes sur sa selle pour n'être point mouillé, d'autres sont renversés par les sables mouvants ; dans la bordure inférieure un homme est étendu comme mort, à qui un animal mange le pied. »

Le fleuve passé tellement quellement, les cavaliers qui représentent l'armée de Guillaume (ils sont quatre ou cinq sur la tapisserie) s'élancent au grand galop en brandissant leurs lances d'un

¹ Lancelot, *Description de la tapisserie de Baieux*, dans les anciens Mémoires de l'Académie des Inscriptions, édit, in-4^o, VIII, p. 602, et in-12, p. 397-398.

air menaçant vers une tour fort élevée qui ne peut être que celle de Dol. Ce n'est pas la tour qu'ils menacent, mais ceux qui l'assiègent ou plutôt qui l'assiégeaient, car de l'autre côté de la tour les chevaliers de Conan se sauvent à toute bride sans attendre les cavaliers de Guillaume ; à la vue de ceux-ci, un Breton qui était en devoir d'escalader la tour, se laisse glisser précipitamment le long de son échelle pour rejoindre Conan qui bat en retraite sur Rennes. *Et venerunt ad Dolum*, continue la légende de la tapisserie en parlant de Guillaume et de son armée, *et Conan fuga' vertit*.

Les Normands ne l'y suivent point ; ils se précipitent contre une autre forteresse qui est justement Dinan : *Hic milites Wilielmi ducis pugnant contra Dinantes*. Nous voyons là l'élite de l'armée : tous chevaliers vêtus de mailles de fer de la tête aux pieds, avec leurs casques pointus pourvus d'un nasal qui couvre l'arête du nez et coupe la figure en deux, avec leurs grandes lances, leurs boucliers en forme de vessie de poisson², et montés sur de solides coursiers. Plusieurs d'entr'eux cependant ont mis pied à terre, échangé leurs boucliers contre des torches, et s'efforcent d'incendier la place.

Disons comme est faite cette place.

Cette partie de la tapisserie de Baieux nous montre, tout près l'une de l'autre, trois forteresses bretonnes, Dol, Rennes et Dinan, consistant chacune en un donjon plus ou moins important juché sur une butte de terre assez élevée autour de laquelle règne un fossé, et sur ce fossé un pont de bois, montant par une pente rapide garnie de degrés jusqu'au sommet de la butte, pont facile à couper ou à retirer dans la place en cas d'attaque. La butte de terre est évidemment artificielle ; c'est ce que les archéologues appellent aujourd'hui *motte féodale*, parce que tous les châteaux de la primitive féodalité, aux X^e et XI^e siècles (et probablement auparavant), étaient construits sur une éminence de ce genre, faite ou au moins régularisée de main d'homme.

Les trois donjons plantés sur ces buttes sont d'aspect assez divers. La tour de Dol paraît être en pierre, de forme carrée ou

¹ Sic, il aurait sans doute fallu *terya*.

² Ovals en haut et pointus en bas.

peut-être triangulaire. Celle de Rennes, au contraire, est en bois, soutenue par de forts poteaux ; sa façade antérieure, la seule que l'on voie, présente la moitié d'un hexagone, avec une grande porte cintrée, et au-dessus, dans la partie centrale, un campanile à coupole assez élégant.

Des trois forteresses, celle de Dinan, comme elle est peinte sur la tapisserie, semble de beaucoup la plus importante. La butte qui la porte est plus haute, plus régulière que celles de Rennes et de Dol ; elle présente assez exactement la forme des grands tumulus gaulois, un cône à large base dont le sommet est arrondi. Le château placé sur cette butte est, lui aussi, plus compliqué que les deux autres. Au centre un donjon, où on a voulu probablement figurer une tour ronde, de bois ou de pierre ? on ne peut le dire : tour à deux étages, dont le second, en retrait sur le premier, a sa muraille couverte d'une imbrication formée de lames de plomb figurant des écailles qui se recouvrent mutuellement.

Ce donjon est entouré, protégé, par une enceinte placée en avant, à quelque distance, mais établie aussi sur la motte et formée de gros et hauts poteaux de bois. Sur cette enceinte, en dedans et en dehors, mais s'y adossant, se tiennent les défenseurs de la place.

Le siège est de part et d'autre mené très vivement. Les chevaliers normands attaquent la place de tous côtés avec ardeur, les assiégés résistent vigoureusement et leur lancent une pluie de javelots. Mais un détachement des assaillants parvient, comme nous l'avons dit, à mettre le feu dans l'enceinte de bois qui entoure le donjon, et cet incendie détermine la chute de la place. Conan se résigne à en livrer les clefs aux Normands : *Et Cunan claves porrexit*, dit la légende de la tapisserie.

La façon dont se fait cette remise est originale. Conan, coiffé de son casque et tout vêtu de mailles de fer, est debout sur un petit rempart en avant de l'enceinte de bois du château de Dinan ; il allonge à bout de bras en dehors de la place sa lance ornée de son goufalon, au fer de laquelle les clefs sont passées par leur anneau ; il les tend à un chevalier normand, Guillaume sans doute, qui se tient en dehors de la place et présente de son côté sa lance pour les recevoir de la même façon.

La prise de Dinan mit fin à l'expédition de Guillaume de Normandie en Bretagne ; car immédiatement après, la tapisserie de Baieux nous montre ce prince armant chevalier son allié anglo-saxon, Harold (*Hic Willelms dedit arma Haroldo*), et l'on sait par le roman de *Rou* que cette cérémonie se fit à Avranches.

Y eut-il pour finir cette guerre, un traité de paix entre Conan et Guillaume ? On n'en trouve nulle trace. Satisfait d'avoir battu Conan, démantelé Dinan, pillé un coin de la Bretagne, Guillaume rentra simplement chez lui avec son butin, en laissant tout au plus à Rivallon de Combour et à son parti un petit secours d'hommes pour les soutenir et qui ne leur servit de rien.

Le crime d'avoir introduit l'étranger, et surtout les Normands, en Bretagne souleva contre les rebelles tous les Bretons. Guillaume n'avait pas encore repassé le Couësnon que déjà ils accouraient de toutes parts autour de leur duc : en tête, le comte de Rennes, Geofroi Grenonat, puis les barons de ce comté, Olivier de Dinan, bien entendu, qui avait à se venger, les sires de Gaël, de Lohéac, etc., les barons du comté de Vannes comme Alain de Rieux, et même du fond de la Basse-Bretagne, le vicomte de Léon. Cette armée fondit comme une avalanche sur les rebelles qui se cachèrent, lâchant leur chef ; Rivallon acculé dans Combour y fut assiégé, pris, exilé hors de Bretagne.

Et Olivier de Dinan, dédommagé de ses pertes par les dépouilles des vaincus, put aisément rétablir dans toute sa force son château avant sa mort, survenue, nous l'avons dit, vers 1070.

XI.

Geofroy I^r. sire de Dinan, et la conquête de Jugon.

Geofroi, fils d'Olivier, gouverna la seigneurie de Dinan de 1070 environ à 1123, époque de sa mort.

Dans cette fin du XI^e siècle, plusieurs établissements monastiques

* Voir Dom Morice, *Hist. de Bret.* I, p. 75 ; et Le Baud, p. 156, d'après la chronique de Gaël

se formèrent à Dinan. Le clergé séculier était alors ignorant, mal discipliné et trop souvent mal vivant. La science, la dignité, la piété s'étaient réfugiées dans les monastères ; les seigneurs temporels et les évêques confiaient donc de préférence aux moines la direction religieuse des populations. Mais ici, il semble aussi que les moines aient été attirés par le beau site, l'assiette pittoresque, la position avantageuse de Dinan, et se la soient, en quelque sorte, disputée.

Dans la partie nord de la ville, la grande abbaye tourangelles de Marmoutier avait expédié là un essaim de moines pour fonder un prieuré et une église sous le patronage de saint Malo (Saint-Malo de Dinan).

L'abbaye bretonne de Saint-Jacut, beaucoup plus voisine, avait envoyé une colonie, qui créa dans le sud de la ville une autre église sous le vocable de Saint-Sauveur.

Enfin, dans le fond de la vallée, au bord de la Rance et du côté de Lanvalai, près du pont qui fait communiquer les deux rives du fleuve, Rivallon le Roux, frère puiné de Geofroi de Diuan, établit, vers l'an 1070, sous le titre de la Magdeleine, un prieuré pour des moines de l'abbaye angevine de Saint-Florent de Saumur. C'est Rivallon en effet qui leur donna le terrain suffisant, non seulement pour bâtir leur monastère et leur église, mais encore « un bourg », c'est-à-dire un groupe d'habitations qui fournissait aux moines tout à la fois une protection et une source de revenu. L'abbé de Saint-Florent fut si charmé de cette fondation qu'il voulut en montrer sa gratitude d'une façon éclatante. Il vint lui-même en 1074 remercier le donateur, et avec lui il apporta de Saint-Florent, pour être déposées dans l'église de la Magdeleine de Dinan, plusieurs belles reliques de saints, entre autres, de deux des plus illustres saints de Bretagne, saint Méen et saint Judicaël.

La translation de ces saints corps fut pour tout le peuple de Dinan une grande joie et une grande fête (*tripudium magnum*). Geofroi, en tête de la foule, suivit dévotement la procession qui escortait les reliques et donna en reconnaissance, au prieuré de la Magdeleine, un emplacement sur la Rance pour faire un moulin, un grand pré au bord du fleuve, et toute la pêche de la Rance

depuis le pont de Dinan jusqu'au moulin des moines de Lehon¹.

Si Geofroi était, comme tous les hommes de son temps, fort impressionnable aux fêtes religieuses et sujet à de grands accès de dévotion, ce n'en était pas moins un rude batailleur, très occupé d'accroître sa puissance, d'étendre ses domaines, et, pour y parvenir, ne se faisant nul scrupule d'employer la force et la violence.

Il conquit ainsi à main armée (avant 1093) un fief considérable, la chatellenie de Jugon, limitrophe de la seigneurie de Dinan et qui relevait de l'apanage de Penthievre. Cette terre de Jugon avait été jusque-là tenue sous le comte de Penthievre — par une dynastie féodale que l'on appelait les Brient (*Brientenses*). Geofroi de Dinan les en dépouilla, non sans peine, par des voies qui ne semblent pas avoir été parfaitement loyales ; et craignant un retour offensif des premiers possesseurs, il donna sa conquête à son fils aîné Olivier de Dinan, en le chargeant de faire bonne garde.

Pour mettre le ciel dans ses intérêts, Olivier commença (en 1108) par faire une grande donation à l'abbaye de Marmoutier, afin d'avoir d'elle des moines qui vinsent à Jugon établir un prieuré. Mais les moines se souciaient peu de ce bien volé ; ils refusèrent de l'accepter, à moins que Geofroi de Dinan ne parvint à obtenir, pour cette donation, l'assentiment de ceux-là mêmes qu'il avait spoliés. Condition difficile à réaliser et qui cependant fut remplie, comme le raconte une curieuse relation contemporaine, écrite par les moines eux-mêmes, en ces termes :

« Geofroi, seigneur de Dinan, fut longtemps sans savoir s'il lui était permis, oui ou non, de donner en aumône quelque une des églises ou des dimes du fief des Brient, qu'il avait réuni à sa terre après l'avoir enlevé aux Brient par force et par rapine. Il ne pouvait en effet faire de ces biens aucune disposition légitime sans le consentement de ceux à qui ils les avait pris ; car le Seigneur déteste

¹ Voilà l'histoire de cette fondation du prieuré de la Magdeleine de Dinan dans D Morice, *Preuves de l'hist. de Bretagne* I, 439 : « Postea, tulit illuc dominus abbas Willelmus reliquias de sancto Merenno et sancto Judicaele et utiis sanctis, quas cum tripudio magno suscepit tam Goffredus quam populus de Dinan. » — Le *Chronicon Britannicum* dit formellement que cette translation des reliques de saint Mœn eut lieu en 1074 ; voir : *Preuves de l'hist. de Bret.* I, 4.

la rapine, et il a en abomination les holocaustes et les victimes des impies¹.

« C'est pourquoi Brient, surnommé le Vieil, l'ainé et le seigneur suzerain de tous les Brient (*Brientensium summus dominus et eorum primogenitus*), maintenant moine de Saint-Martin (de Marmoutier), voulant pourvoir au salut des âmes des seigneurs de Dinan et aussi de ses propres parents, ayant obtenu de tous ceux-ci leur consentement et concession volontaire, se rendit avec Gilduin, fils de Gilon, dont il avait épousé la sœur, dans le cloître de Saint-Malo de Dinan, où il trouva les moines de cette maison, Geofroi, seigneur de Dinan, et avec lui grand nombre de ses barons, à tous lesquels il fit connaître la concession volontairement consentie par lui et les siens, qui causa à Geofroi une grande joie. Et voilà quels furent les termes de sa déclaration :

« Moi, Brient le Vieil, et mes fils et toute notre parenté, nous
 « voulons, nous consentons, nous concédons et nous approuvons
 « que vous, Geofroi, et votre parenté, du fief que vous nous avez,
 « comme chacun le sait, ravi injustement², vous donniez part aux
 « moines de Saint-Martin de Marmoutier et à nul autre, pour que
 « nous participions avec vous au mérite de cette aumône et qu'elle
 « profite au salut des âmes de tous ceux de notre race, morts et
 « vivants. »

Il semble que Geofroi de Dinan eût dû ressentir quelque honte de cette accusation ou plutôt de cette flétrissure publique qu'il

¹ « Cum Gaufrerus, dominus Dinaneusis, longo tempore dubitasset si posset dare, an non, in elemosynam aliquid de ecclesiis vel de decimis earum, de feudo Brientensium quod habebat in terra sua et tollerat eis per violenciam rapinam, et nullum utile consilium invenisset sine assensu et voluntate illorum, quia Dominus habet odio rapinam, holocaustum et victimam impiorum abominabiles sunt apud Dominum... » (Fondation du prieuré de Jugon, dans les *Anciens Evêchés de Bretagne*. t. IV, p. 333)

² « De feudo nostro, quod nobis, ut omnes sciunt, injuste tollisti. » — Voir le texte latin de cette notice dans Geslin de Bourgoyn et Barthélemy, *Anciens Evêchés de Bretagne*, IV, p. 333-334. Mais au lieu de *Brientenses*, version de la pièce originale sur laquelle D. Morice a imprimé les extraits (malheureusement incomplets) qu'il a donnés de cette pièce, les auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne* ont imprimé *Brüennenses*, version très mauvaise et manifestement altérée.

était contraint de subir. Il n'en fut rien ; au contraire, la relation ajoute : « Geofroi et ses fils, ayant reçu cette déclaration et con-
« firmé la donation qu'elle contenait, en éprouvèrent une grande
« joie, parce qu'elle mettait fin à tous les doutes¹. » Cette grande
joie paraît au moins singulière.

Le document que nous venons de traduire en partie est d'ailleurs des plus curieux pour l'histoire des institutions féodales en Bretagne ; il mériterait une étude spéciale — impossible pour nous, en ce moment.

Le consentement de Brient le Vieil ne suffit pas à rassurer complètement les moines de Marmoutier sur la solidité et la légitimité des donations qui leur avaient été faites par Geofroi et Olivier de Dinan. La relation traduite plus haut continue ainsi :

« Comme la ville de Jugon, avant d'entrer dans le domaine de Geofroi de Dinan et de ses hoirs, était sous la puissance des prédécesseurs et des parents du comte Etienne (de Penthièvre), un jour que ce comte, revenant de la cour du roi d'Angleterre, passait par Jugon, dom Geoffroi d'Evran et dom David, moines de Marmoutier résidant à Jugon, se rendirent près dudit Etienne et le prièrent instamment de concéder à l'abbaye de Marmoutier les donations que lui avaient faites, à Jugon, Geofroi et Olivier de Dinan : ce que le comte leur accorda en présence d'un grand nombre de bourgeois². »

Etienne ayant succédé dans le comté de Penthièvre à son père Geofroi Boterel, mort en 1093, il résulte du texte ci-dessus que la conquête de Jugon par Geofroi de Dinan est antérieure à cette dernière date. Il en résulte aussi que Geofroi n'avait pas voulu accepter, même pour Jugon, la suzeraineté du comte de Penthièvre et avait porté l'hommage de cette seigneurie au comte de Rennes. Procédé qui dut forcément amener la confiscation de Jugon sur les héritiers de Geofroi, dès l'avènement de la maison de Penthièvre au duché

¹ « Gaufredus valde gavisus est... Hac ergo donacione (la déclaration de Brient le Vieil) Gaufredus et filii sui accepta, donata et confirmata, gaudium magnum habuere... » (*Ibid*).

² Voir *Anciens Evêchés de Bretagne*, IV, 335.

de Bretagne (en 1156), si tant est que les Dinan aient conservé cette conquête jusque-là, car après 1130 on ne les voit plus à Jugon.

Geofroi I^{er} de Dinan vivait encore en 1122, car on a un acte de cette date, où, avec sa femme *Orieldis* (Oricult, Orieu, Oriou), il donne à l'abbaye de Marmoutier deux manoirs qu'il avait en Angleterre¹.

Il était mort en 1124. Car il existe une transaction relative à Dinan, entre les moines de Saint-Jacut et ceux de Marmoutier, qui constate le partage de la ville et de la seigneurie entre les deux fils de Geofroi, après sa mort². Or cet accord avait été conclu par ordre d'Honorius II³, qui fut pape de 1124 à 1130, et il fut accepté par Guillaume, qui fut abbé de Marmoutier de 1104 à 1124. Cet accord, postérieur à la mort de Geofroi I^{er} de Dinan, est donc nécessairement de l'an 1124.

On peut donc, avec beaucoup de vraisemblance, placer la mort de Geofroi dans l'année intermédiaire, 1123.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(A suivre).

¹ *Anc. Evêchés de Bret.* IV. p. 394.

² *Ibid.* IV, 396-397.

³ *Ibid.* IV, 401.

⁴ *Ibid.* IV, 396; et *Gall. Christ.* XIV.



SIÈGE DE CROZON

(1594)

ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE

(Suite).



VIII.

Pendant que les Etats négociaient, le maréchal n'était pas resté oisif. A supposer qu'il eût trouvé une armée prête et qu'il eût pris la campagne, on peut se demander s'il eût plus utilement servi la cause royale qu'il ne le fit en restant à Rennes.

Le maréchal n'était pas seulement homme de guerre, mais habile et délié politique.

Sa rudesse avait déplu au parlement avec lequel il avait eu plus d'un débat¹, elle n'était pas de nature à lui concilier la noblesse². Mais le parlement et la noblesse ayant foi en ses talents militaires ne lui marchandèrent pas le dévouement. C'était pour lui le principal. D'ailleurs, il était populaire à Rennes et dans la Haute-Bretagne. Pour acquérir la popularité, il lui avait suffi de montrer ses désirs et ses espérances pacifiques.

Il arrivait au milieu d'une population ruinée par la guerre, dévorée de la passion de la paix. Le roi l'envoyait conquérir la

¹ Pichart, col. 17,1 notamment.

² Mathieu, p. 148.

paix par les armes. D'Aumont sembla vouloir marquer qu'il ferait la paix sans même avoir combattu.

Le 16 janvier 1594, le maréchal suivait en grand appareil, avec le parlement en robes, une procession générale pour la paix, à Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles.

Les événements accomplis hors de la province étaient de nature à encourager ces espérances. Chaque victoire du roi, chaque reddition de place était, sur l'ordre du maréchal, célébrée par des *Te Deum*, des feux de joie, toutes les réjouissances d'usage¹. Ainsi, le jour où la reddition de Lyon fut connue à Rennes (23 février), vingt-cinq feux de joie s'allumèrent en ville, et le *Te Deum* fut chanté au milieu d'une immense affluence. Le couronnement et le sacre du roi, la reddition d'Orléans, de Bourges et d'autres places sont l'occasion des mêmes démonstrations (5 mars).

Quelques jours plus tard, c'est Paris qui ouvre ses portes (22 mars); et, le 30, la ville de Rennes applaudit le vieux maréchal qui, ne pouvant marcher à cause d'une blessure reçue la veille à la paume, figure « monté sur un bidet » dans la procession solennelle qui se rend à Bonnes-Nouvelles².

« Après sa conversion au catholicisme, la prise de Paris fut le plus décisif des événements qui firent Henri IV vraiment roi de France³. »

Le maréchal ne négligea rien pour faire parvenir la grande nouvelle aux paroisses les plus éloignées. La Basse-Bretagne tout entière en fut ébranlée. Lézonnet, capitaine de Concarneau pour Mercœur, rendit la place au roi⁴; Talhouet, capitaine de Redon,

¹ « Il n'y a plus solennelle déclaration de réjouissance que celle qui se fait par le feu. » Matthieu, p. 263. — Et l'historien rappelle avec complaisance que lors de la paix générale, « le feu le plus célèbre, qui avait le plus d'artifice, d'invention et de dépense, fut celui de Lyon, dont il eut lui-même l'honneur et la peine. »

² Pichart, 30 mars, col. 1739.

³ Guizot, III, p. 495

⁴ Louis Le Prestre, seigneur de Lézonnet. Son père Jean maître d'hôtel ordinaire de la reine Catherine, puis échanson ordinaire de la reine Marie Stuart devint, le 29 janvier 1568, gouverneur de Concarneau. Son fils lui succéda, le 6 juin 1571. Il laissa surprendre la place par Le Baud, seigneur de la Vigne et

se disposait à prendre le même parti¹ ; les bourgeois de Morlaix rendaient le château du Taureau et leur ville ; enfin le maréchal espérait la reddition de Saint-Malo.

Pendant que ses émissaires couraient toute la Bretagne, le maréchal poursuivait la prolongation de la trêve, envoyait à Mercœur messages sur messages², et enfin lui députait le premier président des comptes, Avril, sieur de la Grée, pour lui représenter, avec l'autorité de sa charge et de son caractère, « qu'il n'y avait presque plus de guerre en France, » et le déterminer à la paix³.

C'est vers cette époque, aux premiers jours d'avril, que d'Automont apprit l'établissement des Espagnols à Crozon. De ce moment l'expédition en Basse-Bretagne fut arrêtée dans son esprit ; mais, pour plus d'un motif, il ne put aussitôt passer à l'exécution.

Le maréchal ne voulait pas quitter Rennes sans s'être assuré de la place de Laval, tenue par Bois-Dauphin⁴ et qui coupait les communications de la Bretagne avec Paris. Mais assiéger cette ville défendue par un donjon, une enceinte flanquée de vingt-sept tours et une rivière profonde ne lui était pas possible. Le maréchal y trouva des intelligences : la comtesse douairière, qui s'y tenait en ce moment, se montra favorable à ses vues ; et le capitaine de la ville, commandant en l'absence de Bois-Dauphin⁵, ouvrit ses portes (27 avril).

Kermassonnet en janvier 1576 (Moreau, chap. IV) Maintenu dans son gouvernement par Mercœur, il obtint, en 1595, la survivance pour son fils François, âgé de onze ans. Son cousin Jean de Jégado, seigneur de Kerollain, exerça la charge pour lui. (Moreau, p. 212 et 213) ; François cessa ses fonctions en 1619.

¹ François de Talhouet, seigneur de Sévérac, de Kerodern (Questembert) etc., maréchal de camp. Il hésita longtemps ; mais pourtant, dès le mois de février 1595, il refusait aux troupes de Mercœur l'entrée de Redon. (Mém. de Philippe de Mornay).

² A Saint-Méen, la Hardouynaie, Plumaugat, les 1^{er}, 9 avril, 23 mai.

³ Pichart, col. 1739.

⁴ Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin. Plus haut je l'ai nommé, en 1593, maréchal de Bois-Dauphin. C'est une inexactitude. Le roi ne lui donna ce titre, et après bien des hésitations, que en 1595.

⁵ Leclerc, sieur de Crannes. Lettres de noblesse délivrées par le roi, le 8 mai suivant.

Assuré de ce côté, le maréchal revint à Rennes. Mais il hésitait à se mettre en route. Il avait peu de monde ; il devait s'attendre à rencontrer Mercœur et Don Juan réunis avec des forces supérieures. Un seul échec pouvait tout compromettre, et le maréchal résolut d'attendre le contingent anglais promis aux Etats.

Ce plan était assurément le plus prudent et peut-être le seul praticable ; mais il avait l'inconvénient grave de donner aux Espagnols de Crozon le temps de finir leur fort.

Un autre motif tout politique retardait l'entrée en campagne. La reine Louise, veuve de Henri III, et sœur aînée de Mercœur, allait venir à Ancenis pour voir son frère et tenter de vaincre son ambitieuse obstination. La Bretagne entière fondait sur cette entrevue des espérances de paix. Le roi semblait partager ces espérances. Le maréchal ne négligea rien pour en obtenir la réalisation.

Le 7 juin, les Etats de Rennes chargeaient des députés d'aller porter leurs respects et leurs doléances à la reine, et le maréchal pressait leur départ. Un peu plus tard, il entra en rapports directs avec la reine : il lui envoyait Montbarrot pour la supplier d'obtenir la paix (14 juillet) ; et il en recevait plusieurs messages (24 août).

Ainsi, au moment où il préparait la guerre, d'Aumont espérait que les négociations la préviendraient et que la paix sortirait de l'entrevue d'Ancenis.

Si ces espérances étaient déçues, il n'aurait pas à regretter ses démarches, puisqu'il serait démontré, même aux plus obstinés (et cela importait), que, s'il commençait la guerre au nom du roi, c'était après avoir épuisé tous les moyens amiables d'obtenir la paix.

Du reste il se promettait bien, si Mercœur restait insensible aux prières de sa sœur, de tourner au profit de la cause royale même la présence de Mercœur aux conférences d'Ancenis.

La reine Louise n'obtint rien de son frère ; mais le maréchal publia l'entrevue d'Ancenis, ajoutant que Mercœur se préparait à la paix et allait renvoyer les Espagnols. Il publiait même, si l'on en croit Moreau, que, pour rentrer dans les bonnes grâces

du roi et mériter son pardon, Mercœur « abandonnerait au besoin les Espagnols à la boucherie¹. »

Si ce dernier fait est vrai, jamais, comme nous le verrons, *ruse de guerre* n'eut un succès plus complet.

IX

Enfin, aux derniers jours de juillet ou aux premiers jours d'août, le maréchal se mit en route. Il avait appelé à lui le marquis de Coëtquen qui amenait une troupe levée en Haute-Bretagne ; et, oubliant un vif dissentiment avec Montbarrot², il emmenait cet officier sur lequel il comptait. Sa petite armée était inférieure en nombre même au corps espagnol seul ; et Mercœur, se tenant à Redon, rassemblait toutes ses forces. Mais le maréchal avait appris que le nouveau contingent anglais allait s'embarquer ; et il comptait que Norris avec ses troupes fraîches le rejoindrait en route.

D'Aumont s'arrêta à Guingamp. Un « fort brave et courageux mestre de camp³ » de l'armée royale nommé La Croix, avait logé son régiment dans un poste fortifié voisin de Guingamp et ravageait les environs. Le maréchal le fit sommer. La Croix répondit qu'il attendrait un siège, et le maréchal ne dédaigna pas d'y marcher de sa personne. Le soir, on lui amena vingt-huit soldats de La Croix pris à la maraude. Le maréchal somma de nouveau le mestre de camp, sans plus de succès. Mais quand, le jour venu, La Croix vit ses vingt-huit soldats pendus sur la contre-escarpe, il se rendit vie et bagues sauvées, et le maréchal l'envoya avec son régiment combattre sous les drapeaux du roi.

En même temps, le maréchal faisait investir auprès de Carhaix un officier de La Fontenelle qui, suivant l'exemple de son chef s'était

¹ Moreau, p. 266.

² Pichart, col. 1738.

³ Montmartin, p. CCCL.

fortifié dans un moulin et pillait le canton¹. Celui-ci fut tué dans l'action.

Le maréchal se montrant ainsi sévère justicier, et exigeant de ses troupes une discipline rigoureuse, rendait son expédition populaire.

Il aurait voulu attendre à Guingamp des nouvelles de Norris que les vents contraires retenaient aux ports d'Angleterre. Mais Sourdéac l'appelait à Crozon ; et les bourgeois de Morlaix le suppliaient de venir au plus vite les défendre contre la garnison du château qui tenait pour Mercœur. Ces appels firent taire les conseils de la prudence, et le maréchal partit pour Morlaix.

« Il s'embarquait sans biscuit, dit Montmartin ; car il n'avait que six à sept cents Anglais, deux mille hommes de pied Français et trois cents chevaux, en tout 3 000 hommes².

Avec cette poignée d'hommes, le maréchal allait se trouver dans une dangereuse situation d'où sa vieille expérience ne l'aurait peut-être pas tiré sans un incident que lui-même avait provoqué ; mais dont il ne pouvait être assuré d'avance.

Comme il était en route, entre Lanmeur et Morlaix, il reçut une députation des notables bourgeois venant remettre leur ville et leur accorda une *capitulation*. Dans l'acte qui fut dressé, il prit

¹ Montmartin nomme ce lieu fortifié « Poulmanac'h près Guingamp, » p. CCCII. Il semble le placer sur la route qui suivait le maréchal.

Dom Taillandier ne sachant où trouver Poulmanach se contente de dire « un poste fortifié voisin de Guingamp » II, p. 433.

Ogée identifie le Poulmanac'h de Montmartin avec Ploumanac'h, commune de Trégastel, au bord de la mer, au delà de Lannion, et, inexact, comme trop souvent, écrit ce qui suit : « Le château de Ploumanac'h qui a passé pour une place forte dans son temps, fut assiégé et pris par le maréchal d'Aumont, en 1594, sur les troupes du duc de Mercœur. (*Trégastel* II, p. 917).

Voilà le mestre de camp La Croix « qui a toujours bien servi le roi » (Montmartin) transformé en chef ligueur, et la répression d'un acte de brigandage transformée en un fait de guerre !

Je demeure bien convaincu que le maréchal, sachant don Juan et Mercœur en campagne, n'a pas commis la faute d'abandonner sa route pour aller à Trégastel ; et il faut chercher ailleurs « le lieu voisin de Guingamp. » Au lieu de *Poulmanac'h* ne peut-on lire *Ploumajoar*, nom d'une paroisse qui touche Guingamp ?

² Montmartin, CCCI.

soin d'écrire un article 3 ainsi conçu : « Il ne sera établi gouverneur en la ville qui ne soit catholique et du pays. » Nous verrons bientôt le motif de cette promesse¹.

Ces dispositions signées, le maréchal se mit en route ; et il arriva devant Morlaix, à la première heure du jour, le 25 août.

Mais en recevant, à la porte des Vignes, les compliments du corps de ville, le maréchal pouvait voir, à deux cents pieds au-dessus des maisons, le château dans lequel le capitaine Carné de Rosampoul venait de s'enfermer, avec soixante gentilshommes, au nombre desquels le comte de la Magnane, et près de 600 soldats. Il fallait commencer un siège. La position était forte et d'Aumont jugeait qu'avec une troupe peu nombreuse il ne réduirait le château que par la famine. Or l'investissement pouvait durer assez longtemps pour donner à Mercœur et aux Espagnols le temps d'arriver ; et l'armée royale pouvait être prise entre les feux du château et ceux de Mercœur.

Le maréchal se hâta d'appeler à lui la garnison de Rennes (4 septembre), mais elle était bien loin ; et, le jour même, Mercœur marchant en hâte partait de Redon².

Le mouvement de l'armée royale n'avait pas échappé aux Espagnols. Don Juan d'Aquila tenait la campagne en Basse-Cornouaille. Apprenant que Lezonnet gardait Concarneau pour le roi, il était venu s'établir à Rosporden et il cherchait à s'introduire par surprise dans Concarneau³. Le 8 août, il était à Quimper ; la ville se plaignait à lui des rapines exercées par ses troupes, et empruntait une somme de 7200 l. pour se sauver de réquisitions nouvelles et acheter le départ des Espagnols⁴.

¹ Morice, *Pr.* III, col. 1601. L'acte est daté au camp de Lanmeur le 25 août. Il est assurément du 24 au plus tard. — C'est sans doute à cet article que Sismondi fait allusion quand il dit, d'après Rapin Thoiras « qu'on ne permettrait l'entrée de la ville à personne qui ne fût catholique. » Il cite Rapin Thoiras L. XVII, p. 485. Il était plus sûr de suivre le texte même de la capitulation.

² Pichart, col. 1742.

³ Moreau (ch. XXVII) nomme les ruses essayées par Don Juan des *atrape-lourdauds*. C'est le mot propre.

⁴ Cette somme fut payée à Rosporden, les 13 et 17 août. En même temps la ville offrit à Don-Juan une barrique de vin et des fruits. Miseur, p. 10.

Après deux semaines, Don Juan, reconnaissant qu'il n'avait rien à tenter sur Concarneau, ou peut-être appelé par Mercœur, quitta Rosporden, se dirigeant par Elliant, et prenant selon toute apparence la route de Morlaix¹. Quoiqu'il en soit, vers le milieu du mois de septembre, Don Juan avait fait sa jonction avec Mercœur, à l'abbaye du Relec, paroisse de Plounéour-Menez, à quatre lieues de Morlaix. Les deux armées réunies étaient fortes d'au moins six mille hommes de pied et de six à sept cents chevaux².

Elles annoncèrent leur arrivée en poussant une reconnaissance qui enleva un quartier du maréchal, fit une soixantaine de prisonniers, et s'empara du bagage.

Les maréchaux de camp du Liscouet et Bastenay avaient rejoint l'armée ainsi que nombre de gentilshommes : plusieurs étaient suivis de leurs compagnies, comme Kergommar, capitaine de Guingamp, la Bouteillerie, capitaine du château de Montmuran, et Coëtnisan³. Cent cinquante arquebusiers étaient venus de Guin-

¹ Moreau dit que, quelques hommes d'arrière-garde ayant été tués à Elliant, Don Juan revint le lendemain de Quimperlé à Elliant, Beuzec et Rosporden, tuant et brûlant sur son passage. Or Elliant n'était pas sur la route de Quimperlé, mais sur celle de Coray, Châteauneuf-du-Faou et Morlaix.

² Montmartin p. CCCI.

³ Cette énumération, empruntée par Dom Taillandier à Montmartin (p. CCCI), désigne ces officiers, sauf le premier, par les noms de leurs seigneuries. Voici leurs noms patronymiques.

Le seigneur de Bastenay est Marc-Antoine de Rochefort. Il fut, avec Guy Le Meneust, sénéchal de Rennes, et Louis du Bouëxic de la Chapelle, juge criminel à Rennes, juge du baron de Crapado (février 1593). Dans le procès-verbal de torture du baron, Bastenay est qualifié « premier capitaine des cheuau-légers, commandant à la cavalerie légère de France, maréchal de camp de l'armée du roy en Bretagne ». Choix de documents. VIII, p. 134.

Le seigneur de Kergommar est Claude de Kerguezay, capitaine de Guingamp. Il allait être prisonnier de Mercœur, le 21 septembre, par la faute de Bastenay ; mais, échappé peu après, il rejoignit l'armée avant le siège de Crozon.

Le seigneur de la Bouteillerie est François de Massuel, capitaine de 50 hommes d'armes. Blessé grièvement au combat de Loudéac, en mars 1591, il languit pendant plus d'un an. En juillet 1592, on craignait encore sa mort (Pichart, col. 1728).

Le seigneur de Coëtnisan était Pierre de Boiséon, vicomte de Dinan et de la Bellière, de Kerouzéré etc., depuis gentilhomme de la chambre du roi Henri IV. Il allait recevoir le gouvernement de Morlaix qui devint presque héréditaire dans sa maison. En 1590, assiégé dans Kerouzéré, il avait été fait prisonnier. (Moreau, chap. VIII p. 78 et suiv.

gamp ; enfin Sourdéac était accouru de Brest avec deux cents chevaux et huit cents arquebusiers. Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, commandant général de l'infanterie royale en Bretagne¹, avait rejoint l'armée ; et il allait avoir sous son commandement six régiments, au nombre desquels celui d'un mestre de camp Sain-tongeois, le sieur de Rommégoux, que nous retrouverons à Crozon. « Mais tout cela, dit Montmartin, était peu au regard de l'armée ennemie ; » et Norris, attendu de jour en jour, n'arrivait pas !

Plusieurs officiers, augurant mal du début, conseillaient une prudente retraite. Le maréchal s'obstina et prit toutes ses dispositions pour résister à l'attaque de Mercœur.

Celui-ci, voyant la partie belle, était impatient de combattre. Il pressa don Juan de marcher après lui ; mais le colonel y mit, dit-on, pour condition le pillage de la ville. Mercœur refusa. Nul doute aussi que don Juan ne redoutât de se voir, dans le combat, abandonné par Mercœur².

Quoiqu'il en soit, don Juan déclara que les Espagnols ne combattraient pas. Comme après la victoire de Craon, il condamna Mercœur à l'inaction. Les soldats Espagnols restèrent dans leurs quartiers, maugréant hautement contre leur chef³.

Quelques jours après, Norris débarquait à Painpol et faisait dix

¹ Depuis la mort de Toussaint de Beaumanoir, son oncle, vicomte du Besso, baron de Pont, etc., mort le 12 mars 1590, d'une arquebusade reçue devant Ancenis. Sébastien, seigneur puis marquis de Rosmadec et baron de Molac, seigneur des Chapelles, Rostrenen, Montafilant, fils de Tanguy et de Marguerite de Beaumanoir, — chevalier du Saint-Esprit, 1599. — mort le 14 septembre 1613, nommé maréchal de France.

² Un historien va jusqu'à dire (Rosnyvinen de Piré, II, 48) que d'Aumont avait écrit au duc de Mercœur une lettre de sa main, cachetée de ses armes, où il le pressait de tenir sa promesse et de s'unir à lui pour avoir raison des Espagnols ; et que cette lettre tomba aux mains des Espagnols et fut remise à don Juan auquel en réalité le maréchal la destinait.

Aucune allusion à ce fait, dans Moreau, Montmartin et Mathieu, qui avait entendu les récits de Sourdéac, présent au siège de Morlaix, et qui recueillit assez volontiers les historiettes.

³ Mathieu, p. 248 : « Les siens, par moquerie, l'appelaient tout haut, par l'armée, D. Juan de la Gallina (de la poule) au lieu de l'Aquila (l'Aigle). »

lieues d'une traite, avec dix-huit cents hommes¹. Le maréchal, averti, dépêcha secrètement au-devant d'eux les Anglais de son armée : la troupe, ainsi grossie, défila aux yeux des Espagnols rangée en tel ordre de bataille, qu'elle paraissait de cinq à six mille hommes².

C'en fut assez : le 17 septembre, les Espagnols, levant leur camp, prenaient la route de Carhaix et Quimperlé pour rentrer à Blavel ; et Mercœur, ne pouvant rien sans eux, prit par Huelgoat, Landeleau et Châteauneuf-du-Faou, et se rendit à Quimper³.

Le capitaine du château de Morlaix avait soutenu le choc avec honneur et supporté les horreurs de la famine. Il pouvait se rendre, et, se voyant abandonné, il capitula le 21 septembre⁴.

A ce moment, un vif débat s'éleva entre le maréchal et Norris. Celui-ci réclama le gouvernement de la ville et du château au nom de la reine d'Angleterre. Le maréchal lui opposa un refus absolu, et, aux termes de la capitulation, nomma pour gouverneur Pierre de Boiséon, seigneur de Coëtnisân « catholique et du pays ».

¹ P. 204 : Il a été imprimé 1500 hommes : 1800 est le chiffre donné par Montmartin, p. CCCII.

² Montmartin, p. CCCII.

³ La route suivie par Mercœur est ainsi jalonnée. Le 21 septembre, Bastenay donne dans l'armée de Mercœur auprès du Huelgoat et y perd du monde et des prisonniers, notamment Kergommar.

Mercœur dine au château du Granec (Landeleau), que tenait la Fontenelle, et y fait mettre le feu, « considérant, dit Moreau, combien de maux et de ruines la Fontenelle avait apportés au pays. » (P. 199).

Rien ne montre mieux le cas que Mercœur faisait de la Fontenelle, excepté peut-être ce fait que nous apprend Matthieu (p. 250).

Mercœur avait nommé La Courbe de Brée, capitaine de Douarnenez (Ile Tristan) avec La Fontenelle pour lieutenant. Celui-ci appelle La Courbe, lui promettant, s'il amène quelques troupes françaises, de lui faire prendre Quimper. Mercœur le dissuade de partir, lui disant de se défier de La Fontenelle. Enfin, Mercœur donne quelques troupes à La Courbe, et il entre à l'île Tristan ; mais, se voyant menacé par Sourdéac, il se retire en hâte et il est assailli, battu et tué à Châteauneuf-du-Faou. (D. Taillandier, II, p. 447).

⁴ La date du 21 septembre est certaine, et c'est par erreur que Matthieu donne la date du dernier jour de septembre (30). P. 248.

Le 25 septembre, on savait à Rennes la reddition de Morlaix ; et le 5 octobre, on y savait le départ du maréchal, du 29 septembre, pour Quimper. (Pichart, col. 1742 et 1743).

Quelques mois auparavant, la reine discutait avec les députés des Etats les conditions du nouveau secours sollicité par eux ; elle n'avait pas réclamé Morlaix, parce qu'elle convoitait Brest ; mais, en ce moment, désespérant d'obtenir Brest, ou du roi, ou de Sourdéac, elle revenait à la parole étourdiment donnée par le duc de Montpensier ; et, comme nous le verrons, ce ne fut pas sans peine que le maréchal et les Etats parvinrent à maintenir Morlaix entre des mains françaises.

Norris, comme c'était son devoir, ne manqua pas d'informer sa souveraine de l'obstacle mis à son entrée dans la place ; et la reine irritée demanda au roi le rappel du maréchal. Mais, en attendant, Norris sans montrer de rancune, et très différent du colonel espagnol, fit, comme nous allons le voir, le devoir d'un fidèle allié. Le 29 septembre, il partait avec le maréchal pour Quimper et Crozon.

X.

Il est difficile de comprendre que Don Juan s'éloignât ainsi du théâtre de la guerre. Il ne pouvait douter que le maréchal, une fois maître de Morlaix, ne tendit vers Crozon. Au contraire, la retraite de Mercœur s'explique ; sans les Espagnols il ne pouvait rien, et il se voyait abandonné par eux. Cette trahison lui tenait au cœur.

Quelques jours plus tard, à Quimper, Mercœur était encore plus mélancolique que de coutume, Talhouët lui demande la cause de sa tristesse ; et le duc répond : « Que direz-vous de cet Espagnol qui n'a pas voulu donner ? . . » Et Talhouët ose reprendre : « Monseigneur, acceptez les offres que le roi vous fait de quitter l'étranger. » — A quoi, ajoute Moreau, témoin de cette scène, Son Altesse ne répondit rien¹.

Les témoins restèrent stupéfaits de tant d'obstination, et il y avait de quoi. Se peut-il que Mercœur ne fût pas encore convaincu qu'il n'avait plus rien à attendre des Espagnols ?

¹ Moreau, chapitre XXIX.

Le maréchal avait su la mauvaise intelligence qui divisait Mercœur et don Juan. On peut croire qu'il avait tout fait pour l'envenimer. Mais, même après ce qui venait de se passer devant Morlaix, pouvait-il espérer que ses deux adversaires allaient abandonner la partie à peine engagée, comme si elle eût été déjà perdue?

Il semble que le maréchal ait eu peine à croire qu'une telle faute fût commise. De Morlaix, il pousse en avant reconnaissance sur reconnaissance¹; et dans sa marche à l'intérieur du pays il va s'entourer de précautions.

Il prit sa route par Braspartz, Le Faou et Châteaulin² où il devait passer la rivière d'Aulne. Ce pays montueux, raviné et boisé autant que nul autre en Bretagne, se prêtait aux embuscades. Mercœur et don Juan pouvaient, même agissant séparément, harceler ou même arrêter l'armée royale; mais le maréchal trouva la route libre.

A peine arrivé à Morlaix, le maréchal avait reçu un envoyé de Lezonnet, gouverneur de Concarneau, et des députés de Quimper, au nombre desquels Olivier Endroit, procureur au présidial. Lezonnet répondait de la noblesse, Endroit répondait des bourgeois, et tous les deux promettaient l'entrée en ville sans coup férir³.

Le maréchal hésitait « à engager son armée dans ce coin du monde⁴ » tant que le fort de Crozon était debout. Aller droit à Quimper, comme on le lui demandait, c'était laisser aux Espagnols de Crozon le temps et le moyen de recevoir des secours. Aller à Crozon, c'était permettre à don Juan de revenir sur Quimper.

Endroit revint trouver le maréchal à Braspartz et à Châteaulin, renouvelant ses prières et les assurances de ses commettants⁵.

¹ C'est dans une de ces reconnaissances que Bastenay, jaloux de du Liscoët, et prétendant mieux faire que lui, s'engagea imprudemment, se vit entourer par l'avant-garde de Mercœur, et perdit des morts et des prisonniers auprès du Huelgoat, le 21 septembre (Montmartin, p. CCCII.).

² Moreau, p. 208.

³ Rosnyvinen de Piré le nomme partout *Olivier*, prenant le nom de baptême pour le nom patronymique. Le nom de *Endroit* existait à Quimper, dès le commencement du XVI^e siècle. (Tour du Châtel, baptême de 1536).

⁴ Moreau, p. 161.

⁵ Moreau, p. 207-209.

Le maréchal prit un moyen parti. Comptant sur la reddition prochaine de Quimper, il jugea qu'il n'y aurait pas besoin de son canon. C'est pourquoi, quand il eut passé le pont de Châteaulin, le 6 ou le 7 octobre, il partagea son armée. Il chargea le baron de Molac et du Liscouët d'aller avec quatre cents chevaux et une nombreuse infanterie investir le fort de Crozón, et d'y conduire le canon ; et, de sa personne, avec le gros de l'armée et quelques petites pièces, il prit la route de Quimper.

Mercœur en était parti quelques jours auparavant¹. Il semble qu'il s'éloignait avec regret d'une ville sur laquelle il avait compté. Il y laissait seulement une garnison de cent hommes qui allait être inutile.

J. TRÉVÉDY,

*Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président
de la Société archéologique du Finistère.*

¹ Le séjour de Mercœur à Quimper se prolongea plus que Moreau (chap. XXX) ne semble l'indiquer. — Le *pintier* (Miseur, p. 20) réclame « une somme de 32 l. 15 s. pour dommage et diminution de la vaisselle qu'il a prêtée pendant le séjour de M de Mercœur. » — La ville offre au duc « outre quantité de fruits pour 41 l. 10 s. de confitures fournies par l'apothicaire, plus une pièce de vin » — Talhouët part de Quimper le 4 ou le 5 octobre pour aller trouver Mercœur, il promet de revenir en cinq jours, et il revient le 10 au soir. (Moreau, pp. 214, 220). Il avait donc trouvé Mercœur à deux ou trois journées de Quimper, sur la route de Nantes.



LE SALON DE M^{ME} RIOM

Lorsque M^{me} la comtesse de Bassanville a publié, en 1862, les *Salons d'autrefois*¹, M. Louis Enault a mis cette sorte d'oraison funèbre dans la préface de ce volume : « M^{me} de Bassanville a eu raison de faire revivre dans son livre ces *Salons d'autrefois* que rien ne nous rendra et dont nous sommes heureux de retrouver, du moins chez elle, une image et un écho. » M. Enault a été trop vite en besogne : il existe encore plusieurs salons du genre de ceux du XVIII^e siècle, et pour ma part j'en connais au moins un à Nantes, fréquenté par des esprits distingués et auquel ne manque même pas l'abbé traditionnel ; je veux parler du salon de M^{me} Riom.

A l'extrémité du boulevard Delorme, à Nantes, se trouve un petit hôtel, d'une élégante simplicité. Rien ne le signale à l'attention du passant, mais presque tous les hommes de lettres de notre cité et plusieurs écrivains célèbres de Paris ou de province en ont franchi le seuil, et sont venus s'asseoir dans le salon carré du rez-de-chaussée pour causer et réciter leurs vers. Citons, au hasard, MM. le vicomte de la Villemarqué, de l'Institut, Eugène Manuel, Joseph Rousse, Emile Péhant, Robinot-Bertrand, Eugène Lambert, Olivier Biou, l'abbé Pétard, Emile Oger, Frédéric Blin, Honoré Broutelle, Edmond Estève, Louis Tiercelin et le poète canadien

¹ Les *Salons d'autrefois*, souvenirs intimes, par M^{me} la comtesse de Bassanville, préface de Louis Enault. Paris, P. Brunet, 31, rue Bonaparte, 1862.

Louis Fréchette. Ces deux derniers ont même été les hôtes de M^{me} Riom. Fréchette a sculpté dans l'albâtre les traits fins de notre muse nantaise et a composé, au Pellerin, dans la maison natale de la petite nièce de Fouché, duc d'Otrante, son beau livre : *La légende d'un peuple*.

M^{me} Riom a écrit un grand nombre de volumes de vers et de prose sous les pseudonymes de comte de Saint-Jean ou de Louise d'Isole : *Oscar*, poème (1850) ; *à chapelle de Bethléem* (1854) ; *Reçets de la lumière*, poésies (1857) ; *Flux et reflux*, poésies (1858) ; *Passion*, poésies (1864) ; *Après l'amour*, poésies (1867) ; *Mobiles et zouaves Bretons*, poésies (1871) ; *Merlin*, poème, (1872) ; *Histoires et légendes bretonnes*, poésies, (1873) ; *Salomon et la reine de Saba*, poème, (1875) ; *Les oiseaux des Tournelles*, pièce en un acte et en prose qui a eu dix-huit représentations au troisième théâtre français (1877) ; *Michel Marion*, roman historique, (1879) ; *Fleurs du passé* (1880) ; *Légendes bibliques et orientales* (1882) ; *Les routes croisées*, roman inédit (1884) ; *La Houn* (1889) etc., etc.

M^{me} Riom aime à réciter ses vers, d'un ton lent, un peu trainant, et à mettre en pratique le conseil de Banville :

Les vers sont enfants de la lyre,
Il faut les chanter, non les lire,

Elle possède aussi le mérite, assez rare, de savoir écouter et louer les poésies d'autrui. Oh ! comme je voudrais pouvoir vous citer, non seulement les noms des poètes de son salon, mais encore une ou même plusieurs de leurs poésies ; je ne le puis, il faudrait un volume, une véritable anthologie. Pourtant je ne veux pas manquer l'occasion d'en présenter quelques-uns à nos lecteurs. Comment faire un choix ? Mon Dieu, en usant d'un procédé bien simple, qui m'est inspiré par la façon même dont M^{me} Riom accueille ses invités. Vous allez peut-être croire que je vais faire défiler devant vous les hommes les plus connus, les plus illustres ? non point ; M^{me} Riom, en effet, réserve ses plus douces paroles, ses plus vifs encouragements aux auteurs les moins en vue, mais non pas pour

cela les moins remarquables par leur talent, et je veux vous présenter seulement quelques poètes *inédits* de son salon.

L'expression d'*inédits* n'est peut-être pas très exacte. Plusieurs des poètes dont je vais vous entretenir ont, en effet, publié, dans diverses revues, des pièces de vers qui ont fait parfois l'objet d'un tirage à part ; mais je prends ici le mot inédit dans le sens d'Anatole France parlant du sonnettiste don José Maria de Hérédia : « M. de Hérédia, dit-il, n'a pas réuni ses vers, qu'on trouve épars dans les divers *l'arnasses* ou *Recueils*, notamment dans la *Revue des Deux Mondes*. C'est pourquoi on a pu dire que ce poète était à la fois illustre et inédit. »

Les poètes que je vais citer ont peut-être publié des vers par-ci, par-là, mais ne les ont pas encore réunis en véritables volumes.

C'est tout d'abord M. Olivier Biou, vieillard aimable, obligeant, juge de paix à Nantes et ancien président de la *Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*. Il a publié dans les *Annales* de cette Société, en 1870, plusieurs poésies d'une facture un peu ancienne, mais non sans mérite. Il en a fait faire un tirage à part sous le titre d'*Heures perdues*. Voici l'une de ces poésies, intitulée : *Repos*.

REPOS.

Cherchant pour mieux s'aimer un sentier solitaire,
Ils marchaient lentement en se donnant la main ;
Tout à coup l'enfant dit : « Arrêtons-nous, mon père !
Vois, le ciel est tout bleu dans l'horizon lointain ;

L'eau murmure gaiement en caressant la mousse ;
Vois ces prés si fleuris, ces oiseaux si joyeux ;
L'air est plein de parfums, de bruits harmonieux,
La vie à tes côtés ici doit être douce ! »

Ils s'assirent tous deux au pied d'un vieil ormeau
Dont le soleil perçait à peine le feuillage,
De la grande nature épelant le langage,
Et remerciant Dieu d'avoir tout fait si beau ! . . .

Mortels, à vous aussi, pauvres passants, Dieu donne,
 Sur la route, des lieux de calme et de merci :
 Alors comme l'enfant nous disons : « Tout rayonne,
 Arrêtons-nous longtemps, on est si bien ici !... »

Oui, tout mal dans ce monde a des moments de trêve :
 La lumière, au réveil, chasse le froid des nuits,
 Le flot dévastateur s'apaise sur la grève,
 Et le désert brûlant cache des oasis.

Il est aussi des vents pour sécher chaque larme
 Et pour chaque douleur des remèdes bénis...
 Pour moi, c'est en sentant battre des cœurs amis
 Que je trouve à la vie encore quelque charme.

M. Frédéric Blin, que je trouve en suivant l'ordre alphabétique, est tout l'opposé de M. Biou : il est encore jeune, puisqu'il n'a que 33 ans. Il use de toutes les habiletés et parfois des licences de la poésie contemporaine, il sait colorer son vers par le choix des mots et des rimes, et déplacer la césure au besoin pour produire un effet. Il est de l'école de José Maria de Hérédia. Il a dans les sonnets intitulés : *l'Orfèvre* et *Aux Mages*, traité les mêmes sujets que son maître. Il est parent, du côté paternel, comme je le suis du côté maternel, d'Evariste Boulay-Paty. Ainsi que le poète de Donges, il affectionne le sonnet. Il le compose de main d'ouvrier. Ecoutez plutôt celui-ci :

LES ANCÊTRES.

Hanté de visions vaguement apparues,
 Je rêve bien souvent, et ce rêve me point,
 Aux poètes vêtant la grègue et le pourpoint,
 Qui jadis s'en allaient en flânant par les rues.

Et je les vois passer encor, bayant aux grues,
 Chassant et bataillant, faucon ou dague au poing,
 Ou discutant maint texte obscur en plus d'un point,
 Chimériques toujours comme coquecigrues.

Humant le piot, chantant l'amour à pleine voix,
Savourant les vins vieux et les propos grivois,
Moins prompts à manier la plume que l'épée,

Tels ils étaient, seigneurs, escholiers, damoiseaux,
Qui prenaient autrefois les vers à la pipée,
Comme un vol éperdu de célestes oiseaux !

Voici maintenant un tout jeune poète de vingt ans, M. Honoré Broutelle, ancien secrétaire du charmant cercle littéraire, le *Gai Savoir*, malheureusement disparu comme la société le *Grillon*¹. Il appartient, comme M. Blin, à l'école parnassienne. Dans sa poésie : *Dans la Rue*, il s'est montré un élève habile de l'auteur des *Emaux et Camées*. et dans *Mater dolorosa*, de l'auteur des *Poèmes barbares*. J'ai choisi dans ses œuvres poétiques, publiées par le *Gai Savoir* sous le pseudonyme Jean Dasquine, ce joli sonnet, qui me paraît devoir bien faire le pendant de celui des *Ancêtres* de M. Blin.

OEILLADE.

Le vieux drapier furète au fin fond d'une armoire,
Dans le tiroir massif plaqué de maroquin.
Il a le front ridé, jaune comme un sequin,
D'un maigre enlumineur courbé sur son grimoire.

Il s'agit de choisir un pourpoint bleu turquin,
Avec crevés bouffants et doubluré de moire,
Tel que tout maître-ès-fil en gardera mémoire,
Pour ce jeune seigneur, page de Charles-Quint.

Mais tandis qu'affairé, le bonhomme à béciclé
Brouille dans ce bahut ses plus rares articles :
Epais velours d'Utrecht, fines toiles d'Evreux,

Sa fille, dont la guimpe a des blancheurs de cygne,
Rougit de voir le beau jeune homme tout fiévreux,
Du coin de son œil noir, lui faire un léger signe.

¹ Le *Gai Savoir* (1885-1887), et le *Grillon* (1886-1889) sociétés littéraires nantaises disparues après une courte mais brillante carrière.

Après les deux Parnassiens, MM. Blin et Broutelle, nous rencontrons, dans le salon de M^{me} Riom, un écrivain qui a composé, outre de nombreux travaux de linguistique, des poésies qui, par leur facture ample, rappellent celles des poètes de l'école romantique, et qui, par leur inspiration émue, semblent tomber du cœur de Brizeux : leur auteur semble non seulement avoir dérobé le secret de son amour¹ au poète d'Arzannò, mais encore celui de ses beaux vers. La pièce suivante, que je l'ai entendu réciter chez M^{me} Riom et qu'il m'a fait l'honneur de me dédier, donnera une idée du talent de M. Leroux, qui réunira prochainement, nous l'espérons bien, ses vers épars çà et là en un gentil volume. Un poète de sa valeur ne peut rester toujours inédit.

L'ÉGLISE DE PUCEUL.

Lorsqu'au pays natal je me promène seul,
Je ne passe jamais dans le bourg de Puceul,
Sans regarder longtemps l'église.
Et lorsqu'aucun souci ne hâte mon retour,
J'entre et je dis tout bas la prière qu'un jour
Mon aïeule m'avait apprise.

J'entre en me recueillant, mais soudain mille voix,
S'éveillant dans mon cœur, me parlent à la fois
Du temps passé de mon enfance ;
Bientôt c'est un concert de vivants souvenirs,
Qui glissent dans la nef comme de longs soupirs
Empreints de deuils et d'espérance.

Et je vois se dresser devant mes yeux distraits
L'église d'autrefois, ses ifs et ses cyprès,
Et son paisible cimetière ;
Je vois ses murs blanchis et son petit clocher,
Fait d'ardoise et de bois et qui semblait pencher,
Pour montrer le ciel à la terre.

¹ *Le secret de Brizeux*, poésie de M. Alcide Leroux.

Pauvre clocher d'ardoise, église au seuil usé !
C'est là qu'en chancelant, avec ceux de Sauzay,
Je venais aux grands jours de fête ;
On me montrait Jésus, les Saints, les Anges d'or
Peints sur la voûte bleue et prenant leur essor
Pour voler de la base au faite.

Chaque fois je croyais voir sourire les saints,
Et Jésus m'appeler en me tendant les mains,
Ou bien en me montrant sa mère ;
Et lorsque l'on chantait, au chœur, devant l'autel,
J'écoutais, comme si quelqu'archange du ciel
Eût parlé dans le sanctuaire.

Et puis on reprenait le chemin du hameau ;
Mais toujours en sortant on cherchait un tombeau
Caché parmi les tombes vertes :
« C'est là ! me disait-on, fais ton signe de croix. »
Sans comprendre j'allais, mais je tremblais parfois
En voyant les fosses ouvertes.

Là, tout près de l'église, est encor la maison
Qu'habita bien longtemps notre tante Nannon,
Cœur fait de toutes les clémences.
Quand nous eûmes douze ans, nous ses bruyants neveux,
Nous accourions la voir, tous ensemble, joyeux,
Sitôt que sonnaient les vacances.

Et tout était à nous, et les fruits du jardin,
Et les livres serrés dans le vieux parchemin
Et les fleurs de la cheminée ;
Tout, jusqu'au beau fusil du pauvre oncle défunt
Qu'au plus jeune l'ainé cédaît comme un emprunt,
Un quart d'heure dans la journée

Dieu ! que de longs ébats dans les champs de genêts,
Dans les bois de Saint-Clair et de la Savinai !
Que de courses sous les grands chênes !
Ces jours, nous les comptions dans nos jours les plus beaux !
Trop heureux écoliers ! on eût dit des oiseaux
Captifs, ayant brisé leurs chaînes.

Aujourd'hui les neveux sont morts ou dispersés,
 Et la tante Nannon, depuis douze ans passés
 Repose dans le cimetière ;
 Oh ! non pas dans celui que je connus enfant ;
 Non, les morts sont proscrits, et la loi nous défend
 De conserver leur tombe austère.

Voici, enfin, un jeune poète que j'ai moi-même introduit dans le salon de M^{me} Riom. C'est mon secrétaire-adjoint de la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne*, M. Emile Oger. Bien qu'il ait dans le cœur la « douceur angevine » de son pays natal, il s'est souvent exercé dans la poésie patriotique. Des critiques autorisés estiment que c'est là son triomphe ; pour moi je préfère ses piécettes, celle-ci, par exemple, dont le sujet est vieux comme l'amour et charmant comme lui :

L'HERBIER¹.

Mon herbier est un reliquaire,
 Et les reliques — simples fleurs —
 Longtemps ont gardé mon mystère :
 Chaste amour, suprêmes douleurs

Elles ont, sûres confidentes,
 Entendu le trop lourd secret
 Des folles prières ardentes,
 Les cris d'espoir ou de regret.

Par elles, j'ai pu tout relire :
 Sourires clairs, jeunes aveux ;
 Par elles, souffrir ce martyre
 Dont je mourrai, mais que je veux

Ne portent-elles point encore
 La trace du doigt parfumé,
 Très pur, très fin, couleur d'aurore,
 De l'ange saintement aimé ?

¹ *Sur sa tombe*, volume en préparation.

Et n'ai-je point dans leurs pétales
 Rêvé le ciel de ses grands yeux,
 Son front aux clartés virginales,
 Ses cheveux blonds, son cou neigeux !

Pauvres fleurs, vous êtes flétries,
 Mais vous gardez ce souvenir
 Que dans ces mornes rêveries
 Ma lèvre sait toujours bénir.

Pauvres, douces fleurs, je vous aime
 Et sans couleur et sans parfums.
 Je vous aime, tombeau suprême
 Du passé, des espoirs défunts

Après ces poètes inédits, je veux vous en présente par exception, un qui ne l'est pas, et cela à cause de sa qualité exceptionnelle d'abbé. Comme dans les salons du siècle dernier, nous en rencontrons un dans le salon de M^{me} Riom, M. l'abbé Pétard. C'est un très saint prêtre de quatre-vingts ans, joyeux poète à ses heures, et qui appelle volontiers ses œuvres ses *Pétarades*. En voici une sur les *Héritiers* :

LES HÉRITIERS.

Il n'est rien de si vite oublié qu'un mort gras !
 Mais avant que la cloche ait sonné son trépas,
 Sa famille à l'envi s'afflige et se désole.
 De son lit on écarte une mouche qui vole
 Et qui pourrait venir pour troubler son repos !
 Chacun veut de sa main lui donner des sirops,
 On mande le docteur, on le suit, l'interroge ;
 A ses prescriptions en rien on ne déroge ;
 Partout l'on va, l'on vient, des larmes dans les yeux.
 Fait-il pour le guérir violenter les cieux !
 On arrive en courant à l'autel de la Vierge ;
 On se jette à genoux, on allume un beau cierge !
 On quitte ses enfants, ses amis, ses repas ;
 Enfin que ne fait-on ou que ne fait-on pas,

Pour montrer au mourant l'intérêt qu'on lui porte ?
 Et quand son dernier souffle arrive vers la porte,
 Et qu'un miroir a dit qu'il était vraiment mort,
 Vite on le plante là pour chercher son trésor !

Dans le salon de M^{me} Riom on ne se contente pas de lire de beaux vers, on joue encore parfois des pièces de théâtre. C'est ainsi que le 11 mars 1874, mon ami, Olivier de Gourcuff, le pimpant auteur de *Rimes d'Amour et de Hasard* et de *Quatorze sonnets à la douzaine*, et son confrère dans le journalisme parisien, M. André Treille, alors rédacteur à l'*Indépendance de l'Ouest*, jouait avec une femme charmante, que par discrétion je ne nomme pas, l'admirable petit drame breton d'André Theuriot, *Jean-Marie*. M. Olivier de Gourcuff remplissait le rôle de Joël ; il avait alors vingt ans, il interprétait les drames des autres en attendant d'en composer lui-même. En 1888, il a fait représenter, dans la gentille petite salle des fêtes du *Sport*, tombée, ces jours derniers, sous le marteau des démolisseurs, un petit drame, la *Mort de Léonard*. Ce drame fut joué par des artistes du *Grand-Théâtre de Nantes*. Il est dédié au poète François Coppée. On peut le lire en entier dans le volume de notre ami : *Le Rêve et la Vie*, dont Jules Simon a écrit la préface ; c'est en souvenir de l'aimable hospitalité qu'il avait reçue dans le salon de M^{me} Riom que M. Olivier de Gourcuff a composé ce joli dizain intitulé *Un Salon d'autrefois*.

UN SALON D'AUTREFOIS.

Un cercle, au coin du feu, d'amis de bonne race,
 Les femmes épandant sous la lampe leur grâce,
 Un poète chantant à voix douce des airs
 Du vieux pays breton, qui se changent en vers,
 La dame du logis exigeant qu'on s'amuse
 Et mêlant des fredons aux soupirs de sa muse :
 Tout ce monde s'anime et s'agite à ma voix
 Et me séduit avec son charme d'autrefois.
 Ce charme très subtil est-il vie ? est-il rêve ?
 Je le laisse opérer, et je crains qu'il s'achève.

30 mai 1891.

Mais il est temps d'arriver à M^{me} Riom, dont ont fait l'éloge les principaux critiques de notre époque : Pitre-Chevalier, Michélant, comtesse de Bonneville, Philippe Dauriac, Claveau, Jules Janin, Saint-René Taillandier, Lacaussade, Henri Lavoie, Jules Levallois, Emile Blémont, Henri de Bornier, Blanchemain, dans le *Musée des Familles* (1859), dans le *Journal de l'Instruction publique* (1861), dans la *Gazette rose* (1864), dans le *Monde illustré* (1864), dans la *Revue contemporaine* (1864), dans l'*Almanach de la littérature, du théâtre et des beaux-arts* (1866), dans la *Revue des Deux Mondes* (1865), dans le *Moniteur* (1868), dans le *Correspondant* (1874), dans le *Rappel* (1873), dans le *Nord* (1874), dans la *Revue Britannique* (1879), dans le *Monde catholique*, etc., etc. — Le P. Félix, le P. Lacordaire, Theuriet, Théodore de Banville, Roumanille, Mistral, Lamartine et Victor Hugo ont tour à tour rendu hommage au talent élevé et passionné du comte de Saint-Jean et de Louise d'Isole. Après la haute appréciation de ces hommes éminents, je n'irai point m'attarder à rééditer sur chacune des œuvres de M^{me} Riom les éloges des hommes célèbres que je viens de citer. Qu'il me soit permis cependant d'esquisser, après ces maîtres, la physionomie du talent de M^{me} Riom et de vous en donner une idée par quelques citations très brèves.

M^{me} Riom, qui est, suivant l'expression très juste de Lacaussade, « poète en vertu d'un art supérieur à l'art même et par une faveur spéciale de la Muse, par le don inné de la vérité, » a passé très paisiblement son existence à son foyer, près de son mari, de ses enfants et de ses petits-enfants, et, comme Jules Simon écrivant les *Mémoires des autres*, elle s'est inspirée des événements heureux ou malheureux qui se sont accomplis sous ses yeux. Plusieurs de ses ouvrages, et en particulier son beau livre *Passion*, se sont ressentis de cette manière de travailler, de composer. Écrit sans ordre, sans plan, ce livre est absolument remarquable par la franchise et l'énergie des sentiments.

Par un procédé inverse, elle a mis parfois sur le compte des autres les sentiments qu'elle a éprouvés elle-même; exemple : la *Prière de sainte Thérèse*, des LÉGENDES BIBLIQUES ET ORIENTALES,

prière qu'elle avait autrefois composée pour son compte personnel dans REFLETS DE LA LUMIÈRE et sous le titre *L'Ame au Christ*. Elle a seulement corrigé deux rimes de la troisième strophe, ne voulant sans doute pas mettre sur le compte de sainte Thérèse une petite négligence qui, si elle peut choquer l'œil, n'offense nullement l'oreille.

A un point de vue général, les pensées de M^{me} Riom sont élevées et religieuses, et son style, s'il est parfois négligé, est souvent plein de verve et d'énergie. On ne croirait pas que plusieurs de ces livres aient été écrits par une main féminine. De fins connaisseurs, Manuel et le P. Libercier, s'y sont trompés. Le premier, après l'envoi de *Merlin*, écrivait au comte de Saint-Jean : « Je ne sais de vous que votre nom, mais, en vous lisant, je crois que vous êtes jeune, je sens que vous êtes noble aussi de cœur, et j'affirme que vous êtes poète. »

M^{me} Riom appartient à l'école de Lamartine et l'on pourrait porter sur elle le jugement de Charles Nodier sur Turquety et dire : « Ce qui la distingue, c'est que sa poésie est animée par une foi pure et une conviction profonde. Ce n'est plus l'élan indéfini d'un spiritualisme admiratif qui honore Dieu dans ses œuvres, mais sans savoir précisément à quel Dieu inconnu il doit porter ses hommages ; c'est l'hymne exhalé aux autels du christianisme, et tel qu'il a été recueilli par Klopstock dans les concerts même des Anges » C'est ainsi que, dans la prière dont je parlais tout à l'heure, prière qu'elle a mise plus tard dans la bouche de sainte Thérèse, elle s'écrie :

Oh ! choisis-moi pour ton amante,
 Mon Sauveur, mon Christ adoré !
 Prends-moi pour ton humble servante,
 A genoux au temple sacré.

.....
 Ah ! dans mon cœur cherche une place,
 Place d'amour, place d'honneur,
 Où tu sois à jamais vainqueur.

.....

A Jéricho, ville des roses,
 Au bord du lac, près des palmiers,
 Dans le cénacle aux portes closes,
 Près des disciples bateliers,
 Oh ! laisse-moi toujours te suivre !
 Un seul instant, laisse-moi vivre
 Avec Jean, ravi de bonheur,
 Qui, pendant la scène divine,
 En s'endormant sur ta poitrine,
 De ses lèvres pressait ton cœur.

Que ne puis-je, avec Madeleine,
 Vivre toujours à tes genoux,
 Et de l'amphore toujours pleine
 Verser les parfums les plus doux ;
 Te voir avec Marthe et Marie :
 Pauvre femme de Samarie,
 Sans comprendre écouter ta voix :
 Comme Lazare dans sa bière,
 Me relever à ta prière,
 Pour vivre en t'adorant deux fois !

Non seulement M^{me} Riom s'est montrée bonne chrétienne, mais elle a encore joint à l'amour pour le Christ celui de la Bretagne, dont elle a narré en prose la lutte pour l'indépendance, dans son roman historique. *Michel Marion*, et qu'elle a chantée souvent en vers, comme dans cette pièce, rappelant par son mouvement, sa couleur et sa grâce, la poésie sur *Grenade* de Victor Hugo :

LA BRETAGNE.

Entre toutes les princesses
 Et les plus fières duchesses,
 Je porte un nom sans pareil.
 Qui n'a pas vu mes richesses,
 N'a rien vu sous le soleil !

A ma couronne ducale,
 Glorieuse et colossale,
 Je trouve à chaque fleuron
 Une antique cathédrale,
 Et la Bretagne est mon nom !

J'ai des manteaux de verdure,
 De longs voiles de guipure,
 Dès que fleurit le blé noir ;
 J'ai de grands monts pour ceinture,
 Et l'océan pour miroir !

J'ai des verrières magiques
 Où scintillent, magnifiques,
 Rubis, topazes, saphirs :
 J'ai dans mes bijoux antiques,
 Des dolmens et des menhirs !

J'ai de superbes charpentes
 Où s'enroulent des acanthes,
 De fiers donjons crénelés,
 Des ogives flamboyantes,
 Des pinacles fleurons :

Des cloîtres, des colonnades,
 Des toits pointus, des arcades,
 Des clochetons, des jubés,
 De mystiques balustrades,
 Que touchent les fronts courbés

Regarde mes reliquaires,
 Mes gigantesques calvaires,
 Mes phares aux longs reflets,
 Et mes Bretonnes austères
 Egrenant leurs chapelets ! . . . *

Mais ce que la Bretagne possède de plus merveilleux dans ses

* La Bretagne, LÉGENDES BIBLIQUES ET ORIENTALES, p. 36.

trésors, c'est, comme le dit très bien M^{me} Riom, à la fin de cette belle pièce, sa fière devise : *Potius mori quàm fœdari*.

Si M^{me} Riom réussit fort bien dans la poésie religieuse et patriotique, ce n'est pourtant point, à notre avis, le côté le plus original de son talent. D'autres poètes ont, au moins aussi bien qu'elle, chanté Dieu et la patrie, mais où M^{me} Riom triomphe, selon moi, c'est dans la peinture des sentiments qui agitent l'âme de la jeune fille, de la femme, de la mère ; c'est ce qui l'a fait surnommer par Eugène Loudun une *Sapho baptisée*. Voici quelques vers où l'amour naissant dans le cœur de la jeune fille est peint avec une chasteté, une pureté, une émotion ravissante. La jeune fille est aimée et, dans son trouble, dans sa pudeur, elle dit, toute rougissante, à celui qu'elle aime :

Ami, vous le savez, de vous mon âme est pleine,
 Sous le regard de Dieu je la porte avec peine !
 Un seul souffle, un rayon la ferait déborder...
 Oh ! passez sans rien dire et sans me regarder¹.

Mais elle a beau s'exprimer ainsi, elle regretterait fort que son bien-aimé fût assez maladroit pour la prendre au mot, car elle ne tarde pas à lui dire :

Oui, quand vous êtes là, tout me semble adorable,
 Tout est beau, tout est grand, tout est délicieux,
 Ravissant ! je respire un charme inexprimable
 Et je sens tout mon être éclairé par vos yeux !...

Puis, je baisse les miens, craignant que ma paupière,
 En laissant échapper les rayons de mon cœur,
 Profane cet amour ! je tremble heureuse et fière...
 J'ai peur qu'autour de moi l'on vole mon bonheur² !

¹ *Prière*, passim, p. 144.

² *Présence aimée*, p. 147.

Puis elle craint que la mort vienne la saisir dans cet heureux moment ; Musset l'a dit :

Tous les amants heureux ont parlé de mourir.

Elle se tourne alors vers Dieu pour lui adresser cette prière :

Pour vous aimer toujours n'avez-vous pas les Anges ?
Des astres qui peut-être avant les cieux ont lui ?
Des purs esprits créés les divines phalanges ?
Vous avez tout, Seigneur, laissez-moi donc à lui¹ !

Mais celui qu'elle aime est obligé de s'absenter. Il part, les larmes aux yeux, après un échange de souvenirs, un livre, un portrait, que sais-je ? Elle reçoit sa *Première Lettre*² et elle s'écrie :

Enfin, il est donc vrai, j'ai là votre pensée,
Pour moi seule enfermée en ce fragile écrit...
C'est votre lettre, ami, qu'ici je tiens pressée :
Vous parlez, je réponds et ma lèvre sourit !

Mais son bien-aimé a mis dans sa lettre cette phrase attristée, désespérée :

Je ne la verrai plus, mais qu'elle soit heureuse !
Seigneur, tout le bonheur que j'osais espérer,
Donnez-lui ! Devant nous la vie est ténébreuse !
Tendez les bras vers elle, et laissez-moi pleurer.

Elle lui répond, du fond du cœur :

Non, je n'accepte pas ces vœux, mais il me semble
Que jamais cet amour ne s'est mieux exprimé !
M'aimiez-vous donc autant, quand nous étions ensemble ?
Méritiez-vous autant qu'aujourd'hui d'être aimé ?

¹ *Présence aimés*, p. 148.

² *La première Lettre*. — *PASSION*, pp. 9 à 12.

Et elle ajoute, comme la Velléda de Chateaubriand, ces vers, doux comme ceux de la dernière strophe du *Lac* de Lamartine :

Quand un rameau fleuri touchera votre tête,
Quand de légers parfums, ou quelques chants bien doux,
Viendront comme un oiseau dans votre cœur en fête,
Fermez les yeux, c'est moi qui serai près de vous?

M^{me} Riom ne se contente pas de peindre ce doux amour naissant dans le cœur de la jeune fille, elle peint encore les tourments de la jalousie et le désespoir de l'abandon dans le cœur de la femme, et cela avec une énergie à laquelle nous nous plaignons à rendre hommage. Et pourtant, encore une fois, M^{me} Riom a toujours vécu tranquille, remplissant avec la plus scrupuleuse exactitude ses devoirs de famille et de religion. Elle n'a vécu que pour son mari et ses enfants, dont elle a pleuré la mort de plusieurs dans ce livre attendri, *Fleurs du passé*. Aujourd'hui, bonne grand'mère, elle prend soin de ses petits-enfants. Elle a regardé seulement, de ce port de salut : le foyer domestique, les autres faire naufrage sur l'océan des passions ; elle a noté leurs cris d'angoisses et de désespoir, l'âme pleine d'un sentiment de pitié profonde.

Comme on a pu le juger par les citations que j'ai faites des poésies de M^{me} Riom, il y a de véritables bijoux dans ses œuvres, mais, en se laissant trop aller à sa facilité d'écrire, elle n'a pas toujours atteint la perfection. Je comparerai volontiers son talent poétique à un fleuve roulant ensemble des paillettes d'or et du limon. Ne se trouvera-t-il pas un jour, dans le salon de M^{me} Riom, un homme de goût et de patience capable de recueillir cet or précieux que charrie sa verve et d'en faire pour le front de notre muse nantaise un diadème de prix ?

DOMINIQUE CAILLÉ.



LÉGENDES CHRÉTIENNES

DE LA HAUTE-BRETAGNE

IV

LE PETIT MARÉCHAL

C'était du temps que les apôtres marchaient sur la terre. Il y avait un petit maréchal qui ne faisait que jurer et disait toujours : Que le diable m'emporte !

Un jour qu'il était couché, il entendit frapper à sa porte ; c'étaient saint Jean et saint Pierre qui voulaient faire remettre un fer à leur âne qui s'était déferré. Le petit maréchal, qui ne voulait pas se lever, leur dit :

— C'est trop tard ; repassez demain, bonnes gens, quand il fera jour.

— Non, non, maréchal, répondirent les apôtres, levez-vous et ferrez notre âne, vous serez bien payé.

Le petit maréchal se leva, et après qu'il eut ferré l'âne, il ne voulut point accepter d'argent, parce que les apôtres n'avaient point la mine riche.

— Puisque tu ne veux pas être payé, lui dirent les apôtres, choisis trois dons.

— J'ai, répondit le petit maréchal, un *badier* dans mon jardin, mais on vient toujours me voler mes cerises : je voudrais que ceux qui monteront dans mon badier ne puissent en descendre sans ma permission.

— Accordé ; tu as encore deux souhaits à faire.

— Je désire que tous ceux qui s'assièrent sur mon enclume ne puissent se lever sans que je le leur permette.

— Accordé.

— Voilà ma blague ; si je puis y mettre le diable, qu'il ne puisse s'en aller que quand je voudrai.

Les apôtres lui accordèrent ce troisième don, puis ils disparurent.

Lorsqu'ils furent partis, le petit maréchal se remit à la besogne, et à chaque instant il jurait et disait : « Que le diable m'emporte ! »

A force d'être appelé, le diable finit par venir, et il lui dit :

— Maréchal, il y a assez longtemps que tu me demandes ; es-tu prêt à me suivre ? Je suis venu pour t'emporter.

— Attends un moment que j'aïlle me débarbouiller un peu ; mais si tu ne veux pas t'ennuyer, monte dans mon badier ; il est chargé de badies bien mûres ; jamais tu n'en as mangé de meilleures.

Le diable monta dans le badier et trouva les cerises excellentes ; le petit maréchal revint quelque temps après, et il dit au diable :

— Je suis prêt, es-tu disposé à m'emporter ?

Le diable voulut descendre ; mais il ne pouvait.

— Ah ! disait-il, comment cela se fait-il ? je ne puis arriver jusqu'à terre.

— Tu es bien là.

— Non, je voudrais ne pas rester ainsi dans ton badier comme un félipoux¹. Laisse-moi m'échapper.

— Hé bien, dit le petit forgeron, je vais te laisser aller si tu veux me promettre de ne pas revenir.

— Soit, répondit le diable.

Le diable s'en alla ; et il fut longtemps sans revenir. Mais le petit maréchal dit tant de fois en jurant : « Que le diable m'emporte ! » qu'un jour le diable revint pour tout de bon pour le chercher.

— Ah ! s'écria le petit maréchal, tu avais promis de ne plus revenir : ce n'est pas de jeu.

— Si, il faut que je t'emporte.

¹ Fais-lui peur ; nom de l'épouvantail qu'on met dans les champs pour chasser les oiseaux.

— Laisse-moi au moins dire à revoir à ma femme ; attends-moi sur l'enclume, je ne te ferai pas attendre longtemps.

Le diable s'assit, et quand revint le petit maréchal, il essaya de se lever, mais il ne put.

— Ah ! maréchal, s'écria-t-il, je voudrais me lever, mais je ne peux.

— Tu es bien là, Grippi¹.

— Non, j'ai affaire, laisse-moi aller ; je te promets de ne plus venir te chercher.

Le diable s'en alla encore, et il fut longtemps sans revenir ; mais le petit maréchal continua à jurer, et il dit tant de fois « Que le diable m'emporte ! » qu'un jour Grippi arriva à la forge. Le petit maréchal était bien marri ; mais il finit par suivre le diable, et chemin faisant, il lui dit :

— On prétend que vous prenez toutes les formes que vous voulez ; est-ce que c'est vrai ?

— Oui, répondit le diable, je me change à volonté.

— Ah ! que je voudrais vous voir en éléphant.

— C'est facile, dit le diable.

Aussitôt il se changea en éléphant, et il était si grand qu'un bon cheval lui aurait facilement passé sous le ventre.

— Vous voilà, dit le petit maréchal, devenu une bien grosse bête ; mais vous ne pourriez pas vous changer en une petite ?

— Si.

— Vous pourriez vous changer en souris, assez petite pour tenir dans ma blague ?

— Oui, tu vas voir.

Le diable se changea en souris ; le petit maréchal le mit dans sa blague, et il la ficela de son mieux ; puis il alla chercher les quatre meilleurs *corps* de la commune, et il leur ordonna de frapper sur la blague tant qu'ils pourraient. Pendant deux jours ils s'y employèrent de leur mieux, si bien qu'ils n'avaient pas sur tout le corps un seul fil de sec. Quant ils furent lassés, le petit maréchal dit :

— Maintenant, je vais lâcher le diable.

Grippi s'en alla comme s'il avait eu le feu au derrière.

¹ Un des surnoms du diable.

Le petit maréchal mourut, et il alla frapper à la porte du paradis ; mais saint Pierre lui dit :

— Va voir plus bas ; il n'y a pas de place ici pour toi. Il descendit à l'enfer ; mais dès que le diable l'aperçut, il cria :

— Ne le laissez pas entrer ou nous sommes tous morts.

Le petit maréchal s'en alla, et il finit par entrer dans le paradis.

(Conté par René Ronsin de Moncontour).

V.

LA JUMENT NOIRE.

Cric, crac !

Marche aujourd'hui, marche demain,

A force de marcher on fait beaucoup de chemin,

Pourvu qu'on ne tombe pas le nez dans la poussière.

Il y avait une fois, — comme on dit toujours, — un petit garçon qui n'avait ni père ni mère.

Il partit pour faire son tour de France, et arriva dans un sentier étroit où il marcha trois jours et trois nuits sans en voir le bout.

— Qu'est-ce que cela ? disait-il ; la singulière route qui est toujours la même et au bout de laquelle on n'arrive pas !

Comme il pensait ainsi, il entendit le bruit des sabots d'un cheval et il vit venir une jument noire comme la nuit qui s'arrêta devant lui, comme pour l'inviter à monter sur son dos.

Il se mit en selle ; la voilà aussitôt en l'air, et elle montait, montait si haut qu'on ne voyait plus la terre ; elle finit par descendre et le déposa dans la cour d'un grand château :

— Te voilà, lui dit le maître du logis ; tu es maintenant en mon pouvoir ; fais bien attention à exécuter mes ordres. Tu vois cette marmite, ajouta-t-il en lui en montrant une qui était grande comme la commune de Saint-Cast, il faut que tu tiennes toujours du feu allumé dessous ; tu rendras claire comme de l'or cette écurie remplie de toiles d'araignées, et à chaque fois que tu donneras un

grain d'avoine aux autres chevaux, tu frapperas avec un gros bâton la jument blanche qui est parmi eux.

Le seigneur s'en alla, après avoir parlé au jeune homme qui resta seul et se mit à entretenir le feu sous la marmite ; il en sortait des voix qui disaient :

— Petit feu, petit feu ! ne souffle pas si fort !

— Qu'est-ce que cela ? pensait-il.

Et il entendit la voix de son père qui disait :

— Petit feu ! petit feu ! ne souffle pas si fort.

— Il paraît, dit-il, que mon père est là-dedans.

Il ôta le couvercle de la marmite et aussitôt tous les damnés en sortirent comme un essaim de mouches à miel ; parmi eux était son père qui lui dit : C'est toi qui m'as délivré ; nous nous reverrons plus tard.

Le jeune homme alla ensuite à l'écurie, et, comme il frappait sur la jument blanche, elle lui dit :

— Ne frappe pas si fort, écoute-moi plutôt, ou dans trois jours tu seras semblable à moi.

— Parle, jument blanche, lui dit-il.

— Tu es chez le diable ; quand il va voir que sa marmite est vide il va être furieux. Fais-moi sortir d'ici, monte sur mon dos, et nous allons nous sauver tous deux.

Ils partirent, et quand le diable arriva, il criait et jurait à faire trembler, tant il était furieux de ne plus avoir de quoi souper dans sa marmite. Il voulut poursuivre le jeune homme et la jument blanche, mais ils arrivèrent avant lui à un ruisseau d'eau bénite qu'ils franchirent.

Quand ils furent à l'abri de la poursuite du diable, la jument blanche dit à son cavalier.

— Voici une hache avec laquelle tu vas me couper la tête.

— Non, répondit-il ; jamais je ne te ferai de mal, à toi qui m'as sauvé.

— Si, fais ce que je te dis, ou tu t'en repentiras.

Il coupa la tête à la jument, et à sa place, il vit une belle princesse, avec laquelle il se maria.

Quelque temps après leur mariage, ils eurent un enfant ; ils ne pouvaient trouver ni parrain ni marraine pour le nommer. Le mari se mit en route pour tâcher de trouver deux personnes charitables. Il rencontra le bon Dieu qui paraissait semblable à une autre personne ordinaire, et qui lui dit :

— Où vas-tu ?

— Chercher un parrain et une marraine pour mon petit garçon.

— Je serai son parrain, lui dit le bon Dieu, et ma femme sera sa marraine, si tu veux que lorsqu'il aura sept ans, il vienne passer quelques mois chez moi.

— Je veux bien, répondit le père de l'enfant.

Le bon Dieu vint avec la sainte Vierge ; ils nommèrent l'enfant puis s'en allèrent.

Quand l'enfant eut sept ans, le bon Dieu vint chez ses parents et leur dit :

— Maintenant, donnez-moi pour quelques mois mon filleul, il n'aura aucun mal.

Voilà l'enfant parti à cheval avec son parrain, qui lui dit :

— Fais bien attention, tu vas voir près d'ici un oiseau, si tu le touches, tu es perdu, c'est l'oiseau-malheur.

En passant sous une voûte, l'enfant vit l'oiseau, et s'écria :

— Ah ! le bel oiseau !

— Si tu y touches, dit le bon Dieu, tu es perdu.

Malgré cette défense l'enfant sauta à bas du cheval et prit l'oiseau ; mais son parrain avait disparu. Il emporta l'oiseau, et entra dans une église ; il monta tout en haut du clocher parmi les cloches, et il tira l'oiseau de sa poche ; mais l'oiseau éclairait toute la chambre, et même on apercevait la clarté du dehors. On vint voir ce que c'était, on lui fit mille misères, et on lui enleva l'oiseau ; mais il lui était resté à la main une jolie plume qu'il ramassa.

Il alla se gager dans une métairie pour garder les vaches ; il couchait dans l'écurie, et le soir, quand il avait envie de lire, il se servait de la plume qui éclairait comme une chandelle.

Les gens de la ferme s'en aperçurent et ils le battirent, en l'appelant petit sorcier :

— Hélas ! disait-il, mon parrain m'avait bien dit vrai quand il me parlait de l'oiseau-malheur.

Ils lui prirent sa plume et le mirent à s'en aller ; il rencontra son parrain, et courut après lui en criant :

— Parrain, emmène-moi.

— Non, tu m'as désobéi, tu n'auras jamais de chance.

Il finit pourtant par le prendre sur son cheval, et il le déposa près d'une grande ville, en lui disant :

— Tâche de gagner ton pain honnêtement, et je te pardonnerai.

Il resta trente ans dans la ville, vivant du mieux qu'il pouvait et tous les jours, il priait le bon Dieu.

Son parrain vint alors le chercher et lui dit :

— Ta misère est finie.

Il le fit monter à cheval, et l'amena chez ses parents en lui disant :

— Je vous rends votre fils, c'est moi le bon Dieu, et sa marraine était la bonne Vierge.

(Conté en 1880 par Auguste Macé, de St-Cast, matelot, âgé de 30 ans).

A suivre).

P. SÉBILLOT.



CHANT

POUR L'INSTALLATION DE M. LE CHANOINE J. LE PON
A PLOUGRESCANT (Côtes-du-Nord.)

AIR : *Hirondelle gentille.*

I.

Nij buhan, koulmik wen,
Bepred drant ha laouen.
D'al liorzik ;
Klask e touez ar bleunio
Ar c'haera bokedo
Evit Jan-ik.

II.

Deuz ar bleun ar c'haëra
Dastum ar re floura,
Bleun a c'houez-vad,
A lavaro d'ezhan
Enn deio kaër-man
Ma gwestlo mad.

III.

Pa vo 'r bleun dastumet,
Gra diout'he eur boket,
Ha kerz, koulmik,
Dired da Blouvouskan ;
Lar : « Kaset on aman
Gant eunn Estik. »

IV.

Sav da vouezik neuze,
Ha d'ar Person neve
Ro da voket,
N'eur c'houlen gant Doue
Evit-han hir vue,
Joa ha iec'het.

I.

A tire d'aile, vole, alerte et
gentille, blanche colombe ;
vole au courtil ; et parmi les
fleurs qui l'émaillent, cherche
les plus belles pour notre bien-
aimé petit Jean.

II.

Parmi ces fleurs, cueille les
plus délicates, les plus odo-
rantes, les fleurs au plus suave
parfum, qui lui rediront la sin-
cérité des vœux que mon cœur
adresse au ciel pour lui en ce
jour.

III.

La cueillette achevée, tresse
un bouquet ; puis va, mi-
gnonne ; dis, là-bas, à Plou-
grescant : Je suis l'humble
messagère du rossignol de
nuit : bien douce est ma
mission.

IV.

Au nouveau Recteur ga-
zouille ma gwerz ; puis, offre
lui ton bouquet, disant : « A
M. le chanoine Le Pon, bien-
venue à Plougrescant, heu-
reuse santé et inaltérable
liesse ! »

LE FRÈRE,

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

POÉSIE FRANÇAISE

CLOCHERS ET FLOTS

SAINT-POL-DE-LÉON

A mon ami l'abbé J. JAN.

Clocher, comme notre prière
Tu t'élances vers le ciel bleu,
On dirait que dans la lumière
Ton front touche au trône de Dieu !
Découpée en fleurs de dentelle
Ta flèche monte, monte encor,
Et du soleil, à travers elle,
On voit passer les rayons d'or !

Flots, qui mourez sur le rivage,
En baisant le granit breton,
Pourquoi soulevés par l'orage,
Le soir, parfois, vous entend-on ?
A votre voix qui se courrouce,
Ils préfèrent, nos matelots,
Ils préfèrent votre voix douce,
Vagues, vos soupirs sont si beaux !

.....
Moi qui venais des monts couronnés de bruyères,
Du pays où dans l'ombre, à côté des grands bois,
On voit tourbillonner la ronde des sorcières
Poursuivant un homme aux abois !

Moi qui venais des prés où toujours l'herbe verte,
Offre aux troupeaux nombreux un gazon reluisant !

Comme à l'aspect des flots mon âme s'est ouverte
Et comme j'ai chanté dans mon cœur un doux chant !

.....

J'ai vu Vanne et sa citadelle
Vieille et sombre de son passé !
J'ai vu Quimper, Nantes la belle,
Quimperlé, près d'Izol placé !
J'ai vu Douarnenez, où la brise
Fit vibrer ma lyre jadis,
Douarnenez, dont la blanche église
Semble un joyau du paradis.

J'ai vu Carhaix, la ville antique,
Sainte-Anne, riche en souvenirs !
J'ai prié dans la basilique,
Faites du granit des menhirs.
J'ai vu sur sa terrible rive
Le Cap, et ses gouffres hideux !
J'ai vu Quiberon, la plaintive,
Teinte encor du sang de nos preux !

Mais ta plage, ô Léon, a plus de poésie,
Il reste plus d'amour au cœur de tes enfants ;
Plus de foi dans leur sein, plus de mélancolie
 Dans leurs regards et dans leurs chants !
Ah ! c'est que des héros ont grandi sur ses côtes,
Ah ! c'est que cette mer a vu passer saint Pol :
Et quand une rive a des saints parmi ses hôtes,
Dieu protège le peuple et féconde le sol !

.....

Sois fier de ton passé, puis, dans nos jours de haine,
Pour ton pays au moins conserve un peu d'amour,
Et que ce seul amour, fils du Léon, t'enchaîne
 Entre les flots et le Kreïsker à jour !

L'abbé L.-M. LEROUX.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LOUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN EN VENDÉE ET EN PORTUGAL (mai 1832-septembre 1833), par M. Louis de la Rochebrochard. — Saint-Maixent, imprimerie Ch. Reversé, 1891.

La famille de la Rochejaquelein ayant acquis une véritable illustration historique, on peut s'étonner qu'un mystère ait continué de planer sur la mort d'un de ses membres. C'était pourtant un cœur vaillant que Louis de La Rochejaquelein, et aussi, d'après les lettres qui nous restent de lui, un esprit distingué ; pourquoi l'a-t-on laissé dans l'ombre ?

M. L. de la Rochebrochard, qui s'occupe des La Rochejaquelein avec le zèle d'un parent et la ferveur d'un érudit, vient de remettre en lumière la figure mal connue du jeune héros de 1832 MM. J. et C. Puichaud avançaient tout récemment encore, dans le *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, que Louis de la Rochejaquelein, le second des fils du frère cadet de Monsieur Henri, était tombé mortellement frappé dans le bois Rocard, près de Clisson, au cours du soulèvement vendéen de 1832. M. de la Rochebrochard établit qu'il fut tué le 3 septembre 1833, sous les murs de Lisbonne, dans les rangs de l'armée portugaise commandée par le roi Dom Miguel et que, sans parler de lettres, d'articles de journaux du temps, la lecture du procès-verbal de l'exhumation de ses restes, faite en Portugal en 1843, aurait évité une grosse erreur à MM. Puichaud.

A la première nouvelle du soulèvement de la Vendée (au mois de mai 1832), le jeune Louis de la Rochejaquelein, qui avait vingt-trois ans à peine, quitta la Hollande et vint se battre. Il fut cerné dans le bois Rocard et n'échappa que par miracle à un guet-apens que lui tendirent les troupes de la garnison de Boismé : un domestique de ferme nommé Racaud reçut le coup mortel qui lui était destiné et lui-même fut blessé à la cuisse (Une relation inexacte de cet événement a accrédité l'erreur que nous signalions tout à l'heure.)

Après l'insuccès de la prise d'armes vendéenne, Louis de la Rochejaquelein chercha un autre champ pour son activité belliqueuse ; il le trouva en Portugal où plusieurs gentilshommes français s'étaient enrôlés dans l'armée de dom Miguel qui luttait pour le trône contre son frère dom Pedro. L'oncle de Louis, le comte Auguste de la Rochejaquelein, qui s'était couvert de gloire à la bataille de la Moskowa et pendant l'expédition d'Espagne, commandait une des divisions de dom Miguel ; il eut la douleur de voir, sous les murs de Lisbonne, son neveu périr dans une charge de cavalerie aussi héroïque qu'inutile.

Voilà l'histoire que des témoignages peu bienveillants avaient altérée. M. de la Rochebrochard la rétablit, à l'aide d'actes officiels et de documents contemporains, dont un des plus intéressants est un article de M. Auguste Johannet, publié dans le journal *La France* du 9 juin 1844, et relatant les funérailles de Louis de la Rochejaquelein à Saint-Aubin-de-Baubigné, quand sa dépouille mortelle fut rapportée du Portugal.

Une table très complète des noms de personnes et de lieux, appendice indispensable de tout livre d'histoire, facilite les recherches et sera consultée utilement par nos travailleurs de Vendée et de Bretagne.

M. L. de la Rochebrochard, qui connaît admirablement les la Rochejaquelein et vient de rendre un juste hommage au neveu de *Monsieur Henri*, est tout désigné pour écrire la vie du plus jeune frère du héros vendéen, le comte Auguste, le glorieux balafré de la Moskowa, une figure à la Plutarque et à la Corneille.

OLIVIER DE GOURCUFF.



LA BOHÉMIENNE, comédie en trois actes en vers, par Alexandre Lefas. — Paris, V. Retaux et fils, 1891.

Je doute qu'un directeur de théâtre ait jamais l'idée de monter la *Bohémienne* de M. A. Lefas. Ce poème à forme dramatique ne semble pas plus destiné à la scène que le *Spectacle dans un fauteuil* d'Alfred de Musset ou le *Théâtre impossible* de Théophile Gautier. La *Bohémienne* se définit ainsi elle-même :

Nous autres Bohémiens, dans nos courses nomades,
Souvent on nous convie à soigner des malades,
Et la science acquise au hasard des chemins,
Doit remplacer chez nous celle des médecins.

Nos guérisons, d'ailleurs, ne sont point des miracles
 Et nous ne voulons pas nous poser en oracles ;
 Mais l'usage fréquent nous permet de savoir
 Des simples méprisés le bienfaisant pouvoir.

Cette pauvre femme, de la race des guérisseurs populaires, arrive au chevet d'une malade que la science abandonne et la guérit.

Les trois actes de la *Bohémienne* ne sont pas marqués par d'autres péripéties, mais un souffle religieux les remplit d'un bout à l'autre et les anime. Cette pièce est un élan de foi, une prière que l'auteur fait dire à tous les personnages et monter jusqu'à l'autel.

Plus heureux que dans *Polyeucte*, ces personnages étaient convertis d'avance, mais la guérison miraculeuse affermira la foi chez ceux qui la sentaient chanceler dans leurs âmes, comme le père de famille et le docteur. Gontran (c'est le nom du père) annonce qu'il va faire construire une chapelle pour remercier Dieu de lui avoir rendu sa femme, et qu'il en demandera le plan au jeune architecte Roger, très digne par sa piété de devenir l'époux de sa fille Marie. Très bien ! conclut le docteur, je prévois

Qu'au pied de votre autel je viendrai quelquefois.

Sur ce mot, qui réconcilie la médecine et la religion, se termine la *Bohémienne*, versifiée avec l'abondante facilité de Casimir Delavigne. Il fait bon respirer ce bouquet de *fleurs du bien*, alors que tant de poètes s'ingénient à coller de nouvelles planches vénéneuses dans l'herbier où sèchent les *fleurs du mal*.

O. DE G

∴

LA BATTE, comédie en un acte, par J. G. Ropartz. — Paris,
 Alph. Lemerre, 1891.

Si délicieux que soient les fantoches de la comédie italienne, ils semblent un peu usés. On nous a donné des Pierrots, des Colombine à foison, et depuis le théâtre de la Foire (pour ne remonter qu'au Breton Le Sage, qui fut un vaudevilliste de tant d'esprit) il pleut des Arlequins sur la scène française. Je croyais, sur la foi du titre, que *la Batte* de M. J. G. Ropartz offrait une mille et unième incarnation, de l'Arlequin souple et madré des vieilles farces, de l'éternel rival de Pierrot.

Il n'en est rien heureusement. Un costume d'Arlequin a bien été endossé dans une fête travestie par un huissier très différent de M Loyal, mais la batte est l'unique vestige de ce costume, la batte qui servira de signe de reconnaissance et de trait d'union entre l'huissier trop sensible, oublieux de son sévère mandat, et sa cliente experte aux tromperies de l'amour.

La Batte est une jolie bluette finement écrite, elle montre sous un jour nouveau le talent délicat de M. Ropartz.

O. DE G.



LES RYTHMES, *poésies*, par Raoul de la Grasserie. Paris. E. Dentu éditeur, libraire de la Société des gens de lettres, 3, Place de Valois, Palais-Royal, 1891. Tous droits réservés.

Dans une très savante introduction sur *l'Evolution actuelle et future de la rythmique et de l'esthétique dans la poésie*, M. Raoul de la Grasserie expose ses idées esthétiques particulières et répond en même temps aux critiques générales que certaines personnes, au nom de leurs écoles, ont faites à ses publications précédentes. Il étudie les éléments de la *Poésie* et ses évolutions. Il la suit d'étape en étape, de l'étape classique à l'étape romantique, de l'étape parnassienne à l'étape décadente elle-même, qui ne compte pourtant guère à ses yeux. Il formule nettement ses appréciations, ses éloges et ses blâmes sur chacune des écoles qui tour à tour se sont disputé le sceptre de la poésie française. Il nous montre, dans le lointain, son idéal en poésie. « *La possession de l'artiste par son sujet et non du sujet par l'artiste* » lui semble « *la grande loi de l'Art.* » A son avis, la poésie de *subjective* doit devenir *objective*, « prendre les tons, les styles différents que lui impose chaque objet nouveau, chaque époque, chaque pays où l'on se transporte. *Sa suprême harmonie est quelquefois la dureté la plus âpre. Elle dit ce que veut l'objet sur le ton que veut l'objet, prend par conséquent tous les styles ; il n'y a pas de style poétique.* »

Dans le présent recueil : les *Rythmes*, et dans un autre qui doit paraître sous ce titre : les *Formes*, il a essayé de mettre en œuvre ses principes esthétiques. Il a, dans ce but, employé « toutes les formes de poèmes, de rythmes, de rimes qui lui étaient connues soit dans notre littérature, soit dans celle des peuples voisins, et il y a ajouté encore quelques rythmes nouveaux. »

En attendant le prochain volume que nous promet M. de la Grasserie, hâtons-nous de recommander à nos lecteurs celui qu'il vient de faire paraître. Ils y trouveront, dans la préface-programme, une grande largeur de vues et une vive originalité d'idées, et dans les vers une rudesse, une sincérité, une variété d'accents et de rythmes qui les délasseront des mièvreries, des obscurités et la démonotonie de la poésie contemporaine.

D. C.



LES DERNIERS JANSÉNISTES, depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours, par Léon Séché. — Paris, Librairie académique, 1891.

Notre laborieux confrère M. Léon Séché, directeur de la *Revue des provinces de l'Ouest*, vient d'obtenir une nouvelle distinction académique : le prix Marcelin Guérin lui a été décerné pour son livre, *les Derniers Jansénistes*, qui continue le *Port-Royal* de Sainte-Beuve jusqu'à l'époque contemporaine.

Ce livre a valu à son auteur des éloges dans la presse, et lui a aussi attiré des critiques. On peut trouver que, dans son zèle pour les jansénistes, M. Léon Séché a souvent manqué d'équité et de mesure vis-à-vis de leurs très honorables adversaires, mais on doit lui savoir gré de nous faire mieux connaître, en dehors de toute polémique irritante ou démodée, les belles et intéressantes figures de M^{re} de Rémusat et de son fils, de Lanjuinais, de M. et M^{re} de Barante, de Royer-Collard, de Silvestre de Sacy.

Attendons les volumes suivants (on nous en promet deux encore) pour juger, dans son ensemble, l'ouvrage de M. Séché.

O. DE G.



CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET

DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE

SÉANCE DU 21 MAI 1891

PRÉSIDENTE DE M. ARTHUR DE LA BORDERIE, MEMBRE DE L'INSTITUT,
PRÉSIDENT.

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne* a tenu une séance le mercredi 27 mai 1891, à huit heures et demie du soir, dans un des salons du Cercle des Beaux-Arts, rue Voltaire, n° 4, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ADMISSIONS

- Six nouveaux membres ont été admis au scrutin secret, savoir :
- I. M. EUGÈNE LEFRANC, généalogiste, 12, avenue des Gobelins, à Paris, par MM. Henri Le Meignen et Dominique Caillé.
 - II. M. HIPPOLYTE GODEFROY, à Nantes, par les mêmes.
 - III. M. GEORGES VICAIRE, 51, rue Scheffer, à Paris, par MM. le baron Pichon et A. Perthuis.
 - IV. M^{me} LOUISE LEBORGNE, à Vannes, par MM. Arthur de la Borderie et Dominique Caillé.
 - V. M. le commandant D'ELBÉE, à Tours, par MM. Arthur de la Borderie et Olivier de Gourcuff.
 - VI. Les ARCHIVES DÉPARTEMENTALES du Morbihan, par MM. le docteur et Albert Macé.

NECROLOGIE

M. le Président fait part à la Société de la perte qu'elle a fait récemment dans la personne de M^{me} Le Grand et dans celle de M. André Joubert.

M. André Joubert était notre délégué en Anjou. C'était un des membres les plus actifs de la Société des Bibliophiles Bretons et un des collaborateurs les plus assidus de son organe la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*. Il est décédé le jeudi 21 mai, à l'âge de 44 ans seulement.

C'est une grande perte pour l'Anjou dont il fouillait l'histoire avec une ardeur infatigable.

Il aimait son pays et le faisait aimer.

C'est une grande perte aussi pour notre Société où il avait su faire apprécier sa science, son activité et sa courtoisie.

ETAT DES PUBLICATIONS

M. le Président rappelle que, depuis la précédente séance, le joli petit livre des *Lunettes des Princes*, du poète nantais Jehan Meschinot, a été distribué aux sociétaires. Ce livre ouvre la série des volumes *in-18* qui composeront notre *Petite Bibliothèque bretonne*. Il est question, pour le suivant, de l'*Anthologie des Femmes poètes de la Bretagne* que notre Société a chargé M^{me} Riom de composer. Le manuscrit de M^{me} Riom devra être transmis à M. le secrétaire, qui le lira et donnera son avis. Après les femmes viendront les hommes poètes des XVIII^e et XIX^e siècles. La Société espère que MM. les directeurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* voudront bien s'occuper de ce travail.

M. le Président rappelle en outre que, dans la précédente séance, le projet d'une publication illustrée pour 1891 a été pris en considération. M. Adrien Oudin a bien voulu se charger de faire un choix de contes et de légendes dans les œuvres de Souvestre, Luzel et

du Laurens de la Barre. Il l'a fait précéder d'une introduction qui donne bien la physionomie de ce genre de littérature. L'illustration pourrait être confiée aux soins de M. Busnel, qui a déjà illustré le *Guionvac'h* et qui possède un si vif sentiment du caractère breton. M. Chardin accepte de dessiner le frontispice. Le bureau de la société, après examen des ressources disponibles, est d'avis de poursuivre l'exécution de ce volume de *Contes et Légendes populaires de la Basse-Bretagne*. — La proposition est acceptée.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. Arthur de la Borderie, qui a été chargé par la société d'étudier les poètes bretons du XVI^e siècle, donne une lecture très curieuse et très intéressante sur Odet de la Noüe, dont les œuvres poétiques ont été publiées en 1594. Ce poète, fait prisonnier à l'âge de 24 ans par les ligueurs, a eu l'idée originale de chanter sa prison, où, prétend-il, il a eu le bonheur de recouvrer la liberté de l'esprit en perdant celle du corps. La physionomie de ce sévère huguenot contraste avec celle de Charles d'Espinay, — prélat un peu mondain dans ses vers de jeunesse, — dont M. de la Borderie nous montre la silhouette. Les œuvres de ce dernier poète ont eu deux éditions, l'une de 1559, l'autre de 1560. Le titre de la seconde est ainsi conçu : *Les sonets de Charles d'Espinay, breton, reveus et augmentez par l'Authéur. A Paris, de l'imprimeur Robert Estienne, M. DLX. Avec privilège.*

EXHIBITIONS

Par M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

1^o *Baliverneries ou contes nouveaux d'Eutrapel autrement Léon Ludolphi. A Paris par Estienne Groulleau, libraire demourant en la rue neuve Notre-Dame, à l'enseigne Saint-Jean-Baptiste, 1548.*

« Cette édition des Baliverneries d'Eutrapel, tirée à cent exemplaires, est imprimée à Cheswick sur les bords de la Thamise aux frais de trois amateurs de la littérature comique, se trouve chez Triphook, rue St-Jacques, à Londres. M D CCCXV. »

2° *Les troys mi* || rouers du monde composés par frère || Jehan Picard docteur en théologie à || Paris de l'ordre des frères mi || neurs | veuz et corrigez par || vénérable religieux frère || Claude de Campis || de l'ordre des frè || res prescheurs || cu Privilegio || .

Ils se vendent à Paris soubz la seconde || porte du Palais en la maison de Jehan || Longis || en la première boutique de la || gal-
lerie par où on va à la Châtellerie.

J. Picard, religieux dominicain, était Breton natif de Morlaix.

3° *Manuscrit du X^e siècle*, écriture dite *Caroline*.

Feuille grand in-folio, fragment des *Prophéties de Jérémie*, ch. VI, faisant partie de la trouvaille de M. le baron de Wismes connue sous le nom de *Trésor de la rue des Caves*, et provenant très probablement d'une des maisons religieuses de Nantes d'avant la Révolution.

Par M. ALEXANDRE PERTHUIS.

1° *La Renaissance en France* par Léon Palustre, desseins, gravures, direction d'Eugène Sardoux.

Bretagne, Maine, Poitou, Anjou, Angoumois, Aunis, Saintonge. In-f°, 1885, Paris, A. Quantin.

2° *Portrait de la princesse Constance de Salm*, gravé par Layrenie.

Par M. GUSTAVE CAILLÉ.

1° *Les cinq actes de la vie, moralité*. Pièce de vers autographiée de la *princesse Constance de Salm*, portant en marge ces mots de la main de l'auteur « *Bon à tirer après avoir fait de petites corrections indiquées sur cette feuille et expliquées dans la note ci-jointe. Constance de Salm.* »

Les quatre corrections sont indiquées au crayon rouge.

2° Gravure coloriée dédiée à la nation française et vendue rue de la Fosse N° 30, chez Charpentier père, fils et C^{ie}, au bénéfice des blessés, veuves et orphelins victimes du 30 juillet 1830. — Monument funéraire entouré de personnages allégoriques.

3° Gravure intitulée *Henri en Ecosse*.

Cette gravure représente Henri V enfant en costume écossais, il tient un arc d'une main et une flèche de l'autre.

4^e *Araucana* || *poème héroïque de don Ercella, traduit pour la première fois par Gilbert de Merthiac* || *chevalier de Saint-Louis* || *membre et associé de plusieurs sociétés savantes* || *Paris* || *chez Igonette, quai des Augustins, N^o 27* || 1824.

Ce livre est « dédié à Monsieur le contre-amiral Halgan, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, membre de la Chambre des députés. »

L'amiral Halgan est né à Donges (Loire-Inférieure), le 30 décembre 1770, il était frère de M^{me} Boulay-Paty et Lambert. mères des poètes de ce nom, qui tous deux sont également nés à Donges.

Par M. DOMINIQUE CAILLÉ.

L'Ovide || *en belle humeur* || *de Monsieur Dassoucy* || *Enrichi de toutes ses figures burlesques* || *seconde édition* || *A Paris* || *chez Antoine de Sommaville, dans* || *la petite salle du Palais, à l'Escu de France* || *M. DC. LIII.* || *Avec Privilège du Roy.*

Par M. le C^o DE BRÉCHARD.

1^o *Le Bâtiment des recettes.* — Traduit de l'italien en français. Troyes. Jean Antoine Garnier 1738.

2^o *Cancans bretons* 1830.

3^o *Supplément du dictionnaire économique pour conserver, augmenter son bien et même sa santé, enrichi de figures en taille douce,* par Noël Chomel, curé de la paroisse de Saint-Vincent de Lyon. — Lyon chez Jacques Guerrier et Antoine Besson 1722.

Ces trois volumes sont très curieux et très rares.

OUVRAGES OFFERTS

Par M. ARTHUR DE LA BORDERIE.

1^o *La Bretagne et son histoire,* par Arthur de la Borderie, de l'Institut. — *Leçon d'ouverture du cours d'histoire de Bretagne professé à la Faculté des Lettres de Rennes (4 décembre 1890).* Rennes, Plihon et Hervé, MDCCCXCI.

2° *Le nouveau Tombeau de saint Yves à Tréguier. — Description du monument, explication historique de toutes les statues*, par Arthur de la Borderie, de l'Institut. Tréguier. Œuvre de Saint-Yves. 1890.

Par M. DOMINIQUE CAILLÉ.

Figures de mon pays :

1° *Joseph Rousse*, par Dominique Caillé. Vannes, Lafolye, 1890.

2° *Emile Grimaud*, par Dominique Caillé, Vannes. Lafolye, 1890.

3° *Emile Péhant*, par Dominique Caillé. Vannes. Lafolye, 1890.

Le Gui sacré. poésies, par Dominique Caillé. secrétaire des Bibliophiles Bretons. Nantes. imprimerie Plédran, 1891.

Par l'imprimerie MELLINET.

Annuaire du commerce de Nantes et de la Loire-Inférieure pour 1891. Imprimerie Mellinet.

Par COCCINELLE (M. Métaireau).

Fleurs de Loire, Sonnets, par Coccinelle. Nantes, imp. Salières, 1891.

Par M. ANDRÉ JOÛBERT.

1° *Trois lettres de rémission du XV^e siècle*, par André Joubert. Vannes, Lafolye. 1891.

2° *Liste et analyse sommaire de 26 lettres de rémission accordées par les rois de France à des habitants des châtellenies de Château-Gontier et de Craon (XIV^e XVI^e s.)*, par André Joubert. Laval, imp. Moreau, 1891.

3° *Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie*, par André Joubert. Angers, Germain et Grassin; Paris, Lechevalier, 1890. In-8°, XI-363 p., 24 gravures.

4° *Autour de Pornic. Paysages et croquis*, par André Joubert. Angers, Germain et Grassin, 1891.

5° *Documents inédits relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais (1674-1675)*, par André Joubert. Vannes, Lafolye, 1891.

Par le vicomte H. LE GOUVELLO.

Vie populaire du pénitent breton Pierre Le Gouvello de Keriolet (1602-1660), par le vicomte Hippolyte Le Gouvello. Vannes, Lafolye, 1890.

Par M. A. DIXNEUF.

Le Triomphe de Mercure Une Séance chez le photographe, par A. Dixneuf. Vannes, Lafolye, 1891.

Par M. L'ABBÉ FOUÉRÉ-MACÉ.

Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon. Conférence faite au congrès de l'Association bretonne à Dinan le 2 septembre 1890, par l'abbé Fouéré-Macé, recteur de Lehon. Saint-Brieuc. Prudhomme, 1891

Par M. A. BOUVIER.

Les Mammifères de la France. Etude générale de toutes nos espèces considérées au point de vue utilitaire, par A. Bouvier. Paris, Georges Carré, 1891.

Par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2^e série, t. XV, 1889-1890. In-8°, 377 p.

Par la SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXVII et XXVIII 1^{er} et 2^e semestre 1890. In-8°, 408 et 344 p.

Par M. le MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

1^o *L'Epigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut. Paris, Leroux, 1890.*

2^o *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France, par Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, t. II, 1^{re} livraison. Paris, Impr. nationale.*

3^o *Numismatique de la France par Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut. 1^{re} partie. Époques gauloise, gallo-romaine et mé rovin-gienne. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte 1891.*

T. V. — JUIN 1891.

Par M. AYMERILLOT (*M. Marchand*).

Douceur d'aimer, petit poème. Paris, Léon Vanier, éditeur, 19, quai Saint-Michel, 1891.

Par M. LOUIS DE LA ROCHEBROCHARD.

Louis de la Rochejacquelein. Vendée et Portugal. Saint-Maixent. Imprimerie (h. Reverse), 1891.

Par MM. PLIHON ET HERVÉ.

Bio-Bibliographie bretonne, 11^e et 12^e fasc., par René Kerviler. Rennes. Plihon et Hervé, rue Motte-Fablet, 5, 1891.

Par M. A. LEGENDRE.

Nantes || à l'époque Gallo-Romane, || d'après les découvertes || faites à la || porte Saint-Pierre || par A. Legendre. architecte, inspecteur diocésain; membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. Nantes, Mme veuve Mellinet, imprimeur. Place du Pilon, 5, L. Mellinet et C^{ie}, successeurs, 1891.

Par M. LÉO LUCAS.

Poésies d'Hippolyte Lucas. Heures d'amour (cinquième édition), et poésies inédites, avec une préface de M. Jules Simon et une notice historique. Jouaust, Paris, librairie des Bibliophiles, rue de Lille, 7, MDCCCXCI.

La séance est levée à dix heures.

Le secrétaire,
DOMINIQUE CAILLÉ.

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1891. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER.

I. — L'ESPRIT DE LA COUTUME DE BRETAGNE, par M. MARCEL PLANIOL.	21
II. — ETUDES DE RYTHMIQUE ET D'ESTHÉTIQUE : <i>De la Césure</i> (suite), par M. R. DE LA GRASSERIE.	39
III. — DOCUMENTS HISTORIQUES : <i>Trois lettres de rémission du XV^e siècle</i> , par M. ANDRÉ JOUBERT.	46
IV. — HUN AR MABIK JEZUS E KRAOUIK BETHLEEM : <i>Le Sommeil de l'Enfant Jésus dans la crèche de Bethléem</i> , par le BARDE DU MENEZ BRÉ.	53
V. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Ugolin</i> , par M. JEANNIARD DU DOT.	58
VI. — ETUDES PITTORESQUES : <i>Les Guérisseurs populaires</i> , par F. LE BIHAN.	73
VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Nantes et le département au XIX^e siècle</i> , de M. E. MAILLARD. — <i>Premiers sonnets d'AYMERILLOT</i> . — <i>Soniou Breiz-Izel</i> , chansons populaires de la Basse-Bretagne, de MM. LUZEL et LE BRAZ, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Confidences d'un journaliste</i> , de M. ERNEST MERSON. — <i>Les poètes des provinces de France</i> (Poitou), de M. O. DE GOURCUFF, par M. DOMINIQUE CAILLÉ.	83
CHRONIQUE des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne : <i>Séance du 20 septembre 1890</i> , par M. DOMINIQUE CAILLÉ.	91

FÉVRIER

I. — ETUDES HISTORIQUES : CATHERINE DE THOUARS, FEMME DE GILLES DE RETZ (1404-1462), par M. LUCIEN MERLET.	111
II. — ETUDES LITTÉRAIRES : POÈTES ET CRITIQUES, par M. JOSEPH ROUSSE.	120
III. — LA BRETAGNE ET SON HISTOIRE, leçon d'ouverture du cours d'histoire de Bretagne professé à Rennes par M. A. DE LA BORDERIE.	130
IV. — ETUDES DE RYTHMIQUE ET D'ESTHÉTIQUE : <i>De la Césure</i> (suite), par M. RAOÛL DE LA GRASSERIE.	137
V. — PROFILS DE POÈTES BRETONS : <i>M. Louis Tiercelin</i> , par M. LÉO LE BOURGO.	145
VI. — PRIÈRE A VIVIANE, poésie de M. CH. LE GOFFIC.	148

VII. — CHANSONS POPULAIRES BRETONNES : <i>L'Aguilaneuf ou la Quête des Etrennes</i> , traduit par M. YAN KERHLEN.	156
VIII. — LE CALCULO, OU PERROQUET DE MER DES SEPT-ILES (Côtes-du-Nord), poésie par M. J. TRÉVEDY.	166
IX. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Le 11^e fascicule de Bio-Bibliographie bretonne</i> , de M. KERVILER ; <i>Les villes disparues de la Loire-Inférieure</i> , de M. LÉON MAITRE ; <i>Le triomphe de Mercure</i> , de M. le D ^r DIXNEUF ; <i>Les poésies d'Hippolyte Lucas</i> , par M. O. DE GOURCUFF ; — <i>Autour de Pornic</i> , de M. ANDRÉ JOUBERT ; <i>Chanson du soir</i> , de M. THOMAS MAISONNEUVE, par M. DOMINIQUE CAILLÉ.	174

MARS

I. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : <i>Erispoë, roi de Bretagne</i> (851-857), par M. A. DE LA BORDERIE.	192
II. — SIÈGE DE CROZON (1594). ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE, par M. J. TRÉVEDY.	207
III. — SOUVENIRS D'UN VIEUX CAPITAINE DE FRÉGATE (suite) : <i>Bataille de Navarin</i> (29 octobre 1827), par M. J.-M. — V. KERVILER.	222
IV. — RAPPORTS ENTRE LA MUSIQUE BRETONNE ET LA MUSIQUE ORIENTALE, par M. ALCIDE LEROUX.	232
V. — DOCUMENTS INÉDITS : <i>Episodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII</i>	238
VI. — CHANSONS POPULAIRES BRETONNES : <i>La Belle Jeannette</i> . Recueilli et traduit par M. YAN KERHLEN.	241
VII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>La Crise notariale</i> , de M. JULES ROUXEL ; <i>Les Thèses bretonnes illustrées aux XVII^e et XVIII^e siècles</i> , de M. le comte DE PALYS, par ALBERT MACÉ ; — <i>Hervé Rielle, maître pilote</i> , de M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, par M. D. CAILLÉ ; — <i>Le Christ en Orient</i> , poème de M. PAUL FÉVAL, fils, par M ^r ALBERT MACÉ ; — <i>Réminiscences</i> , de M. PAUL DUCHON ; <i>Roule déserte</i> , poésies d'EMILE OGER ; <i>Les Affaires du Bondon et de Liziec</i> , de M. ALBERT MACÉ ; <i>Enfants bretons</i> , de M. EUG LE MOUËL, par M. O GOURCUFF ; — <i>Les dernières années de la duchesse de Berry</i> , de M. IMBERT DE SAINT-AMAND, par M. D. CAILLÉ.	254

AVRIL.

I. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : <i>Origines de la ville de Dinan et de ses seigneurs</i> , par M. A. DE LA BORDERIE.	277
II. — DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'ANGERS : <i>Menu du dîner du roi Jacques II d'Angleterre, dans son</i>	

TABLE GÉNÉRALE

503

	<i>second passage à Angers, le 8 juillet 1692</i> , par M. A. JOUBERT.	280
III.	— SIÈGE DE CROZON (1594), <i>Anglais et Espagnols en Bretagne</i> (suite), par M. J. TRÉVEDY.	293
IV.	— <i>Figures de mon pays : Charles Robinot-Bertrand</i> , par M. D. CAILLÉ.	308
V.	— ETUDES LITTÉRAIRES : <i>Théodore de Banville</i> , par M. LOUIS BELMONT.	317
VI.	— SUR LE CALVAIRE, VISION D'UN BRETON, poésie, par M. l'abbé P. GIQUELLO.	327
VII.	— LÉGENDES CHRÉTIENNES DE LA HAUTE-BRETAGNE, par M. P. SÉBILLOT.	328
VIII.	— NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Mémoires politiques et militaires du général Tercier</i> , publication de M. C. DE LA CHANONIE, par M. ADRIEN OUDIN. — <i>Trois poètes bretons</i> : SYLVANE (<i>Jours d'hiver</i>), COCCINELLE (<i>Fleurs de Loire</i>), EMILE BLANDEL (<i>Bégaiements</i>), par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Autour de l'Hémisphère austral</i> , de M. JULES DESFONTAINES; <i>Les Adolescents</i> , de DANIEL DE VENANCOURT, par M. O. DE GOURCUFF — <i>Trop petite</i> , de GABRIEL BÉAL; <i>Les Cloches</i> , de M. LOUIS TIERCELIN, par M. DOMINIQUE CAILLÉ. — <i>Théorie et applications pratiques de l'hypnotisme</i> , du Dr EDGAR BÉRILLON; <i>Esclavage, Islamisme et Christianisme</i> , du capitaine BINGER.	342

MAI

I.	— NÉCROLOGIE : M. POL POTIER DE COURCY, par M. A. DE K. ; M. ANDRÉ JOUBERT, par LA RÉDACTION.	350
II.	— SIÈGE DE CROZON. ANGLAIS ET ESPAGNOLS EN BRETAGNE (suite), par M. J. TRÉVEDY.	360
III.	— PROFILS DE POÈTES BRETONS : <i>M. Lud Jan</i> , par M. LÉO LE BOURGO.	369
IV.	— LÉGENDES CHRÉTIENNES DE LA HAUTE-BRETAGNE, par M. PAUL SÉBILLOT.	379
V.	— POÉSIES POPULAIRES BRETONNES : <i>Petit Jean le Bon Garçon</i> , texte et traduction par Y. K.	387
VI.	— POÉSIES FRANÇAISES : <i>L'Etang</i> , par M. R. DE LA GRASSERIE. — <i>Le Bouquet de Petit-Pierre</i> , par M. A. DIXNEUF.	395
VII.	— LES VEILLÉES DE KERVIGNAC : <i>Armel et Félix</i> , par M. l'abbé P. GIQUELLO.	407
VIII.	— NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Répertoire général de Bibliographie bretonne</i> , de M. R. KERVILER; <i>Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon</i> , de M. l'abbé FOUÉRÉ-MACÉ; <i>A travers l'invisible</i> , de M ^l ^{le} la marquise DE	

BLOCQUEVILLE ; <i>Assignats et papier-monnaie</i> , de M. A. ROULLÉ, par M. O. DE GOURCUFF. — <i>Le Pouliguen et ses environs</i> , Etudes et Souvenirs de M. ARISTIDE MONNIER ; <i>Les Auréoles</i> , de M. E. COLLINEAU ; <i>Douceur d'aimer</i> , petit poème de M. AYMERILLOT, par M. DOMINIQUE CAILLÉ.	418
---	-----

JUN.

I. — <i>Leperdûl, maire de Rennes. La légende et l'histoire</i> , par M. ALBERT MACÉ.	419
II. — ETUDES HISTORIQUES BRETONNES : <i>Origines de la ville de Dinan</i> (suite), par M. A. DE LA BORDERIE.	436
III. — <i>Siège de Crozon ; Anglais et Espagnols en Bretagne</i> (suite), par M. J. TRÉVÉDY.	448
IV. — FIGURES DE MON PAYS : <i>Le salon de Mme Riom</i> , par M. D. CAILLÉ.	461
V. — <i>Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne</i> , par M. P. SÉBILLOT.	479
VI. — POÉSIE BRETONNE : <i>Chant pour l'installation de M. le chanoine Le Pon, à Plougrescant</i> , par le BARDE DU MENEZ-BRÉ.	485
VII. — POÉSIE FRANÇAISE : <i>Clochers et Flots</i> , par M. l'abbé L.-M. LEROUX.	486
VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : <i>Louis de la Rochejaquelein en Vendée et en Portugal</i> , par M. L. DE LA ROCHEBROCHARD : — <i>La Bohémienne</i> , comédie de M. ALEXANDRE LEFAS ; <i>La Balle</i> , comédie de M. J.-G. ROPARTZ, par M. O. DE GOURCUFF ; — <i>Les Rythmes</i> , poésies, de M. R. DE LA GRASSERIE, par M. D. CAILLÉ. — <i>Les derniers Jansénistes</i> , de M. LÉON SÉCHÉ, par M. O. DE GOURCUFF.	488
CHRONIQUE DES BIBIOPHILES, par M. D. CAILLÉ.	493

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES

HISTOIRE

ÉTUDES D'HISTOIRE BRETONNE. — *L'Esprit de la Coutume de Bretagne*, par M. Marcel Planiol, 5-22. — *Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz* (1104-1462), par M. Lucien Merlet, 93-112. — *La Bretagne et son histoire, leçon d'ouverture du cours d'histoire professé à Rennes*, par M. A. de la Borderie, 121-131. — *Erispoë, roi de Bretagne* (851-857), par M. A. de la Borderie (175-193). — *Siège de Crozon* (1594) *Anglais et Espagnols en Bretagne*, par M. J. Trévedy, 193-208, 281-294, 351-361, 450-463. — *Origines de la ville de Dinan et de ses seigneurs*, par M. A. de la Borderie, 255-278, 437-449. — *Leperdit, maire de Rennes : La Légende et l'Histoire*, par M. Albert Macé, 419-435.

DOCUMENTS INÉDITS. — *Trois lettres de rémission du XV^e siècle*, par M. André Joubert, 40-47. — *Episodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII*, par M. A. de la Borderie, 233-239. — *Menu du dîner du roi Jacques II d'Angleterre, dans son second passage à Angers, le 8 juillet 1692*, par M. A. Joubert, 278-281.

NÉCROLOGIE. — *M. Pol Polier de Courcy*, par M. A. de K. — *M. André Joubert*, par la Rédaction, 343-351.

LITTÉRATURE

POÉSIES FRANÇAISES. — *Ugolin*, par M. Jeanniard du Dot, 54-59. — *Prière à Viviane*, par M. Ch. Le Goffic, 146-149. — *Le Calculo ou Perroquet de mer des Sept-Iles* (Côtes-du-Nord), par M. J. Trévedy, 157-167. — *Sur le Culvaire, vision d'un Breton*, par M. l'abbé P. Giquello, 318-322. — *L'Étang*, par M. R. de la Grasserie. — *Le Bouquet de Petit-Pierre*, par M. A. Dixneuf, 388-396. — *Clochiers et Flots* (Saint-Pol-de-Léon), par M. l'abbé L.-M. Le Roux, 486-488.

POÉSIES BRETONNES. — *Hun ar mabik e Kraouck Bethleem : le Sommeil de l'Enfant-Jésus dans la crèche de Bethléem*, par le Barde du Menez Bré, 47-54. — *L'Aguilaneuf ou la Quête des Etrennes*, par M. Yan Kerhelen, 149-157. — *La belle Jeannette*, par le même, 239-242. — *Petit Jean le bon Garçon*, par le même, 380-388. — *Chant pour l'installation de M. le chanoine J. Le Pon à Plougrescant* (Côtes-du-Nord), par le Frère Barde du Menez Bré, 485.

RÉCITS ET NOUVELLES. — *Les Guérisseurs populaires*, par F. Le Bihan, 59-74. — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (suite). Bataille de Navarin* (29 octobre 1827), par M. J.-M.-V. Kerviler, 208-223. — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, par M. P. Sébillot, 322-329, 370-380, 479-484). — *Les Veillées de Kervignac : Armet et Félix*, par M. l'abbé P. Giquello, 396-408.

ÉTUDES ARTISTIQUES. — *Rapports entre la musique bretonne et la musique orientale*, par M. Alcide Leroux, 223-233.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — *Études de rythmique et d'esthétique : de la Césure* (suite et fin) par R. de la Grasserie, 22-49, 131-138. — *Poètes et critiques*, par M. J. Rousse, 112-121. — *Profilis de poètes bretons : M. Louis Tiercelin*, par M. Léo Le Bourgo, 138-146. — *M. Lud. Jan*, par M. Léo Le

Bourgo, 361-370. — *Théodore de Banville*, par M. Louis Belmont, 309-318. — *Figures de mon pays*, Charles Robinot-Bertrand, 294-309 — *Le salon de Mme Riom*, 461-478, par M. D. Caillé,

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Nantes et le département au XIX^e siècle*, de M. E. Maillard, par M. Olivier de Gourcuff, 74-76. — *Premiers sonnets*, de M. Aymerillot, par M. Olivier de Gourcuff, 76. — *Sontou Breiz-Izel*, *chansons populaires de la Basse-Bretagne*, de MM Luzel et Le Braz, par M. Olivier de Gourcuff, 76-79. — *Confidences d'un journaliste*, de M. Ernest Merson, par M. D. Caillé, 79-81. — *Les Poètes des provinces de France (Poitou)*, de M. Olivier de Gourcuff, par M. D. Caillé, 81-83. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler, 10^e fascicule, par M. Olivier de Gourcuff, 167-169. — *Les Villes disparues de la Loire-Inférieure*, de M. Léon Maître, par M. Olivier de Gourcuff, 169-170. — *Les Triomphes de Mercure*, de M. le Dr Dixneuf, par M. Olivier de Gourcuff, 170-171. — *Les Poésies d'Hippolyte Lucas*, par M. Olivier de Gourcuff, 171-172. — *Aulour de Pornic*, de M. André Joubert par D. Caillé, 172-174. — *Chanson du soir*, de M. Thomas Maisonneuve, par M. D. Caillé, 174. — *La Crise notariale*, de M. J. Rouxel, par M. A. Macé, 242 à 244. — *Les Thèses bretonnes illustrées aux XVII^e et XVIII^e siècles*, de M. le comte de Palys, par M. A. Macé, 244-246 — *Hervé Rielle, maître pilote*, de M. de la Nicollière-Teijeiro, par M. D. Caillé, 246-247. — *Le Christ en Orient*, poème de M. Paul Féval, fils, par M. A. Macé, 247. — *Réminiscences*, de M. Paul Duchon, par M. Olivier de Gourcuff, 247-248. — *Route déserte*, de M. E. Oger, par M. Olivier de Gourcuff, 248-249 — *Les Affaires du Bondon et de Liziec*, de M. Albert Macé, par M. Olivier de Gourcuff, 249-250. — *Enfants Bretons*, de M Eug. Le Mouél, par M. O. de Gourcuff, 250-253. — *Les Dernières années de la duchesse de Berry*, de M. Imbert de Saint-Amand, par M. D. Caillé, 253-255 — *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*, de M. de la Chanonie, par M. Adrien Oudin, 299-333. — *Trois poètes bretons : Sylvane (jours d'hiver), Coccinelle (Fleurs de Loire), Emile Blandel (Bégaiements)*, par M. O. de Gourcuff, 333-335. — *Aulour de l'Hémisphère austral*, de M. Jules Desfontaines : *Les Adolescents* de M. Daniel de Venancourt, par M. O. de Gourcuff, 335-338 — *Trop petite*, de M. Gabriel Réal; *Les Cloches*, de M. Louis Tiercelin, par M. D. Caillé, 338-341. — *Théorie et applications pratiques de l'hypnotisme*, de M. le Dr Edgard Bérillon, 341-342 — *Esclavage, Islamisme et Christianisme*, du capitaine Binger, 342. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, de M. R. Kerviler, par M. O. de Gourcuff, 408-410. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon*, de M. l'abbé Fouéré-Macé, par M. O. de Gourcuff, 410. — *A travers l'invisible*, de M^{me} la marquise de Blocqueville, par M. O. de Gourcuff, 410-411 — *Assignats et papier-monnaie*, de M. A. Rouillé, par M. O. de Gourcuff, 411-412. — *Le Pouliguen et ses environs*, de M. Aristide Monnier, par M. D. Caillé, 412-415 — *Les Auréoles*, de M. E. Collineau, par M. D. Caillé, 415-417. — *Douceur d'aimer*, de M. Aymerillot, par M. D. Caillé, 417-419. — *Louis de la Rochejaquelein en Vendée et en Portugal (mai 1832 — septembre 1833)*, de M. Louis de la Rochebrochard, par M. Olivier de Gourcuff, 488-489. — *La Bohémienne*, de M. Alexandre Lefas, par M. Olivier de Gourcuff, 489-490 — *La Balle*, de M. J.-G. Ropartz, par M. Olivier de Gourcuff, 490-491. — *Les Rythmes* de M. Raoul de la Grasserie, par M. D. Caillé, 491. — *Les derniers Jansénistes*, de M. Léon Siché, par M. O. de Gourcuff, 492.

CHRONIQUE DES BIBLIOPHILES-BRETONS. — *Compte rendu de la séance du 20 décembre 1890*, par M. D. Caillé, 84-92. — *Compte rendu de la séance du 27 mai 1891*, par M. D. Caillé, 493-500.

TABLE DES MATIÈRES

PAR NOMS D'AUTEURS

- A. DE K. — *M. Pol Potier de Courcy*, 343-351.
- ANONYMES. — *Théorie et applications pratiques de l'hypnotisme*, par M. le Dr Edgar Bérillon, 341-342. — *Esclavage. Islamisme et Christianisme*, par M. le capitaine Binger, 342.
- BARDE DU MENEZ-BRÉ. — *Hun ar mabik Jezuz e Kraouik Bethleem : Le Sommeil de l'Enfant-Jésus dans la crèche de Bethléem*, 47-54. — *Chant pour l'installation de M. le chanoine J. Le Pon à Plougrescant*, 485.
- BELMONT (Louis). — *Théodore de Banville*, 309-318.
- BORDERIE (A. de la). — *La Bretagne et son histoire, leçon d'ouverture du cours d'histoire professé à Rennes*, 121-131. — *Erispoë, roi de Bretagne*, (851-857) 175-193. — *Origines de la ville de Dinan et ses seigneurs*, 255-278 ; 436-447. — *Episodes de la guerre de Bretagne sous Charles VIII*, 233-239.
- CAILLÉ (Dominique). — *Figures de mon pays : Charles Robinot-Bertrand*, 294-309. — *Le salon de M^{me} Riom*, 461-478. — *Confidences d'un journaliste*, par M. Ernest Merson, 79-81. — *Les Poètes des Provinces de France (Poitou)*, par M. Olivier de Gourcuff, 81-83. — *Chronique des Bibliophiles Bretons*, 84-92. — *Autour de Pornic*, par M. André Joubert, 172-174. — *Chansons du soir*, par M. Thomas Maisonneuve, 174. — *Hervé Bielle*, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 246-247. — *Les dernières années de la duchesse de Berry*, par M. Imbert de Saint-Amand, 253-255. — *Trop petite*, par M. Gabriel Béal, 338-339. — *Les Cloches*, par M. Louis Tiercelin, 339-341. — *Le Pouliguen et ses environs*, par M. Aristide Monnier, 412-415. — *Les Auréoles*, par M. Emile Collineau, 415-417. — *Douceur d'aimer*, par M. Aymerillot, 417-419. — *Les Rythmes*, par M. Raoul de la Grasserie, 491.
- DIXNEUF (A.). — *Le bouquel de Petit-Pierre*, 388-396.
- GIQUELLO (l'abbé P.). — *Sur le Calvaire, vision d'un Breton*, 318-322. — *Les Veillées de Kervignac : Armel et Félix*, 396-408.
- GOURCUFF (Olivier de). — *Nantes et le département au XIX^e siècle*, par M. E. Maillard, 74-76. — *Premiers sonnets*, par M. Aymerillot, 76. — *Soniou Breiz-Izel*, par MM. F. M. Luzel et A. Le Braz, 76-79. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par M. René Kerviler, 167-169. — *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, par M. Léon Maître, 169-170. — *Le Triomphe de Mercure*, par M. A. Dixneuf, 170-171. — *Poésies d'Hippolyte Lucas*, 171-172. — *Réminiscences*, par M. Paul Duchon, 247-248. — *Route Déserte*, par M. Emile Oger, 248-249. — *Les affaires du Bondon et de Liziec*, par M. Albert Macé, 249-250. — *Enfants Bretons*, par M. Eugène Le Mouël, 250-253. — *Trois poètes bretons : Sylvane (jours d'hiver) ; Coccinelle (Fleurs de Loire) ; Emile Blandel (Bégaiements)*, 333-335. — *Les Adolescents*, par M. Daniel de Venancourt, 335-338. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, par M.R. Kerviler, 408-

410. — *Le Prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon*, par M. l'abbé Fouéré-Macé, 410. — *A travers l'invisible*, par M^{me} la marquise de Blocqueville 410-411. — *Assignats et papier-monnaie*, par M. A. Rouillé, 411-412. — *Louis de la Rochejaquelein en Vendée et en Portugal (1832-1833)*, par M. Louis de la Rochebrochard, 488-489. — *La Bohémienne*, par M. Alexandre Lefas, 489-490. — *La Balle*, par M. J. G. Ropartz, 491. — *Les derniers Jansénistes*, par M. Léon Séché, 492.

GRASSERIE (R. de la). — *Etudes de rythmique et d'esthétique : De la Césure (suite et fin)*, 22-40, 131-138.

JEANNIARD DU DOT. — *Ugolin*, 54-59.

JOUBERT (André). — *Trois lettres de rémission du XV^e siècle*, 40-47. — *Menu du dîner du roi Jacques II d'Angleterre, dans son second passage à Angers, le 8 juillet 1692*, 278-281.

KERHLEN (Yan). — *L'Aguilaneuf ou la Quête des Etrennes*, 149-157. — *La Belle Jeannette*, 239-242.

KERVILER (J.-M.-V.). — *Souvenirs d'un vieux capitaine de frégate (suite)*. — *Bataille de Navarin (20 octobre 1827)*, 208-213.

LE BIHAN (F.). — *Les Guérisseurs populaires*, 59-74.

LE BOURGO (Léo). — *Profils de poètes bretons : M. Lud Jan*, 361-370.

LE GOFFIC (Ch.). — *Prière à Viviane*, 146-149.

LEROUX (Alcide). — *Rapports entre la musique bretonne et la musique orientale*, 223-233.

LE ROUX (l'abbé L.-M.) — *Clochers et Flots*, 486-488.

MACÉ (Albert). — *La Crise notariale*, par M. Jules Rouxel, 242-244. — *Les Thèses bretonnes illustrées aux XVII^e et XVIII^e siècles*, par M. le C^{te} de Palys, 244-246. — *Le Christ en Orient*, par M. Paul Féval, fils, 247. — *Leperdit, maire de Rennes : la légende et l'histoire*, 419-435.

MERLET (Lucien). — *Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz (1404-1462)*, 93-112.

ODIN (Adrien). — *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*, par M. C. de la Chanonie, 339-333.

PLANIOL (Marcel). — *L'Esprit de la Coultume de Bretagne*, 5-22.

RÉDACTION (la). — *M. André Joubert*, 343-351.

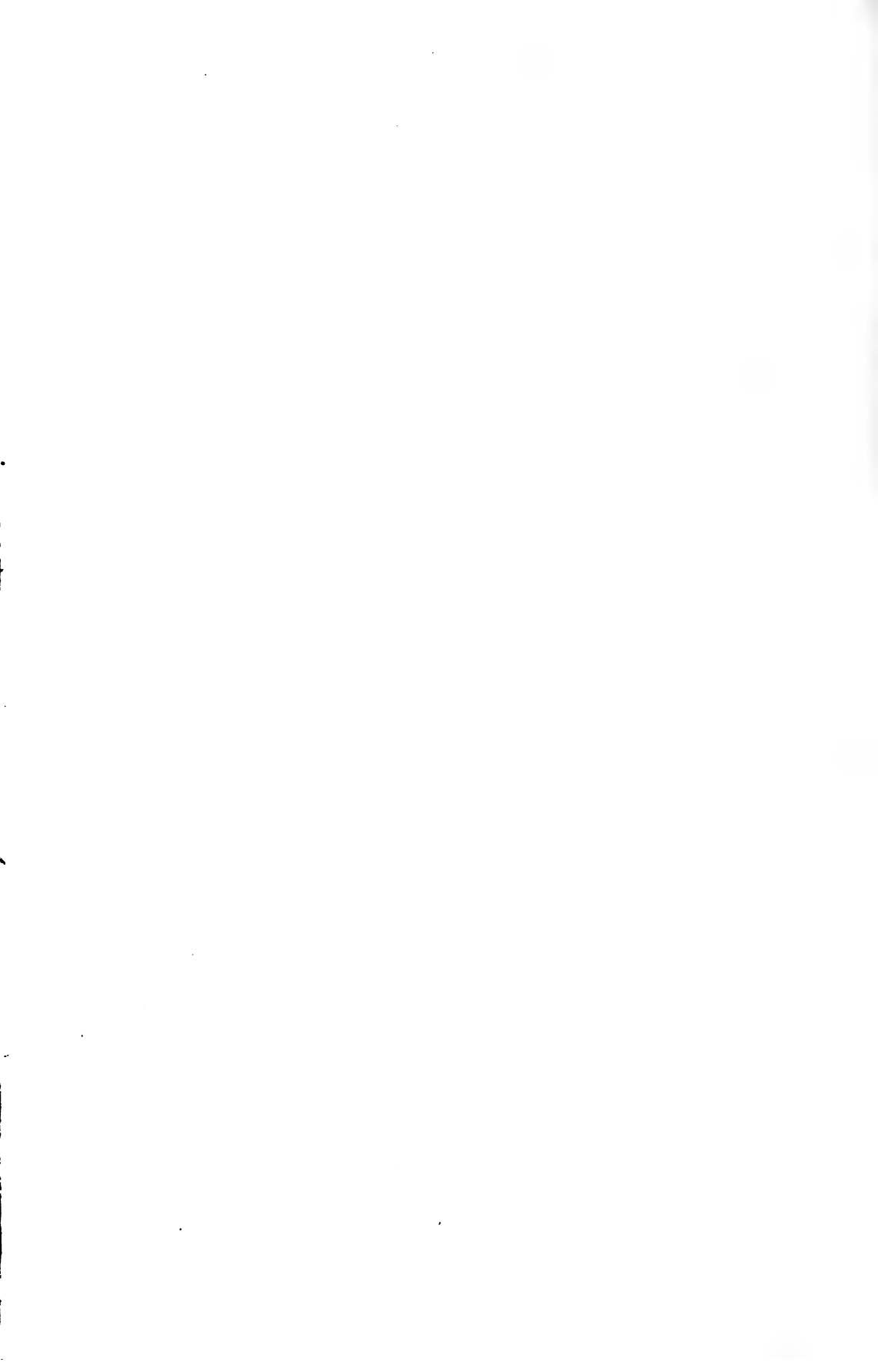
ROUSSE (Joseph) — *Poètes et critiques*, 112-121.

SÉBILLOT (P.). — *Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*, 322-329, 370-380, 474-484.

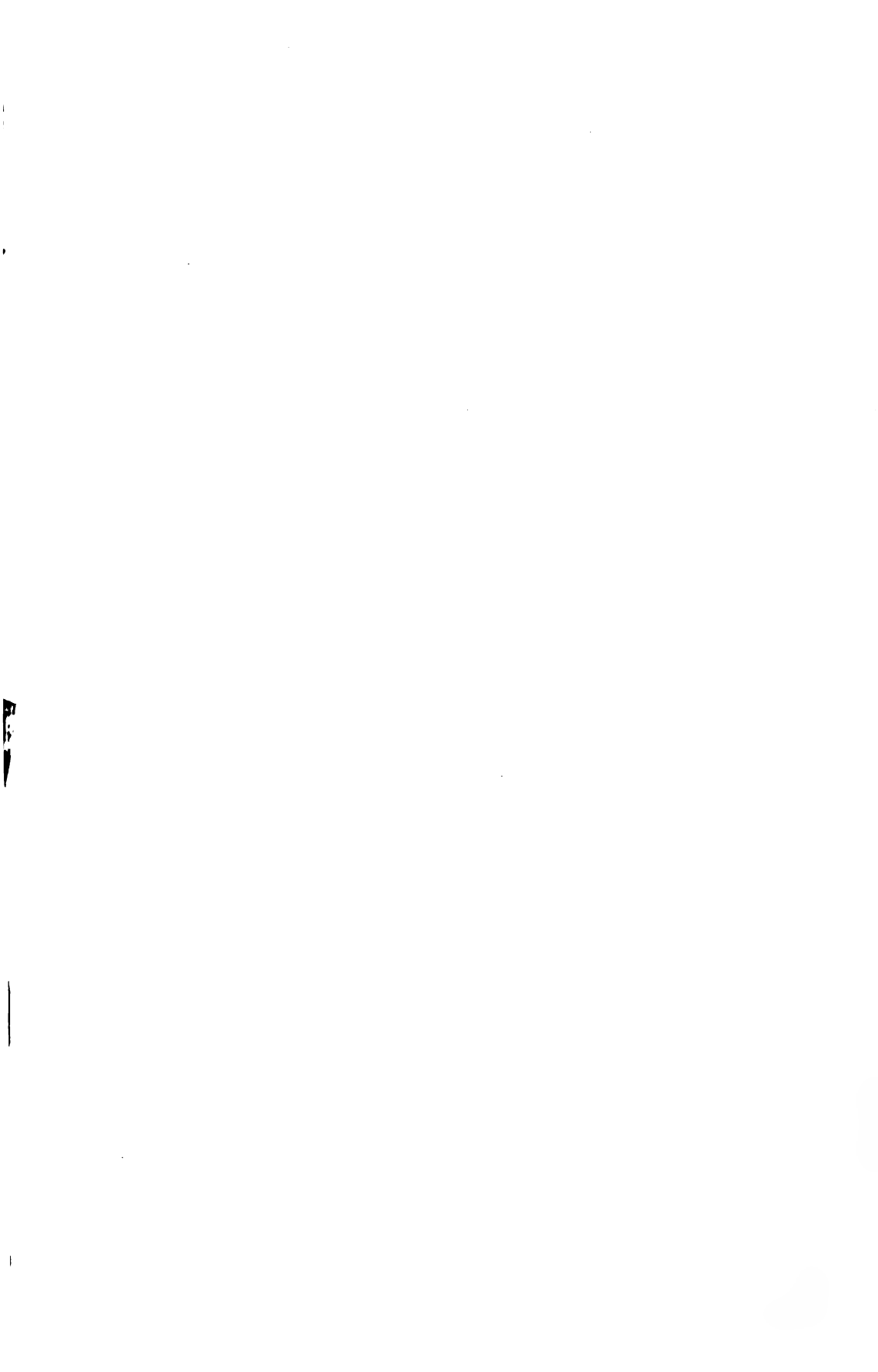
TRÉVEDY (J.). — *Siège de Crozon (1594). Anglais et Espagnols en Bretagne*, 193-208, 281-204, 351-361, 448-460. — *Le Calculo ou Perroquet de mer des Sept-Iles (Côtes-du-Nord)*, 157-167.

Y. K. — *Petit Jean le bon Garçon*, 380-388.

Le Gérant : R. LAFOLYE.









DNE. MAR 14 '39



08E H00 24 79

Widener Library



3 2044 100 898 006